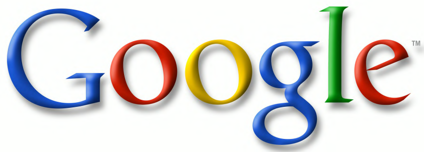
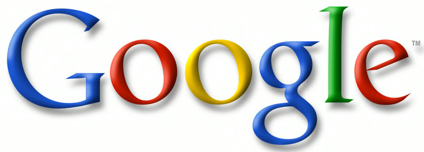
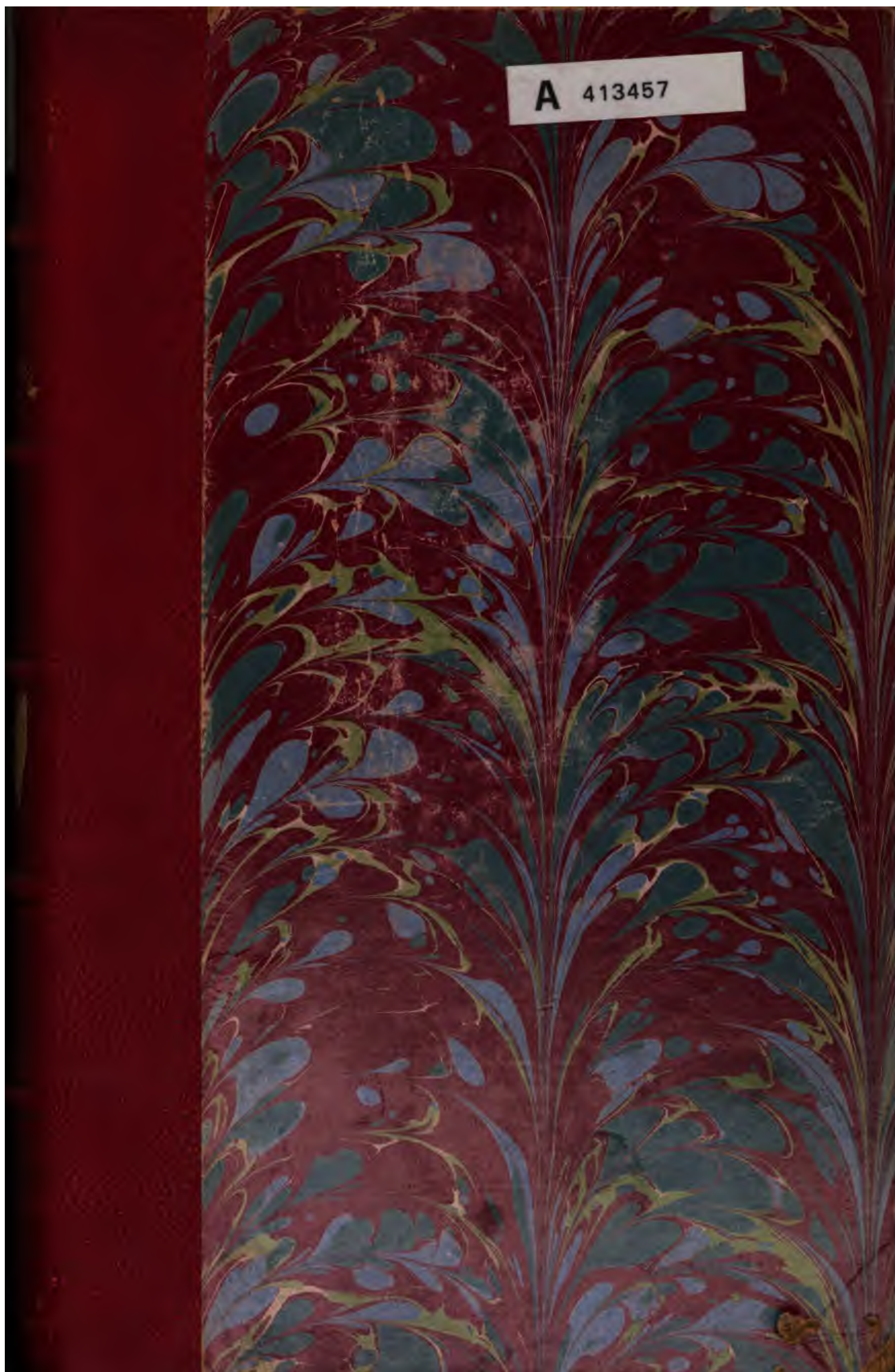
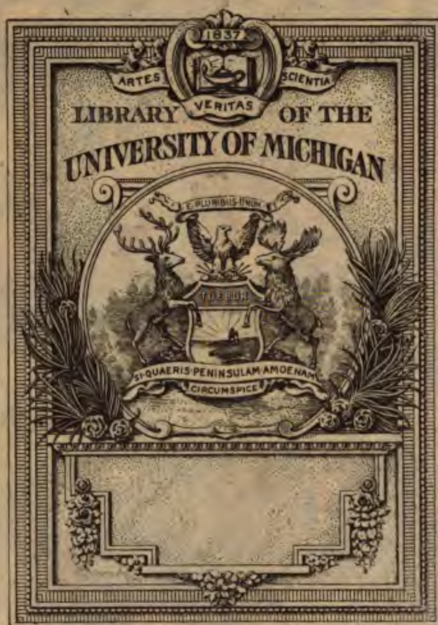



Google





1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



JOURNAL

DE

MÉDECINE MENTALE

Paris. — Imprimerie de L. Martinet, rue Mignon, 2.

JOURNAL

DE

MÉDECINE MENTALE

RÉSUMANT

AU POINT DE VUE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE,
HYGIÉNIQUE, THÉRAPEUTIQUE ET LÉGAL, TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES
A LA FOLIE, AUX NÉVROSES CONVULSIVES ET AUX DÉFECTUOSITÉS
INTELLECTUELLES ET MORALES,

A L'USAGE

Des médecins praticiens, des étudiants en médecine, des jurisconsultes, des administrateurs,
et des personnes qui se consacrent à l'enseignement,

PAR

M. DELASIAUVE
Médecin en chef de l'hospice de Bicêtre (section des épileptiques
et enfants aliénés et idiots).

TOME DEUXIÈME.

PARIS
VICTOR MASSON ET FILS,
PLACE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE.

1862

JOURNAL

DE

MÉDECINE MENTALE.

AU LECTEUR.

L'année vient de finir. Avons-nous tenu nos promesses? Au lecteur à en décider. Nous voulions faire, s'il est permis de parler ainsi, l'éducation mentale des médecins étrangers à l'aliénation, des magistrats, des élèves, des éducateurs, des gens du monde. Pour y parvenir, nous avons, dans une série d'études de psychologie, en classant, rapprochant et interprétant sévèrement les phénomènes, essayé de jeter du jour sur des principes restés jusqu'alors, de l'aveu des maîtres, incertains et controversés. Par un essai de nomenclature, nous avons tenté de donner à la médecine mentale des cadres qu'elle n'avait pas; enfin, en faisant concourir, pour la détermination des genres, l'idée théorique et le fait expérimental, nous avons pu fixer plusieurs des rapports qui les unissent, et tirer de ces affinités une lumière nouvelle pour la partie médico-légale.

La question vitale de l'éducation, si prépondérante dans les déviations de l'intelligence ou les développements de la raison, a été traitée d'une manière pénétrante, et de façon, sinon à poser didactiquement des règles absolues, du moins à montrer, par l'expérience et le sentiment, les vraies bases sur lesquelles cette éducation doit s'édifier.

Notre *spécimen mensuel* a mis à profit tous les éléments que lui ont offerts les sources pathologiques et le mouvement ininterrompu de la science. Si, dans cet ensemble, notre part personnelle a été relativement considérable, c'est que, responsable d'une conception qui est nôtre, et à laquelle le public a dès l'abord accordé une faveur inattendue, il nous fallait, par l'unité du principe, en assurer la marche et l'esprit. En vertu de la même raison, nous n'avons point ouvert nos colonnes à des mémoires originaux, propres à y introduire l'individualisme des opinions. Mais nous avons résumé ceux que nous apportait

SPÉCIMEN MENSUEL.

TENTATIVE DE SUICIDE AU SIXIÈME JOUR DE L'ACCOUCHEMENT, PAR M. DARDEL.

En pathologie mentale, l'impropriété des désignations a souvent conduit à des confusions regrettables. Cette remarque nous est suggérée par une intéressante observation que vient de publier, dans le *Journal des connaissances médicales et pharmaceutiques* (20 août 1861), M. Dardel, médecin des eaux d'Aix (Savoie).

Il s'agit d'une dame qui, accouchée dix jours auparavant, a tenté de se détruire en se coupant le cou à l'aide d'un couteau de cuisine, dans un accès subit de délire. Rien n'avait présagé une telle catastrophe. La parturition avait été heureuse, la fièvre de lait modérée, l'écoulement lochial abondant. Seulement, dans la matinée, au moment où toute la famille se disposait à aller aux champs, la malade émit d'étranges propos dont on tint peu de compte ; elle se disait *damnée, perdue, vouée au démon sans retour*. On la laissa sous la garde d'une voisine qui, de temps en temps, se rendait auprès d'elle. C'est au retour qu'on la trouva baignée dans une mare de sang. La mort semblait imminente. M. Dardel s'empressa de réunir la plaie par des points de suture. La guérison eut lieu contre toute espérance.

Quel mobile avait dicté la résolution funeste ? Bien que promptement revenue à une lucidité entière, madame ***, exempte dans trois couches successives d'accidents semblables, ne peut fournir d'explication. Ce qu'elle se rappelle, c'est qu'après le coup, en proie à une sorte de stupéfaction, elle s'est sentie délivrée de l'inquiétude religieuse qui naguère l'avait tourmentée. La supposition qu'elle ait pu céder à une pensée de damnation lui paraissait absurde.

Notre confrère intitule ce cas *monomanie suicide*. Cette qualification est vulgaire dans les ouvrages, pour les circonstances analogues. Mais est-elle exacte ? Le mot *monomanie* laisse naturellement supposer une idée fixe, une tendance permanente, explicite ou virtuelle. N'est vraiment monomane-suicide que l'individu soumis, liberté morale à part, au besoin plus ou moins impérieux et durable d'en finir avec l'existence. C'est un appétit comme la faim, la soif, né, soit d'une excitation nerveuse ou d'une disposition héréditaire. Quelques-uns sont rapidement entraînés, d'autres résistent à des impulsions réitérées ou n'arrivent à leur but qu'après une série de tentatives infructueuses.

Évidemment, le fait mentionné par M. Dardel n'appartient point à cette catégorie. La folie monomaniaque est rare chez les nouvelles accouchées. Il y a, dans l'état puerpéral, moins une aberration isolée qu'un désordre cérébral diffus, une pseudo-monomanie ou quelque chose qui se rapproche des incitations épileptiques, alcooliques, ou de l'action hallucinatoire. Un voile obscurcit la pensée, les conceptions éclosent, fortuites et sans lien, pour aboutir à des déterminations automatiques ; telle la fascination transitoire de madame *** qui, dans l'obsession d'appréhensions inconsistantes et nuageuses, accomplit fatidiquement un acte dont il ne lui reste pas même la conscience.

M. Dardel, au surplus, fait, à cette occasion, des réflexions judicieuses. Ces explosions, dit-il avec raison, ne sont pas rares chez les femmes après l'accouchement, dans la grossesse, pendant la lactation et au moment du sevrage. Pourtant il en est peu, parmi celles en grand nombre déjà citées par les auteurs, qui aient eu une invasion si rapide et une disparition si prompte. Que fût-il arrivé si, au lieu de se tourner sur la malade, l'exaltation mentale eût occasionné un meurtre, un vol, un incendie? Malgré la réalité de l'affection, l'attestation médicale, si motivée qu'elle fût, eut-elle sûrement triomphé devant la justice?

Sans doute, ajoute l'auteur, le bénéfice de ces égarements passagers ne doit point s'appliquer au vrai criminel, mais il faut, quand ils existent, savoir les reconnaître nettement et ne pas donner gain de cause à cette téméraire sentence exprimée, en 1826, par un célèbre avocat général: « La monomanie n'est qu'une chimère, qu'un fantôme invoqué pour arracher un coupable à la juste sévérité des lois; on doit, lorsqu'elle porte à des crimes capitaux, la guérir en place de Grève. «

D.

PSYCHOLOGIE ATAXIQUE.

MALADIES DU SENS MORAL,

Par M. le docteur Ph. BOILEAU DE CASTELNAU,
Ancien médecin de la prison centrale de Nîmes.

Dans le long exercice de ses fonctions à la prison de Nîmes, M. Boileau de Castelnau n'a pas seulement acquis une grande expérience, il a fécondé son observation par l'étude. Le mémoire dont nous allons résumer les données n'est que la continuation d'une série de recher-

ches destinées à dévoiler, dans un certain nombre de cas, les mobiles anormaux ou morbides des méfaits et des crimes (1). Comme les asiles d'aliénés, les maisons pénitentiaires sont des théâtres très favorables à ce genre d'investigation.

Le sujet, du reste, offre parfois de sérieuses difficultés. Par le singulier titre que nous avons choisi pour le classer, *Psychologie ataxique*, on peut juger de notre incertitude. Ce n'est ni la santé, ni la maladie. Les anomalies nerveuses, convulsives ou pseudo-monomaniaques, les lentes et obscures dégradations cérébrales finissent par se révéler. Quand une épilepsie se découvre ou que se trahit une paralysie générale, on est naturellement porté à supposer un lien d'affinité entre les désordres accidentels et les tendances ou les faits répréhensibles. Mais comment envisager ces types qui semblent tenir, d'une constitution radicalement vicieuse, ou d'une fâcheuse idiosyncrasie de tempérament, des penchants instables, des goûts dépravés, un esprit d'indiscipline, des instincts farouches ou pervers?

En attribuant ces écarts à des maladies, M. Boileau de Castelnau montre visiblement de quel côté il incline. Qu'est pour lui le sens moral? Sans s'attacher à une définition rigoureuse, il l'admet comme une force naturelle, une sorte de critérium et de régulateur servant à nous guider dans le discernement du bien et du mal, à nous soutenir dans la voie du juste, du bienséant et de l'honnête. A la Société médico-psychologique où, en qualité de membre correspondant, notre confrère avait adressé son travail, ce point a été, de la part du rapporteur, M. Buchez, et dans une brève discussion, l'objet de considérations spéciales. Nous en dirons un mot d'abord.

L'état morbide suppose l'état sain. Dans sa préoccupation de faire ressortir les propensions malfaisantes, M. Boileau de Castelnau n'a peut-être pas assez nettement distingué l'un de l'autre : la déviation de la raison de la raison correcte. « Un acte répréhensible est une manifestation, une *excrétion* de la maladie morale. « Cette affirmation, qui résume sa pensée, conduit à des conséquences fort graves. Sans coup férir, elle tranche négativement la question du libre arbitre, enlève à la perpétration son caractère intentionnel et ses bases à la responsabilité.

Si le coupable n'est plus qu'un individu soumis à une lésion variable d'intensité et de forme, il est évident, en effet, que les inflictions

(1) De la folie instantanée au point de vue médico-judiciaire; 2° de l'épilepsie dans ses rapports avec l'aliénation mentale au point de vue médico-judiciaire; 3° des prodromes de la folie au point de vue médico-judiciaire; 4° de la folie affective au point de vue médico-judiciaire.

pénales et tout l'appareil juridique ne sont plus que des illogismes anti-humanitaires, et qu'on devrait se hâter de substituer à l'enquête du parquet l'examen d'un jury médical, au magistrat le médecin, aux prisons, aux bagnes, aux instruments de supplice, les moyens préventifs ou curatifs applicables à chaque cas particulier. L'énormité de l'infraction s'effacerait devant la personnalité de l'infracteur. Au lieu de stipuler d'avance le nombre de coups de baguettes ou de knout, le temps de la détention ou des travaux forcés, on aurait surtout égard, pour la forme et la durée du traitement, à l'intensité de la perversion, aux conditions idiosyncrasiques, à la malléabilité des sujets. Quant aux incorrigibles, ils seraient définitivement réduits à l'impuissance de nuire. Le changement serait complet.

Ces vues se concentrent-elles dans les maisons pénitentiaires ? M. Boileau de Castelnau ne s'explique point à cet égard; mais sa formule absolue indique suffisamment sa pensée. La société abonde en tendances malfaisantes qui, pour ne pas tomber sous l'application pénale, n'en sont pas moins désastreuses et menaçantes. Où seulement s'arrête la limite? La fragilité est le lot commun. Nous ne sommes, chacun, ni parfaits, ni infaillibles, ni exempts de passions. En dehors des anomalies saillantes, devrait-on considérer ces notes faussées comme des lésions morbides? Sur ces points délicats, on peut assurément différer d'avis avec l'auteur. Les mobiles humains confinent aux plus profonds mystères. L'accord, par bonheur, devient facile en ce qui concerne l'objet essentiel, c'est-à-dire la base des améliorations réformatrices. Une éducation libérale s'adressant à la fois, et largement, à l'intelligence et aux sentiments, la pratique et l'exemple des bonnes habitudes, un travail régulier, tels sont, en effet, les moyens, avoués de tous, que le savant médecin de Nîmes propose pour affermir les meilleurs dans la voie, garantir des chutes ceux qui pourraient faillir, ou relever de leur déchéance les coupables déjà tombés.

M. Buchez commence par reprocher à M. Boileau de Castelnau une contradiction peut-être plus apparente que fondée : c'est, après avoir admis le sens moral comme une force physiologique, d'en faire ensuite un produit de l'éducation. Il y a sans doute en nous des germes que celle-ci ne crée point; mais, en bien comme en mal, son influence sur leur développement est extrême ; et M. Boileau de Castelnau, sans nuire au principe, n'a eu dessein évidemment que de caractériser cette prépondérance. L'usage autorise de semblables acceptions.

Pour M. Buchez, la morale *effective* est à la fois un phénomène de conviction, de mémoire et d'habitude; la première d'essence purement

psychique, la deuxième ayant une double racine, intellectuelle et cérébrale, la dernière plus particulièrement organique. La foi au devoir, et partant à l'éventuelle nécessité du sacrifice, repose sur des notions qui, fortement empreintes, et par les besoins que suscite leur incessante activité, doivent servir d'appui au libre arbitre, et nous constituer, en quelque sorte, une *seconde nature*. De la diversité des perspectives, selon les lieux, les époques et les situations, dépendrait dès lors la démarcation des coutumes et des mœurs entre peuples ou individus, anciens ou modernes : Français, Chinois, Papou, Nègre, Gaulois, Égyptien, Romain, Grec, Scandinave, etc.

De l'aveu de notre collègue, cet exposé des phases de l'évolution morale laisse intact le problème psychologique, si même il n'implique sa solution négative, en subordonnant exclusivement à l'empire des impressions, modifiées par la volonté, la formation du sens moral, la conduite, excellente ou vicieuse. L'observation, toutefois, nous a semblé permettre à l'analyse de pénétrer plus avant.

L'être psychique est notoirement un composé de forces primitives, de facultés ou d'aptitudes intellectuelles, artistiques, sentimentales, affectives, instinctives. Les forces, en outre, inégalement réparties, offrent des variations individuelles d'énergie et d'aspect. Le caractère et les inclinations contrastent dès l'âge le plus tendre. A côté de cet enfant doux et enjoué qui sourit aux caresses de sa nourrice, tel se livre à une pétulance folle, éclate en rage forcenée, ou végète dans son indolence. Chez le bambin, l'écolier, à mesure que l'intelligence progresse, les traits distinctifs se multiplient. Quelques-uns sont impétueux, intrépides, d'autres réservés et inoffensifs. Il y en a d'ouverts et de dissimulés, d'appliqués et de distraits, de disciplinables et d'insoumis, de bienfaisants et d'égoïstes, de dévoués et de perfides. Pour plusieurs, le succès est brillant et facile ; ils apprennent ce qu'ils veulent. Un certain nombre s'épuisent en efforts stériles ; la *mémoire* leur manque, ils ont *la tête dure*, ou bien leur vocation se montre dans des directions spéciales où les atteindraient difficilement des émules plus heureux dans les connaissances usuelles.

Ces diversités s'observent, si uniforme que soit le milieu où l'on vive. Malgré les affinités héréditaires et l'ascendant continu d'un même contact, elles se retrouvent dans les familles entre frères et sœurs, et, à plus forte raison, dans l'atelier entre compagnons de travail, dans les écoles entre condisciples. *Tot capita, tot sensus ; sua quemque trahit voluptas; le naturel revient au galop ; ce n'est que l'air d'autrui qui peut déplaire en moi*, toutes ces locutions ne font, d'une façon varia-

ble, qu'en exprimer la réalité. Antérieur et supérieur à l'expérience et à la pratique incontestablement puissantes des choses, il y a donc là un troisième élément qu'il importe de ne pas perdre de vue, pour apprécier équitablement la moralité humaine, sanctionner les conditions du mérite ou du démérite, comprendre et suivre les exigences générales et particulières de l'enseignement.

Maintenant, et pour en revenir au sujet, le sens moral, parmi les virtualités en question, occupe-t-il un rang distinct? Devrions-nous à son activité native ou acquise, à son inertie plus ou moins radicale, nos qualités, nos imperfections ou nos vices? Ces manifestations ne tiendraient-elles pas plutôt au jeu combiné des autres pouvoirs, amenant des impulsions généreuses ou déprimantes?

Les faits, explicables dans les deux systèmes, nous ont paru concorder surtout avec le dernier (t. I, p. 140). Naturellement, les inclinations prédominantes entraînent vers leur orbite les idées et les actes. Or, l'ordre moral ne dérive pas d'une source unique : la probité n'implique pas nécessairement la bienveillance, ni celle-ci la modération, la décence, la circonspection, le courage, la tendresse, etc. Chacune de ces vertus, ayant son rayonnement séparé, subit d'infinies vicissitudes suivant son essor propre, les mobiles qui l'excitent, les obstacles qu'elle rencontre et les alliances auxquelles elle participe. Combien de gens honnêtes se ruinent faute de ce soin qui assure la prospérité des affaires! d'enfants, dont l'amour des parents prépare la perte, pour n'être pas refréné par une fermeté prudente! de dévots sincères, que l'absence d'émotivité affectueuse conduit à une odieuse intolérance? Est-il, par contre, sans exemple, que la charité ait un coin dans les âmes les plus avilies?

Un sens moral complet est un don fort rare. Le sage, dit-on, pèche sept fois par jour. Même les mieux partagés ont, avec leurs qualités respectives, beaucoup de côtés faibles. L'éducation en est d'autant plus opportune. M. Buchez lui assigne une double nécessité : étendre le cercle des notions morales, fortifier, par l'habitude et l'imitation, dans l'observation des devoirs. Nous adhérons à ce principe. Sans le flambeau du discernement, on marcherait en aveugle dans les ténèbres. Que servirait, d'autre part, de connaître la route du bien à qui manqueraient le vouloir et surtout le pouvoir de la suivre?

Dans la formation de l'homme moral, il faut, toutefois, ne point procéder au hasard. On confond volontiers l'instruction avec l'éducation. C'est ce préjugé qui a souvent porté à révoquer en doute les bienfaits de cette dernière, ou, comme l'a fait notre collègue, M. Mo-

reau, dans un ouvrage d'ailleurs très remarquable, *La Psychologie morbide*, à en restreindre outre mesure l'efficacité. Nos aptitudes à la moralité sont innées et multiples ; mais rappelons-nous que, si ce n'est exceptionnellement, elles n'arrivent à exercer un pouvoir sérieux que par une culture régulière, que par des stimulations soutenues qui les comprennent chacune et dans leur ensemble. Fussent-elles peu actives, on gagnerait toujours beaucoup. Quel sol ingrat ne féconde la main du laboureur? Plus les instincts sont farouches, plus il importe de leur opposer des modérateurs. De deux individus nés également prodigues, l'un est livré aux fortuités de l'insouciance mondaine, l'autre n'a cessé de respirer, de sentir, d'agir dans une atmosphère d'économie et de lucre ; croira-t-on nulles des impressions si différentes? Qu'elles ne dépriment point les propensions vicieuses, soit ; mais elles suscitent des antagonistes, et ceux-ci ont leur puissance. On craint moins l'ennemi quand on est en garde. L'éducation, qui fournit cette arme protectrice, a dû conjurer de nombreux forfaits. A l'encontre, la science isolée, loin d'être un frein direct aux passions, en devient souvent le dangereux auxiliaire. Lacenaire avait une vive intelligence. Ce grand coupable avouait, néanmoins, qu'il était susceptible de bons mouvements, mais que, tandis que ceux-ci avaient été rarement secondés, ses penchants cruels n'avaient rencontré que des véhicules dans les péripéties de sa vie agitée.

Ces réflexions, en somme, laissent suffisamment entrevoir, dans les manifestations variables de ce qu'on nomme la moralité, les parts respectives de l'éducation et de la nature. L'une n'exclut point l'autre, et si l'on n'obtient que la première prédomine, au moins doit-on tendre à ce qu'elle équilibre la seconde.

Sous le rapport de la responsabilité, M. Ferrus s'est fortement élevé contre la prétention de M. Boileau de Castelnau d'assimiler les criminels à des malades. M. Fournet ne voudrait pas non plus qu'on innocentât des hommes qui ne s'absoudraient pas eux-mêmes. Cette confusion répugne assurément à la conscience. Pourtant, en présence de certains types, il est difficile d'envisager sans émotion le problème soulevé par M. Boileau de Castelnau, et de ne pas se demander, avec cet honorable confrère, si l'horreur publique et la vindicte des lois sont le dernier mot de la société envers des malheureux qu'une fatale organisation prédestine en quelque sorte au crime. Ce sentiment n'a pas été étranger aux distinctions établies par M. Ferrus lui-même dans son beau livre : *L'emprisonnement, les prisonniers et les prisons.*

M. Boileau de Castelnau divise en deux catégories les nombreuses

observations qu'il rapporte : l'une comprenant des faits d'origine diverse, l'autre sous le nom de *misopédie* (1) consacrée à cette aversion particulière qui pousse des pères et des mères dénaturés à se faire les bourreaux de leurs propres enfants. Nous ne nous arrêterons qu'aux plus significatives.

— Ch., ignorant, paresseux et farouche, a commis plusieurs meurtres pour de minces résultats. Le métier de boucher ne pouvait assouvir son amour du sang. Il sait qu'il est féroce, mais que s'il n'avait pas eu de mauvaises fréquentations, il aurait été honnête homme.

— Petit, cité par M. Appert, commet des vols pour avoir, en quelque sorte, le plaisir d'exercer son adresse peu commune dans les évasions. Quoique n'ayant jamais montré d'instincts cruels, il finit par tuer, dans la prison, un gardien méchant, pour en délivrer ses camarades et échapper lui-même, par une condamnation capitale, à la sujétion d'une détention perpétuelle.

— X... avoue son penchant invincible pour le vol. On lui demande s'il recommencera après sa libération; sa réponse est affirmative. « C'est plus fort que moi, dit-il. »

— Nul n'ignore la célébrité du fameux Collet (Anthelme-Collette). Orphelin de bonne heure, il fut recueilli par son grand-père; celui-ci usa d'une sévérité que M. Boileau de Castelnau donne pour point de départ aux déportements du héros de l'escroquerie. Plus vraisemblablement, elle fut motivée par la précocité de ses tendances malfaisantes. A douze ans, Collet échange contre une caille une somme de 50 francs qu'il devait rapporter à la maison. Ce trait, à un âge où la raison a déjà acquis quelque maturité, révèle un oubli complet de prévoyance qui doit le livrer sans défense aux incitations de ses conceptions déréglées. Menuisier, il ne peut achever son apprentissage. Un prêtre le prend sous sa protection. Bientôt il quitte le séminaire pour entrer dans une école militaire. Devenu sous-lieutenant, il abandonne cette carrière nouvelle, et, dès lors, voué à une vie d'expédients, usurpant, tour à tour, les titres de religieux, de prélat, d'ambassadeur, d'inspecteur, de général, il poursuit cette série fabuleuse de déguisements, d'artifices et de larcins, dont le récit passe l'imagination, bravant le danger évident et sachant y échapper jusqu'au moment où (tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se brise) arrive l'heure de la justice.

— Cartouche, ce chef d'une redoutable bande sur laquelle de sinistres règlements lui donnaient droit de vie et de mort, n'avait pas des anté-

(1) Μισος, haine; παῖς, enfant.

cédents meilleurs. Tout enfant, il volait ses camarades, et au séminaire on l'avait chassé pour de nombreux détournements.

— La Brinvilliers, cette moderne Locuste, avait un extérieur modeste ; on s'étonna d'autant plus du scandale de ses amours. Mais, après avoir été convaincue de complicité dans de nombreux empoisonnements, elle avoua qu'à sept ans elle avait perdu son innocence et incendié une maison.

— Madame de Gange avait rejeté avec effroi les propositions de ses deux beaux-frères. Ces misérables, pour se venger, conçoivent l'épouvantable pensée, en calomniant ses mœurs, de la faire immoler par son propre mari. Le drame fut affreux. La vie de ces deux hommes était un tissu de corruption et de violence.

Plusieurs des cas de misopédie sont empruntés à un travail de M. Tardieu, relatif aux sévices exercés par les parents sur leur progéniture. (*Annal. d'hyg.*, avril 1860.) Malheureusement, dans la description des tortures employées, les détails manquent sur le caractère et l'existence antérieure des auteurs de ces abominables méfaits.

— Pichon, âgé de dix ans; corps criblé de contusions, de plaies, de cicatrices; rétrécissement général des intestins.

— M. le docteur Nidart, médecin à Sainte-Ménehould, consigne dans un rapport, à propos d'Adeline D..., dix-sept ans, les circonstances suivantes, qui décèlent la préméditation la plus perverse : travail surhumain, coups réitérés avec un martinet ou une planchette garnie de clous, suspension par le poignet pour subir le même traitement ; charbons ardents ou pelle rougie promenés sur le corps par le père et la mère et avivement des brûlures par l'acide nitrique; coucher dans un lit rempli de paille fétide, d'orties et de chardons, rupture enfin de la virginité avec un morceau de bois de sureau.

— Une fille de trois ans est, pendant deux jours, frappée sans relâche par son père et sa mère et meurt. Autopsie par M. le Dr Lorain. Le corps est littéralement couvert de blessures.

— Le Dr Bellouino visite une enfant de onze ans n'ayant plus que le souffle et livide de meurtrissures. Sa mère l'assujettissait à un travail sans repos, la battait si elle s'endormait, ne lui permettant qu'une évacuation, à minuit, et ne lui donnant pour toute nourriture qu'un morceau de pain et un demi-verre d'eau deux fois par jour.

— Jean L..., âgé de dix-sept ans, devenu scrofuleux, est exposé par son père et sa belle-mère dans un grenier ouvert à tous les vents, puis sous un hangar, dans une masure. Une soupe au sel était sa seule nourriture. Quatre orteils tombèrent de gangrène. Les auteurs de

cet horrible supplice, qui dura trois ans, furent condamnés à la peine capitale.

— Une femme avait un enfant de deux ans dont son mari savait n'être pas le père. Pour échapper aux fréquents reproches de ce dernier, cette malheureuse exposa sur un foyer ardent le pauvre petit jusqu'à ce qu'il eût perdu la vie.

— Une dame, dont la grossesse avait soudainement disparu, fut convaincue d'infanticide. Sur cinq premiers enfants, quatre étaient morts peu de jours après la naissance ; l'autre survivait ayant été recueilli par un parent ému de cette série d'événements funestes.

— Une sœur eut de son frère sept enfants qui tous disparurent.

Nous passons sous silence les infanticides ordinaires dont tout le monde connaît les particularités.

Une implacable fatalité a présidé, sans contredit, à quelques-unes de ces monstrueuses aberrations; M. Boileau de Castelneau, toutefois, ne place pas en vain sa confiance dans l'éducation. L'enfant est malléable. De bonne heure, en étudiant ses penchants prédominants, on peut en diriger l'essor. Aussi, désirons-nous avec lui qu'on ne se borne plus, dans les familles au laisser-aller de la nature, dans les institutions à l'aveugle routine du latin et du grec.

DELASIAUVE.

EXAMEN DU NON-RESTRAINT,

Par M. le Dr Casimir PINEL,

Chevalier de la Légion d'honneur, Directeur propriétaire de la maison de santé de Saint-James, près Paris.

Lorsque le docteur Conolly publia, en 1856, l'ouvrage intitulé *The Treatment of the insane without mechanical restraints*, nous fûmes étonné, en le parcourant, que ce médecin honorable pensât avoir trouvé un nouveau système, *new system*, pour soigner les aliénés. Sous l'impression de cette lecture, du mouvement, du bruit, d'un certain enthousiasme qui se manifestaient bien plus chez les gens du monde que chez les médecins spéciaux de la Grande-Bretagne, nous écrivîmes sur cette question un travail resté inédit. Notre opinion concordait avec celle de la plupart des aliénistes, unanimes à reconnaître que

M. Conolly n'avait rien ajouté à ce qui se pratiquait en France depuis plus d'un demi-siècle.

Cependant, l'année dernière, un de nos collègues les plus distingués, M. Morel, a remis pour ainsi dire le sujet à l'ordre du jour par une brochure, fruit d'observations faites dans divers asiles d'aliénés de l'Angleterre que l'administration de la Seine-Inférieure l'avait chargé de visiter.

Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt cet écrit qui renferme de précieux renseignements et d'importants aperçus. Mais, loin d'ébranler nos convictions, il nous a suggéré le besoin, et nous considérons comme un devoir, de reproduire toutes les idées que nous développions, en 1856, regrettant de ne pouvoir partager la manière de voir d'un estimable confrère dont le savoir et l'expérience sont connus de tous.

Le non-restraint date de 1839. On sait quelle était, à cette époque, chez nos voisins d'outre-Manche la déplorable situation des aliénés. Rien n'avait été changé au vieux régime des cachots humides, des chaînes, des menottes, etc. La courageuse initiative de M. Conolly fut pour le pays un immense bienfait, pour son auteur une gloire incontestée. Mais est-il vrai que les procédés qu'il préconise diffèrent des nôtres, qu'ils leur soient supérieurs?

Avant de répondre à cette demande, il nous semble opportun de bien établir, d'une part, par un court exposé des témoignages les plus autorisés, où nous en étions, en fait de principes et d'applications, au moment où M. Conolly entreprenait ses perfectionnements; d'autre part, en quoi consistent ces perfectionnements eux-mêmes. Examinant ensuite comparativement ce double tableau, nous essayerons de déduire de ce parallèle, sous forme de conclusion, les règles les plus propres à atteindre le but.

§ I. — *Du traitement des aliénés en France, avant* 1839.

Nous n'avons pas besoin de répéter que les lois de l'humanité ne furent pas toujours violées à l'égard des fous avant les ténèbres de la barbarie et du moyen âge; les bases d'un traitement rationnel et humain avaient été posées par plusieurs médecins de l'antiquité, notamment par Soranus et Cœlius Aurélianus, son commentateur, qui, partisans des moyens de douceur, proscrivaient sévèrement les coups, les liens, la flagellation, l'abstinence, l'ivresse, la réclusion, conseillés par Titus, Asclépiade, Dioclès, Celse, etc. M. Morel s'est même

emparé d'un passage de Cœlius Aurélianus pour montrer que ce grand médecin préférait qu'on maintînt les insensés par les mains des gardiens que par des liens inertes. *Et facilius sit ægros minis trantium manibus quàm inertibus vinculis retinere.*

Ce précepte, toutefois, n'était pas absolu. Un esprit aussi éminemment clinicien ne pouvait méconnaître des cas urgents réclamant des *liens doucement et mollement appliqués.* Après avoir recommandé, pour maintenir les aliénés indociles, d'employer plusieurs personnes aptes à ce rôle, il ajoute, en effet : « S'ils sont agités, même par la vue des hommes, on se servira de liens que l'on appliquera sans secousse, en ayant soin de garnir les articulations avec de la laine pour les prémunir contre la constriction des bandes. » (*Cœl. Aurel.*, p. 80, édit. Haller, et notre mémoire sur le traitement de l'aliénation mentale.)

Malgré l'ignorance et les préjugés qui, pendant plus de quinze siècles, vouèrent à l'abandon ou au martyre les malheureux insensés, relégués dans des bouges infects, soumis à d'ignobles brutalités, ou poursuivis et condamnés comme sorciers, possédés, etc., çà et là s'élevèrent quelques protestations. Dès le XIIe ou XIIIe siècle, en Italie, en Espagne, en Angleterre, en Egypte, à Constantinople, etc., des fondations pieuses, des quartiers d'hospices furent consacrés à la plus triste des infortunes. Mais, ainsi que nous l'avons dit ailleurs (*vie de Pinel*, et *isolément des aliénés*, p. 147, t. Ier de ce journal), le mouvement véritablement réformateur commença surtout dans le courant de ce XVIIIe siècle si fécond en explosions généreuses, si remarquable par son horreur du joug, son amour du progrès et des lumières, son zèle pour l'égalité et la fraternité, sa résistance aux abus, aux excès et à l'arbitraire, son ardeur à multiplier les créations charitables destinées à tarir les sources de la pauvreté et du malheur, ses chrétiennes aspirations, en un mot, qui rappellent les préceptes divins de l'Evangile.

Sous Louis XVI, eut lieu, au sein de cette effervescence générale, la première enquête sérieuse sur les établissements de bienfaisance et d'aliénés. On sait ensuite ce qui advint, et la part considérable que prit Pinel, par son action et ses écrits, à la rénovation du traitement des insensés.

Dès 1783, dans un asile privé qu'il dirigeait médicalement, l'illustre auteur du *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale*, imbu de la lecture des anciens, faisait une large et heureuse application des influences morales. L'esprit qui le guidait se montra dans un article de la *Gazette de santé*, 1789. Cet article est intitulé : *Observations sur le régime moral qui est le plus propre à rétablir dans*

certains cas la raison égarée des maniaques, Pinel, non-seulement y expose diverses cures dues à des procédés bienveillants, à une diversion persuasive, il s'y félicite surtout du réveil de l'attention publique à l'égard des aliénés, qu'il attribue aux préoccupations que causait alors l'insanité du roi d'Angleterre, à l'éclat des soins que ce prince recevait d'un homme très habile, le révérend docteur Willis, enfin au parallèle récemment fait de nos établissements publics avec ceux des Anglais.

Nommé bientôt après médecin en chef des aliénés de l'hospice de Bicêtre, c'est dans cette maison, devenue depuis célèbre, que le grand philanthrope eut le bonheur d'inaugurer l'une des œuvres les plus libérales des temps modernes. Les aliénés vivaient chargés de chaînes dans de sombres cachots. Pinel en 1793 brisa leurs fers, leur rendit l'air et la lumière. Grâce à son active sollicitude, un régime de sage liberté, de bonté, de justice, des soins méthodiques et scientifiquement appropriés, succédèrent pour eux aux moyens barbares, aux injures, aux coups, aux coutumes empiriques et irrationnelles qui n'aboutissaient qu'à aggraver le mal et à exaspérer le délire.

Toute réaction a ses limites; Pinel, qui ne l'ignorait pas, les respecta scrupuleusement. Ayant, quand il le fallait, passagèrement recours à une coercition opportune, il sut, dans sa réforme, concilier toujours, avec les droits de l'humanité, les exigences de la sécurité et de la discipline.

Ce fut véritablement là l'ère du *non-restraint*, mais du *non-restraint* intelligent, judicieux, c'est-à-dire porté aussi loin que le permet l'état des malades ; et tout ce qui s'est fait depuis n'a été, en réalité, qu'une imitation de la conduite de Pinel, que la continuation et le développement des principes que ce savant médecin a tracés d'une main si ferme et si expérimentée.

Il suffit pour s'en convaincre de rappeler quelques-uns de ses passages. Voici d'abord comment il s'exprimait, en 1798, dans un mémoire à la Société médicale d'émulation :

« ..... On doit regretter que le docteur Willis ne soit pas encore parvenu à concilier le traitement de la manie avec les principes rigides de la plus pure philanthropie, puisque dans l'établissement qu'il a formé, aux environs de Londres, chaque aliéné a un gardien qui peut rendre les coups pour les coups, ce qui donne à la brutalité de ce dernier une latitude indéterminée et dangereuse. »

Aussi Georges III ne pardonna jamais à Francis Willis de l'avoir fait frapper par ses serviteurs, au fort de ses accès.

Plus loin : « Les aliénés transférés dans l'hospice de Bicêtre et désignés à leur arrivée comme très emportés et très dangereux, parce qu'ils ont été exaspérés par des coups et de mauvais traitements, semblent tout à coup prendre un naturel opposé parce qu'on leur parle avec douceur, qu'on compatit à leurs maux, et qu'on leur donne l'espoir consolant d'un sort plus heureux. L'expérience la plus constante n'apprend-elle pas que, pour rendre durables et solides les effets de la crainte, ce sentiment doit s'allier avec celui de l'estime à mesure que la raison reprend ses droits, ce qui suppose que la répression n'a point porté le caractère de l'emportement ou d'une rigueur arbitraire, qu'on n'a employé, pour vaincre la pétulance indocile de l'aliéné, qu'une force proportionnée au degré de résistance, qu'on a été dirigé que par le désir de le ramener à lui-même ?

» Ce sont là les principes qu'on suit strictement à Bicêtre... Je puis attester, d'après une observation assidue de deux années, que les maximes de la plus pure philanthropie président à la direction des aliénés ; que les gens de service, sous aucun prétexte quelconque, ne portent une main violente sur eux, même par représailles ; que les gilets de force et la réclusion pour un temps très limité sont les seules peines infligées ; et qu'au défaut de succès par les voies de la douceur ou un appareil imposant de répression, un stratagème adroit produit quelquefois des cures inespérées. »

Ailleurs : « Les aliénés, loin d'être des coupables qu'il faut punir, sont des malades dont l'état pénible mérite tous les égards dus à l'humanité souffrante, et dont on doit rechercher, par les moyens les plus simples, à rétablir la raison égarée. Ils peuvent être réduits à un bouleversement complet de toutes les fonctions intellectuelles, et n'obéir qu'à une impulsion aveugle qui les porte au désordre et à toutes sortes de violences ; alors, nul avis à donner, et l'on doit seulement pourvoir à la sûreté personnelle de l'aliéné, ainsi qu'à celle des autres, et le retenir simplement dans sa loge. Est-il d'une violence extrême ? Une camisole étroite et d'une toile forte doit contenir ses mouvements ; mais cet état de contrainte doit être passager. »

Dans le *Traité médico-philosophique*, dans des articles ultérieurs, partout dominent les mêmes vues :

« Tenir dans un état habituel de réclusion et de contrainte les aliénés extravagants ; les livrer sans défense à la brutalité des gens de service, sous prétexte des dangers qu'ils font courir ; les conduire, en un mot, avec une verge de fer, comme pour accélérer le terme d'une existence qu'on croit déplorable, c'est là sans doute une méthode de

surveillance très commode, mais aussi très digne des siècles d'ignorance et de barbarie.

» ..... L'homme grossier et d'un entendement borné ne voit que des provocations malignes et raisonnées dans les vociférations, les propos outrageants et les actes de violence du maniaque ; de là, la dureté extrême, les coups et les traitements les plus barbares que se permettent les gens de service, à moins qu'ils ne soient d'un bon choix, et contenus par une discipline sévère. L'homme sage et éclairé ne voit, au contraire, dans ces explosions de la manie qu'une impulsion automatique, ou plutôt l'effet nécessaire d'une excitation nerveuse contre laquelle on ne doit pas plus s'indigner que contre le choc d'une pierre entraînée par sa gravité spécifique. Il accorde à ces aliénés toute l'étendue des mouvements qui peut se concilier avec leur sûreté et celle des autres, leur cache adroitement les moyens de contrainte qu'il emploie, comme s'ils n'avaient à obéir qu'aux lois de la nécessité ; leur cède avec indulgence ; mais il sait aussi résister avec force ou éluder avec adresse leurs instances inconsidérées.

» ..... Dans la première période, l'aliéné est-il dans une agitation extrême ? Il sera renfermé dans un lieu obscur pour éviter toute impression de la lumière ou de tout autre objet propre à l'émouvoir..... son effervescence vient-elle à diminuer, et n'est-il plus dangereux ni pour lui ni pour les autres ? On lui laissera la liberté de courir, de s'agiter, de se promener dans un endroit clos en se bornant à la simple répression du gilet de force. » (*Dict. des sc. méd.*, 1812, t. I, p. 317.)

En principe, on le voit, Pinel était nettement opposé à la violence et à la contrainte, et si parfois il conseille une répression énergique, c'est toujours, ou pour parer à un danger pressant, ou pour répondre à une indication thérapeutique. Ainsi dans la manie, par exemple, il prévoit les cas où il importe d'abord de maîtriser les emportements du malade pour ensuite, par de bons procédés, gagner sa confiance et *le convaincre que l'on ne désire que son avantage.* La libre circulation dans les cours lui paraît, d'ailleurs, dans ces cas, une des condition les plus favorables à la cure.

A ses yeux, la camisole, prescrite et maintenue seulement, d'une manière temporaire, par l'ordre du médecin, était un moyen non moins précieux qu'inoffensif, suffisant pour contenir, compatible avec l'exercice. Quant aux autres agents disciplinaires, employés avec discrétion et mesure, et sans perdre de vue qu'il s'agissait de malades, ils se réduisaient à un bain, une douche, au placement momentané dans une cellule, à la privation de quelque faveur.

Pinel, enfin, ne s'en tenait pas à des maximes générales et banales. Il voulait que, par des observations précises, prenant, à son exemple, conseil des lieux, des temps, du caractère, des égarements, et, relatant avec une égale candeur les succès et les revers, on ouvrît aux successeurs une carrière de recherches et de découvertes.

Chez les contemporains ou les disciples, même langage, mêmes errements. « Pinel, dit Esquirol, veut qu'on laisse les maniaques libres de leurs mouvements, et qu'ils se livrent à des travaux agricoles ; il n'employait que la camisole, elle m'a toujours suffi... Les inconvénients dont on l'accuse, tiennent à ce qu'on ne sait pas en faire usage ou qu'on en abuse... La réclusion momentanée, la camisole appliquée pendant quelques instants, le fauteuil de force, la douche, les bains prolongés, les affusions d'eau froide, la privation de quelques distractions sont plus que suffisants comme moyens de répression. Ces moyens ne doivent être ordonnés que par le médecin, et en sa présence ou celle du surveillant en chef. » (*Maladies mentales*, t. II, p. 538.)

Aux Anglais qui, de tout temps, ont fait la guerre à la camisole, Esquirol répond : « Elle ne comprime ni les bras ni la poitrine ; elle ne gêne pas la circulation. » (Note dans la traduct. d'*Ellis*, par le Dr Archambault.)

Du reste, il ne la prodiguait pas. En suivant la clinique de cet illustre maître, nous avons pu nous convaincre combien son emploi était rare et exceptionnel dans la division des aliénées à la Salpêtrière, et nous avons été témoin du tact éclairé, de la sagacité ingénieuse qu'il déployait dans les soins affectueux et dévoués qu'il donnait aux malades qui lui étaient confiées.

Hygiéniquement et moralement, aucun n'en a mieux formulé les préceptes. On se plaignait en Angleterre et en Allemagne de la nudité des furieux. « Je ne nie point, dit Esquirol, dans un article intéressant sur les maisons d'aliénés (*Dict. des sc. méd.* 1818), que, malgré la plus grande surveillance, il ne soit quelques furieux qu'on ne puisse conserver vêtus à moins de les lier. Le remède me paraît pire que le mal ; sur 1000 femmes à la Salpêtrière, à peine en avons-nous une qui soit nue. On peut l'empêcher toujours avec une robe longue appelée camisole. »

« Nulle part, dit-il encore, dans le même article, les aliénés n'ont assez d'espace pour se promener. » L'Angleterre attirait particulièrement ses reproches. « Au nouveau Bethlem de Londres, il n'y a qu'une cour pour les hommes et une pour les femmes... » L'ancien était si défectueux, qu'après avoir visité la Salpêtrière et Bicêtre, sir Bennet s'écriait à la tribune de la chambre des Communes en 1815 : « Il n'est pas

d'établissement qui ait autant déshonoré notre patrie, et cependant on a osé le proposer pour un modèle au monde civilisé. » L'enchaînement autour des poêles était commun dans toute la Grande-Bretagne. « Le nombre des individus enfermés ou contenus, ajoutait Esquirol à cette occasion, doit donner la mesure de l'estime que mérite l'asile. »

Pour lui, de l'adresse dans l'esprit et une grande habitude sont nécessaires pour saisir les nuances infinies du traitement moral. « Tantôt, il faut en imposer et vaincre les résolutions les plus opiniâtres, en inspirant aux malades une passion plus forte que celle qui domine leur raison, en substituant une crainte réelle à une crainte imaginaire ; tantôt, il faut acquérir leur confiance, relever leur courage abattu, en faisant naître l'espérance dans leur cœur » (t. I[er], p. 471.)

La thérapeutique de Pariset avait pour bases principales la bonté, la justice et la philanthropie ; c'est dire avec quelle bienveillance, avec quelle sagesse, avec quel dévouement il dirigeait les aliénées de la Salpêtrière où il avait remplacé Pinel.

Dans son livre sur le *Régime sanitaire des aliénés*, Scip. Pinel affirme que la camisole était le seul moyen répressif usité dans cet établissement. On ne la laissait jamais plus d'une heure. Spectacle unique peut-être! dans une section renfermant 700 aliénées, parmi lesquelles une centaine de furieuses, à peine en comptait-on dix à douze contenues avec le gilet de force (p. 81). « Malgré l'extrême réserve qu'il convient d'apporter dans les moyens de répression, dont l'usage, dit l'auteur, doit disparaître, il est, néanmoins, des cas où leur utilité est incontestable » (p. 78).

A l'instar d'Esquirol, Georget s'étend avec complaisance sur les détails de l'action hygiénique et morale. On doit, selon lui, vis-à-vis des aliénés, unir la fermeté à la bienveillance et s'efforcer de leur procurer, par des promenades dans de grands jardins ou de vastes enclos, par des travaux et des exercices, toutes les distractions de l'esprit et du corps. Le gilet de force suffit : ceux que l'on est obligé de contraindre ainsi « doivent être laissés libres de courir dans des préaux séparés ; rien n'augmente la fureur comme le repos forcé » (*De la folie*, p. 275, 1820.)

A Bicêtre, M. Ferrus laissait aux aliénés la plus grande liberté possible, et l'emploi de la camisole était excessivement restreint. Nous avons été témoin nous-même, en suivant les cours de notre bien regrettable maître et ami, de l'ordre, du calme et de la soumission qui régnaient dans toutes les parties de son service, de l'influence exercée par les travaux champêtres, ainsi que par les ressources habiles, les égards affectueux et l'inflexible équité de ce savant médecin.

La réflexion, chez M. Ferrus, tempérait les condescendances de son excellente nature. « Il est bien reconnu, disait-il, que le médecin doit apporter une grande douceur dans ses relations avec les aliénés; mais il est cependant nécessaire qu'il ait à sa libre disposition quelques moyens coercitifs qui permettent de réprimer toute infraction à la règle établie pour le bien-être particulier ou général des infortunés confiés à ses soins. » (*Des Aliénés*, p. 239, 1834.)

L'ouvrage d'où sont extraites ces lignes et qui a été précisément composé au point de vue qui nous occupe, renferme d'admirables pages que nous voudrions pouvoir citer tout entières. M. Ferrus y fonde entre autres tout un système de stimulation et de répression morales sur cette judicieuse remarque que la plupart d'entre les aliénés ne sont pas entièrement dépourvus de raison. « N'étant pas dès lors insensibles à la crainte, à l'espérance ou même aux sentiments affectueux,..., l'objet principal est de leur appliquer en quelque sorte un nouveau système d'éducation, de rompre leurs habitudes, et de donner une nouvelle direction à leurs idées; il faut les subjuguer d'abord, pour prendre sur eux un ascendant favorable, les encourager ensuite, exciter leur bienveillance par les mobiles les plus puissants, sans employer, s'il est possible, une rigueur non-seulement inutile, mais qui, en stimulant chez eux les passions vindicatives, prolongerait la durée de leur maladie. Je ne saurais trop le répéter, d'après ce que j'ai remarqué dans les établissements anglais, et ce dont j'ai acquis la certitude par ma propre expérience, les moyens les plus efficaces pour *soumettre* les aliénés sont, dans la première période du traitement, l'ordre, la douceur mêlée de fermeté, les distractions, et plus tard, le travail. »

Ces données, notre vénéré maître, au moment où il écrivait, les avait réalisées à Bicêtre. Sous son influence puissante, on avait multiplié les divisions, agrandi les cours, créé des travaux, livré aux malades de vastes terrains, organisé des infirmeries, des réfectoires, des salles de réunion et d'étude. L'Angleterre n'avait point modifié son système. Elle en était encore aux fers et aux menottes. Son appareil de prédilection était notamment « une large ceinture de cuir, adaptée autour du corps et à laquelle sont suspendus, par de fortes chaînes en fer, deux gants en cuir arrêtés, par des cadenas, autour des poignets. »

Aussi M. Ferrus, qui avait visité les asiles anglais, a-t-il sujet de s'applaudir des améliorations qu'il avait contribué à introduire dans celui qu'il dirigeait, spécialement à l'égard de la répartition des malades dont il parle en ces termes : « Le classement régulier des aliénés doit avoir sur leur traitement une telle influence que, sans la possibilité d'effec-

tuer ce classement d'une manière convenable, rien de fort utile n'est praticable, aucun résultat très avantageux ne peut être espéré. Sous ce rapport, le service de Bicêtre est, j'ose le dire, l'un des mieux organisés qui existent; néanmoins, il est encore incomplet. »

« Dans tout établissement bien tenu, s'écrie, à son tour, le docteur Calmeil, la fureur est rare. Les loges fortes, la camisole et les entraves suffisent pour contenir les emportements des plus furieux. On a peine à concevoir qu'on ose encore conseiller aujourd'hui, ne fût-ce que dans quelques cas rares, l'emploi des chaînes, des menottes, la discipline et les verges. Le médecin classe les aliénés d'après la nature du délire. Hors les cas d'urgence, c'est lui qui décide de l'opportunité des changements; tout ce qui tient à la médecine morale, aux prescriptions pharmaceutiques est du ressort des élèves internes, dans l'intervalle d'une visite à une autre. » (*Dict. de méd.*, art. ALIÉNÉS.)

M. Calmeil réclame pour les maniaques des vêtements convenables, un bon chauffage pendant l'hiver et une certaine liberté de mouvements. « Ceux, dit-il, que l'on enferme à l'étroit dans une cellule où ils ne peuvent dépenser l'activité de leurs forces et de leur esprit, finissent, en devenant intraitables, par prendre en haine les serviteurs et les médecins qu'ils supposent abuser injustement de l'autorité et de la force contre leurs personnes; l'excitation cérébrale, entretenue de la sorte, augmentée sans cesse par la résistance des agents physiques, le mauvais vouloir des employés, tend, chaque jour, à faire des progrès, loin de se calmer, comme cela doit avoir lieu sous l'influence d'un régime de conduite plus paternelle et plus éclairée. »

Restreignant aux circonstances indispensables, et moyennant l'exercice à l'air libre, l'emploi de la camisole et des entraves, notre confrère ajoute « que si l'exaltation, devenue furieuse, exige momentanément une réclusion absolue et sévère, il est toujours temps de recourir à une mesure que l'on rend plus efficace en interceptant les jours qui éclairent la cellule de l'aliéné; mais le malade revient-il à des habitudes de calme, il doit tout de suite recouvrer une portion de liberté. » (Article MANIE, *Diction. de médecine.*)

Ecoutons enfin M. Foville : « L'heureuse impulsion, donnée par Pinel et continuée par Esquirol, opère tous les jours de nouveaux bienfaits; sur tous les points de la France, on voit s'élever de nouveaux établissements pour les insensés. Un des plus beaux de ce genre, le plus parfait peut-être par ses localités, l'asile départemental de la Seine-Inférieure, a été construit d'après les plans de M. Esquirol. »

Ces réflexions remontent à 1829 (*Dict. de méd. prat.*). Selon M. Fo-

ville, le temps était arrivé d'instituer, dans toute son étendue, pour les aliénés, un traitement conforme aux devoirs de l'humanité, aux indications de la science et de seconder par une thérapeutique morale les prescriptions pharmaceutiques : « Le médecin, dit-il, devra toujours tâcher d'agir sur le moral de ses malades pour leur inspirer de la confiance, calmer leurs inquiétudes, réprimer leur violence. La manière d'agir du médecin avec les insensés, la conduite de toutes les personnes qui les approchent, sont donc de puissants moyens de traitement moral. L'influence de manières douces, bienveillantes, celle d'un regard ferme, sévère, compatissant, suivant les dispositions particulières du malade, ne peut être révoquée en doute. Pinel, Esquirol en ont senti toute la puissance. Comment se fait-il qu'Haslam tourne en ridicule les conseils que le vénérable Pinel donne à cet égard? Les réflexions d'Haslam prouvent qu'il n'a compris ni les vues, ni le caractère de notre Pinel, ou qu'il s'est laissé influencer par cette triste prévention nationale que les médecins de tous les pays devraient ne pas connaître. »

L'éminent aliéniste se montre surtout favorable aux occupations extérieures, en même temps qu'il incline vers une coercition strictement réduite aux nécessités flagrantes. « Le travail manuel, le jardinage, tout exercice physique régulièrement soutenu, est, sans doute, un des meilleurs moyens de soulager les insensés. Un établissement d'aliénés ne peut donc être pourvu de trop de moyens de travail physique. Jamais de mauvais traitements ne devront être excusés à l'égard des malades. Les domestiques placés près d'eux seront sévèrement surveillés sous ce rapport; on doit en exiger de la douceur, du respect. Les malades les plus violents, les plus furieux, tous ceux qui ne pourraient, sans inconvénient, pour eux ou pour les autres, être laissés libres, seront contenus par le gilet de force. Ce moyen, la réclusion passagère dans leur chambre où l'on doit pouvoir, à volonté, produire une obscurité profonde, la privation de quelque faveur, sont les seules punitions qu'on doive se permettre d'infliger. » (Même article.)

S'il fallait multiplier les témoignages, nous ne serions pas en peine. Soit dans notre propre pays ou à l'étranger, nous en trouverions en grand nombre, et également considérables. A Chambéry, Daquin, le médecin philosophe, en France, le savant Fodéré, en Belgique, Guislani, si plein de savoir et de zèle, et beaucoup d'autres, avant la manifestation attardée du docteur Conolly, se sont associés au mouvement progressif de la science mentale, ont adopté, propagé, et mis en pratique les idées de Pinel et d'Esquirol. Au sein de l'Angleterre, au XVIIIe siècle, un homme excellent et charitable, Tuke, dans l'asile

d'York qu'il dirigeait, avait même, par ses applications philanthropiques, distancé de loin l'ère actuelle, dans une contrée où l'amour de la liberté et de la justice ne s'était point encore étendu, selon la belle expression de M. Berthier, des gens bien portants, aux malheureux privés de raison.

Depuis, la situation a été de plus en plus prospère. Indépendamment des agrandissements et des améliorations de toute sorte, apportés aux anciens asiles, on en a édifié, dans tous les Etats et sur tous les points, réunissant, par leurs proportions grandioses et leurs aménagements : terrains étendus, vastes jardins, préaux spacieux, ateliers, salles de travail et d'étude, chapelle, etc., tous les genres d'influences, hygiéniques et morales, favorables aux aliénés.

Néanmoins, les principes n'ont point varié. Seules les applications se font dans des conditions meilleures. Les imperfections, là où elles se constatent, ne tiennent ni à l'insuffisance de la science ni à l'impéritie médicale, mais à des difficultés locales dont la plupart de nos confrères, comme dans le Nord, M. Gosselet, de regrettable mémoire, réussissent souvent, par leur zèle, à amoindrir les inconvénients. A cet égard, d'ailleurs, l'unanimité des honorables médecins dont M. Morel a rassemblé les opinions dans son mémoire, MM. Girard de Cailleux, Aubanel, Billod, Baume, Delasiauve, etc., etc., constitue une preuve péremptoire. Rendant hommage à Pinel et à Esquirol, tous s'accordent à penser que la rareté des mesures restrictives est en raison du perfectionnement des asiles. A Quimper, à Auxerre, à Quatremares, les encamisolés sont aux autres malades comme environ 1 est à 100. Nul, cependant, bien qu'ayant connaissance de ce qui se passe en Angleterre, ne croit à la possibilité de leur abolition absolue, pas même M. Morel. Mais hâtons-nous d'exposer les vues et la pratique de M. Conolly. (*La suite au prochain numéro.*)

ÉDUCATION.

DU MODE DE L'ENSEIGNEMENT.

A M. Wladimir St-eff.

III.

La vallée d'Eure. — Ivry-la-Bataille. — André Jourdain. — Le château d'Anet. — L'école primaire de Garennes. — Vieilles et nouvelles méthodes d'enseignement. — Côté utilitaire, professionnel et moral de l'instruction simultanée. — Distribution de prix. — L'œuvre des temps. — Ilotes et serfs.

Revenons-en, mon cher Wladimir, aux méthodes françaises d'ensei-

gnement, et laissez-moi vous servir un instant, dans la vallée d'Eure, de guide et de cicérone, comme vous l'avez été si longtemps pour moi sur les pâles bords de la Neva, en m'instruisant des mœurs étranges de vos paysans à longues barbes et à bonnets polonais. Il s'agit ici de campagnes qu'aucun tzar n'a tirées de marécages, et de prairies dont une nature prodigue a seule fait presque tous les frais. Suivez-moi donc sous le ciel doux, égal et salubre de la Normandie. Les beaux sites et les vieux vestiges ne sont point rares sur ce sol privilégié. Voici, d'abord, Ivry-la-Bataille. La glorieuse ombre de Henri IV plane sur ses maisons modestes, qu'un antique château fort domine. Au delà, dans la plaine, c'est la pyramide d'Epieds, coin de terre arrosé de sang espagnol. Sous un poirier, appelé Ente, Henri IV s'est, dit-on, reposé après la victoire.

Ezy et ses caves, creusées dans le roc, ne sont pas loin. Joli et industrieux village, où vous trouverez bon, mon cher Wladimir, que je serre, en passant, la main loyale d'André Jourdain qui, par ses fabrications, alimente l'existence et le bien-être d'une centaine d'ouvriers spéciaux, qui, souvent, les a charmés par ses poésies, et qui, aujourd'hui, maire de la commune, administre patriarcalement leurs intérêts, après avoir fondé, avec une persévérance admirable, une ardente foi et un grand bonheur, une Société d'assistance mutuelle, la PRÉVOYANCE, belle et noble institution qui ne permet plus à la misère, là du moins, d'être la compagne obligée et fatidique de la vieillesse.

Parler d'Ezy sans parler d'Anet serait supprimer un des légitimes orgueils du pays. Il n'est pas, peut-être, que quelque outchitel (1) normand ne vous ait entretenu, à Pétersbourg même, du château d'Anet et de son élégante renommée. Deux noms d'amour y sont gravés, les noms de Diane de Poitiers et de ce Henri II, qui préférait les lèvres de sa maîtresse aux fleurons de sa couronne, et qui, en fait de royaume, ne tenait qu'à celui de son cœur. Ce domaine historique semble une véritable gageure d'art : les dissonances y sont calculées; mais l'ordre ici sort du désordre, et de la complète diversité des styles naît un parfait ensemble d'harmonie.

C'est si beau l'art; c'est si charmant la nature qu'il est difficile avec eux d'échapper aux digressions ! Hâtons-nous donc d'abandonner Anet et ses adorables souvenirs; puis, revenant sur nos pas, entrons à Garennes, dans l'école primaire qu'on s'occupe d'inaugurer. Veuillez seulement, par une fiction, vous croire, non en notre année expectante et lourde

(1) Professeur de langue.

de 1862, mais en l'an 1838; aube encore pleine d'étincelles et d'espérances, où l'humanité, comme autrefois les mages d'Orient, semblait conduite par une étoile, celle du progrès, vers des destinées inconnues. Une fièvre généreuse agite la France intellectuelle, et notamment le département de l'Eure. A Evreux, une école normale s'est ouverte : M. Arsène Meunier a été désigné pour la diriger par les palmes du concours. Les maîtres y viennent chercher des leçons de méthode et d'application. « Quand vous serez réunis six en mon nom, a dit le Christ, je serai au milieu de vous. » M. Antoine Passy a donné l'élan ; chacun s'est groupé autour de cette initiative. Des comités se sont formés pour constater le développement des études primaires et en activer l'essor. Une nouvelle France se prépare. Le soleil pour tous! Plus de déshérités ! L'enfant du peuple aura dorénavant accès dans ce monde de la raison que chacun porte en soi-même. L'assemblée est nombreuse et recueillie : un délégué monte à la tribune. C'est un fils du département, qui s'est élevé jusqu'à la science par les plus rares aptitudes, par un travail sans interruption et une volonté sans défaillance; un de ces hommes qui, comme on l'a dit de M. Thiers, ne sont point *parvenus*, mais *arrivés.*

M. Delasiauve montre d'abord les origines de l'instruction primaire. Cette institution, dit-il, est encore au berceau, et cependant, sans cette assise essentielle, l'édifice social ne peut avoir ni solidité, ni durée ; le bonheur public est incertain; le bonheur individuel incomplet. Jusqu'à présent, l'instruction inférieure ébauchait à peine l'intelligence; elle laissait à l'enfant les passions, les erreurs et les vices, dont il avait pu trouver le germe et l'exemple dans sa famille. Plus rien de pareil aujourd'hui. Le caractère nouveau de l'instruction la rend tout à la fois suffisante, morale et religieuse. Suffisante : car, sans rechercher ni atteindre ce niveau élevé, privilége de certaines professions libérales, elle apporte aux hommes de travail le moyen de tirer complétement parti des ressources de leur état, de régler leurs affaires et leurs intérêts, de connaître et d'apprécier les obligations du citoyen, de s'initier aux usages sociaux et d'en goûter les douceurs. Morale : car chacun peut, à son aide, acquérir une juste idée de ses droits pour les défendre, de ses devoirs pour les remplir, de la vertu pour la pratiquer. Religieuse, enfin : car elle fait sentir plus clairement à la raison l'irrésistible évidence d'un Être suprême, auteur de toute justice et foyer de toute espérance.

Si l'on parcourt le cercle des études primaires, on y voit que tout conspire à améliorer le sort et le cœur de l'homme, sans qu'aucune

dangereuse vanité le sollicite à sortir de la sphère où sa naissance l'a placé. La lecture, l'écriture et le calcul sont un besoin élémentaire universel. L'individu, qui ne possède pas ces notions si simples, est un esclave, forcé de livrer sa confiance à des étrangers, souvent indiscrets, quelquefois trompeurs, de s'en remettre à de vagues souvenirs, à une mémoire infidèle, à une bonne foi sans garanties, origine de mille désastres.

Est-on seul, impotent, délaissé? Un livre agréable chasse l'amertume par la distraction. Si vous ne savez lire, cet inappréciable secours vous fera défaut. Vous ne pourrez communiquer des pensées ni en recevoir. Borné dans vos connaissances, vous le serez également dans votre bien-être; une légère culture de l'intelligence étant indispensable à la valeur personnelle du travailleur, comme aux chances de succès de son industrie.

Lecture, écriture, calcul; sans cette triple condition, un véritable néant! Les autres sciences que comprend l'instruction primaire : grammaire, histoire, géographie, dessin, géométrie, etc., pour être moins indispensables, n'en sont pas moins importantes. C'est par elles seules que les classes inférieures se rapprocheront des classes élevées et combleront l'espace qui les en sépare. Nos idées, il faut les exposer avec convenance et les exprimer avec correction. La grammaire donne ce pouvoir. Dans les rapports sociaux, la connaissance des lieux et de leur véritable situation est fréquemment une convenance. La géographie y satisfait. L'histoire, enfin, en déroulant sous nos yeux les hommes et les siècles, est une source inépuisable d'utiles enseignements : c'est la clef du cœur humain.

L'agriculture jadis fut honorée. De grands hommes quittaient l'épée du commandement pour le soc de la charrue. Mais que sont aujourd'hui les agriculteurs? Obscurs et sans considération, ils sont comme déshérités du droit aux jouissances morales. A quoi tient cette défaveur? Au seul manque d'éducation. L'usage de leur langue maternelle, quelques notions d'histoire et de géographie les relèveraient de cette dégradation relative. L'agriculture n'est pas d'ailleurs un art aussi matériel qu'il le paraît. Ce n'est point une pure routine. Il a ses règles et ses lois; il appelle les perfectionnements, les expériences et les réflexions. Comment, dès lors, ne pas se traîner dans l'ornière stérile de la tradition, si l'éducation, qui fait sentir le besoin d'apprendre et qui en donne le désir, ne met l'agriculteur à même d'exceller dans ses applications par de fréquents rapports avec les notabilités compétentes; la lecture des livres spéciaux, et cette étendue de vue qui fait tout em-

brasser, l'intérieur, pour en ordonner le détail; l'extérieur, pour ouvrir des débouchés aux produits ou pour vérifier le résultat des tentatives ?

Ainsi, soit qu'on cherche à tirer de son industrie le plus grand profit possible, soit qu'on veuille calculer les chances de succès des opérations, l'éducation est là pour éclairer les spéculations et les intérêts. C'est, pour ainsi dire, l'engrais de tous les arts professionnels.

Mais où l'instruction exerce une action véritablement fortunée, c'est sur les sentiments intimes de l'homme, sur ses habitudes et sur ses mœurs. L'esprit d'ordre, la prudence, la dignité, toutes les vertus, elle les fait naître. En nous invitant à remplir nos devoirs, elle nous procure cette disposition morale si désirable, cet applaudissement tacite de la conscience, qui met dans la vie tant d'heures ineffables; elle ajoute à de plus puissants moyens un amour du travail qui sauve de la misère et de l'ennui, rend à nos yeux l'oisiveté honteuse et fait de la débauche un effroi; par sa généralité, elle établit dans les relations sociales une si intime harmonie que ces rapports deviennent la source des plus pures et des plus durables jouissances. En faisant converger, enfin, vers un but d'activité les efforts réunis d'une émulation croissante, elle accélère les progrès de l'industrie, ce patrimoine commun, et elle en multiplie les productions.

Mais s'il en est ainsi de l'éducation moderne, en était-il de même avec les anciennes méthodes ?

Un instituteur intelligent fut de tout temps un trésor pour une commune. Toutefois, sous le vieux système, la personnalité du maître était tout. Il n'y avait guère de milieu entre la nullité et le progrès. Pourquoi ? C'est qu'il faut, pour enseigner, suivre une règle, et que cette règle, le jugement et le zèle de l'instituteur pouvaient seuls alors la créer. Elle n'existait pas en soi. Dans l'enseignement simultané, si l'instruction de l'éducateur est toujours obligatoire, son action personnelle est moins nécessaire. On ne fait pas travailler l'élève; il travaille, différence énorme ! Dans le premier cas, l'enfant, recevant tout, ne peut apprendre qu'avec lenteur, car le temps de l'instituteur se partage, et chaque élève n'en a qu'une parcelle.

Daguerréotypons l'école ancienne. Sur cent enfants, douze ou quinze écrivent. Les autres, entassés sur les bancs, ont un alphabet ou un psautier. Le maître, après avoir remis aux écrivains les exemples, se livre individuellement ou par petits groupes à la lecture. Cette lecture dure environ cinq minutes; on la renouvelle après midi, ou au plus deux fois pendant la classe. Les enfants se poussent, chuchottent, frappent des

pieds, promènent çà et là leurs regards inattentifs. C'est à grand'peine que la palette, la verge et la pénitence, en multipliant leur intervention, obtiennent un silence équivoque, assez semblable à un bourdonnement. Le maître jette un coup d'œil sur les cahiers d'écriture; on vérifie les règles ; l'heure sonne ; la classe est finie.

Entré dans l'école à cinq ans, l'élève épèle à neuf; à dix, il noircit du papier, et, à douze, il quitte l'institution pour prendre place parmi les savants de la localité. Jamais d'explications ni de conseils; aucune notion des choses les plus vulgaires et des plus essentiels devoirs. Instincts, préjugés, habitudes, voilà les maîtres; l'enfant va dans la vie où ils le mènent, sans boussole et sans guide : un bâton flottant entre des écueils. C'est l'histoire de tous nos villages, il y a trente ans.

Voyons maintenant l'enseignement nouveau. La classe compte également cent écoliers : une vingtaine des plus jeunes étudient leur abécédaire ; les autres une plume ou un crayon à la main, sont attablés par groupes d'égale force, sous la direction d'un surveillant, pris à un groupe supérieur, et qui devient, dès lors, le gérant responsable du travail et du silence. Des délégués des groupes moyens, dits *moniteurs*, vont sans cesse auprès des plus jeunes enfants, qu'ils mettent, par cette inspection ininterrompue, dans la nécessité constante d'étudier. Tout se passe sans bruit et s'opère sans confusion, car le moindre mouvement se décèle. De son estrade, le maître embrasse la classe d'un regard ; il y peut d'un signe rétablir l'ordre; car les groupes en action posent devant lui. Qu'advient-il de ce mécanisme intelligent? Ceci : occupés chaque jour pendant six heures, les plus petits enfants ont connu bientôt leurs lettres et la manière de les réunir. Ils passent à une table, au bout de quelques mois, toujours sous la discipline des moniteurs. Là ils figurent les lettres, et, les assemblant sur l'ardoise, ils se fortifient dans l'art de lire, tout en apprenant d'abord à écrire. Dès six ou sept ans, s'ils ont assidûment fréquenté l'école, c'est-à-dire si les familles ont rempli un devoir sacré, ils sont presque arrivés au point où les élèves de douze ans quittaient l'institution dans l'ancien système. Devant eux s'ouvre encore une large carrière. La grammaire, le dessin, l'histoire, un peu de géographie, beaucoup d'arithmétique, telles sont les précieuses notions auxquelles il leur est facile de s'initier, et qu'ils utiliseront avec grand profit plus tard ; car chaque métier, chaque art doit, nous l'avons dit, en faire journellement des applications.

A douze ans, grâce à cette méthode, l'enfant n'est plus un enfant ; intellectuellement il est homme. Et à côté de cette vie de l'esprit, n'en-

trevoit-on pas, sous l'empire d'affinités irrésistibles, toute une vie morale se développer? Peut-on penser que ces habitudes d'assiduité, de discipline et d'émulation, cet amour de l'étude, à laquelle l'enfant rend en ardeurs ce qu'il reçoit d'elle en bienfaits, cette réflexion, incessamment exercée, soient sans influence sur sa conduite future, et, comme la masse naît des individus, sur la prospérité directe et sur les vertus pratiques de la société tout entière?

Un tel parallèle, mon cher Wladimir, montre quelle profitable direction l'instruction primaire vint, de 1830 à 1850, imprimer en France à l'éducation nationale. Mais avoir appris aux maîtres à donner l'instruction, aux élèves à la recevoir, n'était pas tout. Il importait de la leur faire aimer, d'y intéresser par l'émotion le public ou les familles. Des récompenses devaient devenir la conquête du travail, et (tout est relatif) la gloire de l'intelligence. Ce fut M. Arsène Meunier qui, dans le département de l'Eure, dota l'instruction primaire de cette heureuse nouveauté; heureuse et utile, car une distribution de prix est loin d'être un vain spectacle. Avant qu'elle ait lieu, sa préparation rompt déjà la monotonie des classes. On se dispose à la lutte. L'émotion de l'enfant gagne nécessairement l'éducateur. Il lui faut justifier la confiance publique, et s'il est possible, l'augmenter. Les moyens qu'il emploie, il doit les perfectionner pour les rendre plus efficaces. La récompense n'aura de valeur que si l'élève en est digne. De là, nécessité pour le maître d'étudier l'enfant dans ses aptitudes individuelles, et d'y proportionner les explications, dont il multiplie les nuances, encourageant le zèle, excitant la lenteur, tempérant la vivacité.

Pratiquement, l'éducateur confine ainsi au physiologiste; il devient nécessairement psychologue.

L'action des récompenses ne se limite point à l'institution; elle se communique aux délégués, aux comités locaux, à l'opinion. Il se renoue entre l'école et l'autorité des relations toujours fécondes. Le public se pénètre mieux de l'importance de l'éducation; les familles en acceptent plus volontiers les sacrifices. Il s'établit, des deux côtés à la fois, une rivalité salutaire, née de l'imitation et des instincts naturels de l'homme.

C'est ainsi que les distributions de prix deviennent le corollaire logique du nouveau mode d'enseignement:

Apprendre beaucoup et en peu de temps, tel est le but;

Faire concourir l'intelligence de chacun à la science de tous, tel est le moyen;

Assurer l'avenir par l'étude, puiser la moralité dans le travail et l'émulation dans la récompense, tel est le résultat.

Ce n'est point avec une pensée comme la vôtre, amie passionnée du bien ; avec le fils d'un pays où les neiges du ciel se mêlent à celles de l'âme, et où tant de millions d'hommes ont porté si longtemps des chaînes sur les bras et sur le cœur, qu'il est besoin de montrer longuement les profits et les bienfaits d'une telle méthode d'éducation. Enseigne-t-on au captif l'amour de la liberté, au pauvre la soif de l'or ? Chez nous, l'instruction primaire s'est heurtée d'abord au préjugé, car il est dans les classes lettrées elles-mêmes des esprits stationnaires pour lesquels toute innovation est un péril, tout progrès une spoliation : « Tu n'iras pas plus loin. » Ils font le monde paralytique. Qu'importe ? Le flot s'arrête un instant ; puis il les dépasse ou les emporte. L'enseignement primaire simultané, qui forme si rapidement les élèves ; fortifié par l'école normale qui donne les maîtres, a reçu son certificat d'adoption. Il est entré dans les mœurs nationales, et il y restera, en les épurant. Car un germe d'abord inaperçu s'y trouve renfermé. L'éducation avec lui n'est plus seulement intellectuelle : elle acquiert, comme l'a si bien dit M. Delasiauve, un côté moral. L'enfant du peuple y puise, en même temps que l'émulation, cet aiguillon irrésistible, la dignité, ce frein régulateur qui tient les passions captives, donne la mesure exacte du devoir, et nous conduit, par un juste sentiment de nous-même, à cultiver nos facultés, et, suivant leurs tendances, à contre-balancer nos instincts. Et, comme tout, ici bas, se tient et s'enchaîne, des bancs obscurs d'humbles écoles de village, sort une garantie de tranquillité générale et de paix publique !

Voilà une image consolante et vraie. Je m'y arrêterai pour aujourd'hui, mon cher Wladimir, en attendant que je revienne à un sujet que rendent, pour ainsi dire, inépuisable son contact nécessaire avec tous les côtés de l'existence et son influence providentielle sur nos destinées. L'instruction populaire est, en effet, l'instrument principal dont les générations modernes disposent pour accomplir l'œuvre des temps. C'est un retour aux lois mêmes de la vie, à l'égalité humaine et divine. Par elle, on élève les uns sans abaisser les autres. Les barrières factices sont renversées. Il n'y a plus deux mondes dans le monde ; deux hommes dans l'homme. Les anciens enivraient des ilotes pour inspirer aux citoyens le dégoût des viles sensualités. C'était protéger la morale en outrageant la justice. Avec une égale horreur pour le même vice, nous ne saurions faire comme les Spartiates ; car nous ne voulons plus d'ilotes...

Ilotes et serfs : ces deux mots se correspondent. Votre tzar l'a compris. Béni soit-il ! Adieu.

BÉNÉDICT GALLET DE KULTURE.

VARIÉTÉS.

Société médico-psychologique (séance du 30 décembre 1861). — M. J. Falret lit son rapport sur Ghéel. Ce travail, fruit d'une investigation consciencieuse, est écrit avec beaucoup de précision et de méthode. Il montre, comme on pouvait s'y attendre, que les avantages attribués à la célèbre colonie sont, malgré des améliorations poursuivies avec persévérance, compensés par de graves inconvénients. On réaliserait difficilement ailleurs les conditions d'un semblable régime.

Dans la même séance, la Compagnie a procédé au renouvellement de son bureau, pour 1862 : M. Ad. Garnier (de l'Institut), vice-président, passe de droit à la présidence. — Vice-président, M. Delasiauve. — Sécrétaire général, M. Archambault. — Secrétaire, M. Loiseau. — Archiviste-trésorier, M. Brochin. — Comité de publication, MM. Cerise, Michéa, Buchez, Legrand du Saulle.

La Société médico-psychologique compte dix années d'existence. Ont été, tour à tour, présidents : MM. Ferrus, Gerdy, Buchez, Parchappe, Peisse, Baillarger, Cerise, Trélat et Brierre de Boismont.

— Une Société phrénopathique vient d'être fondée à Aversa, dans le royaume de Naples.

Illusions des amputés. — Ce symptôme, qui consiste à rapporter aux membres enlevés certaines sensations originaires de la plaie, a été mentionné depuis longtemps, notamment par Ambroise Paré. Mais, le premier peut-être, un jeune chirurgien militaire, M Reiset, en a fait, dans sa thèse inaugurale *sur les moignons*, l'objet d'une recherche spéciale. Trois nouveaux cas ayant été publiés dans la *Gazette médicale* (5 octobre) par M. Guéniot, interne lauréat des hôpitaux, M. Reiset, à ce propos, dans le n° du 3 novembre du même journal, a cru devoir rappeler les siens. Voici d'abord ceux de M. Guéniot :

X..., vingt-sept ans, subit la désarticulation de l'épaule gauche. A mesure que sa plaie se cicatrise, il lui semble que la main se rétracte et s'en rapproche. Cette pseudo-perception disparaît après la cicatrisation complète. — Un autre, amputé du bras droit, sent la main qui, graduellement, se rétracte vers le moignon. Il touchait à la guérison. — Chez un troisième, opéré au-dessus des malléoles, c'est le pied qui est censé accomplir une progression analogue.

Un des exemples de M. Reiset a également trait à un désarticulé de l'épaule ; au onzième jour, la main lui semblait être dans les pièces du pansement. Le lendemain et, de plus en plus, aux approches de la cicatrisation, elle pénétrait jusque dans les chairs. — Un soldat, à qui l'on a amputé un bras, sent d'abord un corps étranger, le coude, la main, puis les doigts. La guérison mit un terme à cette sensation fausse. — De même chez un autre, dont les ongles s'enfonçaient dans la plaie. — Un dernier, enfin, écartait son moignon des objets, le croyant beaucoup plus long qu'il n'était en réalité

Coïncidant avec la formation de la cicatrice, l'illusion des amputés serait, d'après nos confrères, d'un favorable augure.

M. Reiset interroge 45 invalides, 43 conservent, à des degrés divers, la sensation de leur membre. Sur 410 opérés dans les dernières guerres, 399 sont dans le même cas. Ces impressions ne laissent pas d'être fatigantes. M. Reiset estime que l'emploi du chloroforme en diminue un peu les chances.

Réclamation de M. Billod. — Notre honorable confrère n'a pas prétendu, comme nous l'avons cru (décembre 1861), que la pellagre fût fréquemment bénigne en Lombardie, mais seulement qu'on y observe de nombreux cas dont la forme affecte longtemps une apparence peu grave.

Thèses sur la folie (du 19 au 29 août 1861). — M. Pruez Latour : *De la paralysie générale des aliénés et plus spécialement de quelques symptômes du début.* — M. Chevassier : *Du crâne et de l'encéphale dans leurs rapports avec l'intelligence.* — M. Cros : *Essai sur l'hérédité et les maladies héréditaires.* — M. Dubrisay : *Paralysies consécutives aux maladies aiguës.*

Prix. — M. Ern. Geoffroy, interne lauréat à la maison impériale de Charenton, a remporté le prix Esquirol (concours de 1860). — Prix Lefèvre, 2000 francs. L'Académie de médecine propose pour 1860 : *De la mélancolie.*—La Société médicale d'Amiens décernera, dans la même année, une médaille d'or de 200 francs au meilleur mémoire sur ce sujet : *De l'alcoolisme et de ses effets sur l'individu et ses descendants.*

Asiles. — La revue que poursuit M. le docteur Berthier dans la *Médecine contemporaine* nous fait connaître les asiles de Lyon, Grenoble, Auxerre. Prochainement, nous donnerons un précis de ces intéressants articles. — En Irlande, le Conseil privé a voté 4500 livres sterling pour la conversion en une succursale d'aliénés de la vieille maison de travail de Clonmel. — A Paris, le Conseil général a invité M. le préfet à poursuivre ses études commencées et à lui soumettre un plan conforme aux conclusions du rapport de M. Ferdinand Barrot. — Un Comité s'est formé à Londres pour la création d'asiles destinés à la classe moyenne. — A Utrecht, célébration d'un jubilé pour le quatre centième anniversaire de l'asile. — Erection presque achevée de l'asile Saint-Georges, à Bourg, pour 300 hommes. — Projet d'un nouvel asile à Lyon, pour 1200 places.

Nominations.—M. le docteur Seraine, directeur-médecin à Napoléon-Vendée, en remplacement de M. le docteur Dagron nommé directeur-médecin à l'asile récemment ouvert de Bonneval (Eure-et-Loir). — M. le docteur Decool, médecin adjoint à Auxerre. — M. le docteur Dubiau, médecin adjoint à Bordeaux.

— M. le docteur Marcé continue son cours public, commencé le 16 décembre, sur les maladies mentales, d'une heure à deux heures, dans l'amphithéâtre n° 2 de l'École pratique, les lundis et vendredis.

Paris. — Imprimerie de L. Martinet, rue Mignon, 2.

JOURNAL

DE

MÉDECINE MENTALE.

Lettre de M. Mabru.

M. Mabru nous avait autorisé à le comprendre parmi nos collaborateurs. Nous sommes heureux de le voir confirmer aujourd'hui cette intention bienveillante dans la lettre qu'il nous fait l'honneur de nous adresser, et qui laisse entrevoir l'élucidation, sous sa plume habile, d'une question aussi pleine de mystère que d'intérêt. D.

Mon cher rédacteur,

J'accepte avec reconnaissance la part de collaboration que vous avez bien voulu m'accorder dans votre excellent journal de médecine mentale. — Simple pionnier de la vérité, je m'efforcerai d'explorer le vaste champ de l'erreur et d'arracher, s'il est possible, quelques-unes des ronces séculaires qui, d'un bout du globe à l'autre,

« De Paris au Pérou, du Japon jusqu'à Rome, »

couvrent encore, comme d'une lèpre, le front toujours radieux de notre misérable mais sublime humanité. C'est là, à mon sens, dans nos innombrables erreurs, que gît cachée la source mystérieuse et inépuisable de toutes les folies humaines. (Il va sans dire que je n'entends nullement parler ici des idiots ni de tous ceux qui deviennent aliénés à la suite de causes purement physiques.)

Déjà vous m'avez assigné ma tâche, et indiqué du doigt la place honorable que je dois occuper dans votre revue. Vous basant sur mes faibles essais, vous m'avez dit : » A toi de séparer l'or pur du vil métal, de discerner le vrai du faux et de déterminer ce qui appartient à la science et ce qui appartient au merveilleux. » — Mais, je vous le demande, déterminer la part de la science dans l'ordre du merveilleux, n'est-ce pas faire implicitement celle du bon sens dans l'esprit humain ? n'est-ce pas apporter un remède préventif à cette grande infirmité qu'on appelle la folie ?

Il faut convenir, cher maître, que vous me taillez là une rude besogne, sans parler de tous les amis du merveilleux — les amants *de la folle* — que vous allez d'un seul coup me jeter sur les bras, et Dieu sait si le nombre en est grand ! Il est vrai que j'aurai pour moi les hommes qui aiment la vérité telle qu'elle est, les hommes qui se contentent de la nature, le livre des livres, la merveille des merveilles; mais ils sont en petit nombre. N'importe, leur sympathie me suffit, et je sais d'avance qu'ils me sauront gré des efforts que je ferai pour déchiffrer quelques pages de cette œuvre encore incomprise.

Veuillez agréer, etc. G. MABRU.

SPÉCIMEN MENSUEL.

ASSOCIATION DE LA PARALYSIE GÉNÉRALE ET DE L'ATAXIE LOCOMOTRICE, PAR M. BAILLARGER. — TENTATIVE DE SUICIDE, PAR M. PELLETIER FILS. — EFFETS PHYSIOLOGIQUES DE L'ATROPINE; PROPRIÉTÉS DE L'ACIDE VALÉRIANIQUE, PAR M. MICHÉA.

I. — A mesure que l'esprit d'analyse préside davantage à l'observation, on découvre souvent dans les faits les plus semblables en apparence, des différences importantes qu'on n'avait point soupçonnées. C'est ce qui est arrivé, notamment, à l'égard de certains affaiblissements réputés paralytiques. On a d'abord signalé, comme cause de l'incertitude ou de la débilité des mouvements, l'atrophie musculaire. Les muscles amaigris, subissant parfois la transformation graisseuse, deviennent impuissants à remplir leur office. Cet état n'est pas seulement accusé par le défaut de relief des parties, on en a une preuve directe par la diminution ou l'absence de la sensibilité galvanique.

Est-ce une lésion *sui generis ?* provient-elle secondairement, comme l'a soutenu M. Cruveilhier, d'un changement morbide dans les racines antérieures des nerfs spinaux? Sans trancher le litige, au moins diffère-t-elle de la paralysie générale ordinaire.

M. Duchenne (de Boulogne), par suite de ses expériences ingénieuses et répétées, a été conduit à reconnaître une autre variété non moins importante, l'*ataxie locomotrice*, dont il a exposé les caractères une première fois, le 28 novembre 1858, dans une communication à l'Académie des sciences, et plus tard dans les *Archives générales de médecine*. Dans ce cas, la difficulté de la station, de la marche, de

la préhension résulte, non de l'atonie, mais de l'incoordination. Comme dans la chorée, à l'influx nerveux normal s'ajoute, sous une forme restreinte, une impulsion convulsive qui dévie, altère et rend peu sûrs les mouvements naturels. Dans la position horizontale ou assise, l'énergie leur semble restituée, et la réaction, provoquée par l'électricité, est complète.

Mais la faiblesse ne peut-elle pas se joindre à l'irrégularité, la paralysie à l'ataxie? M. Baillarger (*Gazette des hôpitaux*, 30 novembre, et *Archives de médecine mentale*, septembre) rapporte trois exemples de cette complication ou de cette simultanéité. Au début, se sont manifestés les signes prodromiques indiqués par M. Duchenne et qui consistent dans des troubles visuels passagers, dilatation ou inégalité des pupilles, des douleurs térébrantes et erratiques.

Ainsi, chez un premier patient, vers l'âge de trente-cinq ans, une diplopie avait persisté pendant six semaines. Un an après, survinrent plusieurs congestions cérébrales accompagnées de gêne dans la prononciation, puis, à trente-sept ans, un véritable délire ambitiieux.

Toutefois, ces symptômes se dissipèrent, sauf l'action des jambes qui, à quarante ans, lorsque notre collègue fut consulté, restait faible et désordonnée. Les mouvements avaient quelque chose de convulsif. Assis, le malade qui était incapable de marcher et de se soutenir, contractait fortement ses jambes.

Le second cas présente une marche analogue. A trente-quatre ans, céphalalgies intenses, diplopie, débilité intellectuelle; à trente-neuf ans, signes franchement dessinés de paralysie générale, amendement rapide. On ne constata, au bout de deux mois, que ce qu'on nomma *paraplégie*. Les jambes, cette fois, étaient impotentes.

Enfin, dans le troisième fait, examinant l'affection à une époque avancée, M. Baillarger ne reconnut qu'une paralysie générale. Mais, quelques années auparavant, en raison des phénomènes de la *période céphalique*, diplopie, amaurose incomplète, strabisme, vacillation avec conservation, décelée par les courants électriques, de la force musculaire, M. Duchenne (de Boulogne) avait diagnostiqué une ataxie locomotrice.

M. Baillarger conclut de ces observations que les deux ordres de symptômes peuvent se succéder, se confondre ou alterner, et exposer dès lors à de faciles méprises. Seulement, dans une infinité de circonstances, ne serait-il pas permis de se demander si, au lieu de caractériser des maladies distinctes, ces accidents ne seraient pas des expressions différentes d'un même état morbide.

Tout récemment, à la Société de médecine de la Seine, nous avons mentionné un blanchisseur de chapeaux de paille, atteint depuis cinq ans de paralysie générale progressive. Un peu de paresse de la mémoire est le seul signe de lésion intellectuelle; l'embarras de la prononciation, l'intonation de la voix, la titubation ne laissent, au contraire, aucun doute sur l'affaiblissement des mouvements, mais, en même temps, on remarque aux lèvres, et surtout aux mains et aux avant-bras, un tremblement manifeste. Or, la pensée ne nous est point venue qu'il pût y avoir là deux altérations anatomiques étrangères l'une à l'autre.

II. — Notre précédent spécimen contient un cas curieux de folie suicide. Comme pendant à cette observation, nous en citerons une seconde, fort analogue et non moins intéressante, rapportée dans le *Bulletin de thérapeutique*, 30 octobre. Elle est du Dr Pelletier fils, médecin à Beaulieu-sous-Napoléon (Vendée). Cet honorable confrère, en 1856, fut appelé auprès d'une dame de cinquante-sept ans, qui venait de se couper la gorge. Le sang, obstruant la trachée, menaçait de suffoquer la malade; notre confrère, à force d'aspirations buccales, parvint à l'extraire et à le tarir. La plaie, méthodiquement pansée, guérit au bout d'un mois.

Mais n'y avait-il pas quelques précautions à prendre pour conjurer une récidive? Exempte d'antécédents héréditaires, madame *** avait traversé, sans aucun orage, la période critique. Sa santé était robuste; seulement, depuis six mois, on avait remarqué en elle une tristesse rêveuse, attribuée au chagrin qu'on lui supposait, n'ayant point d'enfants, d'abandonner sa fortune à des collatéraux.

Consulté officieusement en cette occurrence, M. le Dr Morel insista avec raison sur la nécessité de distinguer entre les suicides. Toutefois, bien que l'événement ait justifié le pronostic favorable qu'il avait laissé entrevoir, puisque depuis six ans aucune nouvelle tentative n'a eu lieu, nous ne saurions approuver entièrement son jugement sur les appréciatons relatives aux différents cas. L'hérédité, chacun l'admet, est une circonstance des plus aggravantes; mais l'épilepsie, comme il l'assure, vient-elle en second rang? Dans son égarement fortuit et vague, l'individu atteint de mal caduc exerce plus souvent sa fureur contre les autres que contre lui-même; et, de ce qu'à la suite d'une attaque il aura tenté de se détruire, ce n'est nullement un motif pour que la même impulsion se reproduise dans les crises ultérieures.

Chez le mélancolique, au contraire, adonné d'une manière continue

à une passion déprimante et personnelle, le danger est imminent. A l'appui, nous n'aurions que le choix des exemples. Dans le cas du Dr Pelletier, récent encore et fugace, tout porte à croire que la perte sanguine et la secousse morale produite par la catastrophe auront suffi pour opérer une diversion salutaire et définitive.

IV. — La belladone jouit d'un certain crédit dans le traitement de l'épilepsie. Il était naturel qu'on cherchât à la remplacer par son principe actif, l'atropine. M. Michéa, depuis longtemps, accorde à ce dernier la préférence, comme produisant des effets plus énergiques et plus sûrs, combiné surtout, à l'état de sel, avec l'acide valérianique, qui développe encore et modifie avantageusement ses propriétés.

Plusieurs fois déjà, notre confrère a confié à la publicité les résultats de ses essais. Aujourd'hui, dans un nouveau travail (*Gazette des hôpitaux*, 3, 5 et 12 décembre), envisageant spécialement les phénomènes physiologiques, notés avec soin sur quarante-deux sujets, il s'efforce d'en dévoiler non-seulement l'origine fonctionnelle, mais la relation avec les modifications curatives, en vue de baser la méthode sur une induction positive et directe.

Le valérianate n'a été qu'exceptionnellement administré à cause des précautions qu'exige son action trop rapide. Pour un malade qui en a pris, par intervalles, durant deux années, la dose n'a jamais dépassé un *milligramme*. Dans la plupart des cas, on a employé l'atropine pure, en progressant d'un demi-milligramme sans jamais franchir le maximum, rarement atteint, d'un *centigramme*. Citons, suivant la graduation médicamenteuse et le degré de tolérance individuelle, l'ordre d'apparition des symptômes.

La sécheresse buccale et pharyngienne s'est montrée presque immédiatement. A 2 centigrammes, est survenue la dilatation des pupilles avec immobilité de l'iris et trouble de la vision ; à 4 et 5 milligrammes, la dysphagie, à 6 ou 7 milligrammes, avec commencement d'embarras dans la prononciation, l'aphonie signalée par MM. Bouchardat et Stuart Cowper, l'impossibilité de lire et de distinguer les gros caractères ; à 8 milligrammes, diplopie, léger strabisme, titubation de l'ivresse ou plutôt du début de la paralysie générale ; à 9 milligrammes, dysurie ; anesthésie cutanée, enfin à 1 centigramme, obnubilation, stupeur. Un seul cas se compliqua d'hallucinations bruyantes.

Dans cette évolution, M. Michéa reconnaît trois phases de dépression nerveuse : paralysie de l'iris, des muscles de la déglutition et de la phonation, puis des extrémités. Elles correspondraient à des phases égales

de surexcitation dans les accès épileptiques; contraction des muscles du gosier, du visage, du larynx et des autres parties. On comprend la conséquence. L'atropine agirait précisément en sens inverse du mal caduc; de là son application rationnelle. On avait proposé, dans le même but, le curare. Outre que son origine et sa composition sont douteuses, il n'amène qu'une sidération motrice. Mieux définie, l'atropine atteint à la fois les nerfs moteurs et sensitifs.

Toutes ces propositions sont-elles exactes? M. Michéa oublie que la sécheresse bucco-pharyngienne est le phénomène initial. Indice d'un arrêt d'excrétion muqueuse ou de sécrétion salivaire, est-il vrai qu'elle tienne à une cause paralysante? Même question à l'égard de la dilatation pupillaire? La texture de l'iris, malgré l'aide du microscope, reste fort incertaine. S'il y a des fibrilles orbiculaires qui, en se resserrant, ferment l'orifice à une lumière trop intense, n'y en a-t-il pas qui, par leur rétraction de dedans en dehors, l'ouvrent au besoin à des rayons plus abondants?

M. Michéa invoque Marshall-Hall qui subordonne les symptômes du mal caduc à la constriction laryngienne. D'autre part, généralisant l'aura et s'étayant des expériences de M. Brown-Séquard qui détermine des secousses épileptiformes, soit en sectionnant une des parties latérales de la moelle ou en pinçant certains points du derme, il attribue, sur le rappel des crises, une influence presque exclusive aux impressions extérieures. Portal mentionne des accès provoqués par des douleurs névralgiques, Van Swietten par le chatouillement de la plante des pieds. Lui-même a vu un semblable résultat se produire chez un épileptique dont il piquait le cou avec une aiguille, chez deux autres malades dès qu'ils étaient soumis à une douche froide. Aussi est-il fortement opposé à ce moyen et aux bains froids conseillés sur quelques personnes.

Par malheur, Marshall-Hall n'a vu l'épilepsie qu'en rêve, dans le roman de son imagination. Son induction hâtive tombe devant les faits. Dans les absences, les vertiges, les accès de médiocre intensité, l'initiative appartient au cerveau; le laryngisme ne se manifeste point. Dans les attaques foudroyantes, l'abolition du sentiment devance le spasme glottique, et, pour les autres, l'explication du célèbre expérimentateur n'est peut-être pas à l'abri de toute controverse.

L'extériorité des prodromes offre plus de vraisemblance. Nul n'a nié la variété sympathique du mal caduc. Mais est-elle constante ou seulement la plus ordinaire? Combien de cas sans phénomènes précurseurs! L'affection très souvent dépend de lésions cérébrales profondes,

tumeurs, caillots hémorrhagiques, ossifications, indurations, etc. A qui persuadera-t-on que cette épine incessante ne suffise pas, sans une sensation éloignée, pour susciter les mouvements spasmodiques? Y eût-il au début de l'attaque, ce qui précisément est fréquent dans ces circonstances, des symptômes dans quelque région distante, au lieu de leur assigner une origine locale, ne serait-il pas plus rationnel de les rapporter à leur source encéphalique? L'épilepsie enfin affecte une marche périodique, et plus ou moins régulière. Les paroxysmes ont leurs jours, leurs heures. En serait-il de la sorte si les retours étaient soumis à des rencontres accidentelles, fortuites?

M. Michéa proscrit la douche et le bain froid. Deux exemples contraires sont peu de chose. Certaine odeur fait tomber une dame en pamoison; l'interdira-t-on à tout le sexe? Tous les jours nous prescrivons, et souvent avec avantage, les affusions et les irrigations froides sans avoir jamais observé les inconvénients que notre savant confrère signale. Un épileptique pour lequel nous fûmes appelé en consultation conjointement avec M. Cerise dans l'établissement de M. Bouley à Auteuil, fut heureusement traité par l'hydrothérapie. Dans son journal *la Médecine contemporaine*, M. Emile Duval mentionne, de son côté, une cure remarquable par la même médication; et, tout récemment, M. Bourguignon a fait part à la Société du département de la Seine, d'une amélioration qui se soutient depuis six mois. Il y a péril, d'une particularité isolée, à déduire une règle.

Selon nous, l'épilepsie n'a point franchi encore les bornes de l'empirisme. Loin de céder prématurément au mirage des inductions expérimentales et de s'asservir à une méthode unique, l'essentiel, à l'instar de nos devanciers, est d'examiner les faits, d'en déterminer le caractère, l'espèce, l'origine, la marche et de conformer son traitement, dans chaque cas particulier, aux indications que fournit cet examen. Ce procédé est long et difficile; il exige de l'application, du temps, de l'expérience; plus commode est d'avoir à sa disposition une formule qui dispense de tout soin. Mais il est le seul susceptible de conduire, sinon au lucre et à la fortune, du moins, dans l'étroite sphère du possible, aux résultats les plus fructueux.

Incidemment, M. Michéa résout une autre question. On a nié que le valérianate d'atropine eût des vertus autres que le sulfate, les devant à sa base. A des doses plus faibles, ce sel donne lieu à des effets plus prompts. M. Michéa, d'ailleurs, indépendamment des faits chimiques a, par des expériences directes, mis hors de doute l'action adjuvante de l'acide. Comparativement, il a introduit quelques milligrammes de

sulfate de strychnine sous la langue de plusieurs grenouilles ayant séjourné dans une dissolution, les unes de valérianate de zinc (25 centigrammes pour 200 grammes d'eau), les autres de sulfate (2 grammes pour 200 grammes). Les animaux qui, dans le premier cas, se sont en quelque sorte éteints, ont, dans le second, péri au milieu de convulsions violentes, suivies, après la mort, d'une rigidité avec conservation de l'activité réflexe pendant plus de trente heures. Des contre-épreuves tentées séparément, soit avec l'acide valérianique et l'oxyde de zinc, soit avec le valérianate et le sulfate de quinine, ont abouti aux mêmes contrastes. M. Devay (de Lyon), en 1844, avait déjà remarqué qu'au point de vue antipériodique, le dernier de ces sels était inférieur à l'autre, M. Michéa en conclut, à bon droit, que l'acide valérianique possède des propriétés sédatives réelles. D.

MÉDECINE LÉGALE.

DE LA RESPONSABILITÉ MORALE CHEZ LES ALIÉNÉS, PAR M. LE Dr H. BELLOC, DIRECTEUR-MÉDECIN DE L'ASILE DES ALIÉNÉS D'ALENÇON (ORNE) (1).

Dans les traités spéciaux, dans les recueils périodiques, les rapports médico-judiciaires abondent sur l'aliénation mentale. La plupart portent sur des faits d'un intérêt réel. On comprend, néanmoins, que nos pages ne suffiraient pas s'il nous fallait les résumer tous. D'ailleurs, un fond commun de ressemblance, malgré la diversité des particularités, rendrait cette reproduction monotone. La discrétion dans le choix des exemples est ainsi, pour nous, d'une rigoureuse convenance.

Celui qui motive le présent article justifie précisément l'exception posée. M. Belloc avait à apprécier l'état mental d'un meurtrier inculpé de parricide. Le cas, par ses circonstances, ne dépassait pas la portée ordinaire. Mais son examen a conduit notre judicieux collègue à aborder, avec des vues originales, le terrain des principes où la gravité des questions, le défaut de critérium assuré, notre mission de journaliste et nos propres recherches nous invitent à le suivre.

Un mot, auparavant, de la cause... Grandjouan, en 1847, a été déféré à la cour d'assises de Rennes pour avoir tué sa mère. Extérieurement, il possède toutes les apparences de la santé. Au moment où il fut conçu, son père aurait donné des signes de folie. Ses premières années, cepen-

(1) *Annal. méd. psych.*, avril et juillet 1861.

dant, n'ont rien offert de notable. On le destinait à l'état ecclésiastique, mais, ayant contracté une fièvre typhoïde, il quitta le séminaire pour la vie agricole. Était-ce une suite de la maladie ou du changement d'habitude ? Dans le principe, il fait preuve d'apathie et d'inconsistance morale.

Plus tard, la conscription l'appelle ; il passe cinq ans sous les drapeaux, ayant les meilleures notes, et rentre dans ses foyers avec le grade de brigadier. Bientôt, alors, il s'éprend d'une jeune paysanne, Marie Vilanon, qui agrée ses soins. Par malheur, les parents décident leur fille à une autre union. De là, les préoccupations dont Grandjouan va subir les déplorables conséquences.

Le jour de la noce est arrivé. Tout à coup, étant à déjeuner avec sa famille, Grandjouan se lève, en proie à une vive exaltation, et s'écrie : « *Ah çà ! voulez-vous ou ne voulez-vous pas me donner Marie Vilanon ?* En vain lui observe-t-on, avec stupeur, qu'à l'heure même elle se marie; il répète avec colère la même phrase. A partir de ce moment, rien ne saurait le distraire de son trouble, ni lui arracher l'idée que celle qu'il aime est toujours libre. Le prêtre, dont les sympathies ne l'ont jamais abandonné, lui ouvre le registre où la célébration religieuse est constatée. Grandjouan, plein de défiance, s'arme d'un fusil pour assassiner ce bon curé qu'il considère comme le complice de ses prétendus ennemis. Il prend également en aversion sa mère, objet de semblables soupçons.

Pour conjurer l'effet de menaces insensées, un médecin conseille de le placer à l'asile de Dinan (Côtes-du-Nord). Il s'en évade au bout de huit jours, et, comme il paraît plus calme, on le garde dans sa famille. Environ deux ans s'écoulent dans des alternatives de résignation placide et d'anxiété morose, et c'est un matin, après une nuit sans sommeil, qu'injuriant sa mère qui lui propose de la soupe, il fuit dans le jardin, puis, revenant sur ses pas, et, repoussant la même offre, lui dit d'un ton stupéfiant : « Je vais vous tuer. » Saisissant aussitôt un fusil, il tire un premier coup sans ajuster, et, comme elle se sauve, un second qui l'étend sans vie à quelques pas.

Quelle série d'impressions ont déterminé cette perpétration funeste ? C'est ce que révèle l'expertise dirigée par MM. les docteurs Bruté, médecin de la maison d'arrêt de Rennes; Aussant, chirurgien du même établissement, et Belloc, alors directeur-médecin de l'asile de Saint-Méen (Ille-et-Villaine).

Sauf un certain vague dans le regard, le prévenu répond avec sang-froid, presque avec indifférence, aux questions qu'on lui adresse. Sa

raison est correcte sur ce qui est étranger aux stimulations provocatrices; mais, en ce qui concerne le conflit plus ou moins incohérent des pensées et des impulsions qui l'ont dominé, souvent, quoique le fond de son thème soit à peu près uniforme, il a la plus grande difficulté à mettre de l'ordre dans ses souvenirs. Ses aveux peuvent se résumer ainsi :

Grandjouan était obsédé, la nuit surtout, par d'étranges fascinations; devant ses yeux passaient et repassaient des espèces d'ombres, des formes d'animaux; il songeait aux chiens enragés. Ces fantômes lui causaient de pénibles appréhensions. L'en entretenir ajoutait à sa souffrance. Aussi en voulait-il à sa mère qui lui en parlait plus encore que les autres, probablement parce que, vivant auprès d'elle, il lui faisait ses confidences. « Elle qui m'a mis au monde, comment, disait-il, peut-elle me tourmenter ainsi? » Une victime, elle ou lui, lui semblait une condition de sa délivrance. Plus d'une fois, la crainte de la damnation l'a détourné du suicide; il ne réfléchissait pas qu'une menace analogue était suspendue sur la tête de celle qu'il allait immoler. L'alternative, d'ailleurs, était inévitable, « en faisant ces affaires-là, elle devait bien savoir qu'elle s'exposait à mourir ».

L'articulation de ses griefs, relativement au mariage, ne fut point spontanée. Nos confrères durent attirer son attention sur ce point. Dans sa persuasion, vaguement exprimée, la fille Vilanon n'était point mariée. Sa séparation d'avec elle était le fruit d'une machination concertée entre le curé, sa mère et son frère Armand. Ses maux dataient des *parlements* qui avaient eu lieu à cette occasion.

Quant au crime, son regret de l'avoir commis était assez faible. « Si j'étais à recommencer, bien sûr que je *tâcherais* de ne pas le faire. » Les suites elles-mêmes le laissèrent à peu près impassible. La fatalité commandait le sacrifice d'une existence : celle de sa mère ou la sienne. Il ne supposait pas, instrument d'un destin inexorable, qu'il eût à encourir une condamnation. Au surplus, « il est entre les mains des hommes, il n'est pas le maître des volontés; condamné, il se préparerait à la mort... »

Se fondant sur les circonstances préénoncées, nos confrères n'ont point hésité à conclure que Grandjouan avait agi sous l'influence de l'insanité. Dès en naissant, il en avait, selon toute vraisemblance, apporté le germe héréditaire. La fièvre typhoïde vint ensuite imprimer au système nerveux son fâcheux cachet. Les tribulations d'un amour contrarié firent le reste. Nul doute possible sur la réalité des symptômes. Une première atteinte avait forcé la famille de recourir à

l'isolement. Depuis l'évasion, le malade n'avait cessé d'être agité par des défiances et des hallucinations. La soudaineté de l'acte, accompli sans précautions et en plein jour, la quasi-insouciance de l'inculpé après un si horrible forfait, cette expression d'un timide regret, *je tâcherais*, qui montre l'oppression dont il se sent accablé, tout cela est de nature encore à rendre la conviction irréfragable. Les simulateurs, enfin, feignent une déraison générale. Grandjouan ne divaguait que dans le cercle limité de ses sensations et de ses conceptions fausses.

Malgré les évidences du rapport, l'avocat général crut devoir soutenir l'accusation. Un incident important marqua son réquisitoire. Dans la chaleur de sa démonstration, l'honorable magistrat lisant une lettre de l'accusé, et s'apercevant de l'impression qu'elle fait sur le jury, s'interrompt, et interpellant directement l'un des auteurs du rapport, M. Belloc : « Eh bien ! lui dit-il, pensez-vous, monsieur le docteur, que cet écrit soit d'un fou ? » Grandjouan y exprimait en termes convenables les témoignages et les espérances d'une passion véhémente.

Un instant surpris, M. Belloc hésite; puis, saisissant un trait : « L'adresse ? demanda-t-il. — A mademoiselle Marie Vilanon, reprit M. l'avocat général. — Alors un fou a rédigé cette pièce, » répartit notre confrère. En effet, il ne lui fut pas difficile de démontrer tout ce qu'il y avait d'inconséquence de la part de Grandjouan à qualifier de demoiselle une femme qu'il avait vu marier, à la supplier, avec mille protestations de tendresse, de consentir à leur union, à lui présenter la perspective du plus riant avenir en présence d'un meurtre accompli, d'un échafaud menaçant ou d'une séquestration perpétuelle. Tout avait changé autour de lui, et seul, dans sa conscience, il faisait abstraction des deux dernières périodes annuelles.

Le ministère public ne fut point converti. Mais le jury se rendit à l'argumentation, et Grandjouan, acquitté, fut envoyé, par mesure administrative, à l'asile public de Rennes, où il n'a cessé d'être sombre, et parfois violent.

La science mentale compte aujourd'hui beaucoup de succès de ce genre. Pour M. Belloc, les épisodes du procès ont dû susciter une émotion exceptionnelle. Peut-être est-ce à cette circonstance qu'est due l'une des remarques qu'il s'est efforcé de faire ressortir dans son travail. Est-ce, se demande le savant médecin d'Alençon, une position digne que celle faite à l'aliéniste expert devant la justice ? On lui confie une mission des plus délicates. Dans une folie douteuse ou feinte, sa déclaration, pleine de graves conséquences, peut entraîner une

condamnation imméritée ou un acquittement funeste, la privation ou le maintien également fâcheux de la liberté individuelle et des droits civils, la résiliation ou la sanction d'actes très importants. Sous le poids d'une telle responsabilité, sentant que de sa science vont dépendre le sort d'un de ses semblables, les intérêts ou l'honneur d'une famille, la sauvegarde publique, il se livre à un examen consciencieux, interroge, itérativement, s'il le faut, la personne suspectée d'insanité, s'entoure de tous les témoignages, scrute les antécédents, les écrits, analyse les symptômes, en suit l'évolution, pèse toutes ces circonstances dans le silence du cabinet, établit des rapprochements, en fait jaillir la lumière, et, lorsque, après avoir remis son œuvre laborieuse, s'ouvrent enfin les débats, il figure à l'audience comme simple témoin, exposé aux récriminations des parties, à leur ironie déplacée, obligé souvent dans une sorte de duel à armes inégales d'improviser des réponses à des objections sans fondement, mais présentées avec toute la séduction de talents rompus aux tournois de la parole.

Le moindre péril de cette épreuve est que la considération du savant en sorte amoindrie et son expérience bafouée. La science elle-même perd son ascendant, et, dédaignant son appui, la justice court aux égarements. Dans les procès criminels, notamment, chose étrange ! l'adversaire déterminé de l'opinion médicale est ordinairement le ministère public. Il combat le concours qu'il appelle et traite en ennemi son auxiliaire naturel. N'est-ce pas un contre-sens évident, une anomalie choquante ?

M. Belloc donne de cette singularité plusieurs raisons. Le rapport devrait servir de pivot à la discussion, mais, dans les instances criminelles, la jurisprudence considérant comme non avenue l'instruction écrite, l'auteur remplace le travail. Quel désavantage ! Dans un mémoire lumineux et suivi, sa pensée avait toute sa force ; elle s'efface et s'obscurcit au milieu des interpellations, à bâtons rompus, dont il est, tour à tour et confusément, assailli par le tribunal, l'accusation et la défense.

Ce dangereux conflit provient surtout de leur manière d'envisager la folie, qui ne diffère point de celle des gens du monde. La loi ne définit pas la démence. Pour la plupart, magistrats et jurisconsultes, n'en comprennent que les manifestations ostensibles. Une foule de nuances leur échappent, appréciables seulement, réalité et portée, par l'étude compétente. De là leur incrédulité et leur répugnance.

Nos confrères eux-mêmes ne seraient pas à l'abri de la critique. Là où souvent il n'y a à établir qu'une distinction de fait, M. Belloc leur

reproche de s'engager presque toujours dans des questions de doctrine. Entre le magistrat qui conclut au libre arbitre et le médecin qui conclut à la folie, l'un se fondant sur la clairvoyance, l'autre sur le délire isolé, l'exagération, selon lui, est égale, le tort réciproque. Il faut voir les observations ce qu'elles sont. La justice ni la science ne sont indispensablement enfermées dans le dilemme de la raison ou de la déraison complètes. S'il s'agit d'un aliéné, *on doit*, au contraire, *rechercher les limites dans lesquelles la société peut*, *sans injustice*, *lui demander compte de ses actes*.

M. Belloc tranche ici une difficulté bien grave. En désaccord avec la presque unanimité des avis, il repousse l'irresponsabilité absolue. On ne s'étonnera pas dès lors du *mezzo termine* auquel il aboutit, en proposant, à l'instar de plusieurs aliénistes, de mitiger les condamnations à l'égard de certains insensés et de créer pour eux des maisons spéciales de correction. Aux yeux de notre confrère, ces principes et leurs conséquences se trouvent amplement justifiés par le rôle de la discipline chez les aliénés, par son efficacité répressive dans les asiles, par les préceptes, l'expérience et l'exemple des grands maîtres qui en ont fait une des bases de leur thérapeutique morale.

On ne saurait en disconvenir, M. Belloc a touché une plaie vive. Que penser des arguments qu'il avance, des réformes qu'il propose? Plusieurs fois déjà nous avons rendu hommage à la déférence de plus en plus habituelle des interprètes de la loi envers les représentants de la science mentale. Beaucoup de causes sont écartées du prétoire. Néanmoins, trop souvent encore se produisent de regrettables dissentiments dans des circonstances où, par la nature des choses, l'association des efforts serait le plus indispensable.

Il est vraiment difficile de s'expliquer l'espèce d'interdit dont est frappée la pièce la plus importante, le rapport médical, que juges, jurés et promoteurs de l'action judiciaire devraient lire et méditer, et auquel ne supplée que très imparfaitement le témoignage plus ou moins savamment motivé de son auteur. L'abus, du reste, n'est pas irrémédiable. Aucun texte ne le consacre formellement, et si la magistrature, convaincue de ses inconvénients, prenait une ferme résolution, nous ne doutons pas que son initiative suffît pour le faire disparaître.

L'obstacle né des préjugés est plus sérieux. Qui ignore leur ténacité et leur puissance? En vain, comme nous l'avons fait nous-même dans notre travail sur les *pseudo-monomanies*, page 55, M. Belloc démontre-t-il l'impérieuse nécessité, pour le magistrat, de s'en rapporter

à l'appréciation médico-psychologique ; s'il résiste, force est de nous résigner à le suivre sur le terrain où il nous entraîne, à subir son antagonisme. La loi seule pourrait modifier cette situation, en assurant à l'opinion médicale la prépondérance. M. Belloc le demande. Mais ne serait-ce pas intervertir les rôles, et, par cette superposition du médecin, annuler les fonctions et violenter la conscience des juges ?

Mieux vaudrait une juridiction spéciale. Le problème mérite d'être examiné. Peut-être ne serait-il pas insoluble, si l'on n'avait à craindre d'établir un précédent invocable pour d'autres conditions, de multiplier les conflits d'attributions et de compliquer d'un nouveau rouage le mécanisme de notre organisation judiciaire.

Ce qu'on peut souhaiter, du moins, c'est que ceux qui sont chargés d'appliquer les lois ne demeurent pas absolument étrangers aux connaissances mentales. Sous ce rapport, une lacune apparaît notoirement dans l'éducation des jeunes légistes. Plusieurs magistrats en ont eu le sentiment et ont essayé de la combler, notamment un éminent jurisconsulte, conseiller à la cour d'appel de Toulouse, M. Sacaze, qui, dans un excellent ouvrage sur la matière, s'est heureusement inspiré des données médico-psychiques. Nos confrères, de leur côté, n'ont point été indifférents. Porter la lumière dans l'esprit des juges, déraciner leurs préventions, c'est, en effet, le but ouvertement manifeste des travaux récents de MM. Brierre de Boismont et H. de Castelnau sur l'interdiction ; de M. Morel sur la responsabilité ; de M. Pinel sur l'isolement; de M. Dumesnil, qui, dans son savant rapport sur les *enquêtes médicales* relatives aux aliénés, dont nous avons reproduit quelques fragments (t. I, p. 277), les exhorte, non-seulement à étudier nos œuvres, mais à pénétrer souvent dans nos asiles. Nous-même, enfin, à quel mobile avons-nous obéi en fondant ce recueil au prix d'onéreux sacrifices ? N'est-ce pas uniquement à l'espoir de satisfaire à un besoin urgent, au désir, en nous efforçant d'initier toutes les classes, dans une juste mesure, au secret des opérations mentales et de leurs déviations, de concilier à nos idées ceux qui s'en défient, d'y préparer les jurés comme les magistrats, et par cela même de féconder et de faire prédominer le progrès et la vérité ?

Quant aux remarques de M. Belloc sur les errements suivis par les aliénistes, elles ne manquent pas de fondement. Le malentendu qu'il signale existe. Seulement, il en a entrevu plutôt que saisi le principe. Celui-ci n'est pas exactement là où il le place. La question, d'ailleurs, a été agitée, et sa solution est plus avancée peut-être que ne le pense notre honorable confrère. S'il veut s'en convaincre, qu'il lise, dans les

Annales médico-psychologiques, le mémoire sur la monomanie que nous avons reproduit dans l'avant-dernier numéro du *Journal de médecine mentale*, les comptes rendus de la longue discussion qui s'en est suivie, les articles fondamentaux de MM. Renaudin et Victor Molinier, et notre travail ultérieur sur les pseudo-monomanies.

Son système n'est pas nouveau. M. Baillarger, quoique partisan de l'irresponsabilité absolue, l'a soutenu à la Société en proposant d'abaisser le degré des peines à l'égard de certains fous criminels. De son côté, l'éminent professeur de droit de Toulouse, M. Molinier, raisonnait ainsi : « Qu'importe si l'inculpé a cédé à une impulsion morbide ; en lui la loi n'atteint point le malade, mais celui qui l'a enfreinte, et n'a point, le possédant, usé de son libre arbitre. » Cet argument résume la pensée intime des juristes. Pour M. Renaudin, au contraire, la limite de la responsabilité s'arrête où l'état normal finit, la liberté morale dont jouit l'homme en santé disparaissant sous l'influence pathologique.

Également opposé à ces thèses différentes, nous croyons, dans les écrits et la discussion que nous venons de rappeler, avoir précisé les bases sur lesquelles doit, en cette matière, reposer la jurisprudence. Elles découlent de notre théorie même, et ne pouvaient que difficilement sortir du vague empirisme qui voile l'horizon de la science et les interprétations particulières.

On est coupable ou on ne l'est pas. Cet homme n'a que des penchants honnêtes ou facilement modérés. Tout à coup, ou insensiblement, se développe en lui un germe anormal, puis, sous l'empire d'une excitation aveugle, d'un rêve fascinant, d'une conviction fatale, et sans que, d'ailleurs, la faculté de coordonner des raisonnements paraisse altérée, il commet un meurtre ; quel juge le condamnera qui ne prononce éventuellement sa propre sentence, puisque la même transformation imprévue peut l'exposer à un semblable péril ? Le crime, en outre, mérite la mort. En vertu du mobile, on restreint l'expiation à cinq ans de fer ; où est l'équité, la prudence ? La guérison s'opère et la torture continue, ou bien, la libération venue, le désordre n'a point cessé, et la sécurité publique est de nouveau menacée. L'idée de M. Boileau de Castelnau est plus rationnelle (t. II, p. 7). Dans ces cas malheureux, évidemment, tout ce qu'on peut faire, c'est de recourir à des mesures préservatrices, de favoriser la cure par tous les moyens jugés nécessaires, et de s'en rapporter, en tout, à la circonspection éclairée des médecins compétents.

L'argumentation de M. Molinier tombe sous le coup des mêmes ob-

servations. Son tort est d'affirmer ce qui est en litige, d'identifier le libre arbitre avec la conservation apparente des raisonnements, de nier la tyrannie des délires circonscrits, en un mot, de résoudre, à priori, une difficulté sur laquelle la seule autorité apte à émettre un avis certain s'est unanimement prononcée dans un sens contraire.

Avec M. Renaudin, notre désaccord est moins de fond que de forme. Sa ligne démarcative entre la santé et la maladie, commune à Georget, à Esquirol, à M. Ferrus et à la plupart des aliénistes, est aussi la nôtre. Mais en quoi nous différons, et ce point a sa gravité, c'est à l'égard des motifs qu'il allègue. Le libre arbitre, nous l'avons vu (t. I, p. 269), constitue philosophiquement un problème insoluble. En l'accordant au sain et le déniant au malade, M. Renaudin émet une proposition fort douteuse. Il est si peu prouvé que dans l'exaltation des passions nous puissions rester en possession de nous-mêmes que la loi excuse dans des circonstances exceptionnelles. Combien, par contre, d'insensés résistent aux incitations morbides ! En réalité, les considérations de M. Renaudin prêtent des armes aux adversaires ; elles laissent intacte la thèse de M. Molinier.

Ailleurs se trouvent les éléments véritables de la solution. La société ne vit que par le libre arbitre. Point de dissentiment sous ce rapport. Mais cet acquiescement, purement conventionnel, ne saurait impliquer, en dehors de la certitude philosophique, qu'une nécessité de conservation générale et privée. A fortiori, la fixation du point où, la volonté libre cessant d'apparaître suffisamment agissante, la responsabilité s'évanouit, doit participer du même caractère, résulter aussi d'une convention et répondre à une convenance formelle.

Cette distinction est d'une extrême importance, car elle coupe court à toutes les objections. L'entente devient possible dès qu'abandonnant le champ mystérieux du libre arbitre, on s'attache à la circonstance acceptée et appréciable de l'action morbide. La question se réduit ainsi à déterminer ce critérium, à en rechercher, à en justifier les motifs. Ils sont divers et péremptoires.

D'abord, par la séparation catégorique de domaines vaguement délimités, on supprime une principale cause de désaccord et de défiance. Les appréhensions sont vaines. Nous ne transformons point les passions en folies. D'ordre naturel, celles-là, dans leurs conséquences antisociales, soumises à la responsabilité, relèvent de la légitime juridiction des magistrats ; non que nous prétendions que jamais elles ne paralysent la résistance volontaire. La loi elle-même reconnaît des cas d'atténuation ou d'excuse. Mais chacun est à portée de sentir ces nuances, et

le juge a toute qualité pour en déduire des tempéraments à ses arrêts. La tâche du médecin, à son tour, s'éclaircit et se simplifie. A lui seul, s'il y a aberration mentale, de la découvrir, d'en dévoiler la nature, d'en démontrer les relations avec les actes imputables ou redoutés. Sa décision doit être souveraine pour des esprits que ne fausse point une présomption injustifiable. Rien, de cette façon, ne se heurte dans des rôles, de part et d'autre, équitablement et favorablement remplis.

Ce premier avantage est inestimable. On ne nous fera plus le banal reproche de vouloir remplacer la Bastille par Charenton. Ensuite, la limite morbide est rationnelle. Que l'homme sain réponde de ses écarts; on peut, à défaut de preuve directe, supposer que la Providence l'a prémuni contre ses penchants, lui a procuré les moyens de les modérer ou de les vaincre. Cette lutte, facilitée par l'accessibilité de leur étude, semble être la condition et le prix de sa destinée. Rompant l'équilibre, le mal, au contraire, introduit dans la pensée des germes dont on ne saurait mesurer les ravages. Il sévit à l'improviste, brave les distractions, fatigue par sa ténacité, irrite et démoralise. Comment, dès lors, opposer à ses agressions un bouclier toujours assuré? Un triomphe accidentel n'enlève point à la défaite sa signification irréfragable. Quel médecin d'asile n'a constaté l'anxiété douloureuse de certains aliénés lucides peignant eux-mêmes l'effet de leurs impressions maladives? Le spectacle de fragilité offert par les monomaniaques a surtout quelque chose d'étonnant. Dans une conversation étrangère aux sujets du délire, leur contenance reste ferme, leur raisonnement correct. Entrent-ils dans la voie de leurs erreurs, la perte de l'aplomb moral réagit sur la physionomie bouleversée et incertaine. La transition est frappante, comme si, sur un clavier, le bruit discordant produit par une touche en mauvais état, succédait immédiatement aux sons harmonieux obtenus des autres notes.

Si l'on se reporte aux idées développées dans un de nos premiers articles (t. I, p. 8), on concevra ce résultat. L'erreur commune, celle à laquelle M. Belloc a obéi lui-même, consiste dans la manière d'interpréter la solidarité des facultés. Quoique vibrant sous le même archet, les cordes d'un violon n'en sont pas moins indépendantes entre elles. Ainsi des idées et des sentiments. Dans le fonctionnement mental, leur rapport inévitable avec le principe qui opère, n'altère nullement leur individualisme mutuel. Si quelqu'un d'eux est lésé, on pourra donc voir le même individu tour à tour fou ou raisonnable, selon qu'agira ou non cette influence; en d'autres termes, une déviation partielle

motivant l'irresponsabilité n'est point incompatible avec une apparente lucidité. La théorie le dit, l'expérience le confirme.

L'application, à la vérité, n'est pas à l'abri des incertitudes. Parfois l'affection n'est que l'exagération d'une tendance naturelle, comme la jalousie, par exemple ; mais, grâce à des traits significatifs, il est rare que la médecine ne parvienne pas à démêler les symptômes et à en fixer le diagnostic exact.

On peut se demander encore si, chez les individus soumis à un délire circonscrit, l'immunité doit indistinctement s'étendre à tous les méfaits, qu'ils soient d'origine morbide ou passionnelle. Dans notre mémoire sur la monomanie, l'affirmative, pour le premier cas, ne nous a point paru douteuse, le désarçonnement subi alors par le moral étant sans analogue dans la vie régulière. Quant au second, exceptionnel d'ailleurs, et dont nous ne connaissons que deux exemples, parce qu'on ne songe guère à s'abriter de la folie que lorsqu'elle a un lien ostensible avec l'acte incriminable, les principes nous invitaient à plus de réserve (t. I, p. 363). Tel est obsédé de visions jalouses. On l'eût excusé avec justice, si, dans un moment de fureur hallucinatoire, il eût tué son rival imaginaire ; mais c'est un vol qu'il a sciemment commis. Son impulsion latente, son aberration en puissance suffiront-elle pour le faire absoudre ? Malgré les ménagements commandés par la déviation intellectuelle, nous n'avons point osé aller jusque-là. On nous a fortement blâmé de ce scrupule, susceptible de compromettre la science dans l'esprit des magistrats. L'exagération de la thèse opposée n'exercerait-elle pas plus sûrement cette influence? Quel espoir de persuader à des hommes qui volontiers condamneraient le meurtrier, d'innocenter le voleur ? Nous persistons d'autant plus dans notre sentiment que, depuis, nos recherches sur la pseudo-monomanie ont projeté une vive clarté sur le vrai caractère de la plupart des faits formant litige devant les tribunaux.

Enfin, il y a de par le monde, bon nombre de types de violence et de perversité sortant du cadre des organisations physiologiques. M. Le Paulmier en a signalé quelques-uns très saillants dans son beau travail sur les perversions sentimentales (t. I, p. 89). Leurs artifices et leur audace dénotent parfois de l'intelligence et de la volonté. Mais cette intelligence et cette volonté semblent exclusivement asservies à leurs penchants dominateurs. Appartiennent-ils à l'appréciation médicale ou philosophique ? C'est évidemment un ordre mixte où le droit de l'une n'exclut point le droit de l'autre. Quel lecteur n'a été saisi de doute, en même temps que d'effroi, au récit des horreurs du procès

Dumolard? Les monstruosités morales ne sont pas plus rares que les monstruosités physiques. Disons plus : souvent les premières coïncident avec des défectuosités corporelles inaperçues du vulgaire, et qui, ajoutant à leur importance légale, justifient par cela même l'intervention du médecin. Un pareil sujet appelle la méditation. Nous y consacrerons une étude prochaine.

DELASIAUVE.

PATHOLOGIE.

EXAMEN DU NON-RESTRAINT,

Par M. le Dr Casimir PINEL,
Chevalier de la Légion d'honneur, Directeur propriétaire de la maison de santé de Saint-James, près Paris.

SUITE (1).

§ II. — *Du système de M. Conolly.*

Le lecteur est en mesure d'apprécier, d'après les données précédentes, la situation des asiles publics d'aliénés en France et dans plusieurs contrées de l'Europe, avant et depuis 1839. En quoi le système de M. Conolly s'écarte-t-il des principes qui ont présidé à leur direction médicale, des erreurs auxquels y ont été assujetties les applications thérapeutiques? Dans son livre, remarquable en plus d'un point, notre honorable confrère d'outre-Manche semble avoir adopté cette devise du fabuliste : *plus fait douceur que violence.* Voué de bonne heure au soin des insensés et à une époque où, dans sa patrie, leur régime était si imparfait encore, il n'a pu assister longtemps au hideux spectacle de leur abjection, voir leurs sales haillons, entendre le bruit de leurs chaînes sans se sentir ému de pitié et entraîné à réagir contre un abandon injuste et des procédés inhumains. Et sa tâche ne s'est pas bornée à une abstention simple. Embrassant du regard un plus vaste horizon, il s'est appliqué avec une généreuse ardeur, montrant le danger de toute contrainte matérielle, à rechercher les moyens de la rendre superflue.

La camisole française que nous croyons parfois nécessaire et toujours inoffensive, si elle est opportunément et convenablement employée, ne trouve pas grâce devant son rigorisme. En revanche, il consacre les détails les plus circonstanciés à l'exposé des conditions hygiéniques

(1) Voyez numéro de janvier, page 12.

dans lesquelles se résume pour lui le non-restraint. Préférables à tous les agents médicamenteux, qui ne lui inspirent qu'une médiocre estime, celles-ci contribueraient pour les trois quarts à la cure. L'abolition coercitive n'est en quelque sorte qu'une conséquence. « Le non-restraint, dit M. Conolly, est un système complet de direction des aliénés qui commence dès le moment où un malade est admis.

Cela suppose, du reste, un asile modèle, parfaitement situé, riche en divisions et en ressources, pourvu de serviteurs intelligents et dévoués, bien différent, en un mot, de ces affreuses maisons où, la restriction ayant établi son empire, on n'a sous les yeux « que des domestiques d'un caractère particulier, des femmes maussades et malpropres, des hommes malhonnêtes à face de bandits, des malades vêtus d'habits étroits et déchirés, se repaissant d'une nourriture grossière, mal préparée, et logeant dans des bouges qui offensent la vue et l'odorat. »

Partant de ces prémisses, et s'emparant des aliénés au seuil de l'établissement pour les accompagner dans toutes leurs migrations à travers les quartiers, M. Conolly, dans un tableau saisissant de leur existence, de leurs actes, épreuves et exercices, nous peint en action le fonctionnement du système. Parcourons sur ses pas la voie où lui-même nous invite à le suivre.

Deux individus sont amenés à Hanwell, également à craindre, quoique de façon différente : l'un est un maniaque furieux, animé par la fièvre, et qui frappe et brise dans ses aveugles transports ; l'autre une mélancolique songeant à se soustraire, par le suicide, aux vaines terreurs qui l'assiégent. Maintiendra-t-on la camisole ou les liens destinés à les contenir ? Ce parti qu'ailleurs, en vertu d'une première impression, dicterait une vulgaire prudence, n'est point préféré. Tout d'abord, au contraire, on s'empresse de supprimer les entraves, ce qui, avec le sentiment d'une gêne enlevée, procure un calme mêlé de surprise.

Appelé aussitôt que possible, le médecin témoigne à ces infortunés une grande bienveillance, les interroge avec intérêt, leur prodigue des consolations dont ils gardent le souvenir. Un bain tiède leur fait éprouver, pour la première fois peut-être, son influence salutaire. Substituant ensuite à leurs habits sales et usés, des vêtements propres et confortables, on leur offre, dans la salle de réunion, un repas succulent et bien préparé. En moins d'une heure, la métamorphose est saillante.

Tous, il est vrai, ne ressentent pas des effets si marqués. Chez un certain nombre, l'agitation, les propensions malfaisantes continuent, ou, après une rémission passagère, ils retombent dans leur paroxysme.

Mais, en persévérant dans les mêmes attentions charitables et prudentes, il est rare qu'on tarde à obtenir un amendement sérieux et durable. Une autre conduite, en irritant, exaspérerait certainement le délire. Combien, selon M. Conolly, doivent à l'abus des restraints la prolongation de leur violence!

Toute règle, néanmoins, admet des exceptions. Il est des cas, pour limités qu'ils soient, qui commandent d'impérieuses garanties. On ne saurait laisser à un insensé indocile la latitude d'attenter à la sécurité d'autrui, de tout bouleverser, de se souiller d'ordures, de se mutiler lui-même. M. Conolly est trop familier avec la pratique mentale pour avoir méconnu cette exigence. Mais le but n'est-il pas accessible sans les rigueurs de la contention ordinaire?

Cet office est rempli à Hanwell par des chambres matelassées où les malades en liberté peuvent impunément se livrer à leurs mouvements désordonnés. On se sert pour la garniture du tissu élastique et résistant provenant des fibres de la noix de coco. La couche qui revêt le plancher et les murs, jusqu'à une hauteur hors de portée, doit être assez épaisse pour amortir les chocs, et assujettie avec un coutil assez fort pour n'être pas facilement déchiré. Cette même toile, à l'égard des aliénés destructeurs, trouve d'autres emplois utiles, tels que de recouvrir les oreillers et les traversins, d'envelopper les couvertures, de concourir avec des étoffes également solides à la confection des habits que l'on attache, eux-mêmes, avec de petites serrures en forme de boutons. Des stores en fil de fer, à mailles étroites, protégent le vitrage des croisées, tout en laissant pénétrer l'air et la lumière. Un guichet, à petit volet, pratiqué dans la porte, facilite enfin une exacte surveillance.

Tel est, avec des gants rembourrés à l'instar des boxeurs ou des maîtres d'armes, le bilan des moyens préventifs et restrictifs du non-restraint. Ceux-ci, on le voit, d'une application d'ailleurs plus rare et moins soutenue, n'ont rien de commun avec ceux qu'ils remplacent et qui règnent encore dans beaucoup d'asiles.

Dira-t-on que le nouveau régime n'abandonne les liens, les menottes, la camisole, que pour y substituer en permanence la main vigoureuse des gardiens? Nulle sujétion ne serait plus intolérable. La réforme, à ce compte, serait illusoire... Mais, répandue par les partisans de la vieille coutume, cette accusation ne repose sur aucun fondement. M. Conolly proteste formellement contre sa complète inexactitude. Il défie aucun témoin de ce qui se passe à Hanwell, d'affirmer que jamais la répression y ait pris le caractère qu'on lui impute.

La force matérielle n'intervient, très momentanément et sous le coup d'une évidente nécessité, que dans deux seules circonstances. Premièrement, quand un accès subit comporte un danger menaçant. On arrête, dans la rue, un furieux agressif, on sépare des individus acharnés à se battre : l'obéissance au mouvement est légitime. Avec non moins de convenance, on maintient l'aliéné jusqu'à ce qu'il s'apaise. Mais son exaltation dure-t-elle plus d'un instant, on lui rend sa liberté d'action dans la chambre matelassée. Le second cas, précisément, est celui où, une cause quelconque motivant cette mesure, on éprouve, pour l'effectuer, une vive résistance.

A personne, assurément, ne viendra la pensée de faire peser sur le non-restraint la responsabilité de ce besoin, commun à toutes les situations. Sous ce rapport même, valeur comparative à part, l'application de la camisole et des liens a des inconvénients cent fois plus graves. Quelles difficultés à vaincre, quels efforts à déployer, le plus souvent, pour imposer cette contrainte révoltante à des malades qui vocifèrent et se débattent avec la plus grande énergie ? Généralement, au contraire, pour les faire pénétrer dans la chambre matelassée, il suffit de les y conduire avec bonté ou de les y attirer avec adresse ; et si, seulement, ils font mine d'être récalcitrants, plusieurs gardiens, façonnés à cette tâche, les saisissent avec dextérité, en un clin d'œil, les emportent comme des enfants, les déposent sur le lit ou le plancher, et sortent en refermant la porte sur eux.

Dans leur surprise, à peine ont-ils songé à se défendre. Bientôt après, à l'abri de sensations fatigantes, ils se calment ou s'endorment. Sous l'étreinte des moyens coercitifs n'eût-on pas vu redoubler leurs cris, leurs injures et leurs plaintes ?

La réclusion a suscité des critiques que l'auteur s'efforce de repousser. « Utile comme une médecine, sans elle, observe notre honorable confrère, on ne pourrait écarter entièrement le recours aux agents mécaniques. Certes, la circulation en plein air a son prix, mais pour les malades nerveux et surexcités, pour certains hallucinés toujours prompts à s'effrayer de périls imaginaires ou à réagir contre de fantastiques ennemis, le bienfait de la solitude n'est pas moins inestimable. Leur trouble s'amortit faute d'aliment. Cet isolement, d'ailleurs, n'est que passager et peut, dès que la susceptibilité diminue, se combiner avec celui d'une cour isolée, en attendant la reprise graduelle de la vie commune. »

Ce n'est pas, sans contredit, une nouveauté que de renfermer les aliénés dans des chambres plus ou moins inaccessibles aux rayons lumineux

pour les soustraire aux excitations extérieures. Le conseil en a été donné dès l'antiquité, et M. Conolly convient qu'il est suivi dans quelques établissements. Mais les pièces n'étant point matelassées, on est obligé, si l'on veut que les malades ne se blessent point contre les murs, de les veiller sans cesse, de les fixer dans un fauteuil ou sur leur lit, et on ajoute ainsi aux inconvénients de la mesure, dont on perd par surcroît le bénéfice.

Au surplus, ces précautions, si indispensables, n'ont qu'un rôle relatif, accessoire. Le mérite fondamental du non-restraint, il ne faut pas l'oublier, est l'atmosphère hygiénique dans laquelle les malades doivent être en quelque sorte enveloppés. Comme un général d'armée qui doit le succès d'une bataille aux plus minutieux préparatifs, le médecin à cet égard, ne saurait craindre de descendre dans les moindres détails du service et de tenir la main ferme à l'observance ponctuelle de toutes ses prescriptions.

Un de ses premiers soins est la formation de son personnel auxiliaire : surveillants et gardiens. Leur action est la clef de voûte. En nombre suffisant, il importe surtout qu'ils soient intelligents, dévoués et parfaitement disposés à leurs fonctions. Jamais de leur part une parole offensante, un conflit stérile. La sévérité éloigne, la douceur attire. S'il est des aliénés indifférents aux prévenances, du moins ils ne s'irritent point et ne gardent pas rancune. La plupart, sentant la protection, la recherchent, ont confiance et deviennent dociles. Il s'établit un lien de sympathie qui rend les rapports agréables et facilite tous les exercices. Le désordre et la résistance qu'eussent engendrés la prise en grippe des malades et des scènes renaissantes, se changent ainsi en une discipline édifiante et féconde.

Peu suffit quelquefois pour dériver le cours des idées folles. Le trait suivant montre l'utilité d'une concession opportune. Un maniaque isolé frappait à coups redoublés la porte de sa chambre. On convient avec lui de la laisser ouverte. Sa colère tombe, et deux jours après il aidait aux gens de service et allait à la chapelle. La diversion est l'arme puissante d'un serviteur attentif à discerner les tendances des infortunés confiés à sa vigilance.

M. Conolly insiste spécialement sur la nécessité d'une alimentation confortable. Quand, dit-il, le corps est nourri, l'esprit est satisfait. Le thé jouant un grand rôle dans les habitudes anglaises, il le recommande, le matin et le soir. On le sert aussi dans des réunions auxquelles la participation des deux sexes et de personnes étrangères donne un tel charme qu'on les quitte avec peine. On égaye par des repas sous l'om-

brage les promenades champêtres. Les vêtements sont décents et chauds. Aucune négligence n'est soufferte dans les soins relatifs à la toilette du matin, à la propreté générale, au pansement et au coucher des malades. Qui ne sait les tourments de l'insomnie ? Certains aliénés, dont le soir ramène l'agitation, ne peuvent s'endormir, importunent les autres par leurs cris. Une boisson tempérante, un bouillon d'arrow-root que les serviteurs ont toujours à leur disposition, suffisent souvent pour les apaiser. On refait leur lit s'il le faut. L'excitation, néanmoins, est-elle la plus forte, on les chausse et les couvre bien, et on les laisse errer jusqu'à ce que la nuit, faisant son œuvre, les sollicite elle-même à se procurer du repos. Les exercices de piété, les travaux divers, les récréations et la gymnastique, dont les effets salutaires ont été si souvent appréciés, complètent cet ensemble d'influences qui non-seulement sont favorables à la santé du corps, mais relèvent la dignité morale et suscitent la reconnaissance.

Parmi les transformations heureuses dont M. Conolly cite de nombreux exemples, quelques-unes ont une signification particulière, les malades provenant d'autres asiles, même privés. C'est ainsi qu'après avoir passé quelques semaines dans un autre établissement, un officier, jouissant de se trouver dans une chambre meilleure et d'avoir un thé et un dîner honorablement servis, s'extasiait sans cesse sur le contraste de son nouveau régime.

Un plus grand nombre de guérisons, les chances de longévité accrues, partant la mortalité restreinte, l'humanité respectée dans la dignité du malade, telles sont les conséquences qui découleraient du non-restraint. Sans faire allusion aux applications extrêmes du mode opposé, puisqu'à son entrée à Hanwell, M. Conolly a trouvé dans une armoire tout un arsenal d'inventions restrictives, la coercition mécanique, même modérée, serait, selon cet honorable confrère, impuissante à réaliser les mêmes bienfaits. L'homme est ainsi organisé. Ouvrez la porte à un abus, l'abus passera.

Autoriser les liens et la camisole, c'est offrir l'occasion de mille ingénieux prétextes pour en multiplier l'emploi. La résignation s'affaiblit devant la possibilité de l'affranchissement. Dès qu'éclot le désir de rechercher ses aises, le devoir rebute, la souffrance s'oublie. On calomnie le malade, on grossit le péril de ses moindres écarts. On devient dur, égoïste ou au moins indifférent. La volonté médicale la plus ferme lutte en vain contre cette tendance. De là, la propagation contagieuse du désordre et les rigueurs d'une séquestration qui, au lieu de tendre au soulagement de l'aliéné, aggrave plutôt son état, et fortifie, notam-

ment, dans leurs erreurs insensées ceux qui croient à la persécution et à l'emprisonnement. Les pauvres paralytiques ne sont pas les dernières victimes. Impuissants à nuire à cause de leur faiblesse, la plupart n'ont besoin que d'une assistance vigilante, d'un lit confortable, d'une bergère commode; on les rive à un fauteuil de force, on les attache aux barreaux d'une couche, au risque de hâter les progrès de la dégradation en les laissant croupir dans la fange, en favorisant le développement des gangrènes et ulcères.

Chaque système porte ainsi ses fruits naturels : le bien s'irradiant par son expansion salutaire, la lèpre du mal étendant ses ravages par son germe même. Dans cette opposition, doit-on voir un parallèle exact? Par un quiproquo né de l'exagération, M. Conolly n'attribuerait-il pas au non-restraint des avantages dus à l'excellence des soins, et réciproquement, aux moyens mécaniques les fâcheuses conséquences d'une hygiène vicieuse? C'est maintenant ce que nous allons essayer d'éclaircir.

ÉDUCATION.

A M. Wladimir St-eff.

IV.

Dumolard. — L'échaffaud et la conscience. — Un homme qui ne sait pas lire. — Psychologie morbide. — M. Moreau (de Tours). — Nature et éducation. — Idiots et hommes de génie. — La vérité et les femmes arabes. — Dieu.

Mon cher Wladimir,

La Cour d'assises vient, avec Dumolard, d'apporter à la thèse développée dans mes lettres un argument formidable. Combien cette brute sinistre, dont un témoin disait : « Il a un cimetière quelque part », a-t-elle caché de pauvres filles mortes sous les herbes, à fleur de terre? Si les buissons pouvaient parler! Dumolard, à cette heure, sent faiblir son aplomb cynique; il ne parle plus, avec la même complaisance, de sa petite vigne, de son jardin, de sa vache Lolotte, et il écoute, la sueur au front, les récits que lui font ses codétenus d'une exécution capitale. S'il ne sait que vaguement encore qu'il y a une conscience, il ne peut plus douter qu'il y ait une justice.

Cette tête va tomber. Pourquoi? *L'assassin des servantes* ne sait pas lire. « C'est toujours, a dit Gustave Héquet dans la *Presse*, c'est tou-» jours parmi les malheureux, dont l'enfance a été le plus négligée,

» dont aucune instruction n'a dégrossi l'intelligence, que l'on ren-
» contre ces natures sauvages, ces instincts grossiers et féroces, cette
» insensibilité stupide, cette absence complète de sens moral. Les ré-
» ponses de cet homme, le bizarre et absurde système de défense au-
» quel il se cramponne avec tant d'acharnement, prouvent qu'il n'a
» aucune notion de la loi écrite ni de la loi naturelle. Si nous avions à
» démontrer la nécessité de développer en France l'instruction pri-
» maire, nous trouverions dans le procès Dumolard nos plus irrésis-
» tibles arguments. »

L'instruction primaire est le premier pas effectif vers l'éducation intellectuelle et morale. On a immensément disserté sur l'éducation. Six cents ans avant Jésus-Christ, Pythagore, à Crotone, montrait ce qu'elle fait sur l'enfant, ce qu'elle peut pour l'homme. Les plus grands esprits, les plus purs moralistes ont agité cette question avec une éloquente sagacité, sans la rendre définitive. Quel est le pouvoir de l'éducation? Jusqu'où son action s'étend-elle? Que peut-elle contre la nature ou en sa faveur? C'est ce que demandait, il n'y a pas longtemps, un homme de science pratique et d'observation spéciale, M. Moreau (de Tours), médecin en chef de la Salpêtrière, dans un livre portant pour titre : *Psychologie morbide*, bien que son auteur, par une assez singulière opposition, n'admette pas, en réalité, de psychologie.

M. Moreau (de Tours), auteur estimé d'un ouvrage remarquable, et dont le succès fut grand, sur le *hachisch* ou chanvre indien, est riche de science; mais il aime le paradoxe et dépasse ainsi la vérité. On aurait, pense-t-il, sensiblement exagéré, dans les traités de morale, le pouvoir de l'éducation. Non-seulement elle ne change point la nature, ce que tout le monde reconnaît; elle ne donne point de facultés, ce que Gall a dès longtemps constaté, en déclarant qu'il fallait voir dans les facultés dites *acquises*, le rêve d'une fausse philosophie; elle laisse aux aptitudes leur innéité; tous points sur lesquels l'opinion des penseurs est unanime; mais elle *n'ajoute rien*, dit M. Moreau, *à l'énergie des instincts et des dispositions primitives*. Comme si endormir et amortir les mauvais penchants; développer et faire fleurir les tendances supérieures; conduire les virtualités intellectuelles et morales dans une direction salutaire, et vers un épanouissement fécond; devenir pour elles ce que l'engrais est au sol et la culture à la moisson, n'était point ajouter à leur vitalité, à leur énergie, à leur puissance!

Ici, dans cette même revue, n'a-t-on pas parfaitement montré, à l'occasion du *sens moral*, les contre-poids que trouvent dans l'éducation les divers ordres de facultés? « Si les inclinations prédominantes,

» entraînent vers leur orbite les idées et les actes, l'ordre moral ne dé-
» rive pas, toutefois, d'une source unique. Chacune des virtualités a
» son rayonnement séparé et subit d'infinies vicissitudes, suivant son
» essor propre, les mobiles qui l'excitent, les obstacles qu'elle ren-
» contre et les alliances auxquelles elle participe. Plus, d'ailleurs, les
» instincts sont farouches, plus ils ont besoin de modérateurs. D'autre
» part, bien que nos tendances à la moralité soient innées et multiples,
» elles n'arrivent à une puissance durable que par une culture régu-
» lière et des stimulations soutenues (1). »

La nature ébauche et l'éducation complète : l'une donne aux facultés la matière première ; l'autre leur ouvre des sources nombreuses d'impressions ; elle leur apporte la forme, la régularité, la vie, et l'on a pu en ce sens, sous le nom d'habitude, l'appeler *une seconde nature.*

Qui ne voit, d'ailleurs, le but providentiel caché sous la nécessité de cette alliance ? Dieu a manifestement voulu, mon cher Wladimir, que l'homme fût l'artisan de son propre progrès. C'est pourquoi ses tendances intellectuelles et morales offrent à l'éducation ces possibilités modifiables et cette constante élasticité.

Les animaux eux-mêmes, bien que cette condition d'éducabilité soit précisément la grande démarcation qui les tient éloignés de l'homme ; quoiqu'ils ne puissent acquérir ni la raison ni la liberté, les animaux eux-mêmes, comme l'a si bien fait voir un remueur d'idées originales et justes, le docteur Lallemand, soumettent leurs instincts à une discipline relative, comprennent, par un rapport de mémoire et de sensation, ce qui leur est interdit, et s'y résignent.

Que de fois, dans nos intimes entretiens, l'honorable M. Ferrus, ce type de sûreté d'esprit, de bon sens pratique et d'observation pénétrante, n'a-t-il pas tracé ce domaine respectif de l'éducation et de la nature ! En attendant que le beau livre qu'il a laissé éclaire le sujet du flambeau de sa grande expérience et de ses méditations impartiales, j'évoquerai en deux mots sa pensée même. « Toutes les facultés, nous disait-il, résultent de l'organisation et sont nécessaires, mais aucune d'elles n'est fatale, parce qu'elles sont toutes éducables. »

Aidée de la nature, l'éducation fait la liberté de l'homme, c'est-à-dire son pouvoir actif sur ses désirs et ses passions ; elle fait, jusqu'à un certain point, sa conscience, en lui apprenant clairement le juste et l'injuste, le permis et l'illégitime ; elle impulse et nourrit le germe de cette morale écrite, selon la poétique image de Reid, par un doigt divin, sur notre cœur même.

(1) Livraison de janvier : *Maladie du sens moral*, p. 9, Delasiauve.

Certains faits, en résumé, relèvent moins de la science que du sens commun. L'éducation est de ce nombre. Chacun, intuitivement, comprend ce qu'elle peut et ne peut pas. Aller au delà des aptitudes naturelles, telle est son impuissance. Inciter ces aptitudes, les atténuer, les contre-balancer, les aviver, les féconder, tel est son pouvoir.

Donc, l'homme n'est pas différent à cet égard de ce que nous l'avons vu jusqu'à présent ; l'éducation n'a pas moins d'empire sur nos intelligences et nos âmes ; le vice, fût-il en nous organiquement, n'y est point une condamnation sans appel. La *Psychologie morbide* de M. Moreau (de Tours) pourra nous causer un doute passager, car l'érudition, le talent et l'esprit ont toujours un côté d'éblouissement ; mais, après examen et réflexion, elle ne nous ôtera, mon cher Wladimir, ni une conviction ni une espérance.

Il est dans ce livre, où d'ailleurs les paradoxes n'occupent qu'une place incidente ; où la question d'hérédité est traitée magistralement ; où l'on doit admirer à bon droit la sagacité déployée par l'auteur dans le rapport établi entre les altérations mentales et les modifications nerveuses ; où M. Moreau, enfin, nous donne, à la suite de recherches très curieuses, et dans des conclusions très probantes, la raison scientifique de faits restés inexplicables dans leur évidence, en rattachant à des modifications névropathiques l'impassibilité surhumaine de ces célèbres enthousiastes, de ces héros du martyre, comme les appelle Chateaubriand, qui, dans les plus cruelles tortures et à la confusion des bourreaux, pouvaient sourire à la douleur, parce qu'ils ne l'éprouvaient pas ; il est, disons-nous, dans ce livre, qui fait si bon marché de l'éducation, une autre proposition, également inattendue. Car M. Moreau (de Tours), je le répète, a une sorte d'antipathie pour les opinions consacrées, et il s'en fait volontiers le septembriseur. Vous qui, sur les terrasses de Péterhoff, aimiez tant autrefois à m'entretenir, non de saint Nicolas ou de saint Serge, mais de Galilée ou de Milton, que direz-vous, ô Russe, si peu Russe ! en apprenant que le génie et l'idiotie ont une commune origine, puisent leur existence dans les mêmes conditions nerveuses, et qu'il faut reconnaître un éclair morbide dans cette lueur divine qui fascine, en l'ennoblissant, le genre humain depuis son berceau ?

Voyez-vous ce penseur au front large, à l'œil profond, au doux sourire, causant, au sortir de l'aréopage, avec ses disciples, de la connaissance de soi-même et de Dieu, pendant que le poison coule dans ses veines ; ce divin Platon, charmant par ses inspirations la Grèce, et construisant le plus beau système de philosophie dont la raison humaine

ait admis l'idéale profondeur; ce Michel-Ange, qui marchait seul comme le bourreau, parce qu'il portait tout un monde dans son cœur et sa pensée; ce Newton, qui, par le sentiment exact des rapports, tira de la chute d'un fruit une loi cosmique, et déroba rationnellement un secret à la nature; les Bossuet et les Fénelon, ces princes de la chaire chrétienne; Shakespeare, Corneille, Racine, Molière, ces maîtres de la pensée tragique, du goût théâtral, de l'observation exquise, et cent autres grands esprits; — dieux qui restent quand tous les autres dieux s'en vont : eh bien! toutes ces natures-là, mon cher Wladimir, confinaient à la folie, au rachitisme, à l'idiotie. Peu de chose, un rien, les séparait de cet être avorté, œdémateux, horripilant, qui montre sa face hébétée sur la borne de ce triste hospice!

La belle découverte, en vérité.

Fussent-elles vraies, justes, certaines, ces assimilations douloureuses ne pourraient avoir dans la science qu'un droit d'asile contesté.

Mais non, le génie n'a pas ces consanguinités compromettantes. Le génie n'est pas une névrose. Loin de tenir, de près ou de loin, à une surexcitation morbide, il naît d'un ensemble harmonique de facultés, normalement mises en jeu, et atteignant leur point culminant de perfection et d'accord. Le génie, en un mot, n'existe pas sans le concours de l'attention, de la comparaison, de l'imagination, de la mémoire, de toutes les facultés correctes et fortes qui sont la base de l'entendement, et qui, se reliant à l'économie générale, exigent la coopération active et saine du corps entier.

Il y a, dit-on, éréthisme cérébral comme pour la folie. Soit; mais l'éréthisme cérébral des hommes de génie n'est pas plus une maladie que la tension musculaire du gymnasiarque n'est un résultat morbide; l'un et l'autre sont un effort portant sur des appareils différents; effort également normal, salutaire pour la constitution, s'il se produit avec mesure, et ne pouvant devenir périlleux qu'en devenant immodéré.

Socrate, objecte-t-on encore, avait un démon inspirateur, et Pascal, à ses pieds, voyait un abîme. Ils étaient hallucinés. Le fussent-ils, qu'importe? Si des hommes ordinaires, au sein d'une santé générale correcte, peuvent avoir des hallucinations, pourquoi les hommes supérieurs n'offriraient-ils pas le même phénomène? En permettant à l'homme de génie d'atteindre au point culminant des facultés de son espèce, la nature n'a pas pour lui brisé ses lois. Elle lui donne une supériorité, non un monopole, et ne fait point, en sa faveur, de contre-sens.

Bref, mon cher Wladimir, laissons à l'éducation sa puissance reconnue, ce qui est juste; au génie, ses origines consacrées, ce qui est pru-

dent. Rejetons la séduction des témérités pour ne pas discuter l'inconnu, et conclure en faveur de l'invraisemblance. Rappelons-nous, enfin, que l'homme le mieux partagé de la nature et de la science n'arrive point sans d'immenses peines à faire un peu de lumière autour de lui. Car la Vérité, comme les femmes arabes, est tout enveloppée de voiles. Elle ne se livre nue qu'à Dieu, son maître.

BÉNÉDICT GALLET DE KULTURE.

BIBLIOGRAPHIE.

De la dépense des aliénés assistés en France et de la colonisation, considérée comme un moyen pour les départements de s'en exonérer en tout ou partie, par M. le docteur Billod, médecin en chef, directeur de l'asile de Saint-Gemmes (Maine-et-Loire) (1).

La part du budget afférente aux aliénés constitue, pour les départements, une lourde charge. Aussi préoccupe-t-elle à bon droit les administrations locales, les conseils généraux et, principalement, nos collègues des asiles si jaloux de la prospérité des établissements qu'ils dirigent et du bien-être des infortunés confiés à leurs soins. Ceux-ci, en particulier, ne se bornent pas à une gestion intelligente et sévère ; au sein des commissions, dans leurs comptes rendus annuels, dans des écrits spéciaux, beaucoup se livrent à l'examen des combinaisons les plus propres, tout en améliorant les services, à alléger le fardeau des dépenses publiques. Ainsi, pour n'en citer que quelques-uns, ont fait MM. Dumesnil, Morel, Renaudin, Girard de Cailleux.

L'honorable inspecteur général des asiles d'aliénés de la Seine a publié, entre autres, il y a cinq ans, lorsqu'il était encore à Auxerre, un spécimen de budget pour une maison de 350 malades. Calque de ce qui, sous la direction habile de notre savant confrère, s'était accompli dans l'Yonne, ce projet avait ainsi, outre le mérite des développements, la sanction de l'expérience. Sa base consistait dans l'extension des pensionnaires aisés, l'accroissement graduel des ressources par les bonis devant, en un temps donné, amoindrir largement, sinon annihiler, la subvention départementale. Cet opuscule aurait droit à des éloges sans réserve, si, peut-être, dans sa légitime préoccupation de l'intérêt administratif, M. Girard, à notre avis, ne se montrait un peu rigide dans l'admission des déments et des épileptiques pauvres.

(1) Chez Victor Masson et Fils,

Presque coïncidemment, l'auteur lui-même des considérations actuelles, M. le docteur E. Billod, pendant qu'il exerçait les fonctions de médecin-directeur de l'asile des aliénés de Blois, avait proposé pour cette ville un plan d'agrandissement parfaitement étudié en soi, mais qui péchait par un point essentiel. Il s'agissait de transiger avec la Seine pour 350 aliénés qui, indépendamment du travail des valides, auraient, grâce à une plus-value de 32 centimes par journée et par tête, amplement grossi le chiffre des recettes. Notre confrère ne présumait pas que Paris dût sitôt songer à reprendre ses malades. En présence des événements imminents, M. Billod n'hésite pas à passer condamnation sur son œuvre.

Sa nouvelle conception repose-t-elle sur des éléments mieux fondés? M. Billod n'en fait aucun doute. Les résultats n'atteignissent-ils pas les proportions espérées, le bénéfice serait toujours considérable. Il n'est bruit que de la colonisation des aliénés. Gheel a séduit sans avoir chance d'être imité; mais les objections dont cette ancienne fondation est susceptible ne s'appliquent ni à la succursale agricole de Fitz-James que MM. Labitte ont jointe à leur asile de Clermont, ni aux annexes analogues de divers autres établissements. C'est, sur une vaste échelle, une création de ce genre que M. Billod voudrait généraliser pour toutes les maisons départementales.

La contenance du terrain, sa valeur comme produit, sont ici une condition capitale. Supposons 500 aliénés, au coût quotidien de 90 centimes, et, sur l'exploitation, un revenu moyen de 15 pour 100. Dans cette hypothèse, celle où se place l'auteur, le montant de la subvention départementale, déduction faite de 24 250 fr., participation des communes et des familles, s'élèverait à la somme de 140 000 fr. Pour réaliser l'équivalent de cette somme, notre savant confrère n'estime pas à moins de 233 hectares les acquisitions nécessaires; soit, à 4000 fr. l'hectare, une avance définitive d'environ 933 000 fr. Bien entendu que, restreignant dans une stricte limite ses frais extérieurs, main-d'œuvre, engrais, etc., la colonie puiserait dans son propre fonds ses principales ressources.

On pressent les observations possibles. La plus grave n'est pas peut-être l'énormité du sacrifice devant lequel hésiteront inévitablement beaucoup de pouvoirs locaux : la propriété reste avec ses perspectives d'enrichissement. Mais, parmi les sources du profit, figure l'emploi des aliénés. Dans quelle mesure raisonnable et licite est-il permis de compter sur cet appoint? Les malades ne sont point des ouvriers à gages; pour eux, le travail ne saurait être qu'un exercice salutaire, un moyen de

cure. Il profite aux asiles, à la bonne heure! mais l'organiser en vue d'une spéculation, d'une éventualité économique, ne serait-ce pas le détourner de son but moral, déserter la ligne humanitaire tracée par Pinel, adoptée par Esquirol et tous leurs successeurs?

Cet aspect de modération est, en effet, celui qu'il importe d'envisager pour répondre à la question soulevée. Or, si l'utilité thérapeutique devait uniquement servir de règle aux travaux exigés, n'aurait-on pas sujet d'appréhender qu'on en eût exagéré l'efficacité productive? En 1839, à propos d'un projet d'établissement dans l'Eure, M. Lefebvre-Duruflé visitant les asiles anglais, trouva à Wakefield le travail en plein honneur. Le dégrèvement, de l'aveu du docteur Corsellis, se réduisait à 30 pour 100 de la dépense. Se flatter de couvrir celle-ci tout entière ou à peu près par ce moyen serait, dit M. Lefebvre-Duruflé dans son rapport, se repaître d'une illusion qu'il convient à tout jamais d'abandonner.

Hâtons-nous toutefois de le dire, les époques ne sont pas les mêmes. Ce qui fut n'est pas nécessairement un indice de ce qui peut être. M. Billod ne s'est point dissimulé les obstacles, mais les raisons majeures qu'il a su grouper en faveur de son plan, les perspectives qu'elles font luire, méritent certainement d'attirer l'attention. L'expérience manque encore; à elle de décider. Le moment d'ailleurs est opportun. Dans la discussion qui va s'ouvrir sur le rapport de M. Jules Falret concernant Gheel, les considérations développées par le savant médecin de Saint-Gemmes concourront naturellement à féconder le débat, à faire jaillir la lumière.

Nous avons entendu émettre quelques doutes sur le chiffre de 15 pour 100 donné comme expression du revenu net de l'exploitation. L'estimation, avec un sol fertile et un soin diligent, ne serait peut-être pas trop élevée, surtout si, aux travaux agricoles, s'associaient les travaux industriels. M. Billod n'a pas parlé de ces derniers, mais il est trop homme pratique pour ne pas les avoir sous-entendus. Ce n'est pas un médiocre avantage que de pouvoir, soit entretenir certains aliénés dans leurs habitudes, soit fournir à tous un refuge contre l'oisiveté dans les jours mauvais et rigoureux, sans compter que ces deux ordres de travaux, en raison de l'échange ou de la consommation locale des produits, se prêtent mutuellement une assistance fructueuse.

Dr SEMELAIGNE.

Paris. — Imprimerie de L. MARTINET, rue Mignon, 2.

JOURNAL

DE

MÉDECINE MENTALE.

SPÉCIMEN MENSUEL.

ÉPILEPSIE ; NULLITÉ DE MARIAGE. — FOLIE HÉRÉDITAIRE ; CONDAMNATION POUR OUTRAGE AUX MŒURS ; CONSIDÉRATIONS A CE SUJET, PAR M. MOREL.

I. — Dans notre *Traité de l'épilepsie*, un chapitre assez étendu est consacré au mariage des infortunés atteints de cette cruelle affection. Nous nous sommes également occupé de ce sujet dans le *Journal de médecine mentale* (t. I, p. 37), à propos d'une note intéressante de M. Legrand du Saulle. Si les raisons majeures que nous avons fait valoir pour montrer le péril de semblables alliances, et la nécessité d'en restreindre, autant que possible, le nombre, laissaient les consciences hésitantes, l'exemple suivant est de nature à dissiper entièrement les derniers doutes. Nous l'empruntons au *Journal des connaissances médicales et pharmaceutiques*, qui l'a extrait de l'*American Journal of insanity* (t. II, p. 186).

L..., par suite d'une chute sur la glace, est depuis beaucoup d'années soumis au mal caduc. Faibles dans le principe, les crises ayant acquis de la fréquence et de l'intensité provoquent souvent du trouble mental. Son infirmité ne l'empêcha pas d'être admis comme soldat, et de servir trois ans sous les drapeaux. Dans ses moments d'égarement, s'emparant d'un marteau, d'un couteau, d'un instrument quelconque, et brandissant cette arme d'une façon menaçante, il s'attirait les railleries de ses camarades. On n'indique point s'il causa quelque malheur, ni pour quel motif il quitta prématurément l'armée.

Rentré dans ses foyers et songeant à se marier, il obtint bientôt la main d'une jeune fille. La veille de la cérémonie, saisi d'un mal de tête très intense, qui lui présageait une attaque, il voulut recourir à la saignée qui, d'ordinaire, lui procurait un soulagement immédiat. Mais, un premier médecin ayant jugé cette opération inopportune, elle ne

fut pratiquée par un second que le lendemain, quelques heures avant l'accomplissement des actes civil et religieux.

Loin de diminuer, les souffrances augmentèrent. L... abattu, taciturne, assistant en automate à tout ce qui se passait, ne dit rien en dehors du *oui*. Au sortir de l'église, l'atrocité de la douleur l'obligea de se mettre au lit, dans la maison même de son beau-père. La pièce était voisine de celle où se préparait le repas de noces. Tout à coup éclate, après un accès convulsif, un délire furieux. On court en vain chercher des cordes pour le retenir, il se précipite dans la salle du festin, prend une pelle, d'un coup, assené sur la tête, renverse une femme qui s'enfuit et jette au dehors son beau-père qui s'interpose. Se couchant alors en travers de la porte, il ronge la pierre, avec ses dents, puis, se levant et trouvant sous sa main un tranchet de cordonnier, il s'ouvre violemment un passage en proférant des menaces terribles et tue, en effet, son beau-père, la première personne qu'il rencontre.

Cette fureur dure trois jours. Le moment du mariage est la seule circonstance dont le malade se rappelle en recouvrant la raison. Il supposait avoir dormi pendant tout ce temps. Quand la confusion mentale est grande, comme dans ce cas, l'oubli est habituel ; le contraire a lieu dans les obtusions hallucinatoires moins prononcées.

Naturellement, le meurtrier fut placé dans un asile où il se trouve encore. L'annulation du lien conjugal fut poursuivie et obtenue, sous prétexte que l'état mental du mari ne lui avait pas permis de donner un consentement libre, chance heureuse pour la jeune épouse! Mais que fût-il advenu si la catastrophe eût eu lieu quinze jours ou un mois après? La cour se fût-elle montrée aussi coulante?

On frémit en y songeant. La situation d'un épileptique, parmi les siens, est au moins tolérable. Père, mère, frères et sœurs, chacun l'entoure de soins et de commisération. Ses accidents qu'on a vus naître, on en sait les allures, on en prévoit les dangers, on peut y opposer efficacement une coalition d'efforts, ou, si les violences contraignent à une pénible séparation, on a, outre la certitude du bien-être procuré au malade dans un asile, la compensation d'une délivrance. Combien est différent le sort d'une femme jeune, timide, qui va, caressant des rêves de bonheur, tomber de cet idéal doré dans un gouffre de désespoir, se trouver seule, face à face, avec un homme exaspéré, exposée à ses emportements, à ses outrages, à ses tristes embrassements, et condamnée, si la nécessité de la répression et du traitement commande la séquestration, au plus déplorable isolement! La société détourne trop les regards de ces désastres privés!

II. — L'hérédité de la folie est un dogme ancien que ne désavoue point notre époque contemporaine. On incline, au contraire, à étendre le cercle de son influence. M. Moreau (de Tours) qui, dans sa *Psychologie morbide*, lui a consacré un long chapitre, accorde à la transmission générative une prépondérance dominante dans la production des maladies mentales. La *Folie lucide* de M. Trélat est un énergique plaidoyer en sa faveur. M. Morel, surtout, dans ses divers traités, soit des maladies mentales, soit des dégénérescences, a fait de cette question une étude approfondie, en a dévoilé tous les aspects et montré l'importance thérapeutique et légale. L'hérédité, pour lui, n'est point une simple cause prédisposante ; elle crée, par sa vertu propre, une aliénation *sui generis* dont il s'est efforcé de réunir, dans une description savante, les traits pathognomoniques : reflet incertain de la physionomie, conceptions singulières, goûts bizarres, humeur versatile, mélange et périodes de droite raison et d'exaltations instinctives, etc., etc.

L'éminent aliéniste vient de reprendre cette thèse dans la *Gazette hebdomadaire* (1861, p. 735) à propos d'une condamnation prononcée, contre son avis, pour fait d'outrage public aux mœurs.

Un homme de trente et un ans, peintre, marié et père de famille, est signalé à la police du Havre comme se rendant habituellement en un endroit à demi isolé pour se livrer sur lui-même à des actes honteux. Quelqu'un lui en gênait-il l'accès, il prenait des détours pour y revenir *invariablement*. Plus d'une fois ses gestes indécents et ses propos lubriques ont alarmé la pudeur des femmes et des jeunes filles qui passaient. Surpris par un agent apposté, qui le vit, à la manière bestiale, avaler le produit d'une excrétion immonde, le tribunal correctionnel lui infligea un jugement qui, à Rouen, fut confirmé par la cour d'appel.

L'imprévoyance d'une telle conduite avait, dès l'abord, laissé planer le doute sur l'intégrité mentale. Dans les symptômes accusés par l'inculpé qui souffrait de la tête, avait de l'embarras et du vague dans les pensées, ne pouvait achever ses comptes dont il abandonnait le soin à sa femme, dans son apparence prostrée, le médecin, commis à l'expertise, avait reconnu, en effet, des signes de surexcitation, puisant leur double origine dans une prédisposition héréditaire et l'usage abusif de l'absinthe. Néanmoins, il conclut qu'entre cet état nerveux et la folie, il existait un pas considérable à franchir.

M. Morel pensa qu'il ne fallait pas se borner, si utile qu'elle fût, à cette constatation des éléments présents, et, conformément au précepte formel qu'il en a donné, il s'est appliqué à rechercher, dans le passé

entier de l'individu, les traces de la filiation pathologique à laquelle il pressentait devoir se rattacher les derniers actes d'immoralité. Cette enquête, comme on va le voir, n'a pas été sans fruit.

Ch. D... compte, dans son ascendance, son père mort ivrogne et aliéné, et une tante maternelle chez laquelle aujourd'hui la torpeur de la stupidité a succédé à un délire de persécutions. Sa femme raconte de lui les plus singulières particularités. D'un caractère faible et indécis, au milieu d'une mobilité excentrique, il s'est toujours fait remarquer par une certaine tendance enfantine et morose. Mais, depuis quatre ans surtout, ses bizarreries ont acquis des proportions inquiétantes. A table, il lui fallait son assiette et son verre. Mets et vin sans cela auraient été repoussés ou lui eussent paru détestables. Sa place n'y était pas moins respectée, et il ne supportait personne à côté de lui. Parfois, d'une gaîté fatigante il passait sans transition à une tristesse inexpliquée que terminait fréquemment une effusion de pleurs involontaires. S'il fixait une gravure qui l'impressionnât, il s'en adaptait, dans le sens de l'émotion, le motif à lui-même. Il parlait seul, à cela rien d'extraordinaire; mais sa femme survenait-elle, il continuait, malgré sa présence, et sans lui dire de quoi il s'agissait. Ses niaiseries tournaient à l'enfantillage et à la destruction : il s'amusait des heures entières avec les jouets de son fils, taillait des cure-dents dans des meubles de palissandre, brisait n'importe quel objet, lacérait des canapés, des fauteuils pour voir à l'intérieur, démontait des pendules pour en mettre les ressorts dans sa poche, etc.

Sans provocation, lui ordinairement bon et affectueux pour sa femme et son enfant, il se portait à leur égard à d'incroyables brusqueries, ou, entrant dans une violente colère, il se serait précipité par une fenêtre, si on ne l'eût retenu. Ces paroxysmes, du reste, cédaient vite à de douces paroles, et il demandait pardon d'un emportement dont il ne se pouvait rendre compte.

Dans les derniers temps, sa tête était douloureuse, principalement au sommet. S'il dormait dans le jour, il fallait le secouer pour le réveiller. Capricieux dans son appétit, tantôt il mangeait avec exagération, et d'autres fois, ne trouvant goût à rien, il se composait, pour aviver la sensibilité émoussée, des mélanges que, par plaisanterie, on appelait *des mets à la Charles.* C'est alors aussi que, dans le même but et contrairement à ses habitudes de tempérance, il prenait des liqueurs et de l'absinthe. L'exaltation génésique, naturellement développée, avait progressé elle-même avec les autres manifestations.

Pour M. Morel, cet enchaînement d'anomalies est complétement

significatif. De la part d'un individu possédant après tout ses facultés, concevrait-on, en santé, tant de bizarreries, d'inconséquence puérile, et, dans la dépravation, un si profond oubli des convenances et de sa propre sécurité? Ne voit-on pas là plutôt la preuve d'un germe inné, dont l'évolution, en vertu d'une loi générative, menace d'excéder, chez celui qui la subit maintenant, les limites dans lesquelles elle s'est renfermée chez le père? N'y reconnaît-on pas surtout l'allure protéiforme des névropathies et des névroses; de cette immense famille des épilepsies larvées, des hystéries, des folies morales et affectives, si mystérieuses dans leur origine, si mobiles dans leur expression, si changeantes dans leurs intermittences?

Le système de M. Morel a échoué devant la cour. Partagée par deux honorables praticiens du Havre, d'une autorité non équivoque, M. le docteur Dujardin, médecin en chef de la prison et M. le docteur Maire, sa conviction reste entière. D'ailleurs, les préventions des juges ne le surprennent pas. Ceux qui n'ont pas l'expérience directe des troubles de la sensibilité et de l'intelligence croient difficilement à la folie d'un individu qui ne s'est montré qu'excentrique dans sa participation à la vie civile. On redoute, d'un autre côté, d'affaiblir le ressort des lois comminatoires par des absolutions trop libérales.

En ce qui nous concerne, tout en approuvant fort les raisons alléguées par notre collègue, il nous est impossible de ne pas convenir, pourtant, que le problème posé est un des plus délicats. Les fantasques, les originaux abondent dans la société. Et si l'hérédité nerveuse sert de base à l'excuse, où sera le critérium? La folie héréditaire, telle que la comprend M. Morel, n'est pas nécessairement ostensible; elle peut rester éternellement latente. Aura-t-on égard seulement à celle qui, chez les ascendants, se sera manifestée par des signes éclatants? Ou bien tiendra-t-on compte aussi de celles où il n'y aura eu que des bizarreries? Dans ce cas : c'est rendre le cadre très élastique : qui, au besoin, n'invoquerait des antécédents héréditaires? L'autre suppose à la justice deux poids et deux mesures.

Les indications tirées de la folie héréditaire imposent donc une grande réserve. Cette nécessité se trouve même justifiée dans l'espèce; car l'arrêt date de six mois, et, sauf la persistance d'une sorte d'apathie insoucieuse, le coupable n'a, dans sa prison, renouvelé aucun de ses écarts, ni présenté d'autre marque positive d'aliénation mentale.

D.

PSYCHOLOGIE.

ÉTUDE DE LA PHYSIONOMIE HUMAINE

PAR L'ÉLECTRICITÉ,

D'après l'album photographique de M. Duchenne (de Boulogne).

On peut dire que les mouvements dont la face humaine est le siége ont été plutôt, jusque dans ces derniers temps, regardés qu'analysés. Lavater n'a fait que l'examen comparatif des contours, des lignes et des silhouettes du visage ; il n'était pas anatomiste et n'aurait pu que difficilement s'occuper de la structure. Cette partie du travail, dans l'édition de ses œuvres publiée en 1805, a été accomplie par Moreau (de la Sarthe). Charles Bell, le physiologiste anglais, qui a illustré son nom par de belles recherches sur le système nerveux, a reproduit dans un livre ayant pour titre : *De l'anatomie et de la philosophie de l'expression*, la plupart des idées et des descriptions mises dans les œuvres de Lavater par Moreau. On trouve également dans le discours de Camper : *Sur les moyens de représenter d'une manière sûre les diverses passions qui se manifestent sur le visage*, des considérations sur les mouvements de la physionomie, et on lui doit particulièrement cette importante remarque que les plis du visage doivent nécessairement couper à angles droits le cours ou la direction des fibres musculaires. Enfin, dans la brochure de Sarlandière, et dans les divers chapitres des grands ouvrages d'anatomie, tels que ceux de MM. Cruveilhier, Bourgery et Jacob, Sappey, etc., les parties qui entrent dans la composition de la face sont parfaitement décrites, mais les mouvements des muscles y sont incomplétement indiqués. La raison d'une telle lacune, après de remarquables recherches, doit être attribuée à plusieurs causes.

Tous ceux qui ont essayé, le scapel à la main, la dissection de cette région, savent quelles difficultés elle présente : les muscles y sont petits, mal limités ; ils sont fixés à la peau qu'ils doivent mettre en jeu, et comme, pour les découvrir, on est forcé d'entamer cette dernière, on perd ainsi le moyen de bien juger de leur action. Deux, trois d'entre eux sont quelquefois nécessaires à l'expression d'un sentiment, et rien ne permet de distinguer quelle part de ce mouvement doit être attribuée à chacun, et comme, aussi, les agitations de la pensée, sous l'influence desquelles ils sont placés, sont éminemment complexes et fugitives, le tableau qui les reproduit échappe le plus souvent à l'analyse. Cette dif-

ficulté de faire mouvoir à la fois un seul muscle se retrouve bien, il est vrai, dans les autres parties de l'économie, car la nature, évitant toute complication, n'a pas donné à l'homme le pouvoir de localiser l'action du fluide nerveux, de manière à provoquer une contraction isolée, et tous nos mouvements sont toujours le résultat de l'action simultanée de plusieurs muscles; mais au tronc, sur les membres, on n'a le plus souvent à faire qu'une application des plus simples lois de la mécanique pour connaître la fonction du muscle que l'on étudie. Aussi, si l'on excepte la main et la face, tous les mouvements que le système musculaire est destiné à produire étaient, en général, assez complétement sus, il y a quinze ans, c'est-à-dire avant les applications de l'électricité à la physiologie. On ne peut s'empêcher de remarquer en passant que ce sont précisément les deux parties le plus directement soumises à l'action de la pensée, la face et la main, qui étaient le plus imparfaitement connues, et qui semblaient exiger un nouveau moyen d'étude.

On avait bien pensé, depuis le commencement de ce siècle, à appliquer les courants électriques aux muscles de la face, et tout le monde a pu lire les détails émouvants des expériences faites, en 1803, au Collége des chirurgiens de Londres, par Carpne et Aldini, sur les corps de suppliciés, expériences dans lesquelles on détermina, à la tête et au cou, des contractions convulsives, « si analogues aux mouvements naturels qu'il semblait que, par impossible, la vie allait être rétablie. »

Mais ces tentatives d'excitation du système musculaire de tout le corps et de la face, faites sans méthode, tout à fait au hasard, sont demeurées, malgré leur retentissement, sans résultat pour la science. L'électricité, d'ailleurs, à son berceau, n'était pas encore un agent assez docile pour pouvoir être facilement manié par l'expérience, cette sorte de question, dit Bacon, appliquée à la nature pour la faire parler. Cependant, après tous les progrès accomplis depuis cinquante ans dans cette partie de la physique, avec l'habitude que les physiologistes et les médecins ont prise d'employer la faradisation, il eût été difficile, sinon impossible, de se livrer à de fructueuses recherches sur les mouvements des muscles de la face sans le secours d'une autre grande découverte scientifique de ce siècle.

L'excitation électrique détermine dans les muscles des mouvements rapides comme la pensée qu'elle remplace. Et comment comparer des impressions, des combinaisons de traits aussitôt nées qu'évanouies ? Il fallait donc un moyen de les recueillir, de les fixer, pour apprécier si l'artifice avait reproduit la nature. On a compris que c'est à la photographie qu'on devait avoir recours. Les épreuves dont M. Duchenne a

composé son album du mécanisme de la physionomie, mériteraient de passer pour des œuvres d'art; elles sont dues en grande partie à M. Tournachon jeune. Voici maintenant, aussi brièvement que possible, les principaux points qui s'y trouvent établis. Il y a dans la face humaine de grandes lignes qui commandent au reste de l'expression; le sourcil en est une, et la principale assurément; par son élévation, au moyen d'un muscle qui occupe le front, il peint l'étonnement, l'attention, la surprise. M. Duchenne appelle, pour cette raison, le frontal: *muscle de la surprise*. Dans ce mouvement, qui est celui qu'on observe au théâtre sur toutes les figures d'un parterre au moment du lever du rideau, l'œil se découvre pour mieux recevoir l'impression qui lui vient du dehors. L'action contraire, c'est-à-dire l'abaissement du sourcil, est produite par la portion supérieure d'un muscle qui entre dans la composition des deux paupières, et qui est connu sous le nom d'*orbiculaire*. Sa contraction exprime la réflexion et assombrit la physionomie; il s'appelle, pour cette raison, *muscle de la réflexion*. Un petit muscle, situé dans le sourcil, qu'il ramène en dedans vers le milieu du front, le sourcilier, se nomme *muscle de la douleur*, dont il produit l'expression quand il entre en mouvement. Un autre muscle, le pyramidal, placé à cheval sur la racine du nez, semble destiné à peindre la méchanceté, et sa contraction énergique amène sur la physionomie une impression de férocité indescriptible; il a reçu le nom de *muscle de la méchanceté*. Deux autres muscles situés sur la joue, à côté de la pommette, le grand et le petit zygomatique, ont pour action le rire et le pleurer. Il y a bien encore d'autres muscles dont les fonctions expressives se trouvent étudiées dans cet album; mais, comme ils occupent un rang moins important que ceux que nous venons de nommer, nous les passerons sous silence.

Pour apprécier le degré d'influence exercé sur l'expression par chacun des muscles, on a successivement provoqué leur contraction au moment où la physionomie était immobile, et, ce qui rend l'expérience plus complète, c'est que le sujet sur lequel on a appelé tour à tour toutes les passions, est un vieillard dont la face hébétée est en partie frappée de paralysie. On détermine des contractions simples ou isolées; ces contractions sont expressives ou inexpressives, puis, allant du simple au composé, on fait contracter les muscles deux par deux, trois par trois, et on obtient ainsi des contractions composées, qui sont dites concordantes, quand elles aboutissent à l'expression d'une passion unique, ou discordantes quand, au contraire, elles n'ont pour résultat que de produire de véritables grimaces. Il est des muscles qui jouissent

exclusivement, comme on l'a déjà dit, du privilége de dépeindre par leur action individuelle une expression qui leur est propre; leur simple contraction est alors complétement expressive. Cet effet était autrefois attribué à la contraction synergique, simultanée, de plusieurs muscles. Les recherches qui nous occupent, en ce moment, démontrent que cette contraction générale et apparente des traits de la face n'est qu'une illusion produite par l'influence des lignes du sourcil et du front sur les autres traits, sans autre action qu'un rapport de voisinage, tel que celui qui s'observe pour des couleurs différentes placées à côté l'une de l'autre. Un heureux hasard a fait rencontrer, comme contre-épreuve de toutes ces expériences, un jeune homme qui s'était accoutumé avec beaucoup d'art à reproduire sur sa physionomie les diverses expressions de la colère, de la réflexion, de la surprise, etc., et on peut rapprocher ainsi les effets de l'électricité et ceux de l'esprit. Dans chaque étude on a d'ailleurs pris soin de n'exciter en commençant que l'un des côtés de la face, en laissant l'autre immobile; de sorte qu'en les couvrant alternativement, on peut juger du changement qui s'est opéré dans le tableau soumis à l'observation.

C'est, comme on voit, une sorte d'anatomie vivante, l'anatomie du nu, comme disent les artistes, et qui aura sur l'art, sur la dissection, sur la physiologie, une véritable influence.

Quelques-uns des muscles de la face n'étaient que très incomplétement connus; leur mise en action sous l'influence de l'électricité a permis de les isoler. Le pyramidal et la partie supérieure de l'orbiculaire des paupières sont dans ce cas. La physiologie doit naturellement gagner à ces recherches de mieux connaître la fonction de chacun des muscles et des rameaux nerveux qui s'y rendent. Quant à l'art, enfin, il est aisé de comprendre les avantages qu'il doit retirer d'une telle étude. Pour traduire nos plus secrètes agitations, pour rendre nos passions avec autant de délicatesse que d'énergie, il faut savoir quels organes la nature emploie pour les exprimer. L'artiste qui manque à ces règles commet une faute contre le langage muet des passions; il devra donc, pour l'écrire correctement, connaître exactement les lois des mouvements expressifs dont l'ensemble constitue la mécanique de la physionomie.

D[r] F. MALLEZ.

PATHOLOGIE.

DES DIVERSES FORMES MENTALES,

Par M. DELASIAUVE.

SEMI-STUPIDITÉ.

Un grand obstacle au progrès en beaucoup de choses est l'assentiment commun à des faits qui ne répondent pas toujours à l'idée qu'on s'en forme. Nous l'avons déjà signalé à propos de certaines personnifications psychologiques. L'imagination, le jugement, la mémoire, la conscience, la volonté sont des phénomènes complexes. C'est pour les avoir, à priori, considérés comme autant de facultés distinctes, pour n'avoir élevé aucun doute sur leur réalité virtuelle que la philosophie, sans essor, n'a cessé de s'égarer dans de vaines disputes.

Quelque chose d'analogue s'est passé à l'égard de notre science mentale. Toute agitation active a paru un signe de manie, bien qu'au point de vue de la nomenclature, il y ait une extrême différence entre le trouble purement incohérent, et celui basé sur la véhémence hallucinatoire. On ne s'est pas notamment montré plus sévère pour les déterminations mélancoliques ou lypémaniaques. Un malade est en butte à de chimériques persécutions; il se croit voué à l'emprisonnement, au supplice du feu, à la mort, à la damnation; ses organes sont détruits, ses parents menacés de ruine, etc.; dans ces symptômes, quelle que soit la variété des conditions, nul n'hésite à reconnaître, fond, complication ou alternance, la mélancolie, l'hypochondrie, la démonomanie, etc. L'attention ne s'arrête qu'aux seules manifestations chagrines et craintives. On ne pénètre point dans la situation intime. Le préjugé, l'habitude préviennent jusqu'au soupçon de l'opportunité de cette recherche.

Cette tendance explique pourquoi les espèces semi-stupides sont demeurées voilées, comment, le genre admis dans son degré profond, on en a méconnu les nuances affaiblies. La méprise a été d'autant plus facile qu'on était naturellement porté à attribuer exclusivement à la tristesse et aux terreurs, observées en pareil cas, l'état d'atonie morale dont ils ne font qu'une contingence, mais qu'ils aggravent assurément. Les aberrations mentales n'ont point un cachet pathognomonique; elles empruntent leur signification, il ne faut point l'oublier, aux particularités dont elles s'accompagnent, au rôle qu'elles jouent : simples incidents dans

une perturbation générale, bases essentielles lorsque, dans un cas circonscrit, elles tiennent sous leur dépendance toute la manifestation délirante. D'une apparence triste ou effrayée conclure immédiatement à la mélancolie, sans respect de cette dualité, c'était donc s'exposer à de sérieuses chances d'erreur.

Aussi ne les a-t-on point évitées. Quelques aliénistes sont sur la trace des différences. La plupart répètent encore, avec la même absence de critique, les mêmes déductions légères. Tout embarras cérébral n'aboutit pas forcément à une stupidité absolue. L'homme le plus lucide a ses moments d'engourdissement et de pesanteur. S'il s'analyse alors, il lui est permis de se figurer, par analogie, ce que peut produire une obscurité comparable ou plus forte encore, entretenue, modifiée par une cause morbide.

Parfois, la pensée est seulement lente, la mémoire paresseuse, la conception pénible; on répugne à la réflexion et au mouvement. En d'autres instants, naissent, sous le poids de l'ennui et de l'amertume, des appréhensions sans base, des volitions déréglées. Survienne une cause qui allége le cerveau ou ranime ses fonctions, une atmosphère moins lourde, une distraction active, le nuage s'effaçant, l'âme recouvre sa sérénité. Le trouble moral dérive ici d'une source toute physique.

On peut appliquer aux semi-stupidités un semblable raisonnement. Le fait prédominant qui résulte de l'état cérébral est la gêne de l'exercice intellectuel. Dans son expression simple, toute participation extérieure n'est pas interrompue comme dans la forme grave. Seulement, les opérations perdent leur netteté, la réflexion sa puissance, la volonté sa décision, l'activité son essor. Le malade ne se prête volontiers ni à la conversation, ni aux distractions, ni au travail. Souvent même, sentant sa tête comme accablée sous une calotte de plomb, il a conscience de ce défaut d'initiative et se plaint de l'inexplicable chaos de ses idées.

Rarement, toutefois, la semi-stupidité demeure longtemps exempte de complication. Le jeu machinal du cerveau produit des scènes fantastiques dont le rapprochement avec les songes permet une interprétation plausible. Dans le sommeil, il y a une sorte de repos de l'activité nerveuse et, par suite, un ralentissement inévitable de la circulation intracrânienne. L'organe se retrempe dans ce calme qui, si rien n'altère sa plénitude physiologique, coïncide avec la suspension, jusqu'au réveil, du sentiment des impressions et de l'existence. Mais peu de personnes jouissent imperturbablement de ce parfait équilibre. Souvent, au contraire, il est dérangé par les influences les plus diverses : soit que,

vivement ébranlées par une contention d'esprit soutenue ou des préoccupations antérieures, les molécules cérébrales entrent en vibration spontanée, soit que cet ébranlement ait été provoqué par des stimulations immédiates ou sympathiques, comme celles provenant d'une irritation locale, d'un malaise indéfini ou fébrile, d'une digestion laborieuse, d'une douleur irradiée, de mets excitants ou de boissons spiritueuses, d'une stase sanguine extra-normale dans les vaisseaux encéphaliques, etc., etc. De là cette étrange éclosion de conceptions et de sensations incohérentes, ces prodigieux assemblages où tout se confond, êtres, temps et lieux, et qui se résument en ce nom, *rêves*. Les rêves sont des incidents dans le sommeil.

Au point de vue de leur genèse et de leur rang sémiologique, les accidents psycho-sensoriaux des semi-stupides ne diffèrent point des symptômes que présentent les gens endormis. L'engourdissement, comme le sommeil les rêves, favorise leur apparition, fortuite et variable d'intensité, de durée et d'aspect, au gré des incitations cérébrales. Son rôle est principal, le leur subordonné; c'est le fond par rapport à l'accessoire. En un mot (pour rendre le tour axiomatique), tandis que les phénomènes mélancoliques et hallucinatoires n'accusent de la condition morbide que des modifications, sinon toujours instables, au moins éventuelles, la confusion mentale en constitue l'expression directe et nécessaire.

Cette distinction a une évidente portée. En faisant mieux connaître, dans leurs principes et leurs conséquences, des espèces disparates indûment réunies, en les isolant des groupes lypémaniaques, qui reposent sur des conceptions unitaires et dominatrices, pour les restituer au domaine de l'aliénation générale, elle tend, en effet, par ce dégagement réciproque, et en dissipant des ombres regrettables, à illuminer les ordres opposés d'une clarté précieuse pour le diagnostic, la thérapeutique et la médecine légale.

Pour être détrônés de leur préséance, les symptômes mélancoliques n'en ont pas moins, d'ailleurs, dans la forme semi-stupide une importance digne de considération. La perspective nouvelle sous laquelle ils apparaissent modifie, sans le diminuer, l'intérêt qui s'attache à leur fréquence et à leur action. Nous avons vu, en psychologie, que le cerveau était un réceptacle d'idées sensibles et métaphysiques, que les unes et les autres pouvaient, avec ou sans l'intervention volontaire, surgir par représentation ou réminiscence, faibles ou énergiques, naturelles ou défigurées, et, notamment dans certains états anormaux, revêtir, avec des proportions inusitées, les caractères de l'inspiration

mystique et de l'hallucination. La disposition d'où naît la semi-stupidité est spécialement un terrain propice à ce dernier genre de déviations; elle partage ce privilége avec toutes les variétés de chaos intellectuel d'origine congestive ou stupéfiante. Dans les folies, dont l'obtusion est le trait principal, épileptique, ébrieuse, saturnine, hachischienne, typhoïdique, etc., rien de plus ordinaire que la manifestation incoordonnée et le vague conflit d'idées sombres, de visions terrifiantes et d'aveugles déterminations. Le poumon induré exagère la résonnance bronchophonique. On dirait que le cerveau, plus dense aussi, et agissant à la manière du prisme sur les images, communique aux créations nées de son mouvement automatique un aspect informe et des dimensions insolites.

De ces données bien comprises découle une interprétation toute naturelle. Les impressions maladives ont un effet d'autant plus certain que l'esprit embrouillé ne saurait leur imposer de contre-poids efficaces. Il les saisit, mais la réflexion insuffisante ne lui permet, ni de remonter à leur source, ni d'en rectifier l'illusion. Jouet dès lors des idées fascinatrices, et opprimé par les sentiments qu'elles suscitent, l'aliéné en reflète inévitablement l'empreinte. Une pensée de damnation lui arrive; sous ses pieds s'ouvre un abîme, devant ses yeux se dresse l'échafaud; une main mystérieuse glisse du poison dans sa coupe, une voix l'accuse de crimes abominables, sa famille lui reproche de la déshonorer, etc.; tous ces vains songes d'une imagination égarée, par lui acceptés sans contrôle ou faiblement combattus, le tiennent sous le joug de la désolation et de la terreur.

En vain on l'exhorte et on le raisonne. Les plus fortes considérations échouent contre un mutisme absolu, contre une lamentation obstinée, ou, si elles fortifient un doute, cette influence n'a qu'une durée transitoire comme elles. Pour qui entre fréquemment en lutte avec de tels malades, c'est un contraste toujours nouveau que cette opiniâtre résistance, que ce triomphe du chimérique sur le positif et le réel. La logique, toutefois, doit faire cesser l'étonnement. Dans l'état sain, le cerveau se prête à la mobilité des sujets (t. I, p. 356). Il y a ici, une sorte de sécrétion morbide permanente. Comment des paroles, même menaçantes, en détourneraient-elles le cours? Le terrain est occupé trop étroitement pour que ce qui vient du dehors y prenne pied, ou soutienne la concurrence. La semi-stupidité dévoile ainsi ses secrets. Si elle apparaît comme la résultante de l'obscurité mentale et du mouvement mélancolique, on comprend, en même temps, la part et le rang respectifs de ces éléments, et, d'avance, se laissent deviner la diversité de ses formes

et les péripéties de sa marche. Phénomènes se surajoutant, les aberrations hallucinatoires et lypémaniaques accroissent, par leur effet dépressif, mais ne priment point une prostration préexistante. L'affection, d'autre part, varie, quant aux symptômes et au pronostic, non-seulement en vertu de l'oppression cérébrale, mais de la nature du mal, de sa fixité ou de ses fluctuations, et du degré de vivacité des anomalies psychiques.

Les variétés, sous ce rapport, presque individuelles, échappent à une classification rigoureuse. Souvent même, mobiles d'aspect, les cas se rapprochent ou s'éloignent, selon les périodes. Déjà certaines phases de la stupidité intense nous en ont offert le tableau anticipé. Celle-ci n'atteint pas toujours d'emblée sa limite extrême ; dans son cours, elle peut perdre une partie de ses voiles ou, à son déclin, ne s'effacer qu'insensiblement. L'invasion surtout, par l'affinité des symptômes et la communauté des causes, révèle, entre des affections dont l'une doit se maintenir à un niveau que l'autre est destinée à dépasser, une parenté incontestable.

On l'a vu, en effet, dans la majorité des observations, la stupidité est précédée, interrompue ou suivie de confusion mélancolique, avec réaction craintive et hallucinatoire. D'autre part, les causes, tantôt physiques, non moins fréquemment morales, sont de celles qui tendent à enrayer directement ou indirectement l'action cérébrale : l'œdème, signalé en première ligne par M. Etoc-Démazy, la stase sanguine, les ébranlements nerveux provoqués par des chocs ou des chutes, des contrariétés vives, des revers soudains, etc.

Les secousses morales se retrouvent plus particulièrement à l'origine des folies semi-stupides. En 1848, un ouvrier sellier travaillait, aux environs des Invalides, à un atelier d'équipages improvisé pour la garde mobile. Inculpé de soustraction, son esprit s'alarme et, le lendemain, on le conduit à Bicêtre, en proie à de vagues terreurs, la figure étonnée, incapable de discerner où il est, ni de rien démêler de son aventure. A peu près à la même époque, la garde nationale faisait rentrer des uniformes prêtés. Un sergent proteste qu'il a rendu celui qu'on lui réclame. Mais, bien que sans difficulté on l'eût cru sur sa parole, il ne s'en imagine pas moins qu'on le poursuit comme voleur. Son trouble, au moment de son entrée à l'hospice, était absolument semblable à celui du malade précédent. Un commerçant dut son égarement à la menace d'un procès correctionnel pour achat, à bas prix, et avec complicité, de vieux papiers détournés par un employé à son administration. Ch... avait failli être fusillé par la garde mobile... X..., à l'âge

critique, s'était émue d'une perquisition inopinément faite à son domicile. (Obs. de M. le docteur Verron, *Arch. des maladies ment.*, t. I, p. 440.) Chez M...., deux paroxysmes auraient été provoqués, l'un par une perte de 30 000 fr. dans un incendie, l'autre par la dépréciation considérable de ses valeurs industrielles, par suite de la guerre de Crimée. (*Ibid.*, p. 340, docteur Brunet.)

Malgré l'instabilité préénoncée des phénomènes semi-stupides, deux types assez saillants persistent quelquefois chez les mêmes sujets. Dans le premier cas, la concentration chagrine semblant absorber toutes les facultés, l'aliéné, comme cloué à une pensée fixe, est inaccessible à toutes les stimulations extérieures. A ses traits crispés, à son front incliné, à son regard fixe et le plus souvent dirigé vers le sol, on soupçonne cet état violent, que caractérisent également une invincible immobilité, et des refus obstinés de manger, de s'habiller, de se coucher, etc. Le mutisme n'est pas moins opiniâtre, ou, si l'on obtient quelques demi-phrases prononcées avec hésitation, elles expriment invariablement des pensées d'effroi ou de désespoir : *Je vais mourir... je ne suis pas coupable...*

La plupart de ces cas répondent à la catégorie si accentuée des lypémanies profondes. La théorie implique une tension, à la suprême puissance, d'une conception exclusive ou d'un sentiment exagéré. Mais les preuves sont rares d'un raisonnement correct en dehors de l'obsession maladive. Parmi ses types les plus tranchés, Esquirol cite une dame dont on ne put jamais vaincre l'apathie et le silence. Sa lucidité virtuelle n'est guère probable. Pendant deux ans, nous avons vu M... toujours le même, anxieux, taciturne et, à maints égards, récalcitrant : « *Je n'ai point fait de mal... je veux m'en aller...* » tels sont, dans ses meilleurs jours, les uniques mots qu'on réussît à lui arracher. Et si, d'après son vœu, on l'invitait à sortir, il faisait deux pas en avant pour rétrograder aussitôt. Quand, d'ailleurs, en pareille occurrence, la résistance peut être surmontée, à l'aide de la douche, par exemple, on obtient quelques actes, non une conversation régulière. L'éréthisme physique fait ici les frais.

L'autre forme accuse une moindre rigidité nerveuse. Plus mobiles, sinon moins ardentes, les craintes et les résistances n'empêchent pas toute relation extérieure. Elles permettent, jusqu'à un certain point, d'apprécier l'intimité psychique, et de constater, sous le masque de la lypémanie, la réalité de l'obscurité mentale. Au milieu des souffrances d'une affection abdominale chronique, madame L... par exemple, sent d'abord sa tête s'alourdir et son cerveau s'embarrasser ; elle tombe apathique. Bientôt naissent des scrupules divers... Sa vie n'a été qu'un

tissu de crimes. Elle fuit la vue de ses enfants qu'elle déshonore... Des gendarmes vont venir la prendre pour la conduire en prison ou au supplice... Rien ne la sauvera de la damnation... Elle ne veut pas manger, tantôt parce qu'étant ruinée, toute dépense l'irrite, d'autres fois parce qu'une morte n'a besoin de rien ou que ses entrailles sont obstruées. L'envie de se détruire se manifesta par plusieurs tentatives, dont la dernière, malgré une surveillance active, a réussi en partie. Elle fut reçue dans les bras d'un passant, au moment où, d'un premier, elle se précipitait par la fenêtre. Le lendemain, atteinte d'apoplexie, elle succomba deux jours après. Par intervalles, l'anxiété faisait place à un état plus tranquille : madame L... consentait à se distraire, on l'amenait à convenir de sa probité et que ce qu'elle éprouvait pouvait n'être qu'un rêve. Mais cette résipiscence fugitive était fragile comme son jugement, vague comme son entretien.

Cette incoordination du délire est le cas le plus commun. Elle fut également notable chez un prétendu lypémane de vingt-cinq ans dont nous n'obtenions souvent de concession que par la douche. Il se plaignait un jour d'avoir des poissons dans la tête. Un autre jour, son frère, par un commerce ignoble, lui avait fait sept enfants, qu'il avait dans le ventre. Plus tard, pour motiver un refus opiniâtre de nourriture, il alléguait qu'un coupable comme lui, qui avait assassiné douze personnes, ne méritait pas les bonnes choses qu'on lui offrait. L'intimidation qui provoquait ces aveux, résultats immédiats des impressions maladives, n'a jamais pu lui faire tenir un raisonnement correct.

La tendance mélancolique ne prédomine pas, d'ailleurs, exclusivement. De la direction cérébrale dépend le caractère des aberrations. Aux conceptions tristes se mêlent souvent des idées de vanité et d'ambition. Un malade, cité par M. Dagonet, se croyait prophète. (*Arch. de méd. ment.*, t. I, p. 211.) B..., que nous avons soigné plusieurs années à Bicêtre, avait parfois une haute opinion de son importance et de sa destinée. Son mutisme ayant cédé à une excitation assez vive : « Comment, me dit-il, en me reprochant, à une visite, ma complicité dans sa détention, vous, monsieur Delasiauve, pour qui j'ai tant rêvé de gloire !... »

Dans la semi-stupidité, on doit être en garde contre le suicide. Il est surtout à craindre dans la seconde espèce où la tension cérébrale est moins opprimante, et partant le champ plus propice à la formation et à l'accomplissement des déterminations funestes.

Une dernière considération, tirée de la marche des accidents, milite en faveur de la diffusion mentale. L'invasion, dans la majorité des cas, est rapide; il y a de fréquentes intermittences; la cure n'est pas rare,

tandis que, d'ordinaire, la monomanie ne se produit qu'à la longue, croît ou se maintient sans interruption, et ne guérit qu'exceptionnellement.

Jusqu'ici, du reste, la variété psycho-morbide dont nous nous occupons a été l'écueil de la nomenclature. Pour contribuer à son élucidation parfaite, nous soumettrons à l'analyse, dans notre prochain article, quelques-uns des types les plus significatifs, en même temps que nous ferons connaître une troisième espèce, non moins importante, *la stupidité légère.*

MORT DE CHARLES II, ROI D'ANGLETERRE.

(Convulsions épileptiformes. — Fièvre remittente pseudo-continue.)

Quand un simple particulier succombe, même avec des symptômes rapides et singuliers, l'opinion, à moins de raisons spéciales, est peu disposée à s'émouvoir. A qui importe son trépas? Combien s'intéressent à sa destinée? Les puissants, les rois notamment, échappent à cette loi d'indifférence. Leur mort est toujours un événement public. Pour peu que l'horizon soit chargé de nuages, que des phénomènes insolites aient marqué leurs heures suprêmes, l'attention s'éveille, et l'on est facilement porté à soupçonner un drame dans la catastrophe, et à ce drame une cause mystérieuse.

Charles II, sortant de ce monde, suscita de semblables préoccupations. Nul n'ignore la vie agitée de ce prince, les conspirations et les cruautés de son règne, les impatiences, les menées et, tout bas, la participation criminelle attribuées à Jacques II son frère, le pensionné du grand roi, l'hôte de Saint-Germain-en-Laye, dont l'existence ne fut pas plus exempte de vicissitudes.

La santé du monarque anglais avait, depuis quelque temps, subi une visible atteinte. Soudainement se déclarent des accidents alarmants, mais passagers. Les paroxysmes se renouvellent et s'apaisent; durant quelques jours on passe alternativement de l'espoir à la crainte, quand l'auguste patient est emporté dans une dernière crise. A quoi, de la maladie ou du poison, rapporter cette fin imprévue? L'histoire a légué à la postérité cette énigme.

Tout ce qui, sous ce rapport, en allégeant la conscience, est susceptible de dissiper le doute, mérite d'attirer la curiosité. La médecine doit elle-même aspirer à se relever de sa déchéance. Enfin, par quelques-uns de ses signes culminants, le cas se rattache notoirement à la pathologie nerveuse.

Ces divers motifs nous engagent à reproduire ici des détails mentionnés dans *The medical critic and psychological Journal* (janvier 1862), recueil de médecine mentale, que publie, à Londres, le docteur Forbes Winslow, et qui les a empruntés lui-même à *The Indian annals of medical sciences*. Le document n'est pas aussi explicite qu'on le désirerait. On y regrette l'absence d'importantes particularités. Celles qu'il renferme suffisent, toutefois, pour fournir à l'appréciation une base d'une certaine valeur.

Quelle fut la cause du malaise indéterminé qui se manifesta, chez Charles II, plusieurs mois avant sa mort? On pourrait, non sans fondement peut-être, lui assigner une origine commune avec des indices plus significatifs qui précédèrent de quelques semaines l'explosion morbide, et dont ils n'auraient que traduit la longue incubation. A certaines époques, Windsor et Whitehall, résidences royales, ne jouissaient pas d'une salubrité parfaite. Jacques Ier et Cromwel y auraient été victimes d'influences miasmatiques. Charles II y vivait plus particulièrement dans une atmosphère paludéenne, sans cesse attiré vers les lacs et les rivières par sa passion bien connue pour les canards et la pêche.

Quoi qu'il en soit, il paraît constant d'après le récit, que Charles II avait eu de légers accès de fièvre intermittente, lorsque, le matin du lundi 2 février 1685, il tomba, tout à coup, à la renverse, sur son fauteuil, en poussant le cri d'un homme qui se meurt. Welwood, un des médecins de la cour, était alors en Écosse. Mais il apprit, de témoins oculaires, que le roi avait été « atteint d'une attaque subite avec convulsions violentes de tout le corps et contorsions de la face. » Sa nuit, assurait-on, avait été mauvaise, fébrile, sans sommeil, et, au sortir du lit, on lui avait trouvé le visage pâle et altéré. Deux crises identiques auraient déjà eu lieu auparavant, à des intervalles non indiqués.

La relation officielle, malheureusement trop brève, de la maladie confirme en partie ces renseignements. Voici ce qu'on lit dans ce document écrit en latin. « A huit heures du matin, venant de se lever, et se promenant dans sa chambre, le roi ressentit dans le cerveau un mouvement tumultueux auquel succédèrent bientôt de l'aphonie et des convulsions très violentes. Deux de ses médecins, qui se trouvaient là, jugeant la situation grave, ouvrirent la veine du bras droit et tirèrent environ 16 onces de sang.

Revenu à lui, le malade, suivant le docteur Welwood, aurait éprouvé des douleurs d'estomac intolérables. Un manuscrit du temps (*The Draycot*, MS), ajoute qu'il était resté sans parole, et qu'on eut recours à un vomitif et à des vésicatoires.

Entre onze heures et une heure des nuits suivantes, retour passager de la fièvre, analogue aux symptômes nocturnes antérieurs : soif, frissons, sueur.

Le mercredi, purgatif, saignée de la jugulaire.

Ce jour-là, mercredi ou le lendemain (la date n'est pas précisée), soupçon d'une fièvre intermittente ; administration de quatre prises de quinquina.

Le jeudi, nouvel accès. Charles II s'informe de l'heure. On lui répond qu'il est onze heures du soir. « Je mourrai, dit-il, à minuit et demi. »

Ce pronostic, du reste, qui était moins un pressentiment qu'une pensée machinale, ne se réalisa que quelques heures plus tard. Bientôt les symptômes prirent des proportions graves ; à six heures du matin, le vendredi, il survint une douleur de côté, une forte oppression qui motivèrent une saignée de 8 onces ; à huit heures parole obscure, et, vers midi, le malade rendit doucement le dernier soupir, en pleine connaissance.

L'autopsie ayant été faite, on constata les lésions suivantes : 1° couches corticales du cerveau gorgées de sang. 2° Ventricules remplis de sérosité. 3° Adhérences du poumon droit au thorax. 4° Poumons et cœur sains. 5° Couleur livide du foie et congestion sanguine des reins et de la rate.

Cette réunion de circonstances éloigne la présomption d'un empoisonnement, dont l'idée n'a pu germer que dans les préventions populaires. Il n'est mention ni de vomissements cruels, ni de déjections abondantes, ni de cet appareil phénoménal menaçant que provoque l'action des substances violemment irritantes ou toxiques, et les intestins ne portaient aucune trace d'une pareille aggression.

Une apoplexie, à laquelle on avait cru, n'est pas plus présumable, puisque le cerveau sain ne contenait point de foyer hémorrhagique, et qu'on ne saurait confondre, avec les lésions permanentes que suppose cet état, la perte de connaissance transitoire et les convulsions paroxystiques que causent ou que suivent les afflux congestifs, qui s'opèrent vers les méninges et les ventricules, et justifient, dans ce cas particulier, la suffusion sanguine et l'épanchement séreux qu'on y a constatés.

Les fièvres paludéennes convulsives sont fréquentes dans les Indes, où, d'après les nombreuses observations contenus dans un curieux mémoire du docteur Payne, elles affecteraient souvent le caractère et la marche présentés par la maladie du roi Charles II. Aussi, est-ce après

avoir lu ce travail, que le docteur Chevers a conçu la pensée de faire rentrer cette dernière dans le groupe des fièvres pseudo-continues.

A ne considérer que les conditions pathogéniques et les résultats de l'autopsie, tout porte, en effet, à reconnaître l'influence du génie intermittent. La congestion splénique et rénale, la coloration du foie indiquant une altération biliaire, ne sont-elles pas le propre des affections paludéennes? Quant à la réalité palustre elle-même, elle n'est que trop établie par l'emplacement des châteaux de Windsor et de Whitehall, les habitudes du roi, ses accès intermittents et les rémittences du cours de la maladie.

La complication épileptiforme, d'ailleurs, est de nature à confirmer plutôt qu'à contrarier ce diagnostic. Ce genre de paroxysmes ne se rencontre pas seulement et indistinctement dans les états pathologiques les plus variés, et toutes les fois que se forme quelque molimen cérébral, sanguin ou spasmodique; mais, précisément, il constitue, dans quelques épidémies de fièvres pseudo-continues, un élément caractéristique. Étant à Corinthe, le docteur Alexandre, médecin à Sparte, a été témoin d'une fièvre intermittente, à forme épileptique, répandue sur les enfants de quatre à dix ans. En général, les accès, d'abord peu intenses, acquéraient tout à coup une gravité très grande: abolition du sentiment, convulsions, crampes, extrémités froides, pouls filiforme, pâleur, et parfois écume à la bouche. (*Gazette médicale*, 1855, p. 693.)

On a longuement discuté sur la *phrénitis*, expression acceptée des anciens par Hippocrate, ayant eu plus tard pour synonyme *aliénation mentale aiguë*, et correspondant à la *phrénésie* et au *délire aigu* des modernes. Un des savants les plus distingués de notre époque, M. Littré, a démontré (et son opinion a rallié beaucoup de partisans), que cette affection, sans analogue connue dans nos climats, n'était autre qu'une des formes de la fièvre pseudo-continue des pays chauds. Or, le trouble éclamptique ou épileptiforme saillirait également dans le cortège phénoménal de cette affection, si longtemps énigmatique, et qui, bien qu'habituellement étrangère à nos contrées, peut néanmoins y sévir quelquefois.

Pour le dire en passant, et en confirmation de l'émotion produite par la mort des hauts personnages, Alexandre le Grand, qui, si jeune encore, fut arrêté à Babylone, au milieu de ses triomphes, les uns ont cru par le poison, les autres par l'ivresse, aurait tout prosaïquement été victime d'une fièvre rémittente des pays chauds. C'est, du moins, l'opinion professée, il y a plusieurs années, dans la *Revue des deux mondes*, par le savant traducteur et commentateur d'Hippocrate, se fon-

dant sur le *Papier journal*, ainsi qualifié par Plutarque, des faits et gestes du conquérant de l'Asie.

La coupe d'Hercule, plusieurs fois vidée, n'interviendrait donc dans le récit des derniers jours d'Alexandre que comme une coïncidence, et pour l'effet. Non que, par cette remarque, nous voulions le disculper d'une intempérance trop flagrante, et que rappellerait à qui l'oublierait l'histoire tragique de Clytus. Alexandre vidait des coupes démesurées et dormait, quand il était ivre, deux jours et deux nuits de suite. Mais il appert du *Papier journal* que, s'il commit quelques excès, étant déjà sous le coup de la fièvre, il contracta celle-ci, en se promenant dans les marais que forme l'Euphrate au-dessous de Babylone.

Dr SEMELAIGNE.

MÉDECINE LÉGALE.

RÉFLEXIONS MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES

SUR UN ASSASSIN,

Par M. le Dr BERTHIER, directeur-médecin de l'asile d'aliénés de l'Ain.

Nous avons annoncé l'intention, dans notre dernier numéro, de faire l'étude psychologique de Dumollard. Sans renoncer à cette pensée, nous empruntons à la *Médecine contemporaine*, sur cet assassin sinistre, des réflexions fort ingénieuses et très chaleureusement exprimées de M. le docteur Berthier, dont on a pu déjà, dans notre recueil, apprécier le zèle scientifique et le vrai talent. Si quelque différence sépare nos opinions de celles de notre judicieux confrère, la reproduction de son article aura ce nouvel avantage d'appuyer, de la teneur du texte même, la valeur de nos observations personnelles. D.

La Providence se sert parfois des instruments les plus vils et des plus bas personnages pour nous infliger ses plus grandes et plus importantes leçons. Car je suis tenté de voir dans ces crimes monstrueux qui, de temps en temps, viennent nous frapper de terreur, des menaces ou des avertissements, que les anciens n'eussent pas manqué de prendre pour des oracles.

Voilà un homme né du hasard, élevé au hasard, nommé au hasard,

qui professe le meurtre de race, et qui doit, pour être fidèle aux traditions de famille, périr comme ses ancêtres sur l'échafaud.

Croyez-vous que ce soit un être ordinaire? Ce soulèvement général de la conscience publique, le retentissement exceptionnel de ces aventures, ce sentiment unanime de réprobation et ces cris de vengeance, ne sont-ils point les marques vivantes d'un de ces fléaux venus en ce monde ou pour notre enseignement ou pour une expiation?

Dumollard, — dont les débats se sont déroulés récemment devant les assises de l'Ain, — nous offre un triste, mais solennel exemple du défaut absolu de l'instruction et de l'éducation : il nous montre ce que devient l'homme chez lequel existe le germe de tous les vices, et dont les vices ont poussé librement (j'allais dire forcément) au souffle de toutes les passions mauvaises.

Nous naissons également souillés de la tache originelle ; en outre, nous héritons des dispositions de nos pères, et, si rien, dès le berceau, ne dirige nos tendances ou ne modifie nos inclinations, nous grandissons dans le mal et nous devenons scélérats. Les enfants sont, pour la plupart, enclins à l'espièglerie, à l'insubordination, à la cruauté, au despotisme, et quelques-uns ont des penchants tellement dépravés, qu'on est porté à les attribuer à des états maladifs. Les uns sont engendrés sur la pente du vol, les autres sur la pente de la paresse, les autres sur la pente de la volupté, les autres sur la pente de la destruction; selon le tempérament, la constitution, l'intelligence, la sensibilité et le caractère. Il y a même de ces natures maudites, où chacun de ces vices a été primordialement semé, et qui, éclos à la faveur de l'isolement et de l'ignorance, produisent des loups ou des tigres à face humaine.

Tel fut ce féroce meurtrier, qui réunissait à son métier de voleur, ceux du viol et de l'assassinat.

A la nouvelle des atrocités dont on l'accusait au commencement, l'opinion du peuple révoltée se refusa à y croire, et bien des gens présumèrent qu'il y avait là-dessous une excuse dans une situation pathologique, laquelle l'avait poussé au crime, fatalement et systématiquement réitéré... On pensa qu'il était fou. Hélas! pour l'honneur de l'humanité, il eût mieux valu qu'il en fût ainsi. Mais rien ne vint confirmer cette supposition, rien ne vint prêter à cette explication, rien n'a fourni le moindre indice d'aberration mentale, pas même la fable inventée trop tard pour rejeter sur d'invisibles complices une culpabilité trop tard reconnue. L'hallucination ne se présente ni avec ces manières, ni avec ces habitudes, ni avec cette habileté. Je le déclare donc, pour ma part, il n'y a pas eu de folie. Le malheureux a agi en pleine

connaissance de cause, en pleine jouissance de son libre arbitre; il devait satisfaction à la société; il a péri comme ses aïeux sur l'échafaud, et c'a été justice.

Mais enfin (son avocat l'a dit avant moi et en meilleurs termes), sans chercher à atténuer ni la responsabilité, ni la peine, le philosophe se contentera-t-il de constater et de prononcer? Ne lui est-il pas permis de se rendre compte, de réfléchir sur ces actes inouïs, d'autant plus qu'ils sont inouïs? Et le raisonnement n'est-il pas le propre de la sagesse?

Il ne s'agit ici ni de phrénologie, ni de fatalisme, mais d'une interprétation médicale, d'une simple observation scientifique.

Dumollard, sans vice de conformation du corps, sans déformation réelle du crâne, d'un tempérament bilieux, d'une constitution moyenne, d'une charpente anguleuse, a les yeux gris, fixes et vitreux. Un de ses sourcils plus élevé, une de ses lèvres difforme, un clignotement habituel des paupières, un teint bistre, des cheveux épars qui couvrent un front étroit et fuyant, une barbe inculte... lui impriment une physionomie d'autant plus sinistre qu'elle simule la bonhomie.

D'une robuste santé et d'un sang-froid inaltérable, nous l'avons vu avec stupéfaction, pendant cinq jours consécutifs, écoutant, plus impassible que Socrate devant ses juges, le récit détaillé de ses infamies, les accusations et les défenses, les plaidoyers chaleureux des magistrats, et (le croirait-on?) ne retrouvant de sensibilité que sous l'aiguillon de la aim! ne se plaignant que d'une chose, d'un désagréable courant d'air!

J'ajoute que depuis il n'a pas versé une larme, et qu'il attendait sa condamnation ou plutôt le rejet de son pourvoi en grâce, avec la même indifférence qu'il accueillait les consolations ou les secours.

Pourtant il a massacré des jeunes filles paisibles, il s'est vautré sur leurs corps, il en a jeté de meurtries au sein des fleuves, il en a enfoui de palpitantes dans les entrailles de la terre. Combien? Nul n'a pu le savoir, nul ne le saura jamais. Pourquoi donc ces horreurs, ces turpitudes, qu'il faudrait la langue de Dante pour qualifier, ou le pinceau de Suétone pour dépeindre? Afin de voler de pauvres domestiques, qui, le plus souvent, n'ont pour toute fortune que les vêtements qu'elles portent, ou les économies d'un ou de deux mois de leurs gages.

Je comprends le fou qui tue, parce qu'une voix impérieuse lui commande, ou qu'une force invincible conduit son bras, au service d'une ruse et d'un esprit souvent merveilleux. Je comprends le marquis de Sade et le maréchal Gilles de Retz mettant leur plaisir à repaître leur lubricité des tortures de l'agonie. Je ne comprends pas cet être

qui a le masque d'un homme, et ne diffère des animaux carnassiers que parce qu'il ne dévore pas sa proie.

Eh bien, il faut cependant l'admettre, puisqu'il est là sous nos yeux ; mais il faut avouer aussi que *c'est un produit conséquent de la barbarie, de l'hérédité et de l'ignorance.*

Dumollard, dès le sein de sa mère, était méchant ; il a sucé avec le lait la négation des principes, il a été enveloppé dans les langes du crime, il a été bercé au murmure des jurements et des imprécations. La nature l'avait fait mauvais, les circonstances l'ont fait criminel.

Abandonné, rebuté, l'enfant qui n'a pas même eu les premiers secours de la religion, qui n'a jamais pu épeler un mot des livres de ses semblables, ni de celui de Dieu, a grandi à l'ombre d'exemples pervers, dont il a respiré l'atmosphère, et, comme le contre-poison n'était pas là pour lui être administré, il s'est nourri, son existence durant, du pain de l'ignominie et de la mort :

« Tant de nos premiers ans l'habitude est facile ! »

Prenez qui vous voudrez, s'il vient au monde dans des conditions analogues, et qu'il demeure sous leur empire, il vous donnera sûrement des résultats analogues.

On connaît les expériences pratiquées à ce sujet, entre autres l'histoire de cette fille égarée dans les forêts de l'Aveyron, qui avait pris les mœurs de leurs hôtes, sans en avoir gagné les instincts, et ne prononçait que des sons inarticulés. Les races primitivement créées ne ressemblaient-elles pas, quant au genre de vie dû à leur régime, aux animaux avec qui elles partageaient la domination du sol ?

Cùm prorepserunt primis animalia terris,
Mutum et turpe pecus, glandem atque cubilia propter,
Unguibus et pugnis.

L'éducation établit entre les individus des variations excessives. Le nouveau-né des bords du fleuve Jaune et celui des bords de la Loire ont entre eux des nuances infinies ; le nouveau-né de la Sibérie et celui de la France ont entre eux une distance doublement infranchissable ; enfin le nouveau-né de nos campagnes ne diffère-t-il pas radicalement de celui de nos grandes villes, presque dans les mêmes proportions ?

D'un autre côté, prenez des enfants du même âge, de la même classe, de la même famille, et vous verrez la différence des résultats, en raison des dispositions innées, de la constitution, du tempérament, de l'idiosyncrasie, de l'éducation, des aptitudes, de l'instruction et du caractère.

Le corps d'une part, l'âme de l'autre, subissent des influences di-

verses très puissantes, qui forment, par leur concours, une résultante morale qu'on appelle notre personnalité.

Galien, le premier, a prouvé dogmatiquement que la nature spirituelle est en relation directe avec la nature physique ; et cette thèse, qui a eu d'illustres commentateurs, n'a eu besoin que des années pour sanction.

L'affaire capitale du précepteur est donc de se guider, d'après les dispositions matérielles et psychiques, pour corriger les défauts ou favoriser les qualités, *dès le début*.

On peut lire avec fruit les consciencieuses recherches de M. Boileau de Castelnau sur les prisonniers, et voir que la majeure partie de ces misérables motivent leur conduite par une éducation nulle, irrationnelle ou absurde : Collet, Mandrin, Cartouche, Lacenaire et autres bandits célèbres naquirent pervers, et furent élevés dans des conditions favorables au développement de leurs pernicieux instincts.

Il semble incontestable qu'une espèce de fatalité préside à la naissance de certains hommes, et que la fée allégorique, dont on amuse notre enfance, n'est pas dépourvue d'un fond de vérité très pratique. En présence de ces types du mal, tels que celui qui nous occupe, ne peut-on pas se demander avec un de nos plus savants et plus zélés confrères, le docteur Delasiauve, si l'horreur publique et la vindicte des lois sont le dernier mot de la société envers ces malheureux qu'une fatale organisation prédestine en quelque sorte au crime ?

Loin de moi la pensée de prendre la défense du personnage ignoble qui fait l'objet de ces simples réflexions ; encore moins celle de me constituer l'apôtre de la doctrine surannée du destin ou de l'abolition de la peine de mort. La première est incompatible avec le christianisme. La seconde est une magnifique théorie qui trouve son apologie légitime chez les poëtes, mais qui, sans être irréalisable, n'est point admissible de nos jours. Car, si une tête de plus dans le panier du bourreau n'avance pas d'une heure la marche de la civilisation, elle empêche l'exécution de plus d'un forfait, elle sauvegarde la sécurité de nos foyers et de nos routes. Mais je crois, et suis convaincu que Dieu, qui seul peut sonder les cœurs et les reins, pour me servir des paroles de l'Écriture, ne jugera pas cette brute faite homme comme nous l'avons jugée ; et que, dans sa toute-justice, il fera la part du peu qui lui aura été donné avec l'existence.

Soins premiers, principes, étude, guides, moralisation... tout lui a manqué, même ces notions les plus élémentaires, offertes aux plus pauvres et aux plus indignes de nos vagabonds, des leçons de lecture

et d'écriture! Or, il ne faut ni le nier, ni le dissimuler : l'instruction la plus rudimentaire n'est jamais sans importance dans la vie, parce qu'elle aide à la culture du cœur. Il est rare qu'elle n'éclaire pas, ou qu'elle n'apporte pas avec elle quelques adoucissements :

Sunt verba et voces quibus hunc lenire dolorem
Possis, et magnam morbi deponere partem.
Invidus, iracundus, iners, vinosus, amator,
Nemo adeo ferus est ut non mitescere possit ;
Si modo culturæ patientem commodet aurem.

(HORACE, liv. I, épit. 1.)

ÉDUCATION.

A M. Wladimir St-eff.

Une névrose. — Peur invincible de l'éloignement. — Causes morales. — La pitié dans l'éducation. — L'évangile et le monde. — Un rire imbécile. — Platon et Campanella.

IV.

J'ai reçu, il y a peu de jours, la lettre suivante :

» Je suis né le 4 juin 1831, dans une campagne des Bouches-du-Rhône, sur un petit coteau, aux bords de la Durance. J'atteignis cinq ans sans maladie grave, et, au dire des gens du pays, j'avais une force peu commune. A six ans, je ressentis dans les reins une douleur vive. Mon père, m'ayant déshabillé, s'aperçut qu'un os de la colonne vertébrale dépassait les autres de la grosseur d'une amande. Un ancien médecin militaire me vit et déclara que j'étais bossu sans remède, à perpétuité. Ma famille, désolée que l'enfant dont elle était fière, se trouvât affligé d'une infirmité qu'on méprise, me soumit à une foule de pratiques, dont quelques-unes étaient des tortures. On me frotta le dos avec de la graisse de marmotte; on m'ouvrit huit cautères *avec des cantharides.* Pendant deux années, je souffris l'enfer ; je marchais avec des béquilles. On ne pouvait me toucher le dessous des bras sans m'arracher des cris déchirants. A dix ans, mes membres se sont déliés et fortifiés, sous l'influence d'exercices gymnastiques, qui m'ont rendu souple et très agile. Dès lors ma vie usuelle fut pénible : pour lit, j'avais une simple paillasse, entièrement remplie de plantes odoriférantes des montagnes. Ma nourriture était frugale; je cherchai l'oubli dans la fatigue, et une supériorité quelconque dans l'étude. Loin de me pousser

à l'humilité, la honte de mon infirmité m'avait conduit à l'orgueil. J'étais satyrique, querelleur, me moquant de tout, et prenant insensiblement en haine les hommes que j'étais né pour aimer. Indignés de mes écarts, mes parents, aux premières sollicitudes de leur tendresse, avaient substitué une juste rigueur. En vain : les punitions ne me corrigeaient point, elles m'exaspéraient ; je me sentais devenir méchant ; je nourrissais les plus noires colères, et je tirais des vengeances de Corse. Pourtant, le remords ne m'était point inconnu, et j'ai souvent fait un bien infini aux personnes à qui j'avais fait, devant ma conscience, plus de mal qu'elles n'en méritaient. J'étais bon et dévoué à l'excès pour celles qui, même sans me protéger, me montraient de la bienveillance, et surtout de la considération, que j'ai toujours tant ambitionnée. A aucun âge, je ne sus obéir, mais, à tout âge, j'aspirais à commander. Toutefois, en tenant à la domination, je savais accepter toutes les peines pour m'en rendre digne. Nul péril ne me rebutait ; et je réussissais à tout, excepté à me faire aimer des femmes. L'attrait instinctif qu'elles avaient pour moi transformait cette répugnance en douleur cruelle, et je cherchais fréquemment, par les manœuvres habituelles à l'enfance, à tromper cet irrésistible désir de procréation. En demandant à mes souvenirs quelle période de ma vie dut agir de la manière la plus prononcée sur la névrose dont je suis atteint, je la rattache au séjour de trois années que je fis à l'école normale centrale des Bouches-du-Rhône. Là, comme partout, pour n'être point martyrisé par l'injure, je m'étais rendu redoutable par mon audace agressive et des sentiments vindicatifs. Un jour, c'était au commencement d'avril, voulant tourmenter un élève qui faisait le dévot et, suivant moi, l'hypocrite, je tins, avec un autre condisciple, un atroce discours sur la Genèse, et sur la désobéissance de nos premiers parents. Tout en riant, malgré lui, de ces paroles d'un comique navrant, l'élève, à plusieurs reprises, nous répondit que Dieu nous punirait. Ce mot me frappa-t-il à mon insu? Je l'ignore : toujours est-il que je me sentis bientôt défaillir ; je descendis à la fontaine ; l'eau fraîche me ranima ; je remontai, mais sans consentir à reprendre l'entretien. J'avais regret de mes méchantes insultes aux livres saints. Peu après, c'était dans la nuit ; il pleuvait ; il me sembla voir la lumière du dortoir s'affaiblir : c'était pour moi, en ce moment, l'image même de l'agonie : l'appréhension de la mort m'atteignit comme un coup de foudre ; je quittai mon lit, mais je n'éveillai personne, et je souffris mentalement, pendant une heure, la douleur d'un trépassé. L'aube vint, la crise cessa ; durant plusieurs jours, je fut extrêmement inquiet et pensif. J'interrogeai le

médecin de la maison. Il n'y vit rien : « C'est la maladie du pays, » dit-il. Je pris un congé; mon état intime ne s'amenda point. Quand je revins à l'école, le choléra commençait à sévir. C'était en 1854. J'en eus une terreur effroyable : elle suspendit, quelque temps, cette crainte abstraite de la mort, inhérente à ma maladie nerveuse, et qui revint, dès que le choléra fut passé. Tremblant d'avoir une indigestion, je vécus environ six mois, pour ainsi dire, sans manger. Je ne consommai pas deux haricots à la fois, dans la crainte que mon estomac se refusât à les digérer, et me forçât à mourir dans les plus cruelles douleurs. Il me semblait que mon regard plongeait autant en moi que hors de moi. Je voyais mes organes en entier, et fonctionnant plus ou moins bien, comme je voyais extérieurement les voitures se mouvoir et les nuages marcher. Il en est ainsi toujours, quand je me sens mal. J'ai consulté l'homœopathie qui, par ses remèdes, ses paroles, et aussi, peut-être, grâce à ma confiance, m'a pour ainsi dire sauvé la vie, en calmant mon effroi de l'indigestion. A la vérité, une autre appréhension, qui se combine avec mes vagues terreurs de la mort, est survenue; elle a fait des progrès rapides, et elle me possède, en ces moments, au plus haut degré : c'est la *peur* invincible *de l'éloignement*. Pour dix millions, pour la CROIX D'HONNEUR, je ne pourrais aller plus loin que ne le porte mon appréhension, soit seul, soit accompagné, soit en voiture, soit à cheval, soit en chemin de fer. L'idée naît, et elle me foudroie : la pensée et le mal vont ensemble. Pardon, cher et honorable monsieur de Kulture. Voilà dans quel misérable état de désorganisation nerveuse m'ont conduit insensiblement une infirmité, dont on a fait trop souvent un objet de risée cruelle, et des dédains qui sont tombés, comme du plomb fondu, sur une âme altière. Laissez-moi ajouter, pourtant, que je suis admirateur avec excès de tout ce qui est noble par nature. J'aime à contempler les chefs-d'œuvre de la Providence : pendant ces heures trop rares d'absorption, je ne suis plus de ce vil monde; mes pieds le foulent, mais ma tête atteint les nues, et mon imagination surexcitée ne trouve plus de mystères.

» Agréez, etc. » J. E. Ferdinand. »

Cette lettre vous est adressée, mon cher Wladimir, telle qu'elle m'est venue, d'un homme étrange, instruit, intelligent, plein d'ironie âcre et moqueuse, de passions contenues et d'aspirations contradictoires; triste victime de la destinée, qui, dans ses mobiles et soudaines terreurs de l'espace, n'ose pas toujours traverser ma cour, et atteindre les limites de mon jardin. Je laisse, d'ailleurs, au savoir compétent à dé-

terminer quel rang l'affection dont il est atteint doit prendre dans la grande et bizarre famille des névroses, et quelles ressources l'art médical peut encore lui opposer. Tout ce que j'ai voulu, en publiant ici cette simple observation, à titre d'avant-propos, c'est en dégager un point, lié aux bases mêmes de l'éducation morale, et que je traiterai méthodiquement, et sous tous ses aspects, dans ma prochaine lettre : la vigilance et la compassion pour l'infirme! Une vigilance qui diminue les maux par les soins; une compassion qui élève au lieu d'abaisser; vigilance et compassion, écrites en lettres de feu dans l'Évangile, en lettres mortes dans le monde. On s'y fait trop souvent, les indifférents, un jeu; les familles, une honte, des disgrâces physiques ou intellectuelles. L'homme devient tourmenteur, parce que la nature a été marâtre, et lui renvoyant, pour ainsi dire, la responsabilité des grotesques inégalités qu'elle produit, il se suppose libre de s'en abstraire ou de s'en amuser. On rit d'un bossu : rire imbécile! combien as-tu effeuillé de bontés natives et tué d'âmes? On rit d'un bossu, et qu'arrive-t-il? La rage vient au cœur, puis la haine : elles en chassent l'amour, ce dieu de la vie : les instincts mauvais s'éveillent, ils s'installent, ils s'enracinent, et, comme l'exprime avec une si poignante énergie M. Ferdinand, « on nourrit alors les plus noires colères, et l'on tire des vengeances de Corse. »

Platon, dans sa *République*, et Campanella, dans sa *Cité du soleil*, imaginèrent un monde où l'homme vivait de solidarité, de compassion et d'amour, comme les cigales de la rosée. Pourrait-il y avoir, dans ce rêve poétique de deux grands esprits, une petite part pour le réel? Et si elle existe, comment l'obtenir? C'est ce que j'essayerai de dire dans un mois, en montrant ce qu'on épargnerait de malheurs à l'âge adulte; à l'enfance d'impressions fatales et corrosives; combien on diminuerait les tables du suicide, de la mortalité et de la folie, si l'on entourait, quant aux défectuosités du corps, de l'esprit ou du caractère, les rapports sociaux et l'éducation de la famille des délicatesses prévoyantes et des scrupules chrétiens qui n'y ont point encore pénétré.

BENEDICT GALLET DE KULTURE.

VARIÉTÉS.

Sociétés savantes. — Un ami des études mentales, M. André, ayant offert à la Société médico-psychologique une somme de 1000 francs, destinée à un prix sur une question de responsabilité légale des aliénés, une commission, composée de MM. Baillarger, Brierre de Boismont et Trélat, a été chargée de déterminer le sujet à proposer aux concurrents.

— M. le docteur Jules Béclard a été élu membre de l'Académie impériale de médecine dans la section d'anatomie et de physiologie. Nous nous félicitons de cette distinction si méritée, et nous la mentionnons ici, non-seulement parce que M. Jules Béclard n'est pas, comme membre de la Société d'anthropologie, étranger aux horizons que l'aliénation mentale embrasse, mais encore parce qu'auteur des *Eléments de physiologie*, dont l'universel et récent succès s'est exprimé par quatre éditions, il appartient à une famille et à des parents qui ont donné à la science plusieurs noms célèbres, parmi lesquels la médecine ordinaire compte avec orgueil l'honorable doyen de la Faculté, M. Paul Dubois, et la médecine mentale M. Ferrus, notre vénéré maître, — un de ces hommes qui ne s'oublient ni ne se remplacent!

— Le bureau de la Société d'anthropologie est ainsi constitué pour 1862 : Président, M. Boudin ; vice-président, M. de Quatrefages ; secrétaires, MM. Broca et Trélat ; archiviste, M. Le Mercier ; trésorier, M. Bertillon.

— M. Lélut, membre du Corps législatif, ancien médecin en chef des aliénées de la Salpêtrière, a été élu président de l'Académie des sciences morales et politiques.

— A l'Académie des sciences (31 décembre 1861), communication par M. Duchenne (de Boulogne) de nouvelles expériences ayant pour but d'expliquer, par l'électricité, le mécanisme de la physionomie humaine. Nous publions, à cette occasion, une note intéressante de M. le docteur Mallez, dans ce numéro du *Journal de médecine mentale*.

— A l'une des dernières séances de la Société de chirurgie, M. Broca a prononcé l'éloge de Lallemand. Par la netteté des appréciations, le libéralisme des vues et la verve entraînante du style, cette œuvre est un bel hommage rendu à la mémoire de l'illustre savant. Mais si le panégyriste a dû s'identifier avec son sujet, le sujet aussi a inspiré le panégyriste. Lallemand réunissait, à un degré éminent, les mérites les plus variés. En même temps que chirurgien habile, le célèbre professeur de Montpellier était philosophe, érudit, poëte, littérateur, et, par-dessus tout, les dons de l'intelligence étaient, chez cet homme d'une trempe antique, rehaussés par la probité la plus inflexible, le caractère le plus généreux et les apirations les plus élevées. La physiologie et la médecine mentales revendiquent particulièrement en Lallemand les magnifiques *Lettres sur l'encéphale*, un *Traité de l'éducation*, chef-d'œuvre de savoir, d'observation, de précision et de bon sens, et divers opuscules pleins d'originale philosophie. Ajoutons que, membre distingué de l'Institut, il ne craignit pas de déroger, en venant occuper une plus modeste place dans la Société médico-psychologique, où le puissant concours de ses lumières eût certainement rencontré un terrain fertile, si presque aussitôt ne l'eût atteint, au vif chagrin de tous, le mal cruel qui a causé sa fin prématurée.

Asiles. — M. le docteur Berthier nous prie de rectifier, au sujet de l'asile Saint-Georges à Bourg (Ain), une erreur due au journal auquel nous avions emprunté le renseignement (t. II, p. 64). D'après le plan d'ensemble, cet asile doit se composer de dix bâtiments. Un seul est construit, contenant 250 hommes. — Ni salles de bains, ni cellules. L'établissement est donc loin d'être presque achevé, comme nous le supposions.

Nécrologie. — La mort multiplie ses victimes, et la médecine mentale n'est pas épargnée. Deux administrateurs appartenant à l'assistance publique ont été inopinément frappés : MM. Censier, ancien directeur de la Salpêtrière, ex-chef de division au siége de l'administration, vient de mourir à soixante-sept ans, et Partout, directeur du même hospice, après l'avoir été de celui de Bicêtre, à soixante-trois. Dans leurs fonctions qu'ils ont honorées par un dévouement sincère et des manières pleines d'affabilité, nos pauvres aliénés n'ont eu qu'à se louer de leur sollicitude et les chefs de service de leur bienveillance.

A ses titres administratifs, M. Partout joignait le mérite littéraire. L'art dramatique lui doit, sous le pseudonyme de Boyer, plusieurs œuvres que la vogue a consacrées, entre autres la *Rue de la Lune* et l'*Omelette fantastique*, folies spirituelles qui ont fait le tour du monde, et furent applaudies au théâtre de San Carlino à Naples, ce sanctuaire de la bouffonnerie traditionnelle.

Au bord de sa tombe, où se pressait une foule compacte d'administrateurs, d'employés, de médecins et d'artistes, MM. Husson, directeur général de l'assistance publique, Trélat, médecin en chef d'une des sections d'aliénées de la Salpêtrière, et Battel, ancien chef de division à l'assistance publique, ont rappelé, dans de sympathiques allocutions, tous les droits que s'était acquis M. Partout à la considération et à l'estime. Qui croirait que cet homme de bien, aussi modeste que savant, avait donné trente années de sa vie à des emplois publics importants sans que sa poitrine fût décorée ! Cette faveur, sollicitée à son insu, et promise, était attendue depuis trois ans. M. Battel a relevé ce fait étrange, avec une émotion communicative et une touchante amertume.

— Encore un double deuil ! Encore une double perte, non moins lamentable, pour deux respectables familles chères à la science : celles des docteurs Ménière, médecin en chef de l'institution des Sourds-muets, et Alfred Becquerel médecin de la Pitié, professeur agrégé à la faculté de médecine de Paris. Beaux frères, l'un était gendre, l'autre fils du vénérable M. Becquerel, ancien président de l'Académie des sciences. Le second avait épousé la fille d'un éminent professeur, mademoiselle Cruveilhier, vertueuse et tendre femme, qui, épuisée par son dévouement et sa douleur, n'a survécu à son mari que quelques jours. Jeu cruel des destinées humaines qui, en un instant, met l'ombre et les larmes à la place de la lumière et de l'espérance !

Doué d'une santé robuste, Ménière, à soixante-trois ans, avait toutes les apparences de la jeunesse. Esprit fin, caractère enjoué, causeur aimable et recherché pour son commerce sûr et facile, il dut à ses qualités exquises de précieuses amitiés. Ses écrits médicaux et spéciaux sont nombreux. Il traduisit, en l'annotant, le traité de Krumer (de Berlin), *sur les maladies de l'oreille*. Mais ce qui valut surtout à Ménière une popularité de bon goût, ce sont ses charmants feuilletons de la *Gazette médicale*. Nul n'a oublié

ceux qu'il consacra, enfants de ses loisirs, aux études médicales des poëtes latins. A son convoi, où des discours émouvants ont été prononcés par M. L. Orfila, agrégé de la Faculté de médecine, au nom de l'association médicale dont Ménière était membre et bienfaiteur, et par M. Vaïsse, censeur des études, au nom du directeur de l'institution, on remarquait l'attitude recueillie des élèves sourds-muets, accourus pour rendre un dernier hommage au médecin aimé qui veillait à leur santé et à leur éducation avec une si généreuse assiduité.

Alfred Becquerel n'avait que quarante-sept ans. Partagée entre les exigences croissantes de la clientèle, les travaux de l'hôpital et des recherches scientifiques assidues, sa vie s'est usée dans un infatigable labeur. Ses places avaient été enlevées glorieusement à la pointe du concours, et les plus hautes cimes attendaient son avenir. Outre ses remarquables articles dans la presse médicale, M. Becquerel publia divers ouvrages parmi lesquels notre science psychologique peut revendiquer ses *Traités d'hygiène* et *d'électricité médicale*. Mais, laissons la parole à M. Roger, secrétaire de la Société médicale des hôpitaux, qui, avec MM. Gubler et Durand-Fardel, a payé un éloquent tribut à sa mémoire et à son cercueil :

« Unissons-nous, messieurs, par l'esprit et par le cœur, a dit M. Roger d'une voix attendrie, à l'affliction de ces deux pères si durement éprouvés, qui transmettaient à celui dans lequel ils se voyaient revivre l'héritage de leur science et de leurs vertus ; pleurons avec cette famille si cruellement frappée qui devait espérer la perpétuité de la gloire et, si une plainte sympathique peut apporter quelque soulagement dans ces suprêmes adieux, disons-lui que nous aimions le fils de toute la force de nos respects et de notre vénération pour les pères. »

Nominations. — Par suite du décès, et en remplacement de M. le docteur Ménière, ont été promus : M. le docteur Blanchet au grade de médecin en chef, et M. Ladreit de la Charrière à celui de médecin adjoint de l'institution impériale des Sourds-muets. M. Blanchet exerçait déjà, dans ledit établissement, les fonctions de chirurgien qui, de fait, se trouvent supprimées.

— M. le docteur Auguste Voisin, petit-fils de M. le docteur Félix Voisin, médecin en chef de la première section des aliénés à Bicêtre, vient d'être nommé chef de clinique de M. le professeur Bouillaud, à l'hôpital de la Charité, en remplacement de M. le docteur Dumont dont les fonctions sont expirées. Ce choix est pleinement justifié. Auteur déjà de travaux remarquables, M. Auguste Voisin a traité avec distinction, dans sa thèse inaugurale, un sujet complètement nouveau, l'*hématocèle rétro-utérine*. Ce premier cadre, agrandi par des recherches ultérieures, s'est élevé aux proportions d'une monographie. Tournant ensuite son attention sur les affections nerveuses, ce médecin studieux a consacré d'excellentes pages à l'*anesthésie cutanée chez les hystériques*. Il vient, enfin, mettant à profit de nombreuses observations recueillies avec soin, durant près de deux années, dans la division des aliénés de Bicêtre, de lire à l'Académie de médecine sur la *folie alcoolique*, un mémoire non moins savant que ceux qui l'ont précédé, et où, entre autres points, signalant les attaques épileptiformes dont souvent cette maladie se complique, il essaye de montrer la fréquente relation de ces symptômes avec la formation des néo-membranes arachnoïdiennes. BOURNEVILLE.

Paris. — Imprimerie de L. MARTINET, rue Mignon, 2.

JOURNAL

DE

MÉDECINE MENTALE.

SPÉCIMEN MENSUEL.

QUELQUES MOTS SUR L'HÉRÉDITÉ MORBIDE, PAR M. A. MITIVIÉ. — IDÉES DE SUICIDE PAR CRAINTE DE PRÉDISPOSITION HÉRÉDITAIRE.

I. — *Quelques mots sur l'hérédité morbide*, tel est le titre d'une excellente thèse inaugurale, récemment soutenue par M. Albert Mitivié, fils de l'un de nos honorables collègues de la Salpêtrière. Ce sujet, à bon droit, a, dès la plus haute antiquité, préoccupé les médecins : « Nos dispositions à la vertu et au vice, comme à la santé et à la maladie, disait Pythagore, viennent plutôt de nos parents et des principes dont nous sommes composés que de nous-mêmes. » Hippocrate professait le même sentiment : « Cum nempe genitura ab omnibus cor- » poris procedat, a sanis sana, a morbosis morbosa, ex pituoso pituosus, » ex bilioso biliosus, ut ex tabido tabidus et ex lienoso lienosus. » Où est, se demandait-il, à propos du mal sacré, dont il reconnaissait une variété générative, l'obstacle que cette maladie, ayant affecté le père et la mère, affecte aussi un des enfants?

Plusieurs auteurs, néanmoins, ont nié l'influence héréditaire, comme Louis, par exemple, le célèbre secrétaire de l'ancienne Académie royale de chirurgie, sous le vain prétexte que les hommes de génie n'engendrent pas toujours des enfants qui leur ressemblent, ou comme Quintilien, Locke, Helvétius et Lordat qui, dans l'évolution des facultés intellectuelles et morales, accordent une prépondérance presque exclusive aux milieux et à l'éducation. Mais toute règle a ses exceptions.

De nos jours, la question a pris un essor inattendu. Sans parler du beau livre de M. P. Lucas, de l'*Hérédité naturelle*, deux éminents aliénistes, MM. Morel et Moreau (de Tours), ont évoqué des aspects

dont l'opinion s'est émue, le premier en constituant, à l'instar de M. Trélat, dans sa *Folie lucide*, tout un ordre nouveau d'aliénations héréditaires, le second en attribuant à la transmission des origines et des conséquences dont jusque-là les savants ne s'étaient pas avisés. Les théories de M. Moreau ont, notamment, suscité la controverse et l'hésitation. C'est cette circonstance, sans contredit, qui a suggéré à notre jeune confrère l'idée de ses recherches.

Pour M. Albert Mitivié, l'hérédité est d'une évidence irréfragable. Physiquement, la ressemblance des familles et des races ne permet, à cet égard, aucun doute. Au moral, les objections opposées ont moins de réalité que d'apparence. Le génie, don exceptionnel, est un phénomène complexe. Son absence, chez le descendant, n'empêche pas nécessairement la réunion d'autres traits qui *prophétisent* en quelque sorte la destinée. La procréation, d'ailleurs, est l'œuvre de deux facteurs dont la participation, respectivement plus ou moins égale, est loin d'avoir lieu dans des conditions complétement identiques, sans que le type familier soit détruit ; on conçoit donc les modifications multiples qu'il peut subir.

Dans l'ordre morbide, les faits ne sont pas moins pertinents, quoique également mystérieux dans leur intimité. L'argument des coïncidences est élastique, celui des habitudes spécieux ; mais quand, chez certains individus, les moindres accidents, ou les lésions les plus légères, apportent les plus graves perturbations, quand, chez les rejetons successifs d'une lignée, on voit se reproduire, souvent avec une intensité croissante, les maux ou les diathèses vicieuses dont ont été affectés les ancêtres, ici, dartres, cancers, scrofules, phthisie, goutte, etc. ; là épilepsie, hystérie et surtout aliénations et infirmités mentales, comment, dans ces effets, méconnaître l'action d'une cause héréditaire ?

On a admis quatre modes d'hérédité que M. A. Mitivié examine tour à tour : directe, indirecte, en retour, par influence.

La première procède des parents immédiats, tantôt d'un seul, tantôt des deux à la fois. Ce dernier cas est la règle, comme le prouvent les croisements entre les races blanche et nègre qui produisent : d'un nègre et d'une blanche, le mulâtre ; du mulâtre et d'une blanche, le quarteron ; du quarteron et d'une blanche, l'octavon ; de l'octavon et d'une blanche, le blanc. En supposant la prédominance de l'un des deux sexes, lequel l'emporte ? Ce serait le père, suivant M. Girou de Buzareingues, et la mère, d'après divers pathologistes, Haller, Hoffmann, Baillarger, Chomel, etc.

M. A. Mitivié regarde le problème comme insoluble, attendu la difficulté d'établir l'exact contingent de chaque générateur dans la formation de l'être. Médicalement, les différences semblent dépendre de la nature des germes transmis. Esquirol, par exemple, assure que la folie a plus souvent une origine maternelle. Ce fait serait confirmé par M. Baillarger qui, dans un mémoire lu, en 1844, à l'Académie de médecine, constate que sur 453 aliénations héréditaires, 271 ont eu lieu par la mère, et 182 seulement par le père.

Ce résultat a été expliqué par une foule de particularités relatives à la femme : susceptibilité spéciale, vie sédentaire, menstruation, grossesse, accouchement, allaitement, passions dépressives se traduisant entre autres par la mélancolie, écarts d'imagination, etc. Mais, dans la plupart de ces circonstances, on ne saurait voir que des causes congénitales, non héréditaires. L'action sur l'utérus est toute locale et n'a point son principe dans une prédisposition de la mère à la folie.

Sans rejeter absolument l'hérédité indirecte, M. A. Mitivié pose à son endroit un point de doute. Que plusieurs enfants soient atteints d'une affection dont ni les père et mère, ni les aïeux n'ont eu l'apparence, cette simultanéité, certes, ne suffirait pas, des oncles et des tantes y fussent-ils soumis, pour autoriser une induction affirmative.

Il n'en est point ainsi de l'hérédité indirecte, celle qui, sautant pour ainsi dire une génération, se rencontre dans les générations ultérieures. La disposition existait ; il a manqué pour sa manifestation un véhicule. Spontanée ou provoquée, son évolution, du reste, s'effectue soit au début de la vie, quelques années après la naissance, ou approximativement au même âge que chez les ascendants. MM. Trousseau et Lasègue, pourtant, n'ont jamais vu la syphilis constitutionnelle apparaître après le septième mois.

Par cela même que le germe héréditaire reste quelquefois latent, on ne doit pas s'étonner que, dans quelques cas, la maladie, ayant déjà sévi chez les enfants, ne se trahisse que plus tard chez les père et mère. Esquirol a aussi remarqué que, empreinte dans la constitution et les mœurs, la prédisposition se décèle fréquemment à l'œil exercé par des signes révélateurs et que, averti par de tels indices, il lui est arrivé d'annoncer un accès de folie plusieurs années à l'avance. C'est par suite d'une semblable observation que M. Morel a fondé sa folie héréditaire dont les quatre groupes se résument dans ces caractéristiques : 1° excitabilité que la plus faible expression ébranle ; 2° excentricité habituelle des pensées et des actes ; 3° pesanteur d'esprit, exclusion du sens moral ; 4° simplicité, imbécillité, idiotie.

Aldabrande cite une femme qui, devenue enceinte en l'absence de son mari, accoucha d'un enfant ressemblant à ce dernier. Les enfants d'un second lit, suivant Osiander, ont parfois plus de rapport avec le premier époux qu'avec leur véritable père. C'est ce genre de transmission, réellement directe, que M. P. Lucas désigne sous le nom d'hérédité par influence, particulièrement commune dans les espèces animales. Les éleveurs de chevaux, qui tiennent à la pureté de la race, ont soin d'écarter les femelles couvertes auparavant par un mâle étranger ou de qualité inférieure, l'expérience les ayant convaincus que les produits se ressentiraient de cette mésalliance.

On a voulu expliquer par les terreurs secrètes de la femme au moment de la conception, ces anomalies bizarres; mais l'exemple des animaux est contraire à ce rôle de l'imagination. M. Bouchut voit là une sorte de contamination de la femelle par le mâle qui lui inocule sa vitalité, son tempérament, ses vices organiques. Pour M. A. Mitivié, il serait plus rationnel d'admettre une imprégnation anticipée de plusieurs œufs devant parvenir ensuite à leur maturité complète. Dans cette théorie, toutefois, il faudrait prouver que les ovules sont aptes, presque rudimentairement, à recevoir l'influence fécondante.

L'hérédité définie, l'auteur aborde une question capitale : les conditions constitutives d'une maladie héréditaire. L'identité symptomatique est-elle indispensable ? Il suffit, suivant M. A. Mitivié, qu'il y ait similitude quant à l'essence morbide. L'affection est, à ses yeux, audessus du phénomène. Elle a, néanmoins, son rayonnement circonscrit; et si, selon les tempéraments, les lieux et les causes, elle ne s'inféode point à une forme unique, elle n'empiète point non plus sur des domaines étrangers. Dans quel cercle, dès lors, renfermer ses justes limites ?

« Une perversion organique ne peut, dit M. Cerise, engendrer indifféremment toutes sortes de maladies. Nous avons une méthode en histoire naturelle. Je comprends qu'on dise que les affections nerveuses constituent une famille, se transforment et se transmettent ; qu'une hystérique ait des enfants aliénés ; mais de ce qu'on a constaté la phthisie chez un ascendant, il ne faut pas se hâter de conclure à une transmission héréditaire. » M. Morel adhère à cette réserve en ce qui concerne l'aliénation mentale, comprenant seulement, et on sent pourquoi, avec les autres névroses, les congestions apoplectiques.

Mais tous n'ont pas respecté ces distinctions. Pujol, dans des antécédents scrofuleux et goutteux, aperçoit une menace de cancer. M. Gintrac signale une relation non moins intime entre les diathèses

cancéreuses, herpétiques, et les affections nerveuses. Pour M. Moreau, enfin, aliénés, idiots, scrofuleux et rachitiques doivent être considérés comme les rameaux d'un même tronc. Ce dernier va plus loin. Assimilant le génie à une névrose, il considère cette sublimité de la manifestation mentale comme une cause héréditaire de folie et d'idiotisme.

M. A. Mitivié s'élève contre ces rapprochements. Si, en altérant le système nerveux, le cancer, la scrofule et le rachitisme occasionnent éventuellement l'hystérie, l'épilepsie, l'aliénation mentale, cela n'indique point entre ces ordres pathologiques une affinité absolue de nature. Ceux-ci ne sont pas virtuellement dans ceux-là ; ils ne s'y rapportent que médiatement par l'intermédiaire des dégénérations organiques. Sept observations, relatées par Poilroux, prouvent, au plus, des coïncidences.

Dans les éruptions psoriques, le trouble cérébral, effet sympathique, n'a souvent pas d'autre caractère. Parfois aussi, alternant avec lui, elles en sont la crise et le jugent à la façon des dérivatifs. Ici encore, la filiation n'est rien moins que démontrée.

Quant au lien qui rattacherait, comme anneaux voisins d'une même chaîne, les infirmités mentales et la prééminence intellectuelle, les faits sur lesquels s'appuie M. Moreau semblent à M. A. Mitivié susceptibles d'une interprétation autre que celle du savant médecin de la Salpêtrière. La contention soutenue et exagérée de l'esprit use les forces corporelles. Beaucoup de grands hommes sont faibles et valétudinaires. Doit-on s'étonner que l'étincelle qui les anime s'éteigne chez ceux à qui ils transmettent le triste héritage de leur débilité physique ? N'est-ce pas en ce sens, et avec vérité, que, dans un vers célèbre, Destouches aurait dit d'eux qu'ils ont fort peu de talent pour former leurs semblables ? La direction de leurs idées dans un ordre exclusif de méditations est, en outre, par la rupture de l'équilibre moral, les écarts et les déceptions qui en sont la suite, de nature à ajouter de fâcheux effets à la cause principale de détérioration : raison nouvelle d'exonérer le génie de conséquences, ayant une source plus évidente et plus certaine. D'ailleurs, si l'homme doué de facultés exceptionnelles peut engendrer un idiot, celui-ci, à son tour, devrait avoir chance de procréer des intelligences supérieures. Or, cette preuve est à faire. La descendance des cervelles étroites est généralement marquée d'un sceau fatal d'infériorité.

Par cet ensemble de considérations, M. A. Mitivié rejette une confusion qui serait la négation même de l'hérédité, car, en vertu de cette illimitation d'origine, il n'y aurait plus une seule maladie qui ne devînt héréditaire. Avec M. Cerise, avec M. Monneret et la majorité des auteurs,

il pense que les espèces morbides sont invariables et que les changements que la transmission leur imprime, restreints au degré d'intensité, au siége, au symptôme et à la lésion, ne portent aucune atteinte à l'immutabilité de l'entité pathologique.

Au surplus, la similitude est souvent un fait vrai, sinon dans tous les détails, au moins dans le dénouement. Combien de familles décimées par le suicide !

Une question a été agitée, celle des diathèses multiples. Agissent-elles, chacune pour leur propre compte, à l'exclusion les unes des autres, ou leurs éléments se fondent-ils de manière à représenter une sorte d'hybridation morbide ? M. P. Lucas croit à cette combinaison, à laquelle M. A. Mitivié oppose l'observation journalière. Les symptômes se voilent ou se dominent réciproquement sans cesser d'être distincts. Autrement que deviendrait le type mixte ? Se continuerait-il en dépit de la loi qui tend à reproduire l'espèce primitive ? Se prêterait-il à d'interminables transformations ? Ce serait un protéisme perpétuel, insaisissable dans ses allures et destructif de la science elle-même.

Doublement fâcheuses, les prédispositions héréditaires donnent un caractère spécial de gravité aux affections qu'elles tiennent sous leur dépendance, non que celles-ci ne guérissent quelquefois : Esquirol et Ellis constatent des cures parmi les aliénations morbides, mais elles en favorisent la résistance et la récidive. D'un autre côté, ce qu'a longuement exposé M. Morel dans ses savants écrits, les dégénérescences, si rien n'entrave leur cours, acquièrent, en traversant les générations, des proportions telles que la reproduction devient impossible.

Le traitement est direct ou prophylactique. Une affection héréditaire, pourvu qu'elle soit saisie à temps et suivie avec constance, n'exige point de soins particuliers. Il importe surtout d'en prévenir le développement chez l'individu, la transmission dans la descendance. Pour satisfaire à la première indication, il faut, dès les jeunes années, chercher à atténuer le mal par les remèdes appropriés à sa nature ou les précautions propres à éloigner les causes excitatrices. L'hygiène des prédisposés à la folie consiste spécialement dans la culture morale. C'est par une exacte pondération des facultés, une vie calme et sereine qu'on évite les secousses compromettantes ou qu'on se met en mesure d'y résister.

Contre certaines transmissions graves et tenaces, les lois ont été appelées en aide à la médecine. Cette invocation est, pour M. A. Mitivié, une sorte de scandale. Nous devons à l'administration et aux familles nos conseils éclairés. Qu'on avertisse, qu'on protége, qu'on moralise,

soit ; mais pourquoi frapper des malheureux déjà trop à plaindre ? Puis à quel point s'arrêter, si on entrait dans cette voie ? Notre confrère est d'avis qu'à cet égard on s'en fie au temps et à la conscience publique, deux freins moins dégradants et tout aussi efficaces que les mesures législatives.

On voit que la thèse sur l'hérédité morbide est une œuvre sérieuse. La vivacité et la précision du style ajoutent beaucoup à la clarté qui résulte d'une sage coordination des matières et de la justesse des arguments : c'est un mérite que nous nous plaisons à constater ; car il est pour nous le gage que, suivant de glorieuses traces, M. A. Mitivié saura se montrer digne de son excellent père, notre honoré collègue, et de son grand oncle, Esquirol, notre illustre et vénéré maître.

II. — Rien, nous venons de le voir, n'est plus ordinaire que la multiplicité des suicides dans certaines familles. Mais résultent-ils toujours d'une prédisposition héréditaire ? La crainte ne détermine-t-elle pas quelquefois les résolutions funestes ? L'auteur de la thèse que nous venons d'analyser emprunte au bel ouvrage de M. Falret (1) sur ce déplorable penchant un fait curieux, très significatif, et que, pour ce motif, nous croyons devoir reproduire. Il montre, en effet, le pouvoir et le danger d'une idée fixe, et quels ménagements on doit garder à l'égard des malheureux qui pourraient se croire sous le coup d'une influence funeste.

Une femme, à l'âge de dix-neuf ans, apprend qu'*un oncle, qu'elle croit du côté paternel*, s'était donné volontairement la mort. Cette découverte l'affligea beaucoup, et l'idée qu'elle pourrait un jour tomber dans ce triste état usurpa bientôt toute son attention. Elle cacha soigneusement à sa mère les lugubres idées qui l'obsédaient continuellement, mais elle les confia à un ecclésiastique, qui fit des efforts inutiles pour la distraire.

Elle était dans cette triste position, lorsque son *prétendu père* mit volontairement un terme à son existence. Dès lors madame X... se croit tout à fait vouée à une mort violente ; elle rejette toute espèce de consolation, elle ne s'occupe que de sa fin prochaine, et mille fois elle répète : « Je dois donc périr *comme mon père et comme mon oncle !* mon sang est donc corrompu. »

Vivement tourmentée par cette crainte, elle prend la résolution de se noyer ; elle laisse dans la chambre de sa mère un billet pour lui ap-

(1) *Du suicide*, p. 355.

prendre son funeste sort, et elle court se précipiter dans la rivière. Elle en est retirée sur-le-champ et rendue à la vie.

La nuit qui suivit cet acte de désespoir fut très agitée ; des douleurs intolérables, surtout dans la région frontale, l'empêchèrent de se livrer au sommeil avant une heure du matin. A son réveil, qui a lieu deux heures après, la malade ne reconnaît plus le lieu où elle se trouve, ni les personnes qui l'environnent ; elle a un délire général. Une chose digne de remarque, c'est que cette malheureuse, qui était très réservée dans ses discours, et habituée à faire ses devoirs de religion, se plaît à ne dire que des obscénités.

A ce délire maniaque, qui dura trois jours, succéda la mélancolie avec penchant au suicide.

Le plus sombre désespoir était peint sur la physionomie de madame X... ; elle ne pouvait se regarder dans un miroir, sans avoir un sentiment de frayeur ; ce sont ses propres expressions.

Cependant la mère de cette infortunée s'occupait de lui ménager une entrevue avec son véritable père. Après des démarches, inutiles à rapporter pour notre objet, et qui durèrent trois mois, le jour fut enfin pris ; on avertit la malade. Celle-ci refuse d'abord de croire au récit qui lui est fait ; cependant elle finit par consentir à voir l'homme qu'on lui dit être l'auteur de ses jours. La ressemblance physique fut si frappante, que la malade vit tous ses doutes se dissiper à l'instant même. Dès lors madame X... renonce à tout projet de destruction ; sa gaieté revient progressivement, et avec elle le rétablissement de sa santé. Quatorze ans se sont écoulés depuis sa tentative de suicide. Madame X..., dans cet intervalle, est devenue mère de trois enfants, et quoique, après son mariage, elle ait été plus malheureuse que chez sa mère, quoiqu'elle ait été réduite à une très grande misère, jamais elle n'a senti se renouveler son affreux penchant au suicide ; elle jouit du libre exercice de ses facultés, et, d'après les renseignements obtenus, elle élève ses enfants avec la plus grande tendresse.

Dans ce cas, l'influence de l'imagination est évidente. Le résultat comporte divers enseignements. Tout en montrant avec quel réserve on doit parfois se prononcer sur la nature de certaines aliénations, il atteste surtout l'indéniable puissance de la thérapeutique morale.

D.

PSYCHOLOGIE MORBIDE.

QUELQUES FRAGMENTS D'ÉTUDES SUR LES HALLUCINATIONS

Par M. le Dr A. PIROUX,

Médecin adjoint à l'asile d'Auxerre. (*Thèse inaugurale.*)

Dès l'antiquité, les médecins ont reconnu des hallucinations morbides. Celse mentionne celles de la vue; Arétée, en outre, celles de l'ouïe et de l'odorat. Mais si, lorsque ces phénomènes surgissent dans le délire fébrile ou sous une oppression physique évidente, leur caractère pathologique n'est douteux pour personne, il est des circonstances où l'opinion, même médicale, subjuguée par la croyance, a pu s'illusionner sur leur origine. Aux époques et dans les lieux où régnait le mysticisme, combien ont cru aux apparitions surnaturelles, aux avertissements des songes, aux ombres errantes, aux entretiens célestes, au commerce ignoble des succubes et des incubes, aux vampires, aux scènes sabbatiques, aux pactes et aux possessions diaboliques, etc.!

Les protestations de la science et du bon sens ont été longtemps rares et timides. On approfondissait peu les faits. Seuls, en vue d'une distinction nécessaire, les casuistes théosophes accumulaient les thèses les plus subtiles pour établir une démarcation entre les différents ordres provenant soit d'une modification cérébrale, soit des maléfices du démon ou d'une influence divine.

Dans sa *Nosologie*, Sauvages consacre un article aux hallucinations, confondant sous ce nom des états divers, la berlue, le tintouin, le vertige, le somnambulisme, etc. En 1782, Arnold borne son cadre aux pseudo-perceptions se rapportant à des objets, ou qui ne tombent pas sous les sens, ou qui n'existent pas au dehors tels qu'ils sont conçus. Chrichton, en 1798, obéit à la même pensée; elles sont, ou des idées réalisées ou une fausse représentation des objets réels. Darwin en fait le délire d'un sens, et, comme lui, rappelant Sauvages, Ferriar, en 1813, y comprend, suivant les termes de M. Brierre de Boismont, toutes les impressions trompeuses, depuis la mouche qui voltige devant les yeux jusqu'au spectre effrayant.

Mais c'est à Esquirol, surtout, que revient l'honneur d'avoir le premier tracé des hallucinations une description vraiment scientifique. Sa définition crée d'abord une séparation lumineuse. Esquirol n'écarte pas seulement les états parasites dont Sauvages a surchargé sa nomenclature; formant deux groupes des aberrations perceptives, sans d'ailleurs

méconnaître le lien d'affinité qui les unit, il restreint l'acception du mot hallucination aux phénomènes exclusivement psychiques, reléguant parmi les illusions ceux ayant pour point de départ des impressions sensoriales positives. Cette diversité devait naturellement, par un facile contraste, simplifier le parallèle des symptômes.

Ses tableaux, basés sur des observations exactes, reflètent, en effet, toutes les nuances de la maladie. Chaque particularité suscite de judicieuses réflexions. Néanmoins, faute de s'être suffisamment placé en face des phénomènes, d'en avoir recherché, dans la limite accessible, les lois, les rapports et la signification respective, il n'a pu s'élever à une complète analyse, ni déduire de son exposé, quoiqu'ils y fussent virtuellement contenus, les éléments d'une classification formelle et pratique.

Depuis, on a tenté des efforts plus ou moins heureux. Le mémoire d'Esquirol a fait éclore des volumes. L'hallucination a été étudiée dans son essence psychique, dans ses modes divers, dans ses combinaisons infinies, dans ses conditions multiples, dans ses conséquences plus ou moins graves. Une foule de circonstances curieuses ont été révélées. Qu'ont gagné les principes?

Leuret a semé son œuvre de récits saisissants. Il n'a rien défini, rien catégorisé. L'hallucination, pour M. Lélut, est une transformation spontanée de la pensée en sensation. M. Moreau (de Tours) ne l'envisage que comme produit de l'excitement cérébral. M. Calmeil la ramène à un même type avec l'illusion. Dans une théorie fort savante et qui décèle une observation attentive, M. Baillarger met en jeu la mémoire et l'imagination. Les hallucinations provenant de l'une ou de l'autre ou de leur action commune, formeraient ainsi trois divisions, satisfaisantes pour l'esprit, si, malheureusement ce qui n'est pas, on savait au juste en quoi ces facultés consistent. Rattachant, en outre, aux aberrations perceptives les intuitions anormales, notre savant collègue en constitue, par rapport aux hallucinations proprement dites, qu'il appelle psycho-sensorielles, un nouveau groupe sous le nom d'hallucinations psychiques ou morales, qui, incomplètes, ne seraient que le commencement ou le diminutif des précédentes. M. Brierre de Boismont exclurait cette dernière espèce en considérant les hallucinations comme une reproduction des idées sensibles. M. Michéa partage l'opinion de M. Baillarger sur l'influence de l'imagination et de la mémoire. Il insiste spécialement sur le siége qui, quoique difficile à déterminer, lui semble autoriser l'admission de deux ordres d'hallucinations : sensoriales et encéphaliques. Du reste, à l'instar de M. Brierre

de Boismont, devancé par M. Paterson dans cette voie, après avoir exposé les variétés relatives à chaque sens, il en poursuit l'examen dans les nombreux cas où on les observe.

Cette revue est éminemment intéressante. On y voit les hallucinations de la vue, de l'ouïe, de l'odorat, etc., isolées ou combinées, se grouper deux par deux, parfois toutes ensemble, ici fréquentes ou rares, là fixes ou mobiles, coordonnées ou incohérentes, affectant des aspects variables et caractéristiques. Tant d'éléments et d'exemples si instructifs n'ont pu cependant aboutir à une formule qui rendît nettement saisissables la nature et la portée de l'hallucination. Les points fondamentaux du sujet restent flottants dans une sorte de nuage, comme l'atteste une discussion solennelle qui eut lieu, il y a peu d'années, à la Société médico-psychologique. L'auteur qui, pour son travail, a consulté les différentes sources, constate lui-même cette incertitude. « Considérée, dit-il, tantôt comme une complication, tantôt comme un épiphénomène, tantôt comme une variété, tantôt comme un symptôme de l'aliénation mentale, l'hallucination mérite enfin qu'on lui assigne une place définitive. »

Dans ses efforts dirigés vers ce but, M. A. Piroux, naguère interne de M. Campagne, à l'asile de Mont-de-Vergues (Vaucluse), avoue, du reste, s'être inspiré des idées de son maître, et notamment d'un mémoire lu par lui, en 1854, à la Société médicale d'émulation de Montpellier. Il adopte la définition de M. Michéa : l'*hallucination est une perception sans sensation adéquate.* Trouvant ensuite que, changeante au gré des circonstances, sans évolution propre et déterminée, elle ne réunit les conditions ni d'une individualité pathologique, ni d'un élément morbide, individualité pathologique restreinte, il en conclut qu'elle n'est qu'un symptôme.

Cette vue le conduit à une première conséquence importante. Pour un objet toujours identique, la psychologie est presque nécessairement impuissante à fournir des catégories qu'on ne peut demander qu'aux diversités physiologiques ou médicales. C'est dès lors implicitement condamner les classifications ayant une base purement psychique, et se donner pour juger les autres un critérium utile.

Pourtant, n'est-ce pas faillir à sa propre doctrine que de confondre, comme le fait M. Piroux, avec les rêves du sommeil, les hallucinations de la veille et des états intermédiaires? En soi, les hallucinations, sans contredit, conservent leur identité; mais qui niera que la différence des situations n'en entraîne une plus ou moins notable dans les effets? M. Piroux le reconnaît indirectement à propos des hallucinations qui,

de la nuit se continuant après le réveil, doivent figurer dans le cadre des aberrations perceptives.

A l'exemple de M. Michéa, notre jeune collègue rejette les hallucinations intuitives. Il combat surtout M. Brierre de Boismont, qui, s'appuyant de l'intensité proportionnelle, a dit : « La perception est-elle faible, l'hallucination est sans bruit ; est-elle forte, on perçoit le son. » L'intensité d'un phénomène, selon M. Piroux, ne change en rien sa nature. Or, celui dont il s'agit, n'est pour lui qu'une conception vive et forte, séparée de la vraie hallucination par toute la distance du *concret* à *l'abstrait.*

M. Piroux ne se rend pas compte du siége central ou périphérique. Conformément aux distinctions de M. Renaudin, il donne pour principe aux hallucinations, tantôt l'élément psychique, tantôt l'élément somatique, supposant, d'ailleurs, quel que soit le point de départ, le concours nécessaire des deux facteurs réunis. Parvînt-on, ce dont on est loin, à circonscrire le foyer nerveux d'une sensation, où serait celui de l'acte intellectuel ?

Pour justifier l'origine sensoriale, on a cité, les assimilant aux hallucinations, certains résultats expérimentaux, les illusions des amputés et les phosphènes, pseudo-perceptions provoquées par la compression du globe oculaire. Newton fixe le soleil sur une glace et, se retournant vers un endroit obscur, aperçoit un brillant spectre solaire. L'image d'une croisée fortement éclairée se montre à Paterson dans les mêmes circonstances. Darwin contemple longtemps, au grand jour, et sur du papier blanc, un petit carré de soie rouge, il ferme les yeux, les couvre de ses mains et aperçoit un spectre vert, en tout semblable au morceau de soie rouge. Chacun sait ce qui arrive aux amputés. Plusieurs rapportent au membre détruit les impressions ou les douleurs qu'ils éprouvent. Les *lucules*, appelées phosphènes, se traduisent enfin par des étincelles, des bluettes et des cercles lumineux.

Ces phénomènes, pour M. Piroux, ont un foyer exclusivement local. Dans le premier cas, la sensation se survit en quelque sorte. Muller ne nous apprend-il pas que la rétine conserve les impressions environ trois quarts de seconde en sus de l'action de la lumière ? Les faits, de leur côté, établissent que, plus cette action a été insolite, intense et prolongée, plus l'impressionnabilité elle-même est durable.

On ne s'explique pas moins facilement les sensations des amputés quand on songe que la douleur occasionnée par la mutilation d'un tronc nerveux se répand dans tous les tissus qui reçoivent ses ramifications.

Quant aux phosphènes, la surexcitation que la pression développe dans la rétine est certes de nature, en exaltant les propriétés de cette surface sentante, à produire des éblouissements anormaux, et, notamment, une espèce de représentation lumineuse des objets comprimants.

Combien, d'ailleurs, de différences avec les hallucinations! Ici, rien de spontané, tout est provoqué, spécial, identique pour tous; chaque sens répond à sa manière, selon sa mission providentielle, sans l'intervention psychique, sous le coup d'une impression tangible, comme si, en un mot, l'objet de la perception était présent et normal. Un dernier trait achèverait la conviction, si elle était douteuse, c'est la possibilité de modifier presqu'à volonté les formes des phosphènes, en opérant des variations analogues, soit dans l'intensité ou le mode de pression, soit dans la dimension ou la configuration des corps comprimants.

M. Piroux ne parle qu'en passant, des illusions qu'il assimile aux hallucinations, sauf la diversité des causes excitantes. La perception, en effet, n'est point en rapport avec la nature de l'impression transmise. L'erreur est psychique; nul doute que beaucoup de sensations inaperçues, internes comme externes, ne donnent lieu à des phénomènes réputés hallucinatoires, et que les rêves érotiques en particulier n'appartiennent souvent à cette catégorie.

Comme conclusion des développements qui précèdent, M. Piroux clot son travail par l'exposé d'une nomenclature adoptée à Mont-de-Vergues et qui, conformément à la théorie de M. Campagne, a pour base, non l'hallucination elle-même qui, comme nous l'avons dit, n'est qu'un symptôme, mais les conditions dans lesquelles ce symptôme se présente. Elle se compose, avec les subdivisions nécessaires, de deux ordres : physiologique et pathologique, comprenant, le premier, les hallucinations du sommeil, de la veille, de la veille et du sommeil, du sommeil et de la veille et les hypnagogiques; le second celles qui produisent ou qui accompagnent les maladies par intoxication, les fièvres, les lésions cérébrales, les névroses, épilepsie, hystérie, hypochondrie, extase, catalepsie, enfin les diverses espèces d'aliénation mentale.

L'auteur s'est contenté d'énoncer chacun de ces genres. Il essaye seulement, par une controverse sur les rêves, de légitimer les hallucinations physiologiques, qu'il loue M. Brierre de Boismont d'avoir fait ressortir. M. Maury considère les rêves comme des incidents légers et passagers. Pour M. Piroux, *ils sont une partie constituante du sommeil normal.* On a même avancé que le sommeil n'était qu'un long rêve. Le rêve, de plus, contrairement à l'opinion de M. Michéa, lui paraît iden-

tique avec l'hallucination. Or, puisque le sommeil qu'il suit comme l'ombre est un état physiologique, l'hallucination peut être aussi un phénomène normal.

Restait à faire la même démonstration pour la veille. Mais si une perception fait éclore un souvenir, quoi d'étonnant qu'un souvenir fasse éclore une perception ! L'imagination et la mémoire, artisans des hallucinations, mettent en jeu la faculté perceptive, comme celle-ci à son tour les stimule et les utilise.

En tout ceci, il y a bien du malentendu. Le sommeil pur est exempt de rêves. Toute rupture de cet équilibre est un indice de trouble; on ne rêve guère d'une manière fatigante que lorsque le cerveau éprouve quelque excitation ou quelque gêne, par suite d'une contention intellectuelle trop ardente, de vives préoccupations morales, d'une lourdeur de tête, d'une perturbation circulatoire, d'un sang animé par la fièvre, les aliments ou les boissons, d'un malaise corporel, etc. Le rêve surgit donc dans le sommeil sans en être un élément constituant.

On ne saurait non plus comparer le sommeil et la veille, quoique complétant ensemble la vie physiologique. Le moi qui intervient directement dans la veille est, dans le sommeil, entraîné vaguement à la remorque de sensations et d'associations automatiques. Matériellement, l'homme endormi diffère aussi de l'homme éveillé. Le ralentissement de la circulation cérébrale occasionne une certaine plénitude vasculaire, voisine de la congestion, condition du repos, mais aussi favorable à l'éclosion hallucinatoire.

Soutenir, en outre, que les rêves ne sont que des hallucinations, c'est prendre une partie pour le tout. Les conceptions, à titre de matériaux, ne jouent pas un moindre rôle dans les élaborations fantastiques. Le prêtre qui, en dormant, rêve son sermon, l'avocat son plaidoyer, le savant son problème, n'opèrent pas exclusivement sur des sensations fausses. Les hallucinations ne sont qu'un des signes des rêves ; le rêve lui-même est une dérogation particulière du fonctionnement mental.

Le travail de M. Piroux repose sur une donnée exacte : « L'hallucination n'est qu'un symptôme. » Il en a tiré parti avec habileté et en bons termes. Les rapports qu'il établit en dernier lieu entre l'imagination, la mémoire et la perception, prouvent même qu'il a eu l'intuition des subordinations psychiques, et partant des lacunes à combler. Par malheur, il s'est heurté en partie à l'écueil où se sont brisés jusqu'ici les efforts des médecins et des psychologues, et que ceux qui ont figuré dans le débat, auquel nous avons fait allusion, n'ont point géné-

ralement évité. La cause de cette obscurité vient de la manière ambiguë dont on conçoit les facultés, des fausses personnifications dont on les gratifie, et que nul ne révoque en doute, des acceptions variées des mots qui les expriment. *Perception*, *conception*, *jugement*, *imagination*, on joue avec ces prétendus pouvoirs comme s'ils étaient parfaitement définis, substituant ainsi aux inductions d'une observation rigoureuse les aperceptions d'une interprétation hasardée.

Cette marche illogique, nous l'avons signalée, en 1856, dans une note publiée par la *Revue des spécialités*, sur la valeur pathologique des hallucinations. La discussion de la Société médico-psychologique a été pour nous une occasion naturelle, en appréciant les opinions de nos collègues, de reproduire les mêmes remarques. M. Piroux n'est point blâmable d'avoir ignoré ces documents confinés dans un recueil peu connu, ou dans les comptes rendus d'une compagnie savante. Nous n'en regrettons pas moins qu'ils ne soient point parvenus à sa connaissance ; car il nous semble que le nouveau terrain sur lequel nous avons placé la double question psychologique et pratique n'eût pas été sans influence sur la nature de ses idées et la direction de ses recherches.

Le sujet, du reste, est d'une trop haute importance pour que nous ne fassions pas de l'exposé de nos vues le complément indispensable du présent article. Mais comme, même en nous résumant beaucoup, les développements que cette thèse comporte seront nécessairement étendus, le lecteur voudra bien nous permettre d'en ajourner la publication à notre feuille prochaine.

DELASIAUVE.

PATHOLOGIE.

DES DIVERSES FORMES MENTALES,

Par M. DELASIAUVE.

SEMI-STUPIDITÉ (suite). — APPRÉCIATION DE PLUSIEURS FAITS LÉGÈREMENT QUALIFIÉS.

Esquirol a spécialement défini le délire triste. Voyons si, parmi les exemples qu'il invoque, quelques-uns, loin de dépendre d'une oppression morale plus ou moins unitaire, ne participeraient pas plutôt du caractère stupide.

Mme ***, âgée de vingt-trois ans, est conduite à la Salpêtrière, le 8 juin 1812. Son mal provient d'une frayeur causée par des soldats.

Jusqu'à sa mort, arrivée quatre ans après par suite de phthisie, elle reste constamment immobile, la tête inclinée à gauche, les yeux fixés vers le sol, les bras croisés. Elle ne pourvoit à aucun de ses besoins : il faut l'habiller, la coucher, la faire manger et souvent employer les affusions froides pour la contraindre à prendre de la nourriture. Si on lui parle, son teint se colore légèrement, mais elle ne répond pas ; ou si, d'aventure, on lui arrache quelques demi-mots, ceux-ci décèlent une crainte qui, dit l'auteur, *absorbe* les facultés.

Cette raison, on le pressent, n'est pas démonstrative. L'accablement lypémaniaque peut tout aussi bien résulter d'une fascination automatique que d'une tension conceptive ou hallucinatoire. Supposons que soit l'une, soit l'autre cesse d'agir, la malade, oui ou non, recouvrera-t-elle son plein libre arbitre, sa clairvoyance et son initiative ? Non-seulement les éléments de cette solution manquent, mais tout porte à croire à la réalité de l'impuissance.

— Les mêmes remarques s'appliquent à l'observation suivante : Une toute jeune enfant avait, au château de Chantilly, joué avec le duc d'Enghien. Les événements politiques plongèrent sa famille dans la misère. A dix-sept ans, la catastrophe de Vincennes vint la surprendre. En une nuit ses cheveux blanchissent, elle tombe folle. En marchant, elle se traîne à la façon des culs-de-jatte. Au lit, les jambes fléchies sous les cuisses, elle garde une attitude immobile, la tête haute et le regard constamment dirigé vers une croisée où elle semble voir et entendre quelqu'un. Sauf quelques murmures à voix basse, jamais elle ne profère une parole. Avec des détails si restreints il est difficile de préciser la nature de l'état mental.

— Un ex-ambassadeur, disgracié par le Directoire, est nommé préfet par le premier consul. Mécontent de ce poste, qui ne remplit pas son ambition, il est pris d'exaltation ambitieuse. Il se croit roi, exige des hommages et prodigue des faveurs en conséquence. Esquirol le rend à la raison ; mais bientôt se déclare une mélancolie profonde. La tristesse et les craintes durent jusqu'à la fin de la vie, qui se termine, au bout de cinq mois, par une hémorrhagie cérébrale foudroyante. Dès le début de l'affection on avait constaté un léger embarras de la prononciation. Dans ce prétendu délire mélancolique, qui n'aperçoit aujourd'hui une des phases *stupides* de la paralysie générale ?

— Chez Mme ***. couturière, évolution morbide analogue. Les premiers symptômes consistent dans une manie tranquille, puis furieuse. Ensuite, couchée ou levée, la malade reste immobile, à l'écart, refusant de répondre, mais injuriant tout le monde.

— Sous le titre de *Mélancolie*, M. Auzouy, dans les *Archives de médecine mentale* (juin 1861), expose un cas intéressant où les manifestations dépressives n'apparaissent également que comme épiphénomènes d'une confusion cérébrale. H..., morose depuis environ un an, arrive à l'asile de Maréville dans un tel état d'engourdissement et d'apathie, que parfois il oublie de donner satisfaction à ses besoins les plus naturels. Ne bougeant pas plus qu'une statue, recoquillé sur lui-même, on ne peut en arracher une réponse. Bientôt la stupeur croissante se complique de phénomènes bizarres. Un matin, à la visite, on trouve le malade dans une singulière posture. Sa main tenant un mouchoir demeure rigide et tendue. On soulève son bras gauche qui reste suspendu en l'air. Ses doigts, comme s'ils étaient de cire, conservent les directions qu'on se plaît à leur imprimer.

Chaque jour sont renouvelées de semblables expérimentations. Les internes s'imaginent d'attacher une chaise à chacun de ses bras, placés en croix, en même temps qu'ils replient une de ses jambes, et H... se soutient ainsi à cloche-pied jusqu'à ce que la volonté de M. Auzouy intervienne. La lumière ne lui cause aucune impression. On le pince, on le pique impunément. L'insensibilité et la rigidité cataleptiques ne sauraient être méconnues. L'hydrothérapie et l'électricité ont, à défaut des antispasmodiques inutilement employés, triomphé de ces symptômes accidentels. La prostration elle-même a notablement diminué. Rien, en tous cas, de moins démontré que son origine mélancolique.

— Un fait recueilli dans le même asile, sous la direction de M. Mérier, par l'un des internes, M. Jules Bailly, est, sous le rapport que nous envisageons, doublement instructif. L'auteur l'a intitulé *Hypérémie hypochondriaque* (*Annales médico-psychologiques*, juillet 1858). Un prêtre estimé, dans une réunion de confrères, donne les premiers signes d'aliénation mentale : il porte le défi d'essayer le pouvoir de Satan. Le lendemain, après une nuit agitée, refusant la nourriture, il se condamne à une austérité ascétique. Les jours suivants, le trouble augmente. Il se croit possédé, entouré d'ennemis, d'assassins ; les mets qu'on lui offre sont empoisonnés, etc.

Sa physionomie, à son arrivée à Maréville, le 12 avril 1857, porte l'empreinte d'une stupeur profonde. Son front est plissé, ses sourcils rabattus, ses yeux caves, sa maigreur extrême. Sans cesse il marmotte des paroles inintelligibles, répétant qu'il est au pouvoir du diable, qu'on veut l'empoisonner, que ses parents sont des agents de l'esprit malin chargés de le faire mourir. Le refus de manger n'est pas basé seule-

ment sur la crainte ; il est damné, il faut en finir vite avec la pénitence. On est obligé de recourir à la douche et à la sonde.

Grâce à un régime fortifiant, bientôt une franche amélioration se prononce. Les terreurs disparaissent. Il ne reste que de la pusillanimité et de l'hébétude, qui bientôt s'évanouissent à leur tour. Le malade, au bout d'un mois, quitte l'établissement ; un an après, la guérison ne s'était pas démentie.

Ce n'est point sans motif que nous insistons si souvent, quant à leur valeur sémiologique, sur le dualisme des phénomènes de la folie. Autres sont les idées lypémaniaques et la lypémanie, les idées hypochondriaques et l'hypochondrie. Conclure des unes à l'une ou à l'autre est une erreur trop commune. Le délire n'est réellement partiel que lorsque le sentiment déprimant domine exclusivement la situation maladive. Or, on distingue ici des conditions très différentes. Tout est vague, sans lien, et produit de confusion dans les hallucinations et les craintes. Nulle racine morale ; aucune détermination logiquement suivie. Le flot congestionnel qui les a brusquement amenés, les remporte en se retirant, et l'obtusion même subsiste encore alors que les traces en sont déjà effacées. N'est-ce pas ce que l'on peut constater dans la variété semi-stupide ?

— Dans le même recueil (t. XIX, p. 37, *Résumé de la psychiatrie allemande* par M. Renaudin), se lit une observation qui, bien que ne se rapportant pas aussi directement à la stupidité, tend à une pareille signification, et mérite d'être rapprochée des précédents exemples. Il s'agit d'une kleptomanie. Un journalier de cinquante ans, réputé pour sa vie probe et active, se fait renvoyer pour quelques infidélités. On remarque qu'il devient négligent et paresseux. Il commet un vol. En se sauvant, il échappe à la poursuite, mais, sous l'empire de la crainte, sa raison s'égare, il tombe *lypémaniaque*, *stupide*, *indifférent*, *inerte*. La tendance à dérober saillit à travers sa pesanteur.

Plusieurs fois, la justice lui demande compte de ses actes. On soupçonne à la fin avoir affaire à un aliéné : *Ma tête, ma tête*, dit-il, *je ne sais pas ce que c'est. — J'ai une barre, je suis fou....* Dans une audience où il venait d'être condamné, il prend un bonnet et une canne. S'étant fait saigner chez un médecin, il emporte le bâton qu'on lui avait mis dans la main. Dans l'établissement où on le séquestre, il saisit et emmagasine tout ce qui se trouve à sa portée. L'incohérence fait des progrès : il s'y joint des hallucinations de la vue, des rires et des pleurs involontaires, de la paralysie et des attaques épileptiformes. Avec la débilité physique croissent les honneurs et la fortune. Il succombe, et à

l'autopsie, on trouve un épanchement cérébral et une atrophie de l'hémisphère droit.

Évidemment, la propension au vol n'avait été dès le principe qu'un indice de démence. Ces pseudo-kleptomanies s'observent fréquemment dans l'invasion de cette affection mentale. Nous en avons cité plusieurs cas curieux, notamment celui d'un commis à l'octroi qu'on avait voulu révoquer et poursuivre. Notre certificat lui valut une retraite provisoire, et, deux ans après, il succombait à Bicêtre dans le dernier degré de paralysie générale.

Esquirol avait, d'ailleurs, l'intuition de ces distinctions. En maint passage de son remarquable chapitre sur la lypémanie, il signale l'impuissance de certains malades qui, effrayés sans en démêler la cause, soumis à des entraînements indéterminés, et l'esprit couvert d'un voile, ne voient les objets qu'à travers un nuage épais; l'intelligence, ainsi que le cerveau, dit-il, est dans un état tétanique.

STUPIDITÉ LÉGÈRE.

Si l'on a méconnu les semi-stupidités, à plus forte raison a-t-on dû se méprendre sur les stupidités légères. L'obscurité moindre de la pensée se trouve, en effet, dissimulée encore par l'activité plus saillante des anomalies psychiques. Et ce n'est pas le seul classement qui en a subi les inconvénients. Les faits étant moins distants de ceux de l'état normal et devant souvent en être distingués, plus d'une fois l'erreur, dans des circonstances graves, a rendu l'appréciation louche et chancelante. Spécialement, la médecine légale est très intéressée à l'éclaircissement de ces nuances de la maladie.

Sauf le degré, ne différant ni d'origine ni de nature, la stupidité légère affecte, avec les précédentes variétés, les affinités que celles-ci offrent entre elles. Il n'est pas rare qu'elle en marque le début et qu'elle reparaisse dans leurs phases décroissantes. Que son intensité augmente et elle atteint à leur niveau. La marche et la terminaison ont des vicissitudes analogues. Comme elles, elle continue et se complique, s'efface momentanément, ou même disparaît d'une manière définitive, en conformité des modifications cérébrales qui l'occasionnent. Ses traits, néanmoins, sont assez accusés et ses conséquences assez peu éclaircies pour justifier un examen à part.

Chez quelques sujets, l'incertitude morale est le seul caractère qui trahisse l'obscurcissement intellectuel. L'initiative manque à la pensée, aux sentiments, aux actes. Il y a du jugement et de la mémoire. Le malade comprend, entretient la conversation, s'occupe, mais avec non-

chalance et hésitation. Parfois, la nuit surtout, il éprouve, fugitivement, des agitations craintives. Le plus souvent, il ne se plaint d'aucune souffrance corporelle ou mentale. Nulle idée de persécution ou d'empoisonnement, nulle tristesse. Tout au plus a-t-il une vague conscience d'un engourdissement dans sa tête, de son impuissance psychique. C'est une machine sans moteur, un foyer sans flamme. Ici encore le rôle secondaire de la tendance mélancolique paraît manifeste. La physionomie est atone.

Sous la dénomination d'*apathie*, nous avions, dans un groupe accessoire de notre première nomenclature, fait allusion aux cas de ce genre. Ce mot répond bien à l'idée qu'on doit se faire d'une pareille condition morbide. Les phénomènes, du reste, peuvent persister longtemps sans variations sensibles. Nous en avons, autrefois, constaté un exemple-type à la Salpêtrière, dans la division d'un de nos savants collègues, M. Falret. Une sorte de paralysie de l'énergie volontaire donnait à l'affection son empreinte. La pauvre aliénée, docile et polie, obéissait machinalement à l'instigation présente. Son interlocution, un peu nuageuse sans être incorrecte, n'annonçait ostensiblement aucune préoccupation fixe ou chagrine. Elle se prêtait aux exercices, participait au chant, à la lecture. Cessait-on la vigilance, l'affaissement gagnant aussitôt, elle retombait dans son néant, ne songeait à rien, ni à sa liberté, ni à sa famille, ni au soin de sa propre personne. Dans des visites diversement éloignées, elle s'est constamment montrée à nous sous le même aspect.

Tout autre est le cachet des formes les plus habituelles. L'activité dans la confusion remplace alors une passiveté indécise. Sous l'empire des impressions qui naissent, des conceptions qui se croisent, des impulsions et des perspectives sombres qui se multiplient, l'esprit, comme naufragé au sein de cette tempête, ne sait à quoi s'arrêter. L'étrangeté des anomalies l'étonne, mais la réflexion, déjà peu sûre et de plus imparfaitement secondée par des idées saines luttant vainement pour s'affermir, l'empêche d'en saisir nettement la source maladive. Il croit et doute, se sentant, avec effroi, entraîné sur la pente d'un abîme. C'est un spectacle souvent pénible que l'expression de cette perplexité douloureuse.

Malgré l'automatisme nerveux, les scènes, en s'accentuant, revêtent, dans la majorité des cas, une apparence de circonscription trompeuse. Celles que leur acuité rend prédominantes causent des ébranlements qui tendent à les faire revivre et à les perpétuer. Il suffit qu'un penchant se soit déclaré, qu'une forte appréhension ait frappé l'imagina-

tion pour que l'un et l'autre se reproduisent sous le coup des mêmes incitations pathologiques. L'effet moral soutient l'action physique et réciproquement : les deux influences se corroborent, et avec d'autant plus d'efficacité que la mémoire et la sensibilité ont moins perdu de leur force. La défiance du poison, par exemple, suscite-t-elle des alarmes? Faiblement combattue par une volonté fragile, elle a chance de renaître spontanément, même de grandir, en sollicitant vers son orbite la propulsion morbide dont elle émane ; aussi la ténacité mélancolico-hypochondriaque est-elle commune dans la stupidité légère, et n'a-t-on pas droit de s'étonner de voir une sorte d'uniformité physiognomique marquer les phases de cette variété mentale.

Ce résultat est logique. Il ne faudrait pas, toutefois, y chercher la justification du type lypémaniaque défini par Esquirol. Loin de dominer la situation, les symptômes psychiques, ici, comme dans les degrés moyen et profond, sont consécutifs et subordonnés. Le fait immédiat et permanent est l'embarras intellectuel, ou plutôt la lésion somatique, dont procèdent les principaux phénomènes. L'évolution délirante n'a été, d'ailleurs, que superficiellement envisagée. On se convaincra aisément, si on la soumet à une analyse sévère, qu'elle n'a, chez presque aucun des malades, l'enchaînement systématisé que l'idéal lui suppose. Pour la plupart, sans doute, les aberrations ont une teinte dépressive, mais souvent elles éclosent multiples et divergentes. Celles du jour ne sont pas celles de la veille, ne seront pas celles du lendemain. Le hasard les produit, les remplace, les ramène, les confond. En un mot, l'horizon est toujours sombre, la scène toujours triste, mais la perspective varie suivant les points qu'elle embrasse.

Une circonstance seulement est à noter. Quelquefois le voile de l'entendement s'efface, mais certaines impressions survivent à l'amélioration cérébrale et deviennent la base d'un véritable délire partiel. X... conserve des inquiétudes jalouses nées ainsi d'une diffusion maladive. Une mère que le salut de son fils avait fort alarmée ne saurait se persuader qu'il est vivant et s'imagine quand elle le voit qu'un autre a pris sa figure. La monomanie a souvent une telle origine. C'est vraisemblablement ce qui a autorisé M. Moreau à penser que cette forme mentale, qu'il admet, passe nécessairement par une première période d'excitation. La stupidité légère n'a pas, du reste, le monopole de ces transformations. On les retrouve dans des ordres voisins, entre autres dans la folie alcoolique où les frayeurs occasionnées par des hallucinations intenses peuvent continuer à agir après que les pseudo-perceptions ont disparu. Dans quelques cas, ces accidents ont une durée temporaire ;

ils cessent, faute d'aliment, derniers vestiges de la maladie. D'autres fois ils s'enracinent et s'éternisent.

Les signes physiques complètent ce tableau, en confirmant la signification des phénomènes moraux. En particulier, la tête est le siége de souffrances que le malade s'efforce de peindre par toutes sortes d'expressions métaphoriques. Un cercle de fer l'enserre, une calotte de plomb l'accable; le sang y bouillonne; on sent un feu à l'intérieur, une chaleur brûlante à la surface. Tout y est chaos à ce point qu'on s'échappe à soi-même, qu'on devient fou. Dans la nuit, le tourment croît par l'insomnie. Divers organes ont leur part du malaise : une fièvre lente mine la constitution ; il y a des étouffements, des serrements de cœur, du froid en divers points, de la constipation, etc. Les caprices de l'appétit, les irrégularités de la digestion contribuent enfin à l'amaigrissement, à la langueur générale.

Quelques observations, tout autant que de simples paroles, achèveront de faire apprécier la portée de ces états morbides.

— Mlle C..., âgée de quarante ans, a une parenté nerveuse. Accoutumée à une existence sédentaire et monotone, elle faisait de lectures sérieuses ses distractions favorites. Le mariage lui souriant peu dans sa jeunesse, elle avait regretté plus tard des occasions volontairement manquées, et trompé par d'indiscrètes satisfactions des désirs tardifs. Tout à coup, sans autre cause apparente, elle éprouve un commencement de prostration morale. Sa tête est lourde et douloureuse, sa pensée lente, sa mémoire confuse. Puis surgissent de fâcheux scrupules : Mlle C..., doute de l'innocence d'une foule de ses actes, soit passés ou présents. Elle s'alarme surtout à propos de ses confessions. Le péril, par malheur, est irrémédiable. *Folle* et devant mourir *folle*, elle est incapable d'une bonne pénitence. Sa dévotion avait été modérée ; elle s'exagère ou se ralentit. Mlle C... veut et ne peut prier ; elle répugne à aller à l'église, où, à la place des consolations qu'elle cherche, elle ne sent que de l'amertume. La présence des prêtres, bien que désirée, lui est souvent importune. Dans les jeunes, elle voit des gens déguisés qui ont l'intention de la perdre. Sa défiance s'étend à sa propre famille, dont elle méconnaît la sollicitude ou suspecte l'identité, et que parfois elle maltraite, se reprochant, dans des moments plus calmes, des écarts injustes et une aversion envahissante qu'elle voudrait en vain dominer. Les hallucinations ne sont pas rares. Une voix lui répète : damnation. Sur ces entrefaites, la nouvelle inattendue de la mort d'un frère qui réside en Algérie, ajoute à la gravité des symptômes, et motive le placement dans une maison spéciale.

On était en septembre. Pendant plusieurs mois, l'état varie peu, malgré un traitement actif. La direction médicale m'est alors confiée. Le tableau qui précède est encore le même dans ses principaux traits. Quelques nuits sont bonnes, d'autres troublées par des rêves fatigants. La menstruation, d'abord faible et irrégulière, a été complétement suspendue. Peu expansive et inquiète, Mlle C... a besoin d'être stimulée pour les repas et les exercices. Sa conversation, polie et bienveillante, quoique sombre, révèle ses souffrances physiques, son impuissance intellectuelle, son anxiété morale. A part une cardialgie incommode et des spasmes douloureux, la tête, en effet, brûlante au contact, au sommet et en arrière, est la partie dont elle se plaint le plus. On dirait au dehors de l'eau qui bruit entre les os et la peau du crâne, au dedans un flot qui avance ou recule, monte ou descend au gré des oscillations diverses. Nul ressort à la pensée, aucune netteté dans la mémoire; elle lit sans application, écrit avec des efforts stériles, ce qui s'aperçoit aux lacunes et aux fautes insolites de ses lettres. Son imagination est, en outre, assaillie de conceptions chimériques qui s'imposent à sa raison. Leur caractère anormal, leur éclosion imprévue lui en laissent bien soupçonner la fausseté, mais elles déjouent sa résistance, et, bien que variables, aboutissent, pour elle, au même résultat : la terreur et le découragement. Une circonstance, entre autres, met le comble à son affliction, c'est l'indifférence, pour ne pas dire la répulsion, qui tend, malgré elle, à se substituer à sa tendresse de fille et de sœur.

Bains un peu frais, quelques sangsues à l'anus, purgatifs, pastilles ferrugineuses, à ces moyens déjà employés, nous ajoutons, d'accord avec le médecin de l'établissement, des lavements de sulfate de quinine et de camphre, un exutoire au bras et, vers les époques présumées des menstrues, de petites tasses d'infusion d'armoise.

Deux mois se passent sans changements notables. Si, par intervalles, Mlle C... moins tourmentée, consent à se distraire et à s'occuper, elle a des périodes de pesanteur, de désespoir et d'ennui. Un jour, elle refuse de manger, prétendant qu'elle est morte. Comment morte ? Mais vous marchez, vous parlez, vous vous habillez, votre cœur bat, vos yeux voient, ne sont-ce pas là des signes de vie ? Oubliez-vous aussi que vous êtes damnée ? Pourtant vous ne souffrez pas; n'est-ce pas contradictoire ? Ces objections, Mlle C... se les était faites spontanément; elle avoue que tout cela est bien extraordinaire, elle mangera puisqu'on l'y engage, elle subira le traitement puisque vraisemblablement elle est le jouet d'une fascination morbide... Néanmoins, ajoute-t-elle en soupirant, je suis morte.

Cette malheureuse idée l'obsède pendant plusieurs jours, puis s'éloigne, revient et se mêle aux autres phénomènes. Après quelque temps, une notable amélioration se prépare. L'oppression cérébrale diminue, les appréhensions sévissent moins violemment, la physionomie s'épanouit. Mlle C..., moins convaincue de sa mort et de sa damnation, reprend espérance ; elle rend dans la ville quelques visites, va au théâtre et n'en est point surexcitée. Par surcroît, les règles réapparaissent et deux fois ont des retours réguliers. Mlle C... en éprouve un bien-être qui redouble sa confiance. Elle souhaite rentrer dans sa famille, s'en référant, toutefois, à notre décision. Nous n'y voyons point d'obstacle, et elle nous quitte vers la fin de juillet.

Août s'écoule sans encombre. On la décide à un voyage chez des parents habitant une ville peu distante. Elle se contient, mais, dans une lettre qu'elle m'adresse, elle me fait part de ses impressions dont elle n'est point satisfaite. Ses mauvaises confessions lui reviennent à l'esprit. Elle se plaint de sa cervelle qui craque, de son discernement qui s'obscurcit, de sa mémoire qui lui échappe. Son frère ajoute qu'elle a des oppressions passagères, des cercles tournants dans la tête, et que, par moments, elle converse avec Dieu, les anges et les démons.

Les paroxysmes se montrent à l'approche de la menstruation. Dans l'intervalle, elle est à peu près calme. Une lettre en décembre m'annonce une recrudescence. Hallucinations vives et instantes. Un serpent sort de son cœur pour entrer dans celui de sa mère ; elle est l'hydre de sang, la bête à sept cornes de l'Apocalypse. Son cerveau rompt ses enveloppes et descend dans sa poitrine. Celle-ci est pleine de trous et de vides ; son cœur est traversé par une tour de pierre que surmonte la vigne du Seigneur. Si elle n'est morte, au moins est-elle damnée dès cette vie.

A cette excitation succède une véritable torpeur. Mlle C... a horreur du mouvement, néglige ses devoirs religieux, ses lectures, et reproche aux siens, pour qui elle est de glace, de contribuer à sa détresse et de l'abandonner.

Dans les premiers mois de l'année suivante, l'état mental ne cessant pas d'empirer, Mlle C... insiste elle-même pour être de nouveau soignée dans la maison de santé ; elle échappait ainsi au contact pénible de ses proches. Les symptômes furent cette fois moins intenses. Il y eut irrégularité, non suppression des règles. Rarement, elle se dit morte. La crainte de la damnation fut plus persistante. Tantôt sa mère se présentait à elle sous sa forme naturelle ; d'autres fois c'était un étranger ou le diable qui avait pris ses traits. Seulement, ce qu'elle n'avait laissé

percer que depuis quelques jours, elle fit une tentative de suicide en se suspendant avec son mouchoir à une croisée. On était sur ses gardes, et elle fut secourue à temps. Elle reconnut la gravité de l'acte sans se rendre compte du mobile machinal qui l'y avait poussée. Quatre mois après, éprouvant les bienfaits d'un second traitement, elle réintégrait de nouveau son domicile.

Le reste de l'année et les deux premiers mois de l'année suivante furent assez favorables. En mars, dans une note assez suivie, Mlle C... me dépeignait ainsi sa position. Elle a toujours le même flot dans la tête, mais moins de chaleur. Les chapeaux la gênent. Son crâne semble se fendre. Une sorte de nuage, semblable à une gaze, s'étend sur sa vue ; dans le fort de ses accès, tout dans son cerveau était *confusion ;* elle ne pouvait raisonner ni calculer. Sa pensée est plus libre ; néanmoins elle désespère de guérir complétement, de voir cesser le marbre de ses sentiments, de recouvrer son énergie d'application. Elle se résigne et me prie en terminant de lui prescrire un traitement qu'elle s'empressera de suivre.

Soit fidélité à se conformer à mes indications, ou cours naturel de l'affection, durant près de dix-huit mois, Mlle C... n'éprouva rien d'extraordinaire. Sa santé physique s'affermit, ses règles continuent, il ne lui reste que d'être craintive et méticuleuse. Soudainement une exacerbation se déclare. Mlle C... se croit poursuivie par des démons et se précipite avec colère sur une femme de sa maison qu'elle prend pour le diable. Cette crise, par bonheur, ne dure que quarante-huit heures. Environ une semaine, après cet événement, en août, la malade me fait part de ses accidents, et me conjure de l'aller visiter dans son pays. « Il me semble, dit-elle, que le sang s'arrête au cœur, je marche difficilement ; la conversation fréquemment me déplaît, et l'isolement, de son côté, me pèse. Quand redeviendrai-je ce que j'étais ? Je suis moins bien que lorsqu'il y a trois ans vous m'avez renvoyée de Paris. »

Mon empressement à répondre à sa demande lui causa beaucoup de plaisir. Elle m'accueillit avec une politesse sympathique, et, sauf une certaine paresse intellectuelle et des appréhensions vagues du genre de celles qui l'avaient si profondément affectée, je la trouvai plus raisonnable que je ne m'y étais attendu. Qu'est-elle devenue depuis ? Ceci avait lieu il y a cinq ans. Je n'ai plus eu de nouvelles.

Le simple narré de cette histoire établit clairement qu'il n'y avait là rien de sérieusement enchaîné dans les phénomènes, que, tout à fait dépendants de l'excitation nerveuse, ils en suivaient les fluctuations, et que si, à chaque moment, où l'on voyait la malade, l'obtusion et l'im-

puissance mentales étaient constantes, il n'en était pas de même des fausses sensations et des croyances maladives qui, souvent, ou disparaissaient momentanément ou différaient du jour au lendemain. Les convictions monomaniaques, nous l'avons d'ailleurs répété bien des fois déjà, sont peu sujettes aux vicissitudes quotidiennes, non plus qu'aux longues rémittences.

— Un second exemple n'est pas moins tranché. M[me] X... soignait une tante, nouvellement aliénée. Elle l'aimait tendrement et ne voulait pas s'en séparer. De là entre elle et son mari qui jugeait le placement nécessaire une discussion irritante. Cette contrariété, jointe à la fatigue, suffit pour porter le trouble dans ses facultés. Peut-être une autre circonstance n'y fut-elle pas étrangère. Impressionnable, par tempérament et par hérédité, M[me] X..., semble s'être alarmée de l'affection de sa tante et y avoir vu une menace pour elle-même.

Insensiblement, sa tête devient lourde et douloureuse. L'inquiétude germe au milieu de fréquentes insomnies. M[me] X... est en proie à une fièvre lente. Son caractère s'irrite. Des appréhensions la démoralisent; elles se multiplient et s'aggravent. Son mari est d'abord l'objet de ses récriminations jalouses ; il ne l'aime plus, il la délaisse et la trahit. Dans des exaltations de tendresse maternelle, elle ne voit que déceptions et dangers pour son fils. Elle se figure sa tante mourante ou morte. Mais ses plus ardentes préoccupations se tournent sur elle-même. Elle assiste au naufrage de sa raison. Son cerveau en ébullition n'est qu'un chaos où se croisent mille sensations étranges. Plus de discernement, de mémoire, d'application possible. L'idée de se détruire se présente tantôt comme un besoin impérieux, tantôt comme une délivrance. Dans l'isolement, elle est sombre et apathique. Si quelqu'un montre quelque intérêt à l'écouter, cent fois, se comparant à ce qu'elle était naguère, elle lui redit un parallèle qui la tue et déplore les causes, souvent futiles ou imaginaires, auxquelles elle attribue sa déchéance.

Bains, calmants sont infructueusement employés. M[me] X... a un engorgement utérin. Dans la présomption que le désordre nerveux pourrait se rattacher à cette infirmité, on essaye la cautérisation sans obtenir un meilleur résultat. Malgré sa répugnance à quitter sa famille, la malade entre dans une maison de santé ordinaire où elle est entourée de prévenances. Son fils qu'elle emmène, pour le sauvegarder, ses sentiments refroidis pour son mari lui rendent le sacrifice moins pénible. Le traitement consiste en fer uni à la valériane et en affusions hydrothérapiques. Quoique plus calme, M[me] X... regrette de s'être soumise

aux irrigations qui ne lui ont fait que du mal. Les symptômes actuels sont toujours les pires. Appelé en consultation, je conseille la mixture de Fowler à quinze gouttes et les lavements de quinine dont l'usage est bientôt abandonné. Le temps, néanmoins, finit par émousser la sensibilité. La tête est plus libre, les idées plus nettes, les plaintes moins vives, le sommeil plus réparateur, les soins personnels plus assidus. Mme X... convient du changement, manifeste le désir et obtient, après deux mois, de retourner à ses habitudes.

Ses inquiétudes n'ont point entièrement disparu ; elles sont moins intolérables. Une secousse va tout ranimer. Le mari qui, depuis longtemps, lutte pour imprimer à l'éducation de son fils une direction plus ferme, prend le parti violent de le placer dans une pension, à quelques lieues. Cette détermination bouleverse Mme X... qui retombe dans ses agitations. Son enfant est perdu, bientôt il n'aura plus de mère ; de nouveau la cervelle se détraque... la folie recommence... Rentrée dans la maison de santé, elle ne cesse d'y être en proie aux mêmes tourments et d'exécrer l'occasion de sa rechute. « J'étais bien, dit-elle, maintenant mon pauvre cerveau est meurtri, la douleur me fend le crâne ; au sein des pensées sinistres que je ne puis débrouiller, je ne rêve que catastrophes ; mon plus profond désespoir est la certitude de perdre la raison. »

Une mesure sérieuse paraît inévitable : la séquestration dans un asile. Mme X... en semble espérer quelque bien et y est entraînée spontanément ; mais à peine s'y trouve-t-elle en rapport avec d'autres malades, bien que celles-ci soient des pensionnaires libres ou des convalescentes pleines d'aménité et d'égards, que son désarroi ne connaît plus de bornes. La condamner à rester dans un pareil enfer est achever sa ruine morale. Son sort, digne de commisération, engage à la reprendre dans la maison qui lui avait offert une première hospitalité, et où, malgré sa résignation apparente, elle continue ses doléances. Chose assez ordinaire en ces cas, elle est plus qu'indifférente pour son fils et sa tante, auparavant objets d'une si grande sollicitude. Par contre, les impulsions sinistres, si fréquentes au début, n'apparaissent plus qu'à de rares intervalles.

Rien ne ressemble moins à l'unité délirante que cette diversité symptomatique. Mme X... peint en traits explicites sa vraie situation, en signalant son embarras cérébral et ce conflit d'impressions et d'idées indéterminées, dont elle apprécie, du reste, le caractère anormal. Nos annales seraient remplies de semblables faits, si on prenait la peine de les analyser. Contentons-nous d'en mentionner un dernier qui, quoique

plus rapproché des aberrations partielles, n'en appartient pas moins ostensiblement à la catégorie des stupidités légères.

— Mme R..., âgée de quarante-sept ans, tient un hôtel garni. Santé excellente, chagrin inconnu, époque critique traversée, il y a deux ans, sans péril. Une de ses filles est, à son insu, courtisée par un jeune locataire. L'intention était pure; mais, après le mystère éventé, les parents, ayant un autre dessein, congédient l'amoureux. L'amante ne semble que médiocrement sensible à cette rupture, et on lui fait, sans trop de résistance, agréer un autre parti. La mère cependant s'adresse de secrets reproches; elle craint d'avoir pesé injustement sur la détermination de sa fille, et qu'un jour elle n'ait la douleur de la voir malheureuse. L'union s'accomplit, et, peu après, les mariés réunissent des amis à un repas dont elle n'est, plus tard, informée qu'indirectement. Cette révélation fut un coup de foudre. Pourquoi ce secret, cette injure? Elle n'a plus la confiance de son enfant. Peut-être a-t-elle encouru sa haine pour l'avoir engagée dans des liens maudits.

En vain, une explication satisfaisante la rassure. A sa préoccupation qui persiste s'en ajoute une plus poignante. Son mari, qui toujours s'est montré à son égard plein d'affection et de déférence, peut la dédaigner l'abandonner comme sa fille et son gendre. Ces prévisions douloureuses coïncident avec de graves symptômes encéphaliques. La tête est comme prise dans un étau et congestionnée. La physionomie est crispée, les membres fléchissent sous le poids du corps; elle tremble même par moments. La mémoire est tellement difficile et le raisonnement incertain qu'elle est obligée de se faire suppléer dans les parties délicates de ses fonctions.

Jamais elle n'avait songé à la jalousie; tout lui porte ombrage, notamment sa domestique à qui elle ne peut rien reprocher. Un jour, elle aperçoit son mari qui sort de la chambre d'une locataire, nul doute qu'entre eux ne se soit établie une criminelle liaison. Aussi ses récriminations et ses exigences sont-elles, pour ce brave homme, une insupportable tyrannie.

Mais quel blâme lui infliger? Elle se condamne la première. Elle le dit : le torrent du sang qui monte lui apporte ces craintes chimériques dont elle sent amèrement le ridicule et que sa raison s'efforce sans succès de repousser. Elle est victime de ses impulsions.

Une médication appropriée (purgatifs réitérés, sangsues aux oreilles, séton à la nuque, bains, sulfate de quinine) a, pendant plusieurs mois, contribué à atténuer ces symptômes. Par malheur, une maladie m'ayant empêché de lui continuer mes soins, elle s'est livrée à l'empi-

risme : au magnétisme et à l'homœopathie. Une fois, après quatre ou cinq mois, on me l'amena, j'eus peine à la reconnaître tant elle était prostrée et amaigrie. Son affection était compliquée d'idées hypochondriaques : plusieurs de ses viscères n'étaient pas moins endommagés que son cerveau. Elle ne demandait au ciel que d'être délivrée de l'existence, désespérant de sa cure. Je ne devais plus, d'un an, avoir de ses nouvelles que par un journal. Mme R... mit fin à ce drame lugubre en se précipitant par sa fenêtre.

La prédominance de l'oppression physique est encore ici patente. Mme R... n'a jamais eu de convictions; elle subissait, en l'appréciant, l'influence maladive. Cette aperception, à travers nuage, est, quant à sa stupidité légère, un signe pathognomonique.

DE L'ACCLIMATATION
ET PARTICULIÈREMENT DE SON INFLUENCE SUR LA CONSTITUTION, LA GUÉRISON ET LA MORTALITÉ
DES ALIÉNÉS DE LA SEINE
TRANSFÉRÉS DANS LES ASILES DÉPARTEMENTAUX,

Par M. GIRARD DE CAILLEUX,
Inspecteur général des services d'aliénés de la Seine (1).

I. — *De l'acclimatation et de l'acclimatement* (2).

Entre les êtres animés et le milieu où ils vivent, il existe une relation harmonique qui se traduit respectivement par ces mots : *naturel du pays*, *climat.* L'un implique l'autre. Du reste, l'analogie d'organisation et de structure des habitants d'une même contrée a motivé des systèmes très contrastants. Où ceux-ci avec Linné, Cuvier, Blainville, Flourens, etc., voient une preuve de l'immutabilité de l'espèce, ceux-là, entre autres Lamarck et d'éminents naturalistes, n'aperçoivent que le principe de sa variabilité indéfinie.

Sans se prononcer formellement ni pour ni contre l'unité des races, Buffon d'abord, Etienne et Isidore Geoffroy Saint-Hilaire depuis, s'appuyant sur les changements que font subir à l'homme l'acclimatation, aux animaux la domestication, ont accordé une juste importance aux influences climatologiques.

(1) Cet article est le résumé succinct d'une intéressante communication faite récemment par l'auteur à l'Académie impériale de médecine.

(2) *Acclimatation* s'entend des moyens employés, *acclimatement* du résultat obtenu.

Là, selon nous, est la vérité. Transporte-t-on des individus sous un ciel inaccoutumé, les modifications seront, ou imperceptibles ou plus ou moins profondes, selon que les conditions nouvelles seront moins distantes ou plus éloignées de celles dont on avait eu l'habitude. Accommodées à nos régions froides, certaines variétés animales des pays chauds acquièrent, dit M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, un pelage fin, abondant et soyeux. Les Quichoas, dont le thorax s'amplifie en respirant l'air peu dense des hauts plateaux des Cordillères, proviennent de souches ordinaires. En Amérique, les Anglo-Saxons sont devenus une race distincte : *Iankee*. (*Acclimatation et domestication des animaux utiles*, p. 144.)

Tous les sujets ne sont pas également aptes à l'acclimatation ; un grand nombre exige des procédés spéciaux. L'acclimatement, d'ailleurs, n'est complet qu'autant que l'on a pu non-seulement vivre et posséder des qualités utilitaires, mais conserver ses facultés physiques, intellectuelles et morales. Des générations d'individus se fondent quelquefois avant d'atteindre ce but. Qui ne sait que, dans les commencements, les nègres meurent en proportion énorme sous la zone tempérée? Qu'une foule de végétaux transplantés ne fournissent guère, pendant longtemps, que des germes inféconds ?

La naturalisation n'est ainsi fréquemment que le prix d'onéreux sacrifices. Aux Antilles, l'Européen, surtout du Nord, languit décoloré, avec une circulation sanguine lente, une respiration faible, un corps sans chaleur, une pensée inerte, une volonté sans ressort, un caractère inégal passant sans transition de l'exaltation à l'immobilité, de l'espérance au découragement, de la violence à la crainte, enfin une prédisposition aux maladies les plus graves : encéphalites, hépatites, fièvres jaunes, fièvres intermittentes, etc., etc. Dans l'expédition de Saint-Domingue, en 1803, 15 000 hommes sur 30 000 au dire de M. Thiers, périrent en deux mois. (*Du Consulat et de l'Empire*.) En 1765, sur 800 Allemands débarqués à Cayenne, 3 seulement survivaient après quelque temps. Encore n'y en avait-il qu'un qui fût resté exempt de souffrance. 700 Français envoyés par Laisné au Mexique furent de même réduits à 170 en moins de deux ans. Tel a été, pour nous, après une occupation de trente années, l'inclémence du sol africain que le jugement du maréchal Bugeaud n'a pas cessé d'être fondé. « Tout homme faible envoyé en Afrique est un homme perdu. » Les troupes anglaises n'ont pas moins à souffrir dans leurs colonies : Gibraltar, Malte, Saint-Maurice, Madras.

C'est, ordinairement, un effet inverse qui se produit lorsque du sud

on se dirige vers le nord : circulation, respiration, digestion, calorification, tout cela s'accroît, procure un sang riche et coloré, et dispose par suite aux maladies soit aiguës ou chroniques, mais toujours sérieuses, des organes cardiaques et pulmonaires : pneumonies, pleurésies, péricardites, etc.

Parmi les peuples qui résistent le mieux, sous les diverses latitudes, au froid glacial des pôles, comme à la chaleur brûlante des tropiques, on cite les Juifs, les Français du midi, les Espagnols, les Italiens et les Slaves. Les Islandais et les Lapons supportent, au contraire, difficilement le changement de climat. Ainsi encore des nègres de la plaine à l'égard des lieux élevés où, par opposition, nos compatriotes s'installent si avantageusement. Ces circonstances sont malheureusement trop peu connues. L'expatriation voudrait des ménagements gradués.

La croyance à une immunité relative, résultant de la prolongation du séjour, est un préjugé que dément l'expérience. En Algérie, la mortalité enlève plus de victimes aux vétérans de l'armée qu'aux nouvelles recrues. Le fait trouve sa confirmation dans l'aveu d'un ancien ministre de la guerre et les observations de M. le docteur Bodichon, médecin à Alger. « L'influence du sol africain, dit ce dernier, conduit les hommes à une détérioration morale. »

Diverses causes secondent ou modèrent l'action climatologique. En premier lieu, c'est le mode de nourriture. Les nécessités, sous ce rapport, sont loin d'être les mêmes. Pour maintenir l'équilibre de sa température normale, l'habitant des régions froides a besoin d'une alimentation fortement réparatrice, dont peut se passer l'habitant des pays chauds, soumis à de moindres déperditions de calorique. Aussi M. Bouchardat oppose-t-il, avec raison, à l'exemple des Maltais, vivant principalement de fruits et de légumes, celui des Hottentots, qui consomment de grandes quantités de viande (1), et s'adonnent aux excès alcooliques.

Ces différences sont significatives. Il y a là certainement des règles naturelles qu'on ne saurait impunément enfreindre, et l'émigrant qui ne sait pas en tenir compte et harmoniser son régime au milieu ambiant expie inévitablement son imprudence. De là, sans contredit, la multiplicité des catastrophes.

Ce point de diététique, si bien élucidé par M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, appelle toute la sollicitude des gouvernements et des autorités administratives.

L'état moral lui-même est fort à considérer. Quels ravages n'occa-

(1) Deux ou trois livres anglaises par jour.

sionne pas cette funeste tendance qu'on nomme le mal du pays? « *Respicit, et dulces moriens reminiscitur argos.* »

Par quoi, suivant M. Périer, on juge le mieux de l'acclimatement en Afrique, c'est l'oubli de la patrie. Dans la funèbre retraite de Moscou, la nostalgie se joignait aux autres souffrances pour accabler ces milliers de braves que n'avaient pu arrêter les boulets de l'Europe coalisée. Pour relever leur moral abattu, le courageux Drouot s'avise d'un expédient relaté dans l'éloge de ce guerrier par Lacordaire. Chaque jour, en chemise et le cou nu, en face d'un miroir appendu à l'affût d'un canon, il se rasait et se lavait, quelque rigoureux que fût l'hiver, en plein air et en présence de l'armée. Ce dévouement fut le salut de ses compagnons qu'il ramena presque intégralement en Pologne et sans avoir perdu une seule de ses batteries.

On ne saurait, par trop de soins, conjurer le péril de cette défaillance morale. En organisant en Crimée des scènes théâtrales, où, dans des tableaux appropriés, revivaient les souvenirs de la patrie absente, en continuant cette honorable tradition dans nos possessions lointaines et jusque dans nos camps, le génie militaire a obéi à une noble et salutaire inspiration.

Beaucoup de causes isolées ou combinées contribuent donc aux difficultés relatives de l'acclimatation, et, si de toutes l'influence climatologique est la plus grave, c'est qu'elle apporte dans les principales fonctions, dans la circulation surtout, une brusque et profonde modification. Il est, en tous cas, un point que nous avons laissé entrevoir et sur lequel, à notre avis, on n'a pas assez insisté, c'est la nécessité de ménager les transitions. Ce principe, malheureusement, n'est pas toujours pleinement applicable. Presque personne, notamment parmi les émigrants et les soldats, n'est maître d'arriver au lieu de sa destination par des étapes lentes et successives. C'est au moins une raison surérogatoire de ne pas négliger les autres conditions hygiéniques susceptibles de neutraliser les effets délétères du climat, effets qui, comme le démontre la statistique, ne se bornent pas aux individus qui peuvent survivre, mais s'étendent sur la descendance, sur la race elle-même.

« On ne saurait, dit Rochoux, citer aux Antilles, dix créoles à la deuxième génération, de père et de mère, sans croisement avec du sang européen. nouvellement venu. » A Alger, d'après M. Boudin, les naissances qui, chez les indigènes, l'emportent sur les décès, sont notablement inférieures à ceux-ci dans la population européenne. La mortalité, d'autre part, si l'on en croit le même auteur, serait, malgré les circonstances propres à l'atténuer, proportion faible des vieillards et

des cultivateurs, nombre plus considérable des méridionaux, retour des valétudinaires, à peu près le double de ce qu'elle fut en France au moment du choléra. Les musulmans, les nègres ne seraient pas moins décimés par le fléau, auquel les seuls Juifs échapperaient. On a accusé les alcooliques et l'absinthe. Mais les femmes meurent autant que les hommes, et elles ne s'enivrent pas. Grâce à ses extrêmes vicissitudes de température de jour et de nuit, l'Inde ne serait pas moins fatale en raison de la prolongation du séjour. Pour l'Amérique du Nord, climat à peu près identique avec celui de l'Europe centrale, la mortalité, accrue d'abord, reviendrait ensuite à son niveau primitif. Toutefois, contrairement à ce qu'avance, à cet égard, M. Andral, Knox assure, au dire de M. Boudin, que les Anglo-Saxons ne se maintiennent aux États-Unis que par le mélange incessant avec de nouveaux immigrants. Par exception, les îles océaniennes, malgré leurs 25 degrés de température moyenne, auraient ce privilége que les pertes de notre armée finiraient par ne pas dépasser celles de la population civile, de vingt à vingt-sept ans, en France.

On voit, par ce tableau, en ce qui concerne l'acclimatation, la somme et la nature des dangers à craindre, les notions à acquérir, les précautions à prendre. Il nous reste à faire l'application de ces données à la question qui a été le but de notre étude, à la translation des aliénés de la Seine.

II. — *De la translation des aliénés de la Seine dans les asiles départementaux.*

La mesure de la translation est une nécessité qu'autant que qui que ce soit, l'administration déplore. Malgré les nombreuses places dont Paris dispose (près de 900 à Bicêtre et plus de 1400 à la Salpêtrière), les départs isolés et les convois, depuis qu'en 1844 l'évacuation a été décidée, ont pris des proportions rapidement croissantes. Dans une période de seize ans, jusqu'au printemps de 1860, le chiffre des transférés ne s'est pas élevé à moins de 3308, dont 859 hommes et 2449 femmes.

Inutile de nous étendre sur des inconvénients cent fois signalés. Les malades privés de l'appui et des consolations de leurs proches, les liens de famille relâchés, la grande capitale du monde civilisé n'ayant pas de quoi abriter la plupart de ses enfants atteints de l'infirmité la plus triste, telles sont les anomalies dont chacun d'abord a été choqué, et auxquelles les cœurs généreux n'ont pu rester insensibles. L'émotion a gagné les hautes sphères officielles, et tout porte à espérer, aux projets conçus, au zèle déployé dans leur examen, que bientôt des créations

grandioses mettront un terme à une infériorité offensante pour l'honneur et préjudiciable à l'humanité.

Un côté intéressant a pourtant passé inaperçu; c'est celui qui s'est révélé à nous dans le cours de nos inspections. L'acclimatation des aliénés dans leur nouveau séjour est-il indifférent, salutaire ou nuisible? Et dans le cas de modifications actives, quelles seraient, suivant le site et le régime des asiles, la nature et l'importance de ces changements? Nul, jusqu'ici, ne s'est posé ce problème qui a évidemment sa gravité. Les conditions actuelles doivent disparaître. Néanmoins, comme argument en faveur de l'ère qui s'ouvre non moins qu'à titre hygiénique et pathologique, le sujet ne nous a pas paru une dérogation à la mission qui nous est confiée.

Les transférés sont répartis dans seize établissements dont la situation au Nord, au Midi, à l'Est, à l'Ouest et au Centre peut donner lieu à cinq principales divisions : la première comprenant : Saint-Venant, 403 femmes, et Armentières 518 hommes; la seconde, les asiles de Bordeaux, 91 f.; la troisième, les maisons de Saint-Dizier, 95 h. et 68 f.; Fains, 147 h. et 155 f.; Dôle, 35 f.; Maréville, 94 h. et 124 f., et Bourg 189 f.; la quatrième, Caen, 34 h. et 36 f.; Pont-l'Abbé, 60 h. et 77 f.; Saint-Lô, 92 h.; Sainte-Gemmes, 14 h. et 132 f.; Niort, 55 h. et 115 f.; la cinquième, Auxerre, 99 h. et 63 f.; Clermont (Oise), 42 h. et 26 f.; Blois, 219 h. et 325 f.

Sur ce total 3308, 103 sorties ont eu lieu par guérison, 109 par amélioration. Le Nord figure pour 25, 1 sur 36,08; le Midi pour 3, 1 sur 30; l'Est pour 23, 1 sur 39; l'Ouest pour 21, 1 sur 29; le Centre pour 32, 1 sur 24, 10. Il est à remarquer que Pont-l'Abbé et Saint-Lô ne comptent aucun renvoi, que Caen n'en compte que 1 sur 70, et Auxerre 1 sur 81.

On sent ce qui invalide cette statistique. Les guérisons sont-elles solides? Ne conserve-t-on pas des individus qui pourraient être rendus à la liberté, comme à Auxerre, où l'on en garde trois par crainte de rechutes? Indépendamment du climat, que de circonstances aussi relatives aux usages et aux personnes sont de nature à faire varier les résultats! Le faible avantage de la région centrale peut n'être qu'accidentel.

Sans être rigoureusement appréciable, le tableau de la mortalité présente des données approximatives moins incertaines. Le chiffre des décès est de 1322, 1 sur 2,50. Il se divise entre les sexes d'une manière assez inégale, la proportion des hommes décédés étant 1 sur 1,50, celle des femmes 1 sur 3,30. Chez celles-ci, l'habitude sédentaire qui les

rendrait peu accessibles aux influences ambiantes et la rareté comparative de la démence paralytique suffiraient-elles pour justifier leur immunité relative? Nous pensons qu'il y a d'autres causes.

Des écarts notables se remarquent également entre les régions : les contingents respectifs sont, par ordre décroissant : Nord, 1 sur 1,80 ; Est, 1 sur 2,51; Centre, 1 sur 2,54; Sud, 1 sur 3,10; Ouest, 1 sur 4,70. Dans cette dernière contrée, dont l'air doux et humide se rapproche de celui qu'on respire sur les bords de la Seine, l'acclimatement semble d'avance réalisé. Le contraire a lieu, malgré leur emplacement sur des hauteurs ventilées, pour les établissements du Nord et du Centre qui, par compensation, procurent, comme nous l'avons vu, les plus nombreuses guérisons.

Ces diversités se concevront par la prédominance des affections auxquelles les aliénés succombent. Nous les diviserons en cérébrales, thoraciques et abdominales, laissant dans un cadre à part celles qui n'ont qu'un caractère individuel :

	Nombre des décès.	Maladies. cérébrales.	Maladies thoraciques.	Maladies abdominales.	Maladies diverses.
Nord. . . .	498	117	150	144	77
Sud.	29	9	7	12	1
Est.	361	193	45	67	56
Ouest. . . .	130	70	13	36	11
Centre. . .	304	181	60	49	14
Totaux. .	1322	570	275	308	159

Ce relevé porte avec lui son éloquence. Partout, et cela est naturel, les affections encéphaliques contribuent à la mortalité pour une part considérable; mais il n'en est pas de même des maladies thoraciques, qui, dominantes au nord, sont fortement primées à l'est et à l'ouest par les maladies abdominales.

Aux sévérités du climat s'ajoute parfois l'insuffisance ou la nature de l'alimentation. Même dans les endroits où la frugalité est une loi d'hygiène, la disproportion du régime végétal a ses dangers. La parcimonie de la viande amène, notamment chez les sujets débilités, des dérangements souvent funestes de la fonction digestive. De savants auteurs, à la vérité, admettent qu'en vertu de la légumine et de l'albumine qu'ils contiennent, les pois, fèves et haricots sont riches en principes alibiles; mais leur élaboration exige des efforts qui fatiguent les viscères.

Peut-on comparer la mortalité des individus transférés avec celle des aliénés renfermés dans les asiles de la Seine? Le préjugé suppose que les premiers sont plus gravement atteints. On ne s'étonne pas dès lors

qu'au lieu d'être de 1 sur 2,50, les décès ne soient à Paris que de 1 sur 3,45. Mais qui ne sait que le mouvement des admissions est considérable à Bicêtre et à la Salpêtrière, que les cas aigus y abondent et que ces deux circonstances grossissent et ne diminuent pas la somme des terminaisons funestes (1)?

MM. Boudin et Isidore Geoffroy Saint-Hilaire ont constaté la plus facile acclimatation dans les pays du Nord. Mais ce qui est vrai des hommes sains ne l'est pas des hommes affaiblis qui ont besoin d'une tonicité atmosphérique appropriée à leurs forces. Le froid abrége la vie des paralytiques; il aboutit ailleurs aux mêmes conséquences. La contrée de l'Ouest leur est moins défavorable, puisque la moyenne de 1 sur 1,20 s'y abaisse à 1 sur 2,13, bien que le séjour date, pour la plupart des transférés, des époques les plus reculées.

Quant aux formes mentales, l'absence d'une nomenclature commune nuit à la certitude des recherches. La démence, par exemple, se complique de paralysie, ou termine les autres aliénations. Où poser des limites? On voit toutefois, *grosso modo*, en se contentant des désignations inscrites sur les registres que le Nord et le Sud favorisent surtout son développement.

Le Nord a encore le privilége dans la mortalité des monomanes : 1 sur 1,80; les autres régions viennent dans le rang suivant : Midi, 1 sur 2,55; Est, 1 sur 4,33, Centre, 1 sur 5,5; Ouest, 1 sur 7. Pour les lypémanes, l'écart, quoique moins prononcé, est dans le même sens : Nord, 1 sur 2,3; Midi, 1 sur 2,4; Est, 1 sur 3,12; Centre, 1 sur 4,40; Ouest, 1 sur 7,1. Dans la manie, sauf le Nord qui conserve sa prééminence, 1 sur 1,80, il y a légère interversion dans les autres rapports : Est, 1 sur 2,85; Centre, 1 sur 3,51; Ouest, 1 sur 4,2; Midi, 1 sur 5. Même résultat à l'égard des imbéciles et des idiots : Nord, 1 sur 2,73; Centre, 1 sur 3,38; Est, 1 sur 3,44; Ouest, 1 sur 6,71. Les épileptiques enfin ne démentent rien de ce qui précède : Nord, 1 sur 1,40; Est, 1 sur 1,54; Centre, 1 sur 2,9; Midi, 1 sur 3; Ouest. 1 sur 3,50.

Ces faits, malgré des *desiderata*, ont une incontestable signification. Dans cette constante opposition du Nord et de l'Ouest, occupant les extrêmes de l'échelle, on ne saurait voir l'effet d'une simple coïncidence. La preuve de l'influence climatologique ressort d'ailleurs de la fréquence

(1) Nous ne saurions, à cet égard, partager l'opinion de notre honorable confrère. Évidemment les aliénés que l'on exile en province ont une chance de longévité d'autant moindre qu'ils sont plus avancés dans leur maladie. D'autre part, parmi les aliénés récemment admis, plusieurs guérissent, d'autres sont rendus à leur famille à demi améliorés, la majorité passe à l'état chronique ou subit l'expatriation. C'est le petit nombre qui succombe dans la période aiguë. (D.)

relative des décès dans les premiers temps du séjour. Sur 1322, 719 ont eu lieu dans la période triennale qui suit immédiatement l'émigration, celle qui semble répondre aux exigences de l'acclimatement. Plus tard, l'harmonisation avec le milieu ambiant étant plus complète, les décès s'espacent. Même en défalquant les paralytiques, dont la vie est fatalement abrégée, la mortalité des trois premières années, par rapport aux treize suivantes, est encore, pour ceux qui ont inauguré le transfèrement, comme 4 est à 6.

Il découle de ces données d'importantes indications. Si l'on avait le choix entre les asiles, ceux de l'Ouest, puis de l'Est, du Centre et du Midi mériteraient évidemment la préférence. On devrait surtout écarter du Nord les sujets déprimés ou affaiblis, les paralytiques, les déments, les mélancoliques, les prédisposés aux maladies des organes pulmonaires. La saison, la température sont également importantes à considérer pour opérer ces mutations. Dans l'hiver, la transition sera moins sensible pour les pays méridionaux, dans l'été pour les contrées sèches et froides. Au nombre des moyens indispensables pour maintenir l'équilibre physique et moral, et prévenir une détérioration funeste, il faut compter enfin les mesures hygiéniques : assainissement et aération des quartiers, amélioration du régime alimentaire, où, principalement pour le Nord, doit entrer une plus forte proportion de viande et de boissons généreuses ; occupations, exercices et distractions modérées, diversifiées et appropriées.

M. Boudin, contre l'assentiment universel, n'accorde qu'une médiocre efficacité à l'influence morale. L'expansion, la confiance ne sont donc pas des stimulants qui activent le jeu fonctionnel ? Nous avons cité l'exemple de l'illustre Drouot. L'expérience prouve chaque jour aux médecins les salutaires révolutions dues à cette sorte de magnétisation. Il en est de notre organisme comme des autres corps de la nature que pénètrent les agents impondérables. Jouant à son égard le rôle du calorique et de l'électricité, l'excitation lui communique des propriétés nouvelles. L'aimant ressemble au fer. N'a-t-il rien de plus ?

En définitive, les transférés de la Seine éprouvent, à des degrés divers, les inconvénients de l'acclimatation. Si parfois la secousse résultant de la rupture des habitudes provoque des crises heureuses, elle agit le plus souvent dans un sens opposé, principalement chez les sujets détériorés. La translation, pour n'être pas dangereuse, exige qu'on ait égard au genre et aux complications de la folie, à la constitution de l'aliéné, à son âge, à son sexe, à ses mœurs, à son lieu d'habitation et de naissance, etc. Le Nord convient à l'originaire du Nord, le Midi à

l'originaire du Midi. Quant aux convois, l'hiver commençant pour ceux qui s'effectuent vers cette dernière région, l'été pour ceux qui se font vers le nord, sont les saisons les plus opportunes. Il est également essentiel de modifier le régime suivant les climats, et de suppléer à la protection et aux attentions de la famille absente, par des procédés délicats, des soins de tous les instants et des consolations affectueuses.

EXAMEN DU NON-RESTRAINT,

Par M. le Dr Casimir PINEL,

Chevalier de la Légion d'honneur, Directeur propriétaire de la maison de santé de Saint-James, près Paris.

SUITE (1).

§ III. — *Appréciation du système Conolly.*

Nous nous sommes appliqué à préciser, aussi exactement que possible, les idées de M. Conolly, et nous espérons qu'on nous rendra la justice de reconnaître que nous n'en avons point affaibli la valeur. Son œuvre assurément est méritoire. On ne saurait trop le louer d'avoir courageusement entrepris de réaliser à Hanwell, sur une plus grande échelle, la réforme que déjà Charlesworth et Gardiner Hill avaient essayé d'inaugurer à Lincoln. Affranchir les aliénés de son pays d'entraves aussi cruelles que contraires à leur guérison, relever en eux, et aux yeux de tous, la dignité humaine, leur montrer la douce perspective du retour dans la famille, ouvrir leur cœur à la reconnaissance pour les soins prodigués, les ramener ainsi de l'insanité à la raison avec bienveillance, sans souffrance, sans amertume, tel est le but qu'il a poursuivi avec une foi, une ardeur d'être utile et un dévouement qui font le plus grand honneur à la générosité de ses sentiments et à l'élévation de son caractère.

Là sera la gloire de notre illustre confrère, et nul ne la contestera. Elle ne doit pas, toutefois, effacer d'autres auréoles. Le système de M. Conolly a exercé en Angleterre une heureuse influence ; peut-être même a-t-il contribué en France à restreindre encore l'emploi des moyens contentifs. Mais est-ce à dire que les bases en soient nouvelles, que les changements récemment accomplis dans les asiles de la Grande-Bretagne n'aient pas, chez nous et ailleurs, été opérés depuis longtemps, et que les quelques pratiques que M. Conolly condamne,

(1) Voyez numéros de janvier et février, pages 25 et 51.

tout en les imitant plus qu'il n'imagine, aient, dans leur application exceptionnelle, tous les inconvénients qu'il lui plaît de leur supposer ?

Dans son enthousiasme le savant aliéniste anglais a pu se faire cette illusion. Partageant nécessairement, à l'égard de notre camisole, la constante prévention de ses compatriotes ; en présence des monstrueux abus qu'il venait détruire, il a été conduit à tout confondre dans une commune proscription, à nous croire nous-mêmes retardataires, et à se considérer sincèrement, en fait de régime des aliénés, comme le promoteur d'une ère naissante.

On ne saurait s'expliquer autrement, par rapport aux jugements sévères qu'il porte sans distinction sur les coutumes antérieures ou contemporaines, l'exaltation de sa complaisance pour tout ce qui émane de sa propre initiative. M. Conolly a deux lunettes : l'une qui lui peint tout en noir les établissements où la répression a ses ministres, l'autre où miroitent en facettes brillantes les merveilleux résultats du *non-restraint*.

Dans les premiers, poursuivi en quelque sorte par le fantôme de la camisole, il ne voit que des infortunés souffrant de faim et de soif, liés, enchaînés sur leur lit ou sur des fauteuils de force, croupissant, sur la dalle ou la paille, dans leurs déjections, furieux et vociférant. Aussi quels anathèmes et quels tableaux ! Du côté des gardiens, des efforts violents, des luttes parfois dangereuses pour imposer les restraints ; du côté des malades, une résistance désespérée, des cris, des injures, des plaintes et, au fond du cœur, la haine et la vengeance qui s'éternisent ! Quel contraste, en revanche, dans les asiles dirigés d'après le nouveau système ! Ordre, contentement, calme, propreté, bien-être, mille avantages, bienveillance affectueuse, gratitude sentie, tout s'y rencontre.

Avec de semblables exagérations, une saine critique était impossible. Absolu dans sa répulsion comme dans ses préférences, M. Conolly ne distingue point de l'abus des agents coercitifs condamné par la science, leur emploi sage et mesuré dicté par elle, et il préconise ses idées réformatrices avec une assurance qui n'admet aucune réserve, sans plus se soucier de l'accord des faits avec sa théorie, que des conditions particulières, d'âge, de sexe, de tempérament, de constitution, de nationalité des aliénés, de la variété, de l'acuité et de l'ancienneté de la folie.

Il est vrai qu'en esprit éclairé, M. Conolly mitigeait, dans l'application, la rigueur de ses principes, et que même il reconnaissait l'utilité des restraints dans les cas chirurgicaux. C'est le propre de beaucoup de réformateurs qui, en dépit de leurs préceptes, savent se maintenir

dans de certaines bornes. Mais cette modération est rare chez les jeunes néophytes que la séduction entraîne et qui, n'ayant pas encore médité profondément sur les problèmes psycho-morbides, et persuadés que tout va à souhait, comme on le leur répète en termes enthousiastes, sont naturellement disposés à outre-passer le maître. Là est le péril.

C'est ce qu'il convient de signaler, et ce devoir incombe particulièrement à ceux qu'une expérience éclairée garantit de l'engouement, et qui, sans parti pris, peuvent établir la vérité des faits et attribuer à chacun ce qui lui appartient légitimement. La question présente un double aspect. Après de courtes remarques sur les principes, nous examinerons, quant aux procédés, les différents points du litige.

Pour M. Conolly, nous l'avons vu, le *non-restraint* ne consiste pas seulement dans l'abstention des moyens mécaniques; c'est un système complet de direction des aliénés où l'hygiène remplit le principal rôle. Un asile confortable, riche en divisions et en ressources, pourvu d'un personnel dévoué, enveloppant, pour ainsi dire, les malades dans une atmosphère de prévenances et de justice, voilà ses attributs, son mérite. Mais qu'ont demandé de moins Pinel, Esquirol et leurs successeurs? Qu'on se reporte à nos citations; les vœux émis par M. Conolly ne sont-ils pas littéralement ceux qu'ont expressément formulés ces praticiens célèbres, et ses critiques l'exacte reproduction des leurs? « Les aliénés, dit Pinel, loin d'être des coupables qu'il faut punir, sont des malades dont l'état pénible mérite tous les égards dus à l'humanité souffrante et dont on doit rechercher, par les moyens les plus simples, à rétablir la raison égarée. » Dans d'autres passages: « Je puis attester qu'à Bicêtre les maximes de la plus pure philanthropie président à la direction des aliénés. » « Les aliénés désignés à leur arrivée comme très emportés et très dangereux parce qu'ils ont été exaspérés par des coups et de mauvais traitements, semblent tout à à coup (précisément comme à Hanwell) prendre un naturel opposé parce qu'on leur parle avec douceur, qu'on compatit à leurs maux et qu'on leur donne l'espoir consolant d'un sort plus heureux. »

Même jugement de la part d'Esquirol qui, à propos d'un blâme infligé aux établissements défectueux de l'Angleterre, jugeait de la valeur d'un asile par le nombre des individus enfermés et contenus; de Pariset, de Scipion Pinel, de Georget, de M. Ferrus, etc., qui tous exaltent les bienfaits d'une hygiène compatissante et morale. « Il faut, écrit si judicieusement ce dernier, subjuguer d'abord les aliénés pour prendre sur eux un ascendant favorable, les encourager ensuite, exciter leur bienveillance par les mobiles les plus puissants sans employer, s'il

est possible, une rigueur, non-seulement inutile, mais qui, en stimulant chez eux les passions vindicatives prolongerait la durée de leur maladie ». Selon M. Calmeil, « dans tout établissement bien tenu, la fureur est rare. » « Le temps, s'écriait M. Foville, dès 1829, est arrivé d'instituer dans toute son étendue un traitement conforme aux devoirs de l'humanité, aux indications de la science, et de seconder par une thérapeutique morale les prescriptions pharmaceutiques. »

Ces vues, du reste, n'étaient point restées une lettre morte. Dans nos principaux établissements, à l'étranger même, en Allemagne, en Belgique, en Hollande, en Italie, etc., elles avaient conduit à des applications constatées par une foule de témoignages et auxquelles M. Conolly n'a pas, à notre avis, rendu un hommage suffisant. L'Angleterre seule avait conservé son immobilité. Les aliénistes de ce grand pays, si sévères aujourd'hui à l'égard de la camisole, ont résisté pendant près d'un demi-siècle à l'ascendant des réformes françaises : chaînes, carcans, bracelets, manchons, entraves, tout cet attirail répressif y florissait lors de la visite de M. Ferrus, en 1834, et du propre aveu de M. Conolly, il existait encore à Hanwell, en 1839, six cents moyens divers de maîtriser les mouvements des aliénés.

Dans l'opinion même de quelques médecins, ces instruments de torture n'étaient pas seulement des agents de coercition, mais de traitement. Les punitions corporelles, le fouet entre autres, figuraient dans leur thérapeutique mentale, à telle enseigne que le docteur Monro, devant le comité de la chambre des communes, déclarait que si les chaînes pouvaient être supprimées pour les gentilshommes, elles étaient nécessaires pour les pauvres renfermés dans les établissements publics. Beaucoup d'esprits généreux répudiaient, à la vérité, ces opinions barbares, mais elles avaient toute la force du préjugé pour la masse.

Vis-à-vis de ses compatriotes, M. Conolly avait toute raison. Les griefs étaient fondés, son tort, en les généralisant, est d'avoir méconnu ce qui s'était dit, fait et pensé dans les autres contrées.

Cependant Pinel, Esquirol, M. Ferrus, ont maintenu la camisole, M. Conolly n'est-il pas justifié ? Là, au contraire, gît la cause de ses fausses appréciations. L'application de la camisole ne constitue pas plus le système français que l'isolement dans les chambres matelassées ne représente le *non-restraint*. C'en est une dérogation, motivée par des circonstances impérieuses, et rien que cela. L'argument ne vaudrait que si l'encamisolement était la règle. Il n'en est que la très rare exception. A peine si un ou deux aliénés sur cent y sont soumis, momentanément, par ordre du médecin, en sa présence ou celle du

surveillant en chef. (Pinel, Esquirol, Georget, Scipion Pinel, etc.) La liberté des mouvements, les distractions en plein air, les exercices, les travaux champêtres, les soins domestiques, toutes les influences favorables résultant d'une habitation commode, d'un régime excellent, d'une protection bienveillante, d'une surveillance intelligente et douce, etc., voilà ce qu'ont voulu, demandé et obtenu, dans la limite de leur pouvoir, nos illustres devanciers. Que la perfection n'ait point été atteinte, nous n'en disconviendrons pas. Les progrès humanitaires sont lents. Un certain nombre de nos maisons appellent des agrandissements ou des améliorations. Si, plus heureux sous ce rapport, les Anglais ont pu, à quelques égards, réaliser des créations supérieures, nous les en félicitons ; ce serait l'objet d'un parallèle à part dans lequel, peut-être, nous n'aurions pas tous les désavantages; en tout cas, cela ne touche point au fond du débat, quelques défectuosités locales faciles à faire disparaître, ne pouvant empêcher le principe d'exister et de se développer dans ses conséquences.

Que reproche-t-on à notre mode répressif? Il est aisé de se livrer à de vagues et banales déclamations. M. Conolly eût été plus embarrassé de donner à ses incriminations une forme catégorique et précise. Notre savant confrère laisse entendre que, dans les asiles où la contention est mise en usage, presque tous les aliénés sont, en permanence, assujettis aux restraints et à la camisole. Cette supposition est purement gratuite. La réalité est précisément le contraire de l'assertion de M. Conolly. Nous en avons, quelques lignes plus haut, fourni une preuve irréfragable, en montrant que ce qui pouvait être exact pour l'Angleterre ne l'était pas pour la France, que les quatre-vingt-dix-huit centièmes des insensés jouissaient d'un champ plus ou moins libre, et qu'à l'égard de l'infime minorité des deux autres centièmes, la répression, imposée avec d'extrêmes ménagements, répondait toujours à des nécessités flagrantes.

On a fait à Pinel, lorsqu'il brisa les chaînes, des objections qui sont tombées devant l'évidence. Cet esprit judicieux n'estimait pas moins que M. Conolly les voies de douceur ; mais il a sagement compris que, tous les malades ne se ressemblant pas, les traitements ne devaient pas être uniformes, et qu'entre réprimer toujours et ne réprimer jamais, il y avait une prudente mesure à garder.

Sa conduite fut logique, et ce n'est point sans fondement qu'elle servit d'exemple à ses successeurs. « Les aliénés, avons-nous dit dans un autre travail, sont un peu comme les enfants, et la médecine mentale a plus de rapport qu'on ne pense avec la pédagogie. » La fermeté à leur égard veut parfois aussi être unie à la bienveillance. Malgré la

pitié que doit inspirer une si grande infortune, on ne saurait absolument ranger sur la même ligne l'aliéné soumis et inoffensif et l'aliéné violent, méchant et pervers, avoir pour tous deux d'égales attentions, accorder au second les mêmes faveurs et les mêmes récompenses qu'au premier. La discipline périrait bientôt dans un asile si le médecin qui le dirige, bienveillant, dévoué et juste, ne savait, sans faiblesse comme sans partialité, déployer à propos une fermeté énergique et se concilier, en même temps que la confiance et l'attachement, l'estime et le respect. Autant l'intimidation, poussée à l'excès par Leuret, nous a paru blâmable, autant nous sommes éloigné d'un système qui s'abstient constamment de toute contrainte morale ou physique.

Divers griefs particuliers sont articulés contre la camisole : l'abus est une suite inévitable de l'usage ; elle humilie ou irrite, entrave les fonctions et occasionne souvent des plaies graves.

Nul doute que ce moyen ne devînt bientôt général et permanent, si son emploi était facultatif pour les gardiens naturellement disposés à s'épargner les soins d'une surveillance pénible. Mais on oublie qu'il ne doit s'appliquer que d'après l'ordre exprès du médecin. La crainte de l'humiliation est à peu près chimérique. En raison de leur égarement, les aliénés qu'on soumet à la camisole, ou n'en ont pas conscience, ou s'y montrent insensibles. Beaucoup se laissent faire sans résistance, et, si quelques-uns en éprouvent un sentiment pénible, ce mal a sa compensation ; le désir de s'y soustraire contribue, en suscitant chez eux des efforts de réflexion, à les rendre plus dociles et plus calmes. Quant au péril sanitaire, Esquirol l'a judicieusement observé, mise avec précaution, la camisole, quand elle est ample et bien confectionnée, n'est pas plus incommode qu'un vêtement ordinaire. C'est une question d'opportunité et de prudence.

On a vu d'ailleurs les inconvénients, non les services ; tout le problème est là. Sous quelque forme qu'on l'adopte, la contrainte est nécessaire. La prétendue abstention de M. Conolly est un mythe. Pour exister réellement, le *non-restraint* ne devrait pas s'arrêter à l'abolition de quelques moyens mécaniques. Les mains des gardiens, les chambres matelassées, les galeries, cours ou préaux, les boutons à serrure, les gants rembourrés, les asiles eux-mêmes avec leurs murs élevés et leurs lourdes portes, tout cela gêne la liberté des malheureux atteints de folie, tout cela devrait disparaître.

M. Conolly, dans son ardeur réformatrice, a eu le bon sens de ne pas aller aussi loin. Mais alors le terrain change. Le débat n'est plus entre le *restraint* et le *non-restraint*. Il s'agit uniquement de comparer,

sous le rapport de leurs avantages ou de leurs inconvénients, des degrés ou des modes divers de coercition. Où et comment M. Conolly a-t-il fait ce parallèle? Quels documents a-t-il recueillis? Sur quelles statistiques s'appuie-t-il? Les affirmations nous semblent dominer les preuves positives. Examinons néanmoins.

M. Conolly se félicite des succès obtenus à Hanwell. Quelques personnes, acceptant cette donnée, se sont demandé si la nationalité n'aurait pas là une certaine influence. En effet, les mœurs et le caractère des gens du Midi et du Nord ne diffèrent-ils pas? Plus flegmatiques et par cela même plus enclins au respect et à l'obéissance, les Anglais, les Russes et les Allemands supporteront avec soumission, et, pour ainsi dire, avec servilité, des actes qui révolteraient les Français, les Espagnols et les Italiens, dont la fibre est, par tempérament, plus irritable. La même disposition qui permettait d'endurer naguère des traitements barbares, expliquerait, en sens inverse, la substitution facile et favorable de simples précautions aux anciennes entraves.

Une autre circonstance a été notée. A Hanwell on recevrait peu d'épileptiques, de déments et d'idiots et point d'aliénés condamnés ou à instincts pervers. On conçoit dès lors la possibilité d'une discipline plus régulière.

Mais la considération la plus forte serait le confortable et l'ordre parfait qui règnent dans les établissements d'Angleterre où la vigilance des soins, le dévouement des employés, le chauffage, la ventilation, la distribution des eaux, le bien-être intérieur, les vêtements et la nourriture, seraient très au-dessus de ce qu'on observe en France.

Nous voulons bien croire tout ce qu'on raconte à ce sujet, souhaitant, s'il en est ainsi, qu'on se hâte d'imiter chez nous l'exemple de nos voisins. Il est cependant un point essentiel qui nous semble de nature à modifier les termes de la comparaison, c'est, dans les asiles anglais, l'insuffisance de la direction médicale. Colney-Hatch, pour quatorze cents aliénés, Hanwell pour douze cents, n'ont que deux médecins sans adjoints, ni internes, ni pharmaciens.

Malgré le zèle et le talent de nos honorables confrères, comment, avec un personnel médical si peu nombreux, exercer une action suffisante? Comment veiller à tout, parer aux accidents instantanés, ne négliger aucun détail de la petite chirurgie, découvrir dans leur source, souvent cachée, les moindres complications, constater les modifications et les diversités morbides, opérer un classement judicieux des malades, pourvoir à toutes les péripéties du traitement moral et des médications

physiques, faire concourir enfin au même but tant d'aptitudes divergentes?

Les Anglais ont sacrifié au décorum et voulu, avant tout, en flattant les regards du public, satisfaire à la vanité nationale, oubliant beaucoup trop qu'ils avaient affaire à des malades. Il est permis d'admirer des constructions grandioses. Ne vaudrait-il pas mieux cependant avoir des habitations moins splendides, des galeries moins spacieuses, et posséder le personnel médical indispensable? Nous préférons, pour notre compte, apercevoir quelques rares aliénés camisolés, dans des édifices plus modestes mais salubres, soumis à une observation médicale assidue et efficace.

Selon M. Conolly, les asiles anglais seraient des espèces d'Eldorado où, depuis la réforme, régneraient sans partage la paix, la concorde, l'ordre, la douceur, la pitié, la justice et le respect pour l'infortune, où les rixes, les luttes, les brutalités, les violences, les suicides et les homicides, les actes obscènes, etc., seraient à peu près inconnus. En France, où son système n'a point prévalu, ces accidents, nous en avons la conviction, sont plus rares encore, et nous pensons, dès lors, qu'au lieu de considérer l'amélioration qui, sous ce rapport, s'est produite en Angleterre, comme un fruit naturel du *non-restraint*, il est plus rationnel de l'attribuer à une organisation moins imparfaite des asiles, au plus grand nombre des gardiens, au contrôle plus actif des hommes de l'art, à la somme générale de bien-être, à l'observance plus rigoureuse des lois hygiéniques.

Nos informations, d'ailleurs, sont loin de concorder avec les dires de M. Conolly. Elles montrent, au contraire, comme assez fréquentes, les collisions violentes entre les infirmiers et les aliénés. Ceux-ci seraient frappés, blessés, tués même. Rien ne transpire, tout se passe dans l'ombre quand les accidents se bornent à des coups de poing et à des contusions; on continue à présenter hautement les gardiens comme des modèles de respect et de mansuétude; mais les faits sont quelquefois assez graves pour que la justice soit appelée à en connaître. En 1860, dans un des principaux établissements de la Grande-Bretagne, où le non-restraint est observé avec rigueur, deux aliénés ont eu ainsi les côtes brisées et sont morts par suite de ce douloureux événement. Un malheur analogue, rapporté par la *Lancette médicale anglaise*, est arrivé tout récemment à Hanwell même.

Ce sont là des cas fortuits, assurément, mais qui prouvent, du moins, que les gardiens anglais, pas plus que les gardiens français, n'ont des vertus surhumaines. La fureur ou la perversité de certains aliénés est

quelquefois, en effet, portée au point de désarmer la patience la plus grande et, constituant ceux qui sont obligés de les réprimer en état de légitime défense, expose les uns et les autres aux fatales conséquences d'une lutte terrible.

Nous avons foi, comme tout le monde, à l'efficacité des bons procédés et des paroles persuasives. Le gracieux accueil qu'on fait aux malades lors de leur entrée, le succulent repas qu'on leur offre, les soins dont ils sont l'objet, et les distractions qu'on leur procure dans l'établissement, le thé du soir, les consommés et le verre d'eau destinés à favoriser leur sommeil, sont, sans contredit, de nature, en tempérant l'agitation de la plupart d'entre eux, à les disposer à la docilité et à prévenir beaucoup d'accidents. Pinel, Esquirol, M. Ferrus, l'ont constaté; nous en sommes témoin tous les jours. Mais s'imaginer qu'on puisse ainsi remédier à tout, serait, à notre avis, de la puérilité.

Pour conjurer entièrement la fureur, l'homicide et le suicide, l'onanisme et la lubricité, les propos injurieux, grossiers et obscènes, les besoins destructeurs ou immondes qui portent à briser, à déchirer, à manger des excréments ou à boire de l'urine, etc., il faudrait supprimer les illusions, les hallucinations, les fausses sensations viscérales, les conceptions délirantes, c'est-à-dire les maladies qui fomentent ces penchants funestes ou poussent à ces manifestations déplorables. On ne peut que s'en garantir, et ce serait, eu égard aux intérêts de l'aliéné autant qu'à ceux des gens qui le soignent, encourir une grave responsabilité que de négliger, par esprit de système, les précautions indispensables d'où dépend une sécurité parfaite.

(*La suite au prochain numéro.*)

ERREURS ET PRÉJUGÉS RELATIFS A LA FOLIE.

MÉMOIRE LU A LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'ÉMULATION DE L'AIN,

Par M. le Dr P. BERTHIER,
Médecin en chef des asiles d'aliénés de Bourg.

« *Vitam impendere vero.* »

On mesure le mérite d'un œuvre ou d'un acte à ses éléments constitutifs et pour ainsi dire solidaires : — Motif, moyen, but. — A-t-on à juger une conduite; on envisagera les mobiles qui l'inspirent, les agents qu'elle emploie, la fin qu'elle se propose. Si c'est d'un écrit qu'il s'agit, on recherchera l'intention qui l'a dicté, le langage qui l'exprime, le résultat auquel il vise.

Les ouvrages de l'esprit peuvent se partager en deux classes, suivant qu'ils sont agréables ou utiles. Allier cette double qualité est le suprême talent : « *Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.* » C'est cette perfection indiquée par le poëte que, dans leurs élucubrations, devraient s'efforcer d'atteindre ceux qui cultivent les sciences et les arts, notamment les médecins dont la tâche humanitaire est si noble et si élevée.

Mais, pour cela, il est parfois nécessaire de quitter le monde des initiés ; c'est lorsqu'on veut s'adresser au public et frapper son imagination afin de détruire de fâcheuses erreurs et des illusions généralement répandues. Ne vous effrayez donc pas, nous n'abordons point une thèse de pathologie avec ses termes techniques. Comme le correctif qui déguise l'amertume d'une préparation médicamenteuse, le style voile l'aridité des préceptes : Haller, Goethe, Franklin, Cuvier, Arago, l'ont prouvé, madame de Staël l'affirme.

En vous adressant ces pages, j'essayerai de me conformer à cette règle. Ce n'est point par distraction que j'écris, le sujet est trop sérieux ; ni par vanité, il est trop modeste ; mon désir se borne à éclairer l'opinion sur une infortune trop souvent méconnue et dédaignée.

On se forme, hors des sphères médicales, de singulières idées de la folie. Le doute s'élève tantôt sur son caractère morbide, d'autres fois sur sa curabilité, et, dès lors, sur l'opportunité de son traitement.

L'aliénation mentale comme maladie, comme passible de soins spéciaux, comme susceptible de cure — partant, de prophylaxie : tels sont les points sur lesquels je me propose d'appeler votre attention. Si je suis assez heureux pour faire naître ou fortifier en vous la conviction qui me guide, je me féliciterai d'avoir entrepris de plaider une cause si intéressante devant un auditoire si éclairé. Une vérité a toute chance de se propager dans le peuple, lorsque la classe supérieure s'en rend dépositaire et interprète. Plus l'exemple vient de haut, plus il a de force.

La folie, a de tout temps, donné lieu à mille interprétations erronées, sous le rapport, soit de sa nature, totalement inconnue, ou plus encore de son rang nosologique. Dans les premiers siècles, on l'attribua à des génies malfaisants ou à la vengeance divine ; au moyen âge, le pouvoir du démon joua le principal rôle ; à moins toutefois qu'elle ne passât pour un bienfait d'en haut, comme cela se voit encore dans certaines contrées de l'Afrique et de l'Asie.

Les époques modernes se ressentirent du progrès des connaissances. On observa mieux l'aliénation mentale, mais une foule d'obstacles, nés de l'absence de tout enseignement et d'asiles appropriés, empêchèrent longtemps la science de la faire pénétrer efficacement dans son domaine.

Il fallut, avec un concours de circonstances favorables, le dévouement d'un Pinel, pour soustraire à l'abandon les malheureux insensés et empêcher qu'ils ne fussent renfermés dans des prisons comme des scélérats.

Cette initiative a fructifié. Grâce aux établissements qui se fondent, aux médecins spéciaux qui se multiplient, au savoir qui grandit, les aliénés trouvent presque partout aujourd'hui un honorable refuge, des secours mieux entendus, des garanties légales. Seulement le peuple n'a pas perdu ses défiances. A la vérité, sauf au fond de quelque campagne, en Bresse, par exemple, où règne encore la foi aux sorciers, on soupçonne bien que la folie vient d'un dérangement du cerveau, dévolu par les uns à la bile, par les autres au sang ou aux nerfs; mais nos oreilles ne cessent de retentir de propos tels que ceux-ci : « Est-ce un mal qu'on puisse guérir? S'en rétablit-on jamais? Et, pour les appuyer, on cite les noms connus de nombreuses victimes, on applique à nos asiles la fable du Renard et du Lion malade, ou ce ver lugubre du Dante : « *Voi ch'entrate, lasciate ogni speranza.* » Les rechutes, d'ailleurs, semblent inévitables.

A ces pronostics désespérants, nous opposerons le bon sens et les chiffres.

Toute maladie accuse un trouble de l'organisme vivant. Le fou chez lequel ce trouble existe, est évidemment un malade. Mais est-ce un malade ordinaire? S'il doit sa spécialité aux anomalies intellectuelles, est-il exempt de symptômes matériels ou somatiques?

Sans préjuger cette importante question, il est au moins permis de présumer qu'il s'est opéré dans les centres nerveux une modification plus ou moins profonde. Pour nous, elle manque rarement d'apparaître, ne fût-ce que momentanément, au début, même dans les cas les plus simples. Fréquemment, au contraire, on constate des complications évidentes : perte du sommeil, maux de tête, douleurs d'estomac, anxiété précordiale, caprices de l'appétit, resserrement du ventre, dépravation des goûts, paresse des intestins, inégale répartition du calorique, sensations étranges et illusions sans nombre....., en totalité ou en partie, mêlés, confondus, tronqués, unis, dispersés; se divisant ou se commandant, — selon le genre, l'aptitude et le sexe du patient.

On ne comprendrait pas, dès lors, qu'échappant à la loi commune les affections mentales opposassent seules une résistance insurmontable aux influences hygiéniques et thérapeutiques. Rien du reste n'est brutal comme un fait. On peut nier un dogme, refuser croyance au surnaturel, repousser une tradition isolée. Les statistiques fournissent ici

des éléments moins faciles à récuser. Recueillis chaque jour, en France et à l'étranger, aux sources les plus directes, ceux-ci acquièrent, surtout par leur concordance, une signification hautement incontestable. Parcourons :

ALLEMAGNE.

Asiles. — **Siegburg** : Sur 527 malades admis dans l'espace de deux ans — de 1844 à 1846, — 156 guérisons. (Rapport du docteur Jacobi.)

— **Iéna** : Sur 144 aliénés traités dans l'espace de deux ans — de 1851 à 1853, — 29 guérisons. (Rapport du docteur Kieser.)

— **Illenau** : Sur 663 malades traités en 1854, 70 guérisons. (Rapport du docteur Roller.)

— **Leubus**, en Silésie : Sur 2332 admissions — de 1830 à 1853, — 969 guérisons. (Rapport du docteur Martini.)

AMÉRIQUE.

— **Blooming dale**, aux États-Unis : population générale, 242, — de 1843 à 1845, — guérisons, 61.

— **Pensylvanie** : Population totale, 281 ; admissions, 204 ; — de 1851 à 1852, — guérisons, 107. (Rapport du docteur Kerhbride.)

ANGLETERRE.

— **Brain hill**, dans le Lancastre : Sur 248 aliénés reçus en 1852, 80 renvoyés guéris. (Rapport du docteur Leclesten.)

— **Bedlam**, à Londres : Pendant une période de vingt ans, 55 1/2 pour 100 de guérisons parmi les femmes entrées ; 46 1/3 pour 100 parmi les hommes. (Rapport du docteur Wilster, 1842.)

— privé de **Leeds** : De 1830 à 1840, 43,02 pour 100 de guérisons. (Rapport de M. Jam Hare.)

— **Saint-Luc** : En 1842, les guérisons ont été de 70,04 pour 100 ; en 1844, de 64 3/4.

— **Dorset** : En 1845, à la session de l'Épiphanie, 23 aliénés sont sortis guéris ; 17 d'entre eux avaient été admis dans l'année.

— **Somerset** : La proportion des guérisons a été, en 1854, de 60,70 pour 100.

BELGIQUE.

— **Gand** : Pour 1846 à 1847, sur 1015 entrées, on a constaté 571 guérisons. (Rapport du docteur Guislain.)

ÉCOSSE.

— **Edimbourg** : Pour 1849-1850, il y a eu 253 admissions et 111 guérisons. (Rapport du docteur David Skae.)

ESPAGNE.

— **Barcelone** : Sur une population de 379, en 1857, les guérisons ont été de 49. (Mémoire de M. Pi y Molest.)

FRANCE.

— **Saint-Yon**, à Rouen : De 1832 à 1834, 205 admissions ; 72 guérisons. (Parchappe.)

— **Tours** : En 1837, 1 guérison sur 7 malades ; en 1838, 1 sur 4,43 ; en 1839, 1 sur 5,60 ; en 1840, 1 sur 3,12 ; en 1841, 1 sur 2,47. (M. Charcellay.)

— **Marseille** : En 1841, guérisons ou améliorations très grandes, 1 sur 2,80. (Aubanel.)

Pendant la période duodécennale, comprise entre 1842 et 1853, il est entré 94169 aliénés dans l'ensemble des asiles publics ou privés de France, il en est sorti 52871.

En 1853, sur 4872 malades sortis des asiles publics ou privés, on en a compté 2771 sortis après la guérison, soit 56,88 pour 100 et 2101 sortis avant la guérison, ou 43,12 pour 100.

En 1843, dans le tome VIII de la collection de ses tableaux, le bureau de la statistique générale a publié le mouvement de nos asiles d'aliénés, de 1835 à 1841, inclusivement. Mais les documents réunis à cette époque méritent peu de confiance, vu l'insuffisance médico-administrative et le délaissement des insensés, qui, dans la plupart des départements, n'avaient pu profiter encore des bienfaits de la loi toute récente de 1838 qu'après 1840.

IRLANDE.

Les inspecteurs généraux ont constaté :

En 1850, entrées, 889 ; sorties par guérison, 438.

En 1851, entrées, 889 ; sorties par guérison, 434.

HOLLANDE.

— **Utrecht** : De 1844 à 1851, 32 guérisons pour 100. (Rapport du docteur Schrœder van der Kolk.)

ITALIE.

— **Malte** : En 1861, sur 126 malades, 26 à 30 guérisons. (Rapport du docteur Axisa.)

— **Florence** : En 1851, on a compté 46 3/10 pour 100 de guérisons. (Rapport du docteur Bini.)

— **Sainte-Marguerite**, à Pérouse : De 1840 à 1851, il est entré 299 malades; il en est sorti 117 par guérison. (Rapport du docteur Massari.)

— **La Senavra**, en Lombardie : de 1804 à 1843, 50 guérisons pour 100. (Rapport du docteur Capsoni.)

— **Aversa**, près Naples : De 1813 à 1840, il a été reçu 5580 malades; il en existait 325: sur ce nombre, 2185 sont sortis guéris. (Rapport du directeur.)

SUISSE.

D'après une communication officieuse de M. le docteur Olivet, les aliénés de Genève ont présenté le mouvement suivant, durant la période sexennale de son majorat :

1856,	sur un ensemble de	136	résidants,	19	guérisons.
1857,	—	159	—	18	—
1858,	—	179	—	34	—
1859,	—	151	—	16	—
1860,	—	144	—	12	—
1861,	—	153	—	20	—

En portant à 100 les incurables formant le noyau de la population, le nombre des entrées aurait balancé, en moyenne, celui des sorties.

Ces notes, puisées intentionnellement au hasard dans les divers recueils périodiques de la plupart des pays du monde civilisé, prouvent qu'il y a toujours eu dans les asiles une somme convenable de guérisons; pouvant, selon les conditions locales, monter parfois jusqu'au tiers, même jusqu'à la moitié, relativement aux admissions. Or ce résultat s'accorde parfaitement avec l'opinion maintenant accréditée que la folie est curable dans un tiers des cas pris en bloc, dans la moitié pris au choix. Tout nous porte à espérer que ce niveau croîtra encore, en raison des progrès inséparables de notre art et de l'apport commun de tous les dévouements charitables.

Mais non-seulement la folie est susceptible de guérir, il convient aussi de démontrer qu'on ne saurait sans péril la déclarer incurable,— quels que soient sa gravité, son genre, sa chronicité. Quel médecin aliéniste, en effet, pour peu que son expérience soit ancienne, n'a vu des délires graves et invétérés aboutir à une issue heureuse? Les désordres les plus étendus peuvent être amoindris, les troubles les plus considérables apaisés ; ceux même liés aux dégâts de la pulpe cérébrale, ont trouvé, quoique rarement, leur remède.

Demandez aux infirmiers de nos hospices leur pensée sur ce moribond, incapable de marcher, de manger, de se tenir en équilibre...., perdu. — Interrogez une sœur sur cette femme qui, abdiquant toute volonté, tout sentiment de pudeur, vit indifférente au passé, au présent, à l'avenir..... perdue. — Questionnez un de nous sur cet insensé qui, depuis dix ans, est agité, parle seul, entend des voix chimériques; ou sur ce mélancolique qui, depuis plus longtemps encore, se croit condamné, maudit, voué aux tourments de l'enfer..... perdus. Ceux qui vous répondent ainsi, pleins de bonne foi, ont une expérience suffisante pour garantir un pronostic assuré. Eh bien, néanmoins, ils sont susceptibles d'erreur.

J'ai assisté à des résurrections inouïes; j'ai vu vivre et recouvrer le sens des personnes sur lesquelles j'avais, eu égard à leur état désespéré, prononcé un augure sans retour. A jeun depuis quarante jours, une jeune femme épileptique, dont on avait préparé le cercueil, est reprise par son mari, supporte les fatigues d'un long voyage et revient à la santé. Une femme plus âgée, arrive insensiblement aux derniers termes de la dégradation; tout à coup ses forces renaissent, elle qui, frappée d'impotence, ne pouvait ni manger, ni se vêtir, repousse ses gardiens et se précipite en courant dans les escaliers.

S'il est une affection désespérante et défiant nos tentatives, c'est, à coup sûr, la démence compliquée de paralysie. Pourtant, consultez les archives de l'art, ouvrez les traités spéciaux, ceux notamment de MM. Scip. Pinel et Billod : le premier mentionne, dans l'espace de quatre années, trois guérisons constatées; le second en cite une sur laquelle le doute n'est pas permis. M. Ferrus a raconté lui-même l'histoire, devenue presque vulgaire, de ce gendarme paralytique qui fut sauvé, à l'étonnement général, par une suppuration abondante. — Un paralytique général dont M. Delasiauve rapporte l'histoire, dans la séance du 27 mai 1861 de la Société médico-psychologique, s'est assez bien remis pour avoir pu, pendant six ans, remplir dans un magasin les fonctions minutieuses de caissier. On lit dans le *Journal de médecine mentale* un fait analogue emprunté à M. Brierre de Boismont; la guérison eut lieu au bout de dix-huit mois. Enfin nous avons eu, à notre asile Saint-Georges, un artiste plein de talent parvenu au troisième degré de cette redoutable dégénérescence, et qui en est sorti en parfait état.

Voilà pour le genre.

Ailleurs j'ai établi cet aphorisme : La probabilité de la guérison est en raison inverse de la distance du début de la maladie. Dans les

ouvrages spéciaux abondent les exemples exceptionnels confirmatifs de cette règle : Leuret (*Du traitement moral de la folie*) signale (8e observation) la guérison d'une monomanie ambitieuse qui durait depuis dix ans. — Guislain (*Leçons orales sur les phrénopathies*) rapporte, dans sa 37e leçon, la terminaison favorable d'une mélancolie avec mutisme, dont l'origine remontait à plus de douze ans. Une dame, atteinte de manie chronique, est revenue à la raison après douze ans (Brierre de Boismont, *Annal. méd.-psych.*, 1851). — Deux monomanies orgueilleuses cèdent après quinze ans de durée (Leuret, 21 et 22e obs.). — Une manie guérit après vingt ans (Guislain, 9e leçon). — Jacobi (*Rapport sur l'asile de Siegburg*, 1846), M. Ferrus (*Leçons cliniques*, à Bicêtre), notent des faits absolument identiques. — Pinel (*Traité médico-philosophique*), relate une guérison obtenue après vingt-sept ans. — Le médecin de l'asile de Deron a observé, en 1851, une maniaque qui recouvra une raison perdue depuis vingt années. — Le docteur Lisle (Lettres de 1856), écrit que la tante d'un artiste, devenue folle pour avoir assisté au supplice de son père, fut renfermée dans un asile où elle revint à la raison, subitement, au bout de quarante ans. — Ce phénomène s'est produit chez la belle-sœur d'une pensionnaire qu'on avait confiée à M. Girard de Cailleux. — Enfin, M. Brierre de Boismont (*Annales précitées*, 1850) assure qu'il a vu survenir la guérison chez une personne aliénée depuis cinquante-deux ans.

Voilà pour le temps.

Comment, en présence de tels exemples, conserver le mot incurable dans le vocabulaire de la médecine mentale ?

La folie héréditaire passe surtout pour irrémédiable. Peut-être s'est-on trop hâté de porter ce jugement sévère. Les nouvelles statistiques sont, à cet égard, loin d'étayer l'opinion communément répandue. Quant à moi, je suis persuadé, — comme l'a fort bien prouvé le docteur Malcolm, dans son vingt-deuxième rapport annuel de l'asile de James Murray, en Angleterre, — que la folie, de même que la goutte, la syphilis, la phthisie, peut disparaître et ne plus se montrer dans la descendance de ceux qui en avaient été primitivement atteints (1).

Beaucoup de nos clients, ainsi affectés, sortent et ne reviennent jamais. Quelques-uns se marient impunément, pour eux et leur race, conduite toutefois qui n'est pas à imiter, car les chances fâcheuses sont trop grandes et l'on ne peut compter sur une immunité durable que par

(1) *Journal of psychological medicine*, 1850, art. VIII.

la stricte observance des prescriptions salutaires du traitement, et l'abstinence des plaisirs sexuels. Molière, dans *Monsieur de Pourceaugnac*, exprimait à ce sujet, sans le savoir, une vérité positive.

« Dans un cas d'héméralopie héréditaire rapporté par Szokalski, aucun des enfants nés de parents délivrés de cette affection n'en présenta de traces. Une femme, qui avait hérité de sa mère d'une dartre squameuse humide du plus mauvais caractère, et qui l'avait transmise, comme elle l'avait reçue, dans sept grossesses de suite à tous ses enfants, guérit, contre tout espoir, par l'emploi des fumigations sulfureuses : une grossesse nouvelle suit son rétablissement ; l'enfant naît bien pourtant, et sans nulle apparence d'affection dartreuse. Le même fait se reproduit tous les jours dans le cas d'affection vénérienne, ou de toute autre affection guérie, avant le coït, chez le père et la mère ; et il tient, dans ces cas, comme dans le cas précédent et dans les cas analogues où le mal épargne ceux des enfants nés avant l'origine du mal, au principe de l'hérédité des états (1). »

ÉDUCATION.

A M. Wladimir St-eff.

V.

Loi naturelle et loi chrétienne.— Démonolâtres, stryges, lycanthropes.— Torquemada et l'Évangile. — Un mot de Montaigne. — Jean de Wier et Pigray. — L'esprit du passé. — Droits de l'homme. — Pinel et les aliénés. — Mal divin et mal des ardents. — Le crétinisme : ses lieux d'élection, ses causes, sa nature, ses spécifiques. — Idiotie. — MM. Belhomme, Calmeil, Voisin, Ferrus. — Faits physiologiques et faits morbides. — Bicêtre. — La vallée de Gentilly. — Maison des enfants idiots. — M. Vallée. — *Non pædagogos sed patres.* — Des cœurs qui battent. — Balzac et Victor Hugo. — Le bien de tout le monde.

Mon cher Wladimir,

En vous citant, dans ma dernière lettre, l'exemple vivant que j'ai sous les yeux, j'ai montré la terrible influence que pouvaient avoir sur une âme ardente, injustement humiliée, les dérisions cruelles et sottes du vulgaire; j'ai remarqué que la commisération était le premier et le plus intelligent des devoirs, au sein d'un monde qui naît, passe et s'éteint dans les pleurs; pour lequel toute supériorité est un hasard, et toute existence une étincelle. La pitié pour l'infirme, la compassion pour le mutilé, la tutelle et l'abri pour le fou, — ces préceptes de la

(2) P. Lucas, *Traité de l'hérédité naturelle*, 1850, t. II, p. 853.

loi naturelle et de la loi chrétienne furent méconnus, hélas! durant de longs siècles, par la société sortie d'elle-même. *Homo homini lupus.* Les infirmes, des parias; les fous, des possédés; telle fut, en application, la logique de ce moyen âge qui prêchait l'Évangile, comme Torquemada, un bûcher sous les yeux et un poignard à la main. On croyait aux démonolâtres et on les brûlait. En vain, Montaigne objectait-il, avec un grand sens, « qu'à tuer les gens, il faut une clarté lumi» neuse et nette, et que c'est mettre ses conjectures à bien haut prix » que d'en faire cuire un homme tout vif. » En vain, Jean de Wier affirmait que les stryges et les lycanthropes, dont le sang coulait sur les rives du Rhin et du Léman, étaient de pauvres hallucinés, n'ayant qu'imaginairement commerce avec des incubes, et dont les maléfices étaient sans péril; que les enfants qu'ils avaient dévorés n'avaient pas quitté la vie, ni les morts déterrés leurs tombeaux. En vain, Pigray demandait-il qu'on donnât « l'ellébore aux démonolâtres pour les purger, au lieu de la torture pour les soumettre et d'un brasier pour les dévorer, » l'imbécillité humaine surnageait. Le bâillon de fer et la main sanglante de l'inquisition faisaient taire les clairvoyances incommodes et les généreuses témérités : en Italie, en Espagne, en France, on carbonisait les fous à qui mieux mieux. Tout finit pourtant : les bûchers s'éteignirent; mais on peupla les cachots; car si le bon sens et l'étude avaient fini par démontrer que le démon n'entrait pour rien dans la folie humaine; si l'on ne voyait plus des possédés dans les insensés, on les considérait du moins comme des bêtes farouches, dont la société devait se défendre, et, en vertu de cette croyance effrayée, on leur donnait des loges comme aux animaux sauvages et des chaînes comme aux malfaiteurs.

Un jour devait venir où ce qu'il restait d'odieux à cette situation apparaîtrait. Dans l'homme, le mal est, surtout, une ignorance. Au souffle du XVIIIe siècle s'éteint l'esprit du passé. Les éléments de la vie générale se transforment. De ce choc des choses, de cette rédemption des intelligences jaillissent des flots de lumière qui s'épandent sur toutes les branches de la science et de la pensée. La société se scrute et s'interroge; elle découvre les plaies de ses institutions et de ses mœurs : elle tend à se rapprocher de Dieu en inaugurant les lois de fraternelle sympathie et d'universelle justice qui peuvent seules, ici-bas, consacrer son règne. La déclaration qui détermine, parmi nous, les droits de l'homme établit moralement ceux de l'aliéné. Aux lâches terreurs succède une sollicitude compatissante. Les penseurs sérieux, les savants occupés de philosophie médicale se demandent, pour la pre-

mière fois, si la perte de la raison est, en toute circonstance, un arrêt irrévocable. Pinel ouvre sans crainte les loges des fous; il réclame pour eux des habitations humaines, et rend aux tribunaux pour des coupables les fers dont la médecine devait savoir se passer pour des innocents.

Nul n'ignore aujourd'hui jusqu'où cette grande initiative a conduit la prévoyance sociale pour l'aliéné proprement dit. On sait le nombre de nos asiles; la législation qui les régit; l'organisation intérieure qu'ils ont reçue; leurs perfectionnements et leurs progrès.

Cette réparation fut plus tardive ou plus incomplète pour les épileptiques, les crétins et les idiots.

Que devait-on voir dans ces infortunés, subitement foudroyés par une force morbide inconnue; en proie à des crises mystérieuses, et ne montrant plus, à travers leurs effrayantes convulsions, que des formes altérées, tordues, livides? *Mal divin* ou *mal des ardents*, signe de sainteté ou signe de réprobation, on avait, suivant les époques, honoré ou proscrit les épileptiques par un double fanatisme. La pitié ni la science ne leur avaient jamais ouvert les bras. Les familles en avaient honte. L'administration ne les recueillait pas. Longtemps, ils furent pour la rue un objet d'épouvante. C'est une conquête d'hier que leur admission dans les quartiers spéciaux d'hospice.

Les crétins, à l'instar des épileptiques, ont traversé les siècles, réprouvés comme des êtres abjects, dont la laideur hideuse reflétait la malédiction divine, ou parfois vénérés de par l'Évangile (tant est versatile la raison humaine!) comme des simples d'esprit, qu'attendait le royaume des cieux.

Parqués, d'ailleurs, dans leurs rochers et leurs villages des Alpes ou des Pyrénées, au fond de vallées étroites et profondes, il a fallu, au XIXe siècle, la coalition d'hommes de bien et de science pour qu'on appelât les Académies à s'occuper du crétinisme, de sa nature, de ses causes, de ses spécifiques. Est-ce le sol que le crétin habite; est-ce l'eau qu'il boit; est-ce l'air qu'il respire; est-ce une dégénérescence héréditaire qui font de lui cet être dégradé, dont le regard, s'il n'a la flamme de la charité ou la fermeté de l'étude, se détourne avec un invincible effroi?

Dans ce voyage de découvertes, l'énigme morbide ne fut pas élucidée; mais on appela sur elle l'attention compétente, et l'on fonda des prix pour en hâter la solution.

Quant à l'idiot, que faire de ce mutilé de l'intelligence? A quoi bon traiter ce qui est incurable? Comment compléter un infirme? Mettre des sens et des facultés où la nature s'est abstenue? S'abstenir comme

elle parut longtemps une preuve de sagesse. Pinel et M. Calmeil ne spécifièrent rien. Le premier, M. Belhomme, en 1824, crut à la possibilité de rayons éducateurs, déduisant cette vue de sa psychologie, qui concluait logiquement de l'indépendance individuelle des facultés à leur culture partielle. M. Voisin, reconnaissant aussi à chaque virtualité distincte des qualités particulières, demanda qu'on « fît le tour de la constitution des idiots », afin de saisir le point, si limité qu'il fût, par lequel ils restaient intelligents. Cette donnée pratique si judicieuse fut expérimentée dans son institut orthophrénique, qui, plus tard, se fondit dans la section des enfants idiots de l'hospice de Bicêtre. Là était M. Ferrus, applicateur sagace, d'une constance virile, et que nous citons souvent, parce que nous l'avons beaucoup connu, beaucoup honoré et beaucoup aimé. Les médailles antiques sont rares. M. Ferrus combattit l'hébétude des idiots par des exercices manuels, des travaux de culture, des occupations à l'air libre, et il obtint pour eux une école.

Cette création fut reproduite par l'étranger; elle passa en Suisse, en Angleterre, aux États-Unis.

On ne pouvait aspirer, je l'ai dit, à refaire une intelligence à l'idiot, mais simplement à développer en lui ce qui existe encore, en tenant le plus grand compte des disparités individuelles; car l'idiotie n'altère pas l'ordre des faits physiologiques : les virtualités inégalement réparties à l'état normal sont, chez les idiots, inégalement compromises dans le naufrage des facultés supérieures. A ce titre, chacun d'eux offre à l'étude un monde distinct, sollicitant une investigation spéciale et des évocations appropriées. Souvent stérile, l'exploration est toujours pénible, mais la constance peut être récompensée quelquefois par l'éclosion fortuite de possibilités inattendues.

Je vous parlerai peu, mon cher Wladimir, de ma visite récente à Bicêtre, qui fut bâti par un de nos rois, détruit sous un autre, réédifié par un troisième, pour devenir, à la fin du dernier siècle, un transit pour l'échafaud, et finalement un lieu de refuge pour la vieillesse pauvre et l'insanité mentale. Une suggestion féconde nous avait conduit dans ses divisions d'aliénés et dans sa section d'idiots. Le meilleur moyen de fixer les directions éducatrices de l'homme social ne serait-il pas d'observer le pouvoir générateur de l'instruction intellectuelle et morale, en partant de l'idiotie, c'est-à-dire du point le plus étroit et le plus obscur où cette instruction puisse s'établir ? Lallemand, avant tout autre que nous sachions, a reconnu cette convenance, en commençant par l'instinct des animaux son admirable traité de l'éducation. Je ne veux point ici m'exposer à déflorer le savant mémoire présenté

à l'Académie par le directeur de cette revue sur les principes à suivre dans le traitement des idiots : la place d'une telle étude y est marquée par l'ordre même des formes mentales, dont l'auteur nous fait suivre chaque mois l'instructive succession : je dirai seulement que j'ai pu à Bicêtre, dans ce *caput mortuum* des intelligences les plus dégradées, constater la réalisation de petits progrès, qui sont relativement de grandes conquêtes ; — de grandes conquêtes, surtout si l'on songe que dans cet établissement, qui devrait être un modèle supérieur pour l'étranger, une gloire spéciale pour la France, le médecin et l'éducateur voient, — chose plus vraie que vraisemblable, — briser pratiquement leur science et leur zèle par l'absence des appropriations indispensables et du personnel suffisant !

Ces appropriations et ce personnel, on les rencontre (dans le cercle, il est vrai, d'une expérimentation restreinte) à quelques centaines de pas plus loin. Quittez Bicêtre ; longez une allée touffue et plusieurs sentiers de la vallée de Gentilly ; entrez dans cette Maison blanche, solitaire par son exposition, mais vivante par ses verdures, les sourires du ciel et l'animation de ses perspectives. Là, sont réunis une vingtaine d'enfants idiots. Rendez-les idéalement au milieu qu'ils occupaient ; isolez-les de leur condition actuelle par la pensée. Lourds, inactifs, engourdis, sans ressort ni stimulations, ils tomberont dans une apathie radicale, et successivement dans la dégradation la plus absolue. Que sont-ils aux mains du créateur de cette fondation particulière, de M. Vallée et des professeurs qui le secondent ? Une frappante image des fruits que peuvent porter, même sur le sol le plus ingrat, un enseignement bien entendu, cherchant ses moyens d'action dans l'ordre des indications rationnelles ; un centre propice ; des coadjuteurs choisis avec soin ; une discipline ingénieuse ; la simplicité, la clarté, la précision, la patience. M. Vallée a disposé les heures, les devoirs scolaires, les travaux extérieurs, les récréations gymnastiques, les repas et les prières, de façon qu'il ne pût rester de temps qu'au sommeil. Variété des aspects, mobilité calculée des exercices, simultanéité ardente des occupations ; telle est la base de l'enseignement, ou, si l'on veut, du traitement appliqué dans cette maison ; car, en fait d'idiotie, les deux mots sont synonymes.

Homme de pratique sérieuse et d'action vigilante, ne donnant rien au hasard et tout au possible, M. Vallée, qui fut éducateur à Bicêtre, étudie, tâte, sonde, éprouve, et n'introduit dans ces têtes obtuses que des notions en rapport avec les errements qui s'y conservent. Sa discipline a du charme, parce qu'elle procède sans rudesse : « *Non pæda-*

gogos sed patres, » comme disait saint Paul. Ici encore, nous retrouvons la donnée éducatrice de M. Meunier : pas de punitions. Même principe, même résultats. Les enfants idiots de M. Vallée sont dociles sans châtiments, et ils le sont sans efforts. Emportés dans le tourbillon régulier des nécessités auxquelles les façonne une répétition incessante, ils ne peuvent ni connaître l'ennui qui stupéfie, ni se livrer au vice solitaire qui tue.

Nous avons été surpris, et tout homme du monde le sera, des épreuves, dont plusieurs de ces enfants sont, en notre présence, sortis à leur avantage. En effet, quelle que puisse être, à cet égard, la puissance machinale de l'habitude, on sera toujours étonné de voir un enfant idiot, fortement marqué du cachet de cette triste dégénérescence, déterminer, non sans peine, mais avec obstination et succès, les divisions fondamentales de notre histoire, la succession des races, le nom des rois, la série et la date des règnes ; on sera étonné, enfin, de la facilité calligraphique que les élèves de M. Vallée acquièrent par la constance des applications, et de la netteté des dessins rudimentaires qu'ils entremêlent à leurs exercices d'écriture.

Ici les figures sourient; les yeux brillent : on sent que les cœurs battent, et c'est beaucoup. L'œil n'est pas affligé, comme à Bicêtre, par une vêture en guenilles : les habits sont propres ; la tenue décente : point énorme pour ces natures dégradées elles-mêmes ; car il n'est pas de petites impressions morales. Le moindre détail s'élève souvent par les conséquences à une grandeur inespérée. Balzac, cet analyste profond, qui a si bien vérifié, par l'admiration tardive accordée à son génie, ce triste axiome de Victor Hugo : « Voulez-vous être grands » demain, mourez aujourd'hui ; » Balzac a dit que la propreté était la noblesse des choses extérieures, et que cette noblesse réagissait sur le sens intime. Rien de plus vrai. Nous avons vu, dans les tourmentes de 48, les enfants des faubourgs, à mœurs crapuleuses, revêtir instantanément, avec l'uniforme du garde mobile, la dignité du soldat.

Si la Perspective Newsky n'était séparée de nos latitudes parisiennes par tant de lieues marines ou de kilomètres, je vous convierais à la visite que j'ai faite ici moi-même, et votre esprit, qui voit si clair et qui généralise si aisément, s'affermirait dans la connaissance socratique de l'homme, après avoir étudié l'enfant mutilé. Ce qui, du reste, n'a pas été pour nous moins attachant que cette traversée rapide dans le domaine éducateur de l'idiotie, c'est en déjeûnant chez M. Vallée, en face de verts horizons, et aux mélodies d'oiseaux chanteurs, qui ont appris de Dieu l'harmonie plus vite encore que M. Rahn ne peut l'en-

seigner; c'est, dis-je, l'entretien qui s'en est suivi. M. Delasiauve, répondant d'une manière directe à nos intuitions, a émis, à propos de ses travaux antérieurs, touchant l'instruction de l'école et de la famille, des vues pleines de lumière, non-seulement sur les idiots proprement dits, mais sur les quarts d'idiots, si l'on peut parler ainsi; enfants moins pauvres, mais plus malheureux, que leurs parents appellent des *têtes dures*, qu'on nomme *les fruits secs* dans les colléges; échappant par leur petite portée intellectuelle à l'action des méthodes uniformes, calculées d'après les dispositions ordinaires; maltraités, humiliés, désolés par les comparaisons et les reproches; hébétés par les pensums : vrais martyrs!

C'est à ces enfants disgraciés, mal nés, faibles d'esprit; à ces « âmes nouées, » suivant l'image aussi heureuse qu'expressive de M. Voisin, que nous consacrerons notre prochaine lettre. Adieu, mon cher Wladimir. Vous le voyez, à défaut de force, la constance ne nous manque pas. Dans cette question si délicate de l'éducation, nous voyageons, comme l'abeille à travers les idées, observant et comparant, pour mieux enrichir la ruche, et, autant que possible, mettant devant et derrière nous la raison commune : « On prend du feu chez son voisin ; on l'allume » chez soi, a dit Voltaire ; on le communique à d'autres, et il appartient » à tout le monde. »

BÉNÉDICT GALLET DE KULTURE.

LETTRE DE M. CASIMIR PINEL.

A propos de l'éloge de Lallemand, par M. Broca, nous nous empressons de reproduire, d'après la *Gazette hebdomadaire*, la lettre suivante de notre savant collaborateur et ami, M. Casimir Pinel.

« Mon cher confrère, le docteur Broca, dans son remarquable éloge de Lallemand, dont la *Gazette hebdomadaire* a publié un extrait, dit que c'est aux démarches de l'évêque de Montpellier, faites auprès de M. Frayssinous, que ce professeur dut d'être réintégré dans ses fonctions de chirurgien de l'hôpital Saint-Éloi.

» Je ne conteste pas que Monseigneur Fournier, prélat très éclairé et fort tolérant, ait défendu Lallemand contre la congrégation et le parti ultra-royaliste ; mais je dois rendre hommage à la vérité en affirmant que le mérite de cette action, alors courageuse, appartient surtout, et je crois pouvoir dire presque exclusivement, à l'un des membres les plus honorables du corps médical, à un aliéniste des plus distingués, à l'un de mes maîtres vénérés, à Esquirol, qui était, à cette époque, inspecteur général de l'Université.

» Esquirol, je le tiens de lui, prit chaudement à cœur la cause de Lallemand, et la plaida avec d'autant plus de faveur qu'il avait des opinions politiques tout à fait différentes des siennes. Esquirol était royaliste, mais il était, avant tout, un homme juste, loyal et honnête, incapable de rester indifférent devant la mesure prise contre un professeur dont il estimait le caractère et appréciait le savoir, à plus forte raison d'en devenir le complice. Il demanda à être chargé d'instruire cette affaire, qui se termina, selon ses désirs, dans l'intérêt de la justice et de la science.

» Pour appuyer ce que je viens de dire, permettez-moi de citer les paroles suivantes de Pariset, dans son éloge d'Esquirol : « Cet emploi (inspecteur général de l'Université), il l'avait eu sans le souhaiter, il le perdit sans regret, si ce n'est peut-être qu'il n'aurait plus l'occasion de rendre à d'autres le service qu'il avait rendu à un illustre professeur de Montpellier : il l'avait fait réintégrer dans sa chaire. C'était pour le servir qu'il avait sollicité cette mission. »

» J'adresse à M. Broca une copie de cette lettre, en le priant de vouloir bien mentionner la part d'Esquirol dans l'affaire de Lallemand.

» Je vous serai très obligé de publier ma lettre dans le plus prochain numéro; ce sera rendre un juste hommage à la mémoire de l'illustre aliéniste.

» Veuillez agréer, etc. PINEL. »

(*Gazette hebdomadaire.*)

3 février 1862.

VARIÉTÉS.

Sociétés savantes. — L'Académie de médecine (7 et 14 janvier) a reçu : 1° une note sur certains cas d'aliénation mentale, d'épilepsie, de catalepsie et d'hystérie chez les femmes par M. le docteur Baker Brown (de Londres). (Commissaires : MM. Baillarger, Trousseau, Falret.) 2° Une note de M. le docteur Billod, sur un cas d'amaurose symptomatique de la paralysie générale des aliénés. (Commissaire : M. Baillarger.) 3° Une note de M. le docteur Berthier (de Bourg), sur le traitement de la diarrhée chronique chez les aliénés, par la viande sèche. (Commissaire, M. H. Roger.)

— M. le docteur Devay (de Lyon), auteur de remarquables travaux sur l'hygiène et les mariages consanguins, vient d'être nommé associé national de la Société d'anthropologie.

Asiles. — On voit, par un curieux passage du mémoire de M. le docteur Semelaigne sur la dipsomanie (t. I, p. 245), que le projet de consacrer aux ivrognes une maison spéciale date de plusieurs années. M. Falret père en a fait, dès 1838, en termes éloquents, la proposition formelle. L'idée a progressé en Écosse et en Amérique. New-York surtout, dont le zèle s'était manifesté, en 1854, par l'ouverture d'une souscription nationale, vient d'aboutir, enfin, à une réalisation complète, en fondant un gigantesque *inebriate asylum*. 5000 demandes d'admission ont, dit le

Philadelphia med. Report, été présentées. On peut par ce chiffre juger de l'étendue du fléau dans cette belle contrée du nouveau monde.

— Les aliénés de l'Isère viennent de prendre possession de l'asile de Saint-Robert, près Grenoble, construit pour 360 à 400 malades. Chaque catégorie occupe une construction isolée, avec son préau entouré sur trois côtés de murailles élevées seulement d'un mètre au-dessus du sol. Le plan suivi a pour auteur M Evrat lui-même, le savant directeur médecin de l'établissement; c'est à la fois un honneur pour lui et un triomphe pour notre science spéciale.

— L'asile d'Hanwell vient d'être le théâtre d'une douloureuse catastrophe, suite de sévices exercés par un infirmier sur un malade. Les violences ont été telles et si soutenues que les contusions constatées sur divers points du corps ont ultérieurement occasionné la mort. *The Lancet*, qui rapporte, ce fait (12 janv.) s'élève avec raison contre un traitement si féroce. Mais jusqu'à quel point engage-t-il la responsabilité des chefs de l'établissement? Le non-restraint est rigoureusement appliqué à Hanwell où fut son berceau. Évidemment, on ne doit voir dans cet événement, à coup sûr exceptionnel, que le triste fruit d'un égarement passager du gardien lui-même. Dans quelles conditions a-t-il eu lieu? Comment a-t-il été provoqué? Une enquête a été ouverte, *The Lancet* n'en indique point le résultat. En tous cas, on ne saurait trop recommander un bon choix des infirmiers, et, à leur égard, une surveillance active.

— Tous les États s'occupent aujourd'hui, à bon droit, du sort des aliénés. On cherche surtout à leur procurer les meilleurs moyens de traitement, soit en perfectionnant les asiles ou en comparant les avantages des systèmes. Le gouv rnement russe est entré dans cette voie, en confiant à un de ses conseillers, professeur de médecine légale à l'université impériale de Kharkoff, M. le docteur Sviredoff, la mission d'examiner, sous ce rapport, ce qui s'est fait ou se projette en France. D'après la *Gazette médicale de Lyon* (1er janvier) notre confrère russe, dont l'enquête est terminée, inclinerait vers les nouvelles tendances, et adopterait, pour son pays, le plan de nos établissements modèles avec colonies annexes. On ne peut nier que les colonies ne réalisent, en effet, un progrès considérable.

— Dans ce journal, M. Delasiauve (t. I, p. 22) a déjà fortement insisté sur le genre d'occupations convenables pour les aliénés. Selon ce que rapporte *The Lancet*, M. Langdon Down à Earlsvood, M. Brashfield à Cheshire et M. Paul à Camberwell, viennent d'organiser, dans leurs asiles respectifs, des concerts, des lectures, des scènes dramatiques et de pantomime. L'effet, assurément, peut, à titre de distraction, en être salutaire; on en a fait chez nous une expérience heureuse. Ces essais, néanmoins, utiles comme moyens d'ensemble, ne sauraient équivaloir à un travail soutenu, à un enseignement coordonné, exerçant leur influence pleine et directe sur les individus.

— Dans la discussion sur l'hygiène des hôpitaux, à l'Académie, M. Larrey a émis le vœu de la fondation d'un asile d'aliénés spécial pour les militaires.

Crétinisme. — MM. les ministres de l'intérieur et du commerce, conjointement, viennent de nommer une commission pour l'étude de cette maladie en France, au double point de vue étiologique et prophylactique.

En font partie, sous la présidence de M. Rayer : MM. Mélier, Parchappe, Tardieu, Constant, Antelme et Morel (de Rouen). — Par arrêté du 3 février dernier, M. Baillarger a été adjoint aux membres précédemment cités.

Thèses sur la folie (du 7 novembre au 9 février 1862). — M. E. Geoffroy, interne de Charenton, lauréat du prix Esquirol, etc. : *De la folie à double forme.* — M. J. B. M. Daugreilh : *La pellagre* — M. A. Piroux : *Fragments d'études sur les hallucinations.* — M. Albert Mitivié : *De l'hérédité morbide* (1). — M. Girard E. Jérémie : *Essai sur le rhumatisme cérébral.* — M. Dujardin-Baumetz : *De l'ataxie locomotrice.*

Nécrologie. — M. Duchemin, interne des hôpitaux, vient de mourir à l'âge de vingt-quatre ans. Le cahier d'avril des *Annales médico-psychologiques* contient de lui la traduction d'un mémoire du docteur Austin, ancien médecin d'un asile d'aliénés, sur l'état des pupilles dans la paralysie générale.

Statue d'Esquirol. — Depuis longtemps le gouvernement avait résolu d'honorer la mémoire du plus éminent de nos aliénistes, d'Esquirol, en lui élevant une statue. Nous apprenons que cette statue, confiée à l'habile ciseau de M. Toussaint, est terminée et qu'elle sera prochainement inaugurée. Elle sera érigée, paraît-il, dans le préau d'honneur de la maison impériale de Charenton. L'auteur, malheureusement, n'aura pas joui du fruit de son œuvre. M. Toussaint vient, tout récemment, d'être enlevé par une mort rapide.

Prix. — La Société médicale d'Indre-et-Loire met au concours la question suivante : *De l'alcoolisme.* Médaille de 2000 francs Les mémoires devront être adressés à M le docteur Blot, à Tours, avant le 30 août 1863.

— M. Dunant, interne à la Salpêtrière, a obtenu le prix Esquirol (concours 1861) pour un mémoire intitulé : *Des rapports entre l'hystérie et l'épilepsie*, principalement au point de vue des symptômes des crises convulsives et de l'existence de la névrose mixte hystéro-épileptique. — Quatorze mémoires avaient été adressés pour le prix Civrieux : « De l'angine de poitrine. » L'Académie a partagé la somme de 2000 francs à quatre concurrents : MM. les docteurs Ullersperger, médecin à Munich (Bavière), Therry, médecin à Langon (Gironde), H. Merland, fils, médecin à Luçon (Vendée), Savalle, médecin à Freneuse (Seine-et-Oise).

— Pour le prix André, à la Société médico-psychologique, il a été décidé que le sujet proposé par le donateur (la manie raisonnante) serait maintenu. Toute latitude est laissée aux auteurs, qui trouveront auprès de M. le secrétaire général les conditions du programme. Les mémoires devront être adressés, avant le 31 décembre 1863, à M. le docteur Archambault, secrétaire général de la Société, rue de Charonne, 161.

(1) M. Albert Mitivié, petit-neveu d'Esquirol, a pour père l'un de nos plus excellents collègues, médecin en chef d'une section des aliénées à la Salpêtrière. Son œuvre, aussi fermement écrite que sagement conçue, montre que, formé à bonne école, notre jeune confrère saura suivre d'illustres traces. Tout en accordant notamment une large part aux influences héréditaires dans la production de la folie, il se garde judicieusement des exagérations. Dans ce numéro même, nous apprécions brièvement ce travail ainsi que la dissertation de M. A. Piroux, digne fils du savant directeur des sourds-muets de Nancy, dissertation qui présente les hallucinations sous une face philosophique et toute nouvelle. D.

— La Société de médecine de Bordeaux avait proposé la question suivante : « Déterminer, par des faits bien observés et sévèrement contrôlés, si les troubles de la volonté sont indépendants de ceux de l'intelligence, et établir les circonstances dans lesquelles l'homme est irresponsable de ses actes. Quels vœux pourrait-on émettre à ce sujet relativement aux modifications à apporter dans la législation ? » Le prix n'a pas été donné, mais la Société accorde : 1° une médaille d'or de 300 francs et le titre de membre correspondant à M. J. Mandon, médecin à Limoges ; 2° une médaille d'or de 200 francs et le titre de membre correspondant à M. Finkelnburg, médecin adjoint de l'asile de Siegburg (Prusse).

De plus, elle décerne à M. César Castiglioni, médecin-directeur de l'asile public des aliénés de Milan, une médaille d'argent grand module, pour son ouvrage sur les désordres de l'intelligence dérivant de diverses conditions morbides considérées dans leurs rapports avec la législation criminelle, la philosophie et l'hygiène, spécialement en Italie. (*Journal des connaissances médicales*, 20 avril 1862.)

— L'Académie des sciences a proposé comme sujet d'un prix de médecine à décerner, en 1864, la question suivante : « Faire l'histoire de la pellagre. » Les concurrents devront : 1° faire connaître les contrées où règne la pellagre endémique, et celles où la pellagre sporadique a été observée en France et à l'étranger ; 2° poursuivre la recherche et l'étude de la pellagre dans les asiles d'aliénés, particulièrement en France, en distinguant les cas dans lesquels la folie et la paralysie ont précédé les symptômes extérieurs de la pellagre, des cas dans lesquels la folie et la paralysie se sont déclarées après les lésions de la peau et les troubles digestifs propres aux affections pellagreuses ; 3° étudier avec le plus grand soin l'étiologie de la pellagre et examiner spécialement l'opinion qui attribue la production de cette maladie à l'usage du maïs altéré (verdet) ; 4° en un mot, faire une monographie qui, éclairant l'étiologie et la distribution géographique de la pellagre, exposant les formes sous lesquelles on la connaît, présentant et donnant au diagnostic et au traitement plus de précision, soit un avancement pour la pathologie et un service rendu à la pratique et à l'hygiène publique. Le prix sera de *cinq mille francs ;* les ouvrages, écrits en français, devront être remis au secrétariat de l'Institut, avant le 1er avril 1864.

Nominations. — M. le docteur A. Piroux remplace en qualité de médecin adjoint de l'asile d'Auxerre, M. le docteur Décool, démissionnaire.

— Par arrêté du 19 avril, M. P. Gratiolet, docteur ès sciences, aide d'anatomie au Muséum, a été chargé du cours d'anatomie, physiologie comparée et zoologie, vacant à la Faculté des sciences de Paris, par la mort d'Isidore Geoffroy Saint-Hilaire. M. Gratiolet a commencé ses leçons le mardi 3 mai, devant un auditoire nombreux qu'il a su charmer par son éloquence et instruire par sa science profonde que nos lecteurs ont déjà pu apprécier. (*Jour. méd. mentale*, t. I, p. 90, etc.)

— MM. Jentaux et Bonenfant, élèves en médecine de la Faculté de Paris, ont été nommés internes de l'asile d'aliénés de Toulouse.

BOURNEVILLE.

Paris. — Imprimerie de L. MARTINET, rue Mignon, 2.

JOURNAL

DE

MÉDECINE MENTALE.

SPÉCIMEN MENSUEL.

SOCIÉTÉ ANATOMIQUE : SUR LE SIÉGE DE LA FACULTÉ DU LANGAGE ARTICULÉ, AVEC DEUX OBSERVATIONS D'APHÉMIE DUES A UNE ALTÉRATION DES DEUXIÈME ET TROISIÈME CIRCONVOLUTIONS FRONTALES, PAR M. LE D[r] BROCA. — DE LA FOLIE TRANSITOIRE HOMICIDE DANS SES RAPPORTS AVEC LA MÉDECINE LÉGALE, PAR M. LE D[r] BONNET.

I. — Gall, on le sait, attribuait à l'une des circonvolutions cérébrales, qui repose sur la voûte orbitaire, la faculté du langage. Basée sur des aperçus aventureux, cette opinion fût inévitablement tombée dans l'oubli si, en la circonscrivant, M. Bouillaud ne lui eût donné l'appui d'un grand nombre de faits anatomo-pathologiques. Pour l'illustre professeur, les lobes antérieurs président, par quelques-uns de leurs points jusqu'ici indéterminés, à la *faculté du langage articulé*, qu'il ne faut pas confondre avec la *faculté générale du langage.*

Celle-ci, en effet, phénomène complexe, implique une série de conditions : les *idées*, les *signes*, le *pouvoir d'émission.* Point d'idées, point de langage ; les signes se traduisent par la parole, la mimique, la dactylologie, l'écriture figurative ou phonétique, etc. Pour cette traduction elle-même, il faut à la volonté des intermédiaires aptes à l'obéissance, c'est-à-dire un foyer nerveux immédiatement au service de la pensée, des nerfs de transmission et des organes sains, comme l'appareil vocal, par exemple, susceptibles de fonctionner sous cette double stimulation.

Il est, en outre, à remarquer que les divers modes du langage peuvent se suppléer, le geste, l'écrit remplacer la parole et réciproquement. Les échanges ont lieu ainsi par des voies inverses. Un paralytique, privé de l'articulation des sons, se sert de la mimique pour répondre.

C'est le contraire pour l'adulte, devenu sourd, qui s'énonce oralement quand, pour se faire comprendre, un autre procédé est nécessaire.

Lorsque la faculté du langage est atteinte, il importe donc de rechercher l'espèce de cause dont cette lésion peut dépendre. Dans les cas de M. Broca ou ceux analogues, les facultés sont réputées saines, les sens ouverts, les organes vocaux libres. Le malade entend les mots, en comprend la valeur, et peut les exprimer, sinon par la parole. Quelque obstacle évidemment réside dans le cerveau à l'endroit où se transmet l'ordre volontaire. L'influx excitateur ou régulateur de l'action vocale manque, comme chez le paralysé incapable de mouvement, malgré l'intégrité des muscles frappés d'impotence.

Mais où est le principe de cette défaillance ? Y a-t-il, dans le cerveau, un compartiment spécialement affecté aux sons articulés? M. Bouillaud a trouvé des altérations dans les lobes antérieurs; il en existait d'aussi étendus chez des individus qui avaient conservé le don de la parole. L'objection tirée de ces faits négatifs n'est pourtant point irréfragable. De ce que la totalité de l'organe ne serait pas nécessaire à la manifestation fonctionnelle, il ne s'ensuit point que celle-ci ne relevât pas de l'une des parties. Tout récemment, dans une discussion à la Société d'anthropologie, M. Auburtin a produit, outre les exemples empruntés à M. Bouillaud, son maître, une série d'autres observations, en majorité personnelles, pleinement favorables à cette dernière thèse. Les lésions des lobes antérieurs, il le reconnaît, n'entraînent pas toujours la perte de la parole; en revanche, toutes les fois que, très isolée, celle-ci se montre exempte de complication, les lobes antérieurs présentent infailliblement une altération quelconque. Jusqu'ici les autopsies n'ont jamais démenti un diagnostic anticipé. S'il surgit un fait contradictoire, M. Auburtin se déclare prêt à renoncer à sa théorie.

Cette constance d'altération dans des cas déterminés implique un résultat important : la réalité plus que probable d'un siége distinct, pour le langage articulé, dans une portion circonscrite des lobes antérieurs. L'affirmation de M. Bouillaud, les présomptions de l'école phrénologique seraient justifiées. On entrevoit dès lors la conciliation des dissidences, tout portant à croire à l'intégrité du noyau privilégié dans les destructions, même profondes, avec conservation de la parole. Si ce siége, enfin, était démontré, la cause si controversée encore des localisations aurait réalisé un progrès considérable.

La science, malheureusement, s'est bornée à des indications vagues. Eux-mêmes, les phrénologues, si intéressés à la topographie cérébrale, n'ont rien fait anatomiquement pour sa fixation. Les plus précis ont

procédé par à peu près, en indiquant que la lésion commençait ou finissait à tant de centimètres, soit du bord antérieur de l'hémisphère, soit des scissures médiane ou de Sylvius. On ne saurait arriver à une solution exacte à moins d'être positivement renseigné d'une part sur la disposition et le nombre des circonvolutions, de l'autre sur ceux de leurs points attaqués, et autant que possible sur le mode progressif de l'envahissement.

C'est la marche suivie par M. Broca à propos des faits qu'il a soumis à la Société anatomique, et que la discussion de la Société d'anthropologie lui avait suggéré l'idée d'utiliser. Un préjugé, selon notre savant collègue, a empêché de bien étudier les circonvolutions cérébrales. On a cru qu'elles constituaient de simples plis variables non-seulement d'un cerveau à l'autre, mais entre les hémisphères d'un même encéphale. Cela n'est vrai que des duplicatures secondaires dont la multiplicité ou le plissement saillant semble accroître l'énergie des facultés. Il y a, au contraire, des circonvolutions fondamentales toujours constantes et se comportant comme autant d'organes distincts dans les animaux de même espèce. Sous ce rapport, les lobes antérieurs sont, en quelque sorte, composés de deux étages, l'un affecté aux circonvolutions de la face inférieure, dites orbitaires et que l'auteur néglige, l'autre comprenant supérieurement les circonvolutions frontales beaucoup plus volumineuses et sur lesquelles il insiste particulièrement. Celles-ci, au nombre de quatre chez l'homme, sont dirigées, trois parallèlement d'avant en arrière, l'autre, sur laquelle les premières aboutissent, transversalement et limitée dans son parcours par le sillon de Rolando.

M. Broca signale une autre cause d'erreur. Beaucoup de personnes, examinant le cerveau par sa face inférieure, fixent la limite des lobes antérieurs au niveau du chiasma des nerfs optiques. Elle s'étend très au delà à mesure qu'on monte vers leur sommet, dont les couches, de plus en plus allongées, recouvrent postérieurement l'extrémité antérieure du lobe moyen. Faute d'avoir songé à cette conformation, on a pu croire à la destruction complète des lobes antérieurs, alors que la circonvolution transversale et les portions reculées des circonvolutions longitudinales restaient intactes. Pour découvrir la vérité, il faut se garder d'une telle méprise.

Quand M. Broca était tout préoccupé de la communication faite par M. Auburtin à la Société d'anthropologie, un sujet propice pour la vérification entra à point à l'infirmerie chirurgicale de Bicêtre, confiée aux soins de notre éminent collègue. Privé de la parole depuis vingt et un ans, mais plein de connaissance encore, ce malade allait infailliblement

succomber à un phlegmon gangréneux de tout le membre inférieur droit, devant offrir ainsi l'occasion de comparer avec les symptômes observés pendant la vie, les lésions anatomiques constatées après la mort.

Le Borgne était connu dans la maison sous le nom de *Tan*, seul mot qu'il employât dans toutes les circonstances, en y joignant parfois le juron s. n. de D., indice énergiquement accentué de colère ou de dépit, surtout s'il ne réussissait point à se faire entendre par signes. Quoique soumis dans sa jeunesse à des accès d'épilepsie, il avait pu apprendre le métier de formier qu'il exerça jusqu'à trente ans, époque à laquelle il fut admis dans l'établissement pour une aphémie survenue on ne sait si c'est d'une manière rapide ou insensible. Sauf un caractère hargneux et un penchant à l'indélicatesse qui indisposaient contre lui ses camarades, la lésion, pendant dix ans, s'est restreinte à la perte de la parole. Le Borgne comprenait et se faisait comprendre.

A partir de ce moment, le bras droit commenca à se paralyser, puis, quatre ans après, le membre inférieur correspondant. Dans les sept dernières années, le séjour au lit avait été continuel. La vue était affaiblie.

Malgré l'état grave du moribond, M. Broca a pu faire quelques constatations précieuses. Un peu moindre du côté affecté, la sensibilité générale était partout conservée. Point de déviation de la langue ni du visage. Une légère turgescence de la joue gauche, dans l'action de souffler, dénotait une certaine faiblesse de cette partie. Cinq ou six doigts levés indiquent le nombre de jours depuis l'invasion de la gangrène. Pour désigner celui des années de sa résidence à Bicêtre il ouvre quatre fois la main avec l'appoint d'un doigt, 21. La marche de la paralysie est elle-même clairement précisée par la notation successive de la langue, du bras et de la jambe. Quelques réponses à des questions simples furent moins exactes ou obscures, ce qui n'avait rien d'étonnant dans l'état d'affaissement où se trouvait le malade, mort quelques jours après.

En raisonnant, d'après les données de MM. Bouillaud et Auburtin, l'altération avait dû avoir son foyer primitif dans un des lobes antérieurs, le gauche inévitablement, en vertu du croisement connu des paralysies cérébrales. De là se propageant au corps strié, l'organe moteur le plus voisin, elle avait amené l'hémiplégie et l'amaurose.

L'autopsie a permis, en effet, de confirmer la rigueur de ce diagnostic. Une collection séreuse s'étendant jusqu'à la scissure de Sylvius s'était creusé, latéralement et en arrière, une large place aux dépens du

lobe antérieur gauche. Le liquide s'était évidemment exhalé, pour remplir le vide opéré graduellement par la destruction de la substance cérébrale, comme cela a lieu dans les ramollissements chroniques. Son évacuation met à découvert une cavité allongée susceptible de contenir un œuf. Celle-ci n'est point limitée, comme un kyste, par un fond pseudo-membraneux. Ses parois, anfractueuses et directement constituées par la matière nerveuse elle-même, sont, en dedans surtout, réduites en bouillie. Le ramollissement gagne en outre l'insula, la moitié interne du noyau extra-ventriculaire et la portion antérieure du noyau ventriculaire du corps strié, de sorte qu'une voie de communication existe entre la cavité et le ventricule.

Pour M. Broca, nul doute que la lésion n'ait pris origine et ne se soit concentrée là où la perte de substance est complète, et que le progrès ultérieur de la désorganisation n'ait concordé avec la seconde phase morbide. Or, si l'on examine les parties disparues, on voit qu'elles appartenaient aux troisième et deuxième circonvolutions frontales, l'une totalement détruite dans sa moitié postérieure, l'autre également fort entamée, mais conservant encore sa continuité à sa région la plus interne. Ce serait donc, selon toute probabilité, dans la première de ces circonvolutions que le mal aurait débuté.

Cette conclusion, il est vrai, ne résout pas la difficulté. La lésion ici siégeait en arrière. Dans beaucoup de cas, c'est l'extrémité la plus antérieure des lobes que l'on a trouvée altérée. Cette différence, peu favorable aux bosses phrénologiques, se concilierait mieux avec la localisation par circonvolutions, puisque, comme nous l'avons dit plus haut, les trois grandes circonvolutions du lobe frontal répondent dans leur trajet antéro-postérieur à tous les points où ont été observées les causes matérielles de l'aphémie.

Par la circonscription des symptômes et le siége identique du désordre cérébral, le second fait produit par M. Broca donne au premier et acquiert lui-même une signification importante. Le Long, âgé de quatre-vingt-quatre ans, est conduit à l'infirmerie pour une fracture du col du fémur. Dix-huit mois auparavant, il avait été traité dans le service médical pour une apoplexie passagère, qui lui ôta, sans retour, l'usage de la parole. Le Long, dont la mimique était expressive, ne prononçait que quelques mots, difficilement articulés, mais justement appropriés : *Oui...*, *non...*, *toujours...*, *tois* pour trois, *Lélo* pour Le Long. Savez-vous écrire? *Oui.* — Le pouvez-vous? *Non.* — Avez-vous des enfants? *Oui.* — Combien? *Tois*, mais il lève quatre doigts. — Combien de garçons? *Tois*, et il lève deux doigts. — De filles? *Tois* et il lève deux

doigts. Quelle heure est-il à cette montre? *Tois*, et il lève dix doigts signifiant dix heures. — Votre âge? Il fait deux gestes accompagnés l'un de la levée de huit doigts, l'autre de la levée de quatre doigts, soit quatre-vingt-quatre ans.

Sauf l'application singulière du mot *tois*, toutes ces réponses étaient exactes. Point de déviation de la langue ni d'inégale épaisseur de ses côtés; larynx mobile et libre. C'était un cas d'aphémie pure. Accusait-il une lésion analogue à la précédente? La mort, survenue douze jours après l'accident, fournit bientôt l'occasion de faire cesser une hésitation légitime. Le cerveau fut trouvé sain, sauf en un endroit, précisément le même où, dans l'observation de *Tan*, on avait supposé que s'était primitivement développé le foyer pathologique. Le tiers postérieur de la troisième circonvolution frontale et la portion contiguë de la seconde, avaient été également absorbées et remplacées par une collection séreuse. Seulement les parois de la cavité paraissaient plutôt indurées que ramollies. On y remarquait de petites taches d'un jaune orangé d'origine hématique. L'examen microscopique, fait par M. Piedvache, interne du service, a montré la présence de cristaux d'hématine. Il s'agissait donc d'un foyer apoplectique provenant de l'hémorrhagie cérébrale qui s'était déclarée dix-huit mois auparavant.

Du rapprochement des faits qui précèdent, doit-on induire que l'organe du langage articulé est découvert et qu'il réside dans la portion postérieure, soit de la troisième, soit de la seconde circonvolution frontale? Deux exemples sont peu de choses pour décider d'un pareil problème. M. Broca, avec raison, ne voit jusqu'ici dans cette rencontre qu'une coïncidence. Elle est toutefois assez sérieuse pour attirer l'attention des savants qui s'occupent de l'étude cérébrale et les engager à ne pas déserter un terrain de recherches qui peut devenir fécond.

II. — Sous ce titre : *De la folie transitoire homicide dans ses rapports avec la médecine légale*, les *Annales médico-psychologiques* publient un mémoire qui dénote de la part de son auteur, M. le docteur Bonnet, ancien professeur à l'École de médecine de Bordeaux, une conviction profonde. Nous doutons, toutefois, que les idées de notre confrère rencontrent de nombreux adhérents parmi les lecteurs habituels de ce recueil. Depuis les progrès de la médecine mentale, datant de Pinel et d'Esquirol, chacun de nous se glorifiait de voir les jurisconsultes et les magistrats déférer, avec un éloignement de moins en moins marqué, aux principes de notre science. D'un trait de plume, biffant ces titres, M. Bonnet nous reporte à soixante ans en arrière.

Les folies transitoires, le délire des actes, les impulsions irrésistibles, n'ont pas d'adversaire plus déterminé, et, déversant sur les aliénistes un blâme amer, il les accuse sans ménagement de se rendre par leurs avis, en matière criminelle, complices des plus déplorables acquittements.

Les raisons, il est vrai, ne sont pas au niveau du zèle déployé par l'argumentateur, et nous pourrions nous dispenser de les relever. Mais le sujet est grave et l'un de ceux sur lesquels les consciences prennent aisément l'alarme. D'autre part, le travail a été lu devant une nombreuse réunion savante, le *Congrès scientifique*, et les *Annales*, en lui accordant l'hospitalité de leurs pages, lui donnent une sorte de consécration. Il nous semble dès lors opportun, ne fût-ce que pour M. Bonnet lui-même, de ne point laisser passer sans un mot de réserve une thèse aussi exorbitante.

Deux considérations préalables. On connaît cette maxime devenue populaire : « Mieux vaut absoudre dix coupables que de condamner un innocent. » M. Bonnet proclamerait volontiers l'inverse : « Périssent plutôt dix insensés que d'exonérer de la responsabilité un coupable jouissant de son libre arbritre. » Il y a pourtant un puissant motif de peu redouter l'abus. Les juges décident tous les jours, sans l'intervention médicale, du sort d'une foule d'inculpés dont l'intégrité psychique est équivoque et si, exceptionnellement, notre témoignage est invoqué, on peut déjà compter que, dans la cause, il y a cent présomptions en faveur de l'insanité. Nos confrères, d'ailleurs, sont loin de se prononcer avec cette légèreté que la critique leur attribue. Nous qui, non-seulement les lisons, mais les apprécions, nous savons avec quel soin sont faits leurs rapports, et combien, dans les interrogatoires, l'examen des symptômes et le rapprochement des antécédents, ils prennent de précautions pour discerner la raison de la folie, déjouer la fraude et peser dans une sage balance les intérêts sociaux et les droits de l'humanité. Les théories divergent parfois. Mais, sur le caractère des faits et leur signification légale, l'instinct guidé par une sûre expérience conduit le plus souvent le jugement à des conclusions unanimes.

M. Bonnet se pose trois questions : Qu'est l'homicide chez les aliénés ? Quels caractères distinguent la folie homicide temporaire ? Ce genre de folie est-il, dans tous les cas, passible de peines légales ?

La réponse à la première demande renferme d'incroyables hérésies. M. Bonnet paraît n'avoir qu'une notion très imparfaite des formes mentales et de leurs conséquences. Il ne reconnaît l'homicide que dans l'aliénation ostensible, la fureur maniaque, la démence, l'idiotie

et l'imbécillité, écartant toutes les autres causes invoquées : extase, somnambulisme, magnétisme, rêves, hallucinations du sommeil, menstruation, grossesse, insolation, froid, hystérie, catalepsie, épilepsie, etc.

Mais, précisément, la manie conduit rarement au meurtre parce que, la conception eût-elle été formée, l'incohésion des pensées empêcherait la résolution d'aboutir. Cet acte est moins commun encore dans la démence, qui a pour cachet l'absence d'initiative. Chez l'imbécile et l'idiot, il est le résultat fortuit ou de l'imitation ou d'un penchant brutal que ne réprime point une raison impuissante.

De tous les états, le plus périlleux est celui que crée l'automatisme du delirium tremens, des diverses confusions cérébrales et notamment de l'épilepsie. En proie à des visions sinistres, le malade, assez clairvoyant pour combiner un dessein, obéit à leur suggestion ou réagit quelquefois avec violence contre des agressions imaginaires. Le mal caduc manifeste encore sa fâcheuse influence par un autre mode particulier. Une foule d'infortunés, après leurs terribles secousses, sont soumis à une sorte de frénésie concentrée (rage épileptique), qui, sans détruire apparemment l'intelligence, les porte momentanément à d'incompréhensibles brutalités. Ils frappent pour la moindre chose, assouvissent sans pitié des haines non motivées ou se précipitent à l'improviste sur la première personne inoffensive. Qui n'a encore présent à la mémoire la fin tragique du médecin en chef de l'asile d'Avignon, Geoffroy, tué ainsi par un épileptique? De tels exemples sont vulgaires. Remis de leur trouble, quelquefois d'une manière rapide, ceux qui se livrent à de pareils écarts en déplorent amèrement les suites.

Quant à la menstruation, à la grossesse, à l'hystérie, etc., nul n'a prétendu qu'elles excitassent fréquemment à l'homicide ; mais chacun sait les dispositions névropathiques qu'elles engendrent, les caprices bizarres et les appétits désordonnés qu'elles développent, et combien le monde lui-même accorde d'indulgence aux méfaits accomplis sous cette influence. Or, s'il est avéré que chez des femmes, d'ailleurs morales, ces changements opérés dans la constitution sont de nature à pousser soit au vol, soit à l'incendie ou, par suite d'aversion instinctive, à des sévices inexplicables, pourquoi n'auraient-ils pas parfois des conséquences plus graves? Permis à M. Bonnet de le nier. Les faits et l'interprétation des auteurs restent.

La fragilité des preuves n'est pas moindre à l'égard de la seconde solution. En quoi consiste l'idéal de la folie transitoire, *égarement momentané?* La science définit ainsi une sorte de fougue nerveuse ou congestive, d'une durée plus ou moins brève, qui trouble les facultés

ou détermine des impulsions violentes et irrésistibles. Cette perturbation est-elle exempte de signes matériels? M. Bonnet nous en prête gratuitement l'idée. C'est le contraire qu'on se figure, même dans les cas les plus simples; tous conviennent que si on observe le malade pendant ses crises, on remarque constamment en lui une vultuosité insolite, une parole brève, un regard animé, du tremblement et des mouvements brusques, confirmés par l'élévation du pouls. L'épilepsie, nous venons de le voir, en offre de nombreux exemples. Dans ce journal, MM. Dumesnil, Morel, Sémelaigne, Legrand du Saulle et J. Falret en ont produit de saillants. La folie temporaire naît d'une insolation trop vive, de l'imitation, d'une forte émotion, de toute circonstance, en un mot, susceptible d'ébranler le système nerveux ou d'amener dans le cerveau une irruption congestive.

Non-seulement M. Bonnet se méprend sur les traits assignés à la folie transitoire homicide, il confond avec elle des cas n'ayant rien de fugace. Ce sont des incitations renaissantes dont le patient s'inquiète, contre lesquelles il lutte et qui appartiennent, soit à l'ordre des monomanies instinctives ou à ce délire diffus que nous avons décrit sous le nom de pseudo-monomaniaque.

Du reste, à toutes ces catégories, sans distinction, M. Bonnet refuse le caractère de la folie, et, pour étayer son jugement, il apprécie à son point de vue certaines causes juridiques, celles entre autres de Henriette Cornier et de Papavoine. Contrairement à l'opinion médicale, il se range de l'avis du jury, qui les a condamnés comme criminels. Chacun, dit-il, avait ses motifs. Papavoine croyait immoler les enfants de France; H. Cornier, on l'a su par ses révélations, douze ans après, se vengeait, en tuant l'enfant des époux Belon, d'un amant infidèle et d'une rivale.

La confidence d'H. Cornier, dont les journaux de l'époque ont fait tant de bruit, n'est ni vraie, ni vraisemblable. Une enquête a prouvé qu'elle n'était qu'un conte apocryphe. M. Bonnet présume que H. Cornier s'est tue par crainte d'aggravation de peine; mais la personne à qui elle avait confié son secret aurait parlé. Le procès tout entier dépose, d'ailleurs, contre cette hypothèse. H. Cornier ne connaissait pas les époux Belon avant que le hasard, et non sa volonté, l'eût depuis peu placée dans la rue où ils habitaient. Elle-même avait été mariée, et les phases de son existence ne justifient que trop les progrès d'une funeste transformation mélancolique.

Son mari l'avait, en effet, ruinée et abandonnée. Sa conduite avait été et est restée longtemps excellente. Mais, venue à Paris, elle eut d'un amant deux enfants qu'elle mit à l'hospice. Cessant dès lors de

jouir de sa sérénité habituelle, elle se montra, quoique toujours douce et laborieuse, d'une humeur fantasque et inégale. Ses amis lui demandaient en vain la cause d'une agitation chaque jour plus visible. Plusieurs fois elle conçut la pensée de se détruire. Si l'on ajoute qu'indépendamment des circonstances étranges de la perpétration, H. Cornier à ce moment avait ses règles, on ne s'étonnera point du verdict médical, et du résultat d'une analyse faite avec autant de soin que de prudence.

Relativement à Papavoine, comment imaginer qu'un homme instruit, qu'un chimiste habile, qui avait longtemps voyagé à l'étranger, ait pu prendre pour les enfants de la duchesse de Berry deux enfants égarés avec une femme de chambre dans le bois de Vincennes? L'accusation ne lui attribue aucun rôle politique. De plus, dans les témoignages comme dans ses réponses, chaque pas de l'instruction révèle formellement l'existence de ces symptômes pseudo-monomaniaques indiqués plus haut, et qui, n'étant pas alors connus, ne pouvaient être simulés.

Après cela, que penser des conclusions de l'auteur? M. Bonnet veut que la loi ne soit point désarmée, que l'épée de Damoclès reste suspendue sur la tête du coupable, qu'il sache bien que l'excuse d'une prétendue folie ne lui profitera pas, et que, même la réalité morbide prouvée, il sera encore responsable pour n'avoir pas, comme il le devait, usé de son libre arbitre. C'est trancher le nœud lestement. M. Bonnet n'est pas le premier qui ait donné cette extension arbitraire à la liberté morale. Pourtant de deux choses l'une : on a affaire à un fou ou à un criminel. S'il s'agit d'un voleur ou d'un assassin, à qui persuadera-t-on qu'il ait fait entrer la folie dans ses prévisions d'acquittement? Il y en a qui se meuvent dans le cercle de l'emprisonnement, de la détention, de l'échafaud ou du bagne. Leur unique souci, hors de là, est d'éviter d'être découverts. La spéculation sur l'insanité n'est pour eux qu'un expédient suprême. Si c'est un aliéné, songera-t-il que la jurisprudence tient en réserve un article qui le concerne spécialement? Quand le frein de la morale ordinaire est insuffisant, ce serait naïveté de croire à l'efficacité de cette faible barrière. La société, heureusement, a de plus solides garanties. On applique, depuis bien des années déjà, les doctrines que combat M. Bonnet, et nous ne la voyons pas plus ébranlée. Sa sauvegarde est ailleurs que dans des textes non avenus. Voulez-vous restreindre le nombre des insensés, leur fournir au besoin des armes contre leurs aveugles penchants, veillez à la formation des mœurs, à la trempe des caractères. De sages institutions, une éducation mâle et intelligente, tout le problème est là! D.

PSYCHOLOGIE MORBIDE.

DU PRINCIPE ET DU CARACTÈRE DES HALLUCINATIONS : ANCIENNE DISCUSSION A LA SOCIÉTÉ MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE : MM. BUCHEZ, PEISSE, A. GARNIER, SANDRAS, BAILLARGER, GERDY, H. DE CASTELNAU, BOURDIN, PARCHAPPE, DELASIAUVE, ETC.

En analysant la thèse de M. A. Piroux sur les hallucinations (p. 105), nous avons manifesté le regret que notre jeune confrère, parmi tant de matériaux mis à contribution, eût ignoré la discussion qui, sur le sujet intéressant, objet de son étude, avait eu lieu, quelques années auparavant, à la Société médico-psychologique. Elle fut longue, ardente et, ce qui n'étonnera pas, d'après le nom des membres qui y prirent part, approfondie. Une communication que nous fîmes sur l'extase en devint l'occasion. On sait que, dans les ravissements fééri-ques qui constituent cet état, les visions sont fréquentes. Appartien-nent-elles à l'ordre physiologique ou pathologique ? Sont-elles compatibles avec la santé ou l'inévitable indice d'une action morbide ? Là-dessus, les avis furent partagés, et, d'un commun accord, on résolut d'appeler le jour d'une sérieuse délibération sur le phénomène *hallucination* lui-même. On ne pouvait proposer une question plus digne des méditations de la Société ; car les hallucinations ne jouent pas seulement un rôle immense et encore insuffisamment apprécié dans les aliénations mentales, mais la prépondérance qu'elles ont exercée, à toutes les époques, dans les croyances et la vie morale des nations leur donne, psychologiquement et humanitairement, une importance historique considérable.

Prenant un des premiers la parole, M. Buchez s'est particulièrement concentré dans le cercle théorique. L'hallucination, selon lui, ne diffère essentiellement, ni de la représentation mentale, ni de la sensation positive. Toutes trois ne seraient au fond que des modifications d'une même condition nerveuse. Dans le rêve ou le délire, l'idée figurative atteint le degré de l'objectivité ; mais si, quelque effort que l'on fasse, elle reste subjective dans la veille normale, elle ne change pas pour cela de nature : elle n'est que fugace et effacée. L'image d'un tableau, le bruit d'un son sont gravés dans l'esprit. Si l'on s'applique à les évoquer, on les perçoit réellement. Certains peintres, exceptionnellement doués, peignent de mémoire. Quand ils ont fortement fixé les traits qu'ils veulent rendre, ils les tiennent sous leurs yeux comme si c'était le

modèle propre. La faculté d'audition interne est surtout puissante chez les grands compositeurs. M. Buchez en a interrogé des plus éminents. Tous lui ont répondu qu'ils entendaient en eux-mêmes les accords qu'ils formaient, mais qu'ils ne réussissaient souvent à les traduire d'une manière satisfaisante qu'après des tentatives répétées. Dans les dernières années de sa vie, Beethoven était devenu sourd. C'est pourtant alors qu'il produisit quelques-unes de ses œuvres les plus belles et les plus originales. Comment eût-il réalisé ces sonorités parfaites s'il n'en eût trouvé les éléments dans le vaste réservoir de ses richesses musicales? De ces sensations spéciales à celles de l'extase contemplative la distance est petite. Les unes et les autres réunissent les conditions de l'hallucination, sans être maladives. M. Buchez en conclut que les hallucinations ne répondent pas toujours à des causes morbides et que, effet de volonté ou d'habitude, elles ont parfois, de même que l'extase, un caractère véritablement physiologique.

M. Peisse raisonne dans les mêmes données. Entendre mentalement des sons, voir mentalement des images, c'est, pour notre éminent collègue, toujours *entendre* et *voir*, c'est un acte de *vision*, d'*audition*. Cette représentation idéale peut être plus ou moins vive, précise, déterminée; elle peut, égalant en clarté la sensation ordinaire, devenir une *hallucination*. Le mysticisme en offre de fréquents exemples. Tout extraordinaire qu'est, dans ce cas, la suractivité cérébro-psychique, elle ne sort pas plus du domaine normal que le décuplement, par une passion, de l'énergie musculaire. Que se passe-t-il? Les appareils sensoriaux internes sont ébranlés, et cela est si positif que, dans les efforts qu'on fait pour objectiver des souvenirs, il s'établit du centre cérébral vers les sens une tension, très perceptible, et tout à fait propre à renforcer le mouvement productif du phénomène.

Anatomiquement, M. Peisse n'isole point les nerfs du cerveau dont ils ne sont que des prolongements. L'émotion, en s'y propageant, leur est commune. Sans doute, dans la simple représentation idéale, la sensation n'est qu'un diminutif qui ne trompe point. Elle affecte, néanmoins, au dehors, quoique très affaiblies, les mêmes apparences que celles qui résulteraient de la présence de l'objet extérieur. Cette tour, que l'on aperçoit en fermant les yeux, s'élève dans l'espace avec ses lignes, ses contours, ses couleurs. Le dessin en serait plus ferme dans les visions fantastiques qui précèdent quelquefois le sommeil et qu'ont si bien décrites, pour les avoir observées sur eux-mêmes, Nicolaï, Burdach, Purkinje et M. Baillarger. Il s'accentuerait complétement dans l'hallucination véritable.

Ces états, M. Peisse le reconnaît, comportent de notables différences. Mais, si graves qu'elles soient, elles ne sont point essentielles, un lien étroit d'affinité réunit chacun d'eux. Tous trois procèdent d'une opération spécifique des sens, d'une action intime identique s'exerçant avec plus ou moins d'énergie selon la nature, l'intensité et le mode d'application des causes externes ou internes qui la provoquent. Pour M. Peisse, en un mot, malgré ce qu'elles offrent de disparate, « *la perception* sensorielle ou *sensation*, la *représentation mentale* volontaire et normale, la *représentation mentale* involontaire et anormale (*illusion et hallucination*) sont les produits d'une seule et même faculté psycho-organique. »

M. A. Garnier combat cette assimilation. Entre ces phénomènes, il n'y a pas seulement diversité de degré, mais de nature. Le savant professeur définit d'abord les termes qui les expriment. *Perception*, acte par lequel on saisit les objets présents, sachant leur réalité extérieure. *Conception* (1), représentation idéale de ces objets absents, prise également pour ce qu'elle est. *Hallucination*, conception spéciale, rare et maladive, simulant la perception par sa vivacité et pouvant déterminer l'erreur.

Selon lui, l'hallucination s'éloignerait moins de la conception que celle-ci de la perception. Il s'efforce, d'ailleurs, d'en signaler les traits différentiels, si ce n'est antagoniques. Ainsi, la conception est quelquefois très vive quand la perception est faible. Une personne passe dans l'ombre, on peut se la représenter exactement, bien qu'on en ait à peine entrevu la taille et la forme. Le contraste même est si frappant que la conception n'a toute sa force qu'en l'absence de la perception. Observez un homme qui médite : il s'anime, gesticule, parle à des interlocuteurs invisibles : ses perceptions sont nulles ou sans influence. Mais secouez-lui le bras et, la perception reprenant son empire, la conception s'évanouit ou se révèle. Le sommeil émousse les perceptions tactiles ; vient-on à rêver, les conceptions, sans concurrence, se réalisent et dominent. Une perception, éclose ou voulue, détruit l'illusion. David (d'Angers) croyant, dans un songe, assister à un duel, s'apprête à considérer la physionomie des deux adversaires. Cet acte d'attention l'avertit de son rêve, qui cesse à l'instant. Ce qui communique, enfin, tant de relief à l'hallucination, c'est qu'elle déjoue

(1) M. Garnier préfère ce mot à ceux de *mémoire* et d'*imagination*, par lesquels on désigne fréquemment le rappel mental des qualités sensibles. Ces derniers embrassent un horizon plus étendu, outre qu'ils impliquent un jugement de reconnaissance que le premier ne nécessite pas.

ou annule les perceptions. Aussi est-ce à bon droit que pour guérir un halluciné, on cherche, par de puissantes diversions, à l'attirer dans la sphère des réalités.

Cette distinction ingénieuse aurait sa justification dans l'organologie. Une induction, basée sur des faits et des expériences, a conduit M. Garnier à penser que la perception avait son siége dans les nerfs, la conception dans le cerveau, et que l'hallucination, procédant du dedans à l'inverse de la sensation qui provient du dehors, résultait de la surexcitation des parties de ce viscère, communiquée aux portions nerveuses contiguës. Ce ne sont là que des conjectures, mais qui deviendraient vraisemblables si la première, dont les autres découlent, pouvait être établie.

Or, la question n'est pas nouvelle. Plus d'un auteur a cru que l'encéphale n'était pas indispensable à la sensation. Il y a des nerfs du sentiment et du mouvement. Pourquoi des modifications distinctes n'auraient-elles pas leurs agents spéciaux ? Gall mentionne certains insectes qui ont la vue, l'ouïe et le toucher sans rien posséder qui ressemble au cerveau. Ces mêmes insectes, ajoute M. Garnier, ont très peu de conception et de mémoire. Le papillon qui, fuyant la douleur, s'éloigne du flambeau où il a brûlé le bout de son aile y revient incontinent jusqu'à ce qu'il s'y brûle tout entier. Qui ignore que la vue des oiseaux et l'odorat chez les chiens sont en proportion du volume, non de tel ou tel îlot cérébral, mais de l'importance des nerfs optiques ou olfactifs ? On objecte que la compression du cerveau empêche de percevoir la souffrance. Ne s'agirait-il pas plutôt de la manifestation des signes douloureux ? Gall a vu la sensibilité conservée dans des nerfs ayant leur origine au-dessous d'une solution de la moelle épinière.

Dans un rapport sur le concours de 1855, pour le prix de physiologie, M. Flourens rapporte les observations suivantes : « Si l'on coupe sur un animal vivant, les faisceaux postérieurs de la moelle au niveau de la région dorsale et qu'ensuite on le pince aux membres de derrière, cet animal témoigne par ses cris de la douleur qu'il éprouve. Mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est que si, dans cette expérience, on irrite les endroits mutilés, on remarque que, quoique tous deux sensibles, le bout inférieur ou caudal l'est plus que le bout supérieur qui, cependant, est seul resté en continuité directe avec l'encéphale. »

Les illusions des amputés n'ont eu, jusqu'ici, qu'une signification fort équivoque. M. Garnier croit qu'elles sont le résultat d'une préoccupation transitoire, d'une sorte d'habitude de sentir avec tout le

membre. Des invalides sérieux et de bonne foi, qu'il a consultés, lui ont assuré n'avoir pas tardé, cessant d'être dupes, de rapporter au moignon leurs sensations plus ou moins pénibles.

Relativement aux œuvres artistiques, qui ressortent immédiatement du domaine sensorial, il importe de ne pas confondre les parts afférentes à la perception et à la conception. Les phrénologistes ont pu, sans préjuger la difficulté, répartir dans des cadres cérébraux les talents et les aptitudes qui supposent le jeu actif des facultés supérieures. Dans les belles créations musicales, par exemple, une oreille exercée et délicate ne dispense point du génie qui sent et combine. Beethoven sourd, déjà cité par M. Buchez, atteste la vérité d'une séparation dont la confirmation est fournie par les déments eux-mêmes. Beaucoup jouissent de l'intégrité de leurs sens ; ils ont la vue, l'ouïe, l'odorat, etc. Que leur manque-t-il pour en féconder l'exercice? Un cerveau sain, ou, ce qui équivaut, le jugement, l'imagination, la mémoire.

Sandras, ce confrère si regretté, dont chacun connaît les remarquables travaux sur les maladies nerveuses, intervint dans le débat par l'analyse d'un fait concernant sa propre personne. En convalescence d'une grave affection ataxique et tout préoccupé de l'idée de se soustraire à la double souffrance d'un séton et d'une diète sévère, il entendit bientôt une petite voix claire, écho de ses aspirations. *Il faut supprimer ton séton*, lui répétait-elle avec opiniâtreté ; *mange*, *suce de la viande*, etc. Dans certains moments, la même voix répondait à des interrogations muettes. Qui donne ces ordres? demandait mentalement le malade. *Sandras*. Notre confrère avait son Sosie.

Disparaissant à la moindre distraction, cette hallucination revenait, dans le silence, avec une facilité pareille. Le malade en eut, médicalement, une conscience toujours parfaite. Qu'a-t-elle de commun avec la pensée, la réminiscence ou la sensation normale? Sandras n'y a vu qu'un accident à part, parmi les innombrables désordres du système nerveux.

Quant au siége, professant l'opinion de l'unité fonctionnelle du cerveau, il ne le croyait pas assignable. L'estomac, le foie, de composition complexe, concourent par toutes leurs parties à la chymification, à la sécrétion biliaire. L'organe cérébral échapperait-il à cette loi? La pile électrique répond à de multiples usages ; chaleur, lumière, mouvement, constitution ou désagrégation des corps, ne produit-elle pas tout cela en vertu d'un système unitaire?

D'accord avec M. Garnier contre MM. Buchez, Peisse et même

Lélut, qui regarde l'hallucination comme le *résultat un peu forcé d'un acte normal de l'intelligence, la plus haute expression de la transformation sensoriale de l'idée*, M. Baillarger pense que les deux faits, *perception* et *conception*, sont séparés par un espace infranchissable. L'ombre n'est point le corps ; le souvenir d'une sensation n'est pas plus cette sensation elle-même, et jamais, quelque volonté qu'on y mette, on n'arrive, comme on le prétend, graduellement et physiologiquement, de l'une à l'autre.

On a parlé de la faculté mnémonique des grands peintres. De l'aveu d'Horace Vernet, si bien doué sous ce rapport, les vives images que lui fournit la représentation mentale ne sauraient se rapprocher des vraies sensations. Où serait, en effet, la raison de ce pouvoir d'un ordre nouveau ? Intenses ou faibles, les souvenirs sont les souvenirs. Henri Mondeux avait une prodigieuse facilité de calcul. Elle était plus puissante, elle n'était pas autre que chez les enfants ordinaires.

Les plus fortes conceptions restent internes; elles ne *s'extériorisent* point, suivant le mot de notre collègue. L'hallucination, par cela même, n'aurait rien de commun avec la réminiscence. C'est une anomalie pathologique donnant lieu à une sensation *sui generis*, mais réelle. Sandras jugeait ainsi de la sienne. Tous ceux qui, comme MM. Baillarger et Maury, ont, pouvant les apprécier, éprouvé à l'avant-sommeil les images fantastiques, ne s'y sont pas trompés. « A l'occasion de la pensée, nous avons dans l'œil, dit Burdach, la même sensation que si un objet extérieur était placé devant cet œil vivant et ouvert. » « En s'observant avec attention, remarque à son tour Müller, on demeure convaincu que ce ne sont pas de simples idées et qu'il y a réellement des sensations. » Même langage de la part de Nicolaï qui, voulant dans la veille se représenter les personnages de ses visions, parvenait à en apercevoir assez distinctement quelques-uns, mais *dans son esprit* et sans réussir à rendre extérieure l'image intérieure, c'est-à-dire à reproduire l'hallucination.

A ce propos, M. Baillarger rectifie incidemment une erreur commise par MM. Buchez, Peisse et Garnier, qui ont donné la *duperie* comme un des signes du phénomène hallucinatoire. Ce caractère n'est pas absolu ; la croyance n'est pas une conséquence nécessaire. On peut être halluciné sans être fou, avoir des pseudo-perceptions et en reconnaître l'origine pathologique : témoin Sandras et beaucoup d'autres.

M. Gerdy partage l'opinion de M. Baillarger sur la différence entre les hallucinations et les sensations normales. La sensation proclame, dit-il, la vérité avec une exactitude mathématique, l'hallucination,

l'erreur. Qu'y a-t-il de plus contraire l'un à l'autre? « La sensation, d'ailleurs, se passe exclusivement dans le sens; le cerveau la perçoit seulement. On sent la lumière par l'œil, le son par l'ouïe, les saveurs par la bouche. C'est le vocabulaire universel qui l'atteste. Les animaux eux-mêmes se grattent où les insectes les piquent. Par contre, l'hallucination se développe dans le cerveau, même après la destruction des sens. Elle est donc purement une perception, mais fausse. On peut dire, cependant, par analogie, qu'il y a des hallucinations chez l'hypochondriaque qui, souffrant dans les entrailles, se prétend rongé par une bête intérieure, ou chez celui qui, troublé par des imaginations de la vue, aperçoit des animaux bizarres. La lésion réside alors dans les organes des sensations tactiles ou visuelles. »

Dans une thèse, subtilement développée, M. H. de Castelnau examine ces deux questions: *L'hallucination est-elle une sensation ou une conception, et la conception n'est-elle elle-même qu'une sensation? — Dans quelles limites les hallucinations sont-elles compatibles avec l'intégrité de la raison?*

Radicalement, le premier point paraît insoluble au savant dialecticien. Ni l'une ni l'autre des modifications cérébro-nerveuses qui produisent la sensation et l'hallucination ne sont connues; comment les comparer? L'induction, toutefois, à défaut de démonstration, est permise. En raisonnant d'après cette règle qui attribue l'identité des effets à l'identité des causes, M. H. de Castelnau incline à croire avec Burdach, Müller et M. Baillarger, que l'hallucination répond comme la sensation à une modification du cerveau et du tissu nerveux périphérique.

On a opposé soit les lésions rencontrées par Esquirol et M. Foville dans les nerfs sensoriaux, soit les sensations anormales des amputés. Mais le système nerveux, comme la pile électrique, agit à ses pôles. L'objection tombe devant cette considération physiologique que les nerfs ne sont que des conducteurs, et que toute excitation qui les atteint dans leur trajet est rapportée par le cerveau à leur épanouissement extérieur. Pour que la preuve fût concluante, il faudrait, ce qu'on n'a point vu encore, que le nerf eût été complétement détruit dans sa racine cérébrale. L'argument tiré des exemples d'hallucination chez les individus privés des sens tombe sous le coup de la même réponse. M. de Castelnau se montre embarrassé de la fréquente association des hallucinations avec l'aliénation. Elle semble, en effet, militer en faveur d'une origine commune, exclusivement cérébrale; mais quel esprit sévère, dit-il, voudrait, en présence des faits précédents, se contenter d'une telle coïncidence?

Pour la conception, l'identité est plus que problématique. M. Baillarger a signalé une différence importante. A la rigueur, elle pourrait n'être que de degré. M. de Castelnau en ajoute une à ses yeux plus essentielle encore : le souvenir est entièrement soumis à la volonté, tandis que la sensation et l'hallucination en sont indépendantes.

Le second problème offre deux aspects. M. de Castelnau accorde que l'hallucination est compatible avec l'intégrité de la raison, mais à la condition d'être reconnue. Toute autre circonstance lui est suspecte, et si, eu égard aux préjugés du lieu, il excuse le paysan breton croyant à l'apparition de la Vierge, il avoue qu'il n'irait pas chercher en lui un modèle de sagesse. Il y a loin de la croyance vague des masses à celle précise d'un halluciné. La raison est bien près de trébucher quand elle se laisse imposer la domination des fantômes. Celui chez qui elle se maintient ferme a tant de ressources pour découvrir l'erreur!

On se reporte, à bon droit, aux époques anciennes ; nos mœurs positives sont peu favorables aux hallucinations *physiologiques*. Il faut, néanmoins, se garder de croire à la sincérité de tous les exemples. Mahomet et d'autres consorts ne furent peut-être que de faux visionnaires, que d'adroits simulateurs. Combien, en tous cas, de prétendus inspirés eussent mérité de figurer parmi les fous, si des détails circonstanciés avaient permis, à leur égard, une rigoureuse analyse ! On invoque la régularité de la conduite, le succès de vastes entreprises. Mais le monde n'abonde-t-il pas en monomaniaques restreints qui gouvernent fructueusement leurs affaires, petites et grandes ?

Dans un précédent ouvrage, M. Brierre de Boismont avait consacré un chapitre spécial aux hallucinations physiologiques. Virtuellement attaqué sur ce terrain, il était appelé à s'y défendre. Là se concentre son effort. Autant que les raisonnements, les faits, en une matière si obscure, ont leur autorité. Sans négliger les uns, il s'appuie surtout sur les autres. Les effets de la sensibilité sont, pour ainsi dire, sans limites. Il faut, à cet égard, scruter les dispositions propres aux races et notamment les idiosyncrasies individuelles.

Cette étude intéressante a conduit notre confrère à rendre pleine justice aux idées de MM. Buchez et Peisse. Par avance, l'instinct l'avait averti de se défier des systèmes qui font, à tout prix, dépendre de l'aliénation mentale les hallucinations des personnages célèbres. Une part doit être faite à la pathologie ; soit. Mais, en analysant attentivement la force physiologique de la pensée, il lui a semblé que, dans certains cas, elles pouvaient être considérées comme une sorte d'extase intellectuelle, la manifestation d'une faculté merveilleuse, l'intuition.

Son sentiment n'a point changé. Pour lui, malgré les arguments contraires, la représentation mentale contient en germe l'hallucination physiologique ; elle peut, dans des conditions déterminées de concentration psychique, acquérir la vivacité de l'impression, constituer l'idéal qui, chez les hommes de génie, s'incarne dans une forme sensible.

En présence de la mort, au fort du combat, dit M. Paul de Molènes, les peuples, d'origine slave, éprouvent de délicieuses visions. M. Baillarger s'est cité en exemple. Pour une maladie cutanée, M. Brierre de Boismont, à onze ans, fut soumis au supplice de la calotte. Longtemps après, au seul souvenir de ses souffrances, son corps frissonnait, la peau devenait brûlante et douloureuse. Dans une excursion en Abyssinie, un voyageur est témoin de l'horrible spectacle d'un lion déchirant lentement un homme. Cette scène ne se représente point à son esprit sans qu'il sente un fer aigu pénétrer dans son oreille. La même chose arrive à celui qui a reçu un coup d'épée ou longtemps souffert d'un mal. Ne savons-nous pas, dit le docteur Bérigny (*Moniteur des hôpitaux*, 12 janvier 1856), que, sans être enceintes, certaines femmes ressentent les douleurs de l'enfantement aux moindres impressions qui réveillent leur crainte d'être mères de nouveau ? Voici ce que raconte un savant musicien de notre époque, J. d'Ortigue : Le chant de la fauvette qu'il venait d'entendre lui rappelle, étant assis dans son fauteuil, les mélodies de la *Pastorale*, et il assiste à une merveilleuse exécution de cette symphonie. Quelle justesse d'intonation ! Quelle précision ! dit-il. Seulement, les voix du grand orchestre de la nature se joignaient, de temps en temps, à l'orchestre de Beethoven (*Débats*, 7 mars 1855). Vieux, aveugle et infirme, le célèbre voyageur danois Niebuhr décrivait avec une vivacité extrême les sites qu'il avait visités. Il disait à ses amis qui s'en étonnaient qu'aux heures de calme et d'obscurité les tableaux qu'il avait vus en Orient passaient et repassaient sans cesse devant ses yeux. Raphaël voyait devant lui, au moment de le peindre, son tableau de la *Transfiguration*. Michel-Ange, pendant des heures, regardait, dans les airs, l'image de sa gigantesque coupole. En extase, les bras croisés, devant le tableau de la Cène, Léonard de Vinci n'avançait point dans son œuvre. « Un peintre, dit-il au duc, qui l'invitait au travail, peint plus immobile que le pinceau à la main. »

Certes, si ce ne sont point là des hallucinations, c'est au moins quelque chose qui s'en rapproche singulièrement. M. Baillarger s'étaye de l'opinion d'Horace Vernet sur la faculté mnémonique des peintres. Le jugement peut rester indécis. M. Boisbaudran exerce ses élèves en les faisant dessiner de mémoire; on leur retire le modèle après qu'ils

l'ont suffisamment examiné. Au bout de quelques mois, chacun voit l'image distincte et la rappelle à volonté. Quand cette faculté se développe ainsi chez de jeunes novices, quel essor ne doit-elle pas prendre chez des artistes créateurs et enthousiastes? On veut avoir le buste d'une jeune fille mourante, mais on craint qu'elle ne soupçonne sa position. Un célèbre sculpteur, sous forme de joaillier, l'amuse avec des parures, l'observe et, de ses mains, sort un marbre vivant. Celui du frère, un an après, fut obtenu, par un artifice analogue, dans les mêmes circonstances douloureuses.

L'inspiration, du reste, est un état extra-normal, où souvent l'on entre par de singuliers mobiles. Haydn, comme Newton, avait besoin de la solitude; son piano, la vue d'une bague, que lui avait donnée le grand Frédéric, excitaient son imagination paresseuse. Il fallait à Gluck l'espace. L'ouverture de *Stratonice* allume chez Onslow l'étincelle d'où jaillit la flamme musicale. Grandville était-il arrêté dans sa marche, il bondissait dans sa chambre, lançait son bonnet contre les murs, tourmentait une grenouille, trépignait, criait, et, rasséréné, se remettait au travail. Un fameux prédicateur du siècle de Louis XIV, réfugié au fond de ses appartements, jouait du violon et dansait avant de commencer à écrire. Un évêque contemporain court dans son palais, coiffé d'un turban et revêtu d'une robe de chambre à ramages éclatants, jusqu'à ce que, illuminé, il s'écrie : « Je tiens l'idée. »

Ces singularités n'ont pas toutes la même valeur. Quelques-unes ont un cachet véritablement hallucinatoire; et, dans ce cas, comme aussi dans les rêves, l'état intermédiaire entre le sommeil et la veille, la rêverie, l'extase, etc., on ne peut pas affirmer qu'elles aient une origine morbide. Pour M. Brierre de Boismont, l'hallucination physiologique a donc une notoriété irréfragable. « Elle est la révivification de ses milliards d'images, de sonorités, d'impressions tactiles qui n'existent dans notre cerveau qu'en perdant leurs signes sensibles et qu'on serait tenté de comparer au mystère de la résurrection lorsqu'elles reparaissent avec les attributs de la sensation. » Ramener à la maladie tous ces types qui s'éloignent de la routine ordinaire serait faire passer sous les fourches caudines de la folie une foule de grands hommes qui sont la gloire et l'orgueil des nations.

Objectera-t-on, dans la plupart, l'intervention volontaire? Mais ce cachet de volonté, qui serait le propre de la conception, lui a été indûment attribué. Que de souvenirs, quelquefois importuns, nous arrivent ou nous assiègent, malgré nous, dans la rêverie et dans la veille? D'autre part, ne va-t-on pas souvent au-devant de la sensation,

et l'hallucination n'est-elle pas rappelée par un effort de la volonté?

M. Michéa convient que parfois la conception approche de l'hallucination. Mais la meilleure preuve, à son avis, que les phénomènes sont distincts, c'est que ceux qui les éprouvent ne les confondent pas. Dans une de ses extases, sainte Thérèse vit Jésus-Christ dans toute sa splendeur, non avec les *yeux corporels*, mais avec les *yeux de l'âme*.

Parlant ensuite du siége de l'hallucination, notre confrère entre en partie dans les vues de M. de Castelnau. Je dis en partie, car il n'exclut pas formellement les hallucinations d'origine cérébrale. Il admet seulement que les sens en sont souvent le point de départ et, à cet égard, il interprète à la façon de M. de Castelnau les lésions signalées par Esquirol. Des faits directement positifs viennent en confirmation : les phosphènes d'abord, considérés par quelques auteurs, M. Piroux entre autres, comme de simples sensations, puis les gerbes de lumière occasionnées par la piqûre de la rétine ou la section du nerf optique, enfin, les pseudo-perceptions bornées à un œil ou à une oreille, et que M. Michéa nomme *hallucinations dédoublées*.

Ces derniers exemples ne manquent pas : Donat mentionne une malade qui ne voyait des araignées, des spectres, etc., que de l'œil gauche. C'est du même œil que, dans les prodromes des attaques, provenait l'illusion d'une roue dentelée chez un des épileptiques de Maisonneuve. Dans son *Traité du hachisch*, M. Moreau cite deux aliénés entendant des voix imaginaires, l'un par l'oreille droite, l'autre par la droite ou la gauche et jamais par les deux à la fois. Une jeune fille traitée par M. Guépin pour des ulcères graves de la cornée, apercevait à sa gauche une image en plâtre de la Vierge. Une autre, à la suite d'une opération tentée par le même chirurgien, eut une inflammation de l'iris, de la choroïde et de la rétine. Pendant la violence du mal, cette patiente s'imaginait être entourée de précipices ou être poursuivie par des bêtes extraordinaires, par des animaux féroces.

On assimilerait à tort aux illusions ces impressions anormales. Ici, l'erreur vient du sens. Dans l'illusion, le témoignage du sens est exact; c'est l'appréciation qui est fausse.

M. de Castelnau a récusé les hallucinations volontaires. M. Michéa est moins absolu. Elles ne sont pas sans exemple. J. Harvillier assurait que le diable se présentait à elle, *quand elle voulait*, botté, éperonné, ayant une épée au côté (Bodin, *Démonomanie*). A propos des hallucinations de la vue, Cardan disait : « *Video quæ volo oculis, non vi mentis.* » Blake, célèbre graveur anglais, prétendait pouvoir évoquer, à son gré, les morts illustres pour exécuter leur portrait. Ces faits pa-

raîtront contestables. D'autres ont été produits plus récemment par des savants dignes de foi. Abercombie cite un individu qui rappelait à volonté ses visions. Il suffisait à l'épileptique de Maisonneuve de concevoir la présence d'un objet bizarre pour qu'il apparût à ses yeux. Un aliéniste allemand, le docteur Brosius, raconte avoir fait poser sa propre image devant lui pendant quelques secondes. La *Gazette des hôpitaux*, il y a quelques années, a publié un cas d'hallucination volontaire de l'ouïe, recueilli à Bicêtre, dans la division de M. Moreau. Un monomaniaque, d'un esprit cultivé, a assuré à M. Michéa lui-même qu'il n'avait qu'à songer fortement à une personne pour qu'elle revêtît aussitôt une apparence d'extériorité.

Ces manifestations, toutefois, sont-elles primitives ? M. Michéa pense qu'elles n'arrivent que lorsque déjà on a eu des hallucinations spontanées, involontaires.

Pour apprécier l'hallucination sinon dans sa nature, au moins dans son mode de production, M. A. Maury suit la série des aberrations sensoriales. Au premier degré, purement sensoriel, est l'illusion proprement dite. Les faux jugements qui la caractérisent ne proviennent point d'une concentration intellectuelle, ils ressortent instantanément de sensations incomplètes ou maladives fournies par des sens émoussés, affaiblis, lésés, ou mal impressionnés. La réflexion les rectifie : c'est elle qui apprend au myope à rapprocher sa vue des objets. La préoccupation les aggrave : un mur blanc de loin apparaît un fantôme, un tintement d'oreille le bruit des cloches ou du canon.

Dans une seconde variété, où l'altération, plus profonde, semble envahir les racines cérébrales des nerfs sensitifs, même le cerveau, et que, pour cette raison, M. Maury nommerait volontiers *encéphalique*, les illusions, tenaces, entraînantes, engendrent souvent des convictions monomaniaques ou compliquent fâcheusement les affections mentales. C'est à cette catégorie qu'appartiennent celles du sourd, de l'aveugle, ou qui répondent, comme l'a constaté M. Michéa, à l'une des moitiés des sens. Leur empire sur les aliénés est d'autant plus puissant que le jugement est fragile et les idées absolues ou chancelantes.

Une troisième espèce, celle-ci n'ayant plus, comme les précédentes, sa source primitive dans les sens, mais dans l'*esprit* subjugué par la suractivité désordonnée des sentiments, constitue les hallucinations. L'agression psychique, en remuant le cerveau, atteint les racines sensitives et détermine le phénomène. La pensée, comme dans un miroir, se réfléchit dans les sens encéphaliques.

Pour M. Maury, les matériaux de cette transformation appartiennent

à la mémoire. Les idées, devenues sensibles, ne sont que la reproduction, diversement combinée, d'objets antérieurement perçus et recelés dans le foyer imaginatif. Mais la mémoire a deux façons de se manifester : tantôt l'idée revient ou s'impose d'elle-même ; d'autres fois elle obéit au désir qui la cherche ; elle nécessite un effort, une action. Ce dernier mode est la réminiscence, terme consacré par la philosophie, quoiqu'un peu vague dans le vocabulaire où *souvenir* et *ressouvenir* ne sont séparés que par d'imperceptibles nuances.

Or, l'hallucination n'est point une réminiscence. Eclosion incidente, elle saisit à l'improviste, étonne et souvent séduit ceux qui l'éprouvent. Loin de dépendre d'une application exclusive de l'esprit, *summum de la méditation*, elle accuse, comme l'a fort bien remarqué M. Baillarger, une sorte d'automatisme ; non qu'une forte concentration psychique n'y prédispose. Le rêve n'est-il pas l'image fréquente de nos vives préoccupations ? Seulement l'esprit alors est passif. Trop excitées, les fibriles nerveuses, comme le bras longtemps tendu qui tremble en se relâchant, remuent par une véritable détente.

L'hallucination, dans ce système, perd son caractère d'initiative ; elle n'est qu'un événement fortuit qui suppose un trouble psychique antérieur. Un exemple, cité par M. Maury, prouve à cet égard son sentiment. Derrière la crainte de la damnation, se dresse l'image du diable. Ce n'est d'abord qu'une idée ; mais, peu à peu, cette idée se fortifie et se réalise. Le diable surgit en personne avec son ricanement et son attitude sinistre. L'illusion partait d'une sensation incomplète ou imaginaire. L'hallucination naît d'une conception associée à une émotion puissante : précisément l'inverse.

En ce qui concerne la représentation mentale, M. Maury ne la distingue point foncièrement de la perception ou de l'hallucination. Avec MM. Peisse et Buchez, il croit à la réalité des visions et des auditions intérieures. Dans la faiblesse d'action des nerfs sensitifs, consiste ici toute la différence. L'hallucination, sous le rapport de la clarté, se place entre la conception et la perception, et, suivant son énergie, on peut en reconnaître deux formes : *psychiques* et *psycho-sensorielles*.

Hallucination physiologique ! Deux mots contradictoires hurlant, comme on dit, de se rencontrer ensemble. L'un exprime la santé, l'autre la maladie : comment a-t-on pu les accoupler ? Notoirement, ce ne peut être que par suite d'un malentendu, d'une équivoque. Ainsi parle M. Bourdin, et, recherchant la cause de cette indubitable méprise, il croit l'avoir découverte dans l'oubli d'une question qu'il s'étonne qu'on n'ait point abordée.

Est-il vrai, se demande-t-il, qu'un halluciné puisse conserver l'intégrité de ses facultés? Oui et non, selon l'honorable membre. L'essentiel est de s'entendre. Toutes les actions d'un homme sont marquées au coin de la sagesse, mais, assailli par des voix imaginaires, il se laisse abuser par ces phénomènes mensongers; soutiendra-t-on que la raison soit entière? Devant un échec flagrant, l'argument tombe de lui-même. Le fonctionnement mental n'est ni complétement régulier, ni tout à fait altéré. S'opère-t-il dans les sphères saines? Les manifestations sont irréprochables. La déviation n'a lieu que dans la sphère maladive. Comme maître Jacques de la comédie, tour à tour cocher ou cuisinier, l'halluciné se montre, au gré des mobiles agissants, sensé ou, sinon fou, déraisonnable. Qui ne sait que les virtualités mentales peuvent être isolément atteintes?

Les pseudo-perceptions, en particulier, occasionnent fréquemment ces aberrations circonscrites. Quelque procédé d'analyse auquel on les soumette, au fond du creuset psychologique, toujours restera un résidu : le fait morbide, l'hallucination.

En vain s'évertue-t-on à démontrer qu'en l'absence d'un objet à percevoir, la volonté et la mémoire suffisent pour produire des opérations psychologiquement identiques avec la sensation. La permanence des espèces est une loi aussi vraie en psychologie qu'en histoire naturelle. Un chêne ne se transforme point en peuplier, un chien en cheval. L'action cérébrale ne saurait davantage engendrer des sensations sans objets extérieurs. L'opinion la plus vulgaire est édifiée à cet égard. Qu'un individu déclare entendre une voix sortant de son couteau à papier, ou sentir une odeur dont nul n'apprécie la présence, le jugement sur son compte n'est ni long, ni douteux.

Aussi, à des faits si distincts, ne manque-t-on point d'appliquer des qualifications différentes. D'ailleurs, si les sensations pouvaient se produire de toutes pièces dans le cerveau, les sens, à la rigueur, deviendraient une superfluité, une sorte de luxe. La nature serait coupable de double emploi, anomalie inconciliable avec ses tendances.

En somme, pour M. Bourdin, l'hallucination est une opération pathologique, jamais physiologique; elle est compatible avec l'exercice normal de la plupart des facultés psychiques, incompatible avec le plein exercice de la raison.

Dire le contraire, c'est protester contre ce que l'expérience nous apprend du mécanisme de la sensation, — c'est nier l'indispensable nécessité des impressions externes, — c'est conclure à l'inutilité des sens.

Désireux d'asseoir sur des bases méthodiques, la symptomatologie de l'aliénation mentale, M. Parchappe avait entrepris dans ce but des recherches longues et assidues, pour lesquelles les écrits des philosophes ne furent pas moins consultés que ceux des médecins. En 1850-1851, son travail, à peu près complet et achevé, reçut dans les *Annales médico-psychologiques* un commencement de publication. Les illusions des sens y avaient été analysées. Depuis, malheureusement, d'autres préoccupations ont empêché M. Parchappe de donner suite à son exposé qui, précisément, s'est arrêté à l'article *Hallucination*. Notre éminent confrère n'a donc point été pris au dépourvu. Les opinions émises lui ont paru savantes et lumineuses, quoique laissant subsister un peu de confusion. Toutefois, après les proportions que le débat avait prises dans une nombreuse série de séances, le circonscrire n'eût pas été plus convenable que l'embrasser complétement possible. Sans s'attacher à une critique abstraite ou nominale, M. Parchappe a cru devoir se borner à résumer, en les commentant, les distinctions formulées dans les parties, publiées ou inédites, de son opuscule.

L'équivoque du mot *illusion* a été, selon lui, une source de dissentiment. On a voulu en limiter l'acception aux erreurs basées sur des impressions extérieures réelles. Les hallucinations sont des illusions spéciales, et, entre ces extrêmes, se placent des nuances indéterminées, auxquelles ont été, dans la science comme dans l'usage vulgaire, obscurément appliquées les deux dénominations. Les termes sont vains, si l'on n'arrive au classement exact des phénomènes.

M. Parchappe reconnaît des illusions des sens, du sentiment, de l'imagination et de la mémoire. Il ajourne la définition de cette dernière espèce. La première aurait pour double origine : 1° une sensation effective : une tour carrée, vue de loin, paraît ronde ; les objets tournent dans le vertige ; 2° une sensation subjective, c'est-à-dire occasionnée par une modalité propre de l'organe : phosphènes, tintouin, bluettes, mouches volantes, etc.

Comme exemples d'illusions du sentiment, M. Parchappe cite la croyance de certains fous à la perte de leurs affections, de l'amour de Dieu, de leur capacité génératrice, etc.

Quant aux illusions de l'imagination, elles consisteraient en de pures imaginations, feignant à la conscience des sensations actuelles. Cette catégorie, très distincte des autres, comprendrait exclusivement l'hallucination qui, si elle peut naître à propos des diverses illusions, ou s'associer avec elles dans une foule d'aberrations morales, s'en distingue

virtuellement par son indépendance de tout concours présent des sens.

Ayant ainsi marqué le rang de l'hallucination, M. Parchappe examine sa nature et son rôle. N'est-elle que l'exagération d'une condition normale? Réponse négative. L'hallucination diffère des représentations mentales intenses, non qu'elle soit involontaire, celles-ci peuvent l'être, mais parce qu'elle illusionne et qu'elle n'implique pas seulement exagération, mais perversion de l'activité morale.

Ce dernier caractère suppose lui-même un état réellement pathologique, bien que, dans divers cas, l'hallucination, comme certaines perturbations nerveuses, puisse n'être, à proprement parler, ni une maladie, ni même un symptôme morbide.

Dans deux circonstances, l'hallucination est compatible avec l'intégrité de la raison : si elle est reconnue pour telle, ou si la croyance erronée concorde avec les convictions communes. La mémoire des prophètes, des anachorètes, des saints ou d'illustres visionnaires a été entachée d'une imputation de folie qui n'est pas nécessairement justifiée.

On s'est demandé si le concours simultané du cerveau et des sens était indispensable à la production des hallucinations. Il y a certainement, entre les diverses divisions du système nerveux, une telle solidarité que ce concours est possible et souvent probable. Mais l'imagination n'en a pas besoin. Ne rencontre-t-on pas des hallucinés parmi les personnes devenues sourdes ou aveugles?

Eu égard à l'intimité des phénomènes, M. Parchappe confesse son insuffisance. Le langage est encore le plus sûr analyste, le meilleur théoricien. Pourquoi en rejetterait-on les termes consacrés et sans équivalents? Imagination, conception, sensation, souvenir, etc., ne répondent-ils pas à des faits clairs et précis?

De l'observation psychologique, M. Parchappe a induit le caractère encéphalique de l'hallucination. La physiologie, de son côté, ne contredirait pas ces vues. La question même n'en serait plus une, s'il était démontré, comme l'expose un mémoire de l'auteur, publié en 1850, par l'*Union médicale*, que la couche corticale du cerveau fût le siége commun de la sensibilité, de la volonté et de l'intelligence.

Nous avons essayé, dans cette longue analyse, de faire revivre, aussi fidèlement que possible, les opinions individuelles. Le lecteur connaît l'état de la science; il n'en sera que plus en mesure d'apprécier la portée de nos propres observations qui, s'étant produites à peu près les dernières, embrassent les phases principales de la discussion.

(*La suite au prochain numéro.*) DELASIAUVE.

DE LA

MÉTHODE A SUIVRE DANS LA RECHERCHE DE LA VÉRITÉ

Par M. MABRU.

> « Jusqu'à présent tout ce qui nous a été donné
> » sous le nom de méthode a été très insuffisant,
> » et pour mon compte, je dois vous confesser
> » que je n'en ai jamais été satisfait. La politique,
> » la philosophie, toutes les sciences morales, en
> » un mot, sont encore à avoir une bonne mé-
> » thode. »
>
> (*Paroles recueillies à la Sorbonne.*)

Si les hommes de bonne foi, pénétrés des mêmes principes, suivaient les mêmes méthodes, tous (abstraction faite des infirmités idiosyncrasiques) arriveraient incontestablement aux mêmes conséquences et aux mêmes résultats. L'art de raisonner aurait bientôt un point d'appui certain, et le flambeau vacillant de la raison humaine, empruntant ses propres lumières au foyer général des idées qui constituent, pour ainsi dire, la base de toutes nos connaissances, permettrait à chacun de nous d'arriver sûrement à la découverte des plus sublimes et des plus importantes vérités.

Les principes primordiaux, fondés sur la notion intime de nos tendances, sur le sens commun, le savoir et l'expérience des siècles, deviendraient, dans la théorie comme dans l'application, l'alpha et l'oméga d'une philosophie faite à l'image des lois immuables qui régissent l'univers.

Alors tous ceux qui portent au front le signe divin de l'intelligence ou dans le cœur le rayon fécond de l'amour, loin d'être divisés par de vaines disputes ou de flotter isolément au vent des doctrines contradictoires, s'uniraient dans leurs généreuses aspirations et trouveraient dans la synergie de leurs efforts le remède à cette impuissance qui provient d'un fâcheux antagonisme.

De cette sympathique union naîtrait spontanément une morale universelle ; l'homme prendrait enfin possession de lui-même et recouvrerait, avec la conscience de son affranchissement, sa dignité perdue ou avilie. Que de préjugés se propagent, que de malentendus s'éternisent, que d'erreurs cent fois combattues reparaissent, parce que notre discernement est sans boussole et qu'aux faits vrais et aux sages interprétations manque un critérium assuré !

L'étourderie, l'insouciance, le faux respect sont souvent complices de ce désordre. On rit du mal qui passe, on lui ouvre la voie avec

complaisance, on n'a point, l'entrevoyant, le courage de lui résister ; on le proclame même une fatalité d'ici-bas, et trop de gens sont abusés par cette désolante sentence. La contagion, heureusement, n'est pas générale. Pour leur éternel honneur, la science et les lettres ont su presque constamment s'en garantir, et, à toutes les époques, les droits de la raison ont compté parmi ceux qui les cultivent de chaleureux défenseurs.

« La vérité, dit un des savants les plus illustres de notre temps (1), la vérité est pour tout homme de bien, *quelle que soit sa position dans le monde*, ce qu'il y a de plus précieux ; car, tôt ou tard, elle triomphera de l'erreur.

» On l'appelle le beau dans les arts, le bon dans la vie de l'individu, et le juste dans les relations sociales de tout genre. Là où règne la vérité, il n'existe plus de disputes ni de discussions possibles. C'est à en assurer le triomphe que toutes les intelligences doivent concourir, puisque c'est le moyen d'assurer la concorde parmi les hommes. »

A quelque point de vue qu'on l'envisage, une bonne méthode est donc le premier instrument que tout philolèthe sincère, artiste, philosophe ou savant, doit chercher à se procurer.

On sait que dans tous les pays du monde chaque secte, chaque école, chaque individu même, se dit ou se croit exclusivement en possession de la vérité, ce qui n'empêche nullement la pauvre espèce humaine d'errer à l'aventure dans ses propres ténèbres et chaque individu en particulier de s'égarer, à qui mieux mieux, dans tout ce qui touche au domaine de l'intelligence.

On le nierait en vain : l'esprit humain n'est point encore complétement sorti de l'ornière. Combien de nations, qui pourraient être prospères et éclairées, végètent dans une déplorable ignorance, et n'ont pas cessé, après des milliers de siècles, d'être *assises à l'ombre de la mort?*

Mais sans invoquer les exemples des peuples barbares, dans le sein des sociétés qui se vantent le plus de leur civilisation, sur combien de points essentiels, malgré tant de progrès accomplis, règnent la contradiction et le doute? *Tot capita, tot sensus*, autant de systèmes que de personnes. D'où vient cette cacaphonie étrange, cette persévérante confusion, cette lèpre envahissante, sinon de l'absence totale de principes et de méthode ?

Il est si commode d'accepter des opinions toutes faites, de s'épargner

(1) Chevreul, de l'Institut.

les soucis de la réflexion. Cela va à notre paresse et le mot spirituel de P.-L. Courier est toujours exact : l'immense majorité des hommes se gouverne par les idées de sa nourrice? De là résulte inévitablement une variété infinie d'erreurs, de folies, de superstitions, de luttes et d'interminables disputes, parmi ceux même qui passent pour les plus éclairés.

Aussi les gens de mauvaise foi, les ignorants surtout, se sont-ils souvent crus autorisés à pouvoir conclure de la divagation générale que la vérité n'était qu'un mythe, une chose contingente, relative, ou, en tout cas, placée dans une région inaccessible à notre faiblesse. Cependant nous voyons tous les jours que ceux qui nient si résolûment l'évidence, la lumière et le bon sens, prétendent, eux aussi, posséder la vraie science, et, à ce titre, se conduire ou raisonner avec sagesse. Ainsi, jusque dans les plus grands écarts de leur esprit et comme en dépit d'eux-mêmes, les fanfarons du doute rendent encore hommage à ce qu'ils prennent pour la vérité; semblables à ces pseudo-docteurs qui entassent propositions sur propositions captieuses, afin de démontrer par A + B que la raison, fille du néant et de nos rêves, n'existe pas.

En fait, il est incontestable que chacun pense et se conduit en vertu de certaines *idées*, de certains *principes* qu'on tient pour vrais, mais qu'en général on se garde bien de vouloir examiner et définir, car tous ceux qui n'ont pas dans l'âme un profond amour du bien, du juste et du vrai, abhorrent secrètement, instinctivement la science, compagne de la vérité. Les uns par crainte, les autres par apathie ou par indifférence, tous repoussent également le flambeau, c'est-à-dire la méthode qui pourrait les éclairer; et cependant le monde, cette Babel des Babels, est plein de fous *raisonnables* qui se passionnent pour des rêves, des utopies ou des idoles, enfants de leur délire. D'autres s'y attachent par l'unique raison qu'ils les tiennent de leurs ancêtres. La folie est quelquefois héréditaire.

C'est précisément parce que le mal est séculaire, parce que la plupart de nos idées et de nos connaissances sont dénuées de fondement, ou plutôt parce qu'elles ne sont guère basées que sur des erreurs, des mensonges et des préjugés que Descartes, le fondateur de la méthode expérimentale dans les sciences métaphysiques, résolut, suivant le conseil de Bacon, son précurseur, de substituer à l'ancien *magister dixit* de l'école un nouveau principe, celui du droit et de la liberté d'examen. Les philosophes, las d'affirmer les lois de la nature sur la foi d'autrui, allaient enfin les étudier dans la nature même.

Partant du doute philosophique sur lequel il a établi les quatre

grandes règles qui constituent sa méthode, Descartes exige tout d'abord de ceux qui veulent arriver à la connaissance de la vérité, qu'ils fassent table rase de leurs vieilles croyances. Il faut convenir que tous les esprits sont loin d'être à la hauteur de cette première condition. Peu d'hommes, au contraire, savent se dépêtrer des broussailles qui entravent leur marche, et c'est, selon toute vraisemblance, ce qui a fait dire à Bayle, ce dialecticien consommé : « De mon temps, il y a à peine trois personnes qui sachent raisonner. »

Quelque hyperbolique que cette assertion paraisse, on peut affirmer sans trop se tromper que ce n'est pas la raison qui gouverne le monde, car elle n'a joué assurément qu'un très petit rôle dans l'histoire de l'humanité. D'ordinaire, c'est la force qui fonde, l'habitude qui enracine et le temps qui consacre.

On aurait tort de croire que la science, avec les méthodes perfectionnées qu'elle possède déjà, jouit du privilége de conduire également tous les esprits à la vérité. Tous ceux qui s'adonnent à l'étude des sciences, voire même ceux qui en parlent sans s'y livrer, n'ont pas au même degré l'*amour de la certitude*. De nos jours on pourrait citer bon nombre de journalistes et de savants qui, malgré leur sympathie pour le progrès, en sont encore aux théories du moyen âge, et qu'on est tout étonné de trouver sur la brèche côte à côte avec les champions du hasard et les amis du merveilleux.

Ne sachant établir aucune distinction entre le possible et l'impossible, ils se font, sous prétexte de vulgariser les connaissances, les soutiens des théories les plus aventureuses et les promoteurs des histoires les plus étranges. Le succès, d'ailleurs, les encourage dans cette voie, car le public enthousiaste est avide d'émotions, et tout ce qui a un vernis de nouveauté et d'originalité a chance d'être favorablement accueilli par des lecteurs qui ne demandent qu'à être séduits et amusés.

Se proposer de répandre le goût des sciences est, à notre avis, un beau dessein ; s'efforcer de les inculquer au monde, une mission noble et bonne ; mais, c'est un aveu à faire, les sciences, en se popularisant, tombent parfois dans de singulières têtes. Combien avons-nous vu de jeunes gens imbus des erreurs les plus contraires aux saines doctrines, et qui, sans avoir jamais interrogé la nature par une seule expérience, ont la prétention de tout deviner, de tout expliquer à priori ! Dans leur confiance illimitée, ils ne doutent de rien et ne reculent devant aucune rêverie, devant aucune absurdité *scientifique*. Les questions pratiques semblent trop au-dessous de leur savoir pour qu'ils daignent s'y arrêter. Les problèmes mystérieux, inabordables, insolubles, sont

ceux auxquels ils s'attachent de préférence. La création des mondes, les phénomènes prodigieux de l'instinct et de l'intelligence, l'existence des êtres les plus éphémères ou les plus problématiques, les merveilles les plus étonnantes de la splendeur des cieux, tout jusqu'aux secrets enfouis dans les profondeurs de l'Océan, est accessible à leur sagacité, à la puissance de leur génie. Ils voient tout, savent tout, comprennent tout ; et, bien que leurs théories et leurs explications ne puissent convaincre qu'eux seuls, ils ne cessent pas pour cela de s'admirer en elles et de se complaire dans la contemplation de leur propre mérite. D'autres, moins suffisants, mais non moins crédules, s'enthousiasment si fort à la vue des découvertes modernes que l'impossible n'est plus pour eux qu'un qualificatif digne d'être rayé du vocabulaire. Ils semblent ignorer ou ils oublient que la science, comme la nature, en vertu même de ses propres lois, a des limites infranchissables, et que dans l'ordre physique comme dans l'ordre moral, *Dieu lui-même a besoin d'avoir raison.* « Il y a des gens qu'on n'étonnera pas, dit M. Babinet, « en leur annonçant une communication télégraphique avec la lune. »

C'est donc à ceux qui composent ces dernières catégories que nous nous adressons, c'est pour eux particulièrement que nous essayerons de rappeler dans un prochain article les véritables principes qui servent de base à la science moderne et auxquels nous devons nos plus brillantes découvertes.

Nous examinerons comparativement les différentes méthodes dont chacun se sert pour guider sa raison, afin de découvrir par quelle voie, dans chaque branche de nos connaissances, les uns arrivent à l'erreur et les autres à la vérité. Ce simple rapprochement suffira peut-être pour faire comprendre aux amis du merveilleux qu'en dehors des lois naturelles, il n'y a de place que pour les aberrations mentales ou la folie, et que, soit dans l'ordre de la science ou de la nature, le hasard est un mot vide de sens.

(*La suite prochainement.*)

PATHOLOGIE.

CAS D'EXCITATION VAGUEMENT HALLUCINATOIRE,

CONCEPTIONS DÉLIRANTES COÏNCIDANT AVEC UNE PHTHISIE AIGUE (GALOPANTE),

Par M. le docteur SEMELAIGNE.

Dans de nombreuses circonstances, il est difficile d'assigner au trouble mental son véritable caractère. D'où procède-t-il? Quel rôle remplit-il? Est-ce un délire ou une folie? Répond-il à une cause directe ou ne représente-t-il qu'un effet sympathique? Ces diverses questions surgissent immédiatement de l'observation que nous voulons faire connaître.

Chacun sait que l'aliénation, bien qu'expression d'une modification cérébrale, peut avoir son point de départ dans des organes éloignés, soit que le principe de ce changement résulte d'une contamination du sang ou d'une irradiation nerveuse. Quelques parties paraissent plus particulièrement douées de cette influence productrice: on cite le cœur, l'appareil génito-urinaire, les viscères abdominaux. Pour les poumons, le fait serait moins commun. La pneumonie s'accompagne de phénomènes ataxiques : c'est du délire, non de la folie. Par opposition aux hypochondriaques qui sont réputés souffrir des entrailles, on pense généralement des tuberculeux qu'ils conservent leur confiance jusqu'à la fin.

Le sujet, du reste, a été peu approfondi. A propos du rapport des affections thoraciques avec la folie, Esquirol fait cette seule réflexion : Les lésions pulmonaires chroniques peuvent précéder le désordre psychique, céder avec son apparition, marcher ou alterner avec lui. M. Thore, dans son beau travail sur les maladies incidentes des aliénés, n'envisage celles de la poitrine que comme une complication des vésanies. Sauf une ou deux exceptions douteuses, la phthisie, plusieurs fois mentionnée dans les observations de M. Parchappe, ne s'y montre qu'au même titre. M. Brierre de Boismont, relativement aux causes physiques des hallucinations, se borne aux indications générales d'Esquirol. L'ouvrage de M. Falret, *De l'hypochondrie et du suicide*, ne contient rien qui concerne les maladies du poumon. Elles ne figurent dans les leçons de Guislain que comme une conséquence de l'altération mentale. Un mot isolé semble indiquer seulement que l'auteur entrevoyait la possibilité d'une dépendance réciproque. Dans son *Traité de l'épilepsie*, M. Delasiauve relate fidèlement les lésions organiques comme causes de cette affection

convulsive; celles du poumon sont, pour ainsi dire, absentes de ce tableau. La phthisie, cependant, accompagnerait quelquefois l'épilepsie, au dire de Tissot, qui, vu la résorption permanente et délétère opérée dans le poumon, s'étonne de ne pas les rencontrer plus souvent réunis. A cette occasion, M. Delasiauve émet une judicieuse considération très applicable à la folie. « Les faits de ce genre sont en petit nombre, d'une difficile appréciation, dépourvus d'une notoriété parfaite, et ne sauraient être entièrement dépouillés de leur caractère conjectural. »

M. Morel est plus explicite, surtout dans son dernier traité : *Études mentales.* Ses idées, plus encore que ses preuves, sont contraires à la prétendue immunité mélancolique des phthisiques. Selon lui, les progrès de la phthisie sont souvent en rapport avec les exacerbations maniaques. Des hépatisations du poumon, des épanchements pleurétiques, une tuberculisation pulmonaire se seraient accompagnés d'une grande manifestation de mouvements et de cris avec un appétit anormal et une absence de fièvre. En un cas, emprunté à M. Grisolle, un délire furieux masquant une pneumonie eût inévitablement exposé à la mort ou à la séquestration dans un asile si la lésion n'eût été découverte et soignée à temps.

C'est d'ordinaire dans le cours avancé de la phthisie que se manifeste l'agitation délirante ; mais beaucoup de malades éprouveraient au début des symptômes mélancolico-hypochondriaques, de la morosité, des craintes, qui souvent passent inaperçus. Parfois même, ces troubles persistent et s'accroissent avec le développement morbide. M. Morel rapporte des exemples de ces différents cas.

Une jeune femme, peu de temps après ses couches et sous l'empire de violents chagrins, tombe dans un état de stupeur. Une toux sèche, des sueurs nocturnes, des crachements de sang antérieurs, font présumer un commencement de tuberculisation que confirme la matité de l'un des poumons au sommet. Suspendue par l'iodure de potassium, l'affection prend, au bout de deux ans, une marche rapide, et la mélancolie se transforme en fureur.

Chez une fille de dix-neuf ans, très adonnée aux exercices de piété, la phthisie qui se déclare suscite des idées noires, des appréhensions sinistres. A mesure que le mal progresse, les inquiétudes augmentent. La malade s'imagine qu'elle est damnée, possédée du démon. Elle refuse les soins et les aliments, injurie tout le monde et, au lit de mort, repousse, avec le prêtre, toute consolation religieuse.

Le fait suivant, dû au docteur Jacobi, a beaucoup d'analogie avec

celui qui précède. En butte à des préoccupations douloureuses, une fille de vingt-trois ans devient phthisique et par suite hypochondriaque. Dans l'espace de sept mois, l'altération pulmonaire atteint le troisième degré. Alors éclate une manie violente qui continue jusqu'à la mort sans prédominance d'idées systématiques spéciales.

Enfin, un jeune homme de vingt-trois ans ressent dans la poitrine des prodromes menaçants. Il a des épistaxis et des hémoptysies ; son caractère s'assombrit, ses idées sont fantasques, sa conduite bizarre. L'absence de sommeil et une excitation particulière furent le prélude d'une véhémente perturbation pour laquelle on le transporta à l'asile de Siegburg où il mourut dans le marasme et le délire.

M. Morel recommande ces faits à l'attention. Pour lui, il a toujours la précaution d'examiner la poitrine des malades qui entrent dans son asile. L'exploration est parfois rendue difficile par la mauvaise grâce qu'y mettent les patients. Il convient d'y revenir.

Plusieurs des sujets étaient sous le coup de fâcheuses dispositions morales. En notant cette circonstance, M. Morel a justement fait remarquer qu'elle a dû activer l'effet de l'altération physique. Ne pourrait-on aussi supposer l'inverse, c'est-à-dire que la souffrance corporelle a préparé un terrain favorable aux influences dépressives? Le doute est assurément permis à cet égard. Nous verrons, du moins, à propos de notre observation personnelle, les motifs sérieux sur lesquels il se fonde.

Madame X..., âgée de vingt-huit ans, était mariée depuis quatre ans environ. Blonde, bien constituée, jolie de figure, d'un caractère gai, ouvert, elle offrait à l'époque de son mariage toutes les apparences de la santé. Ses premières années avaient été très heureuses. En épousant un homme qu'elle aimait, qu'elle croyait bon et affectueux, l'avenir s'ouvrait pour elle sous les plus riants auspices. Les déceptions furent promptes. Quinze jours s'étaient à peine écoulés, qu'elle eut à supporter les mauvais traitements de son mari, nature violente, dit-on, et inconsidérée. Plus tard, témoin de son inconduite, il lui fallut recevoir ses maîtresses, les admettre à sa table dont il l'exilait souvent avant qu'elle eût achevé son repas. Elle souffrit longtemps, en silence. Les scènes les plus graves seules furent connues. Une nuit, à la campagne, madame X... fut contrainte de se réfugier dans une maison voisine. De nombreux coups de cravache lui avaient meurtri le corps. Dans les derniers temps, la cohabitation cessa d'avoir lieu ; madame X... fut reléguée, pour coucher, dans un cabinet privé d'air pur et de lumière.

Sa constitution se ressentit nécessairement de cette existence si malheureuse. Pour mettre le comble à ses maux, des sentiments opposés se combattaient dans son cœur : d'un côté, un amour aveugle, invincible ; et de l'autre, le chagrin de le voir méconnu et outragé. Un enfant, fruit de cette union, la lui faisait regarder encore comme indissoluble. Cependant une rupture eut lieu et la justice allait être appelée à statuer.

Madame X..., sur ces entrefaites, tomba malade. On crut d'abord n'avoir affaire qu'à une pleuro-pneumonie. Les accidents furent de longue durée, et la convalescence ne s'établit pas franchement. Bientôt de nouveaux symptômes apparurent : respiration courte, difficile, sueurs nocturnes inondant la poitrine ; pouls petit et fréquent. L'invasion ostensible de la maladie remontait aux premiers jours de février 1857. Vers la mi-mars, un peu de mieux permit à madame X... de sortir. L'intelligence était restée saine. Madame X... envisageait sa situation avec résignation, mais non sans une tristesse profonde.

Une enquête avait été ordonnée par le tribunal ; madame X..., qui l'attendait, s'en entretenait souvent avec ses connaissances ou ses proches. Soudain, le 26 mars, vers onze heures du soir, elle est prise de délire. Une expression de bonheur illumine son visage ; elle s'écrie qu'elle est guérie, que Dieu a répandu sur elle ses bénédictions, qu'elle est élue, sainte, riche ; un esprit voltige dans sa chambre, etc., etc. Cet accès dure environ une heure.

Jusqu'au samedi 29, les facultés intellectuelles demeurent complétement exemptes de trouble. Le dimanche, à trois heures du matin, second accès, plus violent que le premier et qui ne cesse que le lendemain dans la matinée. Les mêmes idées et la même hallucination se reproduisent. S'imaginant que sa voix était très belle, on ne pouvait l'empêcher de chanter.

Le 1er avril, madame X... étant sortie en voiture loue un appartement à N......, se fait conduire dans plusieurs magasins, commande et achète beaucoup d'objets. Le 2, elle choisit, en compagnie de sa sœur, des bijoux pour un prix considérable. La nuit, l'agitation redouble.

Le 3, quand je la vis pour la première fois, l'attention était, pour ainsi dire, incoercible ; néanmoins madame X... répondit juste à quelques questions. Ses idées étaient exagérées ; elle nous distribuait à tous des honneurs. Sa pétulance excessive s'opposa à l'auscultation. La physionomie était animée, les yeux brillants, les pommettes rouges, la peau brûlante ; l'amaigrissement me frappa. Le soir, elle entrait dans la maison de santé de Saint-James.

Le 4 au matin, en l'examinant, je constatai une affection tuberculeuse des poumons à marche rapide : la phthisie galopante. A gauche, existait une caverne, et, des deux côtés, des tubercules à l'état de ramollissement. Pouls à 120 ; 36 respirations par minute; langue rouge, sèche ; toux légère, presque toujours sans expectoration. Aucune douleur n'était accusée dans les organes ; seulement, l'hématose ne se faisant plus que très imparfaitement, la malade réclamait de l'air à grands cris. Aucun aliment n'était convenablement supporté. Diarrhée colliquative.

Quelques jours après, les symptômes s'étant singulièrement accrus, le pouls était monté à 140-150. L'ouïe devint dure, la voix atone, etc. Enfin, le 16 avril, madame X... s'éteignit sans avoir eu, un seul instant, conscience de son danger.

Presque dès l'entrée, le délire, plus tranquille, avait contracté une sorte de fausse systématisation. Se préoccupant d'un bal paré, madame X... en répartissait les costumes : l'empereur devait y être. Neuilly serait transformé en vallée de fleurs. Cinquante-deux mariages allaient s'y célébrer. Napoléon III donnait pour cette cérémonie cinquante-deux millions ; tous les époux seraient beaux, heureux ; les femmes tiendraient la cravache.

Au milieu de cette divagation, toute lueur d'aperception juste n'était pas anéantie. La mémoire restait intacte. Madame X... vit, sans être surprise, toute sa famille réunie à son chevet, fut pleine de bienveillance et de tendresse. Le 14, on fit sa photographie ; elle exigea qu'on lui mît des roses dans les cheveux. Sur le point d'expirer, sa mère la pressant dans ses bras, elle disait, en la regardant : « Mon Dieu, comme on est bien sur le sein de sa mère ! »

Dans cette observation, il y a deux ordres d'éléments à considérer : les phénomènes physiques et les phénomènes moraux. Ont-ils un lien entre eux, ou sont-ils respectivement indépendants? La pneumonie d'abord était-elle primitive, ou plutôt ne se serait-elle pas entée sur des lésions préexistantes ? Cette dernière interprétation nous paraît la plus probable.

Madame X..., à la vérité, était pure de fâcheux antécédents héréditaires. Les membres de sa famille étaient comme elle sains et robustes. Mais la peine tue. A toutes les époques, les auteurs ont rangé parmi les causes les plus actives des maladies chroniques les passions dépressives, les amours sans espoir et les chagrins continus. Or, les angoisses endurées par madame X..., ce perpétuel calice d'amertume et de honte dont elle était abreuvée, n'ont-ils pas dû, à la longue, altérer sa riche

constitution ? Les privations, l'irrégularité et l'insuffisance de l'alimentation, l'insomnie, le séjour prolongé dans un endroit obscur et malsain, ont rendu cet effet plus certain. Madame X... ne souffrait pas habituellement de la poitrine, mais s'étant fait ausculter deux ans auparavant pour des oppressions, on avait constaté une respiration rude. La pneumonie, d'ailleurs, siégeait à gauche, et c'est de ce côté que se trouvait la caverne. Tout porte donc à croire que l'inflammation a eu pour origine des dépôts tuberculeux auxquels elle a donné le coup de fouet, dont elle aura hâté la fonte.

Quant au désordre psychique, nous ne pensons pas qu'il ait eu sa source directe dans la lésion matérielle. La gêne respiratoire et l'affaiblissement étaient certes de nature à y prédisposer. Mais le délire n'avait le caractère, ni de cette morosité et de ces pressentiments sinistres qui marquent quelquefois les débuts de l'affection, ni de cette agitation parfois pénible qui précède de quelques jours l'agonie. Quand il a éclaté, madame X... semblait convalescente ; elle n'était point encore alitée de nouveau, puisqu'elle sortait et se promenait. Après quelques fluctuations, il n'a pas tardé non plus à affecter la marche permanente des aliénations mentales, au lieu de cette forme par exacerbations nocturnes rémittentes qu'on observe dans les maladies ordinaires. Par ses symptômes enfin, il avait la plus grande analogie avec cette excitation vague et expansive qui prélude fréquemment à la paralysie générale, et dans laquelle le mouvement des idées serait plutôt accru que diminué. La mémoire était conservée et l'exaltation ne s'est élevée ni au degré de l'incohérence, ni à celui de l'oubli absolu des relations sociales. Madame X... se contentait de faire des achats extravagants, de promettre des faveurs, des richesses, des titres. Jusqu'à la fin, elle a reconnu ses proches, et leur a prodigué l'expression de ses sentiments affectueux.

M. Baillarger a décrit un pareil état sous le nom de manie congestive. Les symptômes dépendraient d'une sorte d'hypérémie cérébrale qui, faible dans le principe et transitoire, se fixerait en s'aggravant, pourrait se dissiper et se reproduire. Cela s'accorde, chez madame X..., avec l'évolution phénoménale. Pour la cause de cette hypérémie, la situation morale de la malade n'est que trop significative. Une torture de quatre années, l'effrayante perspective d'un procès en séparation, motivent amplement le travail d'irritation auquel a été soumis l'encéphale. Nous ne nions pas l'influence de la lésion pulmonaire. Elle a pu, à la rigueur, dominer. A nos yeux, elle n'est ici qu'accessoire. En somme, et pour toutes ces raisons, le cas de madame X... nous paraît devoir être rattaché à la folie plutôt qu'au délire fébrile.

EXAMEN DU NON-RESTRAINT,

Par M. le docteur Casimir PINEL (1),

Directeur de la maison de santé de Sᵗ-James, près Paris.

§ IV. — *Appréciation du système Conolly* (suite).

M. Conolly suppose fort gratuitement que la plupart des aliénés sont conduits liés et garrottés dans les asiles, et, partant de cette erreur de fait, il en induit cette conséquence d'application qu'en rendant à ces malades l'indépendance des mouvements, on réussit à leur inspirer de la confiance, du respect, un calme immédiat, surtout si à l'action de la liberté on joint l'influence également salutaire d'un bon repas. Ajoutons que ce médecin, pourtant si judicieux, assure naïvement que le plus sûr moyen de procurer du sommeil aux aliénés agités est de leur faire avaler, le soir, un *grand verre d'eau fraîche !*

Ce serait encore, suivant M. Conolly, après avoir subi au sein de leur famille d'excessives contentions et dans un état de grande faiblesse que les aliénés suicides arriveraient dans les établissements spéciaux. Le non-restraint serait de nature, dès lors, à produire sur eux un effet magique, à modifier leurs tendances et à déterminer une guérison prompte et solide.

Nous ignorons d'une part où M. Conolly a pris l'idée que les aliénés suicides entraient à l'asile dans des conditions d'extrême épuisement ; d'autre part, nous avons appris de l'expérience que les aliénés de cette catégorie ne guérissaient que rarement, et qu'ils sont, en général, prédestinés à une mort volontaire. La plupart sont des monomanes inoffensifs qu'on ne contient jamais, parce qu'il faudrait les contenir toujours. On se contente de les surveiller ; mais, si bien qu'on les traite, telle est la fatalité des impulsions qui les subjuguent ou la ténacité de leurs conceptions délirantes, qu'ils finissent, souvent à force de dissimulation, par déjouer la vigilance la plus active. D'autres, soumis à une fascination aveugle, tentent de s'ôter la vie dans un égarement stupide ou hallucinatoire. Leur propension, transitoire, accidentelle, exige rarement une restriction prolongée ; parfois une douce parole les rassure. On comprend, du reste, que le *non-restraint* ne fait rien directement contre l'obtusion cérébrale. En revanche, il est quelques infortunés atteints d'une véritable frénésie suicide. Rien ne les arrête, toutes voies leur sont bonnes. En votre présence, s'ils ne

(1) Voyez pages 25, 51, 134.

sont retenus, ils se précipitent dans une rivière, dans un puits, par une fenêtre; se brisent la tête contre les murs, les arbres; se pendent ou se serrent le cou avec leur cravate, leur mouchoir, leurs bretelles; se font des blessures graves, parfois mortelles avec les instruments qui tombent sous leurs mains; s'arrachent les yeux, les parties génitales, des lambeaux de peau; s'ouvrent et se déchirent les veines; avalent des fragments de verre, des épingles, des aiguilles, etc. Dans ces circonstances, la surveillance ne suffit pas, et, bon gré mal gré, la coercition devient indispensable. Nous ne pensons pas qu'avec des chambres matelassées on puisse prévenir une partie, au moins, des accidents que nous venons d'énumérer; aussi nous ne pouvons pas hésiter à conseiller dans ces cas l'usage de la camisole. Nous avons eu recours plusieurs fois à ce dernier moyen, sans danger et avec succès.

Un Américain, dans un voyage en Suisse, se précipite par une croisée; conduit dans notre établissement, il fait, malgré l'assiduité constante de deux gardiens, des tentatives réitérées pour se détruire. Il court avec une effrayante rapidité vers les meubles, les arbres, les murs, dans le dessein de se casser la tête; il se déchire les chairs avec les ongles et les dents. On lui met et on lui retire la camisole, selon qu'il se montre exaspéré ou redevient calme. Au bout d'un mois, la convalescence se prononce; depuis quinze ans la cure ne s'est pas démentie.

— Enclin au suicide, un jeune médecin anglais que l'on garde à vue, a voulu s'arracher l'œil droit à l'aide du pouce fortement introduit dans l'orbite; on replace le globe oculaire, mais les essais recommencent. Amené par le docteur Shrimpton dans notre maison de santé, il est soumis à la camisole. L'en délivre-t-on un moment, il s'acharne de nouveau après ses yeux. Deux domestiques ne le quittent pas une minute. Moins d'un mois suffit à la guérison.

— Une dame, rétablie par le même moyen, n'a depuis vingt ans éprouvé aucun trouble. Elle avait été retirée d'un étang après une foule d'autres tentatives de suicide. Deux femmes de chambre étaient occupées sans cesse à l'empêcher de se frapper la tête contre le sol, les murs, les meubles, les arbres, ou d'avaler des cailloux, des épingles, etc.

— Pour éviter qu'on l'enterre vivant, un autre Anglais se déchire le scrotum et détermine une hémorrhagie fort grave; maintenu avec la camisole, il sort guéri trois semaines après.

— Sentant les entraînements auxquels il a cédé plusieurs fois, un aliéné supplie lui-même qu'on lui mette la camisole pendant la nuit. Il a recouvré la raison.

Significatifs par eux-mêmes, ces faits acquerront surtout une nouvelle autorité si on les rapproche de l'exemple suivant, extrait d'un journal (18 octobre 1861), et qui prouve que pour les individus enclins au suicide, le non-restraint ne présente pas toujours une sécurité parfaite. « Mort à l'hôpital des aliénés de Lincoln, du révérend Edward Haywood, pensionnaire de l'établissement depuis trois mois; poursuivi par la monomanie du suicide, cet infortuné a mis fin à ses jours en se *pendant*. Haywood laisse quelques livres estimés, entre autres celui-ci, *A book for the sorrowful ;* il y dépeint avec une vigueur et une netteté peu communes ce triste état mental, à quarante ans. »

On voudrait en vain le méconnaître, il est, nous le répétons, des cas où la contrainte est obligatoire. Que faites-vous à l'égard d'un aliéné qui refuse obstinément la nourriture ? Le laissez-vous mourir lentement d'inanition, où le contraignez-vous à manger ? Un bain lui étant prescrit, s'il se révolte pour entrer dans la baignoire, s'efforce d'en sortir, enfonce sous l'eau sa tête, n'appliquerez-vous pas nécessairement un restraint, en vous opposant à ses résistances ou à ses tentatives ? Votre ascendant moral a-t-il le pouvoir de lui faire accepter toutes vos prescriptions ? Faites-vous usage, oui ou non, de baignoires couvertes et fermées ? Comment soumettez-vous l'aliéné qui repousse la saignée, les sangsues, le cathétérisme ? Est-ce par des paroles plus ou moins affectueuses qu'un malade, ayant une fracture, une affection intercurrente, la fièvre ou une pneumonie, sera tenu couché, et que vous l'empêcherez d'ôter les bandages et de se lever ? Pensez-vous qu'il soit médical et charitable de lui laisser la faculté de quitter son lit, de se découvrir, de marcher sur le sol, de s'y étendre ? S'il veut se frapper avec les poings, se déchirer avec les ongles ou les dents, s'arracher les yeux, se livrer à l'onanisme, commettre une foule d'actes dangereux pour les autres et lui-même, êtes-vous assez sûr de l'efficacité de votre système pour oser, en des éventualités semblables, vous priver de tout agent coercitif ? Ne comprenez-vous pas combien votre responsabilité serait lourde et votre conscience tourmentée, si quelques événements malheureux naissaient de ces hardiesses imprudentes ? Les faits cités, d'ailleurs, à l'appui de votre système peuvent-ils infirmer l'autorité d'un grand nombre d'observations contraires ? Que prouve l'exemple invoqué par le docteur Hitchmann ? Quelle conséquence tirer également de l'histoire de cet aliéné qui, après avoir brisé la porte de sa chambre, se calme par la promesse qu'elle ne sera plus désormais fermée. L'incident révélé à M. Morel par M. Battel, à l'égard de ce fou auquel le fils de M. Conolly, en visite à Bicêtre, pria qu'on

ôtât la camisole et qui recouvra la tranquillité et bientôt guérit, autorise-t-il à conclure sérieusement en faveur du non-restraint? N'est-il pas évident que, si cet honorable administrateur se fût trouvé en présence d'un fait diamétralement contraire; si, mettant la camisole à un fou furieux, on l'avait apaisé par cette contrainte, et s'il eût en peu de temps guéri comme les exemples n'en sont pas rares, M. Battel n'eût-il pas également, bien qu'en sens inverse, battu des mains et proclamé les bienfaits de la camisole?

Ces exemples isolés et fortuits n'ont donc aucune espèce de valeur en présence d'une foule de preuves négatives.

Du reste, après avoir rappelé l'incident de Bicêtre, M. Morel s'est vu dans la nécessité de reconnaître que les objections des médecins aliénistes français qu'il a consultés sont trop majeures pour que la portée en soit méconnue, et il admet des cas où aucune considération ne peut dispenser de mesures contentives. Quant aux abus réels de la camisole, ils ont été bien avant M. Conolly signalés; mais, puisqu'on les rapprochait de son système, il eût fallu, pour être juste, mentionner en même temps les fâcheuses conséquences nées de l'emploi absolu du non-restraint. Ce dernier mode trouve, d'ordinaire, son application lorsqu'on garde à domicile les aliénés, qu'on les envoie à la campagne, qu'on les fait voyager, ou qu'on les place dans des établissements non spéciaux. Ils jouissent alors d'une liberté aussi complète que possible; protégés d'ailleurs par la surveillance tendre, active, intelligente, de parents ou d'amis dévoués, et pourtant c'est avec ces garanties et dans ce milieu que surviennent le plus grand nombre d'accidents funestes : scènes de violences, attentats aux mœurs, incendies, suicides, homicides, etc. Le placement dans un asile d'aliénés, qui n'est, à vrai dire, qu'un grand *restraint*, les aurait, suivant toute probabilité, conjurés, et l'encamisolement les eût prévenus plus sûrement encore.

En France, on pouvait croire que la camisole n'avait plus à être défendue. Les hommes les plus haut placés dans la science mentale sont tombés d'accord, non-seulement sur son utilité, mais ils ont déclaré qu'il serait imprudent et dangereux de s'en abstenir d'une manière absolue. Pour nous l'expérience a parlé. Nous en bornerons le témoignage à quelques exemples.

A Saint-James, nous avons depuis plusieurs années une dame prise de fréquents et soudains accès de rage furieuse. Quand survient la crise, elle se jette comme une tigresse sur les personnes qui l'entourent pour les déchirer. On aurait à craindre des malheurs terribles sans les dispositions ordonnées et l'emploi de la camisole ou d'une robe

à longues manches fermant au moyen d'une coulisse. Sans cette précaution, sa fureur se tournerait contre elle-même, et elle se lacérerait les membres avec les ongles et les dents. Rien n'a pu vaincre cette nature douce et timide dans l'intervalle, mais indomptable pendant les accès, qui se reproduisent plusieurs fois le jour. On a dû isoler cette malade dans un préau.

Un autre aliéné très dangereux qui a séjourné aussi dans notre établissement usait de sa tête comme d'une massue. Interné à Charenton, il s'en fallut peu qu'il ne dévorât deux malades de sa division. Le docteur Foville disait n'avoir jamais rencontré d'aliéné à instincts si féroces. Nous faillîmes être victime de sa *fureur*. Nous dûmes faire usage de la camisole pour empêcher les conséquences des instincts homicides de ce malade.

Notre maison renferme, aujourd'hui encore, un ancien agent consulaire anglais, doué d'une force herculéenne, et qui fut longtemps des plus difficiles à diriger. Ses poings et sa tête lui servaient à terrasser les gardiens. L'emploi de la robe de chambre à manches fermées et, par exception, de la camisole, joint à l'isolement dans un préau, l'a réduit, sans contentions violentes, à l'impuissance absolue de nuire.

Nous avons eu l'occasion d'observer une jeune Anglaise, atteinte de manie aiguë et dont l'affection s'exprimait par une intarissable loquacité, de l'exaltation, de l'insomnie, d'injurieuses apostrophes, de grossières paroles, un orgueil excessif et le refus obstiné de se soumettre aux règles de l'établissement. Peu de jours avant d'y être amenée, elle avait été sur le point de tuer sa mère, après que la garde qui la veillait, voyant sa vie compromise, se fût enfuie. On la laissa d'abord entièrement libre; mais ses menaces et les voies de faits qu'elle exerça envers sa femme de chambre firent succéder aux égards bienveillants du directeur des avis sévères qui ne furent point écoutés. Comme l'indocilité de la malade s'augmentait progressivement, on dut, pendant quelques heures, recourir à la camisole. Même contrainte, le deuxième jour. Le troisième, la malade s'amende; elle promet d'être convenable, et de mettre fin à ses invectives et à ses violences. Une semaine après, la convalescence se déclare; à la fin du mois, on peut la rendre à sa famille.

Une demoiselle âgée de seize ans, éprouve, tous les quinze jours, des accès d'une manie violente; elle déchire et brise tout, commet des actes impudiques, se déshabille, met ses vêtements en pièces, frappe les autres malades, les femmes de chambre, leur tient des propos injurieux et sales, etc. Emploi de la camisole dans certains moments comme agent répressif, préventif et hygiénique. Deux semaines après, une

période de lucidité, de calme, de bien-être, de travail se manifeste. Au bout de six mois, la malade est rendue à sa famille, parfaitement rétablie.

Une jeune personne est atteinte d'une nymphomanie des plus intenses; elle se livre aux actes les plus inconvenants et les plus obscènes, aux attouchements les plus lubriques; elle tient des propos indécents et grossiers, etc. Impossible aux médecins de rester quelques instants auprès d'elle, sans que l'excitation génésique soit portée à son comble. On lui met la camisole, même dans le bain, où elle reste pendant plusieurs heures, des demi-journées. Au bout de deux mois, convalescence. Au désordre dont il a été parlé, succèdent la convenance la plus parfaite, des sentiments de pudeur et de décence, un maintien réservé; guérison depuis quinze ans.

Un jeune homme de dix-sept ans, atteint de stupidité, cherche à chaque instant à se livrer à l'onanisme. Dans la journée, on parvient, avec une surveillance active, à l'en empêcher; mais, la nuit, cela serait impossible, bien qu'un domestique couche auprès de lui, si on ne lui mettait un petit manchon; amélioration sensible au bout de quelques mois; guérison probable.

Un maniaque d'une stature et d'une force colossales, refuse de se soumettre à la discipline de l'établissement; il menace d'assommer les domestiques, de briser les portes, si on ne le laisse sortir. Nous l'invitons à se rendre à la salle de bains; pour toute réponse, il dit qu'il est prêt à tuer les premiers qui s'approcheront de lui, et qui voudront l'y forcer; les prières, les injonctions tour à tour affectueuses et fermes, les concessions deviennent inutiles. La vie des gardiens est menacée; ils sont, d'ailleurs, devenus craintifs et défiants devant son exaltation furieuse; il était temps de le dompter à tout prix, de faire cesser ses menaces et ses injures. Il était évident que, si on ne le soumettait pas par la force physique, après avoir essayé inutilement de la persuasion, on perdait toute influence morale sur lui, et on décourageait les domestiques. Nous n'hésitons point à agir, tout en lui disant que c'était dans son propre intérêt. Huit domestiques reçoivent l'ordre de s'approcher lentement et de l'entourer, au premier signal, pendant que je m'avançais vers lui, en attirant son attention. Au moment venu, il est saisi avec promptitude et adresse, et chacun de ses membres est maintenu par deux gardiens; il est enlevé et transporté dans la salle de bains où je lui fais placer la camisole sans la moindre résistance avant qu'il soit placé dans la baignoire. A partir de cet instant, il est dompté, docile, disposé à faire ce qu'on lui prescrit. Des bains pro-

longés avec irrigations amènent une guérison avant la fin du mois.

La logique et les faits s'unissent donc pour démontrer l'impérieuse convenance, en quelques cas, de contentions appropriées. Ces contentions, on les retrouve d'ailleurs, quelle que soit l'illusion complaisante dont se berce M. Conolly, dans les petites serrures (*small locks*) et les gants rembourrés du système anglais (*soft gloves*), dans l'emploi plus ou moins prolongé de la force musculaire des gardiens pour maîtriser les malades indomptables, leur placement obligatoire dans une chambre matelassée (*padded room*), leur réclusion (*solitary confinement*) d'une durée indéterminée, et leur séjour parfois dans des préaux isolés.

Ne sont-ce pas là de véritables moyens coercitifs ? Que fait-on de plus dans nos asiles ? On y met exceptionnellement à l'aliéné une camisole, des manches longues, un manchon de coutil ou une robe de chambre dont les manches sont fermées à leur extrémité par une coulisse. Y a-t-il une différence de principe entre les deux ordres de procédés ? Retenir un aliéné plusieurs minutes durant par les mains de domestiques ; le transporter adroitement dans une pièce matelassée, après une lutte proportionnée à son état d'exaltation ; ou bien le saisir avec non moins de dextérité et le conduire avec douceur dans une cellule ordinaire, ainsi qu'on le pratique en France, quel est de ces moyens le plus efficace et le plus humain ? Vaut-il mieux maintenir le malade dans une chambre matelassée pendant tout le temps de sa surexcitation cérébrale que de le revêtir, presque toujours sans violence, de la robe, du manchon, de la camisole, le laissant marcher à sa fantaisie, jouir de la lumière, respirer un air pur, en face de beaux horizons, dans un préau collectif ou particulier ?

Vous préférez la chambre matelassée à laquelle vous attribuez de merveilleux effets ; mais votre choix ne saurait aucunement décider du nôtre. Non, vos chambres anglaises ne sont pas moindres en inconvénients ; elles ne sont pas supérieures en avantages à nos cellules et à notre camisole, et ne conviennent qu'aux accès passagers de violente agitation ; elles ne peuvent pas d'ailleurs remplir les conditions d'une bonne hygiène. Les murs et le parquet rembourrés en rendent la température trop élevée pendant l'été ; les mailles étroites des stores en fil de fer empêchent que la lumière y pénètre suffisamment, et que l'air soit convenablement renouvelé ; la surveillance, malgré les guichets des portes, y est pénible pour les gardiens, insuffisante et importune pour les malades. Elles peuvent bien éviter qu'un aliéné ne se brise la tête, mais elles sont inefficaces pour prévenir les lacérations, les souillures, les habitudes obscènes, sordides, qu'elles favorisent, au con-

traire. Comment y maintenir la propreté et empêcher notamment que le parquet sur lequel, d'ailleurs, la marche est très incommode, ne s'imprègne d'excrétions fétides et n'ajoute ses émanations insalubres à celles d'une atmosphère mal oxygénée?

A vous entendre, il suffirait, envers les malades incoercibles placés dans les chambres matelassées, de manières persuasives, d'égards attentifs, d'une infusion de café, de thé ou de bœuf pour amener le repos, le sommeil, et progressivement une amélioration marquée aboutissant à la guérison. Un résultat si radical serait sans doute un bienfait inappréciable, mais il est absolument chimérique.

S'il se produit quelques accès de manie purement transitoires, beaucoup persistent pendant des semaines et des mois avec une grande intensité. Une chambre, parce qu'elle serait rembourrée avec un tissu de coco ou tout autre, aurait-elle le don de les affaiblir ou de les abréger? Une telle conséquence, amenée par une telle cause, ne soutient pas l'examen. A supposer maintenant que le délire maniaque suivît son cours et qu'il gardât un certain temps son acuité, laissera-t-on le malheureux malade claquemuré dans cette prison malsaine, dont nous avons fait connaître le défaut d'oxygénation, les émanations délétères et l'inévitable malpropreté?

Dans nos asiles, la propreté s'obtient sans difficulté. On peut nettoyer aisément les parquets des cellules, les laver et les entretenir dans de bonnes conditions de salubrité; car elles ne sont occupées, le jour, qu'exceptionnellement par les aliénés; autre est la règle en Angleterre.

On y emploie rarement les cours isolées, et l'on est forcé de se rejeter sur le *solitary confinement* toutes les fois qu'un malade se montre agité, dangereux, qu'il laisse voir des tendances de suicide. Nos aliénés, nous le répétons, usent au contraire, à l'air libre, leur exaltation et leur délire. Ils peuvent se livrer à de salutaires exercices, en présence de gardiens assez nombreux pour imposer aux malades et pour les maîtriser au besoin, mais qui ne pourraient impunément les maltraiter, cette discipline s'exerçant en public devant d'autres aliénés, et sous le regard du surveillant en chef de la division.

Les médecins et les internes sont mieux en mesure aussi d'apprécier d'un coup d'œil la conduite des employés. Un malade trouble-t-il par une exaltation désordonnée ses compagnons d'infortune et nécessite-t-il un isolement temporaire, on le place alors dans un préau particulier ou dans une cellule, soit sans camisole, soit avec ce vêtement contentif et sous la garde vigilante d'un surveillant.

M. Conolly blâme jusqu'aux fauteuils percés des paralytiques. Étant

bien rembourrés, qu'ont-ils de plus incommode que la bergère qu'il propose? La contention y est aussi douce que possible, et, sans quelques précautions dont la nécessité fait une loi, comment empêcher les chutes et les accidents, éviter la malpropreté et les souillures?

Une dernière preuve consacrerait la série des arguments de notre respectable confrère. Dans les asiles où le *non-restraint* est rigoureusement observé, la mortalité ne serait que de 7 au lieu de 14 pour 100; on y compterait moins de suicides, on y verrait peu de scorbut et de gangrène. Nous ne savons où M. Conolly a puisé les données de cette comparaison, mais, ce que nous n'ignorons pas, c'est la difficulté de réunir et de sûrement interpréter les éléments d'une bonne statistique. Comment, par exemple, comparer Hanwell où les admissions sont rares et la population sédentaire avec la Salpêtrière et Bicêtre où le mouvement des entrées et des sorties est si actif, et par conséquent les unités morbides si différentes?

Loin de nous la prétention d'opposer aux assertions de M. Conolly une vérification qui exigerait un temps fort long sans offrir peut-être une complète certitude. Voici du moins quelques faits susceptibles de justifier nos doutes.

Selon M. le directeur de l'assistance publique, les Anglais opèrent avec des formules qui ne sont point les nôtres. Si, à Hanwell, on eût procédé d'après nos calculs, on eût trouvé une mortalité moyenne non de 7, mais de 12 ou 13 pour 100. D'autre part, si à la Salpêtrière et à Bicêtre cette moyenne s'est élevée à 14,75 pour 100 en 1852 et à 13,62 en 1860, dans les asiles départementaux bien mieux organisés que ceux de la capitale, elle descend à 9,78 pour les hommes, à 6,95 pour les femmes, c'est-à-dire à un chiffre réellement inférieur à celui d'Hanwel.

On a également exagéré à l'égard des suicides dont la proportion n'a été dans les asiles de la Seine que de 2 en 1852 sur 462 décès, et de 3 en 1860 sur 745 décès. La balance incline donc favorablement de notre côté.

Nous obtiendrons un même résultat en mettant en regard, à notre tour, quelques relevés de guérisons. L'hôpital Saint-Luc, à Londres, aurait eu, en 1841, 70 guérisons pour 100, en 1851, 74 pour 100; mais, ne recevant que des aliénés curables, il doit être écarté du parallèle. Pour les deux sexes réunis de la Salpêtrière et de Bicêtre, les rapports administratifs constatent une moyenne, en 1852, de 1 sur 7,72, en 1860, de 1 sur 7,56. Cette moyenne aurait été, pour 1852, à Colney-Hatch, de 8 pour 100, et à Hanwell seulement de 3,97. Ces

différences plus tranchées encore ressortent d'un double tableau, que nous allons relater, des cures dans leurs rapports avec les admissions; l'un dressé par le docteur Thurnam, concerne les asiles anglais, l'autre inséré dans notre mémoire sur le traitement de l'aliénation mentale, est relatif à divers résultats provenant d'origine française ou belge :

ASILES ANGLAIS.

9 recevant des pauvres...	1 sur	2,85	8 des pauvres et pensionn.	1 sur	2,44
4 des pauvres et pensionnaires...........	1	2,12	7 Écossais............	1	2,38
			10 Irlandais............	1	2,08

ASILES FRANÇAIS.

De Bouteville (Rouen)....	1 sur	4,03	Parchappe (Rouen).......	1 sur	1,69
Desportes (Paris)........	1	3,07	Calmeil (Charenton)......	1	2,07
Esquirol (Paris).........	1	3,00	Guislain (Gand).........	1	1,53
Thore et Aubanel (Bicêtre).	1	2,25	Brierre de Boismont (asile privé)...............	1	1,20
Ferrus (Bicêtre).........	1	1,96	Casimir Pinel (asile privé)..	1	1,21
Foville (Rouen).........	1	1,78			
Girard de Cailleux (Auxerre).	1	3,00			

Bien que nous n'attachions qu'une faible importance à ces chiffres, il est à remarquer, néanmoins, qu'ils corroborent plus qu'ils n'infirment notre sentiment. Ce sentiment, d'ailleurs, est confirmé par l'intéressant mémoire du docteur Berthier, inséré dans le précédent numéro de ce journal. Nous y voyons qu'en Angleterre, avant l'adoption du *non-restraint*, les guérisons ont été, à Bedlam, pendant une période de vingt ans, d'après le rapport du docteur Wilster (1842), de 55 1/2 pour 100 pour les femmes et de 46 1/3 pour les hommes.

En France, en 1853, sur 4872 malades sortis des asiles publics ou privés, on en compte 2771 sortis après la guérison, soit 56,88 pour 100.

Ces statistiques, dont nous ne donnons qu'un résumé, sont plus que suffisantes pour prouver, contrairement à l'opinion de M. Conolly, que le nombre des guérisons n'est pas aussi considérable dans les asiles où son système est adopté exclusivement que dans ceux où il n'a pas prévalu.

L'exposé des opinions sur le non-restraint qui sera l'objet de notre prochain article, montrera que notre manière de voir est partagée non-seulement par la généralité de nos collègues, mais par beaucoup d'aliénistes étrangers, y compris ceux de l'Angleterre elle-même.

ERREURS ET PRÉJUGÉS RELATIFS A LA FOLIE.

MÉMOIRE LU A LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'ÉMULATION DE L'AIN,

Par M. le Dr P. BERTHIER,

Médecin en chef des asiles d'aliénés de Bourg.

SUITE (1).

II.

L'opinion relative aux rechutes n'est malheureusement pas sans fondement. Une première atteinte est, on ne saurait le méconnaître, une fâcheuse prédisposition à une seconde, celle-ci à une troisième plus grave encore, et trop souvent, de rechutes en rechutes, le mal finit par une dégradation lente et funeste.

A ce sujet, pourtant, il convient aussi de ne rien exagérer. La folie cause naturellement une impression pénible. On ne saurait, sans trembler pour soi-même, voir, par la perte de l'intelligence, un de ses semblables placé au-dessous des êtres inférieurs de la création. S'il vient à guérir et qu'il retombe, le sentiment gardé d'un précédent naufrage prend des proportions nouvelles. La rencontre fréquente de pareils exemples explique la défiance et, par suite, la négation de la solidité des cures. C'est le contraire de ce qu'on observe relativement aux autres maladies où la tombe qui dissimule les revers laisse debout les succès. Oubliant les heureux qui guérissent, on ne songe qu'aux infortunés dont la divagation se perpétue.

Toutefois, si les récidives sont nombreuses, les statistiques montrent qu'elles le sont moins qu'on le suppose. Quelle affection, d'ailleurs, est exempte de se reproduire, et, en admettant que plus que les autres, la folie encoure cette mauvaise chance, doit-on en imputer la faute à la seule nature ?

Le public, à cet égard, est singulièrement injuste. Pourquoi les fous ne retomberaient-ils pas aussi bien que les fiévreux, les galeux, les rhumatisants, les apoplectiques? En vertu de quelle prérogative jouiraient-ils d'une immunité exceptionnelle ou seraient-ils à l'abri des dangers que créent la négligence, les excès, ou l'impéritie ? Quand on a eu une fluxion de poitrine, les plus grandes précautions sont nécessaires pour éviter de nouvelles explosions plus intenses, parfois mortelles; et l'on voudrait qu'un insensé, qui a eu des accès de manie ou de mélancolie, — désordres bien autrement redoutables que les lésions pulmonaires, — brave

(1) Voyez page 142.

impunément les mille et une causes qui tendent à rompre l'équilibre moral ou menacent directement le cerveau, cet organe si délicat, si sensible et si fragile ! Non, le principal centre nerveux n'est pas moins vulnérable que le cœur, l'intestin, ou l'estomac. Plus sont élevées les fonctions qu'il remplit, plus ses rouages compliqués sont exposés à des dérangements faciles, plus il exige de ménagements. Mais il ne s'ensuit pas, quelque soin qu'on mette à les prévenir, que les rechutes soient, pour ainsi dire, infaillibles. Esquirol, d'après un relevé de 2892 aliénées traitées à la Salpêtrière, en estimait le nombre à environ un dixième : c'est à peu près la proportion indiquée dans les tableaux statistiques fournis par les médecins de France et de l'étranger. Les riches y seraient moins exposés, on en sent le motif. Ils ne sont point comme les pauvres en butte à l'indifférence et à la misère.

Deux ordres de coupables contribuent spécialement à faire renaître l'aliénation mentale : les imprudences du client ou ses tribulations personnelles; les premières absolues et dépendantes de sa volonté, les secondes relatives aux conditions sociales, politiques et religieuses dans lesquelles il vit. Un homme adonné à l'ivrognerie, s'il se livre de nouveau à son penchant, reviendra nécessairement à son état maladif, de même qu'un gourmand ressent les atteintes d'une ancienne gastrite à chaque infraction qu'il commet dans son régime. Pareille chose arrivera à une femme délivrée d'une stupeur occasionnée par des peines domestiques si son foyer renouvelle sans cesse ses chagrins profonds, comme un vieillard que la colère habituellement congestionne finit par une apoplexie foudroyante, lorsqu'à l'instar d'Attila, de Nerva, de Venceslas, il ne modère point l'excès de ses emportements.

Je ne vois rien là que de fort ordinaire : les aliénés, malgré eux ou par leurs fautes, subissent les agressions qui leur avaient été funestes. Ce n'est donc pas qu'ils sortent de nos mains imparfaitement guéris ; mais, une fois en liberté, ils négligent les précautions dont les couvrait notre tutelle provisoire, et, la société ne les protégeant point, ils retombent.

En veut-on une preuve ?

Quelques départements, — tels que la Seine, le Bas-Rhin, la Meurthe, — possèdent des commissions de patronage pour les fous convalescents. Eh bien ! depuis ces fondations charitables, les doubles entrées ont sensiblement diminué dans leurs asiles. En outre, tandis que la proportion des aliénés à domicile est de 73 sur 100 000 habitants dans les départements où l'on ne traite pas la folie, elle n'est que de 64 sur un chiffre égal d'habitants dans les autres départements, ce qui, pour le dire en

passant, justifie le mérite de nos asiles publics et une confiance qui s'y traduit par des placements de plus en plus faciles.

III.

Évidemment, les récidives, pour une bonne part, ne sauraient être imputées ni à nous, ni à la nature de l'affection. Une observation analogue s'applique au chiffre trop restreint des guérisons.

Les faits, le raisonnement, les déductions, tout concourt à en exonérer l'insuffisance médicale. Quelles données servent de base à l'estimation des chances curatives ? Le caractère du mal, son origine, la date de son début. La folie a son cachet spécifique, fâcheux, soit; ses causes sont particulièrement aggravantes, elle guérit plus rarement, avec moins de rapidité et de régularité que la moyenne des autres états morbides. Mais de qui dépendent les erreurs ou les omissions commises au commencement d'une affection mentale? — Du malade? — Incapable d'apprécier sa situation, il n'y croit pas même et partant il n'est point responsable. Car, quelquefois *compos*, il n'est presque jamais *conscius*. Aux parents seuls incombe le devoir des mesures à prendre, du traitement à suivre.

Suivant une sorte d'axiome, un vice est d'autant plus facile à détruire qu'on l'attaque à sa naissance :

Principiis obsta, sero medicina paratur,
Cum mala per longas invaluere moras.
(Ovid., *De remediis.*)

L'enfant est une jeune plante qu'il faut diriger. Si on la néglige, il garde irrémédiablement, comme celles que ne protége aucun tuteur, ses inclinations désordonnées.

Quelle conduite tient-on envers les insensés ? Abandonnés à eux-mêmes, ou livrés aux empiriques, on ne nous les confie, le plus souvent, que lorsque, devenus dangereux soit pour la société, soit pour leur famille, on juge indispensable de *s'en débarrasser*, c'est-à-dire alors que de déplorables écarts et des médications inopportunes, sinon nuisibles, la saignée entre autres, ont préparé des conditions imminentes d'incurabilité (1). Nos hôpitaux se peuplent ainsi d'infortunés, dont les premiers accidents remontent à trois, quatre, cinq, dix, vingt, trente ans, etc.... Pour les parents, agir de la sorte, c'est bien mal calculer ;

(1) La plupart de ceux à qui on enlève du sang deviennent incurables ou tombent dans une espèce de puérilité. C'est ce qu'ont du reste observé tous les maîtres.

pour les autorités municipales, c'est fausser l'esprit de la loi, annuler ce qu'elle a d'humanitaire.

Que penseriez-vous d'un individu, qui, soumis à la fièvre, à la variole, à la névralgie, aurait été délaissé depuis ce nombre d'années? d'un champ épuisé par une végétation excessive et que son maître tiendrait en friche durant un si long intervalle ? d'un arbre rachitique ou blessé, que, pendant deux ou trois ans, on ne préserverait point des insultes de l'atmosphère ? Ni le médecin, ni l'agriculteur, ni le jardinier n'ont été consultés, est-ce eux, quand leur savoir sera invoqué tardivement, qu'on accusera des suites d'une incroyable incurie ?

A coup sûr, si l'on agissait envers les fiévreux, les catarrheux et les rhumatisants, comme on le fait envers les aliénés, le niveau de la population aurait bien vite baissé, et les dépôts d'incurables seraient bientôt encombrés.

Les chiffres, du reste, sont éloquents. En 1857, la statistique officielle de la France donne *quatre-vingt pour cent de guérisons dans la première année*, et vingt pour cent seulement dans les années subséquentes. Les rapports annuels du directeur de l'Assistance publique, sur le service des aliénés de la Seine, constatent des résultats à peu près identiques. En Angleterre, où les cas récents sont distingués des anciens, on affirme que les premiers sont de la moitié plus favorables ; et cette observation est cause qu'on n'admet guère dans les hospices d'aliénés que ceux dont le mal ne date pas de plus de douze mois. On les place parmi les incurables, sitôt qu'ils ne donnent plus d'espérances fondées d'un rétablissement prochain. Haslam nous apprend qu'à Bedlam, sur 56 malades non guéris, un seul a été renvoyé guéri l'année d'ensuite; encore a-t-il eu trois rechutes.

Même remarque à la maison d'York, où, admis le plus tôt possible, les aliénés ne sont pas gardés plus d'un an (1). Willis n'avait de véritables succès qu'avec ceux qu'on lui confiait dans les trois premiers mois de leur maladie.

Tucke (2), à la vérité, mentionne des guérisons opérées dans la quatrième et la cinquième année de traitement; mais ses tableaux, ceux d'Esquirol, de Pinel et de leurs successeurs, prouvent que le plus grand nombre s'obtient dans les deux premières années, que le terme moyen est un peu moins d'un an, et que, passé trois ans, la probabilité relative n'est guère que d'un trentième (3).

(1) *Bibliothèque britannique*, t. VIII.
(2) *Journal général de médecine*, juin 1806.
(3) *Bibliothèque britannique*, t. LIX. — *Diction. des sciences médicales*, t. XVI.

Quand, sous le rapport de la guérison, on compare les tables françaises avec celles de la Grande-Bretagne, on est frappé de la supériorité numérique de ces dernières. Or, cette supériorité, dont Saint-Luc, Somerset et Dorset nous ont donné l'exemple (p. 145), s'explique par les motifs que nous venons d'exposer. Aussi, dans son rapport, le directeur de Dorset attribue-t-il les résultats favorables de son asile à l'admission de plus de malades dans la période du début. Lord Ashley confirma cette opinion à la chambre des communes, dans la célèbre motion du 6 juin 1845 : « D'après les comptes rendus du royaume de la Grande-Bretagne, 9 aliénés sur 10, dit-il, guérissent, quand ils sont soumis à un traitement dans le délai de trois mois; résultat analogue aux États-Unis (1). »

IV.

Dans une étude sur l'isolement, j'ai cru avoir prouvé, d'accord avec tous les médecins aliénistes, que les trois quarts des aliénés doivent être confiés à des maisons spéciales, que l'isolement bien entendu est, à leur égard, la première indication à remplir, étant à la fois utile ou nécessaire pour enlever le patient à un entourage devenu funeste ; — pour éviter la contagion imitative dans les familles impressionnables; — pour consacrer l'autorité de l'homme de l'art investi de la direction thérapeutique et médicale.

En effet, l'influence médicale se perd au contact des parents. Elle n'est efficace qu'autant que la condescendance est exclusivement inspirée par la science et la raison. Puis, là, ce sont les remarques des amis, les plaintes du voisin, les avis de la matrone, et quelquefois aussi les critiques d'un trop complaisant confrère ; comment la volonté la plus robuste n'échouerait-elle point contre tant d'écueils ?

L'asile, d'ailleurs, n'est point une prison. L'aliéné y est seulement soustrait aux objets capables d'entretenir son délire, d'accroître son irritabilité, de le pousser à des déterminations nuisibles. Une réclusion étroite n'est qu'exceptionnellement indispensable. Il doit trouver là la représentation d'une maison de famille, seulement mieux appropriée et offrant toutes les garanties de l'hygiène. Or, c'est là qu'il a tous les éléments cardinaux du traitement : ordre, discipline, exemple, travail. L'exercice manuel, vrai pivot de l'action médicale, ne peut guère recevoir son application méthodique que dans un pareil établissement. S'y refuser est se priver du plus puissant secours ; et chaque jour vérifie

(1) Date du bill relatif à la réforme de la loi sur les aliénés en Angleterre.

cette sentence d'Esquirol : « Les aliénés riches qui rougissent de travailler de leurs mains ne guérissent presque jamais. »

Fortuna non mutat genus. (HOR.)

Quel qu'il soit, industriel, artistique ou agricole, le travail n'a rien de honteux. N'est-ce pas à la culture des champs que nous devons notre existence ? N'a-t-elle pas toujours été regardée comme la plus noble des professions, dans l'antiquité, au moyen âge et de nos jours ?

Les grandes intelligences s'obligent à une occupation mécanique, afin de se rendre maîtres de la pensée. Hippocrate faisait de la gymnastique, Socrate allait à cheval sur un bâton, Galien jouait aux palets, Boerhaave pinçait de la guitare, Machiavel se promenait avec les paysans de San-Casciano, Spinosa dégrossissait des verres à lunette, Montesquieu jardinait, Bayle comptait les tuiles des toits. Tous les cerveaux fatigués doivent s'y astreindre. Ainsi tombe le reproche singulier qu'on nous adresse d'occuper nos pensionnaires dans un but financier :

Labor corpus validum efficit. (HIPP.)

Mais que d'objections au placement des malades ! L'un invoque la gêne pécuniaire, l'autre la crainte que l'aliéné ne puisse sortir ; beaucoup sont arrêtés par un faux amour-propre : « Nous ne pourrons le décider. Que deviendra-t-il parmi ces fous? L'ennui le tuera ; il ne résistera pas aux rigueurs du traitement. Que pensera-t-on de nous ? » Et mille autres réflexions ridicules, sinon injustes.

Le chagrin ne le tuera point ; je n'ai jamais vu cet effet. Au contraire, l'exemple qu'il a sous ses yeux, les comparaisons qu'il peut faire de sa situation avec celle de ses compagnons d'infortune, l'excitent à réfléchir, à prendre plus d'empire sur lui-même, à se gouverner avec plus de sagesse, à hâter dès lors les progrès de sa guérison. N'ayez souci qu'il s'ennuie. Le médecin aime souvent les impatiences de ses malades. Elles deviennent entre ses mains habiles un levier puissant qui l'aide à vaincre plus d'une résistance. « Si un halluciné, un illusionnaire ne souffre pas de l'éloignement de ses parents, dit Guislain, s'il n'exprime pas le souhait de les revoir, sa maladie peut devenir incurable. L'aliéné, d'ailleurs, ne sent pas comme l'homme raisonnable : ce qui nous impressionnerait défavorablement peut l'égayer ou lui être indifférent. L'action d'un médicament n'est pas la même sur un organisme sain ou altéré. Pour la plupart des insensés, l'isolement n'a rien de pénible. Sous l'influence du trouble nerveux, des convictions délirantes, les rapports normaux sont parfois à ce point changés, qu'ils détestent ce qu'ils

chérissaient, et fuient les lieux où ils trouvaient la paix et le bonheur : les doux liens de la parenté se sont brisés; ces charmantes émotions que procurent les sentiments de père, mère, fils, frère, sœur; ces fruits d'une tendresse réciproque, autrefois délices de la vie, sont désormais pleins d'amertume, sont remplacés par la plus sotte méfiance, l'animosité la moins fondée.

Il y a des cas, sans doute, où l'aliéné peut être traité fructueusement dans ses foyers. Ce mode exceptionnel, quoi qu'en ait dit Leuret, n'est guère applicable qu'aux personnes très riches dont la fortune permet la réalisation à domicile de toutes les conditions requises.

La gêne pécuniaire est le plus douloureux argument. On recule, si l'on n'a qu'une aisance médiocre ou nulle, devant l'exorbitante perspective d'une cure de plusieurs mois. Qui cultivera mes champs, me disait un vieux fermier pendant que ma femme repose? Chaque jour amène une perte, que je *ne regagnerai* qu'en doublant ses heures de peine lorsqu'elle me sera rendue. Mais de pareilles plaintes, bien qu'excusables au fond, ne sauraient prévaloir contre le pressant besoin de profiter des moments les plus prospères à la guérison. Au surplus, l'humanité coïncide en cela avec l'intérêt bien entendu. Guérir vite et sûrement, n'est-ce pas abréger la durée du séjour, restreindre les frais et faciliter les moyens de compenser plus tard les pertes?

On s'effraye de l'effet moral produit dans le public par la séquestration d'une personne folle. Cette susceptibilité ne se comprend que trop. Mais, par des atermoiements dangereux, ne court-on pas au-devant des inconvénients qu'on veut éviter? On oublie vite une séquestration transitoire que même les gens aisés peuvent dissimuler par un placement lointain, et en simulant un voyage. Le mal, au contraire, en s'aggravant, devient bientôt pour tous ostensible. Il est difficile de cacher longtemps l'aliénation mentale, et le seul profit que presque toujours on recueille d'une fausse circonspection est, avec le regret d'avoir failli aux obligations morales, la honte permanente, si honte il y a, d'une infortune irrémédiable.

Écoutez, à ce propos, ces nobles paroles d'un de nos plus honorables confrères : « La famille sacrifie à un préjugé barbare, lorsque sous le prétendu prétexte de sauvegarder son honneur et sa réputation, elle veut cacher au public le malheur qui l'a blessée dans un de ses membres. Le préjugé, qui fait un crime à l'homme de la fatalité qui le frappe, prend sa source dans un sentiment faux et inhumain, et le plus souvent cupide, que doit flétrir la civilisation (1). »

(1) Caffe, *Annales médico-psychologiques*, 1860.

De notre part, ces considérations sont désintéressées. Nous ne sommes point des monsieur Josse qui plaidions *pro aris et focis*. Nos divisions, malheureusement, seront toujours assez encombrées. L'unique désir qui nous presse serait de vous faire accepter, et par vous de répandre pour le salut commun nos convictions profondes; ce que nous voudrions surtout, ce serait encore de prémunir contre de fâcheux préjugés certains journalistes qui se font volontiers les échos de l'ignorance, afin de leur éviter des déclarations telles que celles-ci : « Un trop grand nombre d'aliénés atteints d'une façon peu grave, parfaitement guérissables, n'exposant à aucun danger ceux qui les soignent, sont placés dans les maisons d'aliénés dès les premiers symptômes de dérangement de leurs facultés. Soignés chez eux, par un médecin expérimenté, entourés de ceux qu'ils aiment, ces malades guériraient assurément; renfermés avec des fous, ils deviennent fous sans remède. Que les familles y songent, qu'elles pensent à la terrible responsabilité qui pèsera sur leur égoïsme quand le médecin leur dira, comme le docteur von B... disait récemment à l'une des plus grandes dames d'un pays voisin : Votre mari n'était que mélancolique; en le faisant enfermer, vous l'avez rendu fou. A mes yeux, vous seriez moins coupable, si vous l'aviez assassiné (1). »

Ces idées, nous le savons, dominent plus d'une intelligence supérieure. Notre corporation a même, en nombre il est vrai infinitésimal, ses docteurs von B... qui les partagent. Dès lors, il convient de proclamer hautement qu'elles sont contraires aux plus simples rudiments de la pratique mentale. Pour s'édifier à ce sujet, l'auteur imprudent des lignes qui précèdent n'aurait besoin que de quelques leçons suivies à Bicêtre et à la Salpêtrière. « Toutes les enquêtes, dit avec justesse le docteur Bucknill, ont surabondamment prouvé que l'arbitraire séquestration d'un sujet sain d'esprit n'était qu'une pure chimère. » D'autre part, la prétendue folie des médecins aliénistes n'a pas un fondement plus réel. Les cas en sont fort rares, et, au lieu d'être attribuables au contact des aliénés, ils s'expliquent plus naturellement par des prédispositions héréditaires, des études trop assidues ou les tribulations d'une existence laborieuse, semée d'écueils, de déboires, de chagrins, de persécutions que beaucoup d'entre eux endurent, de la part du public, ou des confrères !...

Quant aux moyens employés pour traiter ou réprimer les aliénés,

(1) *Messager de la semaine*, 27 juillet 1861.
(2) Réunion annuelle des aliénistes anglais à Dublin (août 1860).

l'effroi qu'on s'en forme est un héritage traditionnel, désormais vain, des terreurs causées jadis par des coutumes barbares.

La douceur, les procédés affectueux sont un des principaux éléments de notre Codex actuel ; nul ne les dédaigne. Il y aurait déception sans doute à espérer que les aliénés s'épargnassent, comme représailles, les moindres sévices. Nos sœurs ne sont pas des anges, nos surveillants des saints. — Mais, soyez persuadés que ces pauvres gens seraient plus mal menés, même dans leurs familles, entre des mains inhabiles ou inexpérimentées.

Quoi qu'il arrive, c'est aux médecins ordinaires de juger de l'opportunité de l'isolement. Heureux, s'ils peuvent persuader leurs clients de l'utilité de cette mesure, relativement surtout à ces *fous lucides* que l'on se résout si difficilement à considérer comme aliénés. Déplorable illusion dont il serait avantageux de désabuser le public et les magistrats en particulier !

On croit n'avoir plus rien à dire lorsque devant un jury on objecte qu'un inculpé n'est pas fou, puisqu'il parle avec justesse, répond avec sens, dissimule avec tactique, complote avec habileté, agit avec calcul et intérêt... Que ceux qui pensent ainsi visitent ou la Madeleine, ou Saint-Georges. Une promenade les dessillera. Point de phrases, point de rhétorique ; de l'évidence et des faits. Nous leur montrerons une centaine de ces malheureux, que le tribunal peut-être eût condamnés et dont ils frémiraient d'entendre ordonner la sortie après les avoir étudiés. Les uns sont pour la société, dans laquelle ils ne peuvent vivre, de véritables fléaux, les autres des meurtriers, des voleurs, des libertins, ayant parfois des dehors honnêtes, une conversation suivie, une dialectique exercée, une diction choisie, une logique rigoureuse. Des jurés qui se seraient familiarisés avec ces types pourraient sans hésitation siéger comme juges dans une cour d'assises devant laquelle se débattrait une question de folie.

En somme, pour quiconque aura prêté quelque attention aux développements dans lesquels nous sommes entré, surgira ce fait, qu'au sujet de la folie, une foule d'erreurs et de préjugés, nés de l'inexpérience et d'un défaut d'observation, retardent les progrès de la science, paralysent les efforts des médecins, et portent aux malades un préjudice considérable.

Puissé-je, en les signalant, avoir accompli une partie de ma tâche et préparé à une plume plus autorisée quelques matériaux pour continuer et finir l'œuvre que je n'ai su qu'imparfaitement ébaucher !

ÉDUCATION.

A M. Wladimir St-eff.

VI.

Tzars et têtes dures. — Instruction du quart d'idiot. — Ce qu'elle est; ce qu'elle doit être. — Routine scolaire; inappréciation psychologique. — Le haillon de la maison. — Étude pratique et sensoriale. — Tâche véritable du père et du maître. — Magnétisme éducateur. — Enseignement religieux. — Le Dieu du pâtre et du paysan. — Diffusion de la vie et maintien de l'état social. — La Jacquerie russe. — Une pâle idylle.

Les *têtes dures* après les idiots : c'est une succession nécessaire. Nous monterons ainsi, de gradation en gradation, jusqu'à l'homme en pleine possession de ses facultés; regrettant, mais bien en vain, car le dernier terme de tout savoir est une ignorance, de ne pouvoir aller jusqu'à ces êtres intermédiaires, chaînon logique indispensable, suivant Reid, Steewart et M. de Lamennais, à la possibilité et à la compréhension harmonique du monde préparatoire que nous habitons.

Mais que parle-t-on de têtes dures ? direz-vous. Les têtes dures, ce sont nos tzars. Ils ont eu, comme l'homme du psalmiste, des yeux pour ne point voir et des oreilles pour ne pas entendre. D'accord, mon cher Wladimir; cette opinion est mienne autant qu'elle est vôtre (1). Le seul qui ait des oreilles et des yeux; le seul qui ait une âme, se brise contre le passé; la Russie lui crie : Trop tard. Mais n'oublions pas que la politique est ici du fruit défendu. Hâtons-nous de l'abandonner, pour la retrouver ailleurs, et rentrons dans le domaine peu militant que notre observation s'est tracé.

Têtes dures, fruits secs.

Voyons d'abord les premières.

L'enfant, je suppose, a six ans. C'est l'heure où va commencer la vie de l'école. Triste apprentissage, — triste et stérile. La tête dure n'apprendra pas; elle n'apprendra pas, par cette raison simple et concluante comme ce qui est simple, qu'un notable de Lyon, accusé de négligence, faisait valoir à sa décharge devant Henri IV. On a beau talonner cet enfant; son impotence intellectuelle persiste. Impossible à lui de se mettre à l'unisson des études. Il est distancé par ses camarades, relégué à une mauvaise place. Son premier sentiment, à ce printemps des jours, comme disaient nos pères, est le dégoût, le manque d'espoir, et, par conséquent, d'émulation. Au lieu d'encouragements salutaires, il ne trouve, de toute part, qu'un dédain sans justice ou une commisération inefficace.

(1) Voyez la *Sainte Russie*.

Un dédain sans justice; le mot est faible, car c'est là véritablement de la barbarie. Ces petits nègres de l'intelligence sont-ils les auteurs de leur infirmité? Les réprimandes et les avanies modifieront-elles des lois de nature? Élargiront-elles la sphère fatale de sens imparfaits? Y mettront-elles la lumière absente? Or, que fait, en général, le maître? Tient-il compte de l'infériorité organique? S'applique-t-il à la comprendre? Y proportionne-t-il ses procédés moraux et ses moyens éducateurs? Nullement. Son dévouement pour le progrès des élèves qu'on lui confie ne monte pas jusqu'au quart d'idiot, ou, s'il va jusqu'à lui, ce dévouement est peu durable. Le maître, d'abord, gourmande sans cesse l'enfant arriéré; puis, excédé bientôt d'une tâche inutile, il réprime, il châtie : telles les réprimandes, telles les punitions. La tête reste dure, la conception rebelle, l'esprit sans rayons. Naît alors l'abandon du maître. A la grâce de Dieu! Un incurable, un mort de plus! L'instituteur livre entièrement l'élève à sa destinée; destinée qu'il provoque peut-être, et qu'il aggrave, à coup sûr, par le désespoir imprudent de la surmonter.

A leur tour, que font les familles? Le maître, interrogé sur l'enfant, leur a déclaré qu'il était paresseux, ne travaillait pas et ne voulait rien faire. De ce côté donc, autre supplice. La vanité des parents s'accommoderait peu du soupçon d'impuissance; ils préfèrent mettre en cause la bonne volonté. Le foyer domestique devient l'écho cruel de l'école : écho désastreux, et d'où sort un phénomène psychologique inévitable. Se voyant constamment traiter d'imbécile, qui n'apprendra jamais rien; entendant vanter, avec une injurieuse amertume, le bonheur des familles qui ont des enfants studieux, l'élève arriéré puise une énergie passive dans ces épreuves et ces tourments. Prenant son incapacité à la lettre, il s'accoutume aux rebuffades, se fait aux violences; il n'étudie plus. Qui ne sait l'empire d'une idée toujours présente, d'un sentiment toujours excité? L'une devient croyance, l'autre habitude, et tous deux fatalement produisent leurs effets. La famille (nous ne parlons pas de celles, et le nombre en est grand, pour lesquelles tout est dit après quelques mois d'école; qui laissent à l'aventure l'enfant dans les classes, sans vérifier jamais ses progrès), la famille, néanmoins, dans ses illusions d'amour-propre, se persuade, plus ou moins, que l'instituteur n'a pas le secret d'enseigner; elle confie la tête dure à un autre maître. Nouveau mécompte. Le second éducateur s'occupe assidûment de son élève pendant quelques jours, mais avec la même routine scolaire, la même inappréciation psychologique, et par suite, la même infécondité. A travers ce ballottage, l'enfant

s'aigrit de plus en plus; il résiste et tend à devenir incoercible. Humilié dans son orgueil, il fuit le contact des garçons de son âge, veut rester chez lui, s'isoler. Quant aux parents, après avoir dépensé sans fruit, d'école en école, temps, argent, espérance, ils finissent par faire leur deuil de cet être inutile, qu'ils s'affligent et rougissent d'avoir mis au monde. On l'abrite, on le nourrit, mais il est moralement abandonné. C'est, suivant l'énergique expression normande, le *haillon de la maison.*

Ainsi rebuté des siens, l'enfant, devenu jeune homme, s'en éloigne; il les a pris en aversion, car il garde amer en lui le sentiment de leur injustice. Le dehors, trop souvent, lui présente des consolations perfides. Possède-t-il quelques ressources pécuniaires, on l'attire par des cajoleries; on avive ses rancunes; on l'adule de toutes les manières dans l'intention de l'exploiter, et comme il n'a ni le discernement qui pénètre, ni l'énergie morale qui réagit, on lui inocule sans beaucoup d'efforts toutes les idées fausses et perverses. Selon les milieux, la tête dure, l'enfant arriéré sera entraîné, par les convoitises occultes auxquelles il servira d'instrument, jusqu'au vol, ou accaparé par une Myrtale de bas lieu. Les mauvais conseils, la débauche et la spoliation achèveront de ruiner son cerveau, son âme et sa vie.

Ce tableau, nous en esquissons à vol d'oiseau les couleurs les plus parlantes. On devine ce que nous ne peignons pas. Chacun peut aisément, par sa propre expérience, et grâce aux exemples qui sont partout, remplir les transitions et parachever les nuances.

Serait-ce là toutefois une fatalité sans remède? La nature est-elle seule coupable en mesurant si parcimonieusement à ses créations la lumière? Et faut-il accuser de ces martyres et de ces chutes le divin auteur des choses?

Non, certes.

J'ai dit déjà, mon cher Wladimir, que ne pouvait être instituteur celui qui n'est pas psychologue, et que ne saurait instruire les hommes celui qui ne les connaît pas. Un instituteur, pénétré de sa mission, au fait, pour ainsi dire, de la matière humaine, juge, avant toute application scolaire, de l'inaptitude et de l'infériorité d'un élève; il ne le fait pas, dès lors, inintelligemment, marcher dans la grande route des études, du même pas que ses condisciples; il ne se borne point à lui faire routinièrement apprendre une leçon que l'enfant jamais ne peut bien savoir; il ne l'applique point à des notions abstraites auxquelles se refuse son entendement; il ne se croit pas quitte envers l'élève, sa famille et lui-même, quand il a repris mécaniquement les fautes, rectifié les

phrases, réprimandé avec impatience, avec sévérité, avec colère; il ne condamne pas l'enfant, qui n'est rebelle que par impuissance et paresseux que par découragement, au blâme, aux pensums, aux corrections; il n'en fait pas, faute d'une appropriation éducatrice spéciale, de délimitations prévoyantes, d'aide, de support et de point de repère pratique, le souffre-douleur et le paria de la classe!

Si le maître a le sens éducateur, le feu sacré de la profession, il suit une direction radicalement opposée. Nous avons montré comment on procédait, non sans profit, avec les idiots; nous avons fait voir que l'enseignement était, en quelque sorte, exclusivement sensorial, et qu'en développant ainsi les rudiments des aptitudes existantes, on arrivait à tirer quelques fruits de la stérilité et quelques lueurs du néant. Proportion gardée, c'est au même mode qu'il faut ici recourir. L'instituteur doit mettre la tête dure aux prises avec les faits; multiplier, avec un art simple et pénétrant, les explications et les commentaires, appuyés toujours de notions directes; construire peu à peu, entre les mains de l'élève, un instrument d'analyse, si imparfait qu'il doive rester. Avec ce concours, l'enfant finira par aller de lui-même vers les choses: il les saisira par leur côté usuel et positif. Ses conceptions, sans étendue, ne seront pas sans rectitude.

Les intelligences arriérées ne manquent pas nécessairement et absolument de mémoire, d'idée, de comparaison. Ce qu'elles apprennent spontanément laisse dans leur entendement un souvenir vivace. Tout dépend donc de les mettre à même d'exercer la faculté considérable qu'elles possèdent de s'approprier de *proprio motu* les éléments. Poussez-les dans cette voie, excitez-les par cette impulsion, nourrissez-les de cette nourriture, et elles atteindront le point précis fixé par leur organisation; elles réaliseront leur destinée.

Pas de procédés abstraits d'études.

Cultivez les tendances visibles, les surfaces d'action.

L'enfant accuse-t-il du penchant pour la musique, le dessin, la mécanique, l'agriculture, telle ou telle branche d'art ou d'industrie? Abordez-le par cette prédisposition naturelle. « Il faut regarder où il » fait jour », disait Nicole. Faites de cette aptitude prééminente votre base d'opérations, votre champ d'expériences. Ramenez-y les autres facultés par irradiation. Que tout, d'ailleurs, soit pratique, nous l'avons dit. Peu de livres, beaucoup d'instructions vivantes. Procédez par des opérations en dehors de l'asservissement ordinaire et des routines de l'école. Combien d'arbres dans cette avenue? Combien en restera-t-il, si dix en sont enlevés? Combien en comptera-t-on si

vingt s'y ajoutent? Notions faciles et palpables, qui laissent entrevoir toutes les éclaircies qu'une heureuse méthode est susceptible d'ouvrir à l'instruction spéciale du quart d'idiot.

Soyez doux, en montrant à cet être incomplet ce qui lui est véritablement accessible; complimentez-le sur ses progrès, si petits qu'ils soient; étudiez-vous à le convaincre que s'il n'a pas les mêmes facilités que ses camarades, il arrivera aussi loin qu'eux, par l'assiduité et l'application; assurez-le qu'il est en bonne voie, et finira par comprendre. En lui donnant ainsi foi et espoir, vous lui permettrez de sentir ses acquisitions, de s'en enorgueillir, de prendre haleine, et d'accomplir enfin quelques conquêtes inespérées.

Telle est la vraie tâche de l'instituteur: si elle est pénible, elle est belle, car elle offre une victoire à remporter. Elle peut être doublement féconde, puisqu'elle profite et à l'enfant qui l'inspire et au maître qui la remplit. L'instituteur se perfectionne, en effet, dans sa lutte avec les difficultés; il acquiert sur les élèves ordinaires une puissance énorme d'action, et comme un magnétisme éducateur.

Des observations analogues sont applicables à la famille. Le père, avant, pendant et après le maître, doit remplir sa tâche d'éducateur, en consacrant, chaque jour, plusieurs heures au développement pratique de l'enfant. Plus l'obtusion du sujet est prononcée, plus son instruction demande de soins; plus on doit de bonne heure la commencer; plus il importe de mesurer prématurément ses tendances et ses possibilités organiques; plus il est équitable et nécessaire d'aider sa faiblesse.

L'ascendant, du reste, est facile à prendre; car, en raison même de cette faiblesse, il est instinctivement accepté. Si peu cultivé que soit le père, à quelque faible niveau qu'atteigne sa portée d'esprit, il sera toujours supérieur à l'enfant qui reçoit ses leçons et ses conseils, et auquel on souhaiterait, comme un grand résultat, de pouvoir arriver jusqu'à lui. On conçoit, d'ailleurs, qu'à moins d'impossibilité directe ou de vocation formellement antipathique, le quart d'idiot a tout à gagner à s'assouplir, dès la plus tendre enfance, aux travaux qu'exécute son père, à se préparer sans efforts, en vertu de l'imitation, à exercer un même état, à devenir cultivateur, si son père est cultivateur; cordonnier, s'il est cordonnier; à le suivre, en un mot, pas à pas, à s'inoculer, à petite doses, ses connaissances professionnelles et ses idées générales. Ainsi, la famille elle-même, tout en conduisant l'enfant vers un but déterminé et un avenir proportionné à ses virtualités constitutives, économise le temps, et obtient d'immédiates compensations. Ne pût-elle adopter cette voie, il faudrait toujours

qu'elle plaçât l'enfant dans un milieu où la surveillance paternelle eût un accès facile et suivi. La famille, en un mot, ne saurait trop tôt identifier ce petit être déshérité à son existence ; car ce qui peut encore se réparer pour les enfants ordinaires aux divers âges de la vie, est irréparable pour le quart d'idiot, qui a dépassé l'enfance.

Trop étroites sont les affinités de la raison et du caractère, pour que la tête dure ne soit pas aussi un quart d'idiot, au moral.

Ne devant, dès lors, jamais connaître ces heures émancipatrices de virilité où les jeunes gens à capacité commune acquièrent, avec l'administration de leur conduite propre, une portée d'idées indépendante, il faut dans une persévérante application, lui inculquer, par de bons exemples, de bonnes habitudes, et le gouverner par ce double levier, en l'absence de toute initiative personnelle. Une influence sera ici considérable, puisqu'il s'agit d'une domination qui s'exerce surtout par le cœur. Nos vertus nous les devons à nos mères. C'est dire la part prééminente de la femme dans ce côté de l'éducation. La confiance amènera la docilité; le sentiment de la faiblesse rendra la protection chère, si de doux procédés l'expriment. Régnant de la sorte sur l'enfant, on aura moins de peine à l'éloigner des occasions funestes ou des attractions dangereuses. On l'impulsera sans coaction, mais sans relâche. S'il montre des velléités d'émancipation, on les combattra avec ménagement et bonté. Grâce à leur forme bienveillante, les conseils deviendront persuasifs : l'enfant pensera par les siens. Il modèlera ses actes sur ceux de son père; il prendra le pli d'agir, de juger, de faire comme lui; et ce pli, dans cette nature sans réaction contre elle-même, sera nécessairement ineffaçable.

Comme l'enseignement scolaire, l'imprégnation religieuse et morale doit avoir une base toute pratique. Ce n'est pas le Dieu métaphysique du catéchisme qu'il faut invoquer, mais le Dieu de la nature visible, le Dieu du pâtre et du paysan.

Malheureux ceux qui mentent, qui injurient, qui s'enivrent, qui frappent, qui volent et qui tuent; car ils seront méprisés, repoussés, punis, emprisonnés, frappés, tués à leur tour ! On fixe attentivement le regard des enfants sur les preuves vivantes de ces conséquences qui peuvent se rencontrer dans leur entourage, ou que chaque jour vient fournir. C'est, enfin, par les sens extérieurs qu'on réussit à éveiller en eux ce sens intime, qui dit à tous, à voix plus ou moins haute, et d'une manière plus ou moins confuse, qu'assassiner son frère comme Caïn ; faire violence comme Sichem à la fille de Jacob ; massacrer les enfants hébreux comme Pharaon, sont des actions criminelles ; crimi-

nelles en vertu d'une loi antérieure à toute loi écrite, née avec nous, que nous n'avons pas apprise de nos maîtres, ni reçue de nos pères, ni lue dans nos livres !

Nous avons dit que l'intuition morale est pour le quart d'idiot proportionnelle à l'intelligence, et qu'il faut, dès lors, la cultiver pratiquement. Dans cet ordre de moyens, on peut beaucoup : un animal, un chien qui ne possède que l'instinct, et auquel des avertissements expressifs et répétés ont fini par apprendre que telle ou telle chose lui est interdite, languit d'inanition devant la nourriture qu'il ne doit pas toucher ; un souvenir l'enchaîne. Ce simple rapprochement démontre que l'instruction morale du quart d'idiot est, dans la mesure donnée, une œuvre réalisable, si la prévoyance la dirige et si la sagacité l'accomplit.

Mais, objecterez-vous, cette instruction à triple face, où le maître est allié au père et à la mère dans une association unitaire et simultanée d'efforts, qu'il faut de tact, de sens droit, d'abnégation persévérante pour la donner ! « Après les hommes d'expansion, de discernement et » de sage mesure, il est quelque chose de rare : les diamants et les » perles. » C'est un spirituel analyste du cœur humain, c'est la Bruyère qui l'a dit : soit, mais de même que nous avons constaté à quels tristes résultats pouvait conduire l'abdication de l'instituteur et du père ; de même nous avons vu, dans le cercle de nos rapports personnels, des exemples frappants de la métamorphose que pouvait produire, pour les quarts d'idiots, une éducation basée sur la réflexion et sur la tendresse.

En résumé, la famille, on le voit, a de grandes obligations, faciles pour le dévouement, lourdes aux cœurs engourdis. Mais légères ou pénibles, elles sont impérieuses. Dieu a voulu que l'homme payât quelques instants d'ivresse féconde par de longues années de devoirs, de responsabilités et de sacrifices. La diffusion de la vie et le maintien de la société tiennent à cette double condition. Il faut donc l'accepter en silence et la remplir avec zèle.

Voici, cher Wladimir, ce que je voulais vous dire sur les *têtes dures*, laissant, par une contraction volontaire, beaucoup de détails à entendre. Mais quelle attention pourrez-vous prêter à cette faible esquisse au moment où, à travers les vertiges de la terreur, une jacquerie nouvelle se dresse à Pétersbourg, la torche à la main ; première lueur de ce 93 prophétisé, auprès duquel le nôtre, selon la sinistre expression d'un poëte slave, n'aura été qu'une « pâle idylle ? »

BÉNÉDICT GALLET DE KULTURE.

VARIÉTÉS.

Asiles : *mode insolite de fondation.* — « La fin justifie les moyens. » On sait la source de cette maxime célèbre, pour laquelle nous nous sentons une répulsion profonde, le but fût-il honorable et les actes inoffensifs.

Quelques pays ont, à l'aide de souscriptions particulières, édifié et organisé des fondations. C'est l'origine, en Angleterre, de la majeure partie des grands asiles d'aliénés. Mieux vaudrait sans doute, en pareil cas, qu'une commission nationale, disposant un programme, fît peser sur le pays tout entier les dépenses de sa réalisation. Toutefois, isolées même, ce sont là de généreuses et notables initiatives : en se renouvelant, elles s'étendent ; elles deviennent pour les masses une obligation tacite, et peuvent finir par donner d'elles-mêmes satisfaction au desideratum signalé.

Mais en est-il de même de l'expédient imaginé, dit-on, au Brésil pour doter l'empire d'un nouvel asile d'aliénés ? Un ministre, spéculant, au profit de la charité, sur la vanité individuelle, aurait, avec plein succès, vendu, à cette fin, des titres de noblesse.

Intention à part, qui pourrait raisonnablement applaudir à un tel trafic ? Les distinctions honorifiques ont eu pour berceau le courage du guerrier, le génie du penseur et la vertu du citoyen. Loin de les avilir, il conviendrait d'en relever pieusement l'éclat et la dignité parmi les hommes ; elles devraient rester ce qu'elles ont été primitivement, le prix seul des belles œuvres et des belles actions.

Donner à l'aliénation abri protecteur, soins appropriés, traitement spécial, rien de plus méritoire et de plus digne assurément des civilisations en progrès ; ce sera l'éternel honneur de la France moderne d'avoir la première remplacé pratiquement, en faveur des aliénés, la prison par le refuge et le refuge par l'asile. Mais est-il permis, dans une pensée charitable, de créer un mal moral, et pour soulager, de corrompre ? Nous ne l'admettons pas ; une souscription publique, inspirée et dirigée par le gouvernement brésilien, aurait eu vraisemblablement la même fortune sans prostituer des titres, honorables s'ils se conquièrent, honteux s'ils s'achètent. Elle aurait fait, en outre, de l'asile à édifier l'œuvre de tous. La bienfaisance est comme le vaccin ; il faut l'inoculer aux nations par l'habitude et l'exemple. Sainte tâche et mission facile ; car le bien, grâce à Dieu, a plus encore que le mal sa contagion.

Magnétisme. — Découvrir les maladies, discerner leur traitement, concourir même, d'une façon directe, à la cure de certains états nerveux, telles sont les prétentions des magnétiseurs. Aucun genre de charlatanisme ne saisit davantage les imaginations ; aucun surtout n'est plus tenace. La justice réprime fréquemment ces manœuvres ; mais c'est l'hydre de Lerne. Coupez une de ses racines ; du tronc mutilé en pullulent vingt autres. Par un nouvel arrêt en date du 12 décembre 1861, la cour de cassation, entrant dans une phase de sévérité inusitée, vient de décider que le magnétisme pouvait être condamné, non-seulement pour fait d'exercice illégal de la médecine, mais pour délit d'escroquerie en cas de simulation du sommeil. Espérons que si cette jurisprudence se soutient, nous assisterons enfin au terme du plus déshonorant scandale.

BOURNEVILLE.

Paris. — Imprimerie de L. MARTINET, rue Mignon, 2.

JOURNAL

DE

MÉDECINE MENTALE.

SPÉCIMEN MENSUEL.

DÉMENCE AVEC PERTE DE LA MÉMOIRE ; HÉMIPLÉGIE FINALE, A DROITE. — RAMOLLISSEMENT DE LA CORNE D'AMMON ; EXSUDAT GÉLATINIFORME DANS LE VENTRICULE GAUCHE, PAR M. WAGNER. — TUMEUR FIBREUSE DANS LE LOBE ANTÉRIEUR DROIT DU CERVEAU, POINT DE PERTE DE LA PAROLE, PAR M. MESNET.— DÉVIATION LATÉRALE DES MOUVEMENTS, SYMPTÔMES HALLUCINATOIRES ET CAUSE ÉPILEPTIQUE, MOUVEMENTS DE MANÉGE ET TOURNIS, PAR LE MÊME. — MALADIE DU SOMMEIL, PAR M. SEMELAIGNE.

I. — Malgré de nombreuses recherches, la physiologie cérébrale est pleine de mystères. Le cerveau agit-il par son ensemble ? Ses parties ont-elles des fonctions distinctes ? La science et la croyance militent en faveur de cette dernière opinion. Mais il s'en faut que les faits de relation sur lesquels elle se fonde aient acquis jusqu'ici l'autorité qui s'attache à une démonstration irréfragable. Sans en excepter le cervelet, à peine s'il est dans la masse générale quelques foyers dont les attributions soient nettement établies. Dans notre précédent numéro (p. 161), nous avons analysé une note intéressante de M. Broca sur deux cas d'aphémie coïncidant avec une altération profonde des deuxième et troisième circonvolutions antérieures. A propos de ces faits qu'il rappelle, M. le professeur Rodolphe Wagner, dans le n° 11 des *Nachrichten* de l'Université et de la Société royale des sciences de Gœttingue, expose une observation un peu différente, mais tendant au même but : la fixation du rapport entre la spécialité d'action des compartiments nerveux et les manifestations psychiques.

Le malade, âgé de soixante-deux ans, était le propre graveur de

l'Université, M. Loedel. C'était un homme très vert encore et très actif. Dans l'été, employé à graver des cerveaux pour l'ouvrage de M. Wagner, celui-ci l'avait vu souvent. Sauf, par moments, une légère douleur d'estomac, il jouissait de tous les attributs d'une santé parfaite.

Les premiers signes de son affection se révélèrent en août 1861. Lui qui auparavant ne reculait devant aucun travail hésitait à entreprendre la gravure de nouvelles planches et conseillait à M. Wagner de faire lithographier celles de ses livraisons ultérieures. En même temps que de cette paresse insolite, sa femme s'aperçut qu'il lui répétait souvent les mêmes histoires. Bientôt les faits récents lui échappèrent. Il en avait conscience et s'en affligeait. Dix fois, en un quart d'heure, on lui eût raconté un grave événement qu'il l'eût accueilli avec la même surprise sans se rappeler l'avoir déjà appris.

Au contraire, les souvenirs passés se conservaient intacts. Ainsi, en septembre, tandis que, pour déterminer son âge, il était obligé de demander si l'on était en 1860 ou en 1861, il pouvait avec une précision remarquable rendre compte des moindres incidents de son premier séjour à Gœttingue et de ses progrès d'artiste. M. Wagner estime qu'il avait à peu près tout oublié en deçà des six derniers mois. Du reste, aucun autre indice de lésion cérébrale : ni céphalalgie, ni paralysie, ni mouvements convulsifs.

Vers la mi-octobre, les complications commencèrent à se dessiner rapidement. De violents maux de tête se firent sentir. Il survint de l'agitation morale. M. Loedel avait l'élocution facile. Sa parole s'embarrassa au point de trébucher sur chaque mot. Des noms qu'il avait visiblement dans l'esprit ne pouvaient être exprimés ; on remarqua aussi avec étonnement qu'avant ou après ce qu'il avait à dire il plaçait hors de propos certaines locutions qui lui étaient familières : « telle est l'histoire » — « la chose est ainsi. »

Le goût du travail ne l'avait point abandonné. Il gravait alors pour les conférences anthropologiques de MM. Wagner et de Baër des esquisses de crâne ; mais la moindre distraction le détournait de son œuvre qu'il ne pouvait continuer que sous les auspices de sa femme.

Malgré ces symptômes, étant allé, le 24 octobre, à Guismar, lieu distant d'une demi-lieue, le retour lui fut pénible, et, le 27, il prit le lit pour ne plus le quitter. En arrivant, M. Wagner fut accueilli par ces paroles : « Dieu ! que survient-il aux hommes ?... il faut voir. » Pouls un peu fréquent, aucun changement dans la pupille ou les sens. Point de substitution au mot propre de ces mots involontaires, signes réputés de lésions de la substance corticale.

Quelque temps après, des contractions légères et rapides agitèrent, pour la première fois, les yeux et les commissures des lèvres. A partir de ce moment, l'affaissement se prononça d'une manière sensible. M. Loedel cessa de reconnaître les personnes ; la paralysie envahit le côté droit et les sphincters ; enfin le malade s'éteignit le 23 novembre.

A quoi répondait cette succession de symptômes ? M. Wagner soupçonnait bien, d'après l'hémiplégie, un ramollissement de l'hémisphère gauche. Mais quelle région spéciale devait-il occuper ? Ce fait n'était point comparable à ceux de M. Broca où l'impuissance de l'articulation orale avait été longtemps le phénomène unique. Chez M. Loedel, la paralysie s'était montrée tardivement, et, en supposant qu'elle dépendît, comme cela a lieu souvent, de la couche optique, tout au plus pouvait-on en inférer, en remontant les périodes de la lésion, que le ramollissement supposé devait avoir son origine dans un des organes du voisinage.

Or, ici, le fait initial, culminant, c'est la démence spontanée que caractérisent l'affaiblissement, puis la perte absolue de la mémoire. A-t-on assigné un siége à cette faculté ? Attribut général de l'entendement, en est-elle susceptible ? Diversifiée dans ses applications, n'en a-t-elle pas autant que d'aspects sous lesquels elle se présente ?

Ces difficultés, jointes aux incertitudes de l'anatomie pathologique, laissaient en suspens M. Wagner. Cependant quelques assertions avaient été avancées. Dans ces derniers temps, le docteur Bergmann a attribué un grand rôle à la corne d'Ammon dans les manifestations mnémoniques. D'autres avant lui avaient départi la même fonction au corps calleux. Forg (de Munich), à qui l'on doit un livre sur l'importance de cet organe, ne donne, il est vrai, aucune conclusion à cet égard (1855, in-folio). Mais le savant Tréviranus, dont le jugement est si autorisé en anatomie, affirme que, de tous les organes cérébraux, le corps calleux est celui dont la mémoire dépend le plus. Ses nombreux feuillets, comme ceux d'un livre, seraient couverts des hiéroglyphes des sensations, des souvenirs, des relations, des peines et des joies de l'existence terrestre de l'âme. (*Biologie*, t. VI, part. I, p. 157, 159.)

A l'appui de ses idées, Tréviranus cite quelques cas que M. Wagner trouve peu concluants. L'autopsie de M. Loedel, qui fut faite par le professeur Krause en présence de MM. Marx, Baum et Wagner, concorderait plus particulièrement avec les résultats de M. Bergmann. Un exsudat gélatiniforme remplissait les extrémités du ventricule gauche et déprimait la couche optique ; il existait en outre, à la partie supérieure et postérieure de la corne d'Ammon, dans un espace d'un pouce carré, un ramollissement jaunâtre qui s'étendait, à de légers degrés, aux cir-

convolutions avoisinantes. Un point ecchymotique insignifiant s'apercevait sur la ligne médiane du corps calleux.

Pour M. Wagner, il est évident que, formé originairement, le ramollissement de la corne d'Ammon a produit les premiers phénomènes, que l'exsudat gélatiniforme ne s'est développé que plus tard et finalement aura contribué, par une distension croissante, à déterminer la paralysie.

Cette explication motiverait peut-être quelques réserves. Nous nous garderons d'opposer conjecture à conjecture. Ajoutons seulement qu'en terminant, M. Wagner a déduit incidemment de ces remarques d'autres corollaires : 1° dans les cas de M. Broca et celui du docteur Wagner, l'hémisphère droit était exempt de lésion : un côté ne supplée donc pas entièrement l'autre ; 2° la simplicité n'est l'essence ni de l'articulation orale ni de la mémoire. Plusieurs ressorts entrent en jeu dans cette double fonction. La part qu'y prendraient les circonvolutions antérieures ou la corne d'Ammon n'indiquerait pas dès lors que ces organes en soient la condition unique, la cause exclusive ; 3° en pareille matière, l'observation pathologique fournit de plus sûres lumières que les données expérimentales ; 4° la voie ouverte semble celle de la vérité définitive.

II. — Au moment de mettre sous presse, nous lisons un curieux mémoire de M. le docteur Mesnet où se trouve consigné un fait qui, indépendamment de l'aspect particulier mis en saillie par l'auteur, peut être opportunément comparé avec celui qui précède. Il s'agit, en effet, d'un homme de quarante-deux ans, D..., mort à l'hôpital, en juillet 1861, et chez lequel on a découvert dans le lobe antérieur de l'hémisphère droit du cerveau une tumeur ovoïde, d'un tissu homogène, élastique, enveloppée d'une membrane fibreuse, et adhérant tout autour à la substance cérébrale. Son volume est celui d'un œuf de poule ; elle crie sous l'incision, et le scalpel raclant les surfaces intérieures se charge d'un exsudat transparent, incolore, n'accusant à l'analyse microscopique, faite par M. Gubler, aucune nature spéciale de dégénérescence.

Périphériquement refoulées, les parties environnantes sont à peu près saines. La tumeur remplit la moitié antérieure du ventricule. Sa distance de la pointe du lobe est de 2 centimètres et demi. Dans sa direction verticale, la lame qui recouvre sa petite extrémité tournée en haut n'est que d'un demi-centimètre ; celle qui, à la base, revêt la grosse extrémité d'un centimètre et demi.

On sait que les altérations qui se forment graduellement dans l'en-

céphale ne décèlent pas immédiatement leur présence par des symptômes proportionnés à leur gravité. La lente évolution de la manifestation morbide est due sans doute, dans le cas de D..., à cette cause de tolérance. Une céphalalgie avait été, deux ans et demi auparavant, le premier indice du mal. Peu intense d'abord et passagère, elle avait fini par devenir forte et permanente. Point de siége précis; seulement, dans les moments d'exacerbation, D... portait instinctivement la main sur la région frontale droite.

D... continuait son état de maçon. Au bout d'un certain temps, sentant ses forces diminuer, il se met à faire de la toile. Mais la situation se complique ; des convulsions surviennent et se répètent à la moindre commotion physique ou morale ; l'humeur s'assombrit, à l'irritabilité se joint l'indolence : D... est mené comme un enfant par sa femme.

A son entrée à l'hôpital, la face présente un degré sensible d'étonnement. Le jeu de ses traits n'est pas exempt d'irrégularité. Dans le rire ou le pleurer, le sillon naso-labial et la commissure buccale sont un peu déviés à droite; obtusion légère de la sensibilité. Le bras et la jambe gauche semblent relativement plus faibles. Une nuance hémiplégique s'empreint, en un mot, dans l'habitude extérieure.

M. Mesnet constate un phénomène moins ordinaire, sinon plus saillant, D..., en marchant, s'écarte à droite de manière à heurter les meubles ou les murs situés en dehors de la ligne où il tend. Souvent aussi il tombe de son lit, et toujours de ce même côté. Quant à l'intelligence, si le jugement conserve une lueur de rectitude, l'échec dans l'ensemble est notoire. Les réponses sont lentes, incertaines, embarrassées ; aucune initiative ; souvenirs fréquemment en défaut, inconscience d'un grand nombre d'actes : D..., par exemple, s'arrête en mangeant et ne songe plus à achever son repas. Attendrissements puérils et involontaires. Dans les dernières semaines, les attaques éclamptiques se multiplient et D..., obligé de garder le lit, succombe à une prostration croissante.

Dans le principe, en comparant la succession des accidents, on eût difficilement soupçonné l'étendue du désordre local. Le lobe envahi par la tumeur ne subissait pas seulement une pression excentrique fâcheuse. Une partie considérable de sa substance avait dû naturellement être absorbée. M. Mesnet objecte surtout, qu'en outre du peu de dérangement primitif du fonctionnement cérébral, la libre articulation de la parole s'était maintenue, et que ce fait est en contradiction avec les assertions de Gall et de M. Bouillaud, relativement au siége de cette faculté dans les lobes antérieurs.

Mais, en composant son mémoire, notre confrère ignorait les nouvelles observations de M. Broca. Le cas qu'il cite, loin de les infirmer, viendrait plutôt à leur appui. Si, d'une part, en effet, la tumeur s'était creusé son trou en respectant l'intégrité du cerveau, rien n'établit, d'autre part, que la pression exercée par elle amoindrît ou génât spécialement les deuxième et troisième circonvolutions longitudinales. A peine en touchait-elle un point circonscrit par son extrémité la moins volumineuse. La question reste donc pendante.

III. — Au surplus, le doute exprimé par M. Mesnet sur la localisation du langage articulé n'est qu'un incident dans son travail. L'objet qu'il s'est proposé a été principalement la déviation latérale droite des mouvements qu'il rattache aux *mouvements circulaires* ou *de manége*. Nos mouvements naturels sont, en général, des résultantes. On a supposé, néanmoins, que leur direction dépendait de la prépondérance d'action de certains compartiments nerveux. Le cervelet présiderait aux mouvements de projection en avant, le corps strié à ceux de recul en arrière. Le docteur Roth qui, sous ce titre: *Histoire de la musculation irrésistible ou de la chorée anormale*, a très bien décrit ces deux variétés, a été moins explicite sur l'espèce circulaire et notamment sur la progression oblique dont le malade D... nous a offert un curieux spécimen.

Suivant le rayon du cercle décrit, le mouvement circulaire est dit gyratoire ou de manége. Dans le premier cas, le malade tourne sur lui-même comme un tonton; dans l'autre, il accomplit des rotations plus ou moins étendues. On s'accorde à attribuer au pédoncule du cervelet le mouvement gyratoire qui s'effectuerait presque constamment du côté de la lésion. Le siége de celui de manége serait moins précisé; c'est pour Magendie la portion de la moelle allongée avoisinant les pyramides antérieures, pour MM. Flourens et Lafargue la couche optique, pour M. Longet ce dernier organe et la portion du pédoncule cérébral en avant ou un peu au delà de la protubérance. La variation, du reste, est peu sensible, car chacun de ces points se renferme en un champ limité près de la jonction du centre encéphalique avec la moelle allongée, tandis que, dans les vivisections, le sens du mouvement est également respectif au côté de la blessure.

Le mouvement gyratoire n'est pas rare dans les attaques épileptiques. Malheureusement, les autopsies ou ne sont point faites ou ne donnent que des résultats douteux. Dans un mémoire sur le *tournis*, lu, en 1833, à l'Académie de médecine, M. Belhomme cite un singu-

lier cas de ce genre. Une dame était atteinte d'une affection convulsive. Dans ses crises, elle roulait pendant plus ou moins longtemps sur son siége avec une rapidité extrême, parfois de gauche à droite, le plus souvent de droite à gauche. On découvrit sur les côtés de la gouttière basilaire deux exostoses rugueuses du volume d'une petite noisette, celle de gauche un peu plus forte. Les pédoncules du cervelet présentaient des dépressions correspondantes rendant parfaitement compte du double mouvement gyratoire. M. Serres (*Anatomie du cerveau*, t. II) mentionne un autre exemple non moins extraordinaire. Un homme est pris tout à coup d'un tournoiement de droite à gauche; on le couche et le mouvement continue. Peu d'heures après, survint une hémiplégie à gauche, ce qui n'empêcha pas la disposition de subsister pendant plus de quatre mois que dura la maladie. Une excavation, à parois indurées, et capable de contenir une olive, existait dans le pédoncule droit du cervelet, à son entrée dans cet organe.

A son grand étonnement, M. Mesnet n'a rencontré dans les auteurs aucune révélation anatomique concernant le mouvement de manége. Il se borne à relater, d'après Hufeland, la guérison par le trépan d'un jeune garçon de douze ans qui, ayant reçu un violent coup de bâton sur le sommet de la tête, était forcé de courir sans s'arrêter, soit dans la chambre ou dans la rue, tantôt en ligne droite, tantôt en cercle. Il cédait à un sentiment d'anxiété irrésistible. Le moral était affaissé, la mémoire obtuse. Un mélange de catalepsie, d'épilepsie, de chorée, coïncida avec une douleur locale croissante. La trépanation mit fin aux symptômes. Ni le lieu de l'opération, ni ses suites immédiates ne sont indiquées. Avait-on eu affaire à un abcès?

Un semblable *désideratum* frappe de stérilité un fait de déviation latérale raconté à l'auteur par notre collègue M. Delpech. Une dame de 50 ans souffrait depuis longtemps d'une névralgie intense dans tout le côté droit de la tête. Il s'y était joint des spasmes de l'estomac et de la poitrine. Dans l'exposé qu'elle fait de ses maux, une particularité attire l'attention de M. Delpech. Soit qu'elle veuille atteindre un but ou saisir un objet, la malade s'en éloigne constamment à gauche d'une certaine distance. Supposant une lésion cérébrale comprimant quelques nerfs de la base, M. Delpech porte un pronostic très vite justifié. L'issue fut une mort subite. L'ouverture ne put être faite.

Dans l'explication du phénomène, M. Mesnet exclut l'inégalité visuelle. Son malade tombait de son lit dans la nuit. Chez la cliente de M. Delpech l'intégrité de la vision était parfaite. Il repousse également l'idée d'une faiblesse hémiplégique. Outre qu'il n'en existait

point dans le dernier cas, la volonté suffit alors pour rectifier la marche. D'ailleurs la déviation chez le paralytique a lieu du côté affaibli, c'est-à-dire opposé à celui de la lésion cérébrale, tandis que c'est l'inverse pour les mouvements de manége : tout porte à croire à un entraînement produit par une force impulsive.

Le *tournis* des moutons permet d'incliner vers cette présomption. Nul n'ignore que cette bizarre affection, propre en quelque sorte à la race ovine, tient à la formation d'entozoaires (cœnures) dans les ventricules latéraux, et que le sens du mouvement correspond à la cavité où siégent les parasites. Or, qu'est, en réalité, la ligne décrite dans la déviation latérale, si ce n'est le segment d'un grand cercle dont le diamètre dépasserait les proportions ordinaires ?

Par d'ingénieuses expériences, M. le docteur Motet a jeté un grand jour sur le genre d'action qui provoque le tournis. Voulant opposer un contre-poids à la tendance irrésistible, il fixe fortement à l'aide d'une sangle passée au cou un mouton qui tournait à gauche, et lui plaçant une bride armée de son mors, il opère des tractions graduées à droite. A peine eut-il obtenu l'équilibre qu'il vit l'animal entraîné en totalité de droite à gauche, puis s'abattre. Cette épreuve, plusieurs fois réitérée, donna plus ou moins rapidement les mêmes résultats. Modérait-on la traction, le mouvement de tournis recommençait.

M. le docteur Davaine a essayé, dans son *Traité des entozoaires et des maladies vermineuses*, d'expliquer le tournis du mouton par la pénétration des cœnures dans la substance cérébrale, au moment où leurs têtes sortent de leurs enveloppes ; mais ce n'est là qu'une conjecture sans appui dans les faits qui précèdent.

IV. — La chaleur prédispose au sommeil. Dans les contrées méridionales, sous l'influence tropicale, on dort plus longtemps ou à plusieurs reprises. Exposé à de rapides déperditions, le système nerveux a besoin de se retremper dans l'immobilité et le repos. Serait-ce d'une exagération de cette tendance que dépendrait une affection signalée par M. le docteur Ad. Nicolas, chirurgien de la marine, et qu'il n'a observée que chez les nègres? Le sommeil, en ce cas, dépasse considérablement la durée normale.

Dans son *Journal des connaissances médicales pratiques* (20 août 1862), notre honorable ami, M. Caffe, vient de publier un exemple curieux qu'il rapproche de cette maladie. Pendant plus d'un an, dit-il, j'ai eu soumis à mon observation un employé du Grand-Cercle, 16, boulevard Montmartre, qui a dû, à cause d'une irrésistible et inces-

sante propension à dormir, renoncer à son service. Cet homme, nommé M...., né dans le canton de Vaud, âgé de quarante-sept ans, grand et fort, marié, avait toujours vécu avec sobriété, mais confortablement. Jamais il n'avait éprouvé d'autre indisposition. Le premier signe extérieur s'observait aux paupières alourdies et à demi fermées. Pris debout ou assis, le malade cédait plus ou moins rapidement suivant les circonstances excitantes qui l'entouraient. Il ne se réveillait que pour se rendormir aussitôt. La faim la plus impérieuse ne lui procurait qu'une diversion insuffisante. Visage un peu pâle et bouffi, attitude nonchalante, hébétude, intelligence paresseuse; persistance de l'embonpoint et de la santé générale.

M. Caffe eut successivement recours au thé, au café, au sulfate de quinine, aux ferrugineux, aux purgatifs, aux bains de Seine à eau courante. Un vésicatoire fut appliqué à la nuque. Le tout sans résultat. Les symptômes même s'étant aggravés par le trouble des fonctions digestives, la pesanteur de la tête et une locomotion plus difficile, notre confrère conseilla les eaux thermo-minérales de Brides-les-Bains (Savoie), et, le 1er août 1861, adressa son malade à MM. les docteurs Laissus père et fils. L'air fortement *ozonisé* des montagnes, l'action des eaux, *intus* et *extus*, ranimèrent l'appétit et les forces, la peau reprit des couleurs plus vivaces. Enfin, après une saison secondée par un voyage en Suisse, M... revint à Paris très amélioré, mais non entièrement rétabli.

Pour M. Caffe, l'état anatomique aurait consisté ici en une *congestion séreuse et passive des méninges et du cerveau*, et, sans se prononcer sur l'issue définitive, il se borne à remarquer que jusqu'à présent M. Ad. Nicolas, qui a étudié attentivement ces *maladies du sommeil*, n'a trouvé aucune thérapeutique capable d'en conjurer efficacement les accidents. Les autopsies n'ont elles-mêmes fourni aucune lumière.

En comparant son cas avec celui des nègres, M. Caffe n'a point prétendu établir une identité. La cause qu'il lui assigne, *congestion séreuse et passive*, prouverait plutôt qu'il l'en sépare, puisque tout porte à présumer que le sommeil maladif, chez la race noire, tient à une sidération électro-encéphalique. N'y aurait-il pas lieu, d'ailleurs, de modifier l'interprétation ?

Précisément, notre zélé collaborateur, M. Semelaigne, qui a eu l'occasion de soigner le même malade pour des complications très graves survenues depuis, et qui s'est enquis avec un soin extrême des antécédents, se montre, dans une lettre favorablement accueillie par le savant auteur du *Journal des connaissances médicales pratiques*

(20 août), enclin à rapporter les phénomènes anciens et nouveaux à des vertiges épileptiques. Les remarques de M. Semelaigne sont brèves, nous les reproduisons intégralement : D.

« Mon cher confrère,

» Permettez-moi de compléter l'observation du nommé M...., que vous avez publiée dans le 21e numéro de votre estimable journal, sous le nom de *maladie du sommeil.*

» Un mot d'abord sur cette affection. La maladie du sommeil, *sleepy dropsy* des Anglais, n'a été observée jusqu'à présent, ainsi que vous le dites, que sur la race nègre. En 1819, elle fut mentionnée par Winterbotown ; en 1842, elle fut décrite par Clark, médecin anglais établi à Sierra-Leone. M. Bruner-Bey en a parlé d'après les observations qu'il fit en Égypte en 1847. Elle est caractérisée par une somnolence intermittente qui se dissipe après plusieurs jours, et reparaît à des intervalles irréguliers. Sa durée ordinaire est de quatre à cinq mois, et sa terminaison constante la mort. A l'autopsie, on trouve dans le crâne une certaine quantité de sérosité; de là, la dénomination de *sleepy dropsy* imposée à cette maladie bizarre par les chirurgiens de la marine anglaise.

» D'origine inconnue, cette affection serait indépendante du climat. On l'a vue également, en pleine mer, sur les deux côtes d'Afrique, dans la basse Égypte et sous la zone torride.

» Le rapprochement que vous établissez dans votre article, mon cher confrère, est ingénieux et saisissant. Mais le cas de M...., quoiqu'il dormît toujours, appartient-il, en réalité, à la maladie du sommeil ? C'est ce que je me propose d'examiner. Vous êtes trop ami de la vérité pour ne pas m'accorder, à ce sujet, toute latitude. L'observation de M.... est d'ailleurs intéressante à plus d'un titre, et particulièrement à cause du symptôme prédominant, celui sur lequel vous avez insisté, et qui lui donne une physionomie singulière.

» M...., âgé aujourd'hui de quarante-sept ans, employé autrefois dans un cercle, est grand, fort, bien constitué, d'un tempérament lymphatico-nerveux. Enclin à la tristesse, il a toujours été sans énergie. Il est atteint depuis longtemps, mais depuis quatre ans surtout, d'une somnolence presque continuelle. Il dort partout, couché, assis, debout, en marchant. Plus d'une fois, on l'aurait rencontré allant dans la rue les yeux fermés. Réprimandé un jour dans son service à cause de sa négligence (il venait de s'assoupir), il s'emporta et proféra des menaces. La connaissance l'avait quitté. Il était devenu irritable.

» M.... avait souvent des vertiges et des *défaillances*, comme dit sa famille. Quelquefois il tombait. Il se relevait aussitôt, et continuait sa route s'il était dehors. Dans les renseignements, on attribue ces chutes à des congestions du cerveau.

» Au mois de janvier de cette année, nombre de mois après l'observation faite par vous, M.... fait une visite à un de ses amis, aliéné et séquestré dans un asile départemental. Cette visite l'impressionne fortement, et il revient à Paris, l'esprit en proie à des préoccupations visibles. A peu près à la même époque, on constate que sa mémoire s'est affaiblie. Un peu plus tard, il se plaint que des visions l'obsèdent et l'effrayent. La nuit, des fantômes lui apparaissent. Parfois, sa langue était épaisse. D'un autre côté, sa conduite, auparavant régulière, avait cessé de l'être depuis quelque temps. Enfin, le 4 mai dernier, un accès de délire furieux éclate : M.... voit des ennemis, on veut le tuer, l'empoisonner. Agitation très grande, cris; refus d'aliments. Confié le 8 à mes soins, dans la maison de santé de Saint-James, je le trouve le lendemain matin tout nu dans sa chambre, gesticulant et tenant à distance plusieurs domestiques. Il n'avait pas reposé une seconde. Je le fais habiller et conduire au bain. Il lui semblait qu'une *ombre* se tenait devant lui; il n'osait lever les pieds ni marcher. Il parlait des jésuites. Peau chaude, pouls petit, à 100 pulsations. La bouche et les narines étaient recouvertes de mucosités gluantes. Pupilles moyennement dilatées. Le 11 et le 12, abattement; M.... garde le lit (sangsues derrière les oreilles, purgatifs, etc.). Les jours suivants, il reste immobile sur son fauteuil. La difficulté pour l'alimentation, sans être invincible, est toujours opiniâtre.

» Cependant, le 25 un peu de mieux. M.... mange de lui-même ; le pouls tombe à 80 et les urines, jusque-là rouges et épaisses, redeviennent normales. L'haleine, qui était fétide, perd ce caractère.

» En juin, l'amélioration continue. Furoncle volumineux à la joue. Mais l'intelligence est encore obscure et engourdie, et c'est seulement le 12 que M.... exprime le désir de voir sa famille. Le 24, le rétablissement était complet. Pas de somnolence.

» Maintenant, mon cher confrère, il s'agit de déterminer à quelle maladie nous avons eu affaire. Lorsque vous avez vu M...., ou certains faits n'existaient pas, ou ils avaient passé totalement inaperçus, je veux parler des *défaillances*. Or, en examinant avec soin tous les symptômes, en les coordonnant, les groupant, il me semble qu'il est possible d'arriver à constituer une unité morbide : l'épilepsie. Un symptôme a prédominé, a masqué les autres, si vous voulez ; mais leur réunion n'en

est pas moins significative. Qui ne sait que des vertiges peuvent avoir lieu pendant longtemps sans déceler leur véritable caractère? Qui ne sait aussi qu'ils ont pour résultat l'assoupissement, la lenteur intellectuelle, l'affaiblissement de la mémoire, l'embarras du cerveau et souvent la stupidité ? Ajoutons à cela encore, comme conséquences, les perversions morales, un changement quelconque dans les habitudes et les manières d'être. En l'absence des vertiges, ou lorsque les attaques s'éloignent, l'engourdissement moral peut s'affaiblir et l'intelligence recouvrer une partie de sa lucidité. Telle était la situation de M.... Ce qui frappa d'abord sa famille, c'est la somnolence; il s'endormait à chaque instant. Mais il faut savoir aussi que, depuis plus d'une année, il avait, souvent plusieurs fois par jour, des *défaillances*, des vertiges, de faux accès, comme on les appelle. A ces sortes d'attaques, c'est en général l'assoupissement et non point la stupeur qui succède. Les simples vertigineux, je le répète, vivent souvent ignorés au milieu des leurs. Il n'y a donc rien d'étonnant si, comme symptômes et jusqu'à la fin, la somnolence a attiré principalement et presque exclusivement l'attention.

» Que M.... ait eu plusieurs congestions cérébrales légères, cela est possible; c'est une des complications les plus fréquentes de l'épilepsie. On les distingue, suivant la remarque de M. Delasiauve, en apoplectique et en méningitique. La marche de cette affection n'a, du reste, rien de régulier et elle est pleine d'excentricités. Au mois de janvier, de nouveaux symptômes apparaissent, dus, selon toute probabilité, à une impression morale vive. M.... recherche contre ses habitudes des plaisirs illicites ; des hallucinations surgissent. Enfin, un accès de délire aigu, une congestion méningitique se déclare et met pendant quelques jours la vie de notre malade en danger. Je ne vois rien là que ne puisse expliquer l'épilepsie ; c'est aussi l'avis de notre très distingué confrère, M. le docteur Reis, qui fut également consulté.

Vous-même en l'envoyant aux eaux de Brides, et en le confiant, monsieur, aux soins de MM. les docteurs Laissus père et fils, vous avez rendu ce malade porteur d'un diagnostic judicieux et précis: *congestion séreuse du cerveau.* C'est qu'il ne vous déplaît pas plus qu'à moi, mon cher confrère, de laisser aux nègres, temporairement au moins, la maladie du sommeil, les blancs en ayant bien assez d'autres sans celle-là.

Mille compliments affectueux.

Dr SEMELAIGNE.

PSYCHOLOGIE MORBIDE.

PRINCIPE ET CARACTÈRE DES HALLUCINATIONS : ANCIENNE DISCUSSION A LA SOCIÉTÉ MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE : MM. BUCHEZ, PEISSE, A. GARNIER, SANDRAS, BAILLARGER, BRIERRE DE BOISMONT, GERDY, H. DE CASTELNAU, BOURDIN, PARCHAPPE ET DELASIAUVE (suite).

La revue qui précède montre une divergence notable des théories. Pour s'en rendre compte, un critérium était nécessaire. Nous l'avons demandé à l'étude même du phénomène. La détermination de l'hallucination nous a permis d'apprécier les arguments particuliers. Profitant des lumières ainsi acquises, nous avons pu suivre avec fruit les pseudo-perceptions dans leurs divers rôles. Quoique long, cet examen, vu l'ensemble parcouru, n'est, au fond, qu'un court résumé. Pour ce motif, nous le reproduirons textuellement. Seulement, comme, dans la rapidité de l'élaboration, quelques-unes des opinions ont été ou omises ou insuffisamment conçues, nous aurons soin, par des annotations, d'opérer les rectifications convenables ou de combler les lacunes.

— Ce n'est pas sans hésitation, messieurs, que j'aborde la discussion actuelle. La dissidence des opinions atteste la difficulté du sujet : *tot capita, tot sensus*. Comme tout ce qui se rattache à l'action mentale, l'hallucination n'appartient-elle pas à un ordre de fonctionnement dont les causes intimes sont impénétrables?

Pour bien apprécier ce phénomène, il faudrait, en effet, connaître les rapports du physique et du moral, et nous sommes loin de ce terme. Aux théories antagonistes qui s'entre-choquent depuis des siècles s'en est, de nos jours, ajoutée une troisième, intermédiaire, qui croit, servant de trait d'union, les concilier dans une conjonction mystérieuse.

Mais *matérialisme*, *spiritualisme*, *dualisme*, en dépit des arguments tour à tour invoqués, reposent également sur l'hypothèse. On ne comprend pas mieux le cerveau pensant que l'âme pensante, ou que ce double élément indissolublement uni dans une opération commune : toutes ces suppositions sont des voiles jetés sur notre ignorance.

La nature, toutefois, en posant des x, semble marquer elle-même les points au delà desquels il n'est plus que déception ou incertitude, A la rigueur, l'accord n'est pas impossible sur le terrain des faits. Pour qui, les interrogeant avec soin, n'en tire que les inductions qui en dé-

coulent naturellement, leur signification ne saurait longtemps varier.

Malheureusement, peu de personnes ont su garder cette prudente réserve. Pour expliquer les causes si obscures des manifestations psychiques, soit tendance à interprétation, ou nécessité de langage, on a eu recours à des forces qu'une sorte de convention tacite a pour ainsi dire consacrées, bien que les expressions qui les désignent représentent peut-être moins des principes distincts que des collections de phénomènes. *Jugement*, *imagination*, *mémoire*, *conception*, *perception*, *raison*, *volonté*, etc., rien de moins nettement défini que ces mots, signifiant, selon l'occasion, ou des facultés, ou des opérations, ou des procédés, ou des résultats, ou même les éléments dont ces résultats se composent.

Une telle diffusion n'est guère propre à hâter la solution de problèmes déjà par eux-mêmes si compliqués. L'anarchie se perpétuera tant qu'on ne sortira pas de cette mauvaise voie.

Assurément, quelque chose est en nous qui sent, conçoit, juge, se souvient, raisonne, imagine, réfléchit, veut, etc.; mais, dans ces divers modes, jusqu'où s'étend son initiative? A quelle condition et sous quel aspect s'exerce son action? Dans la formation des actes intellectuels, et, par suite, à l'égard de leurs propriétés, est-il possible surtout d'assigner aux facultés qu'on lui attribue un rôle exclusif?

Soit, par exemple, un fait d'imagination. Outre le pouvoir qui opère, n'y a-t-il pas les mobiles qui l'excitent et les objets dont se forment les combinaisons? Et si le travail est brillant et facile, ou lent, confus, désordonné, devra-t-on, sans considération des dernières circonstances, en reporter à ce seul pouvoir, ou tout le mérite ou toute la responsabilité?

Les opérations du jugement ne sont pas moins complexes. En jugeant on est mû par une impulsion, soumis à une perspective, placé en présence de qualités. La passion égare, le savoir mène à la vérité, l'erreur est le fruit de l'ignorance. Combien de causes sont susceptibles de faire varier les appréciations, de les rendre vraies ou fausses, claires ou incertaines, sans être la faculté elle-même?

Ainsi encore de la mémoire : l'idée reproduite diffère évidemment du principe qui se souvient. Mais qu'est-elle? Quel foyer la contient? Et si se foyer est étendu ou circonscrit, énergique ou inerte, sensible aux impressions physiques et morales, le supposera-t-on étranger à l'abondance ou à la multiplicité des souvenirs, à leur vivacité, à leur diversité, à leur enchaînement ou à leur incohérence? Rapportera-t-on toujours ces modifications à un être insaisissable? Scientifique-

ment, que penser, en un mot, de ces locutions *bonne mémoire*, *absence de mémoire*, *mémoire paresseuse*, *trouble*, *altération de la mémoire ?*

Point de facultés qui ne suggèrent de semblables remarques. L'infirmité des systèmes tient à ce que, faute d'une ligne séparative nettement établie entre les virtualités du moi et les éléments coopérateurs, on a fait remonter jusqu'à elles des effets et des changements ayant, ou du moins pouvant avoir leur origine ailleurs. L'analogie, cependant, aurait dû conduire à cette démarcation. Quand le grain est avarié, le moulin ne saurait rendre une bonne farine. Confiez du sapin à un ébéniste, et le meuble qu'il confectionnera n'aura ni la solidité du chêne, ni la beauté de l'acajou. La faculté de voir, celle d'entendre, sont inhérentes à notre personnalité intime; mais qu'advient-il de la première sans les sensations visuelles, et de la seconde sans les sensations auditives?

Il importe d'abord de rechercher ce que peut être le rôle des coopérateurs de la pensée, c'est-à-dire des idées et des sentiments. Entre eux existent des différences souvent plus aisées à entrevoir qu'à définir. Forces primordiales, instinctives, dont le nombre, quoique fatalement limité, échappe à l'appréciation, les sentiments tiennent aux racines mêmes de l'organisation; les idées, résultant de la connaissance, s'acquièrent et se multiplient sans autre terme que celui de l'exercice mental. Mais, par suite d'une réaction réciproque et incessante, les idées prennent tellement les couleurs des sentiments, et ceux-ci les nuances des idées, que parfois cette fusion étroite en rend le classement impossible. Chez ce hardi conquérant que tentent la gloire et les richesses, chez cette femme timide qu'alarment les moindres indécences, chez ce mari soupçonneux qui appréhende les infidélités d'une épouse, comment discerner la prépondérance ou des sentiments ou des idées d'ambition, de pudeur, de jalousie?

Cette relation mérite d'être approfondie; car elle implique en quelque sorte la compréhension d'une foule de phénomènes, pierre d'achoppement de la psychologie. Si l'on observe bien, on voit, en effet, que non-seulement les sentiments s'influencent mutuellement sans la participation intellectuelle, mais qu'ils ont ce même pouvoir direct sur les idées, comme les idées l'ont sur eux et entre elles. La peur donne l'idée du péril, et l'idée du péril la peur; autour d'un nom se groupent des qualités, des sympathies, des répugnances, tout cela devançant la réflexion avec une promptitude électrique. D'où la conséquence probable que ces diverses manifestations ne correspondent pas indispensablement à d'égales intensités de l'activité psychique proprement dite.

Le concours des sentiments, restant obscur, ne se trahit, du reste, que par l'intermédiaire des idées, à la fois instigatrices et bases de l'élaboration mentale. Dans l'œuvre de la conception, du raisonnement, de l'imagination, etc., c'est avec elle que le moi entre ostensiblement en communion ; soumises à son contrôle, il les juge, les associe, et en déduit d'autres idées, lesquelles, à leur tour, fomentent de nouveaux jugements, de nouvelles combinaisons, de nouvelles émotions, alimentant le jeu merveilleux des passions et de l'entendement.

Or, il est ici, au sujet des idées, une circonstance capitale à noter ; c'est que, quelles qu'elles soient, abstraites ou sensibles, toutes, une fois formées, doivent être considérées comme ayant une existence propre et indépendante du principe qui les a conçues, des opérations dont elles sont sorties. Mais si elles sont, et qu'on les retrouve, quel foyer les recèle? L'esprit ou la matière? Problème insoluble. On n'arriverait à la première conclusion que par une vaine conjecture. Quant à la seconde, soit qu'on admette dans le cerveau des traces qui se conservent ou des ébranlements qui se répètent, quoique rationnelle en apparence, elle n'est pas plus rigoureusement démontrable.

Tout ce qu'on peut supposer sans franchir les limites d'une légitime induction, c'est que, simple ou à compartiments, un foyer existe, et que de là, en vertu d'une excitation physique ou morale, sous l'empire d'un appel volontaire ou d'un mouvement automatique, les idées émergent, pour ainsi dire, diversement aptes à favoriser de nouvelles opérations.

Elles ont une dernière propriété, également fondamentale, commune avec les sentiments, et qui dérive de leur particularisation même : c'est de figurer isolément sur la scène intellectuelle. L'attention difficilement se partage : quand un sujet l'occupe, ou il fait échec aux idées étrangères qui tentent de surgir, ou il est remplacé par elles. Ainsi que je l'ai exposé dans mon mémoire sur la monomanie, telle est la facilité de ces métamorphoses, qu'en moins d'une heure, par exemple, une conversation animée peut affecter vingt tours différents sans que la préoccupation présente emprunte rien à celles qui l'ont précédée.

Grâce à ces données, qui, je le répète, découlent des faits, la théorie des hallucinations sur laquelle pèsent encore tant de nuages, doit, si je ne me trompe, recevoir une clarté spéciale. Appliquons-les d'abord à l'interprétation du phénomène en lui-même, puis, après avoir apprécié brièvement les opinions émises par nos savants collègues, nous chercherons à confirmer nos propres vues par l'examen successif du caractère et des conséquences des pseudo-perceptions dans les cas où elles se produisent.

La science distingue les hallucinations des illusions. Dans celles-ci, la conception s'égare sur des impressions effectives. La réalité extérieure manque aux premières; on se figure des objets matériels ne tombant point actuellement sous les sens. Ce contraste, tranché dans la définition, n'est pas toujours saisissable dans les faits. On peut douter parfois que les apparitions ou les sons fantastiques soient exempts de toute provocation sensoriale. Il y a aussi des cas mixtes qu'on hésite à catégoriser, ceux, entre autres, dans lesquels Esquirol a signalé des lésions anatomiques dans les nerfs de transmission. Mais ces variétés ne doivent point nous arrêter : l'interprétation se simplifiant d'autant plus qu'on se rapproche des conditions normales, il suffit de placer la discussion en face des phénomènes dont la source intra-crânienne soit la moins contestable.

Un fait doit, avant tout, être constaté. On n'a point d'hallucinations d'un sens dont on a toujours été privé. Un aveugle-né n'a point d'hallucinations de la vue, ni un sourd-né d'hallucinations de l'ouïe. Cette particularité a déjà été signalée par de précédents orateurs. Le contraire a parfois lieu quand la cécité ou la surdité est accidentelle. On peut, au moins, pour les hallucinations, en inférer, sans invraisemblance, un lien de parenté avec les idées sensibles acquises.

Que se passe-t-il? Soumis aux impressions, les sens transmettent aux centres nerveux les ébranlements qu'ils reçoivent. Là s'opère une mystérieuse communication. La conscience concevant le phénomène en forme une idée susceptible de rappeler l'objet en son absence. Mais cette idée, que devient-elle, où va-t-elle? Évidemment, elle n'est point adéquate au moi préexistant. Demeurerait-elle en lui? On l'ignore lui-même. Ne serait-elle que la modification nerveuse primitive apte à se reproduire? Le sceau du moi disparaît dans cette ingénieuse hypothèse.

En admettant un foyer des idées, nous n'avons point cru substituer une conjecture à des conjectures. Ce mot, pour nous, est un moyen, non une explication. Il n'a d'autre but que de nous aider à traduire, dans leur mode et leur succession, des manifestations dont nous ne préjugeons nullement l'incompréhensible nature.

Ce qu'on ne saurait nier, en effet, c'est que, où et quel qu'il soit, nous avons en nous un vaste magasin ouvert aux idées, qu'elles s'y accumulent avec un certain ordre, de manière à s'éveiller ou à se correspondre par des affinités ou des oppositions, et que là, enfin, comme précédemment nous l'avons exprimé, soit qu'il aille les chercher, soit que spontanément elles s'offrent à lui sous une instigation étrangère,

le moi les retrouve plus ou moins nettes, abondantes ou rebelles pour le besoin des opérations mentales.

Maintenant, cette double résurrection, volontaire ou fortuite, des idées sensibles laisse d'autres points à envisager : sous quel aspect sont-elles de nouveau conçues ? La forme de la représentation est-elle ou non identique avec celle fournie par l'objet lui-même ?

Chacun, édifié là-dessus, sait parfaitement que, dans les conditions ordinaires, la conception renouvelée n'équivaut en aucune façon à la sensation réelle. Quand elle n'est pas bornée au simple souvenir des qualités perçues, l'intuition corporelle qui l'accompagne, à moins d'une habitude soutenue ou d'une organisation exceptionnelle, reste toujours, malgré l'effort de la volonté, obscure, vaporeuse et fort en deçà du modèle. L'erreur est alors d'autant moins possible qu'en cherchant sciemment à reproduire l'intensité du phénomène, on est préparé à le juger.

Mais ce que, normalement, ne donne point la toute-puissance de la veille, d'autres situations ne peuvent-elles le réaliser ? Sous le champ du microscope, les infusoires deviennent de gros animaux; un instrument sonore placé sous une corde en vibration change un bruit imperceptible en un son appré. iable. Si l'idée sensible est un type, pourquoi, en raison de certaines modifications physiques ou morales, ce type ne revivrait-il pas ainsi dans sa plénitude? Et, dans son essence, l'hallucination est-elle autre chose ?

Cette analogie a pour elle toutes les vraisemblances; rien ne prouve du moins l'intervention active attribuée à l'imagination et à la mémoire dans la production des hallucinations du rêve et des divers états nerveux où abondent ces aberrations perceptives. C'est inévitablement l'idée qui subit la transformation. Le moi ne participe point directement à la formation de cette incarnation particulière ; il la conçoit seulement et l'élabore, comme il le fait des ampliations de volume ou de son indiquées tout à l'heure, et dont le principe est complétement en dehors de lui. Des deux côtés aussi on court risque d'illusion si la simulation avoisine la vérité, ou que la cause en soit ignorée.

Voilà ce qui résulte ostensiblement de l'enchaînement des faits. En écartant toute hypothèse vaine, toute force inconnue, pour s'en tenir à l'expression rigoureuse des phénomènes et de leurs rapports, il est donc aisé, psychiquement parlant, d'arriver à une théorie satisfaisante de l'hallucination, qui pourrait être définie ainsi : idée sensible susceptible, par la vivacité que lui communique une cause physique ou morale, de représenter, pour la conscience, la réalité objective.

Ces aperçus, du reste, puiseront, nous l'espérons, un nouveau degré de clarté dans les appréciations qui vont suivre :

Selon MM. Buchez et Peisse, qui, les premiers, ont ouvert la discussion, la représentation mentale, comme l'hallucination, ne diffère point *essentiellement* de la sensation positive. Ce serait, dans l'un et l'autre cas, la même modification nerveuse, réapparaissant indirecte ou accentuée, mais n'en donnant pas moins de véritables idées auditives, visuelles, tactiles, etc. L'artiste peignant de mémoire verrait en réalité son modèle, le compositeur entendrait ses mélodies, l'écrivain ses phrases. Aussi, dans les efforts qu'on fait pour se figurer un objet absent, s'établit-il du centre cérébral vers les sens une tension très perceptible et éminemment propre à renforcer le mouvement reproductif du phénomène.

En préjugeant d'une cause inconnue, en la matérialisant, cette doctrine dépasse les limites que nous n'avons pas osé franchir ; M. Peisse, en particulier, ne la produit qu'à titre d'hypothèse. Elle omet également de s'expliquer sur un fait capital qui est ici toute la question, le rapport de la conscience ou du moi avec la représentation objective. Néanmoins, nous ne ferions aucune difficulté de l'accepter, car, loin d'infirmer nos vues, elle leur fournit au contraire un appui en extériorisant, pour ainsi dire, la conception sensoriale de l'intelligence, en impliquant l'indépendance des idées sensibles acquises et de leurs modifications (1).

M. Baillarger admet deux classes d'hallucinations, *psychiques* et *psycho-sensoriales*. M. Lélut avait déjà dit : « L'hallucination est un résultat forcé de l'intelligence. » La distinction de notre collègue répond certainement à des différences, mais les termes qui l'expriment attribuent à l'intellect un rôle formateur qui ne me semble pas démontré. Le moi conçoit les impressions et leurs représentations, mais il ne les crée pas, étant dès lors, ou pouvant rester étranger aux changements qu'elles sont susceptibles d'éprouver dans le foyer qui les livre (2).

Conséquent à sa division, M. Baillarger conteste, d'ailleurs, l'assi-

(1) Ici se placerait l'observation de Sandras. Son interrogation substitue un vague doute à une théorie. Quant à l'unité fonctionnelle qu'il oppose au système des localisations, ce n'est qu'une objection hypothétique (voy. p. 175).

(2) Lors de la discussion, le sens attribué par M. Baillarger au mot *Hallucination psychique* était resté, pour moi, un peu obscur. Notre confrère semble entendre par là certaines exagérations conceptives qui n'auraient pas la sensation pour origine. Les illusions du sentiment de M. Parchappe rentreraient dans cette catégorie. D'après les développements qui précèdent, ces différences pro-

milation reconnue par MM. Buchez et Peisse. Tout à l'heure, nous reviendrons sur des arguments dont plusieurs lui sont communs avec d'autres adversaires de la doctrine.

Pour M. Garnier aussi, *perception*, *conception*; *hallucination*, sont des phénomènes différents. Que représentent ces expressions? Notre honorable collègue a judicieusement compris la convenance de fixer leur acception; malheureusement, ses définitions mêmes attestent l'incertitude métaphysique dont nous nous sommes plaint en commençant.

La perception, d'après M. Garnier, est l'idée des qualités sensibles sous l'impression immédiate de l'objet qui la provoque, et la conception leur représentation mentale en dehors de cette impression : où l'une finit, l'autre commence. Cette dernière pourrait être encore appelée *mémoire* ou *imagination;* mais, plus aisée à circonscrire, la dénomination de *conception* mérite la préférence, parce que la mémoire embrasse d'autres genres de souvenirs, et que l'imagination est une agglomération de conceptions. Quant à l'hallucination, c'est, à la vérité, une conception, mais de nature spéciale; car la réflexion qui corrobore les conceptions ordinaires vient, elle, la détruire.

Ainsi M. Garnier, à des principes agissants substitue des résultats. La conception usurpe sur la perception la perpétuation des idées physiques; en revanche, elle perd son domaine moral. L'imagination et la mémoire descendent au même rang. Entre ces trois modes, que démarquait jusqu'ici une ligne séparative, s'opère une identification qui, dans l'emploi, pour ainsi dire, synonyme des mots qui les désignent, autorise un choix indifférent et arbitraire. Et d'un autre côté, cependant, les mêmes appellations, si effacées dans la logique de notre savant collègue, reprennent sans cesse, comme on le verra dans sa démonstration, leurs significations vagues et usuelles.

Des mots, ici, naît évidemment l'embarras. Quand on s'ingénie à leur trouver des interprétations, au lieu de considérer les choses elles-mêmes, la séduction est toujours à craindre, car si les faits se touchent par des analogies, de nombreuses particularités différencient même les plus semblables. Pas de feuille identique avec une autre feuille, d'homme entièrement pareil à un autre homme; en sorte que, selon

viendraient de ce que, tenant à l'égard du moi le même rang que les idées sensibles, les pures idées pourraient, comme celles-ci, êtres dénaturées et amplifiées par la maladie. L'intuition de nos collègues confirme essentiellement notre point de vue. Dans l'un et l'autre cas, le principe de l'erreur est le même, son objet seul diffère.

la perspective que l'on adopte, on peut aboutir ou à des rapprochements inexacts, ou à des nomenclatures factices.

Que sont la perception, la conception, la mémoire, l'imagination, etc.? M. Garnier en fait un produit; mais un produit est sans virtualité propre. Nous croyons, nous, que, remontant au delà, il faut en chercher le principe dans le moi lui-même, dans ses facultés ou son action percevante, concevante, etc. Entre pouvoir et concevoir, y a-t-il donc diversité ou similitude, relativement au mode du pouvoir intime? Car, en définitive, là est le litige. Or l'observation ne montre, à cet égard, aucune différence; dans les deux cas, la situation du moi est la même; il a conscience; seul l'objet envisagé est divers. Mais qui a soutenu une thèse opposée? Personne, pas même M. Peisse, ne pense que l'action directe d'un corps sur les sens soit identique avec sa représentation mentale, normale ou hallucinatoire.

Ces remarques sont, de tous points, applicables au discours plein de netteté et de force de M. de Castelnau. Examinant le thème de M. Garnier, M. de Castelnau demeure très fluctuant, le problème lui paraît insoluble. Aux motifs de rapprochement, opposant des causes de séparation, il conclut à un mystère devant lequel on doit s'incliner.

Toutefois, après cette déclaration, M. de Castelnau lui-même supprime bientôt le mystère par la superposition du cerveau aux fonctions intellectuelles; et, entrevoyant dans le système nerveux des différences de siége et d'état organique, il tend visiblement à ne pas ranger dans une même classe les phénomènes *sensation, conception* et *hallucination.*

Eh bien! ni l'hésitation de M. Castelnau, ni son objection anatomique ne nous semblent fondées: son hésitation, car, en tant que manifestation de conscience, l'identité n'est pas douteuse. La diversité gît seulement dans les conditions auxquelles la conception s'applique.

Quant à l'objection, elle tombe également sous le coup de la même remarque. M. de Castelnau, en effet, nous entraîne à tort sur le terrain anatomique. De quoi s'agit-il? La question est surtout psychique; ainsi, du moins, elle a été posée. Les modifications nerveuses diffèrent, soit; mais sont-elles toute la perception, toute la conception, toute l'hallucination? Compterez-vous pour rien cet x que l'on nomme l'intelligence? Que l'on en fasse une puissance extraphysique, ou qu'on le loge dans quelque recoin de l'encéphale, dans la glande pinéale par exemple, force est de reconnaître que tous les ébranlements partiels de la substance nerveuse seraient comme non avenus sans la participation de ce *sensorium commune*, qui leur donne du relief, les relie et les

féconde. En quoi consiste cette participation? Jusqu'où s'étend-elle? Comment s'exerce-t-elle? Telle est, ou je me trompe, la solution proposée, solution importante, et particulièrement de nature à favoriser, si elle est exacte, l'interprétation des aberrations hallucinatoires, et partant, la distinction des états extraphysiologiques ou morbides dans lesquels elles se rencontrent.

Pour en revenir au sujet, l'hypothèse de M. de Castelnau ne préjudicie nullement au caractère unitaire de la modification mentale; elle la confirme même, à pareil titre que la supposition de M. Peisse, et bien qu'elle soit opposée à cette dernière, en ce qu'elle place également en dehors du moi la source des changements que subissent les phénomènes sensoriels. La vue, l'ouïe, l'odorat, etc., ont des appareils nerveux spéciaux; des myriades de sons, d'images, d'odeurs, etc., déterminent dans chacun de ces appareils des nuances infinies d'impressions. En désigne-t-on moins, sous le nom commun de sensations, les idées qui en résultent, sauf à les particulariser d'après le sens dont elles relèvent, ou des comparaisons qui les peignent: sensations de la *vue*, de l'*ouïe*, du *toucher*, du *goût*, odeur de *violette*, de *rose*, saveur *amère*, *douce*, *salée*, etc.?

Le motif de l'appellation réside évidemment, non dans des conditions trop diverses, mais dans le mode de rapport, ostensiblement semblable, du moi avec elles. Ayant affaire à un mode analogue, pourquoi ne le reconnaîtrait-on pas sous des termes multiples? Ou plutôt, ne gardant que l'expression la plus générique, celle de conception, pourquoi, lui accolant des épithètes appropriées, ne substituerait-on pas à un langage vicieux et obscur ces désignations plus simples et plus claires: *conception impressive*, *conception idéale* (comprenant à la fois les idées sensibles et les idées abstraites), *conception hallucinatoire?*

Un mot cependant des raisons de détails dont on s'est étayé pour motiver la séparation. « La conception, dit M. Garnier, n'est pas seulement un degré, mais l'opposé de la perception. Ainsi, quand on voit un corps, on cesse d'en avoir la représentation mentale. » Mais comment l'ombre ne se fondrait-elle pas dans la réalité?

La réflexion, ajoute notre collègue, est favorable à la conception et mortelle à la perception. Quelqu'un, aperçu de loin, est pris pour une personne de connaissance; on réfléchit, et le doute arrive. Absent, on se le figure, et la tension conceptive accroît la vivacité du portrait. Mais ce contraste n'est qu'apparent, et, sans en tirer un signe d'opposition, on peut, aux faits sur lesquels il repose, trouver une explication plus naturelle. La croyance ne faiblit, dans le premier cas, que parce

que, la perception étant incomplète, le contrôle en découvre l'insuffisance, de même que, dans le second, l'image n'acquiert de consistance que parce que l'attention soutenue en rassemble de plus nombreux traits. Tout cela est dans l'ordre. L'inverse, d'ailleurs, a lieu. Vous avez du parfum d'une fleur une réminiscence fugitive. Prêtez-y une forte attention, elle n'en deviendra que plus incertaine; qu'au contraire on présente à un témoin, comme on le fait journellement dans les tribunaux, un individu auparavant examiné de près, et la conviction de son identité se fortifiera par une confrontation exacte.

Voulant, par un troisième caractère différentiel, établir que l'activité de la conception augmente en proportion de la faiblesse ou de la nullité de la perception, M. Garnier cite le cas d'un marcheur colloquant avec lui-même au milieu d'une rue. Mais, s'il en était ainsi, la scène intellectuelle ne serait jamais vide, et il y a des moments où l'on ne pense pas. D'un autre côté, quand, à l'extérieur, on est entouré de monuments, de gens qui circulent, de chevaux, de voitures, on ne saurait dire que les perceptions manquent. Ou elles n'intéressent pas ou les idées agissantes font échec à leur influence. Puis le monopole de l'antagonisme n'appartient pas aux seules perceptions. Les conceptions elles-mêmes se supplantent mutuellement et, dans leurs phases, les entretiens solitaires offrent souvent une physionomie très disparate.

Il est, du reste, à ces variations une cause efficace déjà mentionnée, et que nous apprécierons plus particulièrement à propos des rêveries; je veux parler de la mobilité des idées, de leur apparition isolée et successive. Notons seulement que, dans les précédents exemples, et dans le dernier surtout, le rôle attribué à la perception et à la conception est, contrairement à la définition qu'en a donnée M. Garnier, celui de facultés, de puissances effectives.

Les distinctions de M. Baillarger portent spécialement sur l'identification de l'hallucination et de la représentation mentale. On peut les réduire à trois, ainsi formulées : la représentation mentale provient d'un acte purement psychique, l'hallucination d'un acte combiné de l'intelligence et de la sensation. Concentrée au dedans, la première ne s'extériorise point comme la seconde; celle-ci enfin est constamment pathologique, celle-là exclusivement physiologique.

On a vu d'abord que dans la production des sensations directes, représentatives et hallucinatoires, l'initiative de l'intelligence était nulle, ou au moins très douteuse. Conséquemment, l'objection, basée sur cette initiative, reste sans force.

Sans détruire davantage l'unité conceptive du moi, l'argument sui-

vant, au point de vue de la cause immédiate des phénomènes, offre au contraire une incontestable valeur. Jamais, en effet, la représentation mentale, à moins d'exceptions qui ne sont point nettement établies, n'a les couleurs arrêtées de l'hallucination ; elle se dérobe, en quelque sorte, sous l'effort qui veut la saisir et la fixer. Une telle différence suppose évidemment des circonstances particulières. Si faible et impalpable qu'elle soit, l'image, du reste, nous paraît occuper son lieu dans l'espace, y affecter une distance.

Quant au troisième trait différentiel, toujours nos réserves faites, sa portée, *sous le même rapport*, n'est pas moins considérable.

Toute division tend nécessairement à une fin. Entre deux sons perçus, l'un par représentation, l'autre par hallucination, le physiologiste pourra bien n'admettre que deux degrés d'intensité sonore ; mais derrière ces ondulations n'y aura-t-il rien de plus pour le pathologiste ? Le retentissement bronchophonique de la voix, lui aussi, est une amplification de la résonnance naturelle, mais n'est-il pas du plus haut intérêt de connaître les variétés de condensations pulmonaires auxquelles il peut correspondre ?

J'insiste sur ce point, car, si l'on s'arrêtait aux graduations vibratoires, on serait presque inévitablement induit à les rapporter à des proportionnalités semblables dans l'action d'une même cause, la concentration d'attention, par exemple : la pensée a été émise. Or, ce système est au moins inadmissible dans une foule d'états hallucinatoires où l'attention est mobile, distraite, nulle. Il serait soutenable seulement à l'égard de certains délires partiels. Encore est-il douteux si ce qu'on croit résulter alors d'une concentration d'attention ne serait pas mieux interprété par le jeu unique et une tension exagérée des sentiments.

Aux dernières raisons de M. Baillarger que, de son côté, il fait valoir, M. de Castelnau ajoute que les conceptions sensorielles subissent l'influence de la volonté, et, avec M. Gerdy, qu'elles n'exposent point à l'erreur. Mais n'est-on pas souvent obsédé par des souvenirs fâcheux, par des images importunes qui reviennent d'elles-mêmes, en dépit des efforts faits pour les éloigner ? On n'est pas non plus toujours dupe des hallucinations, lesquelles, d'ailleurs, ainsi que M. Michéa vient de nous en citer des exemples, obéissent parfois aux vives incitations d'un appel volontaire (1).

(1) M. Brierre de Boismont (p. 180) a développé la même argumentation avec beaucoup de puissance.

Pour séparer les hallucinations des conceptions, M. Michéa donne comme preuve

Si ma pensée a été clairement rendue, je crois, messieurs, par ce qui précède, avoir suffisamment dévoilé la source des dissidences que soulève la théorie des hallucinations. Le chemin pour arriver à une conciliation m'a paru facile. Le tout est de poser convenablement la question, et de faire intervenir un élément inopportunément négligé, le *moi*, hôte (qu'on me passe cette comparaison) avec lequel il faut compter. Personne n'a tout à fait tort ni raison. L'unité n'exclut point la diversité, ni la diversité l'unité. Seulement, l'essentiel est de les reconnaître, chacune, là où elles sont. Le système des unitaires aura sa justification dans le rapport constamment identique du moi avec les phénomènes, et celui des séparatistes dans les différences des phénomènes en eux-mêmes, différences tranchées dans les types, mais s'effaçant, comme d'habitude, dans les nuances intermédiaires; ce qui, loin d'y être obstacle, nécessite une classification.

Mais hâtons-nous de parcourir brièvement les divers états hallucinatoires, dont l'examen consacrant de nouveau les principes par nous développés, doit particulièrement en faire ressortir la portée pratique.

irréfragable qu'on ne les confond pas. Cette raison est fragile. Les dénominations génériques n'expriment pas des identités, elles répondent à des qualités qui motivent un vocable commun sans nuire aux différences constitutives des espèces. Un pigeon blanc n'est pas un pigeon mordoré, mais ce sont deux pigeons.

M. Maury apparaît avec sa pénétration habituelle (p. 182). Il analyse savamment le caractère automatique des hallucinations. Seulement le rôle qu'il départit à l'*esprit* n'est pas à l'abri des objections. D'abord l'esprit pour la science c'est l'inconnu. Ensuite les pseudo-perceptions n'impliquent pas nécessairement une agression psychique préalable. Dans la stupidité, dans le délirium tremens, sous l'empire du hachisch, elles naissent immédiatement de l'incitation matérielle. Il y a également de nombreuses variétés d'illusions. C'est un sujet à part que nous aborderons un jour. Bornons-nous ici à faire remarquer qu'il n'est pas certain que l'illusion dépende toujours d'une irrégularité sensoriale, fût-ce des racines nerveuses. L'impression peut être exacte, la perception fausse. Les auteurs l'ont en majeure partie compris ainsi.

M. Parchappe n'a négligé aucun des aspects du phénomène, mais il nous semble pécher par les termes qui président à sa classification. On ne se rend guère compte des illusions du sentiment; d'autre part, l'imagination et la mémoire sont, nous l'avons dit, des pouvoirs trop mal définis pour en déduire une délimitation rigoureuse. Les faits ont par eux-mêmes un langage plus explicite que les commentaires.

Quant à M. Bourdin, sa thèse, si éloquemment exposée, passe à côté de la vraie question. Nul ne méconnaît qu'un halluciné puisse, à la rigueur, conserver son intelligence; mais on se demande, ce que le brillant orateur n'a point examiné, si, dans tel cas qu'on ne qualifierait point de morbide, la conception, ou représentation mentale, ne peut s'élever au degré de la réalité objective.

(*La suite prochainement.*)

PATHOLOGIE.

DES DIVERSES FORMES MENTALES,

Par M. DELASIAUVE.

DÉLIRE DES NÉVROSES CONVULSIVES.

(Deuxième espèce stupide.)

Il est difficile de circonscrire le cercle des névroses convulsives. L'épilepsie, l'hystérie, la catalepsie et l'extase figurent parmi les principaux types. Dans leur manifestation franche, le diagnostic n'en offre aucune incertitude. Mais, soit d'individu à individu, ou d'accès à accès, chez la même personne, il arrive souvent que, en vertu d'une évidente affinité, leurs symptômes se confondent au point de déconcerter l'interprétation. On rencontre aussi des anomalies d'allure et de physionomie étranges qu'on ne sait où classer. L'histoire des démonomaniaques et des convulsionnaires abonde en exemples de ce genre. Plusieurs ont été rattachés au somnambulisme par suite d'une vague analogie avec la clairvoyance supra-naturelle attribuée au magnétisme animal ou somnambulisme artificiel. Pour d'autres, à défaut d'une caractéristique satisfaisante, on s'est contenté de l'appellation indéfinie : *névroses extraordinaires.*

Dans tous ces cas, le délire ne se produit point d'une façon identique. Effet immédiat ou conséquence indirecte de la perturbation nerveuse, tantôt il s'allie, dans les paroxysmes, avec les troubles de la sensibilité et du mouvement, d'autres fois il ne survient, par une sorte de retentissement, qu'à la suite des crises. Ses aspects sont également variables. Nous le faisons dépendre de la stupidité. Il peut n'en avoir pas toujours les caractères exprès et incontestés. Mais l'essentiel est de se pénétrer des degrés de spasme ou de compression qui donnent lieu à ces différences. C'est ce que nous essayerons de faire saillir en examinant les conditions psycho-morbides particulières à chacune des formes convulsives, y compris la chorée, où règne parfois une légère obtusion.

DÉLIRE ÉPILEPTIQUE. — Ceux qui ont écrit sur le mal caduc ont naturellement parlé du trouble mental dont cette affection se complique. Il faut, toutefois, pour avoir sur ce sujet quelques notions positives, arriver à l'époque contemporaine. Esquirol a particulièrement insisté sur le cachet impulsif et violent du délire. Bouchet et Casauvieilh l'ont envisagé dans ses rapports de siége avec les aliénations

ordinaires, M. Calmeil dans la fréquence relative de ses formes : démence, manie, monomanie, lypémanie, idiotisme.

Malgré leur utilité réelle, ces recherches avaient négligé un point important. Se bornant à des désignations banales, on n'avait point porté le flambeau d'une sévère analyse dans l'intimité des phénomènes, seul moyen, par des nuances découvertes, de remonter plus sûrement à leur cause cérébrale, ou de les séparer des groupes similaires. L'expérience nous révéla cette lacune et, dès 1852, dans une note lue à la Société médico-psychologique sous ce titre : *D'une forme mal décrite de délire consécutif à l'épilepsie*, nous montrâmes qu'en immense majorité, les cas prétendus de manie, de démence, de lypémanie, etc., avaient pour base un état de confusion psychique du sein duquel surgissaient, ainsi que dans le délirium tremens ou les demi-stupidités, des conceptions bizarres ou perverses, des impulsions instantanées, des pseudo-perceptions disparates et terrifiantes.

Plus tard, dans notre traité spécial ou dans des articles subséquents, nous développions et affirmions le même thème, en énonçant, d'ailleurs, les faits plus ou moins réfractaires au cadre que nous considérions comme le plus habituel.

Notre division fut reproduite, notamment par M. Jules Falret, dans le beau mémoire dont le *Journal de médecine mentale* a présenté un court extrait (t. I, p. 129). Il nous paraît seulement regrettable que notre jeune collègue n'ait pas suffisamment, en cette circonstance, arrêté son attention sur la nature de l'appareil symptomatique et le parti qu'on en peut tirer au point de vue, à la fois, et du classement régulier du délire épileptique, et de la distinction rationnelle de ses propres variétés.

On nous reprocherait en vain d'asseoir la nomenclature sur les manifestations phénoménales. L'origine épileptique des accidents est souvent douteuse. Quel meilleur guide pour mettre sur sa voie ou solliciter à sa recherche ! Combien de présomptions fondées n'avons-nous pas déjà déduites de la simple agitation délirante ! N'est-ce pas ainsi que nous avons pu soupçonner l'existence de ces épilepsies fugitives que, de leur côté, ont signalées MM. Dumesnil et Morel, et que ce dernier, grand partisan des classifications étiologiques, appelle ingénieusement *larvées ?* Ajoutons que le péril auquel expose la violence phrénétique de certains malades trouve son explication dans la condition psycho-cérébrale elle-même.

Pour avoir une juste idée du trouble épileptique, il importe de connaître les accès. Nous en avons distingué quatre degrés : 1° *Absence*

ou éclipse intellectuelle d'une durée de quelques secondes, avec la pâleur et l'étonnement pour signes ; 2° *vertige* où à une perte de sentiment plus prolongée se joignent des convulsions partielles de la face et quelquefois des régions supérieures ; 3° *attaques moyennes* caractérisées par des secousses générales, plus ou moins également réparties ou portant exclusivement sur une des moitiés du corps ; durée une à plusieurs minutes ; la chute, quand elle a lieu, résulte d'un défaut d'équilibre ; 4° *grandes attaques*, où, soumis à une tourmente plus forte encore, l'individu est renversé et comme foudroyé par un choc irrésistible.

Fréquemment l'allure du mal affecte une sorte d'uniformité. Non moins communément les vertiges s'entre-mêlent aux autres accès sans règle fixe, ou selon un rhythme qui permet de prévoir les retours. L'ébranlement réel du cerveau n'est pas nécessairement en rapport avec la gravité apparente de la perturbation. Tel se relève instantanément de la crise la plus intense, tandis que chez d'autres la plus légère atteinte détermine les suites les plus fâcheuses.

Dans le paroxysme, l'abolition du sentiment exclut le délire. On voit, néanmoins, des cas exceptionnels où, cette suspension intellectuelle étant incomplète, le malade profère des paroles sans suite, articule des réponses confuses ou réagit contre des sensations imaginaires. Mais ce qui ne s'observe que rarement durant la période convulsive peut survenir plus ou moins immédiatement avant qu'elle n'éclate.

L'invasion, en effet, est diverse. Au lieu de saisir toujours brusquement, les accès sont souvent annoncés par des prodromes qui, dans la pluralité des cas, et sans parler de ces symptômes immédiats qui font en quelque sorte corps avec le début des crises, revêtent le cachet d'un trouble psychique. Ainsi une demi-heure, une heure, un jour même et plus, avant l'attaque, un voile d'hébétude obscurcit la pensée ; l'embarras se trahit dans l'attitude et la démarche ; le malade égaré tâtonne, de côté et d'autre, comme s'il cherchait quelque chose. Parfois, soumis à des incitations anormales ou à de menaçantes hallucinations, il s'irrite au moins s'il ne devient dangereux. Cette fascination, de nature notoirement stupide, se résout d'ordinaire par l'explosion elle-même. Pareil à une atmosphère orageuse, le cerveau électriquement bouleversé, ne reprend équilibre que par des décharges successives.

Un véritable intérêt s'attache à ces particularités. On comprend pourtant que la folie épileptique soit autre chose. Dans l'étude qui nous occupe, il s'agit surtout des accidents cérébraux qui, se montrant à la suite ou dans l'intervalle des attaques, peuvent à bon droit, en être considérés comme une dépendance. Ces cas sont fréquents, graves,

et leur appréciation importante sous le double rapport thérapeutique et légal.

Très peu d'épileptiques ont le privilége de subir impunément le choc des accès. Stupéfaites, en quelque sorte, les fibrilles nerveuses, chez la plupart, ne recouvrent pas immédiatement leur plein exercice. La circulation locale, dans ce temps d'arrêt, éprouve de la gêne. De là, une hébétude et une pesanteur de tête qui persistent plusieurs heures, sinon un ou deux jours. La figure est atone, la conception lente, la mémoire incertaine et de l'inaptitude provient la nonchalance.

A cette impuissance ne se bornent pas toujours les symptômes. Le mouvement maladif suscite, dans les sentiments, les affections et les tendances, les perversions les plus singulières. Quelques-uns se montrent pétulants, volontaires ou sombres et taciturnes. D'autres, mécontents et colères, injurient et outragent même leurs amis ou leurs proches. Ceux-ci ont comme un besoin voluptueux et indomptable de frapper, de briser, de déchirer. La moindre contrariété détermine la manifestation de leur fureur. Ils sont le fléau de nos établissements par leurs rixes continuelles. Ceux-là, se distinguant par leur méchanceté, leur haine et leur esprit de ruse et de mensonge, ourdissent des trames calomnieuses, de perfides complots, ou simulent des accidents et des dangers fictifs dans le but d'effrayer. La propension aux excès, surtout à la salacité et aux obscénités, est commune. On en voit qui se livrent avec phrénésie à l'onanisme, provoquent audacieusement, sans distinction de sexe, des lubricités mutuelles, ou attirent à l'écart des enfants pour satisfaire les plus impurs désirs. Ailleurs, la dépravation du goût pousse à avaler des matières immondes. Il en est, enfin, qui volent, incendient, etc.

Les gens étrangers aux notions mentales ont peine à croire à une transformation que semble démentir un libre arbitre apparent. Elle est pourtant réelle et n'échappe point aux yeux exercés de ceux qui en ont le spectacle quotidien. C'est tout un contraste que les nuances de la physionomie, selon que sévit ou non l'influence morbide ; et la sérénité remplaçant dans ce cas le reflet anxieux ou incertain qui domine dans l'autre dénote suffisamment le retour de l'aplomb et du calme.

Un plus haut degré d'excitation ou de congestion donne au délire un dessin tranché. On peut en reconnaître cinq types que représentent, avec les trois variétés stupides, l'agitation maniaque et le délire aigu dont M. Semelaigne s'efforce dans ce numéro même de fixer le diagnostic différentiel. Le tableau répondant à la stupidité légère n'est que l'exagération de celui qui précède. Outre une obscurité plus notable,

souvent des appréhensions chimériques, fruit ordinaire de vagues hallucinations, se mêlent aux autres symptômes. M...., voyait la guillotine en perspective, on avait tenté de l'empoisonner; d'invisibles ennemis s'acharnaient à sa poursuite et ne cessaient de le calomnier. Il devait en finir avec eux, à défaut de la justice. Ses menaces ne sont pas toujours vaines; il a voulu aussi se détruire. Ces craintes, alimentées par le souvenir, survivent quelques jours au désordre général.

La stupeur est un phénomène trop saillant pour avoir été oubliée. Elle a été notée dans tous les écrits. Profonde chez quelques sujets, elle tend à devenir permanente à mesure que diminuent les intervalles entre les accès. On peut dire que c'est la condition propre de l'épilepsie invétérée. Une intuition de bon sens persiste, mais l'imagination est sans ressort, la mémoire embarrassée, la compréhension nulle. La lourdeur des traits est en rapport avec l'inertie intellectuelle. Une sorte de résurrection morale s'opère si le mal s'amende.

Dans la confusion semi-stupide gît le modèle par excellence du délire épileptique. L'activité des impulsions et des hallucinations rend cet état d'autant plus dangereux qu'il n'est pas incompatible avec des déterminations enchaînées. La figure, sombre et concentrée ou égarée et turgescente, accuse la tension cérébrale. Quelques-uns, conscients de leur trouble, peignent les impressions auxquelles ils résistent à peine. V... sent sa tête qui bouillonne ; ses idées, ses souvenirs se confondent, il assiste à des scènes de violence et de mort. Chez le plus grand nombre la réflexion paralysée laisse toute carrière aux entraînements. — S... exhale sa colère contre tout le monde. On le traite de tous les noms, on lui impute toutes les abominations; nul ne le soigne, on lui sert des aliments empoisonnés. Un jour avec un tisonnier il fait une énorme plaie à l'un de ses camarades. Les infirmiers, plus d'une fois, ont été victimes de ses agressions imprévues; il s'est mutilé lui-même. Après la crise il doute d'abord, puis rit de ses visions et en déplore les conséquences. — Pour échapper à des assaillants, R... cherche à sortir par la fenêtre. — B..., sans proférer un mot, tombe à l'improviste sur le premier passant. — T... est quelquefois si obtus, qu'on n'en saurait tirer de réponse. Une fois, s'obstinant à rester nu, il faut la force de plusieurs personnes pour l'obliger à se vêtir. Quoique doux de caractère, il frappe cruellement les êtres faibles et inoffensifs. La crainte de la damnation est sa préoccupation la plus constante ; il pleure, appelle un prêtre, etc. — S..., soumis à de pareilles appréhensions en soupçonne fréquemment l'erreur. — Chez D... et X... l'obtusion se complique d'une immobilité extatique qui se prolonge plusieurs

heures. Les abus alcooliques seraient pour la production hallucinatoire un puissant véhicule.

Autre se manifeste l'agitation maniaque. Ce n'est pas que l'hébétude n'imprime son cachet à la situation, mais elle est masquée par la mobilité et l'incohérence. Les hallucinations qui, dans la variété semi-stupide, jouent un rôle important, sont nulles ou reléguées à un rang accessoire. Ce qui saillit, c'est le défaut de lien des pensées. Fortuits dès lors, les actes offensifs, à moins d'une violente fougue automatique, sont moins à craindre ; car les résolutions, aussitôt oubliées que conçues, n'ont rien des déterminations volontaires. La répression est plus facile. H... est invariablement pris de la même manière, son visage s'empourpre, ses traits expriment l'indignation, il gesticule, cligne l'œil, fronce le sourcil, montre le poing, puis entame cette harangue véhémente : « *Eh bien ! est-ce fini ?... ça y est..., on a voulu la vexer..., on l'attaque, elle se défend..., la femme n'est pas venue..., puisqu'il y a colère, on ne travaillera plus...* » — Les discours de M... ne sont pas moins décousus : « *Le compagnon veut s'en aller... Y en a-t-il un capable de lutter ?... Mon maître était content de moi... J'ai fait la route de Montrouge... Allons ramasser des cailloux... Pourquoi ne nous donneriez-vous pas une bouteille ?... Oui je suis bon, après ?.....* » La turbulence semble incoercible, un mot cependant change sa colère en bienveillance. — On ne maîtrise pas si aisément G... Sombre pendant quelques instants, tout à coup sa fureur éclate par des apostrophes violentes et de sinistres démonstrations. Les yeux sortent des orbites ; la camisole, mise à temps, est le seul moyen de se garantir de ses attaques ; il lance sur vous tout ce qui lui tombe sous la main, crache à la figure. « *Brigand,* dit-il, *la potence t'attend... Quel est ton pays ?... Je suis le plus glorieux, j'ai été soldat... Tu n'as pas été au mont Saint-Michel... J'y ai travaillé, au mont Saint-Michel.... J'y étais le plus glorieux... Tu n'auras pas la croix... Je l'ai gagnée en Afrique...* »

Dans ces cas, la congestion irritative est évidente : quand elle augmente on a, ou la stupeur comateuse, ou le délire aigu, auxquels j'ai donné les noms de *congestion apoplectique* et de *congestion méningitique.* Sous l'empire du premier état, le malade est prostré comme dans l'apoplexie. La congestion méningitique est, au contraire, caractérisée par une agitation et souvent une loquacité furieuses. On y remarque des hallucinations, mais elles ne sont ni constantes, ni prépondérantes. L'oppression matérielle y est en même temps établie par l'altération du facies, un front brûlant, l'élévation du pouls et de la température cuta-

née, la sécheresse de la langue et une soif plus ou moins ardente. Le malade reste forcément alité.

Ces suites ont, sans contredit, une affinité étroite. Chez le même individu, dans un même paroxysme, elles peuvent alterner ou se confondre. Elles méritent, toutefois, d'être distinguées; car, diverses par leur importance, elles sont loin d'avoir toujours la mobilité que nous venons de signaler. Les mêmes ordres de phénomènes tendent plutôt à se reproduire. En entrant à Bicêtre, au mois de juin dernier, B..., âgé de dix-sept ans, s'imaginait, dans ses égarements stupides, être l'objet de honteux outrages. Sorti guéri, après une quinzaine, il est de nouveau admis, à la fin d'août, pour des accidents semblables. Cette fois il se figure que son propre père se concerte avec d'autres débauchés ponr lui faire violence.

La chance du délire s'accroît avec le rapprochement des attaques. Cette règle n'est pas sans exception. Il n'est pas même rare que des congestions intenses accompagnent le début de l'épilepsie, comme si la nature avait besoin de s'habituer à ces commotions redoutables.

A moins de complication, éclamptique par exemple, le trouble mental est limité dans sa durée. Les plus fortes congestions méningitiques se dissipent en quelques jours. La mesure des autres désordres est, en général moindre. Il y en a qui cessent en quelques heures. Que de funestes égarements passent comme des éclairs! Saisi d'une fureur subite, G..., à l'atelier de cordonnerie, brandit un tranchet menaçant; on le ramène tout effarouché dans sa division; une heure après il jouait aux cartes avec ses camarades. Il n'en était pas à la première escapade de ce genre. V..., étant à table, s'escrime de la même façon avec un couteau. Depuis deux ans, ce malade est à Bicêtre, il a trois ou quatre accès par mois. Sauf un peu d'hébétude, il n'a jamais éprouvé rien de semblable. Il n'a pu se rendre compte de la fascination qui le subjuguait. Le trouble causé par le mal caduc est fécond en catastrophes. La moitié des meurtres causés par les aliénés ont cette origine.

Quand il se répète fréquemment, le délire épileptique ne tarde guère à devenir funeste. Les plus favorisés voient insensiblement diminuer leur énergie physique et morale : ils tombent stupides et déments paralytiques. Nous avons mentionné cette dégénérescence (t. I, p. 271). D'autres finissent par être emportés inopinément dans une crise. Une seule peut être mortelle dès le principe. Je ne parle pas de ceux qu meurent par suicide, aveugle ou volontaire.

PATHOLOGIE.

DU DIAGNOSTIC DIFFÉRENTIEL DU DÉLIRE AIGU,

Par M. le docteur SEMELAIGNE.

HISTORIQUE.

Une des grandes causes qui ont retardé le progrès de la pathologie mentale, c'est l'incertitude de la nomenclature. Des états mal définis, des dénominations s'appliquant à des diversités morbides ont contribué, sur beaucoup de points, à perpétuer la confusion. On parle depuis quelque temps du délire aigu comme d'une espèce pathologique distincte. Mais qu'entend-on par ce mot? Le groupe symptomatique qu'il représente est-il établi? En connaît-on la condition psycho-cérébrale? En supposant l'affection réelle, quels traits la distinguent des affections similaires? Porter quelque jour sur ces questions graves et encore nuageuses, tel est le but que nous nous proposons.

Délire, hors du sillon. — On a longuement discuté pour savoir si la folie rentrait dans le délire ou, dans un sens plus étendu, quelles étaient les limites du délire et de la raison. Nous ne renouvellerons point cette controverse. La science généralise aujourd'hui l'acception du terme. Quant à tracer les frontières des domaines normal et maladif, c'est affaire de sentiment autant que de logique. On ne se trompe guère entre les désordres de l'homme en santé et l'insanité du fou ou du fiévreux qui extravague.

Un autre aspect est plus directement afférent à notre thèse. On a divisé le délire en aigu et chronique, et, dans ce dernier, on a compris l'aliénation mentale. Le premier a également été envisagé comme fébrile ou apyrétique. Il y aurait beaucoup à dire sur ces distinctions. Le délirium tremens, par exemple, n'est pas toujours exempt de fièvre et la folie est souvent active et transitoire. Peut-on appeler chronique une maladie dont les paroxysmes durent huit ou quinze jours? N'a-t-on pas confondu à tort la chronicité avec la moindre intensité apparente?

Quoi qu'il en soit, en cherchant à particulariser le *délire aigu*, on a eu une vue. La paralysie générale n'est point tel ou tel cas où il y a affaiblissement graduel des mouvements et de l'intelligence. Il est évident qu'on a voulu réunir sous le chef de *délire aigu* tous les cas où le délire semblait aussi idiopathique et, en quelque sorte, aussi essentiel que possible. Où remonte cette tentative? Il serait difficile de l'affirmer. Pinel ou Esquirol, qui n'ont vu dans l'acuité des symptômes qu'une

circonstance d'évolution, n'ont point fait allusion à cette forme spéciale de délire. Pour eux, le *délire aigu* n'était que l'expression occasionnelle du plus haut degré de la manie, de l'encéphalite, de l'arachnitis, ou de la période initiale de certaines aliénations.

Sous divers noms, on en retrouve des vestiges, mais confus chez les anciens. Leur *phrénitis*, désignation qui a prévalu jusqu'à une époque peu reculée encore, renfermait indistinctement les divers cas aigus que je viens de signaler. A l'exception d'Hippocrate pour qui la phrénésie est, en général, une fièvre pseudo-continue des pays chauds, de Celse, qui ne lui attribue aucun siége particulier, tous les auteurs de l'antiquité, et entre autres Galien, l'ont regardée comme une inflammation du cerveau et de ses membranes. C'était pour Galien une affection primaire et non point secondaire. « Lorsque, dans une pleurésie, dit-il, ou une pneumonie, il survient du délire, personne ne dira qu'il dépend d'un état morbide de la plèvre ou du poumon. Tous les médecins s'accordent à dire qu'alors cette partie dans laquelle réside la faculté de penser est affectée par sympathie. Tous reconnaissent au contraire que, dans la léthargie et la phrénésie, cet organe n'est pas pris par consensus, mais idiopathiquement. »

Galien délimitait ainsi nettement le délire aigu et le délire fébrile. Il allait plus loin en faisant remarquer que le délire qui complique les maladies aiguës peut, s'il persiste, dégénérer en une folie véritable. Voici ses propres paroles : « Si, à l'occasion d'une pneumonie, il survient un délire constant, pensez que la tête est devenue le siége d'une affection tellement propre que celui-ci peut survivre à la guérison de la maladie de poitrine. »

Le même auteur, comme les autres médecins grecs, n'avait pas non plus négligé dans son diagnostic de la phrénitis et de la folie de faire intervenir le parallèle du délire toxique. La citation suivante prouve que, dans son opinion, l'organe n'est atteint qu'incidemment par les agents délétères : « Lorsque, dans l'ivresse, la pensée se trouble, personne ne dira que le cerveau est sous le poids d'un travail primaire, bien qu'on ne puisse pas prouver qu'il n'est alors le siége d'aucune affection ; car, pour que ses fonctions soient dérangées, il faut bien que l'appareil qui y préside le soit lui-même. » (*De locis affectis.*)

Parmi les signes qui caractérisent les catégories de la phrénitis, le médecin de Pergame range, indépendamment des perturbations intellectuelles, le sommeil anormal, les veilles ou l'insomnie, les rêves, les convulsions, les tremblements, la céphalalgie plus ou moins fixe, une surdité subite.

A part les théories, les mêmes opinions se retrouvent, à peu de chose près, dans Arétée et Cœlius Aurélianus. Pour ce dernier, surtout, la phrénésie ou *délire exquisite* représentait une maladie sans matière, c'est-à-dire un véritable délire aigu idiopathique, ou encore une *aliénation mentale aiguë*, appellation simultanément employée à cette époque comme synonymie de phrénésie.

Hippocrate, d'ailleurs, avait déjà admis cette distinction. Un passage de Galien montre, en effet, que le père de la médecine ne confondait pas le délire phrénétique avec le délire fébrile, quoique les réunissant l'un et l'autre dans sa description de la phrénitis. Ce passage est aussi curieux en ce sens qu'il nous fait connaître les termes usités dans la collection hippocratique pour spécifier plusieurs variétés du désordre de l'esprit. « Hippocrate, selon Galien, nomme φρενιτις un délire (παραφροσυνη) continu dans une fièvre aiguë. Continu, car le délire ordinaire arrive quelquefois dans la période d'état des fièvres violentes, mais il disparaît dans la période de déclin. On sait qu'un homme est pris de manie, μαινεσθαι s'il a du délire sans fièvre, de φρενιτις s'il a de la fièvre. Relativement au délire de la période d'état, on se sert des locutions παρακοψαι, παραχθηναι, παραληρησαι ou παραφρονησεις. La qualification φρενιτις exige deux conditions, la fièvre et la continuité du délire. » Plater et Prosper Alpin, celui-ci en se conformant aux doctrines des méthodistes, ont suivi les errements de leurs devanciers. Pour Sauvages, le principe de la phrénésie se trouve dans la trop forte pulsation et l'engorgement des vaisseaux du cerveau. Il en admettait des variétés nombreuses et les distinguait de la céphalite dont le délire est soporeux, et de la folie qui est exempte de fièvre.

Cullen la considérait à son tour comme une inflammation du cerveau et de ses membranes.

Dans sa *Nosographie philosophique*, Pinel la faisait dépendre exclusivement des méninges ; elle formait le premier genre des phlegmasies séreuses. Monfalcon, dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, mentionne des médecins qui, à l'autopsie, dans des cas funestes de ce délire furieux, n'ont découvert aucune trace d'inflammation.

Esquirol, nous l'avons vu, n'a point parlé du délire aigu dans son *Traité des maladies mentales*. Un paragraphe consacré à la fureur reste sans acception précise ; mais à l'article *Délire*, dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, l'illustre aliéniste divise celui-ci : 1° en idiopathique (inflammation aiguë ou chronique des méninges et du cerveau, épanchements aigus ou chroniques, plaies de tête, méningite, manie, démence, idiotisme, etc.) ; 2° en sympathique (embarras

gastrique, boissons alcoolisées, substances vénéneuses dans l'estomac, présence des vers dans le conduit alimentaire, maladies du système hépatique) ; 3° en symptomatique (fièvres angioténique, gastrique et muqueuse, fièvres adynamiques et ataxiques).

De plus, Esquirol, dans un chapitre séparé, examine la valeur sémiologique du délire fébrile. Il est très peu de maladies dans lesquelles on ne retrouve ce symptôme si important pour le pronostic.

En observateur exact, Fodéré a multiplié les catégorisations. Non content de séparer le délire aigu du délire fébrile, il divise le premier en symptomatique ou exquisite (sans matière). Cette dernière espèce serait la véritable, la forme essentielle, celle qu'ont décrite plusieurs auteurs anciens, notamment Cœlius Aurélianus, qui pourtant ne déniait pas à la phrénésie un principe phlegmasique. Ses lieux de prédilection sont les terres brûlantes et arides. Elle consiste dans une manie très aiguë que Fodéré compare à une phthisie galopante.

Quant à l'autre, le savant praticien énumère les conditions dans lesquelles elle se produit : 1° fièvres essentielles ; 2° accès pernicieux ; 3° péripneumonie, hépatite, phrénite ; 4° goutte remontée et spécialement érysipèle rentré ; 5° méningite soit de cause externe : insolation, soit de cause interne : abus alcoolique, excès vénériens, colère, etc. Fodéré, du reste, remarque que, dans trois des circonstances précitées, les dernières, il y aurait lésion organique, congestion ou inflammation des méninges, tandis que, dans les trois premières, le principe vital serait affecté.

Sans rien innover, Georget reconnaissait au délire aigu trois sortes de causes : 1° les affections graves du cerveau (les unes caractérisées par du délire : arachnitis, céphalite, fièvre cérébrale ; les autres par du coma, commotion cérébrale, épanchements aqueux, sanguins, purulents, enfoncement de pièces osseuses) ; 2° les maladies des autres organes (phlegmasies aiguës ou chroniques) ; 3° l'action de certaines substances sur l'estomac.

Dans une brochure fort remarquable publiée en 1836 et ayant pour titre : *Induction sur la valeur des altérations de l'encéphale dans le délire aigu et la folie*, M. Lélut témoigne d'une sorte de scepticisme. Après avoir prouvé qu'à la même symptomatologie correspondent souvent des lésions anatomiques diverses (irritation ou phlegmasie générale et surtout superficielle du cerveau), l'éminent écrivain conclut en disant que l'irritation de l'encéphale ou le vrai délire aigu n'a pas encore de caractères bien positifs. Il serait, suivant lui, inexact de

donner comme tels l'injection des membranes et l'accroissement de vascularité, de fermeté et de volume du cerveau.

M. Brierre de Boismont n'est pas plus explicite (*Bibliothèque du médecin praticien*). Toutefois il est juste de dire que sa description est une des meilleures.

MM. Renaudin et Morel ont émis également sur le délire aigu des idées fort judicieuses, mais insuffisantes, suivant nous, pour en faire ressortir la physionomie particulière.

Dans un article très long et très fortement pensé (*Dictionnaire des études médicales*), M. Falret n'a pour ainsi dire omis aucune des circonstances du délire. Ses formes sont appréciées et délimitées avec un soin extrême. On n'aperçoit point, toutefois, qu'il ait songé à circonscrire le délire aigu dans une espèce morbide. M. Falret se borne à reproduire les divisions ordinaires : *idiopathique*, *symptomatique*, *sympathique*.

Arrive enfin le récent ouvrage de M. Calmeil (*Traité des mal. infl. du cerveau*). Ici les faits sont nettement tranchés; les doutes et les hésitations disparaissent. M. Calmeil consacre au délire aigu un chapitre spécial, mais il blâme toutes les dénominations qui lui ont été imposées. Pour l'infatigable et savant médecin de Charenton, cette maladie étant constituée par des altérations de nature inflammatoire, et se formant sous les mêmes influences que les attaques congestives à forme apoplectique locales et générales, aiguës et chroniques, on devrait, avec beaucoup plus de raison, l'appeler périencéphalite à formes insidieuses. L'autorité de M. Calmeil est très grande, nous le savons; mais en se prononçant aussi carrément, ne préjuge-t-il pas une question sur laquelle on n'est pas encore assez fixé? Le délire aigu exquisite ou sans matière de Fodéré se trouverait implicitement en dehors de cette classification. La congestion irritative, d'ailleurs, ainsi que l'a judicieusement remarqué M. Delasiauve, dans le compte rendu du livre de M. Calmeil (*Ann. méd.-psychol.*, t. VI, p. 472), peut conduire à l'inflammation sans en être un degré nécessaire et la science a toujours, entre l'un et l'autre phénomène, établi une différence formelle.

Nous avons fait connaître les opinions sur le délire aigu. Il nous semble résulter de cet exposé qu'aux différentes époques un secret instinct a milité en faveur de cette forme spéciale. On a dû s'y méprendre souvent; mais le mot phrénésie n'a eu pour but évident que de la distinguer et de la folie ordinaire et des divers modes aigus du délire, symptomatiques, idiopathiques et sympathiques. Cette intuition, s'affirme de plus en plus. Aussi, obéissant à la tendance commune

essayerons-nous de déterminer l'idéal du délire aigu, d'en esquisser, selon notre conception, les traits principaux, afin d'arriver ensuite, par voie d'élimination, à le faire saillir parmi les espèces jusqu'ici confondues avec lui.

EXAMEN DU NON-RESTRAINT,

Par M. le docteur Casimir PINEL (1),
Directeur de la maison de santé de Saint-James, près Paris.

V. — *Opinions des aliénistes* (suite).

Nous avons exposé les arguments qu'à notre avis la science, l'expérience et la raison suggèrent contre la systématisation absolue du non-restraint : il nous reste, avant de nous résumer, à constater l'appui que peut prêter à ces considérations le sentiment général des spécialistes.

Dans une notice sur l'établissement d'Illenau, l'honorable M. Falret a déclaré nettement que, quelle que soit la confiance qu'inspirent nos confrères d'outre-Manche, et en particulier M. Conolly, on ne saurait croire qu'ils soient parvenus à rendre véritablement inutiles tous les moyens restrictifs. Leur *non-restraint* n'est guère que la substitution d'un procédé à un autre. Le *solitary confinement* dans une chambre matelassée est plus pénible mille fois, et plus attentatoire à la liberté que la camisole : ce mode renverse les bases fondamentales du traitement des aliénés agités, en les privant du bénéfice, hygiéniquement si précieux, des exercices en plein air. Il y a, seulement, dans la réaction actuelle des médecins anglais contre les répressions, un fait d'utilité générale, pour un pays surtout où fut épuisé contre les aliénés l'arsenal des moyens mécaniques, et où l'auteur de la notice pût encore constater l'emploi des chaînes, en 1835, dans l'asile même de Bedlam.

Tel pense M. Falret, tel conclut, après lui, M. Brierre de Boismont. Hanwell, pour ce dernier, n'est qu'un véritable hospice d'incurables. Les malades qu'on y reçoit, ayant été traités ailleurs déjà, se trouvent, par suite, dans des conditions éminemment favorables au non-restraint. A quelle époque, en effet, se produisent, dans nos asiles, les accès de fureur, les cris, l'agitation du malade, son besoin de frapper, son envie de fuir, de se tuer, de mourir de faim? Presque toujours à l'origine

(1) Voyez pages 25, 51, 134, 198.

de l'affection. C'est alors qu'il faut baigner de force les aliénés, les fixer sur des fauteuils, les encamisoler, les enfermer. L'incurabilité des malades de Hanwell explique donc, jusqu'à un certain point, dans cette maison, les succès du non-restraint. M. Brierre de Boismont reconnaît d'ailleurs, avec M. Falret et avec nous, dans le confinement solitaire, au sein d'une chambre matelassée, et dans l'assujettissement du malade par les gardiens, une action incontestablement coercitive : « il n'y a là, dit-il, qu'un nom de changé (1). »

Il résulte des récapitulations de M. Guislain, dont les travaux spéciaux et l'opinion sont d'un grand poids, que l'usage des moyens de contrainte, autrefois très fréquent dans les asiles belges, est aujourd'hui considérablement restreint. Sur une population d'environ 500 aliénés, on ne trouvait pas, à la date de cette citation, un seul d'entre eux qui fût isolé dans sa cellule, et quatre malades à l'égard desquels on eût employé d'autres procédés. Le Pinel de l'Angleterre, Samuel Tuke, a élevé à 0,05 le chiffre des aliénés soumis, dans l'établissement des Quakers près d'York, à une influence coercitive. M. Guislain est persuadé qu'avec un local convenable, et une surveillance bien organisée, on peut réduire ce chiffre à deux, et à moins encore. Mais de là conclure au rejet absolu de toute contrainte, c'est ce que M. Guislain ne saurait admettre. On peut sans doute, quand on a le talent de gagner l'affection et la confiance des malades, inutiliser dans une certaine mesure les éléments de contention : la patience et la douceur ont ici de merveilleux résultats. Mais l'abus n'est pas l'usage; il est des circonstances où la persuasion et la bonté sont sans pouvoir, et où l'on s'exposerait à perdre, en y comptant trop, la considération et l'ascendant si nécessaires au médecin d'asile. Il faut aux malades cette conviction que les directeurs d'établissement ont le droit et les moyens de réagir contre eux. C'est une société dont on doit expulser l'esprit insurrectionnel; elle exige une discipline, comme partout où les hommes sont réunis. On rencontre, notamment dans la classe des imbéciles, des aliénés incorrigibles que peuvent contenir, seules, la douche et la camisole. En un mot, il n'y aurait pas moins d'aveuglement à négliger la coercition qu'à en abuser. Que la postérité soit reconnaissante au docteur Conolly de l'anathème qu'il a lancé contre les agents coercitifs, rien de mieux; mais elle n'oubliera pas que cette voie avait été préparée par d'autres, et que « *Pinel, le premier, conçut l'idée de renoncer aux moyens de contrainte* » (2).

(1) *Bibliothèque du médecin praticien*, t. IX, p. 412.
(2) Guislain, t. III, p. 225.

A ces témoignages de M. le docteur Guislain, ajoutons celui d'un praticien estimé, M. Billod, qui ne voit dans le non-restraint qu'une louable exagération et un honorable entraînement. M. Billod repousse, chemin faisant, l'argument qui consiste à appuyer la valeur du système anglais sur la récapitulation des suicides. Sans même incriminer la manière dont s'obtiennent de telles statistiques, et à supposer connus tous les cas de morts volontaires, survenus dans les asiles, que prouverait un moindre nombre de suicides dans les établissements de la Grande-Bretagne ? Pour conclure favorablement du fait au système, il faudrait établir que le mode opposé, le mode français, loin d'empêcher le suicide, le favorise, c'est-à-dire qu'un aliéné, maintenu par la camisole, est plus à l'aise pour s'ôter la vie que lorsqu'il est libre de ses mouvements : résultante absurde!

M. Billod s'étonne des attaques passionnées dirigées par nos voisins contre la camisole, qui n'est pour lui qu'un vêtement ordinaire à manches longues, et dont l'usage permet de laisser au soleil et en plein air, sans péril pour eux-mêmes et pour autrui, les aliénés dangereux.

N'y a-t-il pas, d'ailleurs, une anomalie singulière de la part des médecins anglais, à soumettre certains malades au *solitary confinement*, à l'heure où l'on renonce dans les prisons à la cellule, comme provoquant l'aliénation? Pénible, cruelle, inefficace, contraire à son but, voilà cette réclusion pour M. Billod ; car, à moins, remarque-t-il, d'enfermer un gardien avec l'aliéné dangereux, ce qu'on ne peut raisonnablement exiger, le malade est abandonné à lui-même, au moment où il réclamerait la surveillance la plus immédiate.

A la vérité, M. Billod ne s'est pas montré strictement fidèle à ce premier ordre d'idées. Dans un article publié, en 1861, par la *Gazette hebdomadaire*, il laisse voir des indécisions à l'égard du non-restraint, et, par des raisons puisées dans une philosophie vague, plutôt que dans une observation véritablement pratique, il essaye d'établir, à la faveur d'un argument, dont nous croyons avoir démontré, sinon l'erreur absolue, du moins la faible portée, que ce système n'est conforme en France ni au génie, ni aux mœurs actuelles de la nation, l'expérience enseignant que « *notre pays n'est pas capable de jouir d'une liberté pareille à celle de l'Angleterre.* »

Mais si M. Billod a cru devoir atténuer par des considérations d'un ordre abstrait ses premières appréciations, le jugement général de nos aliénistes n'en ressort pas moins avec une signification formelle et une incontestable autorité.

Reconnaissant qu'il existe dans les asiles des natures indomptables,

qui ne se prêtent à la règle et à la discipline qu'autant qu'elles y puisent des motifs de crainte et de respect, M. le docteur Morel pense qu'on serait coupable envers les malades soumis et paisibles, si l'on ne réprimait énergiquement ces individus, dont le trouble n'est jamais assez profond, ni l'abrutissement assez complet pour que la loi du devoir ne puisse faire luire à leurs yeux sa lumière redoutée.

Subjugué par un délire irrésistible, un aliéné est souvent entraîné à des actes agressifs. N'est-ce pas un droit de se garantir de ses fureurs instinctives? N'est-ce pas un devoir pour nous d'en préserver les êtres inoffensifs confiés à nos soins? Qui pourrait justement taxer de barbarie le médecin qui, afin de restreindre les forces destructives de ces malades, leur applique la camisole, non à l'état permanent comme autrefois, mais dans des limites qui en rendent le secours prévoyant et légitime?

Partant de ces principes, l'application de la camisole, circonscrite dans son emploi, s'élève, pour M. Morel, au rang d'agent médical. Elle agit comme mode répressif à l'égard des indomptables, et comme mode préventif à l'égard des aliénés, qui tendent à diriger contre eux-mêmes leurs instincts féroces ou dépravés. Les malades, dont on combat par la camisole la turbulence incoercible, les tendances violentes et la volonté perverse, se trouvent, selon M. Morel, en ce qui touche leur sûreté individuelle et la sûreté générale, dans une situation complexe. Rejeter l'aide de la camisole, c'est se voir contraint de restreindre par la vie cellulaire, la liberté des malades dangereux ou récalcitrants; en ce cas, plusieurs infirmiers sont quelquefois nécessaires pour maîtriser leurs mouvements, et les empêcher de se briser la tête contre les murailles : de semblables luttes n'ont pas lieu sans une vive manifestation d'irritabilité mutuelle; elles ne préviennent pas tous les périls, et à supposer que la camisole, même dans son emploi le plus circonscrit, fût un mauvais agent répressif, la raison indique qu'entre deux maux on devrait choisir encore le moins grand. Il est, de plus, à considérer que le gilet de force, en réprimant les impulsions redoutables, n'empêche pas les mouvements locomoteurs, et satisfait ainsi à une règle essentielle d'hygiène. Souvent, enfin, l'indication en est fournie et l'usage justifié par la connaissance préliminaire qu'a le médecin des tendances de son malade, alors qu'il se trouve dans la période d'incubation d'un accès maniaque ou d'un paroxysme épileptique; phase critique, durant laquelle beaucoup d'aliénés sont instinctivement portés à la perpétration de voies de fait ou d'actes obscènes.

C'est en 1853 que M. Morel exposa ces vues sensées dans son *Traité*

des maladies mentales : plus tard, il se montra moins favorable à la camisole, dans sa brochure sur le non-restraint; il imagina même de s'en passer dans l'asile de Saint-Yon, dont il dirige encore le service médical; non sans affirmer, toutefois, que les partisans les plus décidés du non-restraint en Angleterre étaient convaincus que la camisole serait préférable à la coercition exercée par les bras des infirmiers, si ce restraint, d'un caractère spécial, devait être fréquent et prolongé.

M. Morel, dans cet opuscule, a, du reste, relaté des chiffres et des opinions également précieux, puisqu'ils témoignent que, sans être nulle part proscrit, l'usage de la camisole est partout rare, depuis fort longtemps.

D'après M. Girard de Cailleux, directeur alors de l'asile d'Auxerre, aujourd'hui inspecteur général des aliénés du département de la Seine, la contrainte, les liens et la camisole ne sont prescrits qu'en de très rares circonstances : dans l'établissement d'Auxerre, on n'en a fait usage qu'une seule fois, et pendant quelques heures, en 1857. Quant aux principes qui dominent notre savant confrère, ils ont avec les nôtres une étroite affinité. M. Girard de Cailleux pense qu'il est des occasions où la vie du malade dépend absolument de l'énergie des mesures qu'on prend pour la protéger. Que par la douceur, la persévérance, une affection sympathique, une persuasion insinuante, aidées des remèdes et du temps, on puise obtenir fréquemment l'assujettissement du malade aux prescriptions de la science et aux règles de l'asile, nul n'en doit douter; mais il arrive, indéniablement aussi, que l'aliéné, en proie à des convictions délirantes, ou à une sensibilité pervertie, résiste, parfois, obstinément aux conseils, et repousse l'administration des médicaments. Que faire alors? M. Girard de Cailleux reconnaît qu'ici la contrainte est bonne, nécessaire, impérieuse ; qu'on ne pourrait, sans elle, faire plier le caprice du malade; le subjuguer d'abord, le ramener ensuite. Tout dépend de la mesure selon laquelle cette contrainte est exercée : il faut soumettre l'aliéné à la volonté du médecin, sans oublier qu'il est malade, et la main qui le dirige ne doit pas cesser, en usant de la force, de dispenser la bienveillance.

En répondant à des interrogations sur le non-restraint, posées par M. Morel, des spécialistes, également connus de tous pour leur savoir et leur bonne foi, se sont montrés dans leurs déclarations fort explicites. M. Mérier ne saurait concevoir l'application du non-restraint absolu : si la camisole est répudiée, force sera de la remplacer par un autre mode équivalent. M. Belloc ne conteste pas la possibilité d'abolir la

coercition : tout est possible ; mais la question est de savoir si le rejet en serait profitable, et telle n'est pas sa conviction. Les moyens restrictifs actuels sont marqués d'un suffisant cachet de mansuétude pour qu'on ne s'en fasse point un épouvantail, et il importe, ajoute-t-il, de songer, avant d'entrer dans les mesures extrêmes, que le non-restraint, pour être conséquent, devrait supprimer aussi les asiles, qui ne sont, après tout, que de grandes camisoles.

A Marseille, M. Aubanel a fait disparaître tous les procédés contentifs barbares; mais il persiste à croire la camisole pendant le jour et la cellule pendant la nuit, utiles à quelques aliénés. Il en est de même pour le fauteuil ; car on ne saurait promener, du matin au soir, l'aliéné paralytique qui ne peut marcher, et qui s'agite constamment. « J'aime, » comme les Anglais, écrit M. Aubanel, que l'aliéné ne soit pas garrotté; mais je n'aime, en aucun genre, les excès. »

C'est à tort, suivant MM. Damerow et Guggenbulh, que nos voisins voudraient s'attribuer le monopole de la philanthropie. Dans l'horreur subite dont ils ont été saisis pour les liens et la camisole, ils lui ont substitué un mode assurément plus coercitif que ce qu'ils condamnent. M. Renaudin s'associe à cette pensée de ses deux confrères. Il fait observer qu'à Maréville sur 940 aliénés, on voit à peine par jour six ou sept camisoles accidentellement employées. C'est là, selon lui, le véritable non-restraint avec la lumière, l'air et l'espace.

On sait que le regrettable directeur de Stephansfeld, M. David Richard, attribuait à la camisole, convenablement appliquée, une efficacité non-seulement disciplinaire, mais morale, en dérobant le malade à l'empire d'une foule de penchants honteux, et en lui inspirant des réflexions salutaires. L'humiliation qu'elle inflige à l'aliéné présente même un côté fécond : opinion partagée par M. Morel qui lui trouve un grand fonds de vérité, quant à la direction de quelques malades, chez lesquels la folie s'associe, dans des proportions à peu près égales, à un orgueil immodéré, aux vices de l'éducation et à la méchanceté du caractère.

Rappellerons-nous, maintenant, ce qu'a dit excellemment M. Delasiauve, dans la *Gazette hebdomadaire*, en analysant la brochure de M. Morel? Le judicieux médecin de Bicêtre s'est demandé si les applications de M. Conolly diffèrent essentiellement des nôtres. Avons-nous été distancés, ou s'est-on seulement élevé à notre niveau ? Cette question, que M. Morel a résolue en faveur de l'Angleterre, M. Delasiauve est d'avis qu'elle pourrait être, à l'égard de la France, moins désavantageusement controversée. On proteste contre la camisole, le

fauteuil et les entraves. Mais où sont les si grands abus qu'on en fait ? En quels lieux sont-ils devenus un système exclusif, permanent ? L'usage n'en est-il pas, au contraire, dans les bons asiles, exceptionnel et transitoire ? Dix ou douze malades sur mille.

Si la camisole a eu des abus, le vice, toutefois, est moins inhérent au moyen, inoffensif en lui-même, qu'à l'imprudence de ceux qui l'appliquent. Les dangers sont peu à craindre, là où l'action médicale prépondérante remplit ses devoirs de surveillance et d'autorité. Pour M. Delasiauve, enfin, le succès ne tient pas à la révocation, plus ou moins absolue, de certains procédés coercitifs, susceptibles, le cas échéant, d'une application opportune, mais à l'ensemble des influences qui s'exercent sur le physique et le moral des aliénés. Le non-restraint, en définitive, n'est que le perfectionnement, de plus en plus rationnel, du milieu où se meuvent ces infortunés.

A son tour, M. Lélut a résumé, en deux mots, son sentiment sur le mode anglais. Pour supprimer absolument la camisole, il faudrait, dit-il, pouvoir supprimer l'agitation violente et dangereuse qui la rend indispensable.

Les médecins hollandais emploient, comme nous, dans les cas graves, les moyens contentifs, et il ne leur semble point possible de s'en passer. C'est ce que démontrent les renseignements fournis à la Société médico-psychologique par M. Jules Falret sur les asiles des Pays-Bas. Notre honorable confrère a constaté, dans son intéressant rapport sur Ghéel, que l'usage de ces moyens est assez fréquent dans la colonie.

Une célébrité germanique, le docteur Jacobi, donne également son adhésion à la contrainte, exceptionnellement appliquée. Le docteur Martini, médecin en chef des aliénés de Leubus en Silésie, va plus loin. Pour lui, la coercition constituerait parfois, en même temps qu'une mesure de préservation et d'hygiène, « *un acte de bienveillance* » et de charité.

Du reste, en Allemagne, les applications répressives ne s'écartent aucunement du système français. M. Moreau (de Tours), dans ses savantes pérégrinations, a toujours vu le gilet de force ou la camisole de toile à longues manches et la réclusion en cellule employés, bien que très exceptionnellement, pour maintenir les aliénés les plus agités. Mais, nulle part, ni à Siegburg, ni à Halle, ni à Dresde, ni à Sommerstein, ni à Prague, ni à Berlin, ni à Vienne, il n'a rencontré des partisans de la méthode si fort préconisée au delà du détroit.

Nous n'irons pas plus loin dans cet inventaire des opinions formulées contre le non-restraint absolu ; leur agglomération serait fatigante pour

le lecteur et inutile à la cause. Par celles que nous rapportons, on peut juger de celles que nous n'analysons pas. Disons seulement que la grande généralité des aliénistes, soit en Belgique, soit en Hollande, soit en Allemagne, soit en Suisse, soit en Italie, soit en Espagne, pratiquent la doctrine française.

En Angleterre même, sur 119 médecins aliénistes, 73 se montrent partisans d'une contrainte conditionnelle; 29 répudient l'emploi de tout agent mécanique; 13, encore, s'abstiennent de la coercition, sans en donner le motif; 4 admettent les restraints pour les cas chirurgicaux (1).

Il s'en faut donc que l'accord des vues soit unanime. En nous attaquant aux principes et aux prétentions de l'honorable docteur Conolly, nous devions faire nos réserves à l'égard de ceux des médecins anglais (2), d'un esprit indépendant, que le *non-restraint's system* n'a ni ralliés, ni convaincus. (*Suite et fin prochainement.*)

DE LA CALENTURE,

Par M. FALRET père.

En compulsant les auteurs pour notre travail sur le délire aigu, nous avons rencontré dans le remarquable article de M. Falret (*Dictionnaire des études médicales pratiques*) une judicieuse appréciation de la *Calenture* dont nous croyons devoir faire profiter le *Journal de médecine mentale*. Le mot est plus connu que la chose. Tout ce qu'on pense généralement, c'est que cette affection atteint, quelquefois épidémiquement, les marins qui voyagent sous la ligne, et qu'elle a pour principal caractère une irrésistible propension à se précipiter dans la mer. L'interprétation de M. Falret tend à établir qu'elle ne diffère point des troubles cérébraux observés sur le continent et que la particularité symptomatique qui a frappé l'attention tient incidemment aux impressions ambiantes, non à la spécialité de la nature morbide. La calenture rentre, en effet, sous forme aiguë, dans la catégorie des confusions hallucinatoires si bien décrites par M. Delasiauve. S.

— Il est une affection singulière, accompagnée d'un grand désordre mental, dont la marche est rapide, et qui nous paraît devoir prendre place entre les espèces fébriles ou apyrétiques du délire aigu; c'est une

(1) Voyez : *The Journal of psychological medicine*, octobre 1854.
(2) MM. Forbes-Winslow, A. J. Sutherland, Samuel Hill, Simpson, Noble, Monro, etc., etc.

sorte de frénésie particulière aux navigateurs, et dénommée *calenture*, *calentura*, qui signifie fièvre dans la langue castillane.

Avant d'aller plus loin, nous aurions peut-être à examiner si la calenture est une affection à laquelle des caractères véritablement spéciaux doivent assigner une place à part, comme au *mal de mer*, par exemple. Cette première question résolue, il y aurait à déterminer quelle est la place nosologique de la calenture, si elle doit être rapprochée de la phrénésie, de la paraphrénésie, ou des divers genres de délire. Quoi qu'il en soit, le trouble de l'intelligence paraît être le phénomène qui a le plus constamment frappé les observateurs de la calenture, et cette considération nous engage à en résumer ici les caractères principaux.

Les navigateurs espagnols ont les premiers appelé l'attention sur la calenture. C'est une maladie fébrile particulière aux marins, et à laquelle on assigne, pour symptôme dominant, un *délire furieux, avec désir irrésistible de se précipiter à la mer.* Toutefois, cet entraînement impérieux ne doit pas être donné comme l'expression d'un penchant au suicide, mais comme le résultat des illusions et des hallucinations qu'éprouvent les malades. En effet, la mer leur apparaît comme une plaine semée de gazon et émaillée de fleurs; ils sont avides d'aller déployer leurs mouvements dans les campagnes fertiles, fraîches et arrosées, auxquelles leur imagination prête encore l'ombrage et les parfums des bosquets les plus délicieux. D'autres fois, c'est pour se soustraire à de pénibles conceptions ou à des apparitions fantastiques qu'ils veulent s'échapper du vaisseau. C'est ainsi, du moins, que l'analyse des faits rapportés par les observateurs nous porte à interpréter ce *désir irrésistible de se précipiter à la mer.* Nous n'y voyons aucun indice de la volonté de se délivrer d'une existence importune ; cependant, au rapport des observateurs, ces malades ont tous besoin de la surveillance la plus active, ils sont infatigables à chercher, à saisir l'occasion de s'élancer du bâtiment, comme il est très commun, du reste, de voir les phrénétiques vouloir s'échapper de leur lit et se précipiter par les croisées. La résistance qu'on oppose aux uns et aux autres contribue à provoquer des vociférations, des menaces, des actes violents, et quelquefois enfin un délire furieux.

Il nous semble superflu d'insister sur les symptômes de la calenture, qui diffèrent peu, selon nous, de ceux d'une inflammation aiguë des méninges et du cerveau. Les particularités du délire, l'impatience de s'élancer du vaisseau, ce mélange d'illusions et d'hallucinations qui représentent la mer comme une campagne délicieuse, indépendamment de ce qu'elles n'ont peut-être pas une constance invariable, nous

paraissent devoir être expliquées surtout par la position dans laquelle se trouve le malade, par les objets qui impressionnent avec le plus d'assiduité ses sens et son esprit, et par le désir de revoir la terre.

Envisagée de ce point de vue qui nous paraît vrai, la calenture n'est autre chose que l'arachnitis ou l'encéphalite des navigateurs, quoiqu'on ait signalé quelques cas exceptionnels de calenture sans fièvre. D'ailleurs, même cortége fébrile, même apparence de congestion cérébrale sanguine, même forme de délire agité, violent. A l'appui de cette opinion, nous pouvons encore citer une circonstance saillante dans l'étiologie de la calenture : c'est la fréquence plus grande de cette maladie sous la zone équinoxiale, et pendant le calme plat, et l'on sait ce que peut l'ardeur du soleil pour déterminer les phlegmasies encéphaliques, surtout à bord des vaisseaux et en l'absence des vents.

La calenture a quelquefois revêtu la fréquence épidémique. M. Gauthier rapporte qu'une trentaine d'hommes embarqués avec l'intention de pénétrer dans la rivière du Sénégal, furent tous frappés de ce genre de délire, le chirurgien compris, et que tous périrent en se précipitant dans la mer. M. Beisser, auquel on doit une excellente dissertation sur la calenture, nous apprend que, sur soixante-quinze hommes qui composaient l'équipage du brick *le Lynx*, pendant une croisière qu'il faisait en 1823, à l'entrée de la rade de Cadix, dix-huit marins furent pris de calenture. Le même auteur a été témoin d'une autre épidémie en janvier 1829 : sur six cents hommes d'équipage, cent furent atteints de calenture à bord du vaisseau *le Duquesne*, pendant qu'il stationnait à Rio-Janeiro. Dans ces deux cas, l'influence de la chaleur est manifeste. Dans le premier, le thermomètre centigrade marquait régulièrement 33 à 37°. Notons, d'ailleurs, que des calmes fréquents ajoutaient de l'intensité à la chaleur, et la rendaient étouffante, que le bâtiment présentait peu d'espace pour le coucher de l'équipage, et que, privés de tente, les marins restaient exposés à l'ardeur des rayons solaires pendant toute la durée de leur service sur le pont. Dans le deuxième cas, le thermomètre centigrade variait habituellement de 34 à 39°. Les calmes étaient également fréquents, la chaleur suffocante, et tout traitement fut sans succès marqué jusqu'au moment où la température fut rafraîchie par des pluies et des coups de vent.

Nous ne nous étendrons pas plus longuement sur l'histoire d'un délire aigu auquel les circonstances nautiques peuvent bien imprimer quelques particularités, mais qui rentre directement dans le tableau des affections cérébrales fébriles, idiopathiques, sympathiques ou symptomatiques, et qu'on trouve décrites sous différents noms.

MEDECINE LÉGALE.

RESPONSABILITÉ DES MÉDECINS ALIÉNISTES,

Par M. DELASIAUVE.

Les tribunaux sont actuellement saisis d'un procès grave concernant la responsabilité légale des médecins aliénistes. D'avance, on peut en pressentir le résultat définitif. Le collègue qu'elle concerne est trop haut placé dans la science et dans l'estime publique pour qu'à cet égard un doute s'élève dans notre esprit. Mais une question préjudicielle se présente. Le médecin d'un asile public d'aliénés doit-il être considéré comme un fonctionnaire du gouvernement, et, à ce titre, est-il fondé à opposer à la poursuite l'obligation du recours préalable au conseil d'État ?

Tel s'annonce le début de l'instance. Une dame, réputée monomaniaque, et traitée en cette qualité dans un établissement spécial, triomphe dans une action en interdiction et recouvre à la fois ses droits et sa liberté. Or, son premier soin, après le succès, est de traduire devant la justice, en réclamant de forts dommages et intérêts, le médecin qui aurait illégalement maintenu la séquestration.

Quant à la condamnation, si la cause se plaide, nous ne la croyons pas possible. Elle ne saurait avoir lieu que pour trois motifs : crime, erreur grossière, négligence. Sous ce rapport, la jurisprudence est formelle. Le dernier grief n'est point invoqué ; à l'égard d'un des hommes les plus éminents de la spécialité, le second n'est point admissible. Reste le premier. Mais, pour que celui-ci fût valable, il faudrait que l'intention eût été criminelle, que le médecin, en déclarant faussement l'insanité, eût agi sciemment, par fraude, que ce délit fût établi par des preuves de captation, de rémunération illicite. Le verdict des magistrats n'ôte rien à la moralité de la conduite médicale. Entre deux opinions quelle est la meilleure ? Eût-il tort, ce qui scientifiquement n'est point démontré, le médecin, abrité par son brevet doctoral, est inexpugnable dans le sanctuaire de sa conscience. Pareille avanie faillit nous arriver. Un journal important se rendit l'organe d'une menace furibonde, qui avorta. Nous en avions été peu ému, fort que nous étions de notre sincérité et de notre droit.

Provisoirement, tout l'intérêt se concentre sur la question d'autorisation. Nous n'avons point sous la main les données pour la résoudre.

Dans le prochain numéro, nous essayerons de réunir ce que, sur ce point, possède la jurisprudence. A priori, du moins, l'exception paraît raisonnable. Le médecin agit au nom de l'autorité, avec la confiance de l'autorité. La médiocre aisance des infortunés dont le sort lui est confié n'éveille guère ses instincts cupides. D'ailleurs, la population des asiles publics est toujours nombreuse. On conçoit dès lors que si les chefs du service médical étaient impunément exposés aux tribulations judiciaires qu'il plairait au premier fou, devenu libre, de leur susciter, leur position serait intolérable. Non contents d'avoir été rendus aux douceurs de la société, combien de ces insensés, pénétrés de l'injustice de leur séquestration, veulent en faire punir les auteurs, ou, par une réhabilitation, se relever d'une prétendue déchéance! Sans la prudente résistance qu'opposent à leurs démarches les avocats et les officiers ministériels, nous serions l'objet de continuelles attaques.

Nous connaissons un individu qui, dans ce double but, nourrit depuis trente ans la pensée d'un appel à la justice. Nul n'est plus calme et plus laborieux. A-t-il un moment de loisir, il le consacre à des écrits pour sa défense et le bien de l'humanité. Afin de n'être point gêné dans ses élucubrations, il a même pris, à l'insu de sa famille, une chambre isolée qu'il paye avec des économies prélevées sur ses faibles ressources.

En une occasion différente, nous en avons cité un autre qui, après des séjours multipliés dans divers établissements et à Bicêtre, est venu échouer définitivement dans ce dernier asile, où il a succombé à un érysipèle. A tout prix, il prétendait être réhabilité. Sa vie se passait à composer les mémoires les plus outrageants. Ses agressions contre de hauts dignitaires l'ont souvent fait arrêter. Il avait acheté un pistolet de 60 fr. pour tuer Leuret. Une seconde fois, c'était une boîte d'armes et un poignard de 400 fr. qu'il destinait à Napoléon III. A part sa monomanie, ce pauvre malade jouissait d'une raison apparente.

L'écueil est sensible. Ajoutons qu'indépendamment des précautions prises par la loi, des certificats délivrés, des visites administratives et juridiques, la mission du médecin s'accomplit sans mystère, qu'il pratique au grand jour, en présence des élèves, des employés, des serviteurs, des autres malades. Par où l'abus se glisserait-il?

— On nous assure qu'un procès analogue vient de se dénouer défavorablement pour les chefs de l'asile dans une des grandes villes d'Espagne. Il s'agit d'un établissement privé. Les renseignements les plus explicites nous sont promis. S'ils nous parviennent, on conçoit que nous ne manquerons pas de les soumettre à un sérieux examen.

DELASIAUVE.

ÉDUCATION.

A M. Wladimir St-eff.

VII.

Bichat. — Les fruits secs. — Apathiques, mobiles et nerveux. — Maîtres d'études. — Destinée martyrisée. — Le berceau des mœurs publiques. — Solon et Lycurgue. — Ministre et tzar. — Une pudeur de la barbarie !

Cher Wladimir,

Un physiologiste célèbre, Bichat, a dit quelque part que « si toutes » les femmes se ressemblaient, cette ressemblance serait le tombeau de » l'amour. »

Il ne s'agit pas, entre nous, il est vrai, de femmes, mais d'idées ; néanmoins, je dois craindre que votre attention, lasse des mêmes aspects, ne se détourne de mes ébauches pour s'intéresser, avec Pouchkine, aux douleurs de *Roudmilla*, ou, avec le Polonais Bulgarine, aux mille et une aventures du *Gil-Blas russe*.

Têtes dures, fruits secs, c'est tout un, et ce double thème peut, à priori, sembler une redite : il est à remarquer cependant que les *têtes dures* sont partout, et notamment dans les familles, tandis que les *fruits secs* ne nous apparaissent qu'à travers les barreaux de cette prison universitaire, où l'esprit de la jeunesse est mis en coupe réglée, et qu'on appelle le collége ou le pensionnat.

Il est possible, d'ailleurs, sans classification arbitraire, de diviser en trois catégories les enfants pour lesquels a été imaginée cette dernière et significative épithète : *apathiques*, *mobiles*, *nerveux*.

Les premiers, faciles à reconnaître, ont une empreinte caractéristique: engourdis, inertes, ils pensent, s'expriment, apprennent avec effort ; on devine qu'un sang privé de richesse et d'activité circule dans leurs veines, qu'une matière sans vertu remplit leurs cavités cérébrales, et qu'ici la nature tient en grande partie esclave la volonté. Il ne faudrait pas croire, toutefois, à l'impossibilité absolue de développer quelque motilité intellectuelle dans ces lourdes masses : la pitié qui les stimule peut devenir le succès qui les améliore. L'histoire offre plus d'un exemple de ces éclosions tardives, de ces métamorphoses partielles. Saint Thomas d'Aquin n'a-t-il pas, grâce à d'intelligentes incitations, tiré des pesanteurs stériles de son enfance incapable les mérites exceptionnels qui ont béatifié sa mémoire, et le génie supérieur d'où est sortie la *Somme* : — un livre illustre ?

Dans la deuxième catégorie, nous rangerons les *mobiles*. Remuants, loquaces, volubiles, ils ont l'allure vive, la répartie prompte, le geste animé ; se mouvoir, courir, changer de place, d'impressions, d'idées, est comme une loi impérieuse de leur organisation. Les considère-t-on superficiellement ? Ne regarde-t-on qu'à la surface ? Ils paraîtront capables, à travers le mirage de leur incessante vivacité, de réaliser tout ce qu'ils entreprennent. Telle est effectivement la pensée de l'entourage où ils s'agitent, comme l'écureuil, sans fin ni utilité. Parents et maîtres, fascinés par cette activité toute mécanique, leur supposent des aptitudes qu'ils n'ont pas, et dont il ne dépendrait que d'eux, croit-on, de recueillir l'avantage. De là une direction fausse, une sévérité sans discernement, des accusations sans justice. Si pères et professeurs laissent la sonde à fleur de sol, s'ils ne brisent ces apparences trompeuses, s'ils ne plongent au fond de cette nullité extérieurement vernissée d'intelligence, l'antagonisme va naître fatalement entre l'élève et l'éducateur, entre l'enfant et la famille, sous la conséquence d'une double erreur ; les parents et le maître, parce qu'ils attribuent du mérite à l'enfant ; l'enfant, parce qu'il sent profondément leur injustice ; duel funeste, où l'on punit sans équité, et où l'on entraîne vers le mal, par l'indiscipline, une mobilité et une turbulence qui, mieux équilibrées, n'auraient pas été infécondes pour le bien.

De nombreux faits démontrent combien est artificielle la facilité purement extérieure de cette classe d'élèves. Enrayés comme les apathiques dans leurs études, faute de solidité dans leurs facultés, à cette première misère, ils en joignent une plus grande encore, car elle touche au côté moral. Cet enfant, qui n'a que des éclairs de discernement, des spontanéités sans racine, sans sève et sans lien, est, en général, dominé par les instincts les plus exigeants. Contraint organiquement, pour ainsi dire, de dépenser en dehors de la science, dont son inattention lui ferme l'accès, la fougue physique d'où naît sa mobilité, il se livre, sans règle, à toute la pétulance de ses entraînements. De tels élèves sont les vrais ennemis du maître, son fléau. Ce sont eux qui inspirent les complots, les organisent et les exécutent. Habitué à dédaigner, à bafouer et à tourmenter l'homme qu'il devrait respecter tout au moins, il faudra plus tard à l'élève émancipé quelque autre victime dans la vie sociale, où il transporte sa causticité rancunière et sa haineuse malignité.

Après les lourds et les mobiles viennent les *nerveux*.

Ici l'obstacle dissimulé est positivement morbide. C'est parce que l'élève est maîtrisé par un système d'organes mal équilibré qu'il mani-

feste une irritabilité intempestive, une sensibilité exagérée, qu'il est triste sans motif, dégoûté du travail, découragé des efforts, et qu'il laisse voir ces inégalités brusques, qui révoltent l'éducateur et défient sa patience. Vainement, d'ailleurs, essayerait-on d'opposer à cette inharmonie des puissances vitales tous les moyens de la raison, de l'autorité, des pratiques vulgaires. Action physique, hygiène, influence médicale, elles seules peuvent combattre cette disposition surexcitée, l'atténuer, la vaincre peut-être.

Or, la mesure de condescendance qu'exige, en bonne justice, cette prédominance constitutionnelle, est-elle remplie ou seulement comprise par l'enseignement général? Oppose-t-on, dans les institutions diverses, à ces anomalies organiques des contre-poids empruntés à l'hygiène et à la médecine dont elles relèvent? Aucunement. Chacun cite les vieux axiomes; nul ne les applique. On oublie que le corps et l'intelligence ne font qu'un, et « qu'on n'en doit pas faire à deux », comme l'a écrit Michel Montaigne dans des *essais* immortels.

L'éducation, maintenue dans les rudiments ordinaires et les routines actuelles, ne donne évidemment aucun des bénéfices qu'on en voudrait obtenir, parce qu'elle violente la nature au lieu de la favoriser. Elle transgresse, à chaque pas, les principes physiologiques auxquels tout, en définitive, se ramène; qui sont l'infaillible et universel critérium des applications. Laisser un enfant engourdi ou mobile cinq ou six heures, chaque jour, sur une version ou un thème, c'est l'alourdir encore ou l'exaspérer. Autre, — ainsi qu'en témoignent, nous l'avons vu, M. Arsène Meunier, par son mode éducateur et M. Vallée dans sa spécialité enseignante; — autre, comme la plupart des écrivains modernes versés dans la science de l'homme l'ont reconnu et recommandé; comme M. le docteur Seraine l'a si bien dit dans ses *Préceptes du mariage*; — autre est la voie où l'éducation doit entrer pour de tels sujets. Il faut qu'une appropriation spéciale les initie, dans la mesure possible, au mouvement de l'esprit et du savoir humain; qu'on les fasse avancer à leur manière, en écartant d'eux avec soin l'abstrait qui les rebute et les hébête, parce qu'ils n'ont pas l'aptitude qui en atténue la difficulté.

On doit attaquer les engourdis et les tardifs par tous les côtés à la fois; ces sujets pouvant offrir bien des surfaces qui, cultivées de concert, permettraient d'arriver, un jour, à leur faire saisir ce qu'ils n'auraient pu, à priori, s'assimiler. Gall a démontré que des têtes, incapables du genre de mémoire et d'attention qu'exigent les études classiques, révélaient souvent, pour une spécialisation artistique ou professionnelle, des

facultés qu'on demanderait en vain à des cerveaux façonnés dans le moule commun, et jugés plus intelligents. Les moyens, ici, doivent s'entr'aider réciproquement et se renouveler jusqu'à devenir efficaces. La patience, en ce cas, n'est point seulement une indication, c'est un devoir. L'élève concevra mal d'abord, puis moins mal, et, par la répétition, acquiérera l'instinct de la science. En thèse générale, enfin, ce que les fruits secs n'apprendraient point par les procédés pédagogiques usuels, ils l'apprendront par la démonstration directe, sensible et palpable. Quant à l'enseignement méthodique scolaire, il ne pourrait qu'aggraver leur impuissance; car outre qu'il n'est pas, peut-être, deux enfants auxquels logiquement un même procédé d'instruction puisse convenir, cette méthode apprend mal; elle fatigue, elle n'instruit pas. Le pivot de l'éducation intellectuelle est dans sa diversité; impossible d'y réussir si l'on ne rattache à la nature des études la question des tempéraments. Sans cette restriction, et quelle que soit la science qui y préside, l'enseignement n'est plus qu'un contre-sens; il demeure un inintelligent mécanisme.

Tout, on doit en convenir, ne se fait pas dans un jour; le progrès est un crépuscule, et il faut longtemps barbotter dans la routine pour se rapprocher un peu de l'idéal. Mais il est aujourd'hui des vérités, mûries par le temps, qui s'imposent de vive force à la raison. Qui ne conçoit, par exemple, que de la dissemblance physiologique des élèves ressort impérieux le besoin de professeurs suffisamment capables de répondre, dans la direction scolaire, à cette multiplicité d'organisations. Or, que sont, pour la plupart, les maîtres d'études qui, placés au dernier degré de la hiérarchie de l'enseignement, touchent à l'enfance par un perpétuel contact? De pauvres jeunes gens, non sans mérite et sans honneur, mais sans carrière et sans fortune, qui, loin de remplir un apostolat, viennent demander à l'institution qui les accueille de la science ou du pain. Le triste nom de *pions*, dont la jeunesse cruelle les baptise, ce sobriquet méprisant qui exprime l'image d'une immobilité stupide ou d'une vigilance hargneuse, dit à lui seul le drame grotesque de leur destinée martyrisée.

A moins d'aptitudes supérieures et d'une expérience rare et précoce, la classe, qui pourrait être pour eux un paradis intellectuel, se transforme en un enfer moral; elle devient un champ de bataille où tout est l'ennemi du maître; car ce maître est le dispensateur absolu des retenues et des pensums. Bien dangereuse cette faculté de punir, quand la pente en est si facile! Il suffit d'un mot pour châtier l'offense, la paresse ou l'indiscipline; mais, comme on l'a remarqué justement,

après être arrivé souvent, par suite de l'augmentation progressive de pensums, à l'exagération de la folie, l'enivrement passe, et la réflexion se fait entendre ; on réduit alors le pensum : nouvelle faute, puisqu'il reste toujours là, en réalité, un enfant frappé et un professeur avili. Œil pour œil, dent pour dent. Fatale logique des représailles ! L'élève rend au maître en méchancetés ce qu'il en reçoit en punitions.

Ceci, mon cher Wladimir, est l'histoire courante et banale des pensionnats. C'est ainsi, par une funeste méprise, que ce maître d'études qui remplace directement la famille auprès de l'élève, par cette communauté de vie d'où résulte l'inspiration habituelle des idées et des sentiments, c'est-à-dire l'éducation tout entière; qui devrait, avant tout et par-dessus tout, savoir et comprendre les jeunes natures qui lui sont confiées ; qu'on devrait trouver sensé, doux, d'humeur égale ; se faisant tout à tous, à travers la multiplicité des figures morales ; guidé par la raison, étranger au caprice, inaccessible à l'emportement ; s'emparant de vive force des cœurs par l'estime ou la sympathie ; excitant la curiosité et, par elle, chassant l'ennui de la classe ; appropriant son savoir à la force des élèves ou à leurs tendances, comme un phare coloré donne successivement cinq ou six teintes lumineuses ; faisant, pour lui-même, des enfants sur lesquels il agit un précieux sujet d'étude, de méditation fructueuse et de développement personnel ; car une éducation bien conduite ne forme pas seulement les élèves qui en sont l'objet, mais aussi le professeur qui la distribue ; c'est ainsi, disons-nous, que ce jeune homme studieux qui, mieux inspiré ou plutôt mieux secondé, pourrait prêter tant de charmes à sa servitude, et se montrer, suivant le mot de Fénélon, père et mère à la fois, sans que la bonté nuise à l'autorité et la sévérité à l'amour, ne donne à sa tâche qu'une faible partie des qualités qu'elle réclame, et n'en recueille que des dégoûts, une position servile et abaissée ; c'est ainsi que, par des choix défectueux, des rémunérations insuffisantes, une direction générale mal comprise, le point capital de l'instruction intellectuelle et morale de l'enfance, c'est-à-dire la puissance d'action de son instituteur immédiat, est radicalement méconnu.

En signalant la situation des *fruits secs* dans les colléges et les pensionnats ; en les catégorisant par la division physiologique du tempérament, nous avons montré implicitement, mon cher Wladimir, à quelle haute mission tout maître est prédestiné : *quasi domesticos magistratus*. Saisir dans l'enfant sa vraie nature ; tirer de cette connaissance laborieusement acquise, mais constamment secourable, le moyen sûr d'entrer dans son intimité, et grâce à cette double conquête de

l'observation et du sentiment, employer à son égard les meilleurs correctifs, régler les éléments dont son être se compose, les mettre en équilibre, et y établir une harmonie qui est le secret de l'éducation, comme il est celui de la sagesse, tels sont l'art et le devoir de l'instituteur. S'ils étaient remplis et respectés, on n'aurait plus à s'alarmer, comme le font, à juste raison, le penseur et le moraliste, en songeant que ces écoles, ces pensionnats et ces colléges sont, en définitive, le berceau des mœurs publiques.

Or, que peut être ce berceau pour les générations qui s'en élèvent, quand la base même de l'éducation est intervertie ? Il n'est que trop évident, mon cher Wladimir, que la science des choses inutiles, comme disaient les anciens, exclut de l'enseignement moderne la science des choses nécessaires ? Au sortir du collége ou du pensionnat, l'élève n'est-il pas tenu, en général, d'oublier tout ou presque tout ce que lui ont appris ses maîtres ? De commencer une éducation nouvelle, en épelant tardivement la notion commune des obligations sociales ? Serfs affranchis de l'étude, libérés universitaires, tout imbus et tout pénétrés du passé, nous ne savons bien que les mondes qui ne sont plus, et auxquels ne nous rattachent ni la tendance des mœurs, ni la forme des institutions. Le nôtre, dans son esprit et ses profondeurs, nous est ignoré. Les éducateurs de notre jeunesse n'ont point profité de notre curiosité naturelle pour l'accroître, pour nous mettre en rapport avec nous-mêmes et nous préparer à notre avenir. Les connaissances de luxe, le grec et le latin, effeuillent les fleurs de notre adolescence ; mais nous ne savons ni comprendre, ni admirer, en connaissance de cause, les prodiges des arts, les merveilles de la nature, les enfantements de l'industrie. Il y a là de choquantes contradictions. L'antiquité était plus sage. Pour elle, l'éducation tenait aux mœurs. Ce principe fécond de l'identification éducatrice de l'homme à son milieu était poussé jusqu'à ses dernières conséquences. Solon n'eût pas livré à des Spartiates l'enseignement des Athéniens, et Lycurgue aux Athéniens celui des Spartiates. « Lorsque Antipater, dit un vieil auteur, réclama de Lacédémone deux cents jeunes garçons en otages, les euphores de Sparte répondirent qu'ils lui abandonneraient deux cents hommes faits, de peur qu'une éducation étrangère ne corrompît leurs enfants. »

Nous reviendrons sur ces points de vue, mon cher Wladimir, quand il s'agira de résumer ces idées, un peu vagabondes et nécessairement sommaires. Mais nous n'avons pas encore plié bagage. L'idiot, le névropathique, la tête dure et le fruit sec sont les exceptions et non

la règle, des hommes et non l'homme. Il nous reste à envisager l'enfance normale dans ses rapports avec l'instruction publique.

En nous séparant aujourd'hui, nous pouvons d'ailleurs échanger, de Russe à Français et de Français à Russe, un compliment réciproque. Un ministre, chez nous, en plein cénacle universitaire, vient noblement déclarer la guerre aux sciences superflues, et reconnaître qu'aux besoins complexes de la vie moderne doit correspondre désormais un mode national d'éducation. Chez vous un décret impérial, et surtout chrétien, supprime le knout et les battoges. La barbarie a honte. Autant de gagné pour la Charité et pour sa sœur aînée, la Justice.

BÉNÉDICT GALLET DE KULTURE.

BIBLIOGRAPHIE.

Traité pratique de médecine légale, rédigé d'après des observations personnelles par le professeur A. CASPER, traduit de l'allemand par M. G.-G. BAILLIÈRE. 2 vol. in-8, 1862.

M. Casper est, depuis plus de trente ans, professeur de médecine légale à l'Université de Berlin; le *Traité* que nous annonçons a été, dès l'origine, traduit en plusieurs langues, et notamment en anglais, ce qui semble tout d'abord extraordinaire, si l'on songe aux différences des législations; mais un peu de réflexion montre que même pour l'Angleterre cette circonstance n'ôte rien à l'intérêt ni à l'utilité d'une telle publication. Il s'agit, en effet, pour le médecin légiste d'établir les faits, non d'en apprécier la criminalité; à la vérité, la qualification d'un acte est souvent le guide principal des juges, et la nomenclature peut singulièrement varier d'un pays à l'autre, mais cette remarque n'est pas applicable aux contrées qui sont dans la situation de la Prusse par rapport à la France. D'une part, la Prusse rhénane est sous le régime du Code français, d'autre part les différences des lois prussiennes et françaises ne portent que sur l'application de la peine. On doit donc savoir gré à M. Germer Baillière d'avoir entrepris et heureusement réalisé la traduction du remarquable ouvrage de M. Casper. C'est là un début qui doit concilier au jeune éditeur la sympathie et l'estime de la littérature médicale.

Nous comptons nous occuper ailleurs et *in extenso*, du nouveau

Traité. Ici nous nous bornons à signaler à nos lecteurs la partie du premier volume qui, au point de vue médico-juridique, traite des maladies mentales. Deux chapitres lui sont consacrés, l'un concerne les généralités de cette étude : il est intitulé : *Psychologie médico-légale générale;* le second, qui a pour titre : *Psychologie médico-légale spéciale*, contient l'exposé d'une cinquantaine de faits judiciaires avec rapports et commentaires.

M. Casper insiste au début de son travail sur les difficultés que rencontre le médecin dans l'appréciation de l'état mental d'un accusé, et il définit avec une rare précision le sens qu'il faut attacher au terme *responsabilité :* c'est, dit-il, *la possibilité de juger ses actions selon les dispositions de la loi.* Cette question est capitale, et M. Casper paraît en faire reposer la solution sur des principes de morale très hypothétiques que nous ne devons pas discuter ici, mais que nous reproduisons en les considérant comme la véritable *théorie officielle.*

« 1° Il y a dans l'homme un bon et un mauvais principe; 2° l'homme possède la faculté de discerner entre l'un et l'autre aussi longtemps que sa santé mentale est intacte; 3° ces deux principes distingués, l'homme a la liberté complète de suivre celui qu'il veut; il a la *liberté du choix* « la liberté morale » (*libertas consilii*, Mittermaier); 4° tout homme sait ou doit être réputé savoir que, malgré la liberté du choix, il y a pour lui obligation de suivre les inspirations du bon principe et de résister aux tentations du mauvais; 5° tout homme sait également que s'il succombe à la tentation, il aura à subir les punitions que lui infligera son juge intérieur, sa conscience. Telles sont, ajoute M. Casper, les lois éternelles qui servent de base à la morale, et au moyen desquelles on juge la responsabilité. »

Nous ne savons ce que dira le directeur de ce recueil de cette éternité des lois morales, quelle peut être sa pensée sur cette philosophie mazdéenne des *deux principes*. Pour nous, en ceci, tout est à revoir, sans compter que tout a été *revu* dans la patrie de Ficht, de Hegel et de Shapenhauer. Mais ces lignes suffisent pour annoncer l'excellente traduction de M. Germer Baillière. Nous ne possédons aucun ouvrage de médecine légale, qui soit à la hauteur de celui de M. Casper, non-seulement quant à l'ordre, à la précision, à l'intérêt et à l'abondance des questions traitées, mais encore quant à la science du légiste et à celle de l'anatomiste.

E. DALLY.

L'asile d'Auxerre et les aliénés de l'Yonne, par M. le Dr Renaudin. (*Extrait du Bulletin des sciences de l'Yonne*, 1861.)

Longtemps directeur à Maréville (Meurthe), M. Renaudin, lors de la nomination de M. Girard de Cailleux à l'inspection générale des services d'aliénés de la Seine, fut appelé à recueillir sa succession à l'asile d'Auxerre. Bien que, promu presque immédiatement à celui de Dijon, il n'ait fait en quelque sorte qu'apparaître dans l'Yonne, notre laborieux collègue y signala son court passage par une notice intéressante sur l'établissement et les malades qu'il renferme. C'était l'acquit de sa bienvenue dans la Société des sciences, qui l'avait admis au nombre de ses membres.

Dans cet écrit, M. Renaudin, après avoir raconté la fondation de l'asile, déroulé ses progrès et montré son avenir, esquisse à larges traits les principales physionomies morbides, dévoile les sources où se fomente l'aliénation et les voies scientifiques à suivre. Son récit, comme tout ce qui sort de sa plume facile et élégante, est semé de vifs aperçus qui sont autant de jugements sur des points essentiels. Par leur allure vagabonde et fantaisiste, ils échappent à l'analyse. Nous nous contenterons d'en citer quelques-uns.

Voici comment l'auteur définit un asile : « Un asile d'aliénés, quoiqu'en dehors du monde, en est cependant une expression raccourcie, et, de même que les ruines vous conduisent à la connaissance de certaines civilisations éteintes, de même la folie est souvent pour nous un guide sûr pour arriver à la connaissance exacte des hommes... Il étend loin sa vigilante sollicitude. Ce sont toutes les circonstances de la vie de ses administrés qu'il embrasse ; il entre dans tous les détails de leur hygiène privée, et, régulateur de tous leurs actes, il les protége contre leurs propres écarts. »

L'unité directoriale paraît indispensable à l'éminent aliéniste. « La direction médico-administrative a élevé l'aliéné à la dignité de malade, et, pratiquant la véritable charité, elle a vu des hommes là où l'on n'envisageait que des êtres dégradés par une fureur continuelle. C'est grâce à l'unité d'action d'une autorité intelligente que la réforme s'est accomplie et se continue, et il est aujourd'hui constant que la science seule est capable d'inspirer et de vivifier le véritable esprit de charité, de même que c'est dans la science médicale seule qu'on puise les vrais principes d'une administration régulière et intelligente. »

Pour M. Renaudin, la vie est un combat qui explique le chiffre crois-

sant des aliénés : « L'émancipation intellectuelle a poussé de profondes racines ; mais l'équilibre des sentiments s'est rompu. Il faut une spontanéité énergique pour arriver en temps utile ; les chutes se multiplient et l'asile d'aliénés est devenu le refuge où vont s'abriter ceux qui ont succombé, épuisés par une trop grande dépense de forces. »

La même considération justifierait, à supposer qu'elle fût réelle, la rareté présente des monomanies. « L'amour a régné en maître pour céder la place au sentiment religieux jusqu'au moment où une transition a mis en relief le sentiment de la personnalité. Les monomanies ont dû être fréquentes dans ces luttes suprêmes, et nous nous expliquons pourquoi elles ont presque disparu de nos jours. L'amour est désormais une exception ; descendu au niveau d'un besoin, il est étouffé par la spéculation. » Conclusion : la lypémanie absorbe le délire partiel.

DELASIAUVE.

VARIÉTÉS.

Statistique des aliénés en Angleterre et dans le pays de Galles (1860). — Il résulte du rapport des commissaires pour l'aliénation mentale, présenté au lord chancelier, qu'il existait au 1er janvier 1861, 42 asiles de comtés et de bourgs, 17 hôpitaux recevant des aliénés, 38 maisons métropolitaines autorisées, et 51 établissements provinciaux. Voici le résultat récapitulatif de leur population respective ;

	ASILES.		HÔPITAUX.		MAISONS privées.		ÉTABLISSEMENTS provinciaux.		TOTAUX.	
Particuliers	H. 108 F. 104	212	H. 1073 F. 813	1886	H. 727 F. 653	1380	H. 921 F. 717	1638	H. 2829 F. 2287	5116
Pauvres...	H. 8270 F. 10105	18375	H. 127 F. 131	258	H. 163 F. 410	573	H. 284 F. 228	512	H. 8844 F. 10874	19718
Total...		18587		2144		1953		2150		24834
Aliénés curables.	H. 761 F. 1104	1865	H. 149 F. 209	358	H. 109 F. 159	268	H. 157 F. 158	315	H. 1176 F. 1630	2806
Guérisons.	H. 894 F. 1138	2032		330		250		263		2865
Morts...	H. 1281 F. 914	2195		149		214		191		2749
Suicides.	H. 7 F. 4	11		2		5		4		22

La commission a visité 229 maisons de travail, contenant 5353 aliénés. Elle demande que leur situation soit réglée définitivement, et qu'on cesse d'envoyer les insensés dans les maisons de travail préférablement aux asiles. La mortalité, paraît-il, est plus grande dans les premières que dans les secondes. Des accidents fâcheux y sont survenus ; dans l'établissement de Stapleton, par exemple, la vie d'une femme de service fut sacrifiée dans un conflit avec un malade admis dans un état d'extrême excitation ; à Westderby, une aliénée succomba aux inhalations de chloroforme. Des malheurs analogues et plus ou moins graves, se sont offerts à Hobeach, Bethnal Green, Sainte-Marguerite et Saint-John, Westminster, autant de preuves, dit la commission, des défauts du présent système.

Accroissement des cas de folie. — En Angleterre, les rapports officiels, dit M. le docteur Archambault, constatent l'accroissement des aliénés depuis dix ans. On comptait en 1852 un aliéné sur 847 habitants ; en 1854, un sur 708 ; en 1857, un sur 701. Il nous a paru intéressant de signaler les causes auxquelles les membres de la commission l'attribuent. Il s'y rencontre plusieurs explications à l'égard desquelles on n'a point, peut-être, en France, insisté suffisamment. La grande accumulation des malades pauvres tiendrait : 1° à la collection plus complète des rapports annuels, autrefois si défectueux ; 2° à la connaissance et à l'enregistrement d'exemples laissés antérieurement sans mention ; 3° à la translation dans les asiles, où ils trouvent des conditions favorables qui prolongent leur vie, de patients qui, dans leurs localités, étaient exposés à une foule de causes de mort ; 4° au perfectionnement des règlements sanitaires des maisons d'aliénés, à l'alimentation meilleure, à une hygiène mieux comprise et à une thérapeutique plus suivie ; 5° aux améliorations apportées dans la situation des aliénés dans les maisons de travail, actuellement installées dans des sites plus salubres et plus riants ; 6° enfin, à la visite médicale des aliénés qui ne résident ni dans les maisons de travail ni dans les asiles. (*The Dublin Quaterly journal of medical Science*, novembre 1861.)

Acte réglant l'aliénation mentale en Angleterre. — Depuis la publication de cet acte, en 1853, jusqu'à la fin d'avril dernier, il y a eu 575 enquêtes concernant l'aliénation mentale ; mais, dans 21 seulement d'entre eux, il y a eu preuve par jury. De ces jugements 12 ont pris un jour chaque, 3 deux jours, 3 cinq jours, 1 neuf jours, et un cas monstre trente-quatre jours. (*The Lancet*, 14 juin.)

Statistique des suicides en France (1859). — L'*Annuaire encyclopédique pour* 1860-1861 contient, parmi les articles dont se compose le tome II, une intéressante notice sur le suicide en France ; nous lui empruntons les détails suivants :

« Dans le cours de 1859, 3899 personnes ont volontairement mis fin à leur vie, savoir : 3057 hommes et 842 femmes. » Seize enfants au-dessous de seize ans figurentdans l'énumération donnée par la statistique, 9 de quinze ans, 3 de quatorze ans, 2 de treize ans, et 2 deonze ans. Des mauvais traitements ou des reproches de la part des parents en ont

conduit sept au tombeau ; deux autres ont été poussés à se donner la mort par le regret d'être éloignés de leur famille.—45 nonagénaires (38 hommes, 11 femmes) ont mis fin à leurs jours. — Le nombre des suicides va croissant de 20 à 55 ans. — De 21 à 30 ans, 534 suicides (392 hommes, 142 femmes) ; de 30 à 40 ans, 644 suicides (515 hommes, 129 femmes) ; de 40 à 50 ans, 810 suicides (643 hommes, 157 femmes) ; de 50 à 60 ans, 883 suicides (711 hommes, 172 femmes).

La plus grande fréquence des morts volontaires se rapporte aux mois d'avril, mai, juin et juillet. C'est surtout au moyen de la strangulation et de la submersion que ces catastrophes s'accomplissent (2833) ; viennent ensuite l'asphyxie par le charbon (271), le fusil (206), le pistolet (189), les instruments tranchants (153), la chute d'un lieu élevé (110), le poison (83).

Cultivateurs, laboureurs, journaliers	1465	H. 1161 / F. 304
Propriétaires et rentiers.	315	H. 248 / F. 67
Militaires et anciens militaires	175	
Ouvriers en bois	157	H. 153 / F. 4
Ouvriers en fer, métaux.	143	H. 139 / F. 4
— en fil, laine, etc.	132	H. 119 / F. 13
— en pierres, maçons, etc	131	
Domestiques	130	H. 73 / F. 57
Couturières	63	

Cordonniers	53
Vagabonds, mendiants etc.	14
Fonctionnaires, agents de la force publique	86
Médecins, notaires et autres, exerçant une profession libérale	23
Artistes	17
Étudiants, écrivains, clercs	30
Chiffonniers	14
Marchands de détail établis	94
Colporteurs	30
Commis marchands	33
Commissionnaires, portefaix	18
Chapeliers	2
Prêtres	2
Personnes vouées à l'enseignement.	15
Bergers	19
Blanchisseurs 7. Blanchisseuses 12.	19

Dans l'ordre étiologique, la statistique a pu constater que les maladies mentales (mélancolie, hypochondrie, monomanie, démence, idiotie, imbécillité) ont provoqué 1209 suicides auxquels s'ajoutent 219 homicides de soi-même par l'ivresse : l'inconduite et la débauche ont donné lieu à 120 morts volontaires, les souffrances physiques à 429 ; les poursuites judiciaires à 201 ; des exécutions de jugements à 37 ; des poursuites disciplinaires à 17 ; le dégoût de la vie à 181 ; l'aversion pour le service militaire à 13 ; une ambition mécontente à 2 ; les chagrins domestiques à 387 ; les pertes d'ascendants, de conjoints et d'enfants à 45 ; un amour contrarié à 75 ; la jalousie à 33 ; la misère ou la crainte à 151 ; les revers de fortune à 214 ; la perte d'emplois à 20 ; la grossesse hors mariage à 14 ; le remords à 13 ; les pertes au jeu à 4, la paresse à 2 ; les terreurs religieuses à 1.

Sociétés savantes. Consanguinité.—Cette question, que le *Journal de médecine mentale* a déjà envisagée à propos d'une discussion à la Société d'anthropologie, est plus que jamais à l'ordre du jour. Une foule de notes, que les journaux ont appréciées et sur lesquelles nous nous proposons

nous même de revenir, ont été lues, soit dans la Société dont nous venons de parler, soit à l'Académie des sciences : 1° *Influence des mariages consanguins sur la proportion des sourds-muets* (*Société d'anthropologie*, 20 févr. 1862), par M. Boudin ; 2° *Dangers des mariages consanguins et nécessité des croisements*, par le même (*Académie des sciences*, 24 juin) ; 3° *Mariages consanguins chez les juifs*, id. (4 août) ; 4° *Lecture sur la consanguinité*, par M. Dally (*Société d'anthropologie*, 3 avril) ; 5° *Sur les unions consanguines chez les animaux domestiques* (*Société d'anthropologie*, 5 juin); 6° *Danger des alliances consanguines, surdi-mutité*, par M. Brochard, médecin de l'Institution des sourds-muets, à Nogent-le-Rotrou, (Eure et Loir) (*Académie des sciences*, 7 juillet) ; 7° *Consanguinité chez les animaux domestiques*, par M. Gourdon (*Académie des sciences*, 11 août); 8° *De la surdité par rapport aux mariages consanguins*, par M. Isidor, grand rabbin, (*Académie des sciences*, 21 juillet); 9° *Faits pour servir à l'histoire des effets de la consanguinité chez les animaux domestiques*, par M. Beaudoin (*Académie des sciences*, 4 août).

— L'Académie de médecine a reçu : 1° une note de M. le docteur Bourgade (de Clermont) sur plusieurs cas de pellagre sporadique observés en Auvergne, (séance du 24 juin); 2° le plan de l'asile d'aliénés d'Auxerre, communiqué, au nom de M. le préfet de la Seine, par M. Girard de Cailleux, membre correspondant (*id.*); 3° deux notices en langue anglaise sur la folie héréditaire, par MM. Cullis de Cheltapham, (séance du 12 août), commissaires : MM. Falret et Baillarger.

— MM. les docteurs Bulckens, médecin inspecteur de la colonie de Gheel, et Laurent, médecin adjoint de l'asile de Quatremares, à Rouen, ont été nommés, le premier, membre associé étranger, et le second membre correspondant de la Société médico-psychologique dans la séance du 28 juillet. (*Ann. méd. psycholog.*)

Asiles. — L'asile du département de l'Eure, à Evreux, est en voie de construction. Grâce au louable empressement des autorités locales, et à l'activité de M. Bourguignon, l'habile architecte qui en a conçu le plan et qui en dirige les travaux, tout porte à espérer qu'il ne tardera pas à recevoir sa destination. Son emplacement sur une pente inclinée, en face d'une belle vallée et de l'ancien château de Navarre, est des plus favorables. Sa superficie dépassant 60 hectares, dont 47 en bois couronnant le coteau, permettra, outre le développement des occupations agricoles, d'y opérer sur une large échelle les plus fructueuses installations. Ajoutons que M. Bourguignon, à l'unanime satisfaction de tous ceux qui l'estiment et qui l'aiment, c'est-à-dire de tout ce qu'il y a de notable dans le département, vient d'obtenir la croix de la Légion d'honneur, légitime prix de ses longs et honorables services.

— Une corporation s'est formée, à Londres, en faveur des aliénés indigens de la cité. Par ses soins s'érige, en ce moment, à Stone près Dard-Fard, un asile pour ses patronés. On en a posé, dernièrement, la première pierre avec beaucoup de cérémonie, en présence de nombreux spectateurs, parmi lesquels la plupart des membres de la dite corporation.

Nécrologie. — M. le professeur Schröeder van der Kolk, inspecteur du service des aliénés, fondateur de l'asile d'Utrecht, auteur de travaux

importants sur la physiologie, l'aliénation mentale, et auquel la Hollande est redevable de la réforme du traitement des aliénés, vient de mourir. C'est une perte pour la science et l'humanité, mais ce savant a eu la consolation de voir, de son vivant, ses efforts persévérants couronnés de succès. (*Annales médico-psycholog.*)

— M. le docteur Ludger-Lallemand, médecin en chef de l'expédition française du Mexique, est mort de la fièvre jaune, à la Vera-Cruz, le 7 avril 1862, âgé seulement de quarante deux ans. Reçu en 1843, c'est-à-dire au sortir des bancs, agrégé à l'Ecole de médecine et de pharmacie militaires, le jeune et savant professeur du Val-de-Grâce s'est distingué par plusieurs écrits remarquables, dont deux entre autres touchent au domaine mental; l'un en collaboration avec MM. les docteurs Perrin et J. L. P. Duroy, et qui fut couronné par l'Académie des sciences est intitulé : *Du rôle de l'alcool et des anesthésiques dans l'organisme; recherches expérimentales*; l'autre est un rapport très bien fait sur le mémoire de M. la Corbière : *De l'influence que doit exercer la phrénologie sur les progrès ultérieurs de la psychologie et de la morale.*

— La Faculté de médecine de Paris vient de perdre un de ses membres les plus vénérés. Né à Dijon, en 1782, M. le professeur Adelon est mort à Sceaux, le 19 juillet dernier. Nulle carrière ne fut plus honorablement remplie : « M. Adelon, dit M. Caffe, fut un modèle accompli de probité scientifique et sociale. Dans tous les actes de sa vie, il apportait un scrupule de conscience qui le faisait s'abstenir dans le doute ; mais il était tenace et ferme dans le vrai. » Le principal ouvrage d'Adelon est son *Traité complet de physiologie de l'homme.* Il a également réuni en un volume, sous ce titre : *Physiologie et anatomie du cerveau*, divers articles publiés, en 1808, dans la *Gazette de France*, sur la doctrine phrénologique, à laquelle il se montre favorable. Gall à cette époque faisait des leçons publiques.

— Une autre mort non moins regrettable est celle du docteur Tanquerel des Planches, à cinquante trois ans. Ancien interne des hôpitaux, il préluda de bonne heure aux belles recherches qui lui ont valu une réputation exceptionnelle. Son magnifique traité, en deux volumes, des maladies saturnines a obtenu, à l'Institut, le prix de 6000 fr. décerné aux meilleurs ouvrages sur les moyens propres à conjurer les dangers des métiers insalubres. L'observation la plus sévère en forme la base. Surtout les formes convulsive et délirante de l'encéphalopathie plombique y sont décrites avec une scrupuleuse précision. Le premier, dans cette variété de folie, Tanquerel a signalé ce curieux mélange d'idées justes et fausses sur lequel M. Moreau (de Tours) a fortement insisté dans son livre sur le hachisch, et qui, du reste, est commun au delirium tremens et aux diverses variétés stupides. Depuis dix ans, Tanquerel, renonçant à l'exercice de la médecine, s'était retiré au château de Rochesseille qu'il possédait dans la Mayenne. Mais il ne se tint pas oisif pour cela. Fondateur et président de la Société d'agriculture de ce département, il se dévoua aux progrès agricoles, avec la même ardeur fiévreuse qu'il avait précédemment déployée dans sa carrière médicale.

Cours complémentaires à la Faculté de médecine. — L'enseignement spécial n'était point représenté à l'école de Paris. Cette lacune avait été depuis longtemps signalée, et l'on doit savoir gré au nouveau doyen, M. Rayer, et à M. le ministre de l'instruction publique de s'être concertés pour satisfaire à une convenance universellement sentie. Six chaires ont été créées, et les professeurs appelés à les remplir sont : MM. Follin, Voillemier, Hardy, Verneuil, Roger et Lasègue, tous agrégés libres. Ce dernier est chargé du cours clinique des maladies mentales. A ne considérer que le mérite, le choix ne pouvait porter sur un homme plus considérable par son savoir et son talent de parole. Doué d'une perspicacité et d'une facilité prodigieuses, M. Lasègue est certainement appelé à conquérir un rang éminent parmi les aliénistes. Nous ne pouvons, cependant, nous empêcher de regretter que des savants d'une haute distinction qui, à la Salpêtrière et à Bicêtre, se sont, par leurs écrits ou leurs leçons, acquis une juste renommée, se trouvent par le fait de cette nomination relégués dans l'ombre. Dans un livre sur l'organisation médicale et plus tard dans d'autres publications, M. Delasiauve a proposé une combinaison qui, avec de plus grands avantages encore, n'avait point cet inconvénient. Aucun des chefs de service n'aurait été exclu, l'enseignement aurait été varié, et, dans chaque division, l'activité multipliée du médecin et des élèves aurait tourné au profit de la science et des malades.

Thèses sur la folie (du 24 mars au 25 juillet 1862). — M. Jounia (Alex.) : *Etude de la paralysie générale incomplète.* — Pipet (J. B. Edmond) : *De la paralysie hystérique.* — Leblois (P.) : *Considérations sur les rapports de l'épilepsie avec la manie périodique.* — Besançon (Jules-J.) : *Etude sur les crises spécialement envisagées dans les maladies nerveuses et mentales.*

Nominations. — On nous apprend que M. Em. Desportes, ancien élève de M. Moreau (de Tours), à Bicêtre, où il a passé deux années, vient d'être nommé interne à Charenton.

— M. le docteur Sauze, médecin adjoint de l'asile public de Marseille, a été nommé médecin en chef du même établissement. Ce zélé confrère est auteur de plusieurs intéressants mémoires qu'il vient de coordonner dans une récente publication (*Etudes médico-psychologiques sur la folie*). Nous y remarquons surtout celui sur la stupidité où pleine justice est rendue aux idées de notre savant maître, M. Delasiauve. Nous entretiendrons nos lecteurs de cet ouvrage.

— M. Vallée, depuis vingt ans instituteur des enfants idiots de Bicêtre, vient d'être mis à la retraite. Pour cesser de remplir une fonction publique, il ne cesse toutefois pas de servir la science. Le *Journal de médecine mentale* a dit récemment dans quelle fondation particulière, dont l'honneur et la propriété lui appartiennent, M. Vallée appliquait aujourd'hui ses éminentes facultés d'éducateur

BOURNEVILLE.

Paris. — Imprimerie de L. MARTINET, rue Mignon, 2.

JOURNAL

DE

MÉDECINE MENTALE.

SPÉCIMEN MENSUEL.

DISCUSSION SUR LA CONSANGUINITÉ. — MM. BOUDIN, ISIDOR, LIEBREICH, BEMIS, CH. AUBÉ, BROCHARD, J. GOURDON, DEVAY.

Malgré l'autorité de plusieurs savants, l'idée favorable aux croisements ethniques dominait dans les consciences. Il y a environ dix-huit mois, un homme considérable, M. Périer, médecin en chef des Invalides, vint, dans un remarquable travail, s'inscrire contre cette prévention générale. La Société d'anthropologie, naissante alors, marquait ses débuts avec éclat. Produite dans son sein, l'œuvre de notre confrère n'en fixa que davantage l'attention. Le *Journal de médecine mentale* essaya d'en présenter une fidèle analyse (t. I, p. 257); mais les éléments de la question nous parurent si complexes que, n'osant nous prononcer, nous crûmes devoir nous renfermer dans les limites de la plus stricte réserve.

Le jugement, toutefois, ne pouvait être définitif. Après un moment d'hésitation, cette année même, une ardente controverse s'est élevée dans les académies et dans la presse. M. Boudin en a pris l'initiative, en signalant, dans la séance du 20 février de la Société d'anthropologie, le danger des alliances consanguines. Sauf M. Devay, dont nous parlerons tout à l'heure, on s'en était tenu à des allégations vagues. M. Boudin excelle dans la statistique. C'est à ce procédé favori, c'est à la rigueur des chiffres, qu'il demande la solution recherchée. Sans négliger d'autres sources, la surdi-mutité congénitale, l'une des conséquences dévolues aux unions trop rapprochées, a été le principal objet de son enquête.

D'après les données officielles, on estime à 2 pour 100 le nombre des mariages consanguins. Celui des sourds-muets issus de ces mariages devrait être, par rapport à ceux provenant des autres mariages, dans une proportion égale. Or M. Boudin a consulté, à l'institution de Paris, une

masse de 225 dossiers contenant des détails très explicites; 95 seulement ont pu être utilisés comme ayant trait à des surdités notoirement originaires. Parmi ceux-ci, 20 ont dû être écartés faute d'indication suffisante de la parenté; quant aux 67 restants, 19 établissent la consanguinité à divers degrés, soit 28,3 sur 100.

La proportion est relativement énorme. Dépend-elle du hasard? Tient-elle à un vice dans la santé des père et mère? De telles suppositions sont peu admissibles, surtout si l'on rapproche le résultat constaté à Paris des faits recueillis, soit à Lyon, 25 sur 100, ou à Bordeaux, 30 sur 100.

En outre, le danger croîtrait avec le degré de parenté : supposé de 1 entre conjoints ordinaires, il serait de 18 entre cousins germains, de 37 entre oncles et nièces et de 71 entre tantes et neveux.

Chez les juifs, en vertu de leur loi et aussi de leur dissémination, les mariages consanguins sont fréquents. Une comparaison à leur égard avait chance d'être significative. Il résulte, en effet, de documents empruntés à M. Liebreich par M. Boudin, qu'à Berlin on compte 3,1 sourds-muets sur 10 000 catholiques, 6 sur 10 000 protestants et 27 sur 10 000 juifs. D'un autre côté, M. Elliotson assure, dans son *Traité de physiologie*, que nulle part, en Angleterre, on ne trouve autant que dans la population juive de louches, de bègues, d'originaux, d'idiots et de fous.

M. Isidor, grand rabbin, affirme, à la vérité, dans une lettre à l'Académie des sciences (21 juillet), qu'il n'y a pas plus de 4 sourds-muets parmi les 25 000 israélites de la capitale; mais M. Boudin observe avec fondement que cette assertion, purement approximative, ne saurait invalider les chiffres formels de M. Liebreich, et il ajoute que la remarque de M. Elliotson n'est pas la seule. Ainsi, d'après M. Pruner-Bey, la surdi-mutité, au Caire, serait commune parmi les juifs. De même M. Lubertz aurait, en 1847, trouvé en Danemark que, chez eux, la folie et l'idiotie étaient, par rapport aux catholiques, comme 5 : 3. A Alger enfin l'hydrophthalmie serait, à en croire MM. Grellais et Furnari, leur apanage exclusif.

Certains départements sont fertiles en sourds-muets. Les mœurs sédentaires s'y traduiraient par l'habitude des alliances consanguines. L'infirmité ne tiendrait-elle pas à cette circonstance? Cette explication, dont se contente M. Boudin, néglige, à tort peut-être, un élément considérable : l'endémicité. Les Hautes-Alpes notamment ne sont-elles pas la patrie de la scrofule, du goître, du crétinisme, et partant de la surdité et de l'idiotie? N'en est-il pas ainsi du canton de Berne, où, tandis

qu'il n'y a à Paris que 2 sourds-muets sur 10 000 habitants, on en compte 28, et même de la Corse où la proportion est de 14 ?

Les États-Unis offrent un étrange phénomène. Dans le territoire de Jawa, 10 000 blancs donnent 2,3 sourds-muets, 10 000 noirs, 212. On sait que les esclaves y vivent dans une promiscuité facile. Qui dénierait ici aux unions consanguines et incestueuses une part d'influence ?

Après la surdité, sujet personnel, M. Boudin rappelle, à propos des autres dégradations, les preuves consignées dans les auteurs. Vient en premier lieu l'albinisme. Dans sa statistique, déjà mentionnée par M. Périer (t. I, p. 243), M. Bemiss, de Louisville (États-Unis), cite cinq albinos parmi les produits de vingt-sept mariages consanguins féconds. Une sœur de M. Graux, vétérinaire principal, mariée à son cousin germain, a eu quatre enfants, dont trois, morts en bas âge, étaient affectés d'albinisme. Les poules dites *fléchoises* sont constamment noires. Au Jardin d'acclimatation, M. Delouche a exposé cet été un coq blanc et une poule blanche provenant de cette race par des accouplements consanguins répétés. M. Simier, de la Suz (Sarthe), a vu deux fois un semblable résultat ; M. d'Avrainville s'est procuré par le même procédé des tourterelles blanches. Dans une note fort curieuse sur les accidents de la consanguinité, M. Ch. Aubé nous apprend qu'il procrée à volonté des lapins albinos, après trois ou quatre générations. Selon lui, les rats blancs, les souris blanches qu'on exhibe en public n'ont pas d'autre origine. Ces animaux dégénérés jouiraient, d'ailleurs, comme les lapins albinos, de la faculté de se reproduire.

La vue n'est pas exempte d'altérations : 2 aveugles, 6 individus affectés congénitalement de troubles de la vision figurent dans le précédent relevé de M. Bemiss. Selon cet auteur, dans les établissements charitables des États-Unis, 5 pour 100 des aveugles procèdent de parents consanguins, et, sur 787 unions de ce genre, 256 ont donné naissance à des aveugles, des sourds-muets et des idiots. M. Liebreich a constaté que, sur 59 sujets atteints de *rétinite pigmenteuse* (1) et de parenté connue, 27 (près de la moitié) sont issus de mariages consanguins.

Nul n'ignore l'influence de l'hérédité sur la production des affections mentales. De l'avis d'Ellis et de Spurzheim l'action de la consangui-

(1) On désigne aujourd'hui sous ce nom une faiblesse native de la vue qui ne permet pas de distinguer les objets à une lumière douteuse. La plupart des malades, à quarante ans, ont peine à se conduire seuls. Dans ces cas l'ophthalmoscope révèle l'existence de lésions graves dans la choroïde, le nerf optique et la rétine. Celle-ci, plus ou moins atrophiée, est recouverte par un réseau noirâtre formé de taches de pigment.

nité n'y prédispose pas moins efficacement. La folie, suivant Esquirol, sévit en Angleterre, surtout parmi les catholiques qui *s'allient presque toujours entre eux*, et en France, parmi les grands seigneurs, *qui sont presque tous parents*. Stark cependant trouve que les protestants d'Angleterre et d'Écosse sont plus exposés à l'insanité que les catholiques d'Irlande, précisément parce que les alliances consanguines seraient relativement rares chez ces derniers. On compte effectivement 1 aliéné en Angleterre et pays de Galles sur 1,120 habitants; en Écosse sur 1,150; en Irlande sur 2,187. Le docteur Howe, à son tour, sur 95 enfants nés de 17 mariages consanguins, a noté 44 idiots, 12 scrofuleux, 1 sourd et 1 nain.

Pour M. Boudin, les preuves de stérilité, sans équivaloir à une démonstration rigoureuse, méritent considération. Saint Grégoire le Grand avait appris par expérience qu'il ne naît pas de descendance durable des unions consanguines. Girou de Buzareingues déclare que les embrassements d'époux trop uniformes entre eux *sont souvent infertiles*. Grognier émet une opinion semblable. Le docteur L... cite sa propre sœur, qui, stérile avec un cousin germain, son premier mari, eut en secondes noces plusieurs enfants. Les exemples pris dans certaines espèces animales ont surtout une grande autorité. M. Ernest Bertrand, qui, depuis quarante ans, élève des chiens de chasse, ne les croise pas. La race gagne en finesse, mais finit par perdre en vigueur. *Les mâles deviennent impuissants et les femelles cessent, jeunes encore, de donner des portées*. M. de R..., lieutenant de louveterie, a fait la même remarque à propos des chiens anglo-normands, magnifique race qui, dans une période de vingt-cinq ans, a dégénéré à ce point de ne plus se reproduire. M. le comte Rolland, grand chasseur, signale un fait analogue. Des descendants de beaux chiens de chasse, après vingt ans de croisements en dedans, *in and in*, naissaient sans testicules. Un cultivateur, dit M. Ch. Aubé, reçut en cadeau une paire de superbes chiens couchants, griffons blancs provenant d'une même portée. Il fit couvrir la sœur par le frère; les produits furent sensiblement modifiés, et, au bout de plusieurs générations, vraisemblablement mal conduites, la race s'éteignit. « La loi des croisements, ajoute le même auteur, est universelle. » Mettez dans un bassin de dimension calculée trois carpes, un mâle et deux femelles, pour avoir quinze mille alevins; les carpeaux, au bout de trois ans, seront allongés, fermes, d'un beau jaune doré. Répétez l'opération avec trois d'entre eux, les produits nouveaux n'auront ni le même aspect ni la même longueur; et si vous continuez ces essais, vous n'obtiendrez plus que des carpes rac-

courcies, à chairs fades et blafardes, stériles et dépourvues pour la plupart d'organes générateurs.

Prendre inconsidérément sur soi les reproducteurs, c'est s'exposer à la ruine. Grignon, d'après M. Bella, directeur de l'établissement; Petit-Bourg, d'après M. Auburtin, ont vu par ce mauvais système se détériorer, l'un son troupeau de porcs anglais, l'autre son troupeau de moutons, d'abord si prospère. Quant aux types humains purs, qui excitent l'admiration des défenseurs de la consanguinité, les Anglais et les Français, chez qui les mélanges ont été sans limites, ne le cèdent à aucun peuple.

Ne pouvant récuser complétement l'évidence de ces résultats, on a éludé la difficulté. M. Périer, notamment, ne nie pas les inconvénients des alliances consanguines, mais il en accuse soit certaines dispositions héréditaires, soit l'inégalité d'âge des conjoints; hypothèses gratuites, selon M. Boudin. Même en s'alliant entre eux, les sourds-muets, Ménière l'a constaté, n'engendrent qu'exceptionnellement des sourds-muets; sur les registres de l'institution de Paris, la bonne santé des parents est le plus généralement notée. Leur imaginer, d'ailleurs, des défectuosités latentes, ou, en d'autres termes, substituer à l'hérédité *par similitude* l'hérédité *par métamorphose*, n'est-ce pas s'égarer dans un champ sans issue? La consanguinité serait à tort confondue avec l'hérédité. A certains égards, elle en est destructive, elle lui est antagoniste.

Dans l'ordre de ses idées, M. Boudin a trouvé d'importants auxiliaires : Lallemand et M. d'Orbigny ont été invoqués. « Jamais je n'ai vu, dit le premier, de plus belles familles, dans le Midi, que celles provenant d'Allemands ou de Hollandais alliés avec les femmes du pays. » (*Éducation publique*, p. 78.) Suivant le second (*l'Homme américain*), les produits du croisement, soit des races américaines, soit des nègres avec les races américaines, seraient toujours supérieurs aux deux types mélangés. Qui ne sait aussi que, dans les *léporides*, les métis du lièvre et du lapin l'emportent en beauté, en vigueur et en volume sur les deux facteurs?

A l'institution de Nogent-le-Rotrou, le médecin, M. Brochard, sur cinquante-cinq sourds-muets de naissance reçus en quinze ans, en compte quinze nés de cousins germains et un né de cousin au deuxième degré. Il connaît, en outre, une famille composée de huit enfants, dont quatre, sourds-muets, ont, chose singulière, alterné avec les autres. Cette famille seule est pauvre. Presque tous les parents sont exempts d'infirmités. Deux ou trois petits frères ou sœurs ont été sourds ou

héméralopes. M. l'abbé le Boucq, directeur de l'établissement, croit pouvoir affirmer que la statistique des asiles qu'il a traversés ne différerait pas de celle de Nogent-le-Rotrou (Acad. des sciences, 7 juillet).

Dans une note de l'Académie des sciences, M. J. Gourdon (11 août) conteste les arguments tirés du perfectionnement des animaux domestiques. Ce perfectionnement n'est souvent qu'un développement contre nature qui frappe l'être dans son essence reproductive. La consanguinité, du reste, n'en est pas l'agent exclusif. L'engraissement, la vertu laitière, la finesse et le soyeux de la laine, la vitesse d'allure, etc., exigent le concours de moyens qui ne sont pas sans péril : castration, stabulation permanente, alimentation forcée, entraînement.

Backwell, dit M. Gourdon, a poussé loin, en Angleterre, les améliorations zootechniques. Le bœuf durham, le mouton dishley, le porc new-leicester ont fait la gloire et la fortune des éleveurs. Mais dans la pratique une grande prudence est nécessaire, et, si l'on ne veut encourir les chances d'un dépérissement certain, il importe de choisir, non seulement les meilleurs reproducteurs, mais ceux qui, dans une même souche, s'éloignent le plus possible des premiers degrés. Le dishley, notamment, recouvre ou maintient ainsi sa fécondité.

Pour traiter la question avec ampleur, M. Devay n'avait qu'à rappeler ses propres travaux, *Hygiène des familles*, *Traité spécial d'hygiène des familles*, *Mariages consanguins*, où elle est habilement envisagée. Ses recherches manquent, à la vérité, de l'élément comparatif où la statistique de M. Boudin puise sa force. Des auteurs, il descend aux produits, des produits il remonte aux auteurs, où il rassemble et analyse les observations et les appréciations particulières. Toutefois, quoiqu'il n'ait point opposé aux unions consanguines les unions différentes, la série des accidents qu'il signale dépasse trop les proportions approximatives pour être équitablement dédaignés comme de simples coïncidences.

M. Devay tire un premier argument sérieux d'une sorte de consensus universel. A toutes les époques, les mariages consanguins ont été en butte aux tendances des peuples. La plupart des législations civiles et religieuses les ont ou proscrits ou restreints, quelquefois sous des peines très sévères. Cette répulsion est-elle le seul fruit de la prévention ou des habitudes? M. Devay incline plutôt à y voir un indice de la violation d'un ordre naturel. Beaucoup de médecins ont confirmé de leur témoignage les croyances générales. On a remarqué aussi que le lien de l'affection était moins serré entre les époux. De quelque façon qu'on l'interprète, ce fait ne paraît ni invraisemblable ni indifférent.

Burdach affirme du moins que l'état de froideur ou d'aversion du mari et de la femme exerce une fâcheuse influence sur leur progéniture.

La dégénérescence des familles aristocratiques est très controversée. Que de causes d'ailleurs peuvent y concourir ! Pour M. Devay, elle n'est point douteuse, et il l'attribue à la fréquence des alliances consanguines. La consanguinité, du reste, lui paraît, comme à M. Boudin, agir sous certain rapport à l'inverse, être l'antithèse de l'hérédité. Son opinion s'appuie d'une démonstration très spécieuse. M. Prosper Lucas mentionne les familles Colburn et Nougaret, héréditairement atteintes, l'une d'orteils et de doigts surnuméraires, l'autre d'héméralopie. Dans le principe, presque aucun des Colburn n'était épargné : 35 pour 1. A la seconde génération, le chiffre s'était abaissé à 14 ; à la troisième, à 3,75 ; de degré en degré, l'infirmité finit par disparaître. Même décroisssance pour les Nougaret : 2 pour 1, 2 pour 3, 1 pour 6, 1 pour 9, nombre stationnaire dans les cinquième et sixième générations.

Dans des conditions favorables, les reproductions morbides deviennent ainsi de moins en moins vivaces. Les mariages consanguins fécondent, au contraire, la puissance des vices héréditaires et amènent le dépérissement de la race. Moins les tempéraments sont similaires, plus s'effacent les éventualités de stérilité.

A ces considérations s'ajoute l'autorité de faits plus directs. Outre ceux ultérieurement recueillis ou empruntés aux diverses sources, l'auteur, dans ses statistiques précédentes, en avait réuni 121. De ces mariages, 6 avaient été contractés entre oncles et nièces, 3 entre tantes et petits-neveux, le reste entre germains et issus de germains. Sur la totalité, 16 ont été frappés de stérilité absolue et 6 par suite d'avortement, accident qui s'est montré dans 17 familles ; 4 ont engendré des scrofuleux, dont le plus âgé n'a pas dépassé quatorze ans, 3 des hydrocéphales également morts dans l'enfance, 5 des rejetons d'une constitution chétive.

Dix-sept fois, M. Devay a rencontré des doigts ou des orteils surnuméraires (polydactylie), deux fois les mêmes organes en moins (ectrodactylie), cinq fois des pieds bots équins-varus, deux fois le bec-de-lièvre, et chacun une fois, le *spina bifida*, l'épilepsie, la surdi-mutité et l'encéphalie.

Les exemples isolés témoignent de la fréquence des mêmes anomalies. M. Devay a vu une famille où l'abus des unions consanguines date de six générations. On y compte, sur 18 membres, tous pâles et bouffis, 2 épileptiques, 1 phthisique, 2 rachitiques, 3 scrofuleux. Fécondité languissante, vie courte. Le docteur Gubian montre à notre confrère

un anencéphale classé par M. Geoffroy Saint-Hilaire parmi les disencéphales. M. Devay, étant allé aux informations, découvre que ce monstre a pour père et mère des cousins germains. Il signale encore deux cas de polydactylie, un hypospadias, le panachement noir et blanc du vertex chez un enfant de douze ans, le retard de la dentition, circonstance confirmée par M. le docteur Ollier. Un célèbre jurisconsulte perd trois enfants d'hydrocéphalie. De quatorze enfants appartenant à un fabricant lyonnais, un seul a survécu, huit sont morts de convulsions en bas âge, les autres étaient culs-de-jatte, tuberculeux ou rachitiques.

M. Boinet connaît cinq idiots dans cinq familles différentes. M. Macario raconte que plusieurs membres d'une famille juive, opulente, ont des cécités et des hémiplégies congénitales; Latil de Rimécour a vu un *spina bifida.* A l'hospice des incurables de Lyon, le quart de la population proviendrait de mariages consanguins. Rilliet (de Genève), MM. Arthaud et Carrier (de Lyon), rangent la consanguinité parmi les causes actives des maladies tuberculeuses ou mentales.

Dans la vallée d'Aoste, en certains cantons suisses, dans nos départements des Alpes, dans des localités restreintes communiquant peu avec le dehors, chez ces races maudites que le soleil de la civilisation a presque fait disparaître : *cagots* des Pyrénées, *vaqueros* des Asturies, *colliberts* du bas Poitou, *marrans* ou *marrons* de l'Auvergne, *truands* ou *bohèmes*, dits aussi *calots* ou *collots*, *sarrasins*, *chizerots* et *burins* du Dauphiné, etc., parmi les esclaves américains, c'est-à-dire partout où règnent la promiscuité et les alliances consanguines, M. Devay présume que cette double circonstance concourt largement avec les autres causes locales à la prédominance des détériorations qu'on y observe.

On objecte les juifs. M. Devay avait déjà pensé que ce type n'avait pas, comme on le supposait, la perfection primitive, et que leur résistance aux agressions maladives provenait d'une sorte d'équilibre établi par leur dissémination et leur existence nomade. Les récentes données de MM. Boudin et Liebreich justifieraient cette manière de voir.

En somme, le bilan des infirmités qui précède semble mettre hors de doute leur disproportion avec les cas ordinaires. Elles seraient, pour nous servir d'un heureux rapprochement de M. Devay, *endémiques* dans les mariages consanguins, *sporadiques* dans les autres alliances. Avant de dire notre avis à ce sujet, examinons les arguments également puissants dont s'appuient les partisans des théories opposées.

D.

(*La suite au prochain numér*

PSYCHOLOGIE MORBIDE.

PRINCIPE ET CARACTÈRE DES HALLUCINATIONS : ANCIENNE DISCUSSION A LA SOCIÉTÉ MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE : MM. BUCHEZ, PEISSE, A. GARNIER, SANDRAS, BAILLARGER, BRIERRE DE BOISMONT, GERDY, H. DE CASTELNAU, BOURDIN, PARCHAPPE ET DELASIAUVE (suite et fin).

La *représentation mentale* ouvre en quelque sorte la série des hallucinations, dont elle est un diminutif très affaibli. Il en a été question souvent dans la discussion. Qu'on me permette, à son sujet, d'ajouter un mot. La sensation, ai-je dit, affecte réellement l'objectivité. Si je me figure cette réunion, chacun des membres, sous sa forme presque aérienne, m'apparaît à son rang : j'aperçois son attitude, ses gestes, le jeu de sa physionomie; j'entends ses paroles. Mais comment s'accomplit le phénomène ? Quelle cause suscite l'idée sensible ? Le mode est-il invariablement le même ?

A cet égard, les opinions émises accordent beaucoup à l'initiative volontaire. Cette influence, évidemment, n'est pas la seule. Les représentations qu'amène la recherche mentale, dont l'attention accroît l'intensité, s'imposent aussi d'elles-mêmes, automatiquement, par le mouvement fortuit de l'action cérébrale, circonstance commune, d'ailleurs, à toutes les idées et susceptible de servir de base à une division importante.

Maintenant, pourquoi la vivacité des images, des sons, des odeurs, des saveurs représentés reste-t-elle si au-dessous de l'hallucination ? Là est le secret de la nature. L'analogie, du moins, nous donne à certain degré la conviction, sinon la raison, de cette impuissance. On connaît l'expérience du bruit des artères auriculaires. Le vouloir le plus énergique ne saurait le rendre appréciable. Mais appuyez l'oreille sur la main, et le battement acquiert à l'instant une surprenante intensité. Qu'est-ce à dire, si ce n'est que les causes modificatrices des représentations sensoriales peuvent avoir leur origine autre part que dans l'exercice même des facultés ?

Dans les rêveries, dans les colloques avec soi-même, la représentation mentale joue un rôle saillant. C'est ici surtout qu'il importe de se bien pénétrer de ce que nous avons dit de la réaction instinctive et réciproque des sentiments et des idées, et de leur successibilité sur la scène intellectuelle. Un homme est à l'écart, la pensée n'a pas d'ali-

ment ; arrive une idée qui l'attire, et le travail mental commence. S'agit-il d'une lutte ! Les passions s'éveillent, et avec elles les idées afférentes. On a en face ses adversaires, à côté les témoins. On argumente, on réplique, on apostrophe, on atteste, on triomphe, on succombe. La même gradation s'observe pour les châteaux en Espagne.

Cette fascination dure jusqu'à ce que le cours des idées prenne spontanément une autre direction, cesse par épuisement, ou qu'une idée positive du dedans ou du dehors venant à l'interrompre et à permettre le contrôle, on redevienne ce qu'on était : « Gros-Jean comme devant. »

L'esprit ne saurait entrer en repos sans qu'un pareil état tende à se renouveler. On cède à la pente naturelle de sentiments que rien ne contre-balance, et, comme c'est le propre des sentiments d'évoquer, sans exclusion, tous les genres d'idées, celles par représentation à l'égal des autres, on s'explique fort bien la présence des manifestations objectives et l'interlocution qui en est la suite.

Avant le sommeil complet, on éprouve souvent une sorte de *somnolence* au milieu de laquelle se produisent des images fantastiques. Ces lueurs de flammes, ces flèches noires, ces silhouettes rapides et vaporeuses ont la plus grande analogie avec les tintements d'oreilles, les éblouissements vertigineux et ces vains corpuscules dont la vue est importunée. M. Baillarger a judicieusement remarqué qu'elles n'égaraient point l'appréciation. Elles résultent, en effet, trop évidemment d'une action extra-psychique pour que le moi, délivré par l'émotion et ne leur reconnaissant aucune réalité extérieure, songe à ne pas les rapporter à la torpeur dont la conscience est encore toute présente.

Mais arrivons au *rêve*, ce vrai champ des hallucinations. Combien ne s'est-on pas torturé pour inventer, de cette singulière anomalie morale, une interprétation plausible ? On a échoué pour avoir préventivement départi à l'imagination une fonction prépondérante. Quelle contradiction ! Toutes les facultés reposent dans un mystérieux engourdissement. L'imagination, devenue même leur antagoniste, aurait seule libre carrière pour ses écarts ! L'unité intellectuelle serait-elle donc brisée ? L'instinct y répugne ; et cependant presque personne n'hésite à accepter une monstruosité aussi révoltante. Qu'on s'étonne, dès lors, qu'au lieu de le dissiper, les théories, en se multipliant, aient rendu le chaos plus impénétrable !

La vérité est que, dans le sommeil, le pouvoir d'imaginer n'est pas moins enrayé que ceux de se souvenir, de juger, de raisonner, de vouloir, etc. Ailleurs, par conséquent, réside le principe des étranges

phénomènes du rêve. Il est dans le foyer même des idées qui les livre diversifiées à l'infini pour le nombre, la rapidité, l'intensité et la forme, selon la nature et la variété des incitations matérielles et morales.

Moyennant ce déplacement de perspective, tout se simplifie, s'harmonise, prend son cadre rationnel. La sphère de l'inconnu se rétrécit; en un mot, là où était l'ombre, la lumière luit dans le cercle accessible à l'observation.

Voyez : l'assoupissement a envahi l'âme et les sens. Mais le foyer des idées n'a pas perdu la propriété de s'agiter. Sous une condition propice, excitation cérébrale, turgescence vasculaire faisant en quelque sorte pour elles l'office de l'induration pulmonaire, à l'égard du retentissement vocal, les idées sensibles, remuées et amplifiées, vont, à travers les ténèbres qui l'environnent, solliciter le principe intime.

Quelle part prend celui-ci aux opérations ? Sans vouloir approfondir un mystère inabordable, on peut du moins la supposer pénible et incertaine. Le moi, dans son automatisme, subit les sensations plus qu'il ne les forme, assiste plus qu'il ne concourt à leurs combinaisons fortuites et aux mouvements organiques déterminés par le jeu réciproque des sentiments et des idées. Le rêve, dès lors, est compris avec ses intuitions fugitives, ses notes disparates, et ses associations fantastiques qui, des temps, des lieux, des choses font, en l'absence d'un contrôle efficace, le plus échevelé pêle-mêle (1).

La fréquente reproduction de nos préoccupations dans le rêve a paru un signe d'activité intellectuelle. Mais des idées toujours prêtes à surgir n'ont-elles pas la chance d'être agitées les premières ?

On dit aussi que, parfois, l'élaboration mentale atteint la perfection de la veille : certains écrivains rêvent de beaux discours. Pour nous, cette prétendue perfection a été exagérée ; on répète uniquement des thèses plus ou moins longtemps méditées auxquelles se greffent d'aventure des idées qui n'avaient point sailli. La conception, d'ailleurs, toujours réduite à une perception vague et transitoire, traversée par mille impressions disparates et manquant du sceau du moi, ne laisse, après elle, que d'incertaines réminiscences.

On s'apprécierait, enfin, rêvant. Ce commencement de réflexion, insuffisante, le plus souvent, pour rompre le charme, s'observe en

(1) Ces créations hétérogènes ont paru un produit de l'imagination, une preuve de son pouvoir ; mais nous l'avons vu, elles se forment automatiquement, et leur étrangeté tient non-seulement au hasard des rencontres qui les accrochent en quelque sorte, mais à l'état morbide qui en dénature la physionomie, comme à travers certains prismes, les plus simples objets affectent des aspects monstrueux ou gigantesques.

effet quelquefois. On la rencontre dans d'autres états plus ou moins analogues par l'engourdissement. Il n'est pas rare que les preneurs de hachisch, surtout quand ils ont fortement conçu le dessein de s'examiner, aient cette conscience. Mais, indice de réveil intellectuel ou seulement de souvenance, qu'en inférer ? En quoi contrarie-t-elle la fortuité des scènes ? N'est-elle pas, au contraire, la plus flagrante preuve de leur indépendance et de la passivité du moi ?

Le rêve rompt fréquemment le sommeil par les émotions qu'il provoque. Dans ce cas, le passage de l'illusion à la vérité n'est pas immédiat ; on reste un moment sous le coup des impressions produites. Mais insensiblement les vestiges des fantômes s'évanouissent à la lumière croissante des idées positives.

Ainsi se résout, grâce à une donnée toute simple, ce formidable problème du rêve, resté debout en dépit des plus savantes élucubrations !

Maintenant, si, des états que nous venons d'examiner, nous passons aux *maladies mentales*, elles nous fourniront, à leur tour, l'occasion de réitérer les mêmes constatations.

Dans la manie, les hallucinations sont rares et généralement sans importance. Georget avait déjà fait cette remarque. Cette affection ayant pour caractère essentiel la difficulté d'association des idées, on ne voit, dans une telle condition, rien qui fasse supposer une modification capable de fomenter de fausses sensations. S'il s'en produit quelques-unes, elles se perdent dans le torrent des autres symptômes, et n'ont de résultat un peu appréciable que dans les exaltations où l'incohérence est moins évidente. On ne saurait, du reste, les considérer comme une émanation du principe intelligent soumis lui-même à l'instabilité d'idées qu'il ne peut fixer.

La débilité physique et morale de la démence est, pour ainsi dire, incompatible avec les hallucinations. Aussi ne s'y montrent-elles guère que lorsque cette forme vient compliquer un délire perceptif ; et, alors, elles vont de plus en plus s'effaçant et perdant leur empire.

Mais, il est d'autres variétés délirantes dont ces phénomènes constituent l'un des principaux caractères. Telles sont notamment la stupidité, la congestion épileptique, les folies ébrieuse, saturnine, hachischienne, etc.

A beaucoup d'égards, ces diverses formes sont comparables au rêve, ayant pour fond commun l'engourdissement, la confusion, le chaos. L'obscurité mentale domine. Sous le voile qui l'oppresse, la pensée est inerte, obscure, nulle. Malgré ce qu'elles ont de saillant, les halluci-

nations ne viennent qu'en rang secondaire, simples épiphénomènes, éclairs sillonnant le nuage, jaillissant au hasard, lentes, précipitées, vagues, incohérentes comme autant de notes détachées d'un clavier touché à l'aventure. La réaction qu'elles provoquent est comme elles aveugle, désordonnée, intermittente. Dans les intervalles, l'hébétude persiste, plus ou moins nuancée du ressentiment des impressions éprouvées.

L'imagination proprement dite n'entre visiblement pour rien dans la formation d'un pareil état : tout se passe dans le foyer des idées auquel l'obtusion crée une condition exceptionnelle, éminemment favorable au travail hallucinatoire. C'est du plus pur automatisme.

Dans l'*extase*, sauf de curieuses particularités, il est possible encore de reconnaître aux hallucinations une semblable origine. Pour nous, vous le savez, messieurs, cet état, diversement apprécié, dépendrait d'une sorte d'éréthisme nerveux, pouvant du simple ravissement s'élever par de nombreux degrés intermédiaires jusqu'à la rigidité cataleptique. Trop violent, le spasme, dans cette variété suprême, abolit toute manifestation morale au profit de la contraction tétanique des muscles. Les formes moyennes, par les entraves apportées à l'exercice mental, offrent, avec les précédents états, la plus parfaite analogie. Mais, dans les manies légères, où la tension entraîne l'action intellectuelle sans l'opprimer, il faut, à l'égard des scènes féeriques, faire le départ de ce qui revient à la pensée et de ce qui est le résultat forcé de l'érection nerveuse.

Figurez-vous un membre se roidissant. La volonté n'y peut rien et l'attention est obligée de suivre le phénomène. L'influx extatique n'agit pas moins fatalement sur le foyer des idées, d'où procèdent ces fascinations, auxquelles l'esprit résiste d'autant moins qu'elles revêtent en général des couleurs voluptueuses et mystiques.

Jusqu'ici les hallucinations nous sont apparues comme des accidents morbides, divers, incertains au milieu d'autres symptômes (1). Dans les *monomanies*, où il nous reste à les examiner, soit qu'elles dérivent des convictions maladives, ou qu'elles en forment la base, elles présentent un caractère très différent. Particulières, tenaces, circonscrites quelquefois à un seul sens, non-seulement elles reviennent à

(1) Nous avons, dans cette énumération des espèces mentales, omis les pseudo-monomanies. On verra, dans la description que nous en donnerons prochainement, que les hallucinations figurent fréquemment dans le cortége symptomatique de cette fascination pathologique et y exercent sur les déterminations une influence prépondérante.

peu près identiques avec elles-mêmes, mais, dans la sphère d'irradiation qui leur est propre, elles exercent sur les sensations, les croyances, et partant sur la conduite et les discours, une action directe, logique et souvent irrésistible.

Cette distinction, toutefois, importante au point de vue pathologique, équivaut-elle psychiquement à une différence correspondante ? L'hallucination primitive est incontestablement due à une modification spéciale du foyer des idées. Elle surgit, en effet, inopinément, et s'impose au jugement, rompant les préoccupations les plus fortes, et bravant toutes les diversions. Son isolement, sa fixité laissant présumer une susceptibilité locale et persévérante, n'ôtent donc rien à sa nature automatique.

Dans le second cas, l'aptitude est encore la même. Seulement l'agent moteur est d'un ordre spécial. Au lieu de causes aveugles suscitant fatidiquement ou des notes désordonnées, ou une note toujours pareille, ce sont des sentiments ou des croyances qui, en conformité d'une sorte de propriété élective, évoquent avec énergie des idées sensibles similaires, que l'habitude, d'ailleurs, en les perpétuant, finit par amener aux conditions de fortuité des premières.

En somme, messieurs, nous l'avons vu, les phénomènes *perception*, *conception*, *hallucination*, sont identiques ou divers, suivant qu'on les envisage dans leurs rapports avec le moi, ou dans leurs circonstances respectives. Quant aux hallucinations en particulier, tantôt subordonnées, comme symptômes vagues, mobiles, incohérents, à un état plus général, tantôt fixes, partielles et supports des idées délirantes, d'autres fois partielles aussi, mais liées à un état monomaniaque ; cette triplicité de caractère, bien que pathologiquement n'altérant point leur essence, n'en motive pas moins une division d'un haut intérêt pratique.

A ces développements, trop longs déjà, pourrait s'arrêter notre examen. Mais on a soulevé accessoirement deux questions, sur lesquelles je réclame de votre indulgence la permission d'ajouter en terminant quelques mots. Voici deux questions : Y a-t-il des hallucinations physiologiques ? L'hallucination est-elle compatible avec la raison ?

Personnellement, nous ne connaissons pas d'exemples dus ostensiblement à une influence normale. D'un autre côté, empruntés au passé des âges, d'une vérification dès lors difficile, les faits allégués n'ont peut-être pas, pour la plupart, une authenticité désirable. Est-ce une raison, néanmoins, pour arriver avec nos collègues, MM. Baillarger et de Castelnau, à une négation absolue ?

Nous n'oserions pousser la théorie aussi loin. Quand, en tant de

genres, on voit un exercice soutenu développer à un degré prodigieux les facultés du corps et de l'âme, on doit hésiter, ce semble, avant d'assigner des bornes trop étroites à la puissance des élans conceptifs et des aspirations contemplatives.

Sans préjuger d'une solution pour laquelle manquent encore des éléments suffisants, nous croyons, du reste, qu'à l'aide d'une distinction, il est possible, sinon de concilier les opinions opposées, au moins d'établir entre elles un trait d'union suspensif.

Beaucoup de ces cas réputés hallucinations appartiennent à la catégorie des intuitions et des inspirations. D'après ce que nous avons dit de l'étroit rapport des sentiments et des idées, ces états, si bizarres en apparence, n'ont rien de vraiment extraordinaire. Ils sont, sous une autre forme, le pendant des châteaux en Espagne. Secondée par la méditation, la propension mystique fomente les colloques intimes, les communications mystérieuses. On est pénétré, transformé, transporté par des pensées inusitées qu'on sent germer en soi, par d'indicibles émotions et d'ardents désirs qu'on reporte naturellement à une source supérieure. La voie des sens est étrangère à ces échanges; les visions, les paroles sont mentales. De leur aveu même, enfin, c'est un souffle invisible, qui suscite et féconde intérieurement l'enthousiasme des illuminés. La foi ou la superstition donne ensuite un corps à ces chimères (1).

Chez d'autres contemplatifs, s'ajoutant à l'état que nous venons de décrire, l'extase vient mêler les hallucinations au mouvement suractif des idées et des représentations sensoriales. A la rigueur, la modification nerveuse pourrait alors être interprétée comme morbide, mais les phénomènes anormaux sont si accidentels, leur durée est habituellement si passagère; sans action sur la santé physique, ils ont, surtout quand ils s'harmonisent avec les préventions habituelles, si peu d'empire sur les hautes manifestations de la pensée et la libre volonté dans les actes de la vie, qu'on a dû souvent, et qu'on peut encore se méprendre ou différer sur la manière de qualifier leur origine.

Tout en gardant une prudente réserve, on peut donc ne pas systématiquement rejeter les témoignages de l'histoire (2).

Quant au pouvoir des hallucinations sur la raison, personne, à la vérité, ne conteste que certains individus apprécient ce qu'ils éprouvent. Des exemples ont été cités; on en rencontre communément.

(1) Ces conceptions mystiques équivalent aux hallucinations psychiques de MM. Baillarger et Maury.

(2) Ceci abonde dans le sens de M. Brierre de Boismont.

L'expérience du phénomène, s'il est isolé, devient même un contrepoids qui, neutralisant ou retardant la croyance, en prévient l'extension et les ravages. Mais on s'est demandé si la foi ajoutée à la réalité des impressions fausses, impliquait fatalement la preuve de la perte de la raison.

Il est clair qu'on a eu en vue les faits historiques. Aussi M. de Castelnau, qui tient pour l'affirmative, est-il d'avis que les personnages transmis par ces relations étaient ou des jongleurs ou des fous.

Nécessité, pourtant, est de se comprendre. Ce mot *raison* est très élastique. Est-ce une faculté ou un résultat ? Et si tout échec à cette virtualité indéfinie est une marque de dérangement mental, que d'insensés dans ce monde où abondent les erreurs grossières !

Mais cette conclusion extrême comporte des tempéraments. *Déraison* et *folie* ne sont pas synonymes. L'erreur sur un point n'indique pas toujours une lésion générale que démentirait l'admission du délire partiel. On ne se contredit que parce que, dans le fonctionnement intellectuel, on méconnaît une distinction par nous signalée déjà en plusieurs circonstances : le rôle des facultés qui opèrent et celui des mobiles, sentiments ou idées, qui les mettent en jeu. Quant à la raison, elle n'est autre chose qu'un type de convention, plus ou moins variable, auquel on compare la manière usuelle dont s'accomplit ce travail.

De ce qu'un sentiment exagéré, une conviction erronée, une hallucination s'impose au moi, il ne s'ensuit pas que le principe du jugement soit altéré lui-même, et qu'on voie ou agisse de travers en ce qui touche aux mobiles sains. La gravité et les circonstances de la méprise doivent dès lors décider de son degré d'importance, ou, si l'on veut, de la somme de folie.

Or, dans les cas controversés, on se trouve en face d'une cause et d'une croyance dont tout concourt à atténuer la valeur : un tempérament enthousiaste, des habitudes ascétiques, les mœurs et les crédulités publiques.

La croyance, à mon sens, n'a pas le caractère délimitatif qu'on lui attribue. M. Baillarger, surtout, s'en est appuyé pour motiver une division des hallucinations *avec* ou *sans folie*. Je ne sais quelle est, au fond, la pensée de notre collègue. Mais, envisagée pathologiquement, cette distinction ne me paraît pas fondée. De deux pneumonies, l'une s'accompagne d'accidents ataxiques, l'autre en est exempte : la complication ne détruit pas le signe commun, phlegmasie pulmonaire. De même l'hallucination est l'hallucination, que le malade en soit dupe ou s'en gare.

Sans doute, la conséquence n'est pas indifférente, puisque celui qui est assez heureux pour apprécier et dominer l'impression fatale peut conserver sa liberté, jouir de ses biens, diriger ses affaires, et opposer même une digue à son envahissement maladif, tandis que le pauvre fou qu'elle subjugue perd à la fois tous ces avantages. Il n'en est pas moins vrai que la croyance n'est qu'un incident, quelque chose d'aléatoire subordonné aux plus nombreuses influences de constitution, de propension morale, d'éducation, de cordes remuées, de milieu ambiant, de prospérité ou d'infortune, etc.

En fait, d'ailleurs, les manifestations hallucinatoires présentent rarement les oppositions tranchées mentionnées par M. Baillarger. Ceux qui maîtrisent le mieux leurs sensations, conviennent eux-mêmes, s'ils sont sincères, que, sous leur domination, ils se sentent fléchir, qu'ils ont des moments d'égarement, et qu'ils ont besoin de ramasser toute leur énergie pour équilibrer l'impulsion.

D'un autre côté, parmi ceux qui cèdent, combien de diversités! S'il en est, en effet, qui accordent une foi robuste, opiniâtre, aux plus phénoménales monstruosités, d'autres sont moins fermes dans leurs convictions. Tel croit un jour et doute le lendemain ; il se sermonne lui-même. Celui-ci résiste au raisonnement, à l'intimidation ; celui-là, plus accessible, tient compte des remontrances et en éprouve un allégement plus ou moins durable et quelquefois définitif. D'autres, entre diverses fascinations, distinguent les unes et se trompent sur les autres. Comment parquer tous ces cas dans votre double catégorie ? Comment s'expliquer tant de fluctuations, à moins d'isoler la cause du phénomène ; et, puisque *raison* il y a, prenant la raison pour juge, de la mettre aux prises avec un problème incessant offrant à la solution des faces changeantes, obscures et suspectes ?

Pour ces derniers points, comme pour le reste, les plus sûres lumières, on le voit, sont celles de l'observation. Si elles nous montrent qu'on ne doit pas, à priori, rejeter du domaine physiologique des faits remarquables inscrits dans la conscience de tous, elles nous apprennent aussi qu'au point de vue de la folie et de la raison, aucune démarcation précise et utile ne saurait être tracée entre les hallucinations, dont les effets sur les sentiments et les idées sont essentiellement mobiles et variables. Chaque cas, en conséquence, veut être étudié à part, dans ses origines, dans ses symptômes, dans sa marche, dans ses tendances, seules voies ouvertes aux indications thérapeutiques et légales. Car, si le libre arbitre du malade fournit à l'action médicale un point d'appui important, cela n'empêche, dans une foule de cas, ni la nécessité ni

l'identité du traitement, de même que la lucidité et le calme antérieurs ne constituent point des garanties suffisantes contre une fâcheuse et plus ou moins prochaine transformation.

Malgré nos efforts pour être court, nous avons parcouru un cercle étendu ; c'est que les éléments de la question sont multipliés, et qu'en négliger d'essentiels peut-être eût inévitablement éloigné les chances d'une solution exacte. La Société, que je remercie de m'avoir accordé une si bienveillante attention, me pardonnera, j'espère, d'avoir ainsi suivi les prescriptions absolues de la logique qui recommande de s'appuyer, dans la recherche de la vérité, sur la plus large enquête possible.

DELASIAUVE.

EXAMEN DU NON-RESTRAINT,

Par M. le docteur Casimir PINEL (1),
Directeur de la maison de santé de Saint-James, près Paris.

(SUITE ET FIN.)

§ V. — *Conclusion.*

Nous avons esquissé d'une manière très sommaire, mais nous l'espérons très exacte, l'état de la science mentale avant la publication du livre de M. Conolly ; nous avons montré qu'en France on était entré, dès le dernier siècle, dans une voie féconde de réformes ; que les moyens restrictifs n'avaient jamais été donnés pour règle et convertis en principe ; que leur application était rare, et ne s'étendait qu'aux cas exceptionnels où la prudence et la sécurité commune en faisaient une nécessité ; nous avons analysé avec un soin impartial la partie de l'ouvrage de M. Conolly où cet éminent spécialiste expose ses idées fondamentales, et indique les applications faites en Angleterre du *new system.* En applaudissant à la destruction du vieux régime des humides cachots, des fers et des menottes, si longtemps maintenu chez nos voisins ; en louant, à bon droit, M. Conolly d'une courageuse initiative qui fut un bienfait pour son pays, et qui restera une gloire pour lui-même, nous avons dû toutefois faire éva[illegible]r le mirage de nouveauté dont il entoure à tort ces méritantes a[illegible]ati[illegible]. Dans un parallèle entre la doctrine française et le non-[illegible] prouvé péremptoirement que l'honorable m[illegible]

(1) Voyez pages 25, 51, 134, 198, 262.

aucun titre sérieux à se croire le promoteur d'une ère naissante ; que sa théorie, sévèrement envisagée, n'était qu'une modification peu praticable et une exagération imprévoyante des réformes logiques, conséquentes et judicieuses opérées par Pinel et ses élèves ; nous avons, il nous semble, rendu palpable qu'il était difficile, parfois même impossible, toujours téméraire, peu rationnel et peu médical, d'appliquer le non-restraint dans ses conditions absolues ; nous avons tiré de nos expérimentations personnelles des exemples où la camisole et autres agents coercitifs étaient devenus des auxiliaires indispensables de l'action disciplinaire et médicale ; où nul autre moyen n'aurait pu s'y substituer charitablement, avec une égale efficacité. Nous avons, dans l'appréciation des détails mêmes d'application, déduit, d'évidence pratique, que les chambres matelassées anglaises, loin d'être supérieures en avantages à nos procédés français, les surpassaient seulement en inconvénients, que ces réclusions ne sauraient convenir qu'aux crises des aliénations passagères ; qu'elles transgressaient les lois d'une bonne hygiène ; que si la douceur et la bienveillance étaient un devoir pour le médecin d'aliénés, il ne pouvait toutefois rester désarmé contre les situations impérieuses et les caractères incoercibles ; que la discipline périrait bientôt, au grand préjudice des malades, si le médecin ne savait déployer à propos une énergie inflexible, et, en même temps que la confiance, se concilier le respect ; nous avons rejeté comme vaine la crainte qui porte à supposer que l'usage de la camisole doit en produire inévitablement l'abus, grâce à la tendance des subalternes que le devoir rebute, pour lesquels la souffrance s'oublie, et qui trouvent ainsi un moyen commode de se délivrer des soins et des inquiétudes de la surveillance. Comme si un gardien pouvait, dans nos asiles, mettre à un aliéné la camisole sans l'ordre exprès du médecin ! Tout en éloignant de nous avec un extrême scrupule les engouements de nationalité, nous avons établi sans réplique, à ce qu'il nous paraît, que l'organisation des établissements français a réellement pour bases les meilleurs principes, et que les imperfections accidentelles qui s'y rencontrent ne tiennent ni à la fausseté du point de départ doctrinal, ni à l'insuffisance de la science et des procédés qu'elle met en œuvre, mais à des obstacles matériels, à des difficultés locales, dont le zèle le plus éclairé ne peut qu'amoindrir les inconvénients ; nous avons, chemin faisant, remarqué que le docteur Conolly lui-même, entraîné par une logique invincible et la pression d'irrésistibles nécessités, était contraint de mitiger, en pratique, l'absolutisme du principe sur lequel s'appuie le non-restraint ; que d'ailleurs dans son système, l'hygiène a

le principal rôle; réalisant ainsi partiellement par le choix et le grand nombre des gardiens, l'actif contrôle des hommes de l'art et la généralisation du bien-être, l'idéal qu'ont tracé Pinel, Esquirol et leurs successeurs; mais que, malgré cette part large et utile, faite à l'action hygiénique, on peut voir, en interrogeant les statistiques, que le nombre des guérisons est inférieur dans les asiles où son système a été rigoureusement appliqué à celui des asiles où il n'a point prévalu; nous avons, dans une récapitulation des opinions émises en France sur le non-restraint system, trouvé pour nos idées de nombreux appuis dans les considérations spéciales émises par nos si distingués collègues MM. Falret, Brierre de Boismont, Guislain, Billod, Morel, Girard de Cailleux, Aubanel, David Richard, Delasiauve, etc., qui tous, à leur point de vue particulier, ont fortifié à l'avance et implicitement notre propre manière de voir de leur imposant suffrage; enfin, de l'étude des travaux pratiques des médecins anglais, relativement au *new system*, nous avons pu tirer cette solution inattendue que les spécialistes d'outre-Manche étaient en majorité partisans d'une contrainte conditionnelle.

Le terrain ainsi parcouru devait rendre nos conclusions plus sûres; il les a rendues aussi plus faciles, puisque, par la réunion des faits et le choix des preuves, nous avons écarté de nous le soupçon de partialité. Toutefois, en rétablissant les situations respectives, en ne permettant pas qu'on glorifie outre mesure un système imparfait dans le principe qu'il proclame, et qui n'a de valeur que par les applications hygiéniques qui en atténuent la rigueur, ou plutôt encore qui arrive à ne faire de ce principe qu'une enseigne décevante et une prétention mal fondée, nous n'avons pas cru, un seul instant, que le dernier mot eût été dit en France, quant aux règles qui président au traitement disciplinaire des aliénés.

S'attaquer à la méthode anglaise, comme excessive au fond et très souvent inapplicable dans la forme, rehausser, par contre, les coutumes françaises, moins absolues et plus logiques, ce n'est pas conclure, en effet, que ces coutumes aient épuisé toutes les améliorations que la charité sociale doit poursuivre; ce n'est pas en induire qu'il faille s'arrêter, et poser, à ce point de vue, une borne aux progrès humanitaires et scientifiques. Telle n'est point notre pensée: si bonne que soit une organisation, elle est susceptible encore de s' [illegible] tion en appelle une autre!

Nous jugeons possible et même né[illegible] des aliénés de salutaires adoucissemen[illegible]

faut agir, agir sans cesse pour diminuer leurs souffrances, rappeler, autant que possible, et par tous les moyens que donne l'étude et que multiplie le dévouement, leur raison égarée pour les rendre à leur famille où ils laissent le deuil, à la société où ils laissent le vide ; mais nous savons aussi qu'il n'est point suffisant de vouloir le bien pour le faire ni le progrès pour l'accomplir, et qu'on dépasse fréquemment le but par une fausse appréciation des moyens qui y conduisent. C'est ainsi qu'on s'expose, par une philanthropie peu réfléchie, à nuire aux aliénés dont on désire améliorer le sort, et qu'entraîné par le vain espoir de détruire d'apparents abus, on se lance dans le vaste champ des témérités.

Plein d'enthousiasme pour une liberté quasi sans limites (liberté dont ne sauraient pas toujours user convenablement les gens raisonnables), on se montre enclin à laisser *quand même* à tous les fous l'entier usage de leurs mouvements, sans s'inquiéter de savoir si cette condition d'indépendance ne crée pas un danger constant pour leur sécurité propre et pour celle d'autrui. Et comme une idée fausse engendre de nouvelles erreurs par voie naturelle de conséquence, on va, de sophisme en sophisme, jusqu'à rêver la fermeture des asiles, remplacés par des colonies analogues à celle de Gheel ; outre-passant les possibilités légitimes, on veut donner, bon gré mal gré, une valeur économique au travail des aliénés ; on ne se demande point si le travail agricole et manuel, utile et salutaire pour les malades pauvres et sans culture intellectuelle, peut être indistinctement généralisé ; si, poussé jusqu'à l'exploitation, il n'est pas de nature à altérer ou à affaiblir leur constitution, souvent aussi morbidement atteinte que leur intelligence ; s'il est dans les goûts de tous, dans leurs aptitudes et leurs anciennes habitudes professionnelles ; si ces occupations, excellentes en soi, alors qu'elles sont désirées par les malades, ne leur deviennent pas préjudiciables quand elles contrarient des délicatesses d'éducation et suscitent des antipathies ; en un mot, lorsqu'elles sont imposées au lieu d'être réclamées.

On a fait, à tort selon nous, grand bruit des cottages et des chalets isolés, car la surveillance y est incommode, les soins douteux, l'action thérapeutique difficile ou à peu près nulle.

Afin, dit-on, de ne point impressionner les malades d'une manière fâcheuse, on néglige les précautions que prescrit la plus vulgaire expérience. On répudie les barreaux, les grilles, les serrures, les verrous, les murs, toute espèce d'entraves. Bientôt, peut-être, de réforme en réforme, finira-t-on par supprimer les portes, les persiennes, les croi-

sées, toujours dans l'intention de convaincre les aliénés qu'ils sont libres, et que la contrainte, sous toutes les formes, est bannie des asiles spéciaux.

Ces établissements, pour peu qu'une telle pente fût suivie, deviendraient des résidences si confortables, que les aliénés, rendus à la raison, auraient à regretter de l'avoir recouvrée et d'échanger l'asile contre le foyer domestique.

A parler sérieusement, cet entraînement systématique ne pourrait se maintenir sans ôter au traitement médical et direct toute chance d'efficacité. Ce serait du repos, de l'agrément, du bien-être ; ce ne serait plus de la thérapeutique mentale, ce ne serait plus de la guérison. Par bonheur, des hommes fortement posés dans l'administration et la science, ont compris qu'il est une limite qu'on doit atteindre et non franchir, et qu'au lieu de marcher hâtivement et aveuglément dans des routes inconnues, supposées les voies du progrès, la prudence exigeait qu'on ne s'y aventurât qu'à pas comptés, après s'être préalablement assuré qu'elles sont praticables.

Les asiles spéciaux comptent naturellement parmi les premiers éléments d'action curative. Sans leur secours, tous les autres moyens n'auraient plus ni garantie ni vertu. Il est donc nécessaire d'en créer de nouveaux qui puissent complétement répondre à leur destination essentielle, sous le triple rapport matériel, hygiénique et médical.

C'est dans le monde une idée accréditée que la folie n'est point curable ; des gens de mérite, des médecins même la partagent ; ce qui explique suffisamment la résistance qu'opposent des administrations départementales à la formation de nouveaux asiles.

Très évidemment si cette croyance à l'incurabilité de la folie était vraie, l'organisation actuelle serait brisée dans sa base. On pourrait, réalisant une énorme économie, se borner à l'édification de simples hospices, où les aliénés seraient casernés. Réduction des trois quarts sur le service médical, réduction proportionnée sur les dépenses de traitement, tel serait le résultat de cette situation ; mais une pareille erreur est-elle soutenable, et mérite-t-elle d'être refutée ?

Nous venons de dire incidemment un mot de nos asiles d'aliénés, et il nous est impossible de ne point exprimer ici et des regrets et des vœux, quant aux créations nouvelles projetées dans le département de la Seine. Des regrets d'abord de voir, au sein de la commission présidée par un magistrat d'un si grand mérite et de vues si hautes, l'élément médical spécial insuffisamment représenté. En effet, malgré l'autorité légitime qui s'attache à l'expérience et aux opinions

de notre savant confrère, le docteur Girard de Cailleux ; malgré la confiance qu'inspirent les lumières de l'ancien et respectable doyen de la Faculté, on ne peut reconnaître que les hommes aussi recommandables qu'éminents dont se compose cette commission, n'ont aucune des connaissances directes et pratiques, exigibles en semblable circonstance, et qu'on aurait dû, tout en utilisant le concours de leur savoir, leur adjoindre plusieurs des médecins aliénistes des asiles de la Seine.

Des vœux ensuite pour l'édification future de nouveaux établissements d'aliénés, c'est-à-dire pour que le programme de M. Haussmann et le rapport de M. Barrot deviennent, quant à la plupart des points qu'ils signalent, des faits accomplis.

Mais comment cette œuvre d'une philanthropie si élevée, d'une nécessité si urgente, qui doit devenir l'un des honneurs de la capitale du monde civilisé, où déjà tant de grandes, belles et dispendieuses choses ont été réalisées sous l'inspiration puissante de son infatigable édile, comment cette œuvre arriverait-elle à exécution, si l'on s'arrêtait devant une question d'argent ; question bien chétive assurément, quand on la compare aux bienfaits humanitaires et moraux dont elle est appelée à décider.

Doit-on craindre les sacrifices quand, d'une part, ces sacrifices sont indispensables, et que, d'autre part, il s'agit d'une création féconde destinée à servir de modèle et d'exemple, tout à fait digne, en un mot, du pays qui fut le berceau de la science mentale régénérée ?

Mais les dépenses elles-mêmes ne sont pas tout. Il faut qu'elles servent à l'application de mesures judicieuses, d'un plan bien conçu ; qu'on sache faire choix de lieux avantageusement situés, où les emplacements soient vastes, l'air libre, la lumière facile, l'eau abondante ; dont les abords soient calmes, dégagés d'établissements nuisibles, de foyers miasmatiques, d'habitations incommodes ; d'un sol enfin salubre, d'aspect riant, planté d'arbres ombreux, et lui-même propre à la culture.

Ces conditions ne sauraient être éludées. Elles font partie, au reste, du programme préfectoral. Mais comment seraient-elles remplies si la ferme Sainte-Anne devait servir, comme on l'assure, à la fondation de l'asile clinique ? Un sol sur carrière, sans verdure, sans arbres, sans ombrages, mal exposé, voisin de la Bièvre ; une population ouvrière nombreuse ; des cabarets, des guinguettes ; divers établissements malsains et bruyants, tels seraient les désavantages les plus sensibles de ce choix essentiellement défectueux. Il s'agirait, dit-on encore, de réunir dans cet asile clinique 600 malades des deux sexes, répartis entre

deux services médicaux. Or, comment un médecin d'aliénés pourrait-il avec fruit donner des soins à 300 malades atteints pour la plupart de folie aiguë ? Comment les leçons ainsi faites pourraient-elles profiter scientifiquement aux élèves ? 100 malades pour chaque service seraient un chiffre plus que suffisant ; car il ne faut demander au zèle que ce qu'il peut donner.

Nous nous arrêtons : cette question incidente est grave et elle exige des développements que nous devons réserver pour un article spécial, afin de ne pas sortir de notre cadre ni retarder plus longtemps nos conclusions, à l'égard du *non-restraint.*

En résumé, par le parallèle établi dans ce court opuscule, entre les méthodes anglaise et française, et leurs procédés respectifs, il est aisé d'apprécier leur valeur réciproque, de reconnaître à certains égards leur analogie et de déterminer leurs différences.

Suppression permanente et absolue de toute entrave, quels que puissent être l'espèce et le genre de l'aliénation, voilà théoriquement le système de M. Conolly. User de la contrainte lorsqu'elle est médicalement et disciplinairement indispensable ; reconnaître qu'il est des cas où il est impossible de s'en passer, et tenir pour souverainement illogique qu'un surcroît de précaution prescrit par l'autorité médicale, et protégé par une active surveillance, puisse jamais devenir nuisible, voilà le système français.

Qu'en règle générale, nous désirions qu'on laisse aux aliénés, dans leurs mouvements et leurs actions, toute la liberté compatible avec leur état mental, le soin de leur sûreté personnelle et la sécurité commune, qui en peut douter ? Mais en rendant les contours de ce cercle aussi larges que possible, nous acceptons, quand le veut la nécessité, une contrainte temporaire, humaine et sage, exercée à l'égard des aliénés comme moyen préventif, répressif et curatif tout à la fois. L'humanité, la justice et la philanthropie, la bonté, la douceur, la pitié et le dévouement sont les vertus à demander à ceux qui les soignent. Mais est-ce sortir de ces qualités honorables, que d'en tirer cette fermeté intelligente qui sait user exceptionnellement de la contrainte, des réprimandes, et même des punitions, envers les caractères indomptables et les organisations perverses ?

Le bien est entre les extrêmes, et tout principe qui n'admet pas d'exception se condamne d'avance. M. Conolly et ses adhérents plient les faits à leur théorie, au lieu de baser cette théorie sur l'expérience. Nos aliénistes, au contraire, prennent conseil des circonstances et rejettent ce qu'infirme l'observation.

Que quelques esprits faciles à l'enthousiasme, nous supposent dépassés dans cette rivalité de bienfaisance, c'est un compte à régler entre leur discernement et la vérité. Dans notre conviction que nos lecteurs partageront sans doute, la comparaison n'est pas à craindre pour la France, et, malgré de louables efforts et de réels progrès, l'Angleterre, qui avait des chaînes et des loges en 1839, n'a peut-être pas, dans l'organisation de ses établissements spéciaux et dans le traitement médical de la folie, réussi encore à nous égaler.

MÉDECINE LÉGALE.

RESPONSABILITÉ DES MÉDECINS ALIÉNISTES,

Par M. DELASIAUVE.

Ainsi que nous l'avions promis, nous avons fait des recherches sur le point de droit soulevé dans notre dernier numéro ; malheureusement, elles ont été infructueuses. Aucun traité, aucun jurisconsulte n'a pu nous venir en aide. Serait-ce que la sauvegarde de l'autorisation ne nous concernerait pas? Plus vraisemblablement le litige ne s'est pas présenté ou a été prévenu. L'analogie, dès lors, reste seule pour décider la question. Voyons si, par son principe et ses motifs, la dérogation établie par la loi nous est applicable.

Un mot, toutefois, avant d'entamer cet examen. Plusieurs journaux ont reproduit notre article, et nous en remercions leurs directeurs. Seulement l'un d'entre eux a accompagné cette reproduction de critiques presque vives, qui nécessitent de notre part une courte explication. Le savant rédacteur de la *France médicale* condamne nos présomptions si réservées en faveur de notre collègue actionné. Enflammé sans doute par une récente campagne contre nos immunités professionnelles (1), il n'a point voulu s'arrêter en chemin. Le droit commun partout et toujours : telle est sa devise.

Le droit commun ! belle sentence, vite prononcée et de nature à émouvoir les oreilles généreuses. Mais ici n'aurait-elle point de libéral que l'apparence ? Le sage, dit-on, tourne sept fois sa langue dans sa bouche avant de parler. Si M. Roubaud eût tourné sept fois son idée dans sa tête, nous doutons qu'il l'eût exprimée. Dans son entraînement, il nous semble s'être heurté contre un écueil qu'il n'avait point

(1) *France médicale* (19 septembre). On disait jadis : « Plus royaliste que le roi. » M. Roubaud se montre à l'égard des médecins plus sévère que le Code.

aperçu. Rien d'absolu en ce bas monde : c'est en quelque sorte un axiome que toute règle souffre des exceptions. On s'expose, par un parti pris, à repousser des tempéraments légitimes.

M. Roubaud, en effet, saute à pieds joints par-dessus des questions qu'il aurait dû préalablement résoudre. En elle-même, sans exception de personnes, la formalité de l'autorisation est ou n'est pas équitable. Que pense à cet égard M. Roubaud ? Veut-il qu'elle disparaisse de nos codes ? Sa thèse aboutit évidemment là. Mais c'est s'inscrire contre les législations de tous les siècles, qui ont senti le besoin de protéger l'exercice de certaines fonctions publiques. Si des puritains, en des moments de crise réformatrice, ont osé attenter à ces garanties, la pratique a immédiatement protesté. La difficulté ne date pas d'hier ; elle a occupé les hommes les plus éminents, à toutes les époques, et la trancher d'une manière aussi leste que le fait M. Roubaud, est un procédé au moins irrévérentieux, sinon téméraire.

Par une inconséquence inadmissible, reconnaîtrait-il l'efficacité d'une tutelle spéciale ? Pourquoi alors nous en dénier le bénéfice, si les considérations qui ont motivé son édiction sont pour nous identiques ? Il ne doit pas y avoir deux poids et deux mesures. La question est là tout entière. Se renfermer, pour tout argument, dans le cercle banal du droit commun, serait, avouons-le, un singulier moyen de défendre notre honneur et nos intérêts. M. Roubaud doit à ses confrères des raisons plus plausibles.

Nous ne nous perdrons pas, quant à nous, dans des théories transcendantes. La loi est-elle bonne ou défectueuse ? Elle existe, nous partons de là. On vante à juste titre notre organisation judiciaire ; elle ne réalise pas toutefois l'idéal. Ah ! si, dès qu'un conflit s'élève, il y avait toute prête une réunion de juges compétents pour le vider immédiatement, sans déplacement et sans frais, nous passerions aisément condamnation. Mais les choses n'évoluent pas ainsi. Le moindre procès suscite d'interminables tribulations. Citations réciproques, avocats, audiences attendues et remises, appels et réappels, tout cela n'a rien de séduisant ou d'inoffensif, et, quand un moyen légal et loyal s'offre de conjurer une telle calamité, nous ne voyons pas comment un honnête homme, impunément attaqué, hésiterait à en faire usage ; quelle violation recevraient de cette démarche la justice et la morale ?

Malgré le sentiment de M. Roubaud, nous pouvons donc sans crainte nous livrer à notre appréciation. Le médecin d'un asile public d'aliénés est-il d'abord un fonctionnaire ? Cette qualification, sans délimitation exacte, n'est plus contestable pour nos confrères des départe-

ments. A Paris, nous n'avons jusqu'ici été considérés que comme des praticiens charitables, gratifiés d'une indemnité pour nos soins bénévoles. Eux, par le traitement et la retraite, font intégralement partie du personnel administratif.

Du reste, la distinction n'a qu'une médiocre importance. L'art. 75 de la Constitution de l'an VIII qui règle la matière est élastique dans sa formule, et, s'attachant moins à en observer le sens littéral qu'à en déterminer l'esprit, la jurisprudence exclut de nombreuses catégories. A ses yeux, les employés des bureaux, chefs de division compris, ne sont que des auxiliaires sans initiative directe ou réfléchie, et, partant, sans droit à la protection du texte législatif. Les subordonnés qui ne font qu'exécuter des ordres, officiers de police, gendarmes, gardes champêtres, etc., sont également déshérités. Pour être abrité par la garantie, il faut, d'après la teneur à peu près uniforme des arrêts, représenter l'autorité, agir en son nom, refléter sa pensée, en un mot, se substituer à elle. L'autorisation, y est-il dit, a pour but l'administration, non la personne, l'acte du pouvoir, non l'agent.

Aussi n'est-il pas indispensable d'être fonctionnaire public dans la rigueur du terme pour se prévaloir de cette faveur légale. Une délégation, même accidentelle et momentanée, suffit ; tel est, notamment, le cas d'un conseiller municipal, remplaçant le maire ou l'adjoint absent : à propos de la mission transitoire qu'il remplit, la loi le couvre de son égide.

C'est à ce point de vue qu'il convient d'envisager la cause du médecin d'un établissement public d'aliénés. Indépendamment des soins donnés aux malades, sa position et sa science lui confèrent des attributions légales qui en font un agent direct et essentiel de l'autorité. Il n'obéit pas seulement, il décide. Son intervention est même parfois si pressante, qu'il commande aux sommités hiérarchiques. A moins de motifs tout particuliers, le préfet, par exemple, ne saurait, sans enfreindre les prescriptions législatives, retarder au delà de vingt-quatre heures la sortie d'un aliéné dont il demande la mise en liberté. Sous le rapport de la séquestration, soit qu'il en provoque la cessation ou le maintien, le médecin fait notoirement place à l'homme public, il est l'*autorité*, ou du moins il s'identifie si bien avec elle, que, si elle ne le couvre complétement, il va de soi qu'il ait part à ses prérogatives.

En droit, rien donc de mieux fondé que l'obstacle opposé à la poursuite. Rien aussi de plus légitime. Qu'a voulu la loi ? Dégager la fonction d'entraves irréfléchies, empêcher que de vaines attaques ne la rendissent intolérable. La position d'un préfet, d'un maire, deviendrait le

plus lourd fardeau si ces fonctionnaires étaient à la merci de tous les mécontents qui se croiraient lésés par leurs décisions ou leurs actes. Combien ne serait pas plus grave le sort des médecins aliénistes aux prises avec des adversaires d'une sanité mentale équivoque! Nul n'ignore la ténacité de certains fous lucides!

Quel danger redouterait-on? Les plaintes, dans l'espèce, ont trait invariablement à un isolement abusif. Or, il y a cent sur cent à parier qu'aucune ne repose sur un fondement réel. Nous en avons déduit les raisons. Serait-ce un mal de limiter le scandale de procès qui ne peuvent aboutir ? Plût au ciel que jamais on n'en vît de plus grand que celui-là ! L'obligation du recours au conseil d'État n'implique point d'ailleurs un déni de justice. A supposer, par impossible, que la conduite du médecin eût été condamnable, à qui persuadera-t-on qu'une si haute magistrature montrât à la réprimer une indulgence moins scrupuleuse que les tribunaux ordinaires ? Cette condescendance ne se concevrait que par une pression du pouvoir qui, en ce cas, au lieu d'accepter la solidarité morale d'un délit tout personnel au médecin, s'empresserait plutôt de la repousser.

En dehors de la spécialité, on se fait d'étranges idées de l'aliénation mentale. Certains incriminés de folie semblent vivre impunément dans la société. On s'est emparé de ces exemples. Si on les suivait de près, on verrait que leur vie est le plus souvent un tissu d'extravagances et de dangers. Que M. Roubaud se rassure. Une personne vraiment *compos sui* échappe aisément à la séquestration. Sa modération désarme. Mais, pendant comme après, on doit à juste titre considérer, comme de fâcheux augure, ces irritations tempestueuses qui se formulent par des dénonciations et des violences. Quant au péril du *droit commun*, nous n'en apercevons pas l'ombre. La dérogation n'a lieu que pour une occasion et un instant exceptionnels. Sur le reste, le médecin est citoyen comme tout le monde.

Au surplus, la fortune nous envoie un appui inattendu et décisif. Au moment où le journal est sous presse, nous recevons de province une note que nous sommes heureux de publier. Le savant confrère qui nous l'écrit, médecin-directeur d'un asile, n'émet pas seulement de nouveaux et sérieux arguments en faveur de notre opinion, il établit, par un fait de jurisprudence que nous avions lu sans le remarquer, qu'elle est partagée par la magistrature elle-même. Contre ces témoignages, que peuvent des protestations isolées et incompétentes ? La vérité a tant de force !

Note sur la question précédente, par M. le docteur AUZOUY, médecin directeur de l'asile des aliénés de Pau (Basses-Pyrénées).

Si ce qu'on nomme chez les aliénés *intervalle lucide* favorise pour quelques-uns l'expansion des sentiments de gratitude envers ceux qui, par des soins éclairés et affectueux, cherchent à les relever de leur déchéance morale, il porte, en revanche, certains d'entre eux à donner cours à d'actives rancunes délirantes, à des passions haineuses et irréfléchies. La plupart de nos malades, en quittant nos asiles guéris ou améliorés, ne conservent que le souvenir de la bienveillance qu'on leur a témoignée ; mais il est malheureusement parmi eux des exceptions qui tendent à se multiplier, dont les tendances acrimonieuses se traduisent, après une incubation plus ou moins longue, par des revendications tardives, quelquefois même par des actions judiciaires fort étranges.

Aux faits cités par notre excellent collègue, M. Delasiauve, dans le *Journal de médecine mentale* (t. II, p. 272), on peut joindre celui dont M. le docteur Dagron a consigné la relation dans les *Archives cliniques* (1). Une demoiselle hallucinée et monomane, traitée dans l'asile que dirigeait cet honorable collègue, sortit en juin 1856. Son état de calme apparent ne se démentit guère pendant deux ans ; mais, en mai 1858, en proie sans doute aux prodromes d'un nouveau délire, cette demoiselle intenta à son médecin une action en 25,000 francs de dommages-intérêts pour séquestration illégale. Cette étrange poursuite fut écartée, conformément au réquisitoire du ministère public, l'autorisation préalable du conseil d'État ayant été reconnue nécessaire pour actionner le médecin-directeur de l'asile de X..., déclaré fonctionnaire public. Peu après, la plaignante fut pourvue d'un conseil judiciaire par jugement du tribunal de X..., confirmé par la Cour impériale de Poitiers.

Enfin, nous avons été nous-même récemment l'objet de la plus singulière dénonciation de la part de M. X..., interné pour la troisième fois à l'asile de Pau, en juillet 1860. Arrêté à 50 kilomètres de la ville, au moment où il se livrait aux actes les plus délirants, et replacé d'*office*, M. X... éprouva périodiquement de formidables accès maniaques. S'étant évadé, sans être guéri, vers la fin de 1860, M. X... était retourné à Paris, et nous n'avions plus entendu parler de lui depuis dix-huit mois, lorsque parut un article de l'*Union* du 6 mai 1862, dans lequel le directeur-médecin de l'asile de Pau n'était accusé de rien moins que d'avoir fait saisir par la gendarmerie, enchaîner et conduire

(1) *Archives cliniques des maladies mentales*, t. I, p. 29.

de force M. X... à l'asile des aliénés, *pendant qu'il accomplissait un pèlerinage en faveur du souverain pontife.* Cet article, reproduit par le *Journal des débats* du 12 mai 1862, ajoutait qu'une plainte en séquestration arbitraire avait été adressée par un avocat à la Cour impériale de Paris à M. le procureur général près la cour de Pau. Ce haut magistrat nous communiqua en effet cette plainte, rédigée et signée par par M. X... lui-même, qui, pour lui donner plus de poids, avait eu grand soin de se prévaloir de son titre d'avocat à la Cour de Paris. L'examen du dossier de M. X... suffit pour établir qu'en outre de ses trois séquestrations à Pau, ce jeune avocat en avait antérieurement subi trois autres dans divers asiles de la Seine; qu'il avait été arrêté et conduit à Pau sur l'invitation du procureur impérial de son arrondissement; qu'il avait été placé à l'asile d'office et par ordre préfectoral; qu'il y avait été maintenu avec l'assentiment de sa famille, à cause de la périodicité, de la durée et de l'intensité de son délire; qu'il y avait été plusieurs fois visité par des magistrats et par des membres de sa famille, et que sa séquestration avait été parfaitement légale et motivée; enfin, qu'au lieu d'y être traité rigoureusement, il avait été, dans l'asile, l'objet constant de faveurs et de prévenances exceptionnelles.

Nous pouvions, à notre tour, porter plainte en calomnie, non contre notre ancien pensionnaire, c'eût été contraire à tous nos sentiments, mais bien contre les journaux précités, responsables de leurs articles. Toutefois, comme leurs imputations tendaient à faire peser sur l'autorité administrative ou judiciaire le reproche immérité d'intolérance ou d'incurie dans la surveillance de l'asile, c'est à l'autorité dont nous relevons que nous avons dû signaler les faits. Un *communiqué* du 5 juin 1862, adressé du ministère de l'intérieur à l'*Union* et aux *Débats*, a énergiquement démenti les assertions que ces journaux avaient si légèrement accueillies.

Laissant de côté la question de conscience et d'honorabilité professionnelle, qui pour nous cependant serait une garantie suffisante, nous n'admettons pas qu'en présence des formalités et des précautions prescrites par la loi du 30 juin 1838, il puisse se produire une seule séquestration arbitraire dans les asiles de l'empire tels qu'ils sont aujourd'hui organisés. Les visites périodiques et toujours inattendues des magistrats de tout ordre, préfets, procureurs impériaux, juges, maires, juges de paix, membres des conseils de surveillance et des conseils généraux, médecins et collègues des autres asiles, et surtout l'inspection générale qui se fait à l'improviste, ne constituent-elles pas les plus sérieuses garanties contre tout soupçon de séquestration arbitraire ou illégale?

Comment pourrait-il se passer, dans nos établissements, quelque chose de mystérieux ou qui échappe à une surveillance aussi multipliée, aussi vigilante? Le nombreux personnel qui nous seconde ne voit-il pas tout ce qui se passe, et un médecin prévaricateur ne serait-il pas à la merci d'un infirmier mécontent ou congédié? Chaque jour, d'ailleurs, voit s'élargir davantage le cercle dans lequel se meut l'aliéné; ses communications avec le dehors deviennent plus fréquentes, et les restrictions apportées momentanément à sa liberté deviennent de jour en jour moins étroites. Personne ne contestera que tous les efforts des médecins aliénistes ne tendent à leur procurer la plus grande somme de bien-être et de liberté compatibles avec leur situation mentale.

Les médecins des asiles n'ont aucun intérêt personnel à conserver dans leur service un plus ou moins grand nombre de malades. Si l'on pouvait leur supposer une propension, ce serait plutôt celle de provoquer des sorties prématurées, afin d'accroître le chiffre annuel de leurs guérisons. L'amour-propre de l'homme de l'art est évidemment plus flatté d'un chiffre imposant de guérisons obtenues que du nombre des malades en traitement. Le médecin ne retire ni bénéfice ni renommée d'avoir dans son service quelques pensionnaires en plus ou en moins, et c'est par pur dévouement qu'il y conserve quelquefois à regret des sujets hargneux, exigeants, ergoteurs, dont le délire enfiellé l'expose à des tribulations ou à des ennuis ultérieurs. Toutefois, nous pensons qu'en pareil cas il n'y a pas à se préoccuper des tentatives judiciaires dont on peut être l'objet. La magistrature est trop éclairée pour ne pas réduire immédiatement à leur juste valeur ces réclamations suspectes, et l'obligation d'obtenir préalablement l'autorisation du conseil d'État abritera toujours contre des poursuites inconsidérées le médecin des asiles publics, avec raison regardé comme fonctionnaire du gouvernement qui le choisit et l'investit de ses attributions.

VARIÉTÉS.

Distribution des prix à l'école des enfants idiots et épileptiques de Bicêtre.

Cette cérémonie a eu lieu le 11 septembre devant de nombreux assistants, sous les auspices de M. le directeur général de l'assistance publique, qui la présidait. Dans une allocution touchante, M. Husson a manifesté, avec un vif intérêt pour l'institution, sa satisfaction des progrès accomplis. M. le docteur Voisin a pris ensuite la parole. Ce vétéran de l'aliénation mentale, par ses écrits et son initiative, est le véritable promoteur de

l'éducation des idiots en France. Si l'on excepte, en 1824, la thèse de M. Belhomme, basée sur l'observation de trois idiotes améliorées, aucun travail important n'avait été publié sur l'idiotie lorsque, dès avant 1830, M. Voisin embrassa avec ardeur l'étude de cette question. Non-seulement il composa des mémoires, mais il s'adressa aux autorités, aux corps savants, et parvint à fonder, rue de Sèvres, une œuvre, l'INSTITUTION ORTHOPHRÉNIQUE, qui plus tard, en 1839, est devenue, par l'entremise et les soins actifs de M. Ferrus, alors médecin en chef de la division des aliénés de Bicêtre, l'école actuelle.

Il appartenait dès lors à M. Voisin d'exposer, en termes magnifiques, le but de cette belle création, d'en faire ressortir l'importance, et surtout, prévenant les objections, de tracer le cercle invariable des résultats accessibles.

M. Husson et lui ont payé un juste tribut d'éloges au savant médecin de la section, M. Delasiauve, qui imprime à cette partie du service une si féconde impulsion, et à l'ancien directeur de la classe, M. Vallée, dont nous avons précédemment annoncé l'honorable retraite.

Plus heureux que son devancier, M. Deleporte, qui a succédé à M. Vallée, profitant des tendances favorables de l'administration, jouira de facilités nouvelles. A toute heure à son poste, et secondé par un accroissement d'auxiliaires, déjà il a obtenu, en multipliant les groupes, un ordre, du silence et des efforts inaccoutumés. Son zèle, d'ailleurs, trouve un appui efficace dans le surveillant, M. Garçon, dont le dévouement, la déférence, l'esprit ferme et le caractère sympathique sont si bien appréciés par le médecin, les élèves, les serviteurs et les malades.

Le gymnase, dirigé par M. Laisné, et en son absence par son suppléant, M. Goy, si aimé des enfants; le cours de chant, professé par M. Reuet; l'escrime, la danse, les divers travaux d'atelier, sous des instructeurs bienveillants, concourent activement, de leur côté, au développement physique et moral des pauvres déshérités de l'intelligence.

Il est vrai que la médaille n'est pas sans revers. C'est avec regret qu'on voit une quarantaine des plus inertes de ces infortunés délaissés dans les infirmeries. Quelques moniteurs aptes à les dresser suffiraient pour élargir leur horizon et en préparer un certain nombre pour des exercices supérieurs. M. Delasiauve a signalé cette lacune à M. Husson, et le gracieux accueil fait à sa réclamation laisse espérer que bientôt s'effectuera sur ce point une réforme désirable.

La séance s'est terminée par un épisode attendrissant. On a eu l'excellente inspiration de fonder l'an passé un cours du soir pour les garçons et les filles de service. Ce cours, confié à l'instituteur des adultes, M Houpin, a été très suivi. Des mentions ont été accordées aux plus méritants des élèves. Un prix aussi a été décerné: madame Epailly, qui continue à Bicêtre un dévouement héréditaire, a reçu un livret de 25 francs sur la Caisse d'épargne. De plus, nous apprenons avec plaisir qu'elle vient de passer sous-surveillante. Voilà de judicieux encouragements. Le discernement engendre la sympathie, plus forte que la crainte.

BOURNEVILLE.

Paris. — Imprimerie de L. MARTINET, rue Mignon, 2.

JOURNAL

DE

MÉDECINE MENTALE.

SPÉCIMEN MENSUEL.

DISCUSSION SUR LA CONSANGUINITÉ (suite) : MM. DE QUATREFAGES, FLOURENS, TRÉLAT FILS, BERTILLON, LAGNEAU, BAUDOIN, BOURGEOIS, BROCA, D'OMALIUS-D'HALLOY, RUFZ, CHILD, DALLY, SANSON, DECHAMBRE, J. GUÉRIN.

Parmi les défenseurs des alliances consanguines, plusieurs se sont bornés à de brèves observations ; quelques-uns, à divers points de vue, ont soutenu une argumentation en règle. Nous mentionnerons d'abord les premiers pour nous attacher plus spécialement aux autres.

M. de Quatrefages professe une opinion mixte : selon lui, les races pures ne sont pas toutes belles, et si le croisement est parfois dangereux, souvent aussi il présente des avantages.

Prenant pour comparaison le chêne qu'on produit artificiellement nain ou géant, M. Flourens pense que, dans le perfectionnement zootechnique, la pratique des unions rapprochées ne doit point être abandonnée au hasard.

M. Trélat fils signale les bons effets de la méthode *in and in* en Angleterre.

A l'égard des enfants qui figurent dans les tables des anticonsanguinistes, M. Bertillon objecte l'absence d'indication des classes de la société auxquelles ils appartenaient.

M. Lagneau oppose faits à faits. La splendide Cléopâtre descendait des Ptolémées, qui épousaient leurs sœurs. Cette coutume existe encore chez les Parsis ou Guèbres (descendants des anciens Perses) réputés pour leur beau type. Dans un bourg de Bretagne signalé par MM. Rigaud et Aug. Voisin, Batz, la population, quoique dérivant de trois ou quatre souches seulement, est forte et robuste. Même résultat en un village dont M. Lagneau a scruté, de date ancienne, les registres civils, et où, malgré la fréquence constatée des alliances entre certaines fa-

milles, les infirmités sont rares, notamment la surdi-mutité et l'épilepsie. Les pigeons qui s'accouplent entre issus d'une commune couvée ne dégénèrent pas.

Dans une note à l'Institut (16 août), M. Baudoin cite un troupeau de 300 moutons d'origine saxonne. Formé en 1840 par un propriétaire de la Côte-d'Or, il n'a cessé de prospérer, grâce, toutefois, au choix des reproducteurs. Au début, les mérinos étaient faibles. Chaque année, sur environ cinquante rejetons mâles, on ne conserve, après un premier triage de douze, que deux ou trois étalons jugés les plus vigoureux. Les femelles défectueuses sont également écartées. Point d'albinisme ; cryptorchides ou monorchides, 6 pour 100, proportion ordinaire ; un cas de mélanisme et un de retour au type Mauchamp.

M. Bourgeois a suivi la généalogie d'une famille de 496 membres provenant d'un couple consanguin au troisième degré. 91 alliances ont été fécondes. Nulle dégénérescence.

L'hybridité a fourni des inductions indirectes. Il résulterait de recherches entreprises par M. Broca, que les métis sont d'autant moins énergiques et aptes à la reproduction que la nature a mis plus d'intervalle entre les générateurs. Notre collègue n'en fait point une loi absolue. En dehors des espèces qu'il a étudiées, il croit même à des exceptions. Du reste il n'en infère rien ni pour ni contre la consanguinité.

Divers faits confirmeraient la thèse de l'éminent anthropologiste. Suivant M. Nott, les mulâtres de la Caroline du Sud engendreraient moins que les races pures. L'opposé s'observerait à Mobile et à la Nouvelle-Orléans, où le mélange s'effectue de Français ou Espagnol à nègre, c'est-à-dire de brun à noir, tandis que, dans la Caroline, il a lieu avec les Hollandais et les Allemands, qui, blonds et pâles, s'éloignent davantage de la constitution négresse. Cette particularité expliquerait la supériorité des mulâtres des Antilles françaises sur ceux des Antilles anglaises, et, *à fortiori*, celle attribuée par M. d'Omalius d'Halloy, aux métis de la Floride espagnole et de la côte orientale d'Afrique, provenant de souche négro-hispanique ou portugaise.

Selon M. Rufz, le croisement à la Martinique aurait plus d'avantages que d'inconvénients. Des résultats analogues, d'après M. Barnard Davis, s'observeraient dans l'île de Voohoo, en Australie, à l'égard des Européens et des Konaka. Les produits réuniraient la force et l'intelligence. Seulement, en s'alliant entre eux, ils perdraient, dans ce dernier cas, de leur puissance procréatrice, et tendraient, dans le premier, à reprendre les attributs de l'un ou l'autre élément formateur.

Tout intéressantes qu'elles sont, les indications qui précèdent of-

frent un certain vague. Voyons si les thèmes préparés fourniront de plus sûres lumières.

M. Gilbert W. Child commence la série par un long article que traduit du *British and foreign Review* la *Gazette hebdomadaire* (4 juillet). Sans attacher à l'argument une grave importance, l'auteur rappelle les préceptes et les coutumes hébraïques. Moïse recommandait le mariage dans la même tribu. Abraham avait épousé sa demi-sœur, Isaac et Jacob leurs cousines germaines, et, néanmoins, la nation israélite, au bout de quatorze générations, comptait 600 000 combattants ; ce qui fait supposer une dizaine de millions d'âmes. Faut-il, avec le docteur Bemiss, voir dans ce prodigieux essor un don départi au peuple élu ou une preuve de sa vigueur primitive ? M. Child rejette avec raison une sivaine hypothèse.

Le succès obtenu par les éleveurs d'animaux domestiques lui a paru d'une autorité plus sérieuse. D'après un recueil estimé en Angleterre, le *Livre des troupeaux*, les célèbres taureaux *Comet*, *Favorite*, *sir Samuel* avaient une généalogie incestueuse. Un troupeau bien connu ne s'est entretenu, en vingt ans, que par trois taureaux reproducteurs. Un autre vivant au milieu de gras pâturages, et remarquable par la grosseur des animaux, n'en a eu que deux. Aucun autre signe de dégénérescence qu'une légère diminution dans la fécondité des mâles ou une certaine modification dans les formes. On se gardera, d'ailleurs, de reconnaître dans ces altérations des effets de consanguinité. Ce sont les caractères individuels qui, en s'exagérant dans les transmissions successives, amènent indirectement une sorte de rupture de l'équilibre.

M. Child repousse toute assimilation de l'homme aux animaux. Chez ceux-ci, les expériences ont une filiation logique aisée à suivre. Les statistiques ne pouvant, en ce qui concerne l'espèce humaine, reposer que sur des faits isolés, restent vagues et sans valeur. Que prouve, par exemple, celle du docteur Bemiss ? 27 mariages féconds sur 34 ont donné 192 enfants, en moyenne 5,6 ou 7,1, selon que l'on écarte ou compte les unions stériles ; 58 sont morts en bas âge, 15 de consomption, 8 de convulsions, 3 d'hydrocéphalie ; 47, en outre, étaient malades et 32 affaiblis. Dans ce chiffre d'infirmes se rencontraient : scrofuleux 23, épileptiques 4, fous 2, sourds-muets 2, idiots 4, aveugles 2, difformes 2, albinos 5, myopes 6, choréique 1.

Où est ici l'infécondité ? Les naissances égalent au moins la moyenne des unions ordinaires. La mortalité, de son côté, est inférieure à celle qu'a déterminée M. Weiss pour les cinq premières années de la vie. Le nombre des scrofuleux est, à la vérité, considérable, mais 16 cas fournis

par trois familles attestent une visible influence héréditaire. Quant à l'albinisme, à la myopie, à la chorée, ce ne sont point, aux yeux de M. Child, des maladies positives.

Un relevé du docteur Howe pèche par une exagération évidente. Indépendamment de 12 scrofuleux, 1 sourd et 1 nain, 44 idiots sur 95 enfants, soit 0,58 nés de 17 ménages, n'impliquent-ils pas, ou une lourde erreur de calcul, ou d'autres causes particulièrement agissantes ?

Cherchant à s'expliquer la prévention contre les mariages consanguins, M. Child en découvre la source dans les croyances religieuses. Tout fait fâcheux, saisissant l'imagination, n'a pas manqué d'être commenté dans un sens corroboratif. Devenue axiome, l'idée, dans le principe, restreinte à l'humanité, s'est insensiblement, par une pente naturelle, étendue aux accouplements des animaux. L'observation physiologique n'y a été pour rien.

Pour M. Child, en somme, les rapprochements consanguins ne sont point contraires à la loi de la nature. A moins que le germe n'en existe dans la parenté, ils ne tendent point à engendrer la maladie. Leur seul écueil est de fausser le type primitif, en forçant les similitudes héréditaires, et peut-être d'amoindrir, à la longue, la faculté génératrice des mâles. Aussi M. Child n'hésite-t-il pas à conclure que l'état diathésique de mariés très proches double les chances d'infirmité, mais que, s'il avait à opter entre consanguins fortement constitués et individus d'une santé équivoque, il préférerait les premiers. Dans leurs conseils sur ce point délicat, les médecins doivent se baser sur les circonstances particulières.

La revendication de M. Child reflète une conviction modérée. M. Dally, soit à la Société d'anthropologie ou dans la *Gazette hebdomadaire* (8, 15 et 22 août), manifeste une résolution plus formelle. Prenant principalement à partie MM. Boudin et Devay, il combat, pied à pied, leurs opinions avec une grande vivacité.

Il met d'abord à l'écart les faits traditionnels. On a pu dire, comme M. Troplong, que le sang avait horreur de lui-même dans le rapport des sexes. Mais une telle affirmation, sans autre base qu'une vaine croyance populaire ou religieuse, ne saurait prévaloir dans une appréciation vraiment scientifique. Posant ensuite pour condition essentielle de la valeur des données invoquées d'être en nombre suffisant et non entachées de causes d'erreur, il recherche si celles dont on s'est appuyé offrent cette garantie.

M. Devay s'est fait un argument de la dégénérescence des aristocra-

ties. De quelles autres explications n'est-elle pas susceptible ? Est-elle même réelle? Benoiston de Châteauneuf a montré, en effet, que, relativement à la longévité et à la durée historique de leurs maisons, les castes nobiliaires avaient été exceptionnellement favorisées. Et précisément leur décadence date de l'époque où, parmi elles, les mésalliances se sont répandues. L'orgueil de la race n'est point un vain préjugé. M. Périer mentionne plusieurs familles qui, résistant au torrent civilisateur, ont conservé leur supériorité.

Les Juifs, malgré la fréquence des alliances consanguines, passent pour n'avoir rien perdu de leur séve primitive ; on a vu la raison qu'en a imaginée M. Devay. A en juger par les statistiques de MM. Boudin et Liebreich, ils seraient, au contraire, au-dessous de leur réputation. Mais quelle foi ajouter à ces documents? A Paris, le nombre des sourds-muets israélites est imperceptible. A Berlin, viennent-ils exclusivement de la ville ou des autres parties du royaume? Tous sont-ils sourds-muets de naissance? Le silence sur ces points importants rend caduques les inductions de MM. Boudin et Liebreich.

M. Devay prend encore exemple des *races maudites*. Pour M. Dally, loin que la consanguinité soit une cause démontrée de leur dégradation, il est même douteux, en lisant leurs propres historiens, Dufour et Francisque Michel, que les colliberts, callots, marrans, etc., soient aussi inférieurs qu'on l'a supposé.

Arrivant à des preuves plus directes, M. Dally ne leur trouve pas moins de fragilité. Il y avait deux procédés : descendre des parents aux enfants, remonter de ceux-ci à leurs auteurs. M. Devay a suivi le premier, le meilleur. Il a réuni 121 cas; mais sans entrer dans le détail des observations. Parmi les rares faits qu'il particularise, il en cite même un plus opposé que favorable à sa thèse. Un enfant naît hémiplégique. Son grand-père, un cousin du côté paternel sont aliénés. Tout au plus ressort-il de ces circonstances l'influence héréditaire. Du reste, les désordres pathologiques se réduisent à 35 cas. Or, sur 121 unions prises au hasard n'atteindrait-on pas ce chiffre? La thèse de M. Charazain (*Mariage entre consanguins*, 1859, Montpellier) fournit à M. Devay un argument que le même défaut de précision stérilise. 18 sourds-muets, à Bordeaux, sont issus de consanguins. Renseignements, nuls dans 10 cas, insuffisants dans 8 cas, sur la santé des pères et mères; hérédité dans 2 cas, habitation malsaine dans 2 cas.

Les infirmités mentales abondent dans les classes aristocratiques, le crétinisme dans les vallées alpestres, la surdité parmi les esclaves américains. Où d'autres rechercheraient la diversité des influences,

M. Devay n'envisage que la cause qui l'obsède, et dont il fait dériver toutes les anomalies. Quant aux exemples étrangers, celui notamment de M. Bourgeois, auquel s'ajoutent vingt-quatre unions consanguines ayant donné une progéniture saine, il les considère comme non avenus.

Malgré sa rigueur apparente, la statistique de M. Boudin est, de la part de M. Dally, l'objet d'une critique sérieuse. Les départements ne sont pas sur le pied de l'égalité dans la répartition des sourds-muets. Si celui de la Seine n'en a que 1 sur 4694 habitants, ceux d'Eure-et-Loir, du Rhône et de la Gironde en comptent 1 sur 2385, 1 sur 1669, 1 sur 1638. Ces nombres sont-ils respectivement en rapport avec les mariages consanguins? La question n'a pas même été soulevée. Il est évident pourtant que, si dans la Gironde, par exemple, les mariages consanguins étaient deux fois plus nombreux que dans la Seine, le nombre relatif des sourds-muets d'origine consanguine devrait être plus que doublé lui-même. La similitude des résultats constatés à Paris, à Lyon, à Nogent-le-Rotrou, etc., demeurerait dès lors fictive, et l'édifice dressé par M. Boudin, sans bases.

Serait-ce que le problème fût insoluble? Plus confiant, à cet égard, que M. Sanson, M. Dally pense que, même avec la méthode de M. Boudin, mais en la modifiant profondément, il n'est pas inaccessible. Un programme qu'il indique et projette de suivre consisterait à établir par départements : 1° le chiffre des mariages en rapport avec la population; 2° celui relatif des mariages consanguins au deuxième degré seulement; 3° le total, soit des sourds-muets ou plutôt des aliénés, ou des cas de stérilité; 4° ceux de l'une ou l'autre de ces catégories, issus ou non de consanguins; 5° la fécondité des unions qui peut influer sur l'augmentation des infirmités; 6° enfin la proportion des naissances illégitimes.

Cette marche est longue et ardue. Quelques causes d'erreur peuvent vicier les opérations. Dans les institutions où l'attention est éveillée on obtient des renseignements positifs. Sur les registres civils, par inadvertance ou à dessein, la parenté ou son degré sont souvent omis ou insuffisamment déterminés. D'autre part, quant à la nocuité des mariages consanguins, l'inégalité de leurs rapports avec les autres mariages n'est pas d'une démonstration mathématique. Néanmoins, les chances se balançant dans les grandes quantités, l'exacte comparaison de toutes les données partielles amènerait inévitablement une approximation satisfaisante, et permettrait notamment d'éliminer certaines localités où se rencontrent des circonstances exceptionnelles.

L'intérêt, d'ailleurs, est manifeste. L'incertitude sur les mariages

consanguins est pour beaucoup de familles un sujet d'hésitation et d'alarmes. Elle n'est pas moins embarrassante pour le médecin. Car la science n'a point dit son dernier mot ; et, loin de s'en autoriser, il ne doit, dans les conseils qui lui sont demandés, s'inspirer que de ses impressions et de sa conscience.

Une seule condition, quant à présent, celle où les conjoints apportent des dispositions morbides semblables, militerait en faveur de l'influence nuisible et, en quelque sorte, composée des unions consanguines. En ce cas, M. Périor concéderait une *consanguinité pathologique* à l'opposite de la *consanguinité saine*. Mais, pour M. Dally, l'une n'est pas plus démontrée que l'autre. Ici, comme ailleurs, les dégénérescences ne sont, à ses yeux, que les conséquences naturelles de la transmission héréditaire. Dans son beau *Traité de psychologie morbide*, M. Moreau (de Tours) admet des familles nosologiques dont les variétés s'échangeraient ou se combineraient dans la descendance. M. Dally inclinerait volontiers pour ces métamorphoses ; il accepterait même cette hybridité de M. Devay, d'après laquelle, les germes vicieux considérés comme facteurs, les produits s'empreindraient des maladies réciproques de leurs parents. Ces résultats trouveraient leur justification dans la théorie, magnifiquement développée par M. Littré, de nos tendances congénitales, les uns s'effectuant en vertu de la loi d'hérédité qui reproduit les semblables, les autres en vertu de la loi d'innéité qui préside aux dissemblances et aux modifications individuelles. Aussi, M. Dally ne croit-il pas à l'efficacité des croisements, à l'union des tempéraments les moins similaires. Pour la fécondité comme pour la solidité de la race, des époux sains, les meilleures conditions hygiéniques, un air pur, une alimentation confortable, des exercices modérés, une vie régulière lui paraissent particulièrement mériter toute confiance.

M. Sanson a plutôt parlé à propos des alliances consanguines qu'il ne les a combattues. Son thème, spécialement zootechnique, se renferme dans l'élevage des animaux domestiques. Dans une première lecture (Société d'anthropologie, 5 juin), il en a exposé les principes et les résultats. Une seconde note (*Gazette hebdomadaire*, 12 septembre) définit les procédés et les termes qu'il croit n'avoir pas été exactement compris. *Croisement* n'est point l'opposé de *consanguinité*. Ce mot s'entend de l'union d'individus, non de familles, mais de races différentes : un Caucasien avec un Malais par exemple. Entre espèces animales plus ou moins affinitaires, cheval et âne, le croisement se nomme *hybridité*. La *sélection* est le choix des reproducteurs dans la même race. Appliquée aux accouplements consanguins, elle atteint sa suprême

limite. Dans le perfectionnement zoologique, elle n'est, toutefois, qu'un facteur secondaire. Le facteur principal réside dans les modificateurs propres à féconder les aptitudes qu'on a en vue. L'art de l'éleveur consiste précisément à diriger cette double action, l'une qui développe la qualité, l'autre qui transmet la qualité développée, affaire, en ce dernier cas, d'hérédité pure.

De même, à l'égard des dégénérescences, M. Sanson défie que, chez les animaux, on lui cite un fait avéré d'influence fâcheuse exclusivement due à la consanguinité saine. Une cachexie s'était jadis manifestée dans le troupeau de Bakewell. On lui assignait cette cause, mais l'épizootie exerçait ailleurs ses ravages, notamment dans les terrains humides du comté de Leicester et de Rommey-Marsh. Quoique améliorées par la sélection consanguine, les races rustiques de Southdown et de Cotswold qui vivent sur les dunes calcaires du Sussex et sur les collines de Glocestershire, sont en quelque sorte privilégiées contre les dégradations cachectiques.

Pour appuyer la pratique sélective, M. Sanson puise aux mêmes sources que M. Child. Flying-Childers était le frère de son trisaïeul maternel. Rachel, poulinière, dont les descendants, entre autres son fils Highflyer, se sont illustrés parmi les vainqueurs du turf, était fille de Blank, petite-fille de Régulus, tous deux fils de Godolphin-Arabian. Le célèbre coureur Fox, Goldfinder Buckhunter, le fameux chevalier de Saint-Georges qui vainquit le Saint-Léger, gloire exceptionnelle, avaient des origines analogues.

Le créateur de la race courtes-cornes améliorée, Charles Colling, l'illustre éleveur de Ketton, eut un premier taureau, Hubback, qui, devenu lourd et infécond, communiqua à sa descendance, avec ses tendances obèses, son impuissance procréatrice ; mais apparut alors Favorite, père de Comet et d'une longue suite de générations. Telle fut la prospérité du troupeau que, lors de sa vente, en 1810, Comet fut poussé à 26,250 francs, et que les quarante-sept bêtes dont il se composait produisirent 177,896 fr. 25 centimes. Une magnifique pièce d'argenterie, sur laquelle était gravé le témoignage de la reconnaissance publique, fut offerte à M. Colling par ses compatriotes.

On sait ce qu'en France ont fait pour la race charolaise MM. Louis Massé et de Bouillé en secondant l'influence de la consanguinité par une forte alimentation. Suivant M. Bellamy, qui blâme cette coutume, la petite race bretonne du Morbihan se reproduit par la promiscuité libre des jeunes mâles et des vaches ou génisses. Elle est sobre, rustique, et a mérité, par sa richesse en lait et en beurre, d'être appelée « la providence du pauvre ».

Le mouton Mauchamp, type de formation nouvelle, a une origine curieuse. M. Graux, mort récemment, possédait un troupeau de mérinos. Un jour, parmi ses agneaux, il en distingue un dont la toison, au lieu d'être frisée et compacte, formait des mèches longues, lisses, soyeuses et ondulées. Frappé de cette anomalie, il conçut l'idée d'un essai qui réussit. Le bélier quasi-monstre engendra des produits qui lui ressemblaient, et, grâce à une sélection bien dirigée, M. Graux finit par obtenir une superbe variété mérine, malgré la faiblesse native du premier générateur.

Un argument, réfuté par M. Sanson, concerne la race porcine. Le perfectionnement adipeux si vanté, que lui font subir les Anglais, ne s'acquiert, dit-on, qu'au détriment de sa vigueur et de sa fécondité. Mais quoi d'étonnant que la vitalité languisse chez ces machines à graisse, surchargées de nourriture et vouées, dans d'étroits et obscurs réduits, à un décubitus permanent ? De tels inconvénients ne s'observent point chez nous, où le système suivi n'a point été, comme en Angleterre, poussé jusqu'à l'exagération.

On a mis à la charge de la consanguinité un dernier fait : le retour des métis s'accouplant entre eux à l'une des souches ascendantes. Ce résultat s'accomplit, suivant M. Sanson, en vertu d'une loi d'atavisme toute particulière. Le sang le plus ancien, le mieux fixé, domine. Il est dès lors naturel qu'en ce cas les mulâtres anglo-français reviennent promptement au type indigène. L'hérédité est dans son rôle.

Au point de vue zootique, la question, d'après les précédentes considérations, serait jugée. Mais ce qui est vrai des animaux s'applique-t-il à la physiologie humaine ? Si M. Sanson ne l'affirme pas, il pense du moins qu'on est fondé à le présumer.

Le lecteur est en possession des raisons diverses. Que nous ouvre cette étude ? Quel camp suivre ? Ou plutôt le doute où nous a laissé le beau travail de M. Périer n'est-il pas encore le plus sûr ? M. Dechambre qui, en 1856, signalant quelques publications de l'époque, indiquait les points à étudier, a cette fois livré le champ libre au débat sans y mêler aucune observation personnelle. M. Jules Guérin, tout en déclarant s'être beaucoup préoccupé du sujet, s'est borné à émettre l'idée de la conciliation possible des deux systèmes. M. Broca, si versé dans les matières anthropologiques, ne s'est point senti sollicité par l'occasion de se prononcer. Pour nous, nous le confessons, les lumières qui ont jailli ne nous paraissent pas avoir dissipé toutes les ombres.

Si, sans contredit, les arguments hostiles à la consanguinité n'ont pas tous une égale précision, ceux qu'on leur oppose sont loin, à leur

tour, d'être aussi irréprochables que le croient leurs auteurs. Abraham, Isaac, Jacob, avaient épousé leurs demi-sœur ou cousines germaines; cette coutume régnait à la cour des Ptolémées et chez les Perses; ces faits lointains, agréables dans les livres, pèsent, on le sent, faiblement dans la balance. En ce qui concerne les castes aristocratiques, l'expérience proteste contre les donnéesde M. Benoiston de Châteauneuf. Pour quelques individualités qui surnagent, combien, malgré soins et maîtres, faillent à leur destinée, cachent, dans une obscure apathie ou étalent dans une agitation stérile, sinon licencieuse, leur nullité héréditaire! Sans nier, toutefois, que l'élément consanguin ait part à ces résultats, nous en voyons ailleurs des causes plus actives. Mortels dans l'enfance à une éducation mâle et libérale, dans l'âge mûr aux élans conceptifs, l'exemple de l'oisiveté, l'habitude énervante de la mollesse, la séduction des plaisirs, les enivrements de la chasse, portent ici leurs fruits naturels. Du père la disposition passe au fils et devient bientôt comme un apanage de la famille.

Peut-être a-t-on fait bon marché du sentiment traditionnel. M. Child a fort bien montré comment, en attirant l'attention sur les effets des mariages consanguins, l'ostracisme religieux avait pu développer la répulsion qu'ils inspirent; M. Dally, de son côté, a défini d'une manière exacte le caractère rigoureux des faits scientifiques. Mais, dans la circonstance, ces fins de non-recevoir spécieuses ne sont acceptables que dans une certaine mesure. On ne crée pas à volonté des observations irréfragables. A moins de s'immobiliser et de ne pas tendre à la perfection, force est, quand on examine une matière, d'utiliser les documents existants, et qui ne doivent pas être rejetés par cela seul qu'ils sont insuffisamment démonstratifs. Qu'a fait d'autre M. Devay si sévèrement jugé par M. Dally? Empreint dans les lois, les coutumes, les mœurs, un secret instinct, chez la plupart des nations, a, de tout temps, répugné aux unions entre parents trop immédiats. On y a vu l'indice d'une sorte de violation de l'ordre physiologique. Le savant médecin lyonnais a relevé une circonstance fortifiée par l'unanime assentiment des médecins les plus compétents. Où est l'exorbitance? Et suffira-t-il, pour ébranler des témoignages séculaires, d'une interprétation spéculative ou d'une dédaigneuse critique?

Des deux parts, on s'en est référé aux procréations zootechniques. MM. Child et Sanson ont spécialement insisté sur les avantages réalisés en Angleterre et en France. Mais encore, en ce cas, leurs considérations ne nous semblent pas victorieuses. Albiniser, sûrement en quelque sorte, après quatre ou cinq générations, des poules noires, des lapins,

des rats, des souris, voilà, pour nous borner à cette simple énonciation, des essais d'une signification incontestable. En est-il de même de ceux que mettent en avant MM. Child et Sanson ? *Favorite*, père de *Comet* par l'inceste, féconda pendant seize ans ses filles et petites-filles. Cet exemple isolé prouve peu. Assimilons pour un moment les animaux à l'homme. Nul n'a prétendu que tous les mariages consanguins fussent nécessairement défectueux. Un tiers, au contraire, d'après les statistiques les plus défavorables, donnerait des enfants sains. En outre, parmi les produits des autres, si plusieurs étaient atteints, un plus grand nombre étaient épargnés. On conçoit donc que *Favorite*, uni avec une bête de type supérieur, ait pu, malgré la consanguinité, engendrer un fils puissant et vigoureux comme lui. On remarquera, en outre, à l'égard des copulations successives, qu'il y avait toujours un des facteurs irréprochable. C'était *Favorite* lui-même, préférable dès lors à des mâles qui, frères ou cousins, auraient apporté ou augmenté les chances de dégénération. Si l'on ajoute qu'en naissant on tient souvent du père ou de la mère, on aura, d'une belle descendance, un surcroît d'explication plausible. Et que de raisons omises ! Car, indépendamment des conditions hygiéniques, si efficacement influentes, d'une plantureuse alimentation, des soins tout particuliers d'un propriétaire légitimement ambitieux de la gloire, nous n'avons rien dit des éliminations et des infirmités. Vend-on les veaux pour la boucherie, le labourage ou la reproduction ? Les femelles sont-elles couvertes indistinctement ou après triage ? Quelle proportion de la stérilité, des avortements, des cachexies, des maux ou anomalies de toutes espèces ? Autant de desiderata dans les renseignements fournis par nos confrères.

M. Baudoin vante un troupeau mérinos de la Côte-d'Or. Mais il avoue qu'il ne s'entretient que par un heureux choix des reproducteurs et au détriment de la fécondité. Cette confession n'est pas faite que par lui. Quand sur 50 femelles on en écarte 15, et que sur 50 mâles on n'en conserve que 2, comment, pour ou contre, surtout eu égard aux réflexions qui précèdent, arguer de l'influence consanguine ?

Ces résultats, évidemment, sont sans valeur dans la question. Beaucoup d'objections concernant l'espèce humaine ne sont pas plus décisives. Sur 121 unions consanguines, 16 cas de stérilité absolue, des lésions, des vices de conformation, au nombre de 35, semblent à M. Devay une proportion considérable. M. Dally estime qu'en prenant au hasard un pareil chiffre de mariages non consanguins, on atteindrait des quantités égales. En regrettant comme lui l'absence de ce parallèle, nous devons dire, néanmoins, que dans un pays où nous avons long-

temps habité, le recensement de 270 ménages n'en accuse que 19 sans enfants, soit moitié de moins, c'est-à-dire 1 sur 14,22 au lieu de 1 sur 7,5 et que, sur environ 200 accouchements faits par nous à la même époque, nous n'avons, à l'exception de deux pieds bots, le souvenir d'aucune autre lésion congénitale.

Dans sa statistique, M. Bemiss suppute la somme des enfants. M. Child lui oppose d'autres moyennes. Cette base est défectueuse. Car la propagation est souvent volontaire, et, en Amérique, on ne sent pas au même degré qu'en Europe le besoin de la limiter.

Les recherches de MM. Boudin et Leibreich ont surtout une portée difficile à méconnaître et qui augmente encore par le rapprochement des faits constatés à Lyon, à Bordeaux, à Nogent-le-Rotrou. M. Dally aura beau doubler arbitrairement le chiffre des alliances consanguines et imaginer des causes étrangères, la distance restera toujours assez grande pour n'être qu'imparfaitement comblée.

Relativement aux Juifs, la fréquence des unions entre parents rapprochés n'implique point, d'ailleurs, la dégénérescence de l'espèce. Outre que les produits de ces unions ne sont pas tous mauvais, plus des deux tiers de mariages non consanguins suffiraient pour perpétuer dans l'ensemble les qualités primitives.

On a prétendu, il est vrai, que ce peuple, en raison du préjugé qui l'empêche de se fusionner, offrait une sorte de consanguinisme constitutionnel. Mais c'est faire surgir un problème qui nous paraît avoir été fort embrouillé. M. Sanson restreint la signification du mot croisement au mélange des races. Avec plus de fondement, selon nous, M. J. Guérin veut qu'elle s'étende à celui des familles par rapport aux parentés directes. M. Dally lui-même fixe au second degré le terme au delà duquel la faculté de transmettre les similitudes diminue et s'épuise.

Ce point de vue, s'il était vrai, résoudrait bien des difficultés. On s'expliquerait notamment, moyennant la prohibition des alliances trop rapprochées et l'excellence de l'hygiène, la beauté de certaines races non mélangées. Les nations n'étant pas destinées dès le principe à un commerce étendu, ne devaient-elles pas trouver en soi, sur le sol habité, les éléments de leur perfectionnement? La loi des contrastes posée par M. Devay recevrait ici son application. Quant aux croisements ethniques, et à plus forte raison aux hybridités, une hétérogénéité trop prononcée peut, renversant en quelque sorte les termes, fair
d'autres influences. Notre confrère ne se l'est pas
ainsi que, comme au Mexique par exemple, l

supérieurs qu'ils proviennent de races moins éloignées par leurs caractères physiologiques, et que, chez les animaux, les mulets sont généralement inféconds.

Il y a là, on le sent, science, règles et procédés, toute une immense étude à suivre. Les résultats acquis, tout précieux qu'ils sont, ont besoin d'être affirmés par un nouveau contrôle. La zootechnie, entre autres, n'a pas dit son dernier mot. M. Broca a bien vu que le développement d'une aptitude ne s'acquiert souvent qu'aux dépens des autres systèmes. Tel coureur rapide n'est pas un cheval de fatigue. L'excès d'embonpoint nuit à la vigueur musculaire, à la force reproductive. Les faits particuliers, surtout, veulent être soigneusement recueillis et classés ; car la lumière qu'ils n'ont point isolés naît de leur rapprochement. Nous en avons cité d'intéressants : la discussion, chaque jour, en grossit le nombre. Tout récemment, l'Académie des sciences a reçu encore deux communications sur les dangers de la consanguinité. Dans la première, M. le docteur de Ranse mentionne deux sœurs de l'île de Ré. L'une eut trois fils, l'autre trois filles qui se marièrent ensemble. Les six époux jouissaient d'une santé parfaite. Un des mariages produisit trois enfants sains. Trois garçons et deux filles naquirent du second. Celles-ci prononçaient difficilement certaines lettres. L'aîné des garçons avait un accent étranger. Le troisième était sourd-muet de naissance, ainsi que le second qui, s'étant marié à une étrangère, eut deux enfants bien portants. Enfin, du troisième mariage sont également issus deux garçons, une fille et un monstre qui n'a pas vécu. La fille n'a commencé à parler qu'à six ans, et des deux garçons, sourds-muets de naissance, l'un marié, en dehors de la parenté, a un enfant qui parle ! (*Gazette médicale*, 4 octobre.)

La deuxième note du docteur Perron (de Besançon) a été transmise par M. Boudin. Les frères Vallet, originaires de la haute montagne, *magnifiquement constitués*, ont épousé les deux sœurs, leurs cousines germaines. L'aîné de l'un, âgé de vingt ans, est sourd-muet. L'autre, parmi ses six enfants, compte : 1° une fille de douze ans, chétive et timide ; 2° une fille de dix ans, vigoureuse, élancée, sourde-muette ; 3° un garçon, mort jeune, et entendant bien ; 4° un garçon de sept ans, robuste et fort, sourd-muet ; 5° une petite fille de quatre ans et demi parlant mal, mais entendant ; 6° un enfant de trois mois, en apparence peu sensible au bruit qui se fait autour de son berceau. Au péril évident de la consanguinité, comment, s'écrie M. Boudin, substituer l'hérédité, en ce cas, si peu probable ?

A ce propos, M. J. Guérin signale un renseignement qui présenterait

la *sélection*, en Angleterre, sous un jour autre que ne l'ont fait MM. Child et Sanson. Un revirement s'y serait opéré. Les reproducteurs seraient toujours pris dans la famille, mais aux degrés les plus éloignés. Un célèbre éleveur, M. Webb, aurait dû ses succès à cette méthode. D'après M. le comte Conrad de Courcy (*Treizième voyage agricole en Angleterre*) il a, depuis quinze années, remporté tant de prix, qu'il a renoncé à concourir.

Du reste, problème agité est, dit-on, à demi éclairci. Grâce au concours des observations, l'horizon se dessine. Une étape encore et il apparaîtra tout entier. M. Dally s'est tracé, à cet égard, un intelligent programme. Tout permet d'espérer qu'il le remplira. Il ne lui manque ni le savoir, ni l'ardeur, et il a la jeunesse, favorable aux investigations patientes et mûries. D.

PSYCHOLOGIE MORBIDE.

DES TROUBLES DE LA VOLONTÉ ET DE L'INTELLIGENCE DANS LEURS RAPPORTS MÉDICO-JURIDIQUES.

En fondant le *Journal de médecine mentale*, comme nous le comprenions, nous ne nous sommes pas dissimulé la gravité des situations qui s'offraient en perspective. Mettre à la portée de tous les problèmes les plus délicats, de l'erreur séparer la vérité, et la rendre dans un style sobre et clair, rechercher, en un mot, sur chaque point essentiel, la formule concise et rigoureuse des principes et des règles; tout cela exigeait une maturité d'études et des efforts surhumains. Un critérium surtout était indispensable. Mais où le saisir? L'expérience vint à notre aide. Dès longtemps, en pathologie mentale, nous avions compris la fragilité des nomenclatures. La psychologie, de son côté, subissait l'anarchie des systèmes. Tant que dans ces deux sphères régnerait l'obscurité, il nous a semblé que, malgré la sagacité des hommes les plus éminents, il n'y avait guère, pour notre science spéciale, de progrès sérieux à espérer. Nous crûmes donc de notre strict devoir de nous attacher à une solution d'où dépendaient et la justification et l'avenir de notre entreprise.

Avons-nous réussi dans cette tâche? On ne nous reprochera pas, du moins, de ne pas l'avoir courageusement abordée, y étant, d'ailleurs, préparé par des convictions lentement mûries. Dans une série parallèle d'articles, nous avons essayé, par une sévère et laborieuse analyse, de

définir et de développer, dans les limites inductives de l'observation, ici les caractères des diverses formes de l'aliénation mentale, là les attributs, les rapports et la subordination de nos pouvoirs psychiques.

Cet examen n'est point resté pour nous une force stérile. Il nous a permis d'apprécier avec une sorte de sécurité plusieurs travaux importants, et, notamment, de rendre hommage, même en dévoilant des insuffisances, aux belles considérations de M. Boileau de Castelnau sur les maladies du sens moral, et aux ingénieux aperçus de M. Bellod, concernant le mode et l'action judiciaires envers les insensés. L'opportunité est toujours imminente. La grave question de l'irresponsabilité, si brillamment débattue, il y a quelques années, au sein de la Société médico-psychologique, va incessamment y être reprise. En attendant, voici une publication qui nous appelle sur ce terrain par anticipation, et que nous ne pourrions taire sans injustice.

La Société de médecine de Bordeaux avait mis au concours le thème suivant : « Déterminer par des faits bien observés et sévèrement contrôlés, si les troubles de la volonté sont indépendants de ceux de l'intelligence, et établir dans quelles circonstances l'homme est irresponsable de ses actes. Quels vœux pourrait-on émettre à ce sujet, relativement aux modifications à apporter à la législation ? »

Deux des mémoires envoyés, se partageant inégalement le prix de 500 francs, obtinrent, l'un, jugé supérieur, une médaille d'or de 300 francs, l'autre une médaille d'or de 200 francs. Celui-ci, basé sur de nombreuses observations personnelles, appartenait à un médecin d'un asile allemand. Le premier, œuvre plus spécialement critique, émanant d'une plume française, a précisément donné lieu à l'ouvrage que nous signalons (1).

On pourrait, en le lisant, tomber dans la méprise du rapporteur de la commission, qui, dans son auteur, présumait un vétéran de la pratique mentale. L'argumentation se borne, il est vrai, aux documents étrangers ; mais elle atteste une pénétration peu ordinaire chez ceux qui s'aventurent incidemment dans notre domaine. M. J. Mandon, médecin à Limoges, ancien interne, deux fois lauréat à Paris (hôpitaux et Faculté de médecine), couronné par la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles pour une histoire de la syphilis des nouveau-nés, est tout simplement un de ces talents d'élite qui, dominés par l'amour de la science, ne reculent devant aucun obstacle pour contribuer à son avancement.

Est-ce à dire qu'il ait immédiatement atteint le but dans une arène

(1) *Histoire critique de la folie instantanée, morale, instinctive.*

brillamment parcourue par tant d'esprits éprouvés ? Le suffrage académique n'a pas été accordé sans des réserves éloquemment exprimées par l'habile interprète de la savante compagnie, M. Desmaisons ; et nous-même, tout en applaudissant à l'équité de la récompense, aurons de graves objections à faire. Seulement, il nous a paru utile, en caractérisant le point de départ et la marche du travail, de nettement constater, et son genre de mérite, et l'importance du rôle qu'il ne peut, à notre avis, manquer de prendre dans les délibérations pendantes.

Pour décider la question, M. Mandon a justement senti qu'il fallait s'inspirer des notions psychologiques. Qu'est la volonté ? Quels sont ses affinités, ses mobiles ? Il interroge les philosophes, Aristote, Descartes, Leibnitz, Spinosa, Reid, Dugald Stewart, Laromiguière, Damiron, etc., etc. Définitions incertaines ou contradictoires ! Pour beaucoup, la volonté se confondrait avec la liberté. Le mot volition, plus communément synonyme de désir, répondrait aux actes non délibérés. D'autres la considèrent comme un mouvement sollicité par l'inquiétude ou le plaisir, ou bien, avec Condillac, comme un résultat de la sensibilité et de l'intelligence : « Sentir et connaître est vouloir. »

M. Mandon multiplie les formes qui peuvent en donner la compréhension : « La volonté, faculté la plus complexe, est la pensée même » tendue vers un objet ; l'impulsion inhérente à tous les phénomènes » de l'esprit ; le mouvement réactionnaire qui suit toute idée, tout » sentiment, toute sensation ; une force intelligente et sensible, irré- » ductible en ses éléments. » Le fait saillant de cette énonciation est d'exclure l'identité de la volonté et du libre arbitre. Tout acte voulu n'est pas nécessairement libre, motivé par une préférence réfléchie. L'enfant, qui manque de discernement, veut souvent de la manière la plus énergique. En ce cas, l'action est, en quelque sorte, automatique, bien qu'ayant, néanmoins, sa source réelle dans l'entendement. Si elle procède, en effet, d'un entraînement immédiat et fatal, on a, en l'accomplissant, le sentiment de l'impulsion et l'intuition, si ce n'est la conception du but. Or, sentir et concevoir sont attributs de l'intellect. L'exercice de la volonté est donc étroitement lié à celui de l'intelligence, et sa manifestation dans l'état sain, le reflet de nos tendances, de nos passions et de nos idées. M. Mandon conclut qu'il doit en être ainsi dans l'état morbide.

Partant de cet à priori théorique, il soumet à une minutieuse analyse les raisonnements et les faits invoqués à l'appui des troubles isolés de la volonté. Aucun ne trouve grâce devant sa démonstration. Il éta-

blit sans peine, par les circonstances mêmes des observations, que ces prétendues anomalies volontaires puisent leur origine dans des perversions affectives, conceptives ou hallucinatoires.

Ces considérations ne seraient pas sans fondement. Par malheur, M. Mandon s'en est autorisé pour adhérer à certaine doctrine sur la solidarité des facultés dont nous avons, à diverses reprises, mis à nu la fragilité. Il nous reproche, à cette occasion, d'avoir reconnu des folies partielles extrinsèques à l'intelligence. Toute insanité, selon lui, implique compromission de l'ensemble des pouvoirs psychiques. Au fond, les variétés ne seraient que des dépendances d'une seule unité. La monomanie la plus circonscrite ne représenterait, malgré l'apparence, qu'un degré affaibli de la manie. Il va plus loin. Les actes volontaires formeraient une échelle continue où la démarcation entre les influences passionnelles et les incitations pathologiques deviendrait insaisissable. Il n'y aurait de différence que l'intensité ou la nature des mobiles. Le suicide, en particulier, révélerait toujours une rupture de l'équilibre physiologique. Avec cette sorte de fatalisme, on sent ce que doit être l'irresponsabilité. M. Mandon lui donne pour signe la maladie. La théorie est plus libérale. Quant à la pénalité et aux lois, terrain scabreux, notre confrère manifeste une légitime timidité. Ses idées se rapprochent de celles de M. Boileau de Castelnau : s'attacher à prévenir plutôt qu'à punir, favoriser le développement de la moralité par de bonnes institutions et une éducation intelligemment répartie, telle est la tâche qu'il attribue à la société. Il voudrait aussi que, les coupables considérés désormais comme malades, le cercle des châtiments fût plus élastique, et que, ayant moins égard aux méfaits qu'à la perversité, on pût, moyennant des garanties administratives, relaxer les infortunés plus égarés que vicieux qu'on jugerait suffisamment amendés, et maintenir indéfiniment les criminels endurcis; ce qui serait conforme à l'équité et à la prudence.

Nous le répétons, la thèse de M. Mandon a été approfondie. Une expérience plus directe des aliénés aurait certainement permis à l'auteur de la préciser davantage dans les détails. Par endroits se trahissent l'insuffisance et le préjugé. Mais elle projette de véritables lueurs sur les principes, et c'est, dans le chaos des théories régnantes, tout ce qu'elle pouvait faire. Dans ses termes, le problème posé était insoluble. Avant d'examiner le rapport de la volonté et de l'intelligence, il y avait à se demander si ces forces ne sont point de vaines entités. M. Mandon les accepte, puisqu'il les définit; il n'en prouve point l'existence. La langue philosophique ne comporte point les latitudes du langage

ordinaire. Les mots dont l'usage se contente ne satisfont pas toujours aux distinctions rigoureuses de la science. Ceux de volonté, d'intelligence, qui se comprennent fort bien lorsqu'on s'en sert pour caractériser les grandes modalités du fonctionnement mental, *vouloir* et *comprendre*, cessent d'avoir un sens aussi clair quand on les applique à des forces particulières. Là est l'écueil universel. On a fractionné l'entendement en une foule de pouvoirs secondaires, dotés chacun d'attributions propres, et nul ne fait difficulté de les admettre. Pour les justifier, c'est autre chose. M. Mandon a entrevu l'embarras ; car, dans le résumé qui termine l'ouvrage, il insiste sur la convenance de ne pas attacher aux désignations une signification trop absolue, comme ne cachant peut-être que des phénomènes.

Malgré cet aveu, néanmoins, sa discussion reflète, d'un bout à l'autre, la croyance à ces causes hypothétiques. C'est même là-dessus que se fonde le grief qu'il nous oppose d'avoir négligé l'élément intellectuel dans notre appréciation des délires circonscrits ; grief peu sérieux d'ailleurs. Dominé par sa préoccupation de préposer sans cesse les troubles intellectuels aux troubles volontaires, M. Mandon, sur un mot mal interprété, a méconnu l'esprit de notre œuvre et faussé nos idées. Dans notre mémoire, et nous nous en sommes formellement expliqué au début, l'expression *intelligence* a reçu un tour conventionnel, très différent de l'acception que lui donne la philosophie. Au lieu de qualifier l'agent mystérieux de la connaissance, il n'exprime que la manifestation syllogistique de la pensée, un des modes, et non plus le principe du fonctionnement mental. Imagination, mémoire, jugement, attention, etc., ont été envisagés du même point de vue. Quel moyen commode que les prétendues lésions de ces prétendues puissances, pour motiver les anomalies psychiques ! Nous avons voulu sortir de ce domaine fictif, prendre conseil de la seule observation, grouper les phénomènes, aussi bien de l'état sain que de l'état morbide, et déduire de leur comparaison une double classification, psychologiquement et pathologiquement irréfragable.

Par contre, les indices que donne M. Mandon du trouble précurseur de l'intelligence ne sont pas à l'abri du doute. La perversion instinctive n'a jamais été considérée comme un fait intellectuel. Chez un homme irrésistiblement poussé au suicide ou au meurtre, le mal est dans l'impulsion, non dans la raison qui succombe. La sensation aussi se dédouble. Un fantôme tout à coup m'épouvante, et, sans laisser le temps à la réflexion, me porte à fuir ou à résister. L'impression anormale est tout ; elle cesse, l'équilibre se rétablit. Un bras est-il paralysé

parce qu'un lien entrave ses mouvements? Sera-ce une marque d'insanité de voir les objets sous des teintes insolites à travers des verres colorés? L'idée elle-même n'est point un attribut de l'esprit, mais un produit de ses opérations, et, une fois formée, n'est à son égard qu'un mobile. Conçue ou rappelée, elle a son rayonnement d'influence. Si elle est fausse ou exagérée, elle expose, en déviant le jugement, à des déterminations mauvaises ou dangereuses; mais, en dehors de ce cercle, le travail mental peut, avec des idées saines, s'accomplir régulièrement. L'effet ne doit pas être pris pour la cause. On n'imputera point à l'inhabileté du tailleur l'imperfection d'un vêtement confectionné avec une étoffe inférieure ou sous un jour défavorable. Dans la sphère psycho-cérébrale, il faut ainsi distinguer les parts respectives de l'ouvrier, des possibilités et des substances.

Dans les folies instinctives, voire monomaniaques, et ce sont celles-là qui, ayant fourni le titre du livre, servent de base à l'analyse, l'automatisme domine. Vingt fois l'auteur a noté cette circonstance; elle ne l'a pas assez guidé dans l'affirmation de sa doctrine. Comme l'homme dont le pas est inégal parce qu'on le contraint à marcher en le bousculant, l'esprit ne concourt, si je puis ainsi dire, aux aberrations qu'indirectement, intermédiairement. Toutefois, si le raisonnement de M. Mandon est invalide à l'égard de l'intelligence, il n'en a que plus de force relativement à la volonté; et l'on ne s'étonnera pas que notre confrère ait victorieusement combattu ceux, et entre autres M. Billod, qui rapportent à une lésion de ce pouvoir psychique des manifestations déréglées auxquelles il est naturel d'assigner une tout autre origine. Non-seulement, en effet, le désordre mental a pour cause des mouvements automatiques, des impulsions instinctives, des perversions sensoriales ou des idées plus ou moins fixes, mais le problème de la volonté n'est pas moins abstrus que celui de l'intelligence, et, dès qu'elle veut sonder cet abîme, la plus haute sagacité se sent arrêtée par son impuissance.

Après ce jugement sur l'œuvre importante de notre confrère, il nous reste, ayant été blâmé, à tenter notre propre justification; tâche facile, et qui nous procurera l'occasion d'ajouter au poids des considérations qui précèdent. Ne nous attachant, ainsi que nous l'avons dit, qu'aux faits et à leurs conséquences naturelles, nous avons banni de nos explications les forces équivoques. Si ce système n'a pas abouti à la solution dernière, au moins n'est-il jusqu'ici guère de cas qui n'ait son rang facile dans le cadre ressorti d'une méditation patiente.

Un point culminant nous a d'abord frappé; c'est cette faculté que

nous avons nommée *syllogistique*, et qui consiste, chez l'homme, à associer les idées, à en suivre les rapports, à en déduire des raisonnements. Là règne, entre les modes qui y contribuent, une évidente solidarité. Point de jugement sans mémoire, de mémoire sans attention, de coordination suivie sans imagination, d'opération étendue sans leur concours nécessaire. En un second ordre, s'offrent les instincts, les sentiments, les affections, les passions, les sensations, les aptitudes, les idées, dont le caractère et le rôle n'ont rien de comparable. Leur indépendance est respective; leur action particulière et isolée. La jalousie, la crainte, la haine, la tendresse, la décence, la peur, l'amour, ne se ressemblent pas; les pensées se succèdent sans lien essentiel. Rome me fait oublier les affaires, les affaires me font oublier Rome. Quand un sentiment entre en jeu, il peut, selon l'occasion, en susciter d'autres; de même des idées. Mais ce retentissement est toujours limité : la scène intellectuelle ne comporte pas de nombreux sujets à la fois.

Cette simple indication ouvre des horizons naturels. Elle montre où et comment s'exerce la vraie solidarité. Admettons que la fonction syllogistique puisse être directement atteinte, on prévoit tout de suite les conséquences : association irrégulière des idées, désordre fatalement général. La science nous montre, en effet, ce résultat, sous ses quatre formes nosologiques : *excitation maniaque*, *manie*, *démence*, *stupidité.*

Dans l'hypothèse opposée, la concordance n'est pas moins saisissante. Si un sentiment est impérieux ou perverti, une sensation fausse, une idée fantastique, l'esprit subira l'ascendant maladif, comme dans l'état normal celui d'une passion ou d'une erreur, sans que le raisonnement soit détruit, notamment à l'égard des mobiles sains. Ici encore le fait confirme la prévision. Dans les folies instinctives, dans les monomanies pures, dans ces aberrations diffuses désignées par nous sous le nom de *pseudo-monomanies*, variété si nombreuse et dont la nomenclature avait tant d'embarras avant que l'expérience nous l'eût fait découvrir, les malades raisonnent et agissent pertinemment en beaucoup de points.

On a dit, et M. Mandon répète, que le fou méconnaît son délire et s'en laisse dominer. Ce ne serait pas un motif pour convertir en réalité une conjecture. La passion, fanatique elle-même, s'oublie et succombe. Mais l'assertion a contre soi de nombreux démentis. Combien d'infortunés résistent victorieusement à leurs pensées de suicide ou de meurtre ! Qui de nous, entre autres, n'est journellement consulté par des pseudo-monomanes réclamant nos soins pour être délivrés d'une

fascination dont ils racontent, en gémissant, les douloureuses péripéties ?

Votre but, en pénétrant l'intimité du phénomène, est d'éclairer la justice. Ne craignez-vous point plutôt de soulever la conscience du magistrat par la déclaration d'une lésion générale dont il recherche en vain les signes? L'observation est plus instructive. On ne s'aperçoit pas qu'on fomente les préjugés contre lesquels on s'insurge, en s'efforçant de ramener à l'unité les faits les plus disparates, tandis qu'on les ferait toucher du doigt, en les distinguant. Toute la catégorie des folies générales est nécessairement hors de cause. Excitation maniaque, manie, démence, stupidité, cela se révèle à première vue. Avec ses prétentions brutalement professées, la monomanie présente rarement un diagnostic plus difficile. Restent les impulsions organiques, les troubles hallucinatoires et les agitations pseudo-monomaniaques, sources d'où procèdent, en immense majorité, lès actes répréhensibles.

C'est surtout dans l'examen de ces cas que l'expert doit renfermer le juge. Mais qu'au lieu de l'embrouiller par la perspective d'une insaisissable anomalie, il s'applique, au contraire, à lui faire comprendre que, la fonction syllogistique n'étant pas compromise, c'est vers un autre but que doivent se diriger ses investigations. Les interrogatoires sont presque toujours stériles, parce que, sortant l'inculpé de la distraction solitaire où s'alimente la perversion nerveuse, celui-ci, sollicité par des impressions normales, se trouve en possession de lui-même. Il se défend alors ou avoue, selon qu'il obéit à la crainte du châtiment ou au sentiment de son irresponsabilité. Le suivre dans l'isolement est le seul moyen de dévoiler ses tendances morbides. Quant à leur appréciation, tout l'effort du médecin tendra à démontrer, par un rapprochement avec les exaltations psychiques de l'état ordinaire, que si, dans ce dernier cas, les philosophes ont pu hésiter sur l'intégrité du libre arbitre, l'innocentation ne saurait faire doute lorsque l'acte incriminé est dû à une perturbation fatalement introduite dans l'économie. Vous aurez ainsi procuré au magistrat les éléments indispensables. Ce résultat acquis, la science aura accompli sa mission !

DELASIAUVE.

PATHOLOGIE.

DES DIVERSES FORMES MENTALES,

Par M. DELASIAUVE.

DÉLIRE DES NÉVROSES CONVULSIVES.

DEUXIÈME ESPÈCE, STUPIDE (suite).

DÉLIRE HYSTÉRIQUE. — L'hystérie n'a point encore de définition consacrée. A-t-elle, comme son nom l'indique, sa source primitive dans l'utérus? Dépend-elle, comme le veulent MM. Girard de Cailleux et Briquet, d'une modification directe du système nerveux, cérébro-spinal et ganglionnaire? L'incertitude, à cet égard, n'est pas la seule difficulté. Les attaques qui, pour les uns, caractérisent la maladie, n'en sont, aux yeux des autres, qu'une des manifestations. *Hystéricisme*, *état hystérique*, *hystérie*, ces désignations répondraient à une disposition morbide qui, indépendamment des convulsions, s'accuserait par des signes particuliers, entre autres la suffocation spasmodique, les palpitations, le météorisme abdominal, la pâleur des urines, et certaines transformations sensitives et morales.

Cette distinction, généralement admise, peut ici d'autant mieux s'accepter que les personnes sujettes aux accès hystériques sont rarement exemptes des autres troubles attribués à l'hystéricisme. Parmi ces derniers, ceux qui incombent au domaine mental ne s'élèvent que par exception aux proportions d'un délire marqué, et se reflètent dans les tendances et les actes plus que dans le langage. L'impressionnabilité est au premier rang. Un bruit, une odeur, une contrariété, l'annonce d'une nouvelle désagréable, suffisent pour jeter dans l'anxiété et l'incertitude. La susceptibilité s'exagère; la brusquerie, les exigences impérieuses contrastent avec des timidités craintives. Aux expansions d'une puérile gaieté succèdent des alternatives de morosité sombre. L'avenir, les événements prennent la teinte des appréhensions, moins souvent de l'espoir. L'attendrissement se joint à la défiance; on est rempli d'alarmes pour soi, pour les siens, pour les étrangers. Rien de moins stable que les sentiments et les désirs. Sans transition, sans motifs, la piété la plus outrée devient du cynisme, la cordialité la plus démonstrative de l'indifférence ou de la haine. Des curiosités insolites s'éveillent; la simplicité du foyer pèse : on projette des visites, des voyages, des ameublements, des toilettes, des plaisirs. Les affections ne subissent pas de moindres atteintes. Dans son exaltation capricieuse,

l'amour, qu'un souffle peut-être eût converti en aversion, conduit au sacrifice de la vie, et, quelquefois, crée à ses victimes un tyran idéal. Les appétits se dépravent. M. Macquet cite une jeune fille qui, dès son enfance, avait contracté l'habitude de manger de la craie et de boire du vinaigre (*Annal. méd.-psych.*, 1843, p. 466). Les instincts, enfin, se dénaturant, suscitent des conceptions monstrueuses, sinon toujours des déterminations funestes. L'obscénité triomphe de la pudeur et inspire de l'attrait pour les propos orduriers et les actes lubriques. On éprouve une sorte de besoin voluptueux d'ourdir, contre des gens inoffensifs, des trames calomnieuses, de commettre des crimes pour les en accuser, d'incendier, de dérober, de tuer même. Nul doute que beaucoup de jeunes hystériques n'aient dû à une telle transformation, aggravée par la grossesse et une position fausse, leurs pensées d'infanticide !

Ce tableau montre les anomalies psycho-cérébrales dont s'accompagne l'état hystérique. Pour l'ordinaire, les attaques convulsives ajoutent peu à l'intensité des phénomènes. M. Briquet, qui a étudié tant de cas d'hystérie, avoue que l'aliénation décidée n'est pas une complication très fréquente. Il n'en connaît personnellement que trois ou quatre exemples. En se reportant aux suites de l'épilepsie, cette immunité relative pourrait sembler surprenante ; car les paroxysmes hystériques, plus prolongés que ceux du mal caduc, sont également forts. Mais l'étonnement cessera, si l'on considère la diversité des conditions. Le cerveau, dans l'épilepsie, est le point de départ des accidents. Il s'opère là une sorte de bouleversement électro-nerveux qui laisse des traces profondes. Dans l'hystérie, au contraire, le mouvement, plus spécialement ganglionnaire, du ventre se concentre vers les organes respiratoires, et la tête, n'étant prise que consécutivement et par simple voie congestive, se trouve délivrée aussitôt que le sang a repris son cours normal.

Ce n'est pas que les observations de folie hystérique n'abondent dans les ouvrages. La plupart des cas épidémiques qui se sont déclarés dans les couvents de nonnes ont été attribués à cette cause. Tout à l'heure, quand nous parlerons des délires de la catalepsie, de l'extase, du somnambulisme, nous verrons que l'hystérie figure pour une bonne part dans ces névroses extraordinaires. Mais alors l'affection ne représente plus une unité distincte. Loin que les aberrations psychiques lui soient soumises, elle n'est vraisemblablement elle-même qu'une des dépendances de la modification morbide qui domine l'ensemble symptomatique, et se manifeste, suivant la complexité des influences, sous les aspects les plus variés.

Pourtant, il n'est pas impossible que l'ébranlement convulsif provoque, dans les formes pour ainsi dire sporadiques, un désordre psychique plus ou moins sérieux. Les symptômes doivent alors se rapprocher de ceux qui succèdent à l'épilepsie, et constituer ou une agitation maniaque ombrée d'hébétude, ou une vraie obtusion hallucinatoire. Quelques faits justifient cette prévision. — Une jeune mère, dont le docteur Marcé rapporte l'histoire dans la *Gazette des hôpitaux* (1857), perd son mari pendant qu'elle allaitait son enfant. Après le sevrage, une émotion vive occasionne des crises hystériques répétées et suivies de *manie* intermittente. Rires nerveux entrecoupés de sanglots et de larmes, défiances, lamentations, regrets excessifs, mobilité, quelques démonstrations érotiques : tels étaient les signes du délire, qui disparut avec les convulsions sous l'influence de la diète lactée. — Deux cas de M. Billod (*Annal. méd.-psych.*, 1843) donnent lieu à un état de stupeur. Ils confinaient à l'épilepsie. — Les pseudo-sensations de l'obtusion sont assez nettemment caractérisées dans l'exemple suivant de M. Morel (*Études sur les malad. ment.*, t. I, p. 205). Françoise X..., au sortir de ses crises, avait les idées obscures et répondait avec difficulté. Il lui semblait qu'on lui enfonçait un clou dans la tête. Ses accès, selon son expression, la rendaient *sotte*. Elle eût voulu voir les maisons en feu. Effrayée par des spectres terribles, elle prenait pour des étrangers ses parents et ses amis. — Une autre observation du même auteur (*Traité des malad. ment.*, p. 682) n'est pas moins significative. Elisa B..., dès un premier accès, éprouva un délire aigu avec tendance au suicide. Mise auparavant en contact avec un nabab, elle ne s'occupait que de lui dans ses songes fantastiques. Cette malade finit par tomber dans une stupidité profonde. — Chez une hystérique mentionnée dans la thèse de M. Lachaux, « les manifestations les plus délirantes sont tour à tour en jeu ». Dominée par des hallucinations, tantôt elle brise les carreaux des fenêtres, et d'autres fois, plongée dans la torpeur, elle urine dans ses vêtements ou se vautre dans ses ordures pour se mortifier. « Un prêtre lui commande d'en agir ainsi. »

M. Briquet ne produit qu'un seul fait, celui d'une personne qui, dans son trouble, se précipite au hasard, grimpe sur tous les objets, frappe les murs ; mais l'appréciation qu'il fait du délire hystérique, en le comparant à un rêve plutôt agité qu'incohérent, à la folie alcoolique ou aux effets du chloroforme, est parfaitement en harmonie avec le jugement qui précède.

DÉLIRES EXTATIQUE, EXTATO-CATALEPTIQUE ET CATALEPTIQUE. — Il nous a paru utile, au point de vue du délire, de réunir dans un

même article ces deux variétés nerveuses. Si, partant de leurs points extrêmes, on essaye de les comparer, le contraste sera saillant : l'une et l'autre sont caractérisées par l'immobilité extérieure. Mais, tandis que, dans la première, cette immobilité semble due à une semi-résolution des membres produite par la déviation d'une partie du fluide excitateur vers l'organe de la pensée, elle résulterait, dans la seconde, d'une tension si forte et si soutenue de l'innervation que tout sentiment serait à la fois aboli, et la contraction des muscles portée au degré d'une rigidité absolue. Soit qu'on le pince, qu'on le pique, qu'on le brûle, le cataleptique, dans la violence de l'accès, ne donne aucun signe de douleur. Parvient-on, avec effort, à changer la direction d'un bras, d'une jambe, de la tête, ces parties gardent leur nouvelle attitude. Chez l'extatique, au contraire, les mouvements sont libres, et, sur les traits, ordinairement fixes et méditatifs, on lit les traces d'une mystique rêverie.

Ces états, très différents en apparence, pourraient n'être au fond que des expressions d'une même unité morbide. Il a toujours été difficile d'isoler leur histoire, et l'on ne parle jamais de l'un qu'on ne parle de l'autre. Il y a, d'ailleurs, une foule de cas intermédiaires *extato-cataleptiques* où les phénomènes, aggravés ou amoindris, s'offrent respectivement confondus. Ces gradations s'expliqueraient, selon nous, par des intensités correspondantes du spasme cérébral.

Ainsi, sous un léger éréthisme, comparable à celui qu'on ressent souvent dans les doigts, la pensée, échappant à l'empire de la volonté, erre capricieusement au hasard des combinaisons fantastiques. A un second degré, la clairvoyance diminue, le travail mental donne lieu à des hallucinations pénibles. L'érection monte-t-elle encore : à une confusion hallucinatoire plus profonde s'ajoutent des contractions musculaires persévérantes ; enfin, au degré suprême, la connaissance disparaît, et, la rigidité générale atteignant ses dernières limites, le patient ne représente plus qu'une sorte de tronc inanimé. Nous ne prétendons point ôter à cette théorie son caractère conjectural. On avouera, du moins, qu'elle rend compte des faits d'une manière satisfaisante et rationnelle.

On a, dès longtemps, noté les causes et les phénomènes de l'extase. Des contentions d'esprit trop soutenues, l'habitude de la méditation, une vie contemplative et ascétique en ont développé un grand nombre. Plusieurs personnages historiques passent pour avoir présenté cette disposition. Socrate, en marchant, s'arrêtait tout à coup immobile. C'est alors qu'il était visité par son démon familier. Saint Paul, ravi au

troisième ciel, goûtait la plénitude des voluptés célestes. « Le cœur de l'homme, s'écrie-t-il, ne saurait se faire une idée du bonheur que Dieu prépare à ceux qu'il aime. » Madame Guyon, la célèbre mystique, que l'adhésion de Fénelon et de madame de Maintenon ne préservèrent pas des vengeances religieuses armées par Bossuet, puisait, dans un semblable ravissement, la conviction de sa mission divine. La peinture tracée par sainte Thérèse de sa propre exaltation a été, notamment, considérée comme le type symptomatique de l'extase. « On éprouve, dit-elle, une sorte de sommeil des puissances de l'âme, de l'entendement, de la mémoire et de la volonté, qui ressemble à celle d'une personne agonisante ravie de mourir dans le sein de Dieu. L'âme ne sait ce qu'elle fait. Elle ignore même si elle parle ou si elle se tait, si elle rit ou si elle pleure ; c'est une heureuse extravagance, une céleste folie, dans laquelle elle s'instruit de la véritable sagesse, d'une manière qui la remplit d'une inconcevable consolation. Peu s'en faut, alors, qu'elle ne se sente défaillir ; elle est comme évanouie ; à peine peut-elle respirer. Toutes les forces corporelles sont si affaiblies qu'il lui faudrait un grand effort pour remuer seulement les mains ; les yeux se ferment d'eux-mêmes, ou, s'ils restent ouverts, ils ne voient rien, ils ne sauraient lire quand ils le voudraient. Ils connaissent bien que ce sont des lettres, mais ils ne peuvent pas les distinguer ni les assembler, parce que l'esprit n'agit point, et, si l'on parlait à cette personne, elle n'entendrait rien de ce qu'on lui dirait ; elle tâcherait en vain de parler, parce qu'elle ne saurait ni former ni prononcer une seule parole. Toutes les forces extérieures l'abandonnent et celles de son âme s'augmentent pour mieux posséder la gloire dont elle jouit. » Dans ses paroxysmes, sainte Thérèse avait avec Dieu et les anges des conversations suivies.

Le cerveau, on le voit, subit un entraînement forcé, comme un charme qui s'évanouit spontanément après quelques minutes ou plusieurs heures, s'il n'est rompu par une émotion brusque et suffisante.

Sans influence sensible sur l'exercice normal des fonctions, la forme qui précède ne dépasse guère le niveau, pour ainsi dire, extra-physiologique. Celle qui vient après appartient au domaine morbide. Rarement idiopathique, elle se montre fréquemment, soit à la suite des crises convulsives, soit comme complication des folies, surtout hallucinatoires. Pendant des heures, des journées, les malades restent plongés dans l'immobilité, affectant les poses les plus bizarres, plus ou moins étrangers aux sensations du dehors, et sortant quelquefois de leur mutisme pour réagir, plus ou moins violemment, contre les impressions qui les agitent. F..., âgé de quinze ans, épileptique douteux, ayant passé

plusieurs mois à Bicêtre sans attaques, se tenait ainsi une partie des jours, tantôt les yeux levés et fixant les fenêtres, d'autres fois une jambe en l'air, ou les bras étendus, à la façon des Joguis. De temps à autre, des mouvements saccadés, des rires sardoniques, des modifications physiognomoniques, décelaient que quelque chose se passait à l'intérieur. — M... et S..., après des séries d'attaques, sont sujets à de pareils accidents, dont ils ne se relèvent que le lendemain ou le surlendemain. La figure pâlit, les traits s'altèrent, les yeux sont hagards. On les pince, on les secoue inutilement ; puis, tout à coup, ils entrent en fureur et menacent ceux qui les approchent. L'esprit demeure plus ou moins confus avant de reprendre son entier équilibre. — Chez H..., âgé de quarante ans, ex-chirurgien de marine, halluciné, les paroxysmes duraient d'une à deux heures. C'était un brun magnifique, à front ouvert et pâle, couronné par une superbe chevelure noire, et portant sa barbe longue. L'artiste qui l'eût saisi dans sa posture d'inspiré, à genoux, les mains jointes et la tête dirigée vers le ciel, aurait peint le plus admirable type d'anachorète en contemplation religieuse. Ses idées dans les rémittences étaient souvent sombres, et il a parfois manifesté des tendances suicides.

B... nous fournira un exemple saillant de la troisième catégorie. Israélite, âgé d'environ trente ans, monomaniaque tranquille, on l'employait aux écritures. Une sorte de génie présidait à ses actes. L'accord entre eux n'était pas toujours parfait. Si B..., en alignant une colonne de chiffres, trouvait, je suppose, 50, le génie disait 52 ou 48. Un colloque mental alors s'engageait, et, quand l'opiniâtre génie ne se rendait pas, B... posait son résultat au crayon, attendant pour l'écrire que son contradicteur eût reconnu sa méprise. Or ce pauvre aliéné, tous les deux mois, tombait assez rapidement dans un accès extato-cataleptique. Son corps entier devenait roide et immobile; sa figure se colorait; une teinte de tristesse, des sourires involontaires peignaient tour à tour la nature des émotions éprouvées. Toute sensibilité n'était pas anéantie. Quand on le pinçait fort, il manifestait de la contrariété. Il entendait aussi confusément. Un rayonnement de ses traits semblait une réponse affirmative quand nous lui reprochions de se moquer de nous. Plusieurs fois, il nous est arrivé de le tirer de son cauchemar par une agression inopinée, ou en lui lançant au visage des potées d'eau froide. L'effet n'avait pas de suite. Sa délivrance n'avait lieu que le deuxième ou troisième jour. Durant quelque temps, l'esprit restait vague, l'humeur morose.

La catalepsie est une étrange affection. On l'a comparée au mal

caduc. Comme lui, elle a ses retours périodiques et s'accompagne de perte de connaissance. Ce sont les seules similitudes. Le cerveau, dans l'accès d'épilepsie, est comme le siége d'une succession de chocs électriques qui se traduisent par des secousses se répétant au plus cinq ou six minutes. Dans la catalepsie, point de convulsions hideuses, mais une immobilité rigide due à la tension exagérée de l'activité nerveuse. La durée aussi est infiniment plus longue, depuis un quart d'heure jusqu'à des semaines. M. Bourdin, dans son beau *Traité de la catalepsie*, a consigné, à cet égard, des faits prodigieux, s'ils étaient authentiques. — Une demoiselle fait une chute d'un cabriolet. Effrayée, elle ne veut plus y remonter. On lui donne un cheval pour achever sa route ; il était dix heures du soir. Deux personnes la suivent à pied. Elle se montre d'abord très loquace, puis elle se tait ; on la croit endormie ; mais, en arrivant, on la trouve roide et immobile. Cet état, malgré les soins, persiste. On estime qu'il dura cinq heures. — La femme Clinger (Catherine Wallery), dont Desbois (de Rochefort) raconte les singuliers accès, serait une fois restée plus de trente jours dans un état d'immobilité parfaite, sans prendre aucun aliment solide ou liquide, et sans qu'il y ait eu aucune excrétion. Ordinairement, ses paroxysmes ne dépassaient pas deux ou trois jours. — Chez une autre personne, une crise s'est prolongée jusqu'au onzième jour. Frédéric Hoffmann et Boerhaave supposaient que la catalepsie se déclarait sans prodromes. Les faits rapportés par M. Bourdin donnent un démenti à cette assertion. Dans beaucoup de cas, on constate, comme dans l'épilepsie, des troubles auxquels le moral n'est pas étranger, une sorte d'obtusion intellectuelle, une mémoire chancelante, des rêves pénibles, un sommeil agité et une exubérante loquacité. Mais ce sont surtout les effets consécutifs à la perturbation convulsive que nous devons faire connaître. Ils n'avaient que médiocrement attiré l'attention. Les exemples recueillis par M. Bourdin permettent d'en prendre une idée. Leur analogie est grande, et on l'eût deviné, avec ceux qu'occasionnent l'épilepsie et l'hystérie.

Une perversion instinctive et morale, voilée d'un peu d'hébétude, tel est, pendant une période plus ou moins longue, l'état d'un grand nombre. Le caractère est irritable, l'humeur sombre. Il y a des appétits bizarres, des désirs instables, des aversions injustifiées, et souvent des tendances malfaisantes nées d'une fascination vague et parfois hallucinatoire. — J'ai connu, dans ma jeunesse, une dame dont les inégalités choquantes, énigmes alors, ont depuis changé pour moi de signification. Après une période de cinq à six semaines où ses senti-

ments avaient été naturels, comme ceux de tout le monde, on s'étonnait de la voir impatiente et mobile. Sa haine s'exhalait ouvertement contre des personnes auxquelles elle témoignait la veille de la bienveillance ; elle passait auprès d'elles avec des gestes de mépris, les injuriait, souhaitait leur destruction, ne dissimulant pas qu'elle y eût contribué, si elle l'avait osé. Un besoin impérieux la poussait à aller raconter, en confidence, à des voisines, les monstrueux griefs enfantés par son imagination, et qui donnaient d'elle l'opinion la plus fâcheuse. Cet état, à peine disparu au bout d'une semaine, provenait d'attaques cataleptiques, qui la surprenaient plus particulièrement la nuit. La rigidité et l'insensibilité étaient complètes pendant une ou deux heures. A la fin, les yeux s'entr'ouvraient, le visage rougissait, le veines du cou se gonflaient, la tête se renversait en arrière, la malade gémissait et revenait lentement à la connaissance.

Il n'est pas rare que le trouble mental soit plus grave. L'ébranlement cérébral et l'engorgement vasculaire sont quelquefois assez forts pour déterminer cette confusion maniaque ou stupide compliquée d'hallucinations terrifiantes, sur laquelle nous avons déjà tant insisté. M. Bourdin cite une dame de Vesoul qui, après un premier accès, parlait avec volubilité, et, après le second, improvisant d'abord des prières, finit par pousser des hurlements affreux. — Chez une jeune fille dont le nom avait retenti en police correctionnelle, la catalepsie avait été précédée de fréquentes hallucinations. — Élisabeth Delvigne avait aussi débuté par là : elle se croyait poursuivie par des voleurs, des bêtes féroces, etc. Après la crise, elle plaçait le bord du drap sous son menton comme pour communier, ou faisait un cercle autour de sa tête signifiant qu'on allait la ceindre d'une couronne.

Dans sa marche, la catalepsie n'affecte pas toujours la même simplicité. Souvent elle se mêle à l'hystérie et à l'épilepsie dans des proportions et avec des alternances très variées qui dénotent leur nature affinitaire. Mais ces symptômes se rencontrent surtout dans un ordre de faits dont, ici, nous devons au moins signaler les anomalies étranges.

DÉLIRES SOMNAMBULIQUE ET DES CONVULSIONNAIRES. — Ces cas, récemment désignés, faute d'autre caractéristique, sous le nom de névroses extraordinaires, sont plus particulièrement connus sous celui de somnambulisme.

Étymologiquement peu exacte, cette dernière expression n'est guère plus conforme au sens analogique. Se promener en dormant n'est pas le phénomène culminant des névroses extraordinaires. Elles comportent aussi beaucoup plus qu'une clairvoyance douteuse et accidentelle. Nul

n'ignore ce qu'on raconte des vrais somnambules. Pris la nuit ou même dans le jour, ils pensent et agissent comme s'ils étaient éveillés, sans conserver le souvenir de leurs actes après la crise. Une femme faisait ainsi son ménage. Une autre déposait des objets dans une cachette et se plaignait ensuite d'avoir été volée. Quelques-uns manifestaient une agilité et une lucidité inaccoutumées. Un séminariste composait des sermons au-dessus de ses forces Des individus marchent sur les toits, au bord des précipices, sans plus d'hésitation que sur un sol uni.

A côté de ce somnambulisme naturel, on a placé le somnambulisme artificiel, ou sommeil magnétique. Nous ne voulons pas apprécier la réalité du magnétisme animal ni les jongleries dont il peut être l'objet, et qu'a si bien dévoilées, dans son savant traité : *Les magnétiseurs jugés par eux-mêmes*, notre collaborateur M. Mabru ; nous l'acceptons provisoirement, à titre de définition différentielle, nous proposant plus tard d'approfondir la question. Sous l'influence des passes, les personnes que l'on magnétise tomberaient dans une insensibilité graduelle. La modification de l'activité cérébrale serait telle qu'elles verraient sans le secours de la vue, à des distances considérables, répondraient pertinemment aux demandes, moyennant l'intermédiaire du doigt ou d'un objet appartenant au consultant, et subiraient, une fois inféodées à l'opérateur, l'ascendant de sa seule volonté, formulée ou simplement conçue.

En des points essentiels, cet état diffère du précédent. Tandis que le somnambule jouit de ses facultés naturelles, le magnétisé, privé de sa puissance locomotrice, n'arrive péniblement à l'intuition qu'à travers une tourmente nerveuse et par provocation. Ses clartés, souvent confuses, ne se dégagent point des nuages.

Quant au somnambulisme que j'appellerai maladif, sa physionomie est loin d'être uniforme. Il offre, au contraire, dans son évolution, le plus singulier amalgame des troubles de la motilité, de la sensibilité et de l'intelligence. Un jour, l'aspect est plus particulièrement hystérique; les convulsions cloniques se multiplient, avec le sentiment de boule, la suffocation, les sanglots et les larmes finales. Dans l'accès suivant, se montre une agitation expansive et loquace; compliments et injures, saillies mordantes ou grotesques, désirs et regrets, projets de bals, de théâtre, de toilette, de voyage, etc.; tout cela s'exprime, hors de la plus vulgaire convenance, et avec l'impétuosité la plus irréfléchie. Des hallucinations, survenant à leur tour, engendrent l'effroi ou la tristesse, un mutisme désolé ou une folle lutte contre des fantômes imaginaires.

Les accidents cataleptiques et extatiques ne sont pas moins fréquents. Ceux enfin qui se rapprochent du magnétisme animal ou du somnambulisme naturel ont principalement attiré l'attention. Tandis que les sens extérieurs semblent fermés, des éclaircies d'une lucidité surnaturelle décèlent un mode étrange d'exaltation perceptive. M. Ferrus soignait une dame chez qui, pendant de longues périodes, se mariaient incohéremment ces variétés phénoménales. Dans un accès, en sa présence, elle s'écria : « Tiens, le pharmacien qui traverse la rue; comme il est drôle avec sa robe de chambre chamarrée. » La pièce, au second étage, dérobait la vue. On regarde par la fenêtre. Le fait était exact. Dans un de ses nombreux paroxysmes extato-hystériques, une jeune fille, que M. Bourdin a vue à la Charité, avait commencé un travail à l'aiguille qu'elle ne put continuer dans la veille. Toutes les formes se sont associées dans une observation lue par M. Mesnet à la Société médico-psychologique. Quand le somnambulisme dominait, la malade n'entendait point, et elle évitait les obstacles. Par suite des visions qui l'obsédaient, elle passait de la gaieté à la tristesse, luttant surtout avec véhémence contre des penchants suicides qui, oubliés dans l'intervalle, survivaient d'un accès à l'autre. Un exemple, recueilli par M. Motet et communiqué à la même compagnie, se distingue, sauf une hyperesthésie insolite, par des particularités analogues. Ces anomalies, du reste, s'éloignent tellement de l'ordre physiologique, que, parmi les faits qui se sont produits dans la discussion, quelques-uns, notamment celui qui sert de base au travail, d'ailleurs si estimé, de M. Puel sur la catalepsie, ont provoqué des manifestations de scepticisme.

Nous ne terminerons point ces considérations sur les névroses extraordinaires sans dire un mot de ces délires épidémiques, communs jadis, et dont les Diables de Morzine (Savoie) viennent de nous donner un récent exemple (t. I, p. 375). Illuminés des Cévennes, Hystériques de Loudun, Convulsionnaires de Saint-Médard, Prophètes d'Allemagne, Prédicants de Finlande, possédés de toutes les époques, sont des branches d'un même arbre. Selon le degré de la perversion nerveuse, les temps, les lieux, les mobiles, l'aspect des symptômes varie, le fond est identique. Dans tous ces cas, on retrouve, diversement combinés et jouant le principal rôle, les désordres affectifs, les anesthésies ou les hyperesthésies, les fausses sensations, l'hystérie, la catalepsie, l'extase, le somnambulisme. Ce n'est d'abord qu'une simple exaltation mentale ; mais, les idées exagérant les sentiments, ceux-ci réagissent violemment sur les systèmes sensitif et moteur. De là les entretiens avec Dieu, la Vierge, les anges ou les saints, les impures

visites des incubes et des succubes, les tourments diaboliques, les convulsions, les insensibilités, enfin tout ce trouble qui, s'il augmente, peut voiler l'esprit et dégénérer en confusion stupide.

MÉDECINE LÉGALE.

RESPONSABILITÉ DES MÉDECINS ALIÉNISTES.

Les renseignements qui nous avaient été promis sur l'affaire de Valence, en Espagne, ne nous sont point parvenus, mais nous lisons dans la *Gazette hebdomadaire* (14 novembre) les détails suivants, que nous nous faisons un devoir de reproduire :

« Dans les articles consacrés par le *Journal de médecine mentale* à la question de la *responsabilité des médecins aliénistes*, articles que nous avons reproduits en partie, il a été fait allusion à un procès actuellement intenté à l'un des praticiens les plus distingués de Valence (Espagne). Le *Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacie de Toulouse* (numéro d'octobre) vient de réunir, d'après les feuilles espagnoles, les éléments de cette cause, dont le jugement sera impatiemment attendu par le corps médical, quand il saura que le confrère incriminé, M. Navarra, est en état de détention depuis deux ans. Une dame Sagrera, « très connue par ses excentricités dans la haute société » de Valence », fut enfermée dans l'asile de San-Baudilio de Llobrégat, sur un certificat du docteur Navarra, constatant qu'elle était atteinte de monomanie avec tendance au suicide. Sur les réclamations de cette dame, deux médecins furent délégués pour examiner son état mental, et déclarèrent, treize jours après le certificat de M. Navarra : l'un, qu'elle était « atteinte d'une exaltation des facultés intellectuelles, avec » dépression des facultés affectives ; que son tempérament était exces- » sivement nerveux et son idiosyncrasie utérine » ; l'autre, qu'elle « présentait certains défauts dans ses idées, sans que pour cela on pût » la considérer comme aliénée ».

» L'autorité, embarrassée, a pris le parti de consulter l'Académie de Valence, et c'est à la décision de ce corps savant qu'est suspendu le sort de notre confrère. Or, nous sommes entièrement de l'avis des écrivains du journal de Toulouse, MM. Jules Delaye et J. Guitard : les réponses de l'Académie aux huit questions qui lui ont été posées ne sont ni assez précises, ni suffisamment conformes à l'observation journalière des

hommes compétents. Nous nous bornerons à rappeler que, au dire de MM. les académiciens de Valence, « il faut avoir une bonne oreille » pour être apte à reconnaître l'état d'une personne soupçonnée d démence (M. Navarra a l'ouïe un peu dure); et qu'un monomaniaque ne peut « assez dissimuler son état pour que les personnes qui l'en-» tourent, celles qui le fréquentent continuellement, n'aient pu s'en » apercevoir ». De telles hérésies recommanderaient peu la psychiatrie de l'Espagne si elles n'émanaient d'un corps où les aliénistes sont nécessairement en grande minorité. Aussi est-il juste d'en faire retomber la responsabilité tout d'abord sur l'autorité du lieu, qui a eu la malencontreuse pensée de porter des questions de cette nature devant une réunion aussi bigarrée que l'est d'ordinaire une académie, au lieu de les soumettre au jugement d'une commission spéciale notoirement compétente. » A. DECHAMBRE. »

LE MÉDECIN ALIÉNISTE,

Par M. le Dr BERTHIER,
Médecin en chef des asiles d'aliénés de Bourg (Ain).

« Timeo hominem unius libri. »
(PAROLES D'UN ANCIEN.)

I. — L'esprit humain ne saurait prétendre à l'universalité des connaissances. Nos moyens si imparfaits, notre vie si courte, notre organisation si fragile ne le permettent pas. Quelques esprits privilégiés, comme Haller et Barthez, ont pu, avec avantage, déroger à cette règle; d'autres, Voltaire lui-même, furent moins heureux; et les Pic de la Mirandole resteront des phénomènes plus capables d'exciter l'étonnement que dignes d'être imités. On sait comment Pascal, ce vaste génie, a fini pour avoir enfreint une loi de nature. Où, d'ailleurs, serait le but? « La science, a dit Frayssinous, est un champ livré à nos soins; dans quelques-unes de ses parties, il rend des fruits sans culture; dans la plupart, l'homme ne le féconde qu'à la sueur de son front, et jamais un seul ne pourra le défricher en entier. »

Toute œuvre n'est féconde qu'à la condition d'être mûrie. L'éparpillement des forces, une exécution trop hâtive sont mortels à la profondeur. « Qui trop embrasse mal étreint. » Ce vieux dicton a beaucoup d'analogues : « Avoir du goût pour tout, c'est n'avoir de passion pour rien (Trublet); il faut s'enquérir, non quel est le plus savant, mais le mieux savant (Montaigne); le sage ne considère point le nombre des livres, il en regarde le prix. Il les pèse, et ne les compte

pas (la Bruyère); *non numerandæ, sed perpendendæ sunt observationes* (Morgagni). » La postérité elle-même consacre ces vérités, en décernant ses palmes, non aux Pradon et aux Scudéri, mais aux Racine et aux Molière.

Pour apprendre avec succès, pour ne pas s'arrêter à ce demi-savoir, père des préjugés et de l'erreur; pour devenir, en un mot, un véritable savant, nécessité est donc de concentrer son étude sur un nombre restreint de sujets. Cette obligation est surtout étroite pour la médecine. Fournit-on la carrière de notre divin vieillard, son domaine est si étendu que, malgré les plus puissants efforts, on réussit rarement à le parcourir tout entier. « La science de la médecine, dit Sydenham, le moderne Hippocrate, surpasse une capacité ordinaire, et il faut plus de génie pour en saisir l'ensemble que tout ce que la philosophie peut enseigner. »

On ne saurait, partant, initier de trop bonne heure ses disciples à ses labeurs et à ses périls, ni blâmer ceux qui, plus tard, sans en négliger les principes et les progrès généraux, se vouent à une *spécialité*; mot nouveau peut-être, mais exprimant une coutume très ancienne, puisqu'elle remonte à Hermès le Trismégiste, qui, le premier, en Égypte, réduisit l'empirisme en corps de doctrine.

Entre toutes les branches, si quelqu'une, du reste, a un droit incontestable à ce privilége, c'est, à coup sûr, la *Médecine mentale*, dont l'horizon est pour ainsi dire sans bornes, et qui exige de ses adeptes les connaissances les plus variées. Quelle étude, en effet, lui est étrangère? Anatomie, physiologie, botanique, chimie, physique, matière médicale, ce partage commun ne lui suffit point; la psychologie, la littérature, l'histoire, jusqu'à la politique, lui doivent un large tribut. Là sont, pour le bon médecin d'aliénés, les éléments réellement fertilisateurs, les sources où s'alimente fructueusement sa pratique. Les mœurs des peuples, les révolutions des empires, le mécanisme des lois, les usages qui régissent les sociétés, le jeu des passions humaines, les mystérieuses relations entre l'âme et le corps, entre les manifestations morales et l'action des organes, toutes ces notions lui procurent le moyen de pénétrer les causes de la folie, d'en apprécier les diversités, de découvrir les remèdes les plus efficaces pour la combattre, et l'hygiène la plus propre à la conjurer ou à la prévenir; enfin, de contribuer directement, par ses écrits, ses méditations et ses recherches, à la propagation et à l'avancement de la science qu'il cultive.

Dans un article remarquable sur la création des nouvelles chaires, M. Diday a très judicieusement développé ces considérations : « Quant

à la psychiatrie, dit-il, ses droits au titre de spécialité sont incontestables. Elle présente, à un haut degré, les deux conditions qui légitiment le mieux cette qualification : 1° une union intime avec le tronc commun des sciences médicales ; 2° un ordre de notions entièrement distinctes de l'objet de ces sciences, et se rattachant cependant de la manière la plus nécessaire à l'étude dont il s'agit. En effet, si la science des maladies mentales se rattache d'une manière intime à l'ensemble des connaissances médicales, elle se distingue, néanmoins, de celles-ci par quelques points bien tranchés, qui ne permettent pas de réunir son enseignement à celui de la pathologie générale. Pour connaître l'homme malade, et l'aliéné plus que tout autre, il faut l'étudier dans le milieu où il a vécu, connaître les agents physiques et moraux qui l'ont, en quelque sorte, façonné. De là, la nécessité de faire une large part aux temps, aux lieux, aux conditions morales, religieuses, politiques, aux habitudes, à l'état de la civilisation dans lesquels s'est trouvé le malade. Vue de plus haut, cette analyse conduit le médecin à apprécier, dans les conditions diverses de leur existence, les peuples dont l'histoire nous a conservé le souvenir, ou les nations qui couvrent aujourd'hui la surface du globe. De là aussi la nécessité pour lui de larges et complètes études géographiques, météorologiques, commerciales, économiques, pour arriver à se rendre compte du mode de production, de la fréquence relative, des formes diverses, et des procédés de guérison de la folie. »

II. — Ce programme, presque idéal tant il est complexe, serait de nature à effrayer les élèves, dès le début, s'il leur était donné d'en envisager les perspectives. Les candidats capables d'y satisfaire sont, en effet, très rares, peut-être exceptionnels. Car, aux qualités du savant, il réunit plusieurs de celles de l'artiste. N'est pas aliéniste qui veut. Le médecin digne de ce nom exerce un vrai sacerdoce : lui aussi a besoin d'une *vocation* dans la double acception du terme ; scientifique et vulgaire. Ce point est l'objet de fréquentes méprises. Le désir ne crée pas l'aptitude, et, pour quiconque aspire à consacrer ses soins aux insensés, il importe, sondant ses reins et son cœur, de s'assurer, par un examen sincère, qu'il possède dans l'intelligence assez d'énergie, dans la volonté assez de persévérance, dans les manières assez d'ascendant, pour s'élever à la hauteur de sa tâche, pour accomplir une noble mission.

La médecine, de temps immémorial, a été représentée par un serpent avec, parfois, le caducée que Mercure tenait d'Apollon. Ces

emblèmes signifient prudence et persuasion, deux attributs que l'on a supposés lui appartenir. Être circonspect dans ses actes, savoir inspirer la confiance et relever le courage, voilà à quoi aboutissent toutes les qualités requises de l'homme de l'art, et en quoi peut se résumer le long chapitre d'Hippocrate, qui est dans toutes les mémoires : *De decenti habitu, aut decoro.*

Tout médecin habile doit s'harmoniser aux positions, et, selon qu'il traite une grande dame, une bourgeoise, un ouvrier ou un paysan, avoir une tenue et un langage convenables à chacun. Pour l'aliéniste, dans une sphère infiniment supérieure, il est également des conditions de mœurs et d'esprit que son propre intérêt lui dicterait, lors même qu'il ne serait pas guidé par un sentiment plus honorable, la guérison ou le soulagement de ses clients : *Differre nempe, pro natura locorum, genera medicæ.* Ces conditions indispensables sont de deux ordres : naturelles ou acquises. D'une part, et avant tout, pénétration, bonté, fermeté, résolution, patience ; de l'autre, expérience, connaissance du cœur humain, abnégation.

Et d'abord la carrière du médecin aliéniste sera bien ingrate, s'il n'aime ses malades et n'en est aimé. « L'amour des aliénés, dit M. Fusier, est le feu sacré qui opère des prodiges. » Ce sentiment seul peut entretenir le dévouement, le zèle et la constance nécessaires pour triompher des obstacles qui s'opposent aux bons résultats du traitement. En proie à la souffrance et aux chagrins, d'une sensibilité exagérée, les insensés veulent être soutenus, encouragés. Il ne suffit pas que la main qui panse les blessures soit habile, il faut qu'elle soit douce ; que la bouche qui prescrit soit savante, mais qu'elle console ; il faut que les épanchements de ces infortunés trouvent un écho, leur tristesse un ami, leur séquestration une patrie, dans celui qui remplace pour eux pays, société, famille.

Souvent ces procédés affectueux finissent par obtenir des plus indifférents une condescendance et des satisfactions que les combinaisons les plus scientifiques n'eussent jamais procurées. En cela, un ton et une attitude sympathiques ajoutent singulièrement au pouvoir des actes. Par le cœur, on captive la confiance ; celle-ci engendre la docilité, premier pas vers la guérison, et l'on arrive ainsi, mieux que par l'intermédiaire des remèdes, à un succès définitif.

L'urbanité et la douceur ont, sur les hommes les plus farouches, un ascendant inévitable. Quand elles ne les domptent pas entièrement, elles servent encore à les adoucir. Les dehors imposent : malgré nous, quelles que soient notre finesse, notre éducation, nous nous laissons enchaîner,

ou au moins neutraliser, par des formes prévenantes, ce qui faisait dire à l'un des plus grands politiques de notre époque, Talleyrand : « Les manières sont tout, » et à Isabelle de Castille, cette reine du naturel : « Les manières polies et engageantes sont de perpétuelles lettres de » recommandation. »

Quant à l'habitude du corps, nous nous y arrêterons peu. Si la grandeur de la taille a ses avantages, Pinel, Esquirol, Leuret, bon nombre d'autres, surent y suppléer. Son influence, sans être à dédaigner, est factice ou temporaire. Les forces employées pour réduire la fureur doivent être surtout morales. L'intervention matérielle du médecin ne consiste jamais dans un combat immédiat ; il laisse cette besogne à ses agents. Ce qui importe, c'est que celui qui conseille l'ordre, la propreté, les convenances, donne le premier l'exemple de ces vertus par un extérieur décent, un langage toujours affable et une gravité en harmonie avec sa mission et son caractère. Ce fond de modération digne ne doit pas l'abandonner alors même que, pour arriver à ses fins, il est quelquefois obligé de changer de voix, d'emprunter des masques, de jouer les rôles les plus opposés et les plus pénibles.

Cependant, la moralité n'est pas tout. Notre art exige concurremment cet *oculus medici* indispensable à la médecine et surtout à la médecine mentale, entourée d'énigmes, de chances, d'imprévus et de mystères. Chez des sujets enclins à la versatilité, au mensonge et à la ruse, l'étude est très délicate ; les phénomènes moraux ne tombent point sous nos sens. Ils offrent d'ailleurs, dans leurs bizarres associations, des faces changeantes susceptibles d'égarer sur la nature comme sur le point de départ des affections. Spéciales, enfin, sont les causes qui agissent sur le cerveau, et spéciaux leurs effets. Tout cela, évidemment, demande, de la part de l'observateur, une sagacité particulière et des vues largement philosophiques.

On a assimilé l'aliéné à l'enfant ; à certains égards, ce n'est pas sans raison. Il en a la fragilité, les penchants et les instincts. Aussi, un bon aliéniste doit-il réunir certaines qualités du pédagogue. Être bon, patient et ferme, voilà, pour l'un comme pour l'autre, les vertus cardinales : *Suaviter in modo, fortiter in re.* Ballotté dans tous les sens, cloué à une sphère d'idées, ou errant dans le vague, le maniaque, le mélancolique ou le dément sont incapables d'une obéissance suivie, parce qu'ils sont ou trop distraits par leurs divagations, ou trop subjugués par leur délire, ou dans l'impuissance de fixer durablement leur esprit.

De là l'obligation de leur répéter à satiété les conseils et les avertis-

sements. L'oubli, de leur part, est un épiphénomène morbide involontaire ; de la nôtre, les emportements, l'irritation, la colère, ne peuvent qu'ajouter au mal, jeter, comme on dit, de l'huile bouillante sur le feu et prouver que du praticien au patient, le premier n'est pas toujours le plus sage. Les directeurs d'asiles savent tous très bien qu'il est des avis qu'il faut renouveler indéfiniment, et que si, une semaine, on omet de rappeler certains articles du règlement, la semaine suivante, ils sont graduellement violés, méconnus, effacés.

Enfin, n'oublions pas que le temps est un de nos plus utiles auxiliaires, et que la patience aussi a la fermeté pour compagne inséparable. Chez nos malades, la volition est plus ou moins déviée, lorsqu'ils en ont une ; pour imprimer à cette faculté une meilleure direction, il faut engager une lutte. En outre, leur affection est de sa nature longue, chronique, et les influences employées à la combattre doivent être proportionnées à son ancienneté. Plus un vice est enraciné, plus on emploiera d'efforts pour le détruire. Les aliénés se découragent facilement, soit inertie morbide, usure du ressort volontaire, ou suggestion délirante ; et, comme les enfants, ils comptent sur la lassitude du maître pour rentrer dans l'inaction ou s'abandonner aux caprices de leurs impulsions déréglées.

En conséquence, le gant de velours cachera une main de fer. A force de fléchir, les aberrations du malade finiront par se plier au gré du médecin, dont la volonté, après s'être peu à peu imposée, se substituera à la sienne.

III. — Mais il est, ai-je dit, des qualités acquises : c'est l'expérience de la pratique spéciale, la connaissance du monde, l'abnégation. Elles ont, pour condition obligatoire, le temps. Il faut avoir vécu au milieu des fous pour savoir ce qu'offrent à l'étude leurs mœurs, leur caractère, leurs habitudes, pour comprendre l'atmosphère dans laquelle ils respirent, les accidents auxquels ils sont exposés, la pathologie qui les concerne. Ce sont des physionomies, des allures, des coutumes, des inclinations génériques. On y rencontre, il est vrai, les travers et les vices de l'humanité ; mais exagérés, travestis, métamorphosés ou tellement dissimulés, qu'il est impossible aux yeux inexercés de les distinguer, partant, de les juger.

La connaissance du monde, elle, est utile pour l'appréciation des causes, pour l'application des remèdes, pour le bien qui peut résulter des rapports de l'aliéniste avec son milieu social, avec les familles, avec les autorités. Elle seconde l'expérience. Le médecin qui en est

dépourvu, chaque jour aux prises avec des difficultés nouvelles, finit par reconnaître son incompétence, alors qu'il a perdu des années précieuses, et qu'il n'a plus le loisir ni de réparer le passé, ni d'approvisionner l'avenir.

Quant au désintéressement, il ressort de notre rang dans le monde. Condamnés à des rémunérations modestes, bornés à des positions encore peu comprises, n'ayant à attendre de l'État qu'une faible pension de retraite (lorsqu'elle a lieu), encore moins du public indifférent, sinon parfois hostile, peu du client, pour qui la gratitude est, suivant la définition de Fénelon, un fardeau dont il cherche à se débarrasser, nous sommes réduits à une ambition de bienfaisance muette. Les épidémies elles-mêmes, où le militaire et le marin trouvent une occasion de légitime gloire, ne sont, en général, pour nous que celle de remplir honorablement une tâche.

Et quelle importance acquiert cette vertu, si, comme heureusement aujourd'hui, les fonctions de médecin sont unies à celles d'administrateur ! Oh ! alors on a peine à se figurer ce qu'il en coûte pour supporter l'existence, remplir ses devoirs, atteindre son but. Interrogez MM. Évrat, Girard, Fusier, Belloc, Marchand, Billod ; demandez à ces énergiques confrères ce qu'il leur a fallu dépenser de courage, de persévérance, de résignation, pour réagir sans cesse contre la routine, les calculs, l'ignorance et les faux ombrages.

« Les aliénés, écrivait à l'un d'eux un éminent collègue, ne peuvent être connus que des hommes qui consacrent leur vie entière à l'étude de l'aliénation mentale et du traitement des aliénés. Dans cette carrière qui s'ouvre, tout est neuf, vague, indéfini et presque inconnu. Les hommes qui osent y entrer seront forcément tenus, pendant quinze ou vingt ans, dans une sphère d'action et de dépendance féconde en hésitations, en tâtonnements, en obstacles, en résistances et en luttes de toute espèce. Vous avez accepté la direction d'un asile d'aliénés, préparez-vous à une vie de labeurs, d'entraves, de dévouement, de persévérance et d'abnégation (1). »

Pourquoi donc, s'écrie-t-on, ces dangers, ces craintes, ces chagrins ? Parce que la folie est entourée d'une haie de préjugés, et que, pour rendre service aux malheureux qui peuplent nos asiles, il faut constamment travailler à saper ces vrais ennemis de la thérapeutique, c'est-à-dire résister, plaider, combattre... Voltaire a écrit que la destruction d'un seul préjugé exige un siècle. Nous pouvons hardiment ajou-

(1) Paroles d'adieu du docteur Falret au docteur Évrat.

ter qu'il ne faudra pas un moindre espace pour faire justice des erreurs contre lesquelles nous nous élevons. Ainsi s'explique comment nos établissements d'aliénés ont été construits par des hommes qui, pendant de longues années, se sont sacrifiés pour arracher, morceau par morceau, aux architectes, les conditions, et aux autorités, l'argent nécessaire à l'édification d'œuvres convenablement appropriées ; sans compter les adhésions conquises au sens commun dans l'opinion publique.

Terminons donc cette question en répétant avec Esquirol : « Il faut une disposition toute particulière, une vocation spéciale, pour passer sa vie avec les aliénés, pour s'attacher à ces malheureux, pour trouver des charmes à cette existence, si vide en apparence, et pourtant si pleine de grandes leçons ; pour les revoir avec joie, après une courte absence, comme on revoit une famille dont on est séparé depuis longtemps ; pour s'associer enfin de tout cœur à leurs peines, à leurs joies, à leurs intérêts... Un tel homme est plus qu'un médecin : il est un consolateur et un père, et il ne serait pas facile de le rencontrer dans notre époque d'égoïsme et de spéculation. »

Courage ! chers confrères ! la position que nous avons à enlever est escarpée, sa cime est élevée, son chemin couvert d'épines. N'importe. Marchons à l'assaut, sans nous retourner sous les traits de la calomnie et de la sottise ; et, puisque l'union fait la force, serrons-nous autour du drapeau professionnel, — une de nos gloires, — en chantant avec le psalmiste : « *Quam bonum et quam jucundum est habitare fratres in unum !* »

DE LA

RÉORGANISATION DU SERVICE DES ALIÉNÉS

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE,

Par M. le Dr SEMELAIGNE.

---

§ I. — *L'aliénation mentale : ses traits distinctifs. — Bicêtre et la Salpêtrière. — La commission spéciale de la Seine.*

L'aliénation mentale (*alienatio mentis, insania* des Latins) est le plus cruel fléau de l'espèce humaine. Elle frappe l'homme dans les attributs supérieurs qui le distinguent des autres êtres de la création : l'intelligence et le libre arbitre. « L'homme, a dit Pascal, n'est qu'un roseau,

mais c'est un roseau pensant, et plus noble que ce qui le tue parce qu'il sait qu'il meurt. » Sans avoir perdu toute aperception des rapports des choses, l'aliéné n'a plus la pleine conscience de ce qui se passe en lui ni en dehors de lui. Il ne sait point, à proprement parler, qu'il meurt. Etranger à lui-même, il ne s'appartient plus, il ne se possède plus : la raison, en un mot, l'a quitté temporairement ou pour toujours.

Qu'est-ce que la raison? Mystère, comme l'âme, comme la vie, comme la mort, comme Dieu même. Physiologiquement, c'est l'ensemble des facultés, au moyen desquelles l'homme perçoit, reconnaît et démontre le vrai. Par elle, son regard pénètre, suivant l'expression de Galien, dans les profondeurs de la terre, ou s'élance au delà des cieux : sans cette lumière divine, devenu de raisonnable aliéné, une tutelle lui est indispensable, puisqu'il ne peut plus ni travailler librement, ni pourvoir à ses besoins, ni répondre légalement de ses actes. De là les mesures protectrices que la société a prises, tardivement à la vérité, envers lui et envers elle-même. Pauvre, l'insensé, comme le vieillard et l'infirme, a droit aux secours de la charité publique.

Au reste, depuis la grande impulsion donnée par Pinel aux études mentales, l'organisation du service des aliénés a été l'une des plus hautes préoccupations administratives. Des améliorations importantes ont eu lieu ; de sages réformes se sont accomplies. On a vu s'élever de nombreux asiles. Selon ses ressources, ses besoins, et la part d'action préfectorale, chaque département s'inspire des prescriptions de la loi de 1838. En France, plusieurs grandes villes ont déjà des établissements modèles, et une émulation rivale se manifeste à l'étranger. A Paris, toutefois, par une regrettable anomalie, les hospices d'aliénés de Bicêtre et de la Salpêtrière ne sont plus en rapport, par leurs imperfections ou leurs lacunes, avec le progrès de la science et les conquêtes du temps présent. Cette immobilité, dans un centre d'où émanent habituellement les fécondes initiatives, ne pouvait durer. La capitale, à cet égard, rougit pour ainsi dire d'elle-même, et d'essentiels changements se préparent. Une commission spéciale a été instituée pour apprécier les changements que la situation exige, et le rapport de cette commission laisse entrevoir une réorganisation radicale. Après une discussion approfondie, elle a consacré par son adhésion le programme formulé, à cet égard, par M. le baron Haussmann, avec cette décision intelligente et cette initiative résolue qu'il applique aux plus graves problèmes comme aux moindres intérêts de sa vaste administration.

Mais avant de rendre hommage à l'utile pensée de cette réforme,

et d'apprécier, par un examen attentif, les moyens d'action qui devront concourir à son accomplissement, nous devons, afin de donner plus de valeur et d'autorité à nos conclusions, rappeler sommairement ce qui a été fait pour les aliénés jusqu'aujourd'hui.

§ II. — *Les aliénés depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.*

L'antiquité n'eut point d'hôpitaux pour les malades ordinaires; elle n'ouvrit point de refuges à la folie. Au christianisme revient l'honneur des premières créations de bienfaisance. Mais, à l'égard de l'aliénation, la charité seule était impuissante : il fallait, de plus, la science pour que l'esprit humain pût se soustraire au joug de préjugés traditionnels. Qu'était un fou pour le monde ancien? Un possédé de telle ou telle divinité païenne. Pour le monde chrétien le fou fut un démoniaque. De là, avec l'animadversion populaire, les purifications et les exorcismes. Au fond, les pratiques religieuses demeurèrent les mêmes. Chez les Grecs, avant la conjuration, le patient était soumis à différentes ablutions, à des fumigations odoriférantes et narcotiques. A ces préparations s'ajoutait, pendant l'*incubation* dans le temple, l'apparition de la divinité, au sein des ténèbres; et il est aisé de concevoir la révolution morale que cette jonglerie déterminait. Notre siècle est-il entièrement garanti contre de tels artifices? Non, car l'humanité, à bien des égards, garde intactes ses tendances, sous le vernis trompeur des transformations qu'elle accomplit, et le merveilleux change d'aspect sans cesser d'agir sur les hommes.

Hippocrate combattit les superstitions de son temps, comme une insulte à la majesté des dieux. On trouve surtout, avec de saines notions de philosophie, des idées judicieuses sur la nature et sur le traitement de l'aliénation chez les médecins des premiers siècles de l'empire romain. Mais ces lueurs s'éteignirent bientôt. Au moyen âge, tout s'efface; la tradition s'interrompt. Les ouvrages des anciens sont perdus ou voués à l'oubli. Le mysticisme envahit tous les esprits. Grégoire de Tours et Orderic Vital témoignent, à chaque instant, de cette communion sincère entre l'erreur et la vérité. Plus d'un possédé, suivant Vital, aurait dû la guérison à ses visites au tombeau de saint Josse. « Autrefois, raconte Pinel, la fête du Saint-Suaire était » célèbre à Besançon par le nombreux concours d'aliénés, qualifiés » alors de démoniaques, qu'on amenait de très loin pour être guéris, » dans l'idée que le démon ne pouvait manquer d'être chassé du corps » des possédés par cette cérémonie religieuse (1). »

(1) Pinel, page 354.

Heureux encore quand une répression barbare ne venait point assimiler les démoniaques aux coupables ! Qui ne sait que, même dans le XVII[e] siècle, des insensés, accusés de magie, de sortilége et de commerce avec Satan, sont morts victimes de notre ignorance ?

Le parlement de Paris, en 1606, eut à reviser le procès d'une femme pauvre et âgée, condamnée à la peine capitale par le tribunal de Gueille, en Auvergne. On avait induit son crime des aveux suivants : « J'étais, la nuit, couchée, avait-elle dit, près de mon mari » qui dormait. Un esprit sauta sur notre couverture. Il chercha à me » convaincre qu'il devait jouir de ma personne; et, malgré mes refus, » il s'étendit près de moi, s'abandonna à des attouchements impurs, » et me força de subir ses caresses. Fréquemment depuis, le même » incube m'était venu trouver la nuit, sans pouvoir toutefois prendre » place à mes côtés. Mais tout récemment, j'ai eu recours à des » aspersions d'eau bénite, et l'incube n'a plus reparu. »

On s'enquit si elle s'était confessée de ses fornications sacriléges. « Non, répondit-elle ; car si je savais bien que qui couchait avec » autre que son mari péchait, j'ignorais que ce fût offense d'avoir » accointance avec un incube. »

Par arrêt du parlement, la *démoniaque* fit amende honorable, fut pendue, et son corps consumé sur un bûcher (1).

« Je confondrai la sagesse des sages, » a dit l'Ecriture. Un mot encore sur ces détestables aveuglements.

En 1663, le nommé Simon Morin avait dédié au roi un livre, tout plein de folles conceptions, qui seraient aujourd'hui une preuve irrécusable de son délire, et dès lors un gage certain d'irresponsabilité. Morin se croyait le fils de Dieu dans une nouvelle incarnation. Son avénement devait entraîner, pensait-il, la réforme générale de l'Église et l'unanime conversion des peuples. Il annonçait, enfin, la venue d'une phalange de combattants, ou d'*âmes parfaites*, pour s'unir aux efforts du Christ, et le soutenir dans sa mission.

Le président lui ayant demandé, avec plus d'ironie que de charité, s'il était écrit quelque part que le *grand prophète* allait périr par le feu ; il répondit : « Vous me soumettrez à l'épreuve des flammes, et je serai trouvé sans tache. »

On le brûla, en effet, et ses cendres furent jetées au vent (2).

Dans ce même siècle, pourtant, les médecins et les hommes publics commencèrent à se préoccuper des aliénés. On comprit qu'il y avait

(1) Delancre, page 791.
(2) Bayle.

quelque chose à faire. Mais avant que devenaient-ils ? On enchaînait les furieux dans les cachots, les donjons et les *in-pace*. Quant aux fous tranquilles, ils erraient, au hasard, sous les risées et les injures de la foule. Pour les hallucinés ou démoniaques, nous l'avons dit, on les brûlait en pleine tranquillité de conscience, et après jugement en due forme. Bodin, un publiciste illustre, croyait lui-même à l'existence des sorciers.

C'est seulement aux derniers jours du règne de Louis XIV qu'un quartier destiné *aux malades d'esprit* fut annexé à l'hôpital de Charenton. En 1657, on avait disposé déjà aux Petites-Maisons (actuellement hospice des Ménages) quarante-quatre cellules pour un égal nombre de fous incurables. En 1660, le parlement décréta que l'hôpital général serait « pourvu d'un lieu pour le renfermement des fous ou folles ». On lit, dans Léon l'Africain, qu'à Fez, au VII[e] siècle, existait dans l'hôpital de cette ville, un quartier spécial pour les aliénés, où les chaînes étaient en usage. C'est la première trace historique de la séquestration hospitalière de ces malheureux.

Sur l'ordre de Louis XVI, Colombier, en 1785, rédige une instruction, demeurée célèbre, sur le gouvernement des insensés. Le plan d'un asile y est soigneusement décrit. Cet asile est divisé par l'auteur en quatre corps de logis : FURIEUX, TRANQUILLES, IMBÉCILES et CONVALESCENTS. Position aérée, eau salubre, promenoirs plantés d'arbres : telles sont, pour Colombier, les indispensables conditions de l'établissement. Il parle de lits de bois, scellés dans le mur de chaque cellule, et il recommande d'y fixer quelques anneaux de fer, *en cas de besoin*. Rien n'est omis dans le projet : construction des bâtiments, administration intérieure, service médical. Pure théorie, d'ailleurs, qui attendra longtemps son application. « Comment a-t-on pu espérer, écrit en 1786 Ténon, dans un mémoire sur les hôpitaux de Paris, qu'on pourrait traiter des aliénés dans des lits où l'on couche trois à quatre furieux qui se pressent, s'agitent et se battent, etc. ? »

A l'Hôtel-Dieu, deux chambres étroites et malsaines étaient affectées au traitement des curables. La salle Saint-Louis (hommes) avait dix grands lits, à quatre places chacun, et deux petits lits. La salle Sainte-Marthe (femmes) renfermait plusieurs lits à quatre places et six petits lits. Quelques-uns de ces espaces, dans le nombre, étaient réservés aux hydrophobes.

Là, de même qu'à l'Hôtel-Dieu de Rouen et à celui de Lyon, le traitement mental consistait exclusivement en saignées abondantes, douches, bains froids, purgatifs et antispasmodiques. Après un mois

ou deux, on déclarait l'incurabilité : l'aliéné était rendu à sa famille ou transféré dans d'autres établissements. C'est à la Salpêtrière, à Bicêtre, à Charenton, aux Petites-Maisons et dans dix-huit refuges particuliers qu'étaient reçus ces prétendus incurables. En 1786, il y en avait à Paris 1009.

De nos jours, la vue d'un fou enchaîné soulèverait l'indignation. Jadis, la philanthropie elle-même n'y reconnaissait qu'une nécessité fatale. Quant au public, il venait voir les fous par plaisir et manière de passe-temps. « Aux vices des localités, écrivait le duc de Liancourt » en 1791, à l'absence de tout traitement, au trop grand nombre » d'individus réunis dans un trop petit espace, il faut ajouter les con- » tradictions continuelles qu'éprouvent les fous, entièrement livrés à » l'agacerie des curieux qui les visitent, et aux mauvais traitements » des employés qui devraient les servir. »

Grâce aux mœurs, à la science, aux temps, à la psychologie mieux comprise, à la physiologie mieux entendue, à la charité mieux pratiquée, il n'existe plus de chaînes dans les asiles, ni de loges infectes, ni d'aliénés nus couchant sur la paille. Mais je me trompe; car les abus ont la vie dure. L'année dernière, en Espagne, j'ai vu, dans l'hospice de Grenade, un pauvre insensé couvert de chaînes. Il était fixé, pieds et mains liés, sur un fauteuil de bois : on avait transformé en loge le foyer d'une vieille cheminée. Ces précautions barbares tendaient à prévenir une évasion. Disons, comme atténuation, si une atténuation est possible, que ce fou était un repris de justice.

Dans le même asile, 30 aliénés sur 215 étaient nus et couchés, ou plutôt cachés dans la paille, car c'était un jour d'automne ; l'air était froid, et la croisée de chaque loge n'avait qu'un volet mal joint.

Ceci, toutefois, est une exception, même en Espagne, où tendent à s'effacer les derniers vestiges d'un odieux passé, et où des médecins instruits commencent à introduire les charitables réformes dont la science a déterminé la nature, et dont la loi du progrès fait une obligation pour tous les peuples.

Ce progrès date réellement de 1792. Pinel avait été nommé, à cette époque, médecin en chef de Bicêtre. C'était une heure de ruines et d'enfantements. Tout, en France, croulait et se renouvelait dans les institutions. Instruit par l'expérience dans le traitement des insensés, ce grand réformateur s'appliqua tout d'abord à rendre ces malheureux à l'état d'hommes, et à les élever, suivant une ingénieuse et juste expression, à la dignité de malades. Leurs chaînes tombèrent. Quelques-uns les portaient depuis trente ans. « On conserve encore la

» mémoire, dit Pinel, d'un de ces aliénés qui était resté enchaîné,
» pendant dix-huit années, au fond d'une loge obscure, et qui, au
» premier moment où il put contempler le soleil, dans tout l'éclat de
» sa lumière rayonnante, s'écria, dans une sorte de ravissement
» extatique : « Ah! qu'il y a longtemps que je n'ai vu une si belle
» chose! (1). »

Le bruit des fers cessa donc de se faire entendre dans nos hospices. On substitua la douceur à la violence; le régime alimentaire fut amélioré; les vieux préjugés disparurent. Car, à défaut des cruelles et stupides croyances du moyen âge, mortes avec lui, des préventions avaient subsisté jusqu'en 1789. Les fous n'étaient plus des démoniaques, mais des êtres dangereux. S'il ne s'agissait plus de les brûler, il s'agissait du moins de s'en défaire par une étroite séquestration. Dès qu'un aliéné avait été mis en traitement à l'Hôtel-Dieu, et que ce traitement avait échoué, l'administration, pensait-on, avait rempli sa tâche, et la société la sienne. Telles étaient les idées du temps. Pinel ne les partagea point: il démontra l'insuffisance constante, et la trop fréquente nocuité de ces pratiques curatives. Il établit, enfin, par des faits irrésistibles, que l'aliénation, comme les autres maladies, est une affection curable dans beaucoup de cas, même après six mois et plus de durée.

Le Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale vulgarisa les principes du réformateur. De son côté, l'administration des hôpitaux seconda puissamment ses vues généreuses. Au nom de Pinel vint, plus tard, s'associer dans ces grandes réformes celui d'Esquirol, son élève et son ami; d'Esquirol, qui, continuant l'œuvre du maître, a peint avec des couleurs si vraies et en traits si parlants les formes diverses de la folie, et qui, devenu populaire à son tour, a pris place, avec lui, parmi les bienfaiteurs de l'humanité.

Pinel fixe au 17 germinal an X l'organisation effective, à la Salpêtrière, du traitement de l'aliénation. On créa, la même année, à la maison impériale de Charenton, 70 places d'hommes et 30 de femmes pour les aliénés curables de la capitale. Les indigents atteints de folie ne pouvaient, en vertu de cet arrêté, être admis à la Salpêtrière et à Bicêtre dans les quartiers d'incurables qu'après un traitement de huit mois à Charenton. Des services spéciaux furent inaugurés, en 1807, dans nos deux grands hospices, sous la direction de M. Desportes. Une commission, en 1812, dut constater la situation des mai-

(1) Pinel, page 201.

sons d'aliénés du département de la Seine et le nombre des malades qu'elles renfermaient.

De graves tourmentes politiques et militaires, réagissant sur le mouvement administratif, ne permirent que sept années plus tard de poursuivre, sur un rapport d'Esquirol, les travaux restés à l'étude. Cette époque vit s'accomplir des améliorations capitales : on modifia profondément les divisions de Bicêtre et de la Salpêtrière. Le terrain agrandi fut planté d'arbres; de nouvelles constructions s'élevèrent, plus vastes, plus commodes, mieux aérées. Il y avait encore des loges insalubres : grâce aux énergiques réclamations d'un aliéniste, savant et dévoué, M. Ferrus, 96 de ces loges tombèrent, à Bicêtre, en 1826, sous la pioche même des fous. Ces loges, d'après les rapports de Pastoret et de Camus au conseil général des hospices (1), étaient « d'anciens cabanons destinés aux criminels, toutes de pierre, étroites, » froides, humides, privées d'air et de lumière, et meublées seulement » d'un lit de paille que l'on renouvelait rarement, et qui devenait bien- » tôt infect.... Repaires affreux où l'on se ferait scrupule de placer les » plus vils animaux (2) ! »

Pires encore les loges de la Salpêtrière : plusieurs étaient situées à 3 mètres en contre-bas du sol, glaciales et ruisselantes : « Les » pauvres folles, enchaînées, quelquefois, toutes nues dans ces » loges presque souterraines, avaient souvent, dit Pariset, les pieds » rongés par les rats ou gelés par le froid des hivers. Ainsi bles- » sées de toutes parts, leur cœur ulcéré ne respirait que vengeance, » et dans l'ivresse de haine qui les emportait, elles ne cherchaient, » comme des bacchantes, qu'à déchirer leurs filles de service ou à se » déchirer entre elles. »

A Paris ne s'arrêta point l'influence réparatrice de Pinel et d'Esquirol. Les quartiers d'aliénés s'améliorèrent dans les départements, et plusieurs asiles y furent édifiés. Mais c'est avec la loi de 1838 que les vieux abus achevèrent de disparaître, et que s'ouvrit véritablement une ère nouvelle.

M. Ferrus était alors inspecteur général.

Avant la révolution, on ne s'était occupé des aliénés qu'au point de vue de la sûreté générale. C'était affaire de police, non d'administration et de jurisprudence. La loi du 24 août 1790 elle-même s'était bornée à investir l'autorité municipale du soin d'obvier ou de remédier aux accidents que les aliénés pouvaient provoquer. « La loi des

(1) 1791 et an x.

(2) Pariset, *Éloge de Pinel.*

» Douze Tables, dit Cicéron, privait le maniaque de la gestion de ses » affaires. » Ces questions de sauvegarde n'avaient aucune place dans notre législation. Le Code Napoléon et le Code de procédure civile montrèrent quelque souci de l'intérêt de ces malheureux; mais on peut dire que, malgré ces premières et vagues lueurs de la prévoyance sociale, la loi de 1838 a introduit dans notre législation un principe nouveau. « Elle a, dit excellemment M. Ferdinand Barrot, envisagé » l'aliénation mentale, non pas seulement comme un danger public » qu'il faut écarter, mais encore, et particulièrement comme une » infirmité ou une maladie qu'il faut secourir; elle a été le signe de » l'adoption par la société de cette misère jusque-là délaissée, et elle » lui a donné le droit de cité dans le large domaine de l'assistance pu- » blique (1). »

Mais que de temps pour arriver à cette solution, si juste et si simple !

Jusqu'en 1838, en effet, les lois de police n'imposaient à l'administration que l'emploi de mesures de sûreté à l'égard des aliénés dont le délire et les actes menaçaient la sécurité commune : dans ces aliénés n'étaient compris que les dangereux. Quant aux autres, les hospices ne s'ouvraient pour eux qu'après un arrêt d'interdiction. Presque toujours ils étaient jetés dans les maladreries, les dépôts de mendicité et les prisons, ou, abandonnés de l'autorité, ils vaguaient sur la voie publique.

Et ceci n'était pas exclusif à la France. L'Europe entière participait à ce même oubli des règles de la charité et des inspirations de la raison. En Allemagne, Reid écrivait en 1803 : « Ces infortunés ha- » bitent, comme des criminels d'État, des culs de basse-fosse et » des cachots où ne pénètre jamais l'œil de l'humanité. On les donne » en spectacle à la curiosité publique; d'avides gardiens les font voir » comme des bêtes rares. »

Les mêmes aveux partaient des centres de civilisation les plus avancés, et sir Bennet, douze ans plus tard, disait en plein parlement : « Si jamais établissement a couvert de honte l'Angleterre, c'est l'hos- » pice de Bedlam ! »

§ III. — *Les asiles de la Seine. — La ferme Sainte-Anne. — Transfert des aliénés. — Visites des familles.*

Dans le département de la Seine, Bicêtre et la Salpêtrière ont été graduellement améliorés; mais ces progrès répondent-ils aux véri-

(1) *Rapport de M. Ferdinand Barrot.*

tables nécessités et au centre dont relèvent ces établissements? On aurait presque droit de s'étonner, ainsi que le dit encore M. Barrot, que là où se réalisent les plus grandes choses de la civilisation, au foyer même de toutes les sollicitudes, à côté de ces fondations, si nombreuses et si diverses, où chacune des misères sociales trouve un refuge, le devoir imposé par la loi de 1838 ait été sinon oublié, du moins étroitement interprété et accompli.

Paris, en effet, demeure en arrière des départements. Après avoir ouvert brillamment la voie, il s'y est soudain arrêté. Charenton, seul depuis 1838, a subi, d'après les études de M. Calmeil, de notables perfectionnements. Une telle immobilité est une déplorable anomalie. L'Angleterre, celle d'aujourd'hui, marche à pas pressés et sûrs. Deux vastes asiles, Hanwell et Colney-Hatch, ont été érigés aux portes de Londres : le travail agricole et la vie industrielle y sont organisés suivant les exigences salutaires et les prescriptions positives de la science contemporaine. Mais aux portes de Paris on rétrograde. A la ferme Sainte-Anne, la culture, qui avait donné des résultats si productifs aux mains résolues de M. Ferrus, est abandonnée. Les bâtiments, nous le reconnaissons volontiers, étaient défectueux; mais l'administration avait de l'espace pour les services, et les moyens d'occupation s'y trouvaient accumulés. Le blanchiment des toiles qui s'y poursuivait sur une large échelle; le nettoyage des vêtements de laine; celui des hôpitaux et des hospices de Paris; une vacherie qui alimentait de ses produits Bicêtre et plusieurs maisons privées; ces différentes ressources, jointes au travail des champs, et aux soins d'une porcherie, défrayaient le temps et les bras d'environ 200 malades qui peuplaient la ferme. De cet ensemble il ne subsiste aujourd'hui que la porcherie et quelques terrains d'une circonscription limitée. La vacherie, la blanchisserie, les moulins à foulon ont été supprimés, malgré les réclamations instantes du service médical. Nulle distraction n'a été substituée à ces précieuses bases d'activité. La proscription s'est étendue même à un petit dépôt de médicaments usuels; en sorte que pour les moindres prescriptions, on doit aller prendre les articles nécessaires à Bicêtre, ou y retourner d'urgence les malades. Un élève interne devait être adjoint au service; la promesse en était faite ; elle ne s'est point réalisée.

Il en ressort ce fait simple que le médecin n'ayant plus, dans cette annexe, les ressources indispensables à son action curative et nécessaires à sa responsabilité, préfère conserver les convalescents, à l'hospice central, et qu'il ne donne plus à la ferme Sainte-Anne

que des aliénés chroniques ou des imbéciles, auxquels ce séjour est sinon inutile, du moins médiocrement avantageux.

Cette situation stationnaire, ou plutôt encore cette décadence, de Bicêtre et de la Salpêtrière, est constatée par les rapports officiels eux-mêmes. « Il n'existe, a dit sagement M. le préfet, dans son » résumé de l'état actuel, il n'existe dans le département de la Seine » aucun asile spécial pour les aliénés ; un assez grand nombre reçoi- » vent des soins très intelligents et très assidus dans deux hospices, » affectés principalement à d'autres services : Bicêtre et la Salpêtrière ; » mais leur installation matérielle y est nécessairement très incom- » plète et défectueuse, et au-dessous des indications et des progrès » de la science médicale. Les classifications des malades, d'après le » caractère de leurs affections mentales, ne peuvent s'y réaliser, » comme il le faudrait, pour faciliter la guérison. D'ailleurs, l'insuffi- » sance des locaux exige que le département de la Seine demande » place pour un tiers des aliénés (1661 sur 4030) dans une vingtaine » d'asiles étrangers, disséminés sur toute la surface de la France.

» Le traitement moral et matériel des malades est excellent dans » plusieurs de ces maisons ; sur d'autres points, les conditions d'in- » stallation, de nourriture, de vêture, de soins médicaux sont plus ou » moins imparfaits. C'est, d'ailleurs, toujours un malheur d'éloigner » un aliéné de sa famille, surtout quand il est indigent. Il n'est plus » visité ; on le délaisse complétement, et le sentiment de son abandon » le rend incurable. Aussi, les aliénés de la Seine guérissent-ils moins » aisément, dans ces asiles étrangers, qu'à Bicêtre et à la Salpêtrière, » tout incomplets que sont, à quelques égards, ces deux hospices. »

Dès janvier 1861, les proportions indiquées par l'éminent édile dans son lumineux rapport étaient dépassées. Bicêtre, la Salpêtrière et les dix-sept asiles départementaux où le transfert est opéré, offraient un effectif de 4213 aliénés, savoir : hommes 1700 et femmes 2513, répartis d'après les limitations suivantes :

Bicêtre...........	903	La Salpêtrière.....	1362
Asiles étrangers.....	797	Asiles étrangers...	1151
	1700		2513
Ensemble...............			4213

Ainsi, 1948 malades recevaient en province des soins, à des distances quelquefois considérables. C'est là un point fort grave assurément, surtout pour ceux qui croient à la réalité des inconvénients qu'a signalés l'honorable M. Girard de Cailleux à l'Académie impé-

riale de médecine. L'acclimatement rencontre, en effet, des résistances plus ou moins grandes, suivant le point de la France où il s'effectue, et il produit comme mortalité de sensibles différences. Sans contester absolument la sollicitude que déploie l'administration de l'Assistance pour ne transférer que les aliénés orphelins, inconnus, abandonnés, et laissant à la guérison peu d'espoir, on doit remarquer que l'infime minorité seule est placée dans ces conditions, et que les choix, quoi qu'on fasse, restent toujours un peu hasardeux. Ou le triage devient impossible, ou il s'opère arbitrairement. On fait entrer dans les convois beaucoup de malades que visitent encore leurs familles, et qui se voient éloignés, en dépit des réclamations. Le médecin a la main forcée; car tous ces malades ne sont pas incurables : il en est qu'on pourrait guérir, mais qu'on veut, en vain, conserver.

Les visites des familles ne sont pas tout à fait étrangères au traitement moral. Si, à l'état aigu, l'isolement est unanimement recommandé, il cesse de l'être quand la folie tend à la démence. Tous les auteurs, entre autres Guislain, prescrivent alors les visites, afin d'arrêter, s'il est possible, et de suspendre tout au moins, par des émotions renouvelées, le naufrage de l'intelligence. Avec le système des translations, les malades sont donc placés dans une situation directement contraire aux convenances de leur état. Le bon sens et la pratique vulgaire s'opposent à ce qu'on écarte de leur résidence habituelle des indigents, dont l'aliénation est récente, et peut, dès lors, n'être pas durable.

M. Ferrus avait signalé, dès 1834, l'inconvénient des translations : après avoir demandé l'érection d'asiles publics dans les différents départements, il disait (1) : « Les malades seront reçus et traités à » proximité de leurs familles; on ne les verra plus privés du secours » de leurs parents, jetés dans des cachots, ou transportés au loin dans » un état de délaissement absolu, ce qui diminue infiniment pour eux » les chances de guérison. »

A Bicêtre, comme à la Salpêtrière, on peut chaque jour constater, à l'honneur de l'humanité et de la morale, la tendresse persévérante de beaucoup de familles pour leurs parents malades, et juger ainsi des tristes effets de leur éloignement. Une mère et une sœur ne manquent pas le dimanche, et le jeudi, depuis cinq années, d'aller visiter, à Bicêtre, un épileptique en démence.

Ces dévouements s'appliquent, on le voit, aux êtres même les plus dégradés, lesquels n'y sont pas tous insensibles. Il semble même, chez

(1) *Des aliénés*, p. 282.

certaines natures privilégiées, que le sentiment affectueux se développe et s'avive en proportion de l'infortune.

§ IV. — *Thérapeutique mentale. — Dualité des éléments constitutifs. — Asiles à construire. — Minimum et maximum des malades. — Réunion des sexes : sa convenance ou son inopportunité.*

L'insuffisance de Bicêtre et de la Salpêtrière, les lacunes regrettables et les nombreuses imperfections qu'ils présentent sont des faits aujourd'hui notoires. L'air et la lumière manquent dans ce dédale de constructions, appartenant à toutes les époques, privées de toute harmonie, et diamétralement contraires à une hygiène bien ordonnée.

Si la thérapeutique mentale résidait tout entière dans les moyens pharmaceutiques, le service médical actuel pourrait suffire, sans doute, aux besoins des aliénés de la Seine. Mais, comme l'a fait ressortir judicieusement et à plusieurs reprises notre savant confrère, M. Girard, dans le sein de la commission, la folie se détache, par sa dualité, des autres affections du cadre nosologique. Il y a, en elle, à considérer, avec l'altération de la matière, le trouble de l'intelligence, excitée, pervertie, affaiblie ou détruite dans ses manifestations. Car, de quelque façon qu'on envisage l'origine étiologique de la folie, à quelque système de philosophie qu'on ait recours pour en apprécier l'essence intime, ce que nul ne peut contester, c'est la solidarité du moral et du physique. Incontestable pour la physiologie moderne, cette vérité l'était aussi pour les anciens. Elle devint le point de départ même de leur traitement de la folie. Dogmatistes ou méthodiques étaient, à cet égard, d'accord. C'est même, par une assez bizarre contradiction, un sectateur d'Asclépiade et d'Epicure, Cælius Aurelianus, qui nous a laissé les pages les plus remarquables sur le traitement moral de la folie. Ainsi, l'observation intelligente des aliénés avait eu pour heureuses conséquences, en ces temps reculés, l'adoption de cette méthode nouvelle, plus conforme à notre nature, aux éléments qui la composent et aux lois qui la régissent : traitement mixte, qu'a ressuscité Pinel, et qui ne rencontre plus de contradicteurs.

Au point de vue physiologique, le cerveau, comme au temps d'Hippocrate et de Galien, est toujours le siége de l'intelligence : « C'est » par là que nous comprenons, voyons, entendons ; que nous connais- » sons le laid et le beau, le mal et le bien. C'est encore par là que » nous sommes fous. » La justesse de cette notion a survécu ; on la retrouve chez les théologiens les plus imbus de spiritualisme : « L'âme et le corps, disait Bossuet, ne font ensemble qu'un tout naturel, et il

y a entre les parties une parfaite et nécessaire communication. » Le propre du traitement moral est donc de savoir tenir compte, en s'en servant, des deux éléments qui forment notre mystérieuse unité, sans exagérer l'un au préjudice de l'autre.

Tel que nous l'admettons et le pratiquons à l'époque actuelle, ce traitement exige des conditions d'emplacement et de construction déterminées. « Une maison d'aliénés, remarque Esquirol, est un » instrument de guérison, et, entre les mains d'un médecin habile, » c'est l'agent thérapeutique le plus puissant contre les maladies » mentales. »

De ce principe découlent d'importantes considérations.

Inutile d'insister sur la convenance impérieuse de centraliser le traitement dans des établissements spéciaux. C'était, on l'a vu, l'idée de Colombier; c'était aussi celle de Ténon, qui en déposa l'expression dans son rapport, en 1786. Mais en vain le conseil général des hospices, pour la réaliser, demanda-t-il au préfet de la Seine, en 1801, la concession des abbayes de la Madeleine de Trenelle et des Filles de la Croix; en vain ce même projet reçut-il, vingt ans plus tard, l'approbation du conseil général; on ne créa rien d'isolé, de spécial, de conforme aux besoins nouveaux. « Nul doute, s'écriait en 1834 » M. Ferrus, que ce ne soit presque un devoir pour la capitale de fon- » der de toutes pièces une maison modèle d'aliénés. » De nos jours, l'initiative est échue à M. le préfet de la Seine.

C'est profondément initié à tous les points du sujet, et pratiquement édifié par l'exemple très instructif de l'asile d'Auxerre, à l'organisation duquel il a présidé, avec le concours de M. Girard de Cailleux, que M. Haussmann a récemment ouvert les séances de la commission. Le département, pour mener à fin l'œuvre en projet, possède déjà une somme de dix millions, provenant du fonds de réserve de la caisse de la boulangerie. L'exiguïté relative d'un tel chiffre serait de nature à paralyser certains bons vouloirs, si l'on pouvait craindre, dans une ville comme Paris, et, dans un pays comme la France, où l'on consacre chaque jour, des capitaux pour ainsi dire fabuleux à des intérêts d'utilité publique certainement moins urgents, que la question d'argent fît obstacle aux créations jugées nécessaires.

Quel sera le nombre des asiles à construire ? Cette question était la première qui s'offrit à la discussion. Elle impliquait naturellement celle de la population toujours croissante des aliénés à traiter, celle de leur répartition dans les divers asiles, celle, enfin, non moins opportune du nombre de malades que chacun d'eux devra contenir.

En 1801, on comptait dans les hospices de Paris, 946 aliénés ; en 1851, 3061 ; dix ans plus tard, 4213. L'accroissement, en moyenne, dans la première période, a été de 42 par année ; il s'est élevé à 100 de 1851 à 1861 : aussi, en tenant compte de l'augmentation progressive de la population de la Seine, on peut évaluer, dans un avenir rapproché, la population future des asiles à 6000 malades.

Cette base numérique admise, il s'est agi de déterminer combien chaque asile pourrait recevoir d'aliénés : 1200, 1000, 600, 300 ? On devait ici concilier les nécessités administratives et les exigences médicales. C'est pour satisfaire à cette double convenance que la commission s'est arrêtée à 600 aliénés, comme représentant la moyenne la plus convenable dans un but économique, et la plus capable, en outre, en absorbant toute l'activité d'un médecin, de répondre aux besoins scientifiques. Ce point n'a pas été résolu, toutefois, sans débats. « Il serait moins coûteux, a-t-on objecté, de créer un seul asile de 1000 à 1200 aliénés que d'en ériger deux de 600. » Mais cette remarque n'est, suivant nous, qu'incomplétement vraie; car chacune des catégories atteignant un chiffre trop élevé, on se verrait alors dans l'obligation de multiplier les divisions et d'augmenter le personnel. Chaque quartier dans un asile est un établissement à part.

« Le nombre d'individus que doit contenir une maison d'aliénés est, a dit M. Ferrus, subordonné à l'état des malades qui y sont admis ; un asile uniquement destiné au traitement des maladies mentales ne devrait pas renfermer plus de 150 ou 200 aliénés, s'ils sont du même sexe, et le double, s'ils sont de sexe différent. »

« Si l'asile abrite, ajoute-t-il, des idiots et des incurables, la population pourra être augmentée sans inconvénients. »

M. Parchappe, partageant ces vues, fixe le minimum à 200 malades, et le maximum à 400. Au-dessous de 200, les avantages économiques, selon lui, diminuent rapidement sans compensation ; au-dessus de 400, les avantages économiques augmentent, mais au détriment de la valeur de l'institution par rapport au but médical. Il fait observer que là où la population est trop nombreuse, le pouvoir médical se trouve réparti entre plusieurs médecins ; ce qui affaiblit l'ascendant que ce pouvoir doit conserver dans la direction des asiles d'aliénés, et contrarie l'unité scientifique si favorable au bien-être des malades, ainsi qu'à leur guérison (1).

Les asiles de la Seine réunissent, comme en province, des aliénés

(1) *Des principes à suivre dans la construction des asiles d'aliénés*, p. 44.

des deux sexes. Les quartiers destinés aux hommes et aux femmes se trouvant séparés, la population afférente à chacun se verra réduite à 300. Par cette disposition, on accroîtrait, a-t-on pensé, les moyens de travail, et la dépense générale serait diminuée d'autant, grâce aux services réciproques que pourront se rendre ces deux genres d'aliénés. La science y gagnerait elle-même par l'étude comparative de l'aliénation au sein de populations que le sexe différencie.

En principe, la réunion des sexes admise par la commission a, dès longtemps, rencontré des contradicteurs dans Jacobi, M. Ferrus et M. Parchappe.

Au danger moral, inhérent à la présence, dans un même asile, d'employés de sexe divers, on a ajouté une objection tirée de l'inégalité variable du chiffre des hommes et des femmes, en raison du climat, des mœurs, de l'état social et des lois ; inégalité qui, a-t-on dit, conduit logiquement à admettre un défaut de symétrie dans l'unité architecturale. Mais les aliénés hommes étant en France aux aliénés femmes : : 100 : 106, cette objection reste sans valeur, puisque l'inégalité dont elle s'appuie n'est pas sensible.

En somme, les avantages l'emportant sur les inconvénients dans le bilan définitif, l'admission des deux sexes a, parmi les aliénistes, généralement prévalu.

§ V. — *Curables et incurables; division plus exacte en cas aigus et chroniques.*

On divisait autrefois les fous en curables et incurables. Nous avons rappelé que les premiers étaient traités à l'Hôtel-Dieu, et que les seconds étaient répartis dans des maisons spéciales autorisées, où le traitement n'avait aucune place. En 1786, Ténon, après avoir visité la plupart des asiles du continent, insistait sur l'inconvenance barbare de ranger des fous qu'on se propose de traiter de leur maladie, comme on distribuerait des malades ordinaires ou des femmes grosses. « Un hôpital, écrivait-il, est en quelque sorte un instrument qui facilite leur curation : il fait lui-même fonction de remède. »

Les asiles d'aliénés participent, à la fois, de la nature des hôpitaux et des hospices : ils fonctionnent, en effet, comme maisons de traitement et comme établissements de refuge. Doit-on leur conserver rigoureusement ce double caractère ; ou, appliquant des lieux distincts aux incurables et aux curables, donner aux premiers de simples refuges ; aux seconds, des asiles de traitement, réunissant toutes les conditions acquises de progrès et de perfection ?

A priori, aucune raison majeure ne condamnerait à l'isolement les déments paralytiques et les imbéciles adultes. A tort, dirait-on qu'ils seraient ainsi voués à l'abandon. Dans les asiles ordinaires, ils sont forcément délaissés, les soins étant réservés aux cas qui présentent le plus de probabilité de guérison. On doit même reconnaître que s'ils étaient spécialement et isolément traités, les médecins s'efforceraient d'en guérir et d'en amender quelques-uns. Leur santé, tout au moins, serait mieux garantie, puisqu'ils seraient visités plus assidûment, et, en soignant à propos de petites indispositions qui, négligées, grandissent, on prolongerait leur existence, et l'on écarterait de ces malheureux une foule d'infirmités.

A Bicêtre, depuis la séparation des idiots et épileptiques, la situation sanitaire de cette section, naguère si déplorable, est aussi parfaite que possible, grâce aux sollicitudes médicales qu'éveille le plus petit mal apparent.

Mais il est également vrai que, dans un asile bien ordonné, la présence des incurables n'est point un obstacle à la guérison des curables. Ils forment, en effet, l'élément le plus tranquille.

D'autre part, en une foule de cas, il est difficile, même au praticien le plus éprouvé, de se prononcer, à première vue, sur les chances ou les impossibilités de guérison : d'où cette conséquence qu'on pourrait quelquefois dans les asiles recevoir des incurables, et refuser des curables. La mesure, adoptée par la commission, obvie aux inconvénients, les établissements *extra muros*, destinés aux chroniques, pouvant aussi recevoir des cas aigus, en se transformant en maisons de traitement comme l'asile clinique.

Esquirol (1) était favorable au principe de la séparation. Dans sa pensée, un petit nombre d'établissements, contenant chacun de 150 à 200 malades, auraient été spécialement affectés au traitement, et ils eussent pu, en outre, servir d'école d'instruction. Y était admis de droit tout aliéné, non déjà traité ailleurs, et dont la maladie n'excédait point une année. Quant aux incurables, une fois reconnus, on les transférait dans d'autres établissements ; mais ce n'était jamais avant une observation de deux années, l'expérience ayant prouvé à ce grand maître que les guérisons sont presque aussi fréquentes la seconde année que la première.

Jacobi partagea ces vues d'Esquirol.

En Angleterre, la *Commission métropolitaine de l'aliénation*, se

(1) *Mémoire au Ministre de l'intérieur*, 1818.

fondant sur ce que les asiles de comté ne contiennent, pour ainsi dire, que des incurables, et ne peuvent admettre, à défaut de places disponibles, les malades susceptibles de guérison, détenus dans les maisons de travail, ou restés sans secours dans les comtés, a été conduite aux mêmes conclusions. Le docteur Conolly, toutefois, les a vivement combattues. Suivant lui, la démarcation en *curables* et *incurables* est absolument illusoire; il y aurait, d'ailleurs, cruauté à condamner les aliénés dits incurables à un emprisonnement sans espoir ; enfin, nul ne saurait nier l'inévitable danger de comprendre dans cette catégorie des curables.

En Belgique, la commission qui fut chargée, en 1841, de proposer un plan de réforme des asiles, s'était montrée favorable au principe de la séparation par des considérations économiques, sans méconnaître néanmoins les avantages que la réunion présente sous le rapport scientifique.

M. Ferrus n'a point cru qu'une telle séparation fût prudente et juste. « Ce serait, dit-il, une sorte d'abandon pour les incurables, et » l'on se priverait, par cet isolement, de l'étude comparative des » différents degrés de la maladie (1). »

Plus explicite encore, M. Falret s'est élevé avec véhémence contre ce principe d'isolement, au nom du bien-être des aliénés, du sentiment de la famille, de la morale publique et de l'art médical lui-même. « Faire, dit-il, deux espèces d'asiles, c'est trancher arbitrai» rement la difficulté la plus grande, celle de la non-curabilité, et » s'exposer, en outre, à cesser trop tôt les moyens de traitement. »

En somme, la réunion des curables et incurables a été consacrée, en principe, par la presque unanimité des spécialistes. On ne saurait se dissimuler, cependant, qu'il n'y ait là des catégories à établir. La folie est, en effet, récente ou chronique, et c'est en s'appuyant sur cette distinction qu'Esquirol avait proposé des établissements différents. Un asile, situé au sein d'une grande capitale, ne peut garder indéfiniment ses chroniques, dont le nombre, croissant progressivement, finirait par absorber toutes les places. A Bedlam et à Saint-Luke, les aliénés non guéris sortent de ces hospices spéciaux après une année. On trouve, aux environs de Saint-Pétersbourg, un asile d'aliénés, voué exclusivement au traitement. Suivant nous, la durée du séjour ne peut avoir de limite précise. Déterminée par l'état des malades, la fixation en appartient de droit au médecin. Esquirol la portait à deux

(1) *Des aliénés*, p. 203.

années. On conçoit que le médecin de service ait, même après ce temps, la faculté de conserver les chroniques qui pourraient, comme objet d'étude, servir de type, ou être entrés à divers degrés, en voie notable d'amélioration. La science et la philanthropie veulent, d'ailleurs, qu'on ne voie plus désormais, dans les diverses nuances des affections mentales, que des cas récents et des cas chroniques. Maintenir la division en *curables* et en *incurables*, laisser subsister ce dernier mot sur la porte de deux de nos hospices, est une triste insouciance ou un cruel aveuglement.

§ VI. — *Asile clinique. — Asiles extra-muros. — Titulaires. — Caractère mixte des aliénations.*

La folie récente appelle d'immédiats secours. Ici s'élève la grave question de l'asile clinique. La commission, partant de l'idée d'Esquirol, a décidé que les aliénés nouvellement atteints seraient soignés dans un asile édifié à Paris même, et dirigé par les médecins les plus distingués. L'asile clinique serait ainsi le foyer de la science mentale. Mais que les services en soient confiés exclusivement à quatre membres de l'Institut, de la Faculté ou de l'Académie de médecine, c'est réellement, dans les conditions présentes, ce qu'on a peine à comprendre, et ce qu'il est impossible d'approuver. Que deviendraient les titulaires actuels? On doit espérer que la commission reviendra, en temps opportun, sur une détermination qui fermerait arbitrairement le champ des compétitions. Ainsi, l'une de nos plus honorables illustrations spéciales, un homme aussi modeste que savant, M. Calmeil, ne se trouverait pas apte à remplir, d'après la combinaison de la commission, une de ces places!

Quant à l'introduction de la clinique dans les établissements d'aliénés, cette proposition, en elle-même, n'est plus de nature à rencontrer des opposants. Distribué avec prudence, poursuivi avec discernement, comme autrefois par M. Ferrus, comme de nos jours et chaque année à la Salpêtrière, par MM. Baillarger et Falret, à Bicêtre par M. Delasiauve, qui s'applique, pendant les premiers mois de l'année, à initier les élèves à un service si nouveau pour eux, ce mode d'enseignement n'offre en définitive que des avantages. M. Falret l'a, du reste, supérieurement démontré.

Toutefois, des dispositions spéciales étant forcément réclamées à l'égard des aliénés chez lesquels le mal a poussé de profondes racines, par l'effet du temps, par la négligence des familles ou l'impuissance de l'art, et qui ont moins besoin des soins d'une médecine active que

des salutaires influences d'une hygiène physique et morale bien entendue, la commission a résolu d'édifier pour eux un système d'asiles *extra muros*. Suivant les statistiques, cette catégorie de malades comprend les quatre cinquièmes de la population totale. Tous ces établissements devant être, comme l'asile clinique, des maisons de traitement, et non pas seulement de simples refuges, les chroniques y seront soumis à un examen journalier. Loin d'être voués à l'abandon, ils recevront de meilleurs soins qu'aujourd'hui ; car le médecin d'asile, préoccupé des entrées incessantes, et portant naturellement son attention sur les aliénés nouveaux, laisse presque fatalement de côté, sans y plus songer, une foule de malades réputés chroniques, auxquels il ne faudrait, pour s'améliorer, que la mise en action de véhicules convenables. On les utilisera avec plus de fruit, et l'on en guérira un plus grand nombre. C'est là une évidence manifeste, et l'on s'étonne qu'elle n'ait pas également frappé tous les yeux.

De même que l'asile clinique contiendrait, pour les besoins et les progrès de l'enseignement, un certain nombre d'aliénés chroniques, les asiles *extra muros* renfermeraient une quantité suffisante de cas aigus. Cette combinaison profiterait aux maîtres comme aux élèves. Ceux-ci pourraient, à l'asile clinique, observer par ce moyen les différentes phases de l'aliénation mentale, et apprécier l'efficacité pratique des traitements. De leur côté, les médecins *extra muros* ne seraient pas privés d'un élément d'étude aussi essentiel que la considération du début et des premières périodes de la maladie. De là, a-t-on pensé judicieusement, une émulation constante, qui tournerait à l'avantage de la science même.

§ VII. — *Idiots.* — *Épileptiques.*

Des conditions particulières de traitement et d'isolement sont exigées encore par une affection nerveuse, dont le contact est souvent un danger, et qui se propage par imitation : l'épilepsie. Les affinités du mal caduc et de l'aliénation sont malheureusement incontestées. L'épilepsie est compliquée fréquemment de folie, de manie furieuse ou de démence. Pinel, dès 1797, avait présidé à l'organisation, dans l'hospice de la Salpêtrière, d'un quartier distinct pour les épileptiques. En 1843, sous les inspirations de M. Ferrus, on établit à Bicêtre une division pour les enfants atteints d'idiotie ; infirmité qui réclame à son tour un traitement physique et moral approprié. Toutefois les épileptiques adultes continuaient, au grand dommage des uns et des autres, à être confondus avec les aliénés. Ce ne fut qu'en 1852, après la

mort de Leuret, que l'administration de l'assistance publique crut devoir former une section à part, sous une même direction médicale, et avec des quartiers distincts, des enfants idiots et des épileptiques adultes. Cette jonction était d'une convenance d'autant plus impérieuse que, parmi les enfants idiots, beaucoup sont en même temps épileptiques, et réunissent par conséquent les deux affections. Le service a considérablement gagné à l'adoption de cette mesure, les chefs n'étant point distraits de la catégorie qui leur incombe. Ces avantages, réalisés sous l'habile gestion médicale de M. Delasiauve, sont un encouragement à marcher dans la voie ouverte. Néanmoins, le profit obtenu par la séparation serait très augmenté si l'exiguïté de l'emplacement et la difficulté d'occuper, moralement et physiquement, les malades ne mettaient obstacle à l'essor des bonnes volontés.

Frappée, à bon droit, de ce qu'il y aurait de préjudiciable et d'illogique à confondre l'idiotie et l'épilepsie avec les autres maladies nerveuses, la commission est tombée d'accord sur l'utilité, pour ces deux classes de malades, d'*asiles spéciaux* où seront réunis tous les moyens de culture intellectuelle, indiqués par leur situation et compatibles avec elle. M. Séguin, dans un livre très complet, est entré, avec une pénétration des plus compétentes, dans des détails qu'il serait opportun de consulter, avant de rien arrêter de définitif pour cet asile. Nous recommandons encore le mémoire remarquable de M. Delasiauve sur les idiots, où les préceptes dérivent des besoins; besoins qu'une longue et savante pratique a constatés. L'idiot apprendrait à mieux coordonner ses mouvements, et l'on développerait, autant que possible, ses facultés morales. Pour les épileptiques, le degré de l'instruction serait proportionnel à celui de l'intelligence.

On rencontre plusieurs asiles de ce genre à l'étranger; mais c'est de la France que l'impulsion est partie. La séparation des jeunes aliénés et des adultes est, d'ailleurs, une prescription légale: un quartier spécial suffit dans les asiles ordinaires. L'expérience en a été faite à Rouen, par M. Parchappe, et, d'après ses conseils, dans plusieurs départements. Mais, en ce qui touche un grand centre de population, la manière de voir du savant inspecteur général corrobore le projet de la commission de la Seine. A Bicêtre, le quartier des idiots, aujourd'hui fort restreint par suite de la rigueur qu'on met à acheminer les jeunes idiots dans leurs départements respectifs, atteint une moyenne de 110 à 120 enfants. Chez le tiers, environ, l'idiotisme est compliqué d'épilepsie. On leur apprend la menuiserie et la cordonnerie; un certain nombre sont appliqués à la culture ou au ménage;

beaucoup fréquentent les classes, où sont enseignés la lecture, l'écriture, le calcul, la grammaire, le dessin, le chant, la danse, l'escrime et la récitation.

On a formé à Bicêtre de vastes gymnases. Les enfants qu'on y exerce en retirent un profit notable. Ces mouvements coordonnés développent leurs forces et tempèrent, pour un grand nombre, la surexcitabilité nerveuse. Malheureusement, on n'y applique point assez d'enfants, et on limite trop le nombre des serviteurs et les ressources du gymnasiarque.

A la Salpêtrière, les travaux à l'aiguille répondent, avec un avantage économique, à la nécessité supérieure, comme hygiène mentale, d'occuper les enfants et les femmes idiotes ou épileptiques. On ne peut attendre des miracles, mais c'est déjà beaucoup de faire jaillir, de temps à autre, un rayon de lumière de ces intelligences rendues obtuses par un vice de l'organisation, et, au moyen d'applications utiles, de les relever quelque peu de leur déchéance !

§ VIII. — *Crétins.* — *Invalides de l'intelligence.*

Jusqu'à l'inauguration récente, en Savoie, du quartier d'hospice consacré à une centaine de crétins, et décrété par l'Empereur après l'annexion, la Suisse avait possédé, seule, un établissement spécial pour ces malheureux dégénérés. Cet asile a été fondé par le docteur Guggenbühl, d'après les idées de Saussure et de Fodéré, qui pensaient que l'assiette de l'habitation, à une grande hauteur, dans les montagnes, était une condition d'amélioration pour cette infirmité et un obstacle à son développement. A Paris, une telle fondation, outre qu'elle serait impossible à réaliser d'après les mêmes données, est radicalement inutile.

Il restait à la commission à déterminer ce qu'on ferait des malades que ses membres ont désignés par l'appellation pittoresque d'*invalides de l'intelligence.* Si l'on entend caractériser par cette dénomination les hommes dont l'intelligence s'est affaiblie graduellement, par le progrès continu de l'âge ou par suite d'un accident cérébral, on ne peut scientifiquement les considérer comme des aliénés. Cependant, comme ils sont incapables, par manque de force ou d'initiative, de pourvoir à leurs besoins, il faut de toute nécessité, alors que leur famille se récuse, leur ouvrir quelque part un abri. La commission a cru qu'on pourrait leur appliquer, comme aux fous inoffensifs, le traitement à domicile. Ce mode d'assistance, a-t-on dit, laisse à la famille sa part de devoirs et d'affections. Nous ne le nions pas ; mais il

sera, selon nous, difficile de tirer à Paris de cette mesure un résultat avantageux. Il est des individus qui, tranquilles, doux et raisonnables en apparence, deviennent dangereux par leurs impulsions ou par l'inconscience de leurs actes. Cet automatisme, qui peut les porter, par un instinct sans lumière et tout machinal, au vol, au viol, aux déterminations les plus funestes, est d'autant plus à craindre qu'il demeure plus inaperçu. Qu'on les conserve dans leur famille, lorsqu'ils tiennent à y rester, soit ; mais l'administration, au lieu de procéder en les repoussant, comme on le fait dans les asiles, devrait être heureuse de les maintenir, par sa tutelle, à l'abri des suggestions perverses et des influences périlleuses.

L'espoir d'obtenir, d'ailleurs, de ces malheureux des travaux de ménage utiles à la famille, est-il bien fondé ? Et le projet ne laisse-t-il point à cet égard un *desideratum*, qu'il faudra remplir plus tard ? En vain, objecte-t-on que ces malades ne sont pas des aliénés (ce qui est exact, car ne sont point aliénés ceux dont la perte de l'intelligence est consécutive à une hémorrhagie cérébrale, à une inflammation, au développement d'une tumeur, à la décrépitude sénile). On ne peut empêcher que ces invalides de l'intelligence n'agissent fréquemment comme s'ils étaient fous. On ne saurait les laisser vaguer seuls au dehors. Ce sont de grands enfants qui ne peuvent se passer d'une surveillance assidue.

§ IX. — *Pensionnaires riches.*

Faut-il créer un quartier réservé aux malades payants ? Cette question, dans la plupart des asiles départementaux, a été résolue par l'affirmative. La loi autorise la réunion de toutes les catégories sociales dans un même établissement : indigents à la charge de la bienfaisance publique ; pensionnaires au compte des familles. La science doit-elle approuver sans réserve cette réunion ? Ne vaudrait-il pas mieux qu'on construisît des asiles indépendants, isolés ou annexés, à l'exemple de Charenton ? Le problème, pour être résolu, appelle des éclaircissements. Quel est d'abord le chiffre des aliénés pensionnaires ? D'après M. Legoyt, il existait en janvier 1860, 617 aliénés payants (305 hommes et 312 femmes), dans les maisons privées du département de la Seine, non compris 558 malades de Charenton, et une foule d'autres, dirigés sur la province, par raison d'économie. Deux motifs ont surtout décidé la commission à demander la création de pensionnats. Le premier a été de rendre ces pensionnats accessibles à la classe moyenne, et de lui procurer plus de bien-être, par l'abaissement des prix, qui

sont, en général, élevés dans les maisons particulières ; le second de couvrir, au moyen du bénéfice, une partie des frais généraux. Le profit ne sortirait pas ainsi des domaines de l'assistance publique.

Sans nier que l'admission des classes riches ne constitue une ressource qui, dans une certaine mesure, peut concourir à la prospérité des asiles et diminuer la charge des pauvres, il faut remarquer qu'en face d'un intérêt aussi supérieur que celui de l'organisation définitive des établissements d'aliénés du département de la Seine, il y aurait un amoindrissement fort regrettable du but élevé qu'on se propose, à s'emprisonner trop étroitement dans les convenances du terre à terre économique. Il importe que le caractère constitutif de l'asile ne soit point altéré, et que l'infortune indigente n'ait point à souffrir de la réunion. Le pensionnat, pour les classes aisées, ne peut être considéré que comme un élément accessoire. Pour les classes opulentes, il ne saurait entrer, a dit justement M. Parchappe, dans le système d'un asile public, sans entraîner la nécessité de sacrifier quelque élément indispensable, et sans être lui-même sacrifié. Ces classes relèvent absolument des asiles privés, à moins qu'on ne crée, comme à Glascow, au contact de l'asile des pauvres, et dans des conditions indépendantes, un asile spécial pour les riches (1).

De son côté, M. Ferrus s'est élevé, avec son éminente autorité pratique, contre la promiscuité, dans un même asile, des aliénés fortunés et pauvres. Il était convaincu que, quelle que fût l'étendue du terrain, et quelque bien conçu que l'établissement pût être, il serait impossible d'y établir les sections commandées par un bon classement, si les malades rendaient nécessaires des logements particuliers.

Le docteur Conolly, contraire, en principe, à la réunion, ne l'admet, par force majeure, qu'à la condition de créer des établissements en contact, mais véritablement distincts. La commission métropolitaine de Londres avait, du reste, remarqué que le but charitablement poursuivi d'employer à augmenter le bien-être des aliénés pauvres les ressources obtenues du pensionnat des aliénés riches, n'avait été aucunement atteint. Et cela se conçoit. Dans les établissements privés, les directeurs ont pour eux tous les bénéfices ; tandis que, dans les asiles publics, le profit se répartit pour la majeure partie entre les employés dont se sert l'administration : directeur, médecin, architecte, aumônier, commis de bureaux, inspecteurs pour le contrôle.

La simplification est la science même, et il ne faut donner aux hommes que les fardeaux qu'ils peuvent porter. Si les directeurs

(1) *De la construction des asiles*, page 18.

d'asiles publics ont des pensionnaires d'une position sociale distinguée, il est à craindre qu'à la longue ils n'aient moins de considération pour les pauvres, mettent de la différence dans leurs rapports avec les familles, et ne voient s'altérer insensiblement l'esprit de charité qui doit être constamment leur guide, parce qu'il est leur devoir le plus impérieux.

En résumé, et sans préjuger des résultats, le besoin pour les riches n'est point senti ; on n'a que faire de le devancer. S'il vient plus tard à se révéler, il y aura moyen toujours d'opérer partiellement et avec suite. Accomplissons pour le moment le bien réalisable, et rendons notre tâche plus sûre, en la rendant plus facile. Nos neveux sont là : donnons-leur pour modèles nos procédés circonspects et sages, et ne sacrifions point aux aventures.

§ X. — *Aliénés criminels. — Criminels aliénés. — Fous ébrieux.*

Il est un point grave, d'une solution nécessaire, et dont nous n'avons pas trouvé de traces, pourtant, dans le rapport de M. Barrot ni dans les procès-verbaux de la commission : les aliénés appartenant à la classe des criminels doivent-ils être reçus dans les asiles ordinaires ?

En Belgique, la législation a consacré, en principe, l'affectation d'un seul établissement pour tous les aliénés soumis à la détention judiciaire.

A Paris, il est des quartiers dits de *sûreté*, qui sont loin, d'ailleurs, de répondre aux nécessités spéciales qui en ont déterminé la formation.

Diverses catégories de malades y sont rassemblées :

1° Les aliénés criminels, c'est-à-dire ceux qui ont commis des meurtres ou des violences graves ;

2° Les criminels devenus aliénés dans les prisons ou les bagnes ;

3° Les aliénés dominés par des instincts pervers, et qui sont dangereux pour eux-mêmes ou pour autrui ;

4° Ceux, enfin, qui tentent de s'évader, et qui réclament une surveillance de tous les instants.

A Bicêtre, le quartier *de sûreté*, établi à neuf, mais en dehors de toute influence médicale, est aussi mal conçu que possible. Tout y est confondu : ni distractions ni travail ; pas d'ombrages ; un emplacement étroit et insuffisant.

Nous venons de dire qu'il est une double catégorie parmi les malades qui ont perpétré des actes attentatoires à la sûreté sociale :

les aliénés criminels et les criminels aliénés. Cette distinction, au point de vue de la famille, est d'une importance capitale. Les premiers n'étaient pas responsables, en effet, de leurs actes au moment de la perpétration, tandis que les seconds jouissaient alors de leur libre arbitre. Leur raison s'est égarée pendant l'expiation pénale. Doit-on les confondre malgré cette dissemblance morale caractéristique ? Nous ne le pensons pas. Pour les prévenus, les condamnés à des peines non infamantes et les accusés acquittés, l'asile ordinaire doit avoir un quartier distinct, placé dans des conditions de sûreté et de surveillance, propre à prévenir les évasions, et analogue, par exemple, au quartier des agités.

Quant aux malfaiteurs devenus aliénés à la suite de condamnations infamantes, on se sent involontairement porté à les exclure des asiles ordinaires. Toutefois, en considérant que les prisons n'ont que d'étroits préaux, peu d'air et peu d'espace, on conçoit l'inappropriation de maisons pénales pour un tel objet. D'autre part, cette classe de malades est en trop petit nombre pour motiver un asile spécial. Il suffirait donc, suivant nous, à la prévoyance, à l'humanité et à la justice, qu'ils fussent mis à part au sein de l'asile, dans une section de sûreté et dans un endroit salubre.

On a conçu à l'étranger l'idée d'une variété d'établissements que la commission a également omis de mentionner dans son rapport. Des asiles particuliers seraient créés pour la folie ébrieuse. Nous consignons cette idée, qui a reçu déjà des applications ; mais nous n'avons qu'une foi bien faible à son utilité et à sa convenance. M. Ferrus voulait très sagement, à notre avis, qu'on admît dans un lieu provisoire, les *delirium tremens*, afin qu'on les y soumît à un temps d'épreuve, qui servît à caractériser nettement la nature des délires aigus, et ne permît pas d'attacher à des malades ordinaires la triste et persistante empreinte de l'aliénation.

§ XI. — *Emplacement de l'asile clinique. — Bureau d'admission. — Exigences diverses.*

Dans l'intérêt des familles, les constructions seront érigées le plus près possible de Paris. On commencera par l'asile clinique. La commission avait d'abord pensé qu'il conviendrait de fonder cet établissement au centre même de la capitale, mais les difficultés qu'offrait l'exécution ont éloigné cette combinaison. Comment élever, en effet, au milieu de Paris, un asile clinique, constitué, comme on le vou-

drait, par quatre services distincts ayant un grand nombre de divisions, organisé sur les bases d'un établissement ordinaire, et réunissant tous les éléments d'une activité soutenue, agricole et industrielle? La commission, après avoir incliné pour le château d'Issy, s'est décidée pour la ferme Sainte-Anne. On ne créerait à Paris que le bureau central d'admission. Cette dernière édification comporte, on doit le reconnaître, un intérêt supérieur. Aujourd'hui, les aliénés ramassés sur la voie publique ou arrêtés, à la demande, soit des familles, soit des voisins, sont placés provisoirement au dépôt de la préfecture. Outre qu'elle est blessante, cette première station prive les malades des soins urgents qu'en général l'affection réclame au début. La commission voudrait ainsi substituer, au dépôt de la préfecture de police, un petit asile où les aliénés, après un séjour d'épreuve, seraient répartis dans les divers établissements cliniques et asiles *extra muros*.

Le bureau central d'admission comprendrait plusieurs divisions correspondant à chaque forme mentale caractérisée. Ces divisions seraient assez spacieuses pour contenir de 60 à 70 individus; la moyenne des entrées étant actuellement de 12 à 15 par jour.

Cette modification au projet primitif présenterait, en outre, cet avantage que l'établissement étant situé dans Paris, les élèves pourraient aisément s'y rendre et s'y exercer, sous la direction de maîtres habiles, au diagnostic des affections nerveuses.

Insuffisant pour la clinique, cet établissement, on le conçoit, ne pourrait remplacer l'asile modèle où le traitement serait mis en pratique avec tous les développements qu'il comporte. Mais pour qui ne fait point de la folie une étude spéciale, l'enseignement qui y serait donné comblerait une lacune regrettable dans l'éducation médicale actuelle, en initiant directement les élèves aux premières manifestations des troubles variés de l'intelligence. Un des cours supplémentaires spéciaux, récemment organisés à la Faculté de médecine, a pour objet de remédier, à certains égards, à ces *desiderata* de l'enseignement officiel.

Ainsi compris, le bureau central d'admission serait une espèce de section d'épreuve. Dans son livre *Des aliénés*, M. Ferrus, qui avait à Bicêtre préludé à l'organisation d'une section analogue, demandait pour elle un local spécial, « afin de ne nuire en aucune manière aux intérêts de la position civile des individus qui y seraient placés ». Il aurait voulu qu'elle fût entièrement séparée du service général, pour éviter l'inscription, sur les registres, de malheureux dont la raison peut être fortuitement et momentanément troublée, sans que les organes qui

président aux fonctions de l'intelligence soient le siége d'une lésion durable. Un homme, atteint d'une maladie aiguë de l'encéphale, un ouvrier, frappé passagèrement de délire après des excès alcooliques, pourraient ainsi être rendus à la société et aux devoirs qu'ils y remplissent sans emporter avec eux la réputation de maniaques ; chose grave pour les hommes qui sont obligés de gagner leur vie. On a, en effet, une grande défiance des aliénés, et il suffit d'avoir traversé un asile pour être repoussé de la plupart des chefs d'atelier ou des maisons de commerce, qui craignent toujours la récidive.

D'autre part, les nouveaux venus dont l'état peut offrir des doutes ne devront quitter cette première station qu'après un diagnostic entièrement élucidé. On ne saurait nier, toutefois, qu'il n'y ait une complication très fâcheuse dans ces translations fréquentes.

Il avait été d'abord question d'adjoindre à l'asile clinique le bureau central d'admission. Mais, à Sainte-Anne comme à Issy, la distance nous paraît trop considérable. Le transfert des aliénés est parfois d'une difficulté extrême; aussi doit-il être, le plus possible, abrégé.

L'asile clinique, érigé sur l'emplacement de la ferme Sainte-Anne, satisferait-il au triple but de la cure, de la sûreté et du bien-être?

Une condition capitale pour la construction des asiles, c'est que l'étendue des terrains soit assez considérable pour qu'on puisse substituer aux vieux moyens de coercition une fructueuse activité dans les exercices de la vie ordinaire. Pinel ne dit-il point, à l'occasion du travail appliqué aux aliénés : « Nul principe sur lequel la médecine ancienne et moderne soit d'un accord plus unanime. Un mouvement récréatif ou une occupation pénible arrête les divagations insensées, prévient les congestions vers la tête, rend la circulation plus uniforme et dispose à un sommeil tranquille... Ce serait, ajoute-t-il, remplir l'objet dans sa plénitude, que d'adjoindre à tout hospice d'aliénés un enclos spacieux, ou plutôt une sorte de ferme dont les travaux champêtres seraient à la charge des aliénés convalescents, et où les produits de la culture serviraient à leur consommation et à leurs dépenses (1). »

Quant au choix de l'emplacement, il était d'avis, et son opinion a prévalu parmi les spécialistes, que l'on réunît aux attraits et aux avantages du site un terrain vaste et commode. « On choisira autant que possible, dit Fodéré, une assiette un peu élevée, à l'abri de l'humidité et des grands vents, et où se rencontrent des eaux salu-

(1) Page 139.

» bres.... L'espace renfermé dans les murs d'enceinte doit être né-
» cessairement très étendu, puisque, outre les bâtiments et les cours,
» des promenades, des jardins et des ombrages sont indispensables
» dans de pareils établissements (1). »

Cette opinion est aussi celle d'Esquirol. « Les asiles doivent être bâtis, dit-il, hors des villes : il y aura économie, et pour les frais des premiers établissements et pour leur entretien, les objets de consommation n'ayant pas d'octroi à payer. On devra se procurer un grand terrain exposé au levant, à l'abri de l'humidité, et pourvu néanmoins d'eau vive et abondante. » Un plateau d'une élévation médiocre, une pente doucement inclinée réalisent, « comme terrain d'assiette, selon M. Parchappe, les conditions les plus favorables, pour peu que l'asile doive se trouver, par ce fait, en possession d'une vue riante sur les campagnes à proximité. »

M. Girard de Cailleux n'est pas, à cet égard, moins explicite. « Une maison d'aliénés, remarque-t-il, doit être située sur un terrain un peu élevé, sec, exposé à l'est ou au sud-est, et dans le voisinage d'une ville. Il importe que les abords en soient faciles, que le site présente à l'œil des malades des perspectives agréables et variées. Le sol sur lequel on construit doit être presque plat, et le terrain calcaire peu profond. Il faut que l'eau y abonde (2). »

Ces exigences seraient-elles entièrement remplies à la ferme Sainte-Anne ? Nous ne le croyons pas. Sainte-Anne, toutefois, comme Paris, dispose d'eaux abondantes ; l'air y est plus doux qu'à Bicêtre, et il est d'expérience pour les spécialistes qu'il s'y est produit peu de maladies physiques chez les aliénés. Mais une insuffisance majeure est celle du terrain, circonscrit à 12 hectares. Si les constructions en absorbent 6 à 7, le reste ne répondra pas aux autres nécessités. En province, on admet pour moyenne proportionnelle des besoins 10 hectares environ pour 100 aliénés. On peut objecter, non sans raison, que la population de Paris étant plus ouvrière qu'agricole, les mêmes données ne lui sont pas rigoureusement applicables ; néanmoins il faut toujours que l'espace soit en rapport, comme superficie, avec tous les divers genres d'exercices reconnus utiles à l'hygiène et au traitement. Si la culture des champs et des jardins est, en effet, l'une des mesures tempérantes les plus fécondes, son efficacité ne se généralise, pourtant, que concurremment avec la mise en pratique de divers autres éléments d'action. Dans le cas contraire, et Fodéré en

(1) *Du délire*, t. II, p. 217.
(2) *De la construction et de la direction des asiles*, p. 13.

avait été frappé à propos de Ghéel, le hasard seul procurerait le succès. Les engouements exclusifs, portant même sur une idée vraie, sont pleins de périls, puisqu'ils font dépasser le but au lieu de l'atteindre, et donnent un mécompte au lieu d'un progrès. Le travail agricole est un moyen : il n'est pas le seul, et il n'acquiert, en réalité, toute sa valeur qu'associé à une organisation complexe d'occupations et de délassements.

En vertu de ce principe même, il convient que l'asile clinique soit, comme les autres établissements, muni de différents ateliers où le travail puisse être compatible avec la sûreté individuelle.

De cette façon, la maison de traitement réunirait tous les avantages d'une colonie agricole et industrielle, et ce serait assurément, au point de vue de la charité et de la prévoyance sociale, un spectacle consolant que celui d'aliénés vivant, soit en plein air, au milieu des champs et des prairies, soit tranquilles et appliqués, dans les ateliers, où leurs goûts et leurs habitudes passées les appellent !

Pinel assimilait à un petit gouvernement la direction d'un asile : on y voit parfois, en effet, sourdre de mesquines vanités qui, se heurtant et provoquant des conflits d'ambition, transforment les hospices d'aliénés en incessants foyers de discorde. Cette vérité, il importe de la constater, et de l'aborder sans réticence.

Le médecin, comme l'indique le simple bon sens, doit être véritablement le chef d'un asile dès que les aliénés sont considérés comme des malades. Tout doit partir du médecin et aboutir à lui. Pour agir moralement sur les malheureux qu'il soigne, il faut qu'il ait une complète autorité sur le personnel préposé à leur surveillance. Un gardien, suivant l'expression saisissante de Guislain, est un médicament, dont l'action est supérieure à tous les moyens connus. L'unité de pouvoir dans la direction des asiles est pour nous, en définitive, un principe général devant lequel s'effacent toutes les considérations dont on s'est autorisé. Lorsque Pinel exprimait son opinion à cet égard, il avait été ému des faits qui s'étaient produits à Charenton ; il savait les fâcheuses conséquences des conflits de juridiction engagés entre M. de Coulmier, administrateur habile, du reste, et le médecin en chef, Royer-Collard. Ce dernier lutta vainement : ses efforts, sa constance, la fermeté de son caractère durent fléchir, rapporte Esquirol, devant la domination du directeur. Qui en souffrit ? Les malades. M. de Coulmier se chargeait de ce qu'il appelait le traitement moral comme d'un accessoire relevant de son autorité. « Il administrait paternellement, disait-il ; nommant, ou présentant à toutes les places,

ajoute Esquirol, démolissant et bâtissant sans principes, ordonnant tout, et se faisant obéir par tout le monde, depuis le dernier infirmier jusqu'au médecin en chef. Désireux seulement d'accroître le nombre des pensionnaires, il s'occupait peu qu'ils fussent logés convenablement. »

En montrant la servitude compromettante à laquelle se trouvaient soumis les chefs du service médical dans les asiles, Esquirol restitue au médecin d'aliénés, comme l'avait fait son maître, ses droits naturels et son autorité légitime. « Le médecin, dit-il, est, en quelque sorte, le principe de vie d'un hospice d'aliénés ; il lui appartient de diriger toutes les actions, parce qu'il est appelé à être le régulateur de toutes les pensées.... Il lui faut une autorité à laquelle personne ne puisse se soustraire. »

Qu'il en soit autrement ; qu'au lieu de cette unité de pouvoir, réclamée, à titre de principe absolu, par la grande majorité des aliénistes, il y ait une direction administrative envahissante, et l'on voit surgir tous les périls de l'antagonisme. Les faits ont parlé haut à cet égard, et il suffirait d'ailleurs d'analyser la valeur et la situation respectives du directeur et du médecin pour être édifié ; le premier, niant presque toujours le traitement, n'aspirant qu'aux économies, sans lien avec les malades, restreignant son rôle à l'exécution du règlement, et ayant la retraite pour perspective ; le second, dans des conditions diamétralement opposées. Science première, science spéciale, vocation (car une telle carrière, en soi si pleine de tristesses, n'attire que les cœurs sympathiques), sont, dans le médecin d'aliénés, des mérites nécessaires. Toujours occupé du soin de guérir, d'améliorer, de protéger, de féconder, en les modifiant, les procédés dont sa pratique dispose, il redoute naturellement l'heure de la retraite, et met son ambition dans ses succès. La lassitude, qui saisit l'un, s'éloigne de l'autre, entretenu par des conquêtes permanentes de science et d'humanité dans une ardeur juvénile.

De cette peinture vraie ressort l'utilité impérieuse de l'unité de pouvoir. Déviera-t-on de cette loi salutaire à l'égard de l'asile clinique ? On a résolu que le médecin des établissements *extra muros* serait en même temps directeur, mais il en serait autrement pour l'asile modèle. Un directeur et plusieurs médecins, telle est la combinaison choisie. On sent qu'elle n'est point la nôtre, car il faut, on ne saurait trop le répéter, que le médecin exerce dans les asiles une domination à laquelle, du reste, apportera son concours, son contrôle et ses inspirations salutaires, une commission de surveillance, présidée par

M. le préfet de la Seine, et formée de notabilités compétentes. Cette organisation offrira tout ce qu'on peut, pour elle, ambitionner de garanties.

De cette façon, le problème serait aisément et profitablement résolu.

Ces nécessités n'ont point échappé au grand sens pratique de M. le baron Haussmann : Il importe, a-t-il fait remarquer, de concentrer, autant que possible, dans la même personne la pensée, l'action, l'intérêt et la responsabilité. Et nul autre que le médecin ne peut remplir toutes ces conditions à la fois.

En ce qui touche l'asile clinique, on a pu penser que, par exception, des médecins choisis parmi les sommités de la science, n'auraient, eu égard à leur position, aucune rivalité à craindre de la part du directeur. Un des médecins consultés, M. Delasiauve, s'est inscrit avec énergie contre cette supposition.

Jusqu'à quel point, maintenant, les deux aptitudes peuvent-elles se rencontrer dans un même homme, et les deux tâches être concentrées dans les mêmes mains? Un praticien savant et studieux peut-il être également un administrateur habile? Pourquoi non? Nous aurions, pour l'affirmative, plus d'un exemple à citer. Les prescriptions administratives dans un asile sont encore, en effet, des prescriptions médicales. L'économat, d'ailleurs, ne vient-il pas satisfaire au seul côté peut-être que l'action du médecin n'atteint pas?

§ XII. — *Colonisation agricole. — Ghéel. — Conclusion.*

L'emplacement trouvé, reste le système de constructions. Depuis les plans fournis par Esquirol et Desportes, de nombreuses modifications ont été introduites dans la méthode française, sans en changer, pourtant, les caractères fondamentaux. L'asile d'Auxerre a paru présenter à la commission toutes les conditions désirables; mais d'autres établissements modèles existent en France. L'honorable inspecteur des aliénés de la Seine les a tous visités, et il a pu se convaincre que chacun d'eux se distinguait par quelque avantage. Sans nul doute, l'asile clinique, en même temps qu'il doit être un monument départemental, réunira dans son ensemble et ses détails tous les perfectionnements consacrés.

La question des quartiers à établir nous entraînerait trop loin par suite de son importance même et des développements qu'elle exige, pour que nous puissions la traiter ici. Ce sera le sujet d'un examen ultérieur. Nous dirons seulement un mot de la colonisation, appliquée notamment aux asiles *extra muros*. Il est permis d'espérer, a-t-on

dit, qu'à l'aide des pensionnaires et du produit des travaux agricole, horticole et industriel sagement exécutés, on pourra, avec 6000 aliénés, amortir le capital engagé pour la construction des asiles, et couvrir tout ou partie de la subvention départementale, c'est-à-dire ramener, par exemple, à 450 000 francs les 900 000 francs affectés à la dépense des aliénés de la Seine.

Nous désirons assurément qu'il en soit ainsi, mais l'expérimentation, dans aucun pays, n'a encore tranché le problème, suivant les vues administratives. Est-ce là toutefois un résultat impossible?

Ghéel et le traitement qu'on y applique sont depuis longtemps connus. Esquirol, en 1821, visita cette colonie, située dans la Campine, à peu de distance d'Anvers. Dans l'église se trouvent déposés les ossements de sainte Dymphna, fort célèbre au VIIe siècle pour la délivrance des possédés. Plus d'un saint a été investi, par la superstition, du même pouvoir. Toujours est-il qu'à Ghéel cette idée s'est perpétuée, et non-seulement les malades ont continué à s'y rendre, mais ils y ont séjourné, rappelant, par ces crédulités naïves, ce qui se pratiquait dans l'antique Grèce à côté des temples d'Esculape et d'Hygie.

Lors de la visite d'Esquirol, les aliénés conduits à Ghéel, étaient généralement et depuis longtemps considérés comme incurables. 100 sur 400 jouissaient d'une entière liberté. Parmi les hommes, 50 s'occupaient d'agriculture. Les femmes, pour la plupart, faisaient de la dentelle, filaient, ou remplissaient les fonctions de servantes. Dans toutes les maisons, on voyait contre la cheminée, souvent même contre le lit, un anneau où l'on fixait, en cas de besoin, la chaîne destinée à contenir ces malheureux. Il n'existait point alors de divisions pour les agités et les gâteux.

Ghéel compte aujourd'hui 800 aliénés. Cet établissement est placé sous la dépendance d'une administration centrale, avec un service médical, partagé en quatre sections. Bientôt, suivant le vœu d'Esquirol, un petit asile, affecté à 50 malades, sera ouvert au traitement actif. Les malades chroniques y sont toujours prédominants ; et cela se conçoit, car c'est surtout à cette catégorie d'insensés que le système ghéelois peut être spécialement favorable. Circulation à l'air libre, vie de famille, travail des champs, tels sont les avantages que présente cette colonie. Eh bien ! même à ce point de vue, remarque judicieusement M. Jules Falret, dans son important rapport sur Ghéel, le bien-être des malades laisse beaucoup à désirer, notamment pour certains d'entre eux, c'est-à-dire pour les malades chroniques tranquilles et inoffensifs ; il est inférieur, comme nourriture, vêtements,

soins personnels et distractions, à celui qu'on leur procure journellement dans les asiles. Les aliénés gâteux ou atteints de maladies incidentes y sont certainement moins bien traités que dans les établissements publics ordinaires. Enfin, les agités, les dangereux, les épileptiques, tous ceux, en un mot, qui inspirent des craintes d'une nature quelconque, sont moins heureux à Ghéel que dans les asiles. Et cela, nonobstant les progrès réalisés ! Le passé a laissé son empreinte dans cette colonie, à laquelle d'hyperboliques éloges ont été prodigués. La liberté, proclamée avec enthousiasme le bon génie de Ghéel, n'y est pas sans *restraint :* la ceinture et les anneaux de fer, comme entraves, n'ont pas encore disparu.

Tout n'est pas à rejeter, pourtant, dans les conditions de cette colonie, et, si un établissement entièrement identique est tout à fait irréalisable en France, et plus particulièrement dans les environs de Paris, des applications partielles n'en sont pas tout à fait impossibles, et ne resteraient point peut-être entièrement stériles. Le système des cottages ou, en d'autres termes, le placement des malades dans de petites maisons isolées, soit dans l'intérieur, soit dans le voisinage des asiles, pourrait être, il nous semble, essayé sans inconvénient. Quant à la surveillance et à la responsabilité, elles incomberaient à des gardiens particuliers et à leur famille, soumis, comme les autres employés, aux règlements de l'asile, et à la souveraine direction du médecin en chef.

Ces cottages ou pavillons ne formeraient, en définitive, qu'une dépendance de l'établissement central.

La question relative à l'annexion d'une ferme agricole, a été, dès longtemps, résolue par l'affirmative. C'était, ainsi que nous l'avons signalé, un désir de Pinel, que réalisa, plus tard, à Sainte-Anne M. Ferrus. Ajoutons, toutefois, que nous n'admettons les colonies de cette nature qu'autant qu'on n'y subordonnera jamais l'idée thérapeutique à d'autres calculs. Les aliénés sont des malades, et le travail, nous le répétons, n'est pour eux, en principe, qu'un élément curatif. S'il est possible, d'ailleurs, d'associer à cette condition fondamentale un intérêt économique, il sera juste de le faire, et l'on ne peut, à cet égard, qu'encourager les essais prudents. Les charges départementales sont rendues lourdes, en effet, par l'accroissement progressif du chiffre des aliénés, l'encombrement des asiles, leur insuffisance, et l'obligation de subvenir aux besoins d'un si grand nombre d'infortunes. Les ressources ont des limites.

Nous ne quitterons pas ce point du sujet sans mentionner la ten-

tative *sui generis*, faite en Allemagne depuis longues années, et qui consiste à confier des malades exceptionnels à des bourgeois, des médecins et des paysans. S'appuyant sur ce fait, le docteur Roller a proposé de débarrasser les asiles de leur trop plein, en plaçant les aliénés inoffensifs chez des paysans honnêtes, à proximité des établissements. Mais on sent, d'instinct, ce qu'a de chanceux et de triste une combinaison qui ne fait reposer le bien-être du malade que sur la charité et la moralité aléatoires de la famille à laquelle il est abandonné. Où serait, d'ailleurs, la limite au choix et aux placements ? Guislain a poursuivi, à diverses reprises, des tentatives de ce genre dans la province de Gand, à peu de distance de la colonie ; toutes ont échoué devant les difficultés de l'entreprise, la répulsion des populations et le refus des autorités locales.

La plupart de nos asiles, a-t-on dit, sont de véritables fabriques d'incurables. Cette proposition, ainsi formulée, ne nous a jamais paru qu'un paradoxe à effet. Sans doute, pour beaucoup d'entre eux, des améliorations considérables ou des remaniements complets sont nécessaires; mais, avec leurs imperfections même, ne valent-ils pas mieux que ce qui existait autrefois? Il ne faut que comparer le présent et le passé pour devenir équitable, et changer ici la critique en éloge.

On a aussi prétendu que le chiffre des guérisons était descendu depuis cinquante ans. Nous ferons voir, une autre fois, l'erreur de cette assertion. La statistique est une arme à deux tranchants ; une foule de causes incidentes en dénaturent la signification et en infirment les arrêts.

Quoi qu'il en soit, la commission de la Seine, aujourd'hui, est en présence d'une grande œuvre. Composée de membres éminents par la notoriété, la science, la pratique, les bonnes intentions, elle résume en elle les conditions que réclamait Fodéré des commissions de surveillance. « Les aliénés, écrivait-il, sont des malades, dont la direction exige des idées nobles et généreuses, des âmes façonnées par la lecture des grands écrivains, et par la connaissance des hommes dans les diverses positions de la vie (1). » S'il suffit, d'ailleurs, pour être utile aux malheureux de les aimer, disons, en terminant cette légère esquisse, que la cause des aliénés de la Seine ne pouvait être mieux placée qu'entre les mains de M. le baron Haussmann, dont l'édilité mémorable a métamorphosé Paris, en l'assainissant, et dans celles de M. Girard de Cailleux, à qui la science mentale doit déjà de si fructueuses applications et de si remarquables travaux.

(1) *Ibid.*, p. 228.

LA PRÉVOYANCE,

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS A EZY (EURE).

Prévoyance! Secours mutuels! Ces deux mots nous appartiennent légitimement; ils rentrent, à bon droit, dans notre cadre; ils sont la base même de la science que nous cultivons. C'est par une prévoyance attentive et charitable qu'arrachant l'homme pauvre et sans patrimoine à la misère, on épargne à l'humanité une partie des tourments et des ravages moraux qui engendrent si souvent l'aliénation. C'est par la solidarité des secours qu'on assure la vieillesse contre l'indigence, et qu'on donne aux bras, devenus inhabiles au travail, le droit au repos. Combien de fous, de déments, de paralytiques, eussent évité cette destinée, si le pain de la prévoyance eût été garanti à leurs derniers jours!

Aussi, sans franchir nos frontières mentales, pouvons-nous signaler à l'ardente sympathie des amis de la bienfaisance une société qui fonctionne depuis dix années dans notre département, et dont nous avons l'honneur d'être membre. Magique est la flamme du bien! M. André Jourdain, aujourd'hui maire d'Ezy (Eure), l'a bien prouvé, en concevant et réalisant l'idée de cette fondation. — Plein de zèle, de sagacité pratique et de philanthropique constance, notre honorable compatriote, appelant à lui tous les bons vouloirs, institua sous ce titre : LA PRÉVOYANCE, une association de secours mutuels qui embrasse aujourd'hui cinq cents membres, et dont l'ascendant, joint à l'action moralisatrice d'une école populaire de chant et à l'extension sensible des bienfaits de l'instruction primaire, met la jolie et industrieuse commune d'Ezy au niveau des plus remarquables, des plus avancées du département.

Le 15 août dernier avait lieu la réunion générale annuelle. Nous eûmes le regret de ne pouvoir y assister. Mais étant à Ezy quelques jours après, nous fûmes pénétré d'émotion en entendant raconter avec enthousiasme les merveilleux résultats réalisés par le zèle des coopérateurs. Nous avons pu juger combien cette société avait su rendre la prévoyance tutélaire et la charité féconde. Grâce à sa prospérité croissante, plusieurs nouvelles pensions de retraite pour les vieillards ont été votées par l'assemblée.

Voilà de généreux efforts et de nobles ambitions! On doit les saluer en passant, les offrir en exemple et leur chercher des imitateurs. La tâche de la médecine mentale sera considérablement allégée le jour où cette mutualité d'assistance, pénétrant par toutes les issues dans les mœurs publiques, aura éteint le paupérisme, relevé les âmes et rendu à l'homme sa foi dans la société dont il fait partie. D.

STATUE DE PINEL.

La note suivante devait paraître dans notre numéro d'octobre. Elle était composée. Le défaut d'espace nous ayant forcé d'en ajourner la publication, et le numéro de novembre ayant subi un retard involontaire, elle eût été sans objet si l'annonce de l'inauguration prochaine de la statue d'Esquirol n'avait fourni à son auteur, M. le docteur Semelaigne, l'occasion de revendiquer un honneur semblable en faveur de notre grand aliéniste Pinel. Le même vœu a été exprimé depuis par plusieurs feuilles périodiques. Le *Journal de médecine mentale* ne pouvait manquer de s'en rendre également l'interprète. Mais il nous a semblé équitable d'en reporter le mérite à celui qui en avait pris l'initiative. Inutile d'ajouter que nous nous associons de plein cœur à la pensée de notre collaborateur. D.

L'inauguration de la statue d'Esquirol aura lieu, dit-on, prochainement, à la maison impériale de Charenton. Rien, à coup sûr, de mieux mérité. Peintre élégant et facile de la folie, organisateur habile, promoteur persévérant de sages améliorations, le célèbre aliéniste est de ceux qui ont agrandi le domaine de la science et servi l'humanité par leurs efforts et leurs travaux. Honorer sa mémoire n'est donc qu'acquitter la dette du présent envers le passé. Toutefois on ne saurait, il nous semble, séparer la figure du disciple de celle du maître, le vénérable et savant Pinel, qui, grâce à la grande réforme que rappelle son nom et à l'éclatante vulgarisation des doctrines qu'il exposa, fut en France l'édificateur immortel de la science mentale et décida de tous ses progrès. Lui aussi, le vieux médecin de la Salpêtrière, a bien (et avant tout autre) mérité du pays : il est l'aîné d'Esquirol dans la science; il l'est aussi dans l'admiraiton et la reconnaissance nationales. De l'un à l'autre, il y eut continuité de mérite, héritage de dévouement. Il doit y avoir aujourd'hui, dans les hommages rendus, solidarité de justice. Or, Pinel attend un monument : le ciseau du statuaire n'a pas encore consacré le sentiment général des aliénistes, et ce serait, selon nous, une inspiration pleine d'à-propos que d'orner de son image illustre l'un des nouveaux asiles projetés par la haute et généreuse initiative de M. le préfet de la Seine. Quel plus digne modèle, en effet, offrir aux élèves que celui du courageux philanthrope qui brisa les chaînes des aliénés, du praticien attentif et secourable qui diminua leurs souffrances, du savant éminent qui leur voua sa vie!

SEMELAIGNE.

INAUGURATION DE LA STATUE D'ESQUIROL.

On s'attendait, dès longtemps, à cette justice. Le gouvernement, qui en avait conçu l'idée, s'est aussi chargé de l'exécution. L'inauguration a eu lieu devant un concours considérable de spectateurs appartenant aux classes les plus distinguées.

Des magistrats, des administrateurs, des jurisconsultes, des artistes, plus de deux cents médecins, une foule de dames, se trouvaient réunis, le 22 novembre, sous une tente élégante, dans la cour d'honneur de Charenton. La bise était âpre, mais elle n'a découragé personne. Car, parmi les témoins de cette solennité brillante, il y avait mieux que la simple curiosité ; il y avait de la sympathie.

Esquirol, en effet, a laissé à notre génération des souvenirs qui dépassent le seuil scientifique. Populaire comme Dupuytren, il le fut à un autre titre. On voyait, dans le premier, l'incarnation du génie chirurgical. La reconnaissance s'attachait au talent et aux services. Dans le second, c'était surtout le prestige moral qui agissait sur l'opinion. Esquirol semblait l'ange de la bienfaisance descendu du ciel sur la terre pour ramener à la raison, par la persuasion et la douceur, les infortunés qui l'avaient perdue. Par instinct, chacun sent que le cœur prend une part considérable dans le traitement de la folie ; et beaucoup, dans cette fête, avides de sensibilité et de poésie, cherchaient ce genre d'émotions.

Notre illustre collègue, M. Parchappe, inspecteur général des asiles publics d'aliénés et des prisons, avait été chargé de présider la cérémonie. On remarquait, à ses côtés, le directeur de l'asile, M. de Fontanes, M. Delapalme, conseiller à la cour de cassation, président de la commission consultative ; M. le docteur Calmeil, médecin en chef de l'établissement ; M. le docteur Rousselin, médecin adjoint, et divers membres de la commission ou de la famille d'Esquirol.

A un moment donné, le voile qui enveloppait la statue tombe ; les fanfares retentissent, et l'œuvre d'Armand Toussaint, mort trop tôt, comme on l'a dit, pour son triomphe, se montre dans sa beauté.

Armé du stylet antique, Esquirol est assis dans une attitude méditative, écrivant sur des tablettes ; tandis qu'une jeune malade, à ses pieds, se couvre de son manteau.

Tel est le bronze ; voici l'homme, le médecin, le philanthrope, l'hygiéniste, le philosophe.

Dans un savant discours, honoré d'adhésions fréquentes, M. Parchappe s'étend d'abord sur les dispositions architecturales de Charen-

ton ; il indique la destination de cette maison justement célèbre, il en signale les progrès et les avantages. Faisant une allusion transparente à des vues de réformes qui lui sont peu sympathiques, il justifie, sous le couvert même de ces critiques à demi voilées, les agrandissements projetés pour l'avenir ; puis, rapprochant les améliorations accomplies du nom d'Esquirol, il les montre nées de son influence et grandissant par son concours.

L'activité inépuisable, la science profonde, l'esprit pénétrant et judicieux d'Esquirol ont trouvé, ensuite, un admirateur distingué en M. Delapalme, qui, sous une forme magistrale, a fait voir l'éminent aliéniste à l'œuvre, fécondant les services par son zèle, et éclairant le conseil d'administration, dans toutes les questions importantes, par ses connaissances et ses travaux.

M. de Fontanes a improvisé quelques mots pleins de convenance sur le soin qu'il met, comme directeur, à suivre les traditions pratiques d'Esquirol, et à réfléchir cette inspiration dans son contact avec les aliénés et dans la participation, très appréciée d'ailleurs, qu'il prête aux médecins de l'établissement.

Quant à M. Calmeil, renouant dans une trame habile les étapes diverses que la science mentale a parcourues, il nous dépeint Esquirol recevant, pour ainsi dire, des mains de Pinel les innovations de ce grand maître, et jetant, comme un engrais fertile, sur ce sol préparé, toutes les lueurs de son génie.

Mais le médecin de Charenton n'était pas qu'un thérapeutiste habile. C'était, de plus, un hygiéniste attentif et convaincu, qui recula l'horizon de cette partie de la science par ses lumières, tant générales que spéciales. Ce côté a été heureusement mis en relief par M. Trebuchet, qui parlait au nom du conseil et des *Annales d'hygiène*.

Il revenait de droit à M. Baillarger, élève dévoué d'Esquirol, de faire connaître le savant dans ses œuvres et sa pratique, et de considérer l'homme dans ses généreuses tendresses et ses vertus privées. Cette tâche a été remplie avec fidélité et distinction. Nous publions ce remarquable discours. On nous permettra de le faire suivre des paroles que nous avons prononcées, nous-même, au nom de la Société médico-psychologique.

Discours de M. Baillarger.

Messieurs,

L'Académie de médecine, dont Esquirol était un des membres les plus éminents, a déjà rendu à la mémoire de ce médecin célèbre un hommage dont sa famille, ses amis et ses nombreux élèves sont justement fiers.

Jamais Pariset n'avait été plus éloquent que le jour où il eut, comme il le dit, le douloureux honneur de prononcer l'éloge de celui qu'il appelait son cher Esquirol.

Ceux d'entre vous, messieurs, qui ont entendu cet éloge, n'en ont point oublié le touchant exorde, inspiré par le cœur, et qui produisit tout d'abord une émotion si vive, que la voix de l'orateur fut aussitôt couverte par les applaudissements unanimes de l'assemblée. Après plus de vingt années, il me semble encore que j'assiste à cette séance où la gloire de mon vénéré maître reçut une si éclatante consécration; que j'entends encore célébrer cette vie si bien remplie, dans laquelle les actes de l'homme de bien se trouvent partout si intimement unis aux travaux du savant.

Plein de ces souvenirs, je voudrais pouvoir me borner à vous les rappeler; mais, malgré mon insuffisance, j'ai dû accepter comme un devoir de vous entretenir quelques instants des principaux travaux qui ont assuré à Esquirol une place si élevée parmi les médecins de notre époque.

La folie, on le sait, pervertit ou éteint les plus nobles facultés de l'homme, celles qui constituent l'homme lui-même.

Le médecin qui se voue à l'observation des aliénés voit donc, à chaque pas, se poser devant lui les problèmes si difficiles de la science des rapports du physique et du moral, et se trouve ainsi nécessairement conduit vers les études médico-psychologiques ; mais alors que d'écueils à éviter ! et combien n'est-il pas facile de se laisser entraîner loin du champ de l'observation par des théories séduisantes, mais étrangères à l'art de guérir !

Esquirol a su résister à ces entraînements, et, s'il a signalé les différents systèmes imaginés, comme il le dit, pour expliquer les symptômes de l'aliénation mentale, il a eu bien soin de faire remarquer que leur connaissance n'est pas nécessaire pour la guérison des malades. Il rappelle que nous ignorons la nature de la douleur, ce qui n'empêche pas qu'on ne parvienne souvent à la calmer.

Combien de maladies dont la cause nous échappe et que le médecin, cependant, traite avec succès ! Pourquoi n'en serait-il pas de même pour la folie ?

Ce n'est pas, assurément, qu'Esquirol prétendît imposer des limites aux recherches. Il rappelait seulement le but principal vers lequel elles doivent tendre, celui que la science ne doit jamais perdre de vue.

Peut-être ne sera-t-on point surpris qu'avec de telles opinions le savant dont nous honorons aujourd'hui la mémoire, n'ait pas tenté l'une de ces grandes réformes, souvent plus brillantes que durables. Observateur patient et plein de sagacité, son principal mérite a été de réunir, d'analyser et de classer ces faits nombreux qu'on retrouve à chaque pas dans ses ouvrages. C'est en suivant cette voie si sûre qu'il est parvenu à dissiper de graves confusions et à réaliser dans la science de remarquables progrès.

Je me bornerai à rappeler ici les principaux :

Parmi les symptômes de la folie, il en est un, le plus étrange peut-être, qui donne aux produits de l'imagination toutes les apparences de la réalité : c'est l'hallucination.

Les travaux d'Esquirol ont beaucoup contribué à éclairer l'histoire de ce phénomène et à lui assigner, dans l'étude de l'aliénation mentale, la place

importante qu'il occupe aujourd'hui. C'est lui qui, le premier, a nettement distingué les hallucinations des illusions des sens. Il a surtout beaucoup mieux observé qu'on ne l'avait fait avant lui les hallucinations de l'ouïe, à peine mentionnées par Pinel, et cependant, de toutes, les plus fréquentes et les plus graves.

Nos asiles renferment une classe de malades qui offrent le spectacle le plus affligeant.

Leurs traits relâchés, leur regard éteint, leur physionomie sans expression, permettent de les séparer facilement des autres aliénés, qui se distinguent, au contraire, par l'exaltation des idées et des sentiments. C'est, en effet, l'opposition de la faiblesse et de la force, de l'inertie et de l'activité. Ces malades, chez lesquels l'intelligence semble éteinte et dont la vie paraît purement automatique, Pinel les a tous et indistinctement désignés sous le nom d'idiots.

Esquirol s'est attaché à l'étude de ces pauvres déshérités, et cette étude, en apparence si ingrate, l'a conduit à une distinction très importante.

Il a démontré qu'il était impossible de laisser confondus dans une même classe les idiots de naissance et les malades dont l'intelligence ne s'est éteinte qu'après avoir acquis son entier développement. C'est aux premiers cas seulement qu'il réserve la dénomination d'idiotie; les autres sont rattachés par lui à la démence.

« L'homme en démence, dit-il, est privé des biens dont il jouissait » autrefois, c'est un riche devenu pauvre; l'idiot a toujours été dans » l'infortune et la misère. »

Cette simple comparaison indique si bien la différence de l'idiotie et de la démence, qu'il est inutile d'insister sur une distinction que la science a, d'ailleurs, depuis longtemps consacrée.

Les délires partiels constituent l'un des chapitres les plus importants de l'histoire des maladies mentales, et ce chapitre, Esquirol l'a étendu et éclairé de la plus vive lumière. On sait que c'est lui qui a créé et fait accepter dans la science le mot de monomanie. On sait aussi quel retentissement ses opinions sur cette maladie ont eu devant les tribunaux.

Je craindrais, en pénétrant dans ce sujet si vaste, de me laisser entraîner trop loin. Permettez-moi seulement, à l'occasion de la monomanie homicide, de rappeler un fait qui, à mes yeux, honore autant Esquirol que les plus belles pages qu'il ait écrites. Pinel professe qu'il existe des manies sans délire; que certains malades commettent des meurtres sans y être poussés par une passion, par des conceptions délirantes ou des hallucinations, qu'ils tuent sans motifs, entraînés par une impulsion aveugle et irrésistible.

Esquirol s'était élevé contre cette opinion, et l'avait combattue par des arguments de nature à jeter au moins du doute sur la doctrine de son maître.

Dix ans plus tard, éclairé par l'expérience, il proclame l'erreur dans laquelle il était tombé; il déclare, sans aucune réticence, qu'il a observé des folies sans délire et qu'il a dû se soumettre à l'autorité des faits.

Quoi de plus honorable qu'un pareil aveu, dont la simplicité rehausse encore le mérite!

Ceux que la passion aveugle, ou qui cessent d'observer, refusent quel-

quefois de modifier leurs opinions. Esquirol, messieurs, ne portait dans ses études d'autre passion que celle de la vérité, et sa vie tout entière a été consacrée à l'observation.

La pathologie des maladies mentales a vu surgir, au commencement de ce siècle, une découverte qui constitue le plus grand progrès qu'elle ait accompli jusqu'ici.

Je veux parler de la paralysie générale, dont les victimes encombrent aujourd'hui nos asiles, et que les prédécesseurs d'Esquirol n'avaient point observée.

C'est à lui que revient l'honneur d'avoir, le premier, appelé l'attention sur cette maladie si grave, qui frappe l'homme dans la force de l'âge, pour le faire passer par la plus lente et la plus affreuse dégradation.

C'est lui qui, dans ses leçons cliniques, dans sa pratique, signalait, chaque jour, ces symptômes si légers, avant-coureurs des plus graves accidents.

Combien de fois n'a-t-il pas étonné de célèbres praticiens, en annonçant avec assurance l'incurabilité absolue d'un malade jeune et plein de force, et qui, pour des yeux moins expérimentés, semblait réunir tant de chances de guérison !

Sans doute, l'histoire de la paralysie générale s'est fort agrandie depuis Esquirol ; peut-être même sa manière d'envisager cette maladie ne compte-t-elle plus aujourd'hui que de rares partisans : il ne lui en reste pas moins le mérite d'avoir ouvert cette voie nouvelle et qui, depuis, a été si féconde.

Si je n'avais dû m'imposer ici des limites, il me resterait à passer en revue beaucoup d'autres travaux d'Esquirol, ceux surtout qu'il a consacrés à l'épilepsie et au suicide ; à vous citer beaucoup d'excellents mémoires disséminés dans divers recueils, et spécialement dans les *Annales d'hygiène et de médecine légale*, dont il fut l'un des fondateurs ; à vous parler de l'impulsion qu'il a donnée aux études statistiques, et de la part si large qu'il a prise à la réforme des établissements d'aliénés. Le mémoire adressé par lui au ministre de l'intérieur dès 1818 ; des notices réunies sur un grand nombre d'établissements ; enfin le plan d'un asile-modèle qu'il a publié, suffisent pour prouver combien cette réforme occupait sa pensée.

Les principaux travaux d'Esquirol ont été réunis en deux volumes et forment son *Traité des maladies mentales*, si riche d'observations, et l'un des ouvrages dont s'honore le plus la médecine française.

Esquirol n'a pas seulement beaucoup écrit : il a été un praticien d'une grande habileté et d'une remarquable sûreté de jugement.

Personne, mieux que lui, ne savait prendre sur les malades une influence rapide et sûre ; personne n'avait, au plus haut degré, le talent de s'emparer de leur confiance.

S'il a concouru aux progrès de la science par ses propres travaux, Esquirol l'a encore servie par l'activité féconde qu'il savait entretenir parmi ses élèves. Il leur indiquait des sujets de recherches, les aidait de ses conseils, les soutenait contre les difficultés.

Il avait fondé un prix qu'il accordait, chaque année, à l'auteur du meilleur mémoire sur les maladies mentales. Parmi les lauréats on peut citer, entre beaucoup d'autres, les noms de Georget et de Bouchet, de MM. Foville,

Falret et Voisin, et enfin celui de M. Calmeil, le savant médecin en chef de cette maison.

Le prix créé par Esquirol a été rétabli, il y a dix ans, par M. Mitivié, qui a voulu ainsi s'associer à la généreuse pensée de son oncle; ce prix porte le nom de son premier fondateur.

Peut-être, malgré tant de conditions de succès, Esquirol ne fût-il pas devenu le chef d'une si nombreuse école s'il n'eût trouvé un dernier et puissant auxiliaire dans l'attachement qu'il inspirait à tous ses élèves; plein pour eux d'une sollicitude toute paternelle, on le voyait s'occuper de leur avenir et rechercher avec empressement les occasions de leur être utile. De là ces liens nouveaux qui resserraient ceux que la science avait déjà formés.

C'est ainsi qu'Esquirol, par ses travaux, par son enseignement, le premier qui ait été fait en France sur les maladies mentales, par ses succès dans la pratique, est arrivé à conquérir l'une des plus grandes réputations médicales de notre époque.

L'honneur si mérité et si éclatant rendu aujourd'hui à sa mémoire sera vivement ressenti par sa famille, ses élèves, et par tous les médecins auxquels il a légué, dans la carrière qu'il a illustrée, de si beaux exemples à suivre; noble privilége de certaines existences de rayonner ainsi sur tout ce qui les entoure!

C'est à Charenton, sur ce théâtre de ses travaux et de sa gloire; c'est au milieu des malades qu'il entourait de tant de soins, que devait s'élever la statue d'Esquirol.

C'est ici, messieurs, que sera désormais sa nouvelle patrie.

Applaudissons donc à la pieuse pensée qui a présidé à l'érection de ce monument, destiné à perpétuer dans cet asile le souvenir de l'homme de bien dont la modestie égalait le talent, et qui consacra toute sa vie à la science et à l'humanité!

Discours de M. Delasiauve.

Messieurs,

Dans cette solennité, qui est, pour la médecine mentale, une véritable fête de famille, la Société médico-psychologique avait naturellement sa place marquée. Elle devait joindre son tribut d'admiration et de reconnaissance aux hommages si justement mérités, rendus à la mémoire d'un maître illustre. Esquirol, il est vrai, n'a point figuré dans ses rangs. C'eût été pour elle un rare honneur de l'y compter, et une gloire si elle eût pu l'inscrire comme le premier de ses fondateurs. Une pareille auréole est comme une garantie d'avenir pour les institutions naissantes. Mais, quand la Société naquit, le grand aliéniste n'était plus.

Sans nul doute, s'il avait assisté à ses débuts, il aurait applaudi avec joie à l'heureuse idée des confrères généreux qui en reconnurent l'opportunité et qui en prirent l'initiative. Plus d'une fois, dans sa brillante carrière, il a dû songer à ce moyen de mettre en faisceau les connaissances mentales pour leur donner plus d'utilité. Les hommes ardents, comme lui, devancent presque toujours de leurs vœux les possibilités

futures. On assure même que la question fut agitée dans ces charmantes réunions hebdomadaires, fruit de son hospitalité, et où, au contact du maître, ont grandi tant de réputations et de dévouements.

L'heure n'avait pas sonné. On cueille les fruits après les fleurs. L'aliénation mentale touchait encore à son berceau. Malgré les efforts d'Esquirol et de son illustre précurseur, Pinel, deux noms impérissables et inséparables, les médecins qui cultivaient alors la science mentale étaient relativement peu nombreux. MM. Calmeil, Londe, Georget, Mitivié, Falret, Voisin, Foville, Leuret et Lélut, ayant en tête notre bien cher et bien regretté maître M. Ferrus, ont jeté de vives lueurs par leurs travaux. Mais ce noyau ne suffisait pas. Les progrès ultérieurement accomplis permirent ce qui n'eût pu être auparavant réalisé. Avec la bienfaisante législation de 1838, à laquelle Esquirol ne resta pas étranger, mais qui fut plus particulièrement l'œuvre de M. Ferrus, surgirent des conditions et des facilités nouvelles. De jeunes praticiens, pleins de savoir et de foi, furent, à Paris, nommés, par le concours, à des places de récente création. En province, la fondation de divers asiles nécessita une pépinière d'autres titulaires pleins également d'aspirations scientifiques. Il fallait une large issue à cette suractivité vitale, un centre qui reliât ces travailleurs isolés, leur imprimât l'impulsion et leur assurât un relief légitime. L'isolement stérilise.

Esquirol, d'ailleurs, venait de succomber, laissant derrière lui, non des héritiers, mais des émules. Son patronage, si efficace, devait être remplacé. Il le fut par un patronage collectif.

C'est alors, en effet, que plusieurs de nos collègues et en particulier M. Baillarger, résolurent d'ouvrir une vaste tribune aux aliénistes de bonne volonté. Les *Annales médico-psychologiques* débutèrent, en 1843. Pourquoi taire les noms des auteurs distingués qui s'unirent à notre zélé collègue? L'un, M. Longet, promu à une chaire de la Faculté de médecine, est aujourd'hui un des chefs de la physiologie française; l'autre, M. Cerise, s'est scientifiquement illustré par ses éclatantes recherches sur le système nerveux. Ajoutons que M. Longet fut remplacé, pendant plusieurs années, par M. Brierre de Boismont, qui, dans la direction du journal, déploya cette infatigable activité dont il n'a cessé de nous donner l'exemple, soit comme membre, sécrétaire général ou président, à la Société médico-psychologique. Plus tard, M. Brierre de Boismont laissa sa succession à M. Moreau (de Tours), l'un des propriétaires actuels, dont chacun sait les beaux travaux sur le hachisch et la physiologie morbide.

L'œuvre répondait à une nécessité. Elle avait d'habiles directeurs: elle prospéra. C'était à qui, dans son besoin d'émulation, alimenterait le nouveau recueil; et il est permis, aujourd'hui qu'il est parvenu à son vingt-cinquième tome, de dire qu'aucune publication contemporaine n'a peut-être été plus grandiose, ni plus utile à la spécialité qu'il représentait. Tous les matériaux s'y trouvent: ample moisson pour le savant qui veut, ou accroître son instruction, ou s'adonner à des recherches. Aucune exclusion jalouse : l'accès le plus libéral.

Une sorte de confraternité rapprocha les rédacteurs. S'estimant d'avance, ils éprouvèrent le besoin de se connaître plus directement, de faire échange de sympathie, et de puiser, dans une plus étroite intimité, un encoura-

gement mutuel. Confidents de ces vœux, les partageant eux-mêmes, ceux qui avaient fondé le journal sentirent qu'il devait être complété. Les éléments d'une association scientifique étaient tout préparés. Écrivains et lecteurs formaient, dans la capitale et en province, une masse compacte d'adhérents. On leur adressa un appel, la réponse ne se fit pas attendre.

Ainsi s'établit la Société médico-psychologique. Les *Annales* lui fournirent ses membres. Ce qui avait fait le succès du journal causa le succès de la Société. Elle grandit par le nombre, l'activité et les lumières. Plusieurs, hélas ! tombèrent, et des plus illustres : Lallemand, aussi éminent par son savoir que par ses qualités morales, et qui ne craignit pas de déroger en venant de son siége de l'Institut s'asseoir patriarcalement au milieu de nous ; Gerdy, cet ardent chercheur, qui nous témoignait les plus vives sympathies ; M. Ferrus, toujours le premier sur la brèche, et qui, par son aménité et son amour pour nous tous, remplaçait Esquirol dans notre estime. Nous eûmes aussi le regret de voir s'éloigner de nous, pour raison de santé, un de nos plus honorables magistrats, M. Berville, ex-avocat général, qui promettait à la Société un si utile appui auprès des jurisconsultes.

Ces pertes furent vivement senties; ces deuils douloureux ! Ils ne nous découragèrent pas, pourtant. La Société porte en soi des éléments de virilité indépendants des personnes. Le travail et le temps augmentent les prestiges individuels; et chaque jour amène parmi nous d'honorables et précieuses recrues.

Telle fut, messieurs, l'origine, tels ont été les développements de la Société médico-psychologique. Si Esquirol ne concourut pas de fait à sa fondation, on peut, scientifiquement et moralement, l'en regarder comme l'inspirateur. La plupart des membres furent ses disciples ; c'est encore son souffle qui les anime ; nous sommes ses continuateurs.

Esquirol, comme praticien, avait ce don d'artiste, préconisé à bon escient par Leuret qui le possédait à un haut degré; il rendait les aliénés malléables. Comme savant, il brilla surtout par l'observation. Il n'eût pas cependant dédaigné les théories. Nul ne sentait mieux combien l'alliance des notions psychologiques et cliniques pouvait illuminer les problèmes de l'aliénation mentale. Mais il tenait en défiance la philosophie de son temps; il l'eût voulue moins spéculative et plus appliquée aux phénomènes physiologiques.

Ce desideratum n'a pas été vainement signalé ; l'organisation de la Société se prête aux aspirations d'Esquirol. L'élément médical y domine ; c'était naturel. Mais la philosophie y compte aussi de glorieux représentants, et si, par leur participation, ils projettent sur nos questions de hautes clartés, eux-mêmes conviennent que les enseignements de notre science ne sont pas pour eux inféconds. Une discussion pendante en fournit une preuve manifeste. Dans un habile rapport sur un livre considérable de M. Bouillier, doyen de la faculté des lettres à Lyon, *De l'identité du principe vital et du principe de la pensée*, M. le professeur Janet a fait de larges emprunts à nos documents, exemple imité par notre honorable président, M. Garnier, membre de l'Institut, que des obligations instantes et une sérieuse indisposition ont, malheureusement, empêché d'être ici notre interprète.

Une classification définitive ne peut résulter que du concours des deux ordres de connaissances. On a voulu nous limiter à celle d'Esquirol. C'était dépasser ses prétentions. La pratique y prend toujours son meilleur appui, mais Esquirol lui-même pensait que l'analyse des passions et des sentiments était de nature à en élargir les bases par des divisions précises et rationnelles. Il a donné l'exemple de ce perfectionnement, en traitant séparément diverses formes partielles, le suicide, l'hypochondrie, les hallucinations, la démonomanie, la kleptomanie, etc. Ce thème, développé dans plusieurs séances, à propos d'une nomenclature proposée par M. Morel, a ouvert de nouvelles perspectives, sans assurer une conciliation parfaite. L'ordre du jour reste fixé sur une ancienne communication de M. Baillarger, relative au même sujet. Puisse la controverse aboutir enfin à un entier rapprochement !

Un autre point sur lequel la Société est entrée dans les voies d'Esquirol concerne la monomanie. Pinel avait admis déjà une manie sans délire. On sait, lorsque, dans de plus amples proportions, parut le beau travail d'Esquirol, l'émotion qu'il causa parmi les jurisconsultes, les craintes et les espérances qu'il souleva dans le monde. Toutes les passions allaient être transformées en folies, Charenton remplacerait la Bastille !

Le temps a fait justice de ces exagérations. Cependant des doutes subsistaient. Il appartenait à la Société de les éclaircir. Dans une mémorable discussion, qui a occupé treize séances, le voile est définitivement tombé, et il n'est plus permis de nier la compatibilité d'une raison apparente avec un véritable délire, et, partant, dans ce cas, l'irresponsabilité des individus inculpés.

Mais c'est surtout, messieurs, par le prisme inaltérable de ses rares vertus qu'Esquirol exerce parmi nous une salutaire influence. Sa pensée, phare moral, sans cesse présente aux esprits, nous ramène aux sentiments de modération, de bienveillance, de justice, dès que, par les entraînements inévitables de la contradiction, nous serions tentés de nous en écarter. Il est, en quelque sorte, l'âme de notre communion ; nous nous sentons frères en lui.

Esquirol, si grand comme savant, l'est, en effet, plus encore comme homme. Doué de toutes les ardeurs du bien, il fait de la science en artiste, *de l'art pour l'art*. Le soin qu'il avait des malades, les ressources ingénieuses qu'il imaginait pour les rendre à la santé, avaient, chez lui, l'humanité pour premier mobile ; sa vocation venait de son cœur. Patriarche antique, ses élèves étaient ses enfants. Sa plus grande joie était de s'en voir entouré ; il les aimait, les protégeait, les encourageait... tant de dons ne se simulent pas !

On admire les grands talents ; l'affection ne s'attache qu'aux natures d'élite. Tel est le secret de la vénération qu'inspire Esquirol. Sous une forme plus austère, Pinel a suscité le même sentiment par des qualités analogues. L'histoire a buriné sa générosité intrépide dans l'épisode des chaînes brisées à Bicêtre. La noblesse de son âme ressort mieux encore, s'il est possible, dans la collection de ses lettres, publiée par l'un de ses neveux, notre très aimé collègue, M. le docteur Casimir Pinel. C'est là que se révèlent cette patience de recherches, ce besoin de la vérité, cette droiture inflexible, cette simplicité de mœurs, cette prédilection des

procédés honnêtes, cette tendresse et cette reconnaissance filiale et fraternelle qui, non moins que son initiative en aliénation mentale, lui ont conquis l'immortelle sympathie des générations.

Tous deux méritent nos respects et notre gratitude ; et la statue dressée pour Esquirol n'est que le prélude de l'honneur qui attend Pinel. Nous ne sommes en ceci que l'écho de l'opinion commune. Plusieurs journaux ont fait cet appel ; de toutes parts nous l'avons entendu murmurer autour de nous ; mais nous serions injuste envers un de nos jeunes confrères, qui a des droits spéciaux à honorer la grande mémoire de Pinel, si nous omettions de dire ici que M. le docteur Semelaigne a confié, dans la même intention, à notre recueil, une note, imprimée depuis deux mois, et qui n'est restée inédite que par le seul retard du numéro dans lequel elle est insérée.

Une remarque encore. Les monuments, comme celui que vous avez sous les yeux, ne sont pas seulement des témoignages de reconnaissance et pour ainsi dire une dette acquittée ; leur but essentiel est l'exemple. Si Esquirol pouvait revivre, l'hommage, dont il serait le plus flatté serait, sans contredit, de nous voir imiter son dévouement. Concertons donc nos efforts, aimons-nous, protégeons-nous, mettons, en toutes circonstances, au-dessus de notre personnalité, la passion de la vérité, l'intérêt du malheureux, l'amour de la science. Ce devoir, du reste, sera facile à la Société médico-psychologique ; elle n'aura, pour le remplir, qu'à continuer ses traditions.

VARIÉTÉS.

Sociétés savantes. — *Académie des sciences.* — (1er sept.) *Sur les mariages consanguins*, par M. de Ranse.—(8 id.) *Procédé de mensuration du crâne*, par M. Jacquart.—(15 id.) *Goître chez les animaux domestiques*, par M. Baillarger.—(13 oct.) *Action du hachisch*, par M. S. de Luca.

Académie de médecine. — (23 sept.) *Perte de la parole; lésion des lobes antérieurs*, par M. Aug. Voisin.—(7 oct.) *De l'hydrothérapie dans le traitement de la folie*, par M. Baldou.—(16 id.) *Emprisonnement cellulaire*, par M. de Pietra-Santa.—(21 id.) *Pellagre*, par M. Billod.

Société médico-psychologique. — Ont été nommés : MM. les docteurs Semelaigne, membre titulaire, et Labitte (de Clermont), membre correspondant.

Société médicale des hôpitaux. — Observation de pellagre, par M. Archambault ; discussion.

Société de médecine de Lyon.—M. Billod a été élu membre correspondant.

Société de médecine de Rouen.— M. Laurent, médecin adjoint à Quatre-Mares, a été élu archiviste.

Asiles.—Par suite d'un arrêté ministériel (18 juin), les élèves attachés aux asiles publics d'aliénés jouiront des priviléges accordés par la Faculté aux internes des hôpitaux.

— Le conseil général de la Haute-Saône a voté un million pour l'érection d'un asile près de Vesoul.

Nécrologie. — Les victimes des aliénés se multiplient. Après les docteurs Le Clerq (de Hall) en 1853, Griolet (1861), le docteur Puckett vient d'être assassiné à Sulton par un fou. La *Gazette médicale* (27 septembre) raconte ainsi l'événement : « Le docteur Puckett s'était engagé à emmener un aliéné, nommé John Cox, dans un établissement spécial. L'annonce de cette démarche était malheureusement parvenue aux oreilles de celui qu'elle intéressait. Le jour arrivé, Cox se précipite sur le pauvre docteur et essaye de le jeter par la fenêtre. Puis, comme il fuyait, il le poursuit dans la rue, le tue et finit par lui couper la tête. L'aliéné commit cet acte sous les yeux de son père et de sa mère consternés et rendus immobiles par l'horreur d'un pareil spectacle. »

— M. le docteur Ernest Godard, un des fondateurs de la Société d'anthropologie, a succombé dans une excursion scientifique en Orient. Entre autres legs, ce savant dévoué a laissé, par son testament, à l'Académie de médecine, une somme de 10 000 francs, et la moitié de pareille somme à chacune des Sociétés d'anthropologie et de biologie.

—La tombe vient également de se fermer sur un autre vaillant, Ch. Londe, mort à soixante-sept ans. Son beau *Traité d'hygiène*, qu'il ne cessa de perfectionner dans des éditions successives, lui ouvrit de bonne heure les portes de l'Académie de médecine. Londe fut, dans la presse médicale, un vigoureux lutteur. Ami de Georget, élève d'Esquirol, un des premiers membres de la Société médico-psychologique, on lui doit de nombreux articles sur la médecine mentale, publiés en partie dans la *Revue des spécialités* du docteur Vincent Duval. MM. Béclard et Joulin ont loué dignement, dans un suprême adieu, le savoir et le caractère de ce médecin intègre. « On peut, dit le dernier, écrire sur cette tombe *loyauté*, *honnêteté*, et personne n'aura le droit d'effacer cette épitaphe. »

Thèses sur la folie (jusqu'au 31 octobre). — Bechade (Jean-Ernest) : *De l'hérédité*.— Contesse (Alphée) : *Étude sur l'alcoolisme et sur l'étiologie de la paralysie générale*.— Carré (Marius) : *De l'ataxie locomotrice progressive, atrophie des faisceaux postérieurs et des racines postérieures de la moelle épinière*.— Baudoin (Félix) : *Des aura; étude sur les préludes des attaques dans les grandes névroses.*

Nominations. —M. le Dr Binet, médecin en chef de Maréville (Meurthe).

— M. Parchappe, membre du comité consultatif récemment créé pour l'examen des questions d'hygiène et du service médical des hôpitaux.

— *Avancements de grades :* M. Billod, médecin-directeur de 1re classe. — M. Bulard, médecin adjoint de 1re classe. — M. Rousseau, médecin adjoint de 2e classe.

— *Légion d'honneur:* Officier, M. Claude Bernard, membre de l'Institut. Chevaliers, M. Thore et M. Bonnet, médecin-directeur de l'asile de la Nièvre.

— M. le docteur Teilleux, médecin-directeur, à Auch, a obtenu une grande médaille d'or pour les produits horticoles qu'il a exposés à l'un des derniers concours régionaux.

Cours. — M. le professeur Lasègue a, par une brillante allocution, inauguré, le 28 novembre, ses leçons théoriques et cliniques sur les maladies nerveuses et mentales. Les premières auront lieu, les lundis et vendredis, à 7 heures du soir, dans l'amphithéâtre de la Faculté ; les secondes, à dater du 16 janvier, à l'hôpital Necker.

BOURNEVILLE.

TABLE DES MATIÈRES.

AUTEURS CITÉS.

Paris. — Imprimerie de L. MARTINET, rue Mignon, 2.

